

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

DE LA GAULE

ANTÉRIEURES AU VIIIe SIÈCLE.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

DE LA GAULE

ANTÉRIEURES AU VIIIE SIÈCLE,

RÉUNIES ET ANNOTÉES

PAR EDMOND LE BLANT.

DÉVELOPPEMENT D'UN MÉMOIRE COURONNÉ PAR L'INSTITUT.

(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.)

TOME I.

PROVINCES GALLICANES.



PARIS.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'EMPEREUR

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LVI.



PRÉFACE.

L'une des œuvres les plus considérables de l'érudition française, le *Gallia christiana,* réunit les noms, trace l'histoire des hommes qui gouvernèrent et servirent l'Église de notre patrie; à côté de cette liste des pasteurs, inscrire celle des fidèles, c'est demander aux monuments antiques en quels temps, dans quels lieux de notre sol la foi chrétienne a paru, a grandi; dans quelle mesure nos frères ont écouté la voix, suivi l'exemple de leurs vénérables guides. Interrogée avec un soin patient, l'épigraphie peut aider à reconstituer une part de ce tableau. Telle est la recherche que j'entreprends dans sa partie la plus antique et pour un temps où les données certaines ont trop souvent manqué aux historiens de notre Église.

Étudiée seule, chacune des inscriptions que je vais tenter d'expliquer apporte, certes, peu de faits; mais leur réunion parle d'une voix éloquente et, mieux peut-être que les anciens écrits, nous dit les croyances, les secrets instincts, les espérances de nos pères.

Moins nombreux que les marbres de Rome, ce grand berceau du christianisme, nos monuments ne leur cèdent qu'en ce point, et les savants de l'Italie ont eux-mêmes rendu hommage à leur singulière valeur. Aucun antiquaire n'a pu aborder, sous son point de vue dogmatique, l'étude des inscriptions chrétiennes, sans mettre au premier rang des textes les plus riches en démonstrations les

marbres de notre patrie. C'est ce qu'ont fait Zaccaria[1], Maffei[2], Genèr[3], et, depuis eux, notre sol a rendu à la lumière plus d'un monument utile à la défense de la foi. La croyance au purgatoire[4], à la divinité du Christ[5], à sa présence dans l'Eucharistie[6], la ferme attente de la résurrection confessée en même temps par la parole[7] et les figures symboliques[8], la prière pour les morts avec ses formes diverses[9], l'invocation si rare du Saint-Esprit[10], celle des saints près du tombeau desquels venaient se grouper les sépultures[11], le baptême[12], la pénitence[13], l'extrême-onction[14], certaines formes de nos liturgies primitives dont les recueils ont disparu[15], la soumission de notre Église à celle de Rome[16], la haute antiquité de notre foi[17], sa diffusion parmi les vieux peuples barbares[18], l'origine orientale de nos chrétientés du Rhône[19], le culte de la Vierge[20], les

[1] *De veterum christianarum inscriptionum usu in rebus theologicis.*

[2] *Museum Veronense,* Dédic. à Benoît XIV.

[3] *Theologia dogmatico-scholastica.*

[4] Voir t. II, n° 374.

[5] N° 281.

[6] Ci-dessous, n° 4. L'inscription d'Autun, à laquelle je renvoie ici, a été, depuis la publication de mon premier volume, souvent citée et commentée. Parmi les travaux dont ce précieux monument a été l'objet, je dois noter au premier rang les savantes dissertations du R. P. Garrucci et de M. Rossignol, écrits d'autant plus intéressants qu'ils sont faits à deux points de vue opposés.

[7] N°s 467, 478, etc.

[8] N°s 286, 467, etc.

[9] N°s 4 et 277; cf. n° 392.

[10] N° 583.

[11] N° 22.

[12] N° 5.

[13] N° 663.

[14] N° 623.

[15] N° 392. Mes inscriptions n°s 25 (cf. Theodoret. *H. E.* II, XXIV) 52 et 404 témoignent encore de coutumes liturgiques.

[16] Ci-dessous, p. LXVIII, LXIX.

[17] Ci-dessous, p. XXXIII.

[18] Ci-dessous, p. XLVIII, note 5.

[19] Voir mon tome II, fin de la note 6 de la page 163. J'ai montré par de nombreux exemples que les formules de l'épigraphie sépulcrale découlent des liturgies funéraires. (Dissert. n° 392, ci-après, t. II, pag. 52.) Les mots *in spe resurrectionis vitæ æternæ* de mon inscription n° 465 ne me paraissent donc point être, comme on le pourrait croire, empruntés à la fin du Symbole. S'ils procédaient de cette prière, il faudrait encore remarquer qu'en Occident le Symbole s'arrête, dans le plus grand nombre des textes, aux mots *carnis resurrectionem,* et que l'addition *vitam æternam* appartient surtout à l'Orient (Suicerus, v° *Σύμβολον*; Bingham, t. IV, p. 79 et suivantes), ce qui rattacherait encore les liturgies de nos églises du Rhône à celle des églises grecques.

[20] N° 542 A.

institutions monacales[1], la lutte contre les hérésies[2], la hiérarchie dans l'Église[3], s'y montrent, et avec netteté. Telles sont, dès ce jour et à ce point de vue, les richesses principales d'un sol privilégié, dont les antiques sarcophages présentent, plus souvent même que ne le font ceux de Rome, l'image symbolique de saint Pierre recevant les clefs du ciel.

Les vertus de nos pères, et j'en ai d'autres témoins que de banales accumulations d'éloges, sont vivantes dans leurs inscriptions. C'est chez elles surtout, quelquefois chez elles seules, qu'il faut chercher les touchantes mentions de l'éducation chrétienne par la famille[4], de la charité[5], de la continence des époux[6], de l'hospitalité[7], du rachat des captifs[8], de l'amour du prochain[9], de la pitié pour les esclaves[10]. Romains et Barbares, les noms semblent le montrer[11], ont également senti leur âme s'adoucir à la voix de Jésus-Christ, et des perfections nouvelles sont nées sous le souffle divin.

Nos marbres gardent le souvenir de ceux qui les premiers apportèrent dans la Gaule le germe de ces nobles vertus. J'y vois revivre saint Irénée par la tradition persistante de ses luttes contre le gnosticisme[12]; saint Denis, par les pèlerinages accomplis au lieu où il souffrit la mort[13]; sainte Ursule et les vierges ses compagnes,

[1] N° 29 A, 44, 55, 202, 471, 512, 557, etc.

[2] N° 404, etc.

[3] N° 36, 60, 233, 292, 293, etc.

[4] N° 462.

[5] N° 406, 407, 586, etc.

[6] N° 391.

[7] N° 197, 586, 644, etc. C'était une vertu des Barbares qui s'emparèrent de la Gaule. (Salv. *Gub. Dei*, VII, xv : «Franci mendaces «sed hospitales;» *Lex Burgund.* Tit. xxxviii : «Quicunque hospiti venienti tectum aut fo«cum negaverit, trium solidorum inlatione «mulctetur.»)

[8] N° 545, etc.

[9] N° 483, etc.

[10] N° 25 et 450.

[11] Voir dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXVIII, ma *Note sur le rapport de la forme des noms propres avec la nationalité, à l'époque mérovingienne.*

[12] N° 467.

[13] N° 201.

par l'antique existence d'un sanctuaire placé sous leur vocable [1]; les martyrs soldats de Cologne, par la protection que les fidèles venaient chercher près de leur tombeau [2]; saint Euchaire, saint Valère de Trèves, par l'autel que dédia saint Cyrille [3]; saint Martin, par les nombreuses légendes tracées aux murs de sa cellule [4], de ses basiliques [5], par les vers inscrits sous son image dans le baptistère de Primuliacum [6], par le nom d'une morte baptisée de sa main [7]; enfin, pour remonter plus haut dans les âges, une famille inconnue qui semble avoir péri en confessant le nom du Seigneur [8].

Dignes continuateurs de l'antique doctrine, voici les évêques, les saints : Calétric, Fortunat, Césarie, Radegonde, les prélats de Lyon, ceux de Vienne, Grégoire de Tours qui osa résister aux puissants du monde, Rustique, Deusdedit et les Leontius qui élevèrent tant de monuments sacrés. La chaîne des successions épiscopales demeure toutefois incomplète, car plus d'un marbre a péri sans retour, et la terre garde encore plus d'un trésor.

Les inscriptions chrétiennes à date certaine n'apparaissent sur notre sol que longtemps après s'être montrées à Rome. Dans la cité des Catacombes, les premiers monuments enregistrés par le Ch. de Rossi remontent aux années 71, 107 et 111. Ils deviennent nombreux dès le IIIe siècle [9].

Le plus ancien de nos marbres chrétiens datés appartient à l'an 334; quatre autres suivent, en 347, 377, 405 et 409 [10]; mais il nous faut presque descendre à la seconde moitié du ve siècle pour rencontrer en quelque nombre ces vieux monuments de la foi.

A Rome, une part considérable des inscriptions sans date est

[1] N° 678 B.

[2] N° 354.

[3] N° 242.

[4] Nos 165 et suiv.

[5] Nos 170 et suiv.

[6] N° 594.

[7] N° 412.

[8] N° 548 A. Voir ci-dessous, p. XXXII et XXXIII, pour les caractères de haute antiquité que présente l'inscription.

[9] *Inscr. christ. rom.* t. I.

[10] Nos 62, 596, 369, 591 et 248.

évidemment antérieure à celles qui portent des marques chronologiques. J'hésite à penser qu'il en soit de même dans notre patrie. Une grande simplicité, un laconisme extrême, distinguent, dans la ville sainte, celles des inscriptions chrétiennes qui ne sont point conçues dans le formulaire païen[1]. Ce caractère fait presque complétement défaut sur notre sol[2].

Le type commun dont procède le plus grand nombre de nos textes épigraphiques confirme les données de la chronologie en accusant une époque secondaire. Leurs formules de début, combinaisons banales, où figure d'ordinaire le mot REQVIESCIT, ne se rencontrent pas, à Rome, avant la fin du IVe siècle; en Gaule, avant 422[3]. C'est là une première indication qu'appuie encore l'excessive rareté de symboles primitifs, le Poisson et l'Ancre.

J'ai parlé de la brièveté comme signe ordinaire d'une origine ancienne; quelques rares inscriptions de Vienne, de Vaison, ne mentionnent ni l'âge du fidèle, ni le jour de sa mort, et présentent, par leur laconisme, le type exact des vieux marbres des Catacombes. A Trèves, une seule légende funéraire est datée; elle remonte à l'an 409[4], et j'ai dit pourquoi la plupart des inscriptions de la contrée me semblent devoir être groupées autour de cette époque[5]. Leur ancienneté m'est encore démontrée par plus d'un signe : mention du nom de ceux qui ont fait faire les tombes[6]; défaut d'indication du jour de la mort[7]; fréquence remarquable de la colombe, l'un de nos plus vieux symboles[8]; défaut de croix gra-

[1] Voir, par exemple, en se reportant à ma Dissertation n° 57, les inscriptions de Marseille et d'Aubagne, que je donnerai plus loin (p. XXXIII).

[2] Je dois même ajouter qu'en Gaule il ne saurait être tenu pour un guide infaillible. La partie gauche de notre sol présente, en effet, des inscriptions de basse époque, composées d'un nom seul. (Ci-dessous, n° 579.)

[3] N° 53. Voir, pour l'âge comparatif des formules initiales, ci-dessous, p. VIII et IX.

[4] N° 208.

[5] Nos 248 et 277.

[6] Voir ci-dessous, p. XVII et suivantes.

[7] Ci-dessous, p. XXV et suivantes.

[8] Ci-dessous, p. XII.

vées au début des épitaphes[1]; absence de l'épithète *Bonæ memoriæ*[2]; emploi des mots *Puella Dei* pour désigner les religieuses[3]; usage enfin du monogramme ☧[4], de formules antiques[5], du début *Hic jacet*[6].

Il est encore, pour les marbres des fidèles, d'autres signes d'antiquité; c'est l'absence de toute expression chrétienne dans des épitaphes que caractérisent seules des marques extérieures; c'est le nom triple que portaient les vieux Romains[7]; c'est une rédaction conforme au type épigraphique païen[8], sans autre marque de christianisme qu'une parole vague, un symbole des premiers âges; c'est enfin, au point de vue matériel, une exécution élégante, où se montre l'habileté des anciens lapicides. Ces détails se rencontrent à Arles pour des inscriptions chrétiennes uniquement reconnaissables aux sculptures des riches sarcophages où elles sont gravées[9]; à Aubagne surtout et à Marseille, sur deux épitaphes de style primitif, témoins irrécusables de l'antiquité de notre foi[10].

En recherchant l'âge probable des monuments où la date fait défaut, je viens de m'appuyer sur l'emploi ou l'absence de certains symboles, de certaines formules. Le style, les ornements de l'épigraphie ont, en effet, varié avec les siècles, et des marques, plus saisissables qu'on ne serait tenté de le supposer d'abord, permet-

[1] Voir ci-dessous, p. XIII.

[2] Ci-dessous, p. X.

[3] Ci-dessous, p. X.

[4] Ci-dessous, p. XII.

[5] N° 316.

[6] Ci-dessous, p. VIII. Je noterai de plus, mais sans attacher trop d'importance à ce détail souvent insignifiant, que les monnaies trouvées dans les tombes de Trèves appartiennent au IVe siècle (nos 239 et 282). Voir encore, au sujet de l'âge des inscriptions qui nous occupent, mes autres observations, ci-dessous, p. XLV et suivantes.

[7] Voir mon tome Ier, p. 133; De Rossi, *Inscr. chr. rom.* t. I, *Prolegom.* p. CXII.

[8] Voir ma Dissert. n° 57. A Autun, une épigraphe de l'an 378 (n° 7) porte encore la formule MEMORIAE AETERNAE des inscriptions païennes. Le mot PAX, qui se lit au début de plusieurs marbres des idolâtres, figure dans les mêmes conditions sur les plus antiques épitaphes chrétiennes d'Arles. (Cf. ci-dessous, p. XXVIII, note 9.)

[9] Nos 517, 525.

[10] Nos 548 A et 551 B. (Cf. ci-dessous, p. XXXIII.)

tent d'assigner, en quelque sorte, un rang chronologique aux inscriptions sans dates.

Je l'expliquerai plus loin; des indications courantes sur les épitaphes des païens, la filiation, la patrie, la condition sociale, la profession, la postérité dans la famille, ne figurent point, pour ainsi dire, sur les inscriptions chrétiennes de langue latine[1]. Une suppression si générale accuse avec toute certitude l'existence de lois qui régissent les formules; elle m'autorise à rechercher les marques de leur application.

Exposer les principaux résultats que me donne, sur ce point, un examen d'ensemble, ce sera, je l'espère, dissiper plus d'un doute, répondre par avance, en quelque sorte, aux questions que l'on s'adresse parfois sur l'âge des monuments chrétiens dépourvus de toute marque chronologique.

Nos inscriptions en prose se divisent en deux parts. Quelques-unes, et c'est le petit nombre, sont conçues dans une forme qui procède plutôt des œuvres littéraires que du vrai style épigraphique[2]; celles-là ont été, à coup sûr, écrites par les parents, par les amis du mort; elles ne peuvent guère apporter d'éléments aux recherches de la statistique. Les autres, qu'un type commun rattache à différents groupes bien tranchés dans la famille épigraphique, sont plus intéressantes à étudier sous le point de vue spécial où j'envisage en ce moment les marbres.

[1] Voir mon tome I, p. 125 et 129.

[2] Voir n°s 17, 211, 257, 391, 438, 483, 515, etc. Notre inscription n° 48, entre autres, si peu conforme au style épigraphique, se termine par la formule OPTAM VOBIS FILCISSIMI VALEATIS, qui est surtout particulière aux lettres. (Cyprian. *Epist.* 1, 2, 3, 4, 7, 8, etc.; S. Aug. *Epist.* CXXVIII, CXXIX; Henzen, t. III Orellii, n° 7215; Euseb. *H. E.* v. 4, *in fine;* Epist. Bonif. episc. dans Labbe, *Concil.* t. IV, p. 1645; De Rozière, *Formules,* p. 951 et 1044, etc.) *Notavi,* qui se lit sur deux épitaphes (n°s 36 et 461), appartient au formulaire diplomatique (n° 461, voir encore n° 475). *Sub hoc consule,* de l'inscription d'Evian (n° 683), est une façon de dire familière aux chronologistes. (Voir Marius d'Avenches, le *Chronicon paschale,* etc.)

En rompant, comme nous venons de le voir, avec les usages païens qui froissaient leur sentiment religieux, les fidèles ont continué ceux que ne paraissait point exclure la foi nouvelle. Ainsi, tandis qu'obéissant à la parole de Dieu, ils supprimaient, sur les sépulcres, l'indication patronymique directe, *un tel fils d'un tel*, ils y maintinrent d'abord les noms des parents qui avaient fait élever la tombe, et parmi ceux-là figure souvent ce nom du père terrestre dont la règle nouvelle proscrivait la mention [1].

Cette forme, qui procède évidemment du type païen, caractérise, en Gaule, comme une première période dans le style épigraphique. On le voit aux marbres de Trèves, dont l'ancienneté se révèle, d'ailleurs, par un ensemble de signes importants [2]; aux inscriptions d'Arles, que leurs formules, leurs symboles, le système des noms, le style et la richesse des tombeaux [3], classent de même au premier rang; aux épitaphes de Sainte-Croix, de Vaison, datées de 405 et de 470; aux deux marbres de Marseille et d'Aubagne, dont l'antiquité ne peut être mise en doute [4].

Vers le début du ve siècle, un changement radical s'opère dans la rédaction des textes lapidaires. La mention dont je viens de parler disparaît, et l'usage se répand de commencer les épitaphes par le mot *Hic*. HIC IACET, HIC PAVSAT, HIC QVIESCIT, qui se montrent à Trèves, en même temps que la vieille formule, semblent être, en Gaule, les plus anciennes combinaisons où figure cet adverbe. Il en est de même à Rome, où, d'après le relevé des marbres antérieurs au VIIe siècle, l'on trouve la première dès 365, la seconde en 371 [5]. HIC REQVIESCIT, moins fréquent sur notre sol aux temps anciens, et qui ne se montre à Rome qu'en 396 [6], marque réellement la venue de l'ère nouvelle.

[1] Voir mon tome I, Dissert. n° 57.

[2] Voir ci-dessus, p. V et VI.

[3] N°s 517 et 525. Ci-dessous, p. XVIII, n. 4.

[4] Voir ci-dessous, p. XXXIII.

[5] De Rossi, *Inscr. chr. rom.* t. I, n° 178.

[6] *Id.* n° 224.

A l'époque de la décadence, c'est l'effet d'une sorte de loi que les formules se compliquent et s'allongent. Cicéron, Pline, écrivent simplement, au début de leurs lettres : « Tullius Tironi salutem. » — « C. Plinius Tacito suo salutem. » Au temps de saint Augustin, de saint Paulin de Nole, on y lira : « Domino merito venerabili et « vere suscipiendo patri Augustino episcopo Macedonius. » — « Di- « lecto fratri merito prædicabili et venerantissimo Pammachio « Paulinus [1]. » Le style épigraphique suit la règle commune; la formule HIC REQVIESCIT va se compliquant, lorsque les temps s'avancent, et l'on voit successivement paraître chez nous en 469, 473, 488, HIC REQVIESCIT IN PACE, HIC REQVIESCIT BONAE MEMORIAE, HIC REQVIESCIT IN PACE BONAE MEMORIAE [2], avec cette circonstance remarquable que la formule la moins simple est en même temps la plus récente [3]. IN HOC TVMVLO REQVIESCIT, IN HOC TVMVLO REQVIESCIT BONAE MEMORIAE, IN HOC TVMVLO REQVIESCIT IN PACE BONAE MEMORIAE, se montrent à dater de 492 [4], comme pour compléter et pour clore [5] la série des formules tumulaires de l'époque mérovingienne. Les noms de ceux qui ont fait faire les tombes, les débuts du style ancien, HIC IACET, HIC QVIESCIT, HIC REQVIESCIT [6], ne se remarquent plus alors.

La statistique peut fournir encore plus d'un moyen d'appréciation, et j'enregistre, d'après l'ordre de leur succession matérielle, les façons de dire auxquelles je crois utile de prêter attention.

DEPOSITIO, suivi du nom au génitif, apparaît, pour la Gaule, en

[1] Voir encore les lettres de Fortunat, V, I, V, VI, etc. Grégoire de Tours, *H. Fr.* IX, XXXIX et XLII, les formules réunies par M. de Rozière, p. 965 et suivantes, etc.

[2] Voir les nos 87, 72, 374 A.

[3] Voir ci-dessous, p. XXXI, un autre exemple de ce fait.

[4] N° 32.

[5] N° 477. C'est notre dernière inscription datée; elle est de l'an 695.

[6] Sauf pour une inscription qui, de toute évidence, ne procède pas du type épigraphique commun (t. I, n° 211), HIC REQVIESCIT, sans formule accessoire, ne se trouve pas, en Gaule, au delà de 487. (T. II, n° 379.)

334 et en 405[1]; RECESSIT, de 347 à 489[2]; DECESSIT, en 378[3]; OBIIT, de 422 à 632 environ[4]; TRANSIIT, de 466 à 695[5].

En 431, 491, les religieuses sont nommées sur nos marbres, DEO SACRATA PVELLA, PVELLA DEO PLACITA[6]; dans les inscriptions de Trèves, dont l'antiquité est sans conteste, PVELLA DEI, PVELLA SANCTIMONIALIS[7]. En 511 pour la première fois, en 520 et en 524, 540, ces saintes filles reçoivent le nom de RELIGIOSA[8], fréquent, comme on le sait, dans le texte de Grégoire de Tours, les capitulaires, les lois barbares[9], et qui devait rester dans notre langage.

FAMVLVS DEI se montre de 449 à 552[10]; l'épithète banale BONAE MEMORIAE, de 473 à 689[11]; je ne retrouve, en Gaule, qu'en 511 PLVS MINVS, qui se présente pour la dernière fois sur un marbre daté de 643 ou 690[12]; OBIIT IN CHRISTO, for-

[1] Nos 42 et 591.

[2] Nos 595, 79 et 548. (Cf. ci-dessous, p. XII, note 1, pour les marbres de Marseille.)

[3] No 7.

[4] Premier exemple, no 74; dernier exemple, no 373 A. (Cf. no 391.) Cette formule est la plus fréquente.

[5] Premier exemple, no 74; dernier exemple, no 477. Formule moins fréquente que la précédente.

[6] Nos 44 et 388.

[7] Nos 258 et 259.

[8] Nos 387 A, 663, 435 et 688; voir encore, nos 545 et 685, deux inscriptions évidemment de basse époque. (Cf. ci-dessous, p. CXVII, CXVIII.)

[9] Canciani, t. I, p. 118; t. III, p. 261, 270, 282; t. IV, p. 66.

[10] No 667 et no 65.

[11] No 72 et no 621.

[12] Nos 437 et 586 A. A Trèves, où les inscriptions, bien que non datées, présentent des signes sérieux d'antiquité, cette expression paraît avoir été employée plus anciennement que dans le reste de la Gaule. Elle existe dans cette ville sur des marbres marqués du monogramme secondaire ☨. (T. I, nos 239, 245, 263, 273.)

Je ne saurais évidemment prétendre à expliquer la venue successive des formules que j'enregistre; pour plusieurs, sans doute, leur adoption n'a été que le résultat d'une mode. L'apparition tardive de PLVS MINVS semble toutefois avoir sa raison d'être. Chez les Romains, comme l'a fait observer le savant M. Le Clerc (*Journaux chez les Romains*, p. 198), le jour de la naissance était noté sur un registre spécial. A côté de cette constatation intéressante au point de vue civil (Pardessus, *Mém. de l'Acad. des inscriptions*, t. XIII, p. 266 et suivantes), la croyance à l'influence des planètes faisait relever avec soin jusqu'au dernier détail astronomique de l'heure où l'enfant venait au monde. (De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, no 172; Allmer, *Découverte dans l'église de Saint-Pierre*

mule spéciale aux légendes lapidaires de la Viennoise, paraît de 515 à 565[1].

Les inscriptions portent souvent des marques chronologiques mutilées, ou insuffisantes quoique demeurées intactes. Telle est, par exemple, l'indiction exprimée seule; tels sont encore la trace d'un postconsulat, les noms des consuls à nombreux homonymes[2]. Il importe de tirer parti de ces vagues données.

Je note, dans ce but, que, sur les marbres originaux, l'abréviation du mot *consul* n'est point écrite *cos* après 377[3]; que notre premier postconsulat est de 405, de même que le titre impérial de *Dominus noster*[4]; que la première longue série d'années calculées après un postconsulat remonte à 486[5]; que le titre de *vir clarissimus* ne figure point dans les dates épigraphiques avant 447[6]; la désignation *junior*, ajoutée au nom du consul, avant 474[7], et qu'enfin je trouve pour la première fois, en 447, le nom d'un seul de ces hauts personnages[8]. Quant aux épitaphes datées simplement de l'indiction, je dois rappeler que, sur notre sol, le pre-

de Vienne, p. 21 : SED INIQVA STELLA ET GENESIS MALA, etc.) Il est donc rare de trouver dans les inscriptions païennes la mention PLVS MINVS, qui indique l'incertitude sur l'âge des défunts. (Fabretti, p. 588, 589.) L'exactitude dans les constatations devait disparaître plus tard. En même temps que la sénilité de Rome, les invasions barbares vinrent détruire les vieux usages; le christianisme, pour lequel l'heure de la mort importait plus que celle de la naissance, condamna la foi à l'influence des astres. (Tertull. *De idolol.* c. IX; S. August. *Confess.* VII, VI; S. Chrysost. In Epist. ad Cor. *Hom.* V, édition de Montfaucon, t. X, p. 32 A.) Alors seulement devint fréquente la formule de doute PLVS MINVS, dont la multiplication, au temps du Bas-Empire, est peut-être attribuable aux deux causes simultanées que je viens d'indiquer.

[1] N°s 693 et 466 A.

[2] Le nom de Symmaque, entre autres, se trouve cinq fois dans les fastes, de 330 à 522.

[3] N° 369. Cette observation, que le petit nombre de nos marbres anciens ne m'eût point permis de consigner, résulte des relevés opérés par le savant Ch. de Rossi sur les épitaphes romaines qu'il a fait connaître.

[4] N° 591.

[5] N°s 662, 388 A, 481 A, 474 B.

[6] N° 35.

[7] N° 632. Cette qualification est très-utile pour l'appréciation des dates à une époque où les marbres ne portent souvent que le nom d'un seul des deux consuls.

[8] N° 35.

mier emploi de cette supputation, d'ordinaire accessoire, ne remonte qu'à l'an 491 [1].

Le relevé statistique des symboles peut de même servir au classement des épitaphes.

L'Ancre et le Poisson figurent sur nos marbres, et, bien que nous y retrouvions la première de ces marques en 474 et plus tard même, sans doute [2], l'antiquité incontestable de quelques-uns des monuments qui les présentent [3], les données positives fournies sur leur âge par les tombes romaines [4], ne sauraient permettre d'hésiter à leur assigner, pour la plupart des cas, le premier rang.

Les autres signes et symboles apparaissent dans l'ordre suivant sur nos inscriptions datées :

SIGNES ET SYMBOLES.	ANNÉES.
☧	377, 405, 470, 493 [5].
A Ω	377, 405, 493, après 499, 525 ou 540, 547 [6].
[colombe]	378, vers 400, 431, 448, vers 450, 454 ou 525, 473, 488, 493, 510, 518, 526 ou 627, avant 528, 559, 563, 612 [7].

[1] Voir le n° 388. Les marbres datés de la seule indiction portent un autre signe de basse époque dans le mot *obiit,* qu'ils présentent tous (n°s 37, 386, 458 A, 478 L, 513, 523, 524, 532, 616 A, 628, 629), à l'exception de deux épitaphes de Marseille, où une coutume locale a longtemps retenu la vieille expression *recessit.* (N°s 545 et 551; cf. mon tome II, p. 33, Dissertation n° 467.)

[2] Voir les n°s 631 et 261.

[3] Voir les n°s 551 B; 548 A; cf. n° 533.

[4] De Rossi, *De christianis monumentis* ΙΧΘΥΝ *exhibentibus.* (Dans le *Spicilegium solesmense,* t. III.)

[5] Voir les n°s 369, 591, 496, 77. L'antiquité de ce signe se montre encore par sa fréquence à Trèves, dont les inscriptions doivent être comptées, je le répète, parmi nos plus anciennes de la troisième série (cf. ci-dessous, p. XXIV).

[6] Voir les n°s 369, 591, 77, 565, 55, 467.

[7] Voir les n°s 7, 412, 44, 68, 515, 57,

SIGNES ET SYMBOLES.	ANNÉES.
⳨	Vers 400, 431, vers 450, 474, 525 ou 540 [1].
† (au début de la première ligne des inscriptions monumentales).	445, 456, 676 ? [2].
† (dans les épitaphes).	448, 488, 496, après 499, 527, après 585 [3].
	Vers 450, 454 ou 525, 488, 493, 510, 559, 563 [4].
† (au début de la première ligne des épitaphes).	Après 499, 503, 515 ou 437? 522, 527, 537, 547, pas avant 550, 553, vers 560, 563, vers 573, 579, après 585, 600, 601, 612, avant 632, vers 632, 643 ou 690, 646? vers 680 [5].

Dans la recherche qui m'occupe, il m'est précieux de pouvoir montrer des résultats entièrement parallèles sur les marbres étrangers à la Gaule; c'est faire voir la marque d'une loi certaine dans un ensemble de faits que l'on serait peut-être tenté d'attribuer au hasard.

Je viens de dire qu'à Rome les formules se présentent, pour les monuments antérieurs au VIIe siècle, dans le même ordre que

72, 374 A, 69, 61, 38, 379, 566, 432, 405 A, 461, 561.

[1] Voir les n°s 412, 44, 515, 632, 55.

[2] Voir les n°s 617, 609, 91.

[3] Voir les n°s 68, 374 A, 498, 391, 565, 507.

[4] Voir les n°s 515, 57, 374 A, 69, 61, 405 A, 461.

[5] Voir les n°s 565, 70, 492, 469, 613 A, 393, 396, 384, 512, 209, 466 A, 211, 507, 690, 474, 17, 561, 373 A, 377, 586 A, 476, 199.

sur notre sol; sauf une différence insignifiante, il en est de même pour les symboles, dont voici le relevé comparatif :

SIGNES ET SYMBOLES.	ROME.	GAULE.
	Voir, pour ces symboles, ci-dessus, p. XII.	
	De 268 à 500, 524?	De 378 à 612 [1].
☧	De 298? 331 à 451 ou 474.	De 377 à 493 [2].
Α Ω	De 355? 363 à 509.	De 377 à 547 [3].
⳨	De 355 à une date qui se classe entre 542 et 565.	De 400 environ à 525 ou 540 [4].
† (au début de la première ligne des inscript. monum^les).	" [5]	De 445 à 676 [6].
† (dans les épitaphes).	De 375? 407 à 527.	De 448 à une date postérieure à 585 [7].
	De 391 à 472 ou 439.	De 450 environ à 563 [8].
† (au début de la première ligne des épitaphes).	De 450 à 589.	De 503 à 680 environ [9].

[1] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, n°s 10, 923, 991. Voir mes n°s 7 et 561.

[2] De Rossi, n°s 26, 39, 753. (La rareté de ce signe est déjà extrême à Rome après l'an 409. De Rossi, *De christ. tit. carth.* p. 33.) Voir mes n°s 269 et 77.

[3] De Rossi, n°s 127, 159, 491, et mes n°s 369 et 467.

[4] De Rossi, n°s 121, 1100, et mes n°s 412 et 55.

[5] L'ensemble de cette partie des inscriptions romaines n'a pas encore été publié.

[6] Voir mes n°s 617 et 91.

[7] De Rossi, n°s 249, 576, et mes n°s 68 et 507.

[8] De Rossi, n°s 392, 845, et mes n°s 515 et 461.

[9] De Rossi, n°s 748, 1126, et mes n°s 70 et 199. Le savant romain a ingénieusement fait voir, dans l'apparition successive

On vient de le remarquer, sans doute; Rome précède toujours la province dans l'adoption des formules, des symboles lapidaires, et les abandonne avant elle. Une autre loi se dégage de ce fait.

Dès le xve siècle, les monuments italiens présentent le caractère qui les distinguera, sur notre sol, seulement au temps de la Renaissance. L'Italie fait ainsi le premier pas, et nous suivons à une distance considérable. Ce qui est vrai pour les œuvres de l'art moderne ne l'est pas moins pour les antiques symboles. Abandonné à Rome dès le début du ve siècle, le Poisson mystique, par exemple, trouve encore longtemps place sur les monuments chrétiens des provinces, lentes à oublier comme à adopter les traditions de la mère patrie[1].

De là, une différence nécessaire de limites dans la collection des marbres de Rome et de ceux de la Gaule. J'ai continué jusqu'au viiie siècle la recherche que le Ch. de Rossi clôt avec toute raison, pour sa part, un siècle auparavant; nos deux recueils n'en contiennent pas moins des textes entièrement parallèles, et, si je puis parler ainsi, un même cycle épigraphique[2]. C'est la conséquence nécessaire du retard, puis de la persistance que la province apporte à suivre l'impulsion donnée par la ville sainte.

Que l'on me permette, en terminant ce paragraphe, de montrer par un double exemple le mode d'application pratique d'une part des données que je viens d'exposer.

des deux monogrammes ☧, ⳨, et enfin de la croix, le christianisme dissimulant d'abord ses symboles, la croix se montrant ensuite à demi voilée pour se produire plus tard avec toute liberté. (*De christ. tit. carth.* p. 38.)

[1] De Rossi, *De christianis monumentis* ΙΧΘΥΝ *exhibentibus*, p. 5, et mon tome I, n° 261.

[2] En donnant pour limite à son recueil le commencement du viie siècle, M. le Ch. de Rossi s'arrête, dit-il, au moment où les inscriptions font temporairement défaut. (*Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. I, p. 517, 518.) Ce fait ne se produit, en Gaule, qu'à la fin de la même période. (Voir ci-dessous, p. cxxi, cxxii.)

Je choisirai comme premier type une inscription indiquée à Paris par Grégoire de Tours :

HIC REQVIESCIT CRESCENTIA SACRATA DEO PVELLA

Cette légende présente à mes yeux quatre marques d'antiquité : brièveté du texte; défaut d'indication du jour de la mort[1] ; début simple HIC REQVIESCIT, que nous savons antérieur à des formules plus compliquées; SACRATA DEO PVELLA, expression qui distingue, comme nous venons de le voir, nos anciens monuments.

D'après mon système, l'épitaphe de Crescentia se classerait donc parmi nos plus anciennes. Cette appréciation est fondée, puisque, au temps de Grégoire de Tours, c'est-à-dire au VI[e] siècle, la tombe était mutilée, délaissée, et le souvenir de la morte complétement perdu[2].

Un deuxième type m'est fourni par une épitaphe de Narbonne[3] :

✝ HIC REQVIESCET
IN PACE BONE ME
MORIE DOMETIVS
QVI BIXIT PL MINVS
ANNVS XXXVII OBI
ET KAL IVLIAS IND
V. VC
CONSS

D'après la comparaison des marbres qui nous sont connus, cette inscription est postérieure à la fin du IV[e] siècle, par la forme, irrégulière au singulier, de l'abréviation CONSS, moins ancienne que CONS et surtout que COS ; elle est postérieure à 422, à cause d'*obiit;* à 437 peut-être, à 503 plus certainement, par la croix gravée en

[1] Voir ci-dessous, p. XXV.
[2] Voir Dissert. n° 203.
[3] N° 613 A.

tête de la première ligne. Elle ne semble point devoir remonter plus haut que 447, à cause de la mention d'un seul consul et de la qualification *vir clarissimus* ajoutée au nom de ce dernier; plus haut que 488, à raison de la longue formule initiale, *hic requiescit in pace bonæ memoriæ;* plus haut que 491, par la présence de l'indiction; plus haut que 511, à cause de l'emploi des mots *plus minus;* et les détails de la paléographie n'infirment en rien ces nombreuses données. J'ajoute que l'absence du nom de ceux qui ont fait faire la tombe, mention dont je rencontre des exemples jusqu'en 470[1], rend probable l'attribution du monument à une basse époque.

Restituons maintenant, dans notre légende, le nom du consul Mavortius, que j'avais omis à dessein; il reporte le marbre de Narbonne à l'an 527, et montre ainsi l'utilité pratique des règles dont je viens de faire usage, puisque leur application m'amène à seize années seulement en deçà de la date réelle[2]. Ces règles pourront souvent encore rendre d'utiles services, lorsqu'un monument présentera, avec des signes dont l'âge initial est connu, d'autres signes qui, comme les formules RECESSIT[3], DECESSIT, comme les chrismes ☧, ⳨, l'A et l'Ω, ne se montrent pas au delà d'une époque déterminée[4].

Je viens de m'appuyer plus d'une fois sur des détails où je vois

[1] Voir ci-dessous, p. XVIII à XXI.

[2] Il ne sera sans doute pas superflu d'établir par une troisième épreuve l'exactitude d'un système où chaque pas est nouveau. Les épitaphes datées de la seule indiction m'en fournissent le moyen. J'ai dit plus haut (p. XI et XII) que l'usage de cette note chronologique accuse, pour les marbres, une époque basse. Les inscriptions qui la présentent devront donc offrir en même temps les marques propres au dernier âge : absence du monogramme ☧, du nom de ceux qui ont fait faire la tombe, croix au début de la première ligne, mention du jour de la mort, début de forme banale et compliquée, mots *bonæ memoriæ, obiit, plus minus, religiosa.* Tous ces détails caractérisent, en effet, les épitaphes dont je parle (n°s 37, 83, 386, 458 L, 465, 478 A, 483, 513, 523, 524, 532, 545, 551; 616 A, 624, 629.)

[3] On n'oubliera pas l'exception toute locale que j'ai signalée pour le mot RECESSIT (ci-dessus, p. XII, note 1).

[4] Cf. mon tome II, n°s 575 D et 576 F.

une marque d'antiquité : mention de ceux qui ont fait faire la tombe, prétérition du jour de la mort. Il me faut en expliquer la valeur.

Nés en plein paganisme, les premiers chrétiens ont fréquemment, je le répète, suivi, pour rédiger leurs épitaphes, le type en usage au temps où ils vivaient, et les formules antiques ne s'effacèrent que par degrés[1]. Chaque phase de leur disparition marque un progrès des âges. Pour qui veut reconnaître les caractères particuliers des marbres aux diverses époques, il est donc nécessaire de suivre et d'étudier l'épigraphie dans chacune de ses transformations.

Nos légendes présentent quatre classes distinctes, dont le type se détermine ainsi :

Les premières inscriptions de la Gaule chrétienne sont de toute évidence les épitaphes du type païen qu'ont fournies Marseille et Aubagne[2].

Des acclamations dont je parlerai plus loin, la brièveté, l'antique monogramme ☧, caractérisent les secondes[3].

La forme des noms, l'absence des mots BONAE MEMORIAE, celle de la croix en tête des épitaphes, quelques raisons historiques et artistiques[4], nous mènent à une troisième classe en permettant d'attribuer au IVe siècle ou au Ve un grand nombre d'épitaphes sans date sorties des fouilles de Trèves et d'Arles[5]. A Sainte-Croix-du-Mont,

[1] J'aurais cru devoir trouver dans le DM tracé en tête des marbres chrétiens une marque d'antiquité. Mais, si cette abréviation paraît figurer, à Marseille, sur une épitaphe de style ancien (n° 550), elle est jointe ailleurs (n°s 361 et 470 B) à des formules qui accusent une basse époque.

[2] N°s 548 A, 551 B et ci-dessous, p. XXXIII.

[3] Voir p. XXVIII, V et XII.

[4] Le style des riches sarcophages de marbre où se lisent deux épitaphes d'Arles montre l'ancienneté de ces légendes (n°s 517 et 525). Jamais, en Gaule, les belles tombes à figures ne portent les inscriptions que j'attribue à une basse époque. L'épitaphe du VIe siècle qui se lisait à la Gayole sur un monument de cette nature (n° 629), y avait été ajoutée après coup, puisqu'elle n'était point portée sur un cartouche (cf. n°s 517 et 525), mais écrite sur le bord, en une seule ligne, comme l'inscription de Fl. Memorius (n° 511). Dans un livre sur les œuvres d'art des premiers chrétiens de la Gaule, je rassemblerai d'autres preuves de l'antiquité de nos sarcophages.

[5] Voir ci-dessus, p. V, et ci-dessous, p. LVI.

à Vaison, l'indication précise des années 405 et 470[1], à Lyon, à Vienne, à Sainte-Colombe, le défaut de formules banales[2], le mot RECESSIT[3], certain détail de paléographie[4], fournissent encore ou des marques certaines ou de graves présomptions d'antiquité.

La dernière série de nos inscriptions est déterminée par des dates explicites du VIe ou du VIIe siècle, par des signes, des symboles qui, d'après mes relevés, suffisent à placer les monuments dans la même période chronologique. A ces textes appartiennent, pour ne point tout citer, les formules secondaires : HIC REQVIESCIT IN PACE, HIC REQVIESCIT BONAE MEMORIAE, HIC REQVIESCIT IN PACE BONAE MEMORIAE, IN HOC TVMVLO REQVIESCIT IN PACE BONAE MEMORIAE, débuts qui se montrent vers la fin du Ve siècle, et marquent comme une ère nouvelle dans les âges de l'épigraphie[5].

Cette distinction faite, si j'examine les détails particuliers à chacune des classes indiquées, je remarque sur les premières épitaphes les noms de ceux qui ont fait faire la tombe; dans la quatrième série, cette mention fait défaut.

Parmi les signes d'antiquité que signale le savant De Rossi, dans les inscriptions chrétiennes de Rome, j'ai été heureux de trouver également la mention de ceux qui ont enseveli le mort[6]. Jusqu'en 408, elle se montre sur les marbres de la ville éternelle[7]; à compter de cette date et soixante ans avant que le même fait se produise dans notre patrie[8], le style change et ce détail disparaît[9].

[1] N°s 591 et 496.

[2] N°s 50, 64, 438, 460 B.

[3] N° 460 B.

[4] Ɛ pour F se trouve dans l'épitaphe d'une femme baptisée par saint Martin (n° 412) et dans d'autres inscriptions dont les symboles ou les formules attestent l'ancienneté. (Voir ci-dessous, p. XXIV.)

[5] Voir ci-dessus, p. IX.

[6] Proleg. p. CX.

[7] *Inscr. christ. rom.* t. I, n° 585.

[8] A° 470 (n° 591). C'est le fait d'une règle dont je viens de parler, p. XV.

[9] Sur les rares inscriptions romaines où se lit, après cette époque, le nom des survivants, il ne figure plus que dans la mention du contrat d'acquisition de la tombe (*vol. cit.* n°s 765, 900). Ce dernier détail ne se trouve pas en Gaule.

Alors se présentent, comme plus tard pour la Gaule, les débuts de forme secondaire; l'épigraphie provinciale et celle de la métropole obéissent aux mêmes lois et marchent, pour ainsi dire, d'un pas égal.

La mention du nom des survivants, introduit dans les épitaphes, constitue donc une marque sérieuse d'antiquité.

Le fait s'explique de lui-même. Une classification, singulière surtout par son adoption générale, rapproche et groupe, dans les anciens recueils, les inscriptions païennes où figure le nom de ceux qui dédièrent les tombes. De là ces larges catégories des *Affectus conjugum, parentum, fratrum, filiorum*, que formèrent Smetius, Gruter, Muratori et ceux de leur école.

Pour les monuments de l'épigraphie, qui gagnent tant par la comparaison, tout mode de classement, si naïf qu'il puisse être, a pourtant sa valeur. On le voit nettement à l'index alphabétique de Séguier, simple table rangée sans méthode scientifique, et précieuse cependant pour la recherche de l'âge des marbres chrétiens par l'étude des formules initiales.

Le groupe sans fin des *Affectus* met en relief l'usage, général chez les païens, de mentionner sur les tombeaux les noms de ceux qui les firent élever. Les fidèles, pendant de longues années, ont donc conservé, sur cet autre point, la méthode antique. Mais l'épigraphie chrétienne proscrivait toute indication de la parenté terrestre; elle avait supprimé dès l'abord la mention patronymique directe[1]. Les noms des parents se montraient dans la formule familière aux gentils; le type définitif devait la repousser. Ce changement se produisit au ve siècle.

Un monument de l'Italie rend visible, pour ainsi dire, le travail de cette transformation.

[1] Voir t. I, Dissert. n° 57.

Il est venu pour Rome même un moment où, malgré les grandes ruines dont la réaction chrétienne, les invasions, avaient jonché le sol, le marbre a manqué aux graveurs, comme le parchemin, le papyrus, ont souvent fait défaut aux écrivains.

De là, si je puis parler ainsi, certaines épitaphes palimpsestes comme certains livres.

Un marbre romain offre le type achevé de ces monuments[1]. Trois légendes funéraires y ont été gravées successivement, et, à chaque nouvel emploi de la dalle, l'épitaphe antérieure a été effacée. La dernière, qui subsiste seule entière, est de la fin du ve siècle ou du commencement du vi^e^; les deux autres ne portent point de date; mais, si l'on imagine le temps nécessaire pour que deux fois des sépultures aient pu être oubliées et leurs marbres repris, on devra faire remonter à une époque assez reculée l'âge des premiers textes.

Malgré leur mutilation, ces épitaphes ont été déchiffrées par l'habileté patiente du Ch. de Rossi.

Trois formules sont en présence sur la dalle, l'une de basse époque, les deux autres beaucoup antérieures. Celles-là portent le nom d'un père, d'un époux, qui ont fait faire la tombe. Sur la troisième, comme le veut son âge, je ne retrouve plus d'autre vocable que celui du mort.

Je me résume.

Si des inscriptions sans date portent l'indication nominative de ceux qui ont fait préparer le tombeau, une probabilité fondée sur les résultats de la statistique ne permet pas de les faire descendre, pour Rome, de même que pour la Gaule, au delà du ve siècle[2]:

[1] De Rossi, t. I, n° 937.

[2] L'estime pourra devenir plus précise, si l'inscription présente en même temps que ce détail, comme l'épitaphe de Gaillardon (n° 575 D), des formules, des symboles, dont l'âge initial sera connu. (Voir ci-dessus. p. viii et suiv.)

aux âges suivants appartient le plus grand nombre des légendes où cette mention fait défaut. Nous acquérons ainsi, pour la classification des marbres chrétiens, un instrument dont l'exactitude est attestée par le parallélisme des épitaphes romaines et de nos propres monuments[1].

J'ai exposé, dès le début de ce livre, comment la forme des noms propres pouvait servir à classer dans l'ordre des temps les inscriptions sans date; comment le vieux nom triple accusait, à mes yeux, une époque primitive[2]; comment les vocables empruntés à ceux des empereurs devaient parfois permettre de rattacher les monuments au règne de ces princes[3]. A l'aide des nombreuses inscriptions chronologiques du sol romain, le savant chevalier de Rossi a pu étendre davantage l'application de cette sorte de règles. On consultera avec fruit les ingénieux aperçus qu'il apporte, pour l'histoire des noms, aux premiers siècles chrétiens[4]. J'ai utilement appliqué à nos marbres plus d'une de ces observations. Les résultats acquis par l'antiquaire italien, ceux qui me sont propres, me permettent de maintenir mes premiers jugements et de poser en

[1] J'ai le regret de dire que, pour la ville sainte, les résultats de la loi signalée seront, cette fois, plus précis que pour la France.

Une ingénieuse distinction, due au savant De Rossi, détermine à Rome deux grandes séries d'inscriptions : celles qui appartiennent aux Catacombes, celles des sépultures qui plus tard s'agglomérèrent autour des basiliques ou dans leur enceinte. L'antiquaire romain, classant ses marbres suivant l'ordre des temps, montre qu'en 340 se présente pour la première fois avec toute certitude un monument de la deuxième série. (*Inscript. christianæ urbis Romæ*, t. I, p. CI.) Je viens de rappeler qu'à Rome la mention des noms de ceux qui ont fait faire la tombe s'arrête à l'année 408. Ces deux bases apportent, me semble-t-il, un moyen de classer dans un intervalle de soixante-huit années environ un grand nombre d'épitaphes romaines. En effet, lorsque, par des signes matériels qu'indique le savant chevalier, une inscription tumulaire de Rome doit être attribuée aux basiliques, sa provenance ne paraît pas permettre de la faire remonter au delà de 340. Si, d'un autre côté, ce marbre présente les noms de ceux qui l'ont fait graver, ce détail interdit, d'après les enseignements de la statistique, de la faire descendre sensiblement plus bas que l'année 408.

[2] T. I, p. 133, note.

[3] T. I, p. 403.

[4] *Inscr. christ. rom.* t. I, p. CXII, CXIII.

principe : que les *tria nomina* du vieux système romain accusent une haute antiquité[1]; que le nom double, peu usité du ve [2] au xe siècle[3], indique la seconde époque[4]; que le nom simple, qui est de tous les temps, règne exclusivement dans le troisième âge; que les vocables germaniques n'apparaissent point sur notre sol avant l'année 455[5]; que l'antiquité des inscriptions d'un lieu donné est en raison inverse du nombre de ces derniers noms[6].

Dans mon essai de classement chronologique des inscriptions

[1] Cf. ci-dessus, p. vi.

[2] Cf. De Rossi, p. cxii. Nos marbres datés donnent, en 347 (n° 596) : VAL.SEVERA, PAC.PATROCLVS; en 377 (n° 369): PONTIVS ASCLEPIODOTVS; en 447 (n° 35): DECORA MERCVRINA. Le nom double ne s'y montre plus à compter de cette époque. Les marbres sans date qui le présentent (n°s 64, 222, 223, 230, 252, 230, 320, 511, 519, etc.) offrent en même temps les caractères qui accusent un âge reculé. Il est entendu que je réserve les noms doubles dans la composition desquels, par un usage qui s'est perpétué, *Flavius* figure comme prénom. (Cf. Du Cange, *De infimi ævi numism.* C. xliv; Cannegieter, *De mutata nominum ratione*, p. 8; L. Renier, *Inscript. de l'Alg.* n° 4066; De Rossi, *loc. cit.* mon tome II, n° 405, etc.)

[3] Voir tome II, p. 450, ma Dissertation n° 609.

[4] Je parle ici seulement au point de vue épigraphique. Si les noms doubles ou multiples ne se rencontrent point sur nos marbres après le ve siècle, il faut, en effet, se garder de croire qu'ils aient alors cessé d'être usités en Gaule. Au vi^e siècle, je trouve, dans notre histoire littéraire, des personnages nommés Magnus Felix Ennodius, Alcimus Ecdicius Avitus, Rusticus Helpidius, Securus Melior Felix, Georgius Florentinus Gregorius; au viie siècle, Audoenus Dado. L'appellation unique mentionnée sur les tombes gauloises de la même époque n'est donc peut-être parfois qu'un nom diacritique, c'est-à-dire celui par lequel le mort était généralement désigné. (V. à ce sujet Borghesi, *Lapide Gruteriana*, œuvres, t. III, p. 503.)

[5] N° 610, inscription de Montady, Première Narbonnaise. On remarquera que le vocable teutonique gravé sur cette épitaphe se rencontre précisément dans la première province où les barbares se soient établis. Voici les dates auxquelles je trouve ensuite sur nos marbres des noms germaniques : 483; 486; 487; 488; après 490; 491; 500, 527, 591 ou 690; 501? 506; 510; 523, 527; 529 (ou 486?); 537; 538 ou 600; 541; 547; après 549; vers 560; vers 573; 582; 600; 606; 628 à 629; 643 ou 690; 676; vers 680. (N°s 448, 388 A, 379, 374 A, 556 A, 474 B, 388, 565, 374, 381, 31, 61, 390, 370, 373, 567, 616, 394, 467, 384, 209, 211, 611, 474, 397, 397 A, 586 A, 91, 199.)

[6] Voir mon tome II, p. 358, et dans les *Mémoires de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXVIII, ma *Note sur le rapport de la forme des noms propres avec la nationalité, à l'époque mérovingienne.*

sans date, je ne saurais négliger les quelques éléments que peut donner la paléographie. Par la singulière variété de leurs caractères, nos marbres se prêtent en effet à des observations profitables, si l'on se garde de conclusions trop absolues.

Si j'écarte l'E (ғ), que j'ai mentionné plus haut[1], les lettres de forme exceptionnelle ne remontent point au delà des premières années du v[e] siècle.

D'après les marbres datés, les B, les E, les ғ, les P, les ꟼ, les R, dont la haste dépasse les membres transversaux, comme dans l'inscription de Saint-Ferjeux[2], se montrent en 485 ou 508, 502, 520, 547, 563, 600, 646 et 676?[3]

Le ⊏ carré paraît en 506, 534 ou 609, 568, 573? 602, 643 ou 690[4].

Je trouve en 487, 492, 527, 562, 571, 573? 600, 606, 646? le D tournant au Δ[5]. Le Δ réel substitué à la lettre latine se rencontre en 586 ou 587, 593 (ou 473??) 600, 646? 689[6];

L'Є lunaire, en 527, 545 ou 605, 666 ou 667, 676[7];

L'h, en 405, 495, 534 ou 609, 545 ou 605, 531 à 561 ou 504 à 628[8];

L'⊥ (L), en 501 et 610[9].

L'ᗰ, en 527, 545 ou 605, 568, 676, 689[10].

[1] P. XIX. Cette lettre se rencontre sur sept marbres, dont six (n[os] 50, 58, 412, 438, 575, 676) présentent d'ailleurs, par leur texte ou leurs symboles, des marques sérieuses d'antiquité. (Cf. ci-dessus, p. VIII et suiv.) Le septième (n° 458 A) est un fragment trop petit pour se prêter à une appréciation raisonnée. Je trouve, à Rome, le même caractère sur une inscription chrétienne datée de 439 ou 472. (De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, n° 847.)

[2] N° 680.

[3] N[os] 434, 70, 633, 467, 466, 474, 476, 91. (Cf. ma Diss. n° 640 A.)

[4] N[os] 631, 556 C, 616 B, 211, 397, 586 A.

[5] N[os] 474 B, 623, 613 A, 461, 432 B, 211, 474, 397, 476.

[6] N[os] 597, 620 A, 474, 476, 621.

[7] N[os] 613 A, 556 D, 450, 91.

[8] N[os] 591, 538, 556 C, 556 D, 564 A.

[9] N[os] 67 et 61.

[10] N[os] 613 A, 556 D, 616 B, 91, 621.

L'N, à barre diagonale n'atteignant pas l'extrémité des hastes, en 472, 492, 506, 515, 528, 559 et au delà[1].

L'O, plus petit que les lettres qui l'entourent, en 405, 448, 501, 510, 517, 600[2].

L'◇, après et vers 585, en 628 ou 629, 643 ou 690, 689[3].

Le ⊙ (Q), en 487, 494, 646?[4]

L'Ц ou Ч, en 534 ou 609, 568, 676, 689[5].

L'U, en 449, 501, 545 ou 605[6].

Je n'ai marché, jusqu'à cette heure, qu'en me basant sur les données fournies par des marbres à date certaine. Il me faut oser davantage et tenter maintenant un nouveau pas sans recourir directement à cet appui.

Les païens, auxquels l'idée religieuse n'apportait point la consolation, répugnaient à graver sur les sépulcres la date funeste de la mort[7]; l'esprit chrétien, qui regardait ce jour comme celui de la délivrance, admettait, au contraire, sur les tombes, la mention repoussée par les gentils. Mais faire voir à tous dans la séparation une cause de joie plus qu'un sujet de larmes était certes une immense entreprise. Les plus éloquents y échouaient, et, sur cette matière, l'enseignement demeurait toujours à reprendre[8]. En accusant l'état des esprits, un exact relevé des inscriptions chrétiennes fera comprendre quelle fut la grandeur de la tâche. Aux

[1] N°s 391, 623, 631, 492, 431, 405 A.

[2] N°s 591, 448, 67, 61, 36, 474.

[3] N°s 707, 397 A, 586 A, 621.

[4] N°s 481 A, 503, 476.

[5] N°s 556 C, 616 B, 91, 621.

[6] N°s 667, 381, 556 D.

[7] Cf. ci-après, Dissert. n° 44; Lupi, *Epit. Sev.* p. 77; Mab. *De cultu ss. ignot.* c. VI; M. Marini, *Aneddoti di G. Marini*, p. 83; Pellicia, *Politia*, t. II, p. 170. Par une cause qui m'échappe, les inscriptions juives contemporaines de celles que j'étudie sont conformes, sur ce point, aux épitaphes païennes. (Voir les recueils spéciaux notés dans ma Dissertation n° 621, t. II, p. 477.)

[8] Cf. mon tome I, p. 92, 93; Chrysost. *Homil.* 41 in Epist. I ad Cor. § 4, *Homil.* 3 in Epist. ad Philipp. c. I, § 4; *Conc. Tolet.* III. a° 589, c. 22; Gr. Tur. *Vit. Patr.* XIX, 1; Gratianus, *Decretum*, Causa XIII, quæst. 2, etc.

premiers siècles de l'Église, alors que tant d'âmes flottaient incertaines entre les croyances d'autrefois et la loi de l'avenir, des fidèles, mal pénétrés encore de la doctrine évangélique, hésitèrent à rappeler sur les marbres la date de leur deuil[1]. La succession des âges devait seule effacer l'impression des idées antiques.

Pour qui veut écarter un douloureux souvenir, indiquer l'année de la mort équivaudrait presque à en dire le jour; je ne saurais donc guère m'appuyer ici sur les données fournies par les inscriptions à date certaine; mais, si l'on admet que le style, les emblèmes de l'épigraphie aient pu varier avec les âges, il est un autre moyen d'appréciation. La série de nos marbres non datés où ne figure point le jour du décès est en même temps celle qui présente toutes les marques de l'ancienneté : indication de ceux qui ont fait faire la tombe[2], absence complète de l'indiction et presque absolue des mots BONAE MEMORIAE, qui caractérisent les monuments de basse époque[3], noms empruntés à ceux des empereurs du IVe siècle[4], emploi des débuts simples HIC IACET, HIC IACET IN PACE[5], HIC PAVSAT[6], HIC QVIESCIT, HIC QVIESCIT IN PACE[7], HIC REQVIESCIT, HIC REQVIESCIT IN PACE[8], usage de l'acclamation VIVAT

[1] Une loi de 381, reproduisant les motifs d'une autre loi de 290, montre combien, au point de vue de l'horreur de la mort, les idées furent lentes à se modifier. (Voir ma Dissert. n° 492, t. II, p. 220.)

[2] Nos 64, 202, 320, 326, 344, 346, 347, 348, 399, 414, 460 A, 504, 506, 517, 518, 519, 520, 522, 525, 531, 533, 548 A, 551 B, 591, 621 C; plus 65 inscriptions de Trèves. (Cf. ci-dessus, p. v.)

[3] Cette formule, qui se lit cent vingt-trois fois en Gaule, ne se rencontre que sept fois sur les marbres où le jour de la mort fait défaut. (Nos 45, 59, 71, 468, 535, 568, 602.) Quatre de ces monuments ne nous sont connus que par des copies anciennes, dont trois au moins semblent incomplètes (nos 59, 568 et 602); les originaux portaient peut-être donc la mention qui nous occupe.

[4] Nos 295, 296, 297, 298. (Voir mon tome I, p. 403, et De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. CXIII.)

[5] Nos 16, 18, 48, 222, 230, 230 A, 235, 236, 237, 239, 240, 247, 249, 250, 255, 263, 271, 281, 291, 355, 420, 422 A, 440.

[6] Nos 265, 273, 546.

[7] Nos 224, 231, 243, 254, 256, 264, 274, 279, 282, 290, 292, 294, 296, 301, 321, 338, 346, 348.

[8] Nos 38, 203, 362, 399, 401, 408, 414, 416, 418, 419, 424, 427, 439, 441, 466.

IN DEO[1], noms[2] et formules[3] antiques, symbole primitif de l'Ancre, du Poisson[4], monogrammes du Seigneur[5]. Les localités où se trouvent nos plus vieux monuments chrétiens sont de même celles qui possèdent le plus de marbres où la date de la mort fasse défaut : Trèves, dont les quatre-vingt-dix-huit épitaphes ne donnent que six mentions de l'espèce[6], Vaison[7], Arles[8], Marseille[9], Aubagne[10], Sainte-Croix-du-Mont[11], Bainson et Sivaux[12].

Un très-petit nombre d'exceptions m'empêche de chercher, dans le point que je signale, un criterium absolu[13]; mais le nombre considérable des preuves qui en attestent l'importance me contraint en même temps à lui donner sa place parmi les marques utiles à consulter pour la classification chronologique des épitaphes chrétiennes.

[1] N°s 336 C, et 576; cf. ci-dessous, p. XXVIII.

[2] Voir à Arles, à Marseille, à Aubagne, les inscriptions donnant les noms : Hydria Tertulla, Axia Æliana, Terentius Musæus, Julia Supera, Aurelius Clemens, Julia Valeria Serenilla, L. Septimius Primitivus, Optatina Reticia, Ennius Reticius sive Pompeius, Turannia Pithanes, Vibia Fromene, ... Sentrius Volusianus, Sentrius Fortunatus, Q. Vetina Eunoetus, Vetinii Hermes et Acte. (N°s 517, 519, 520, 525, 531, 548 A, 551 B.) Cette observation, en ce qui touche le nom double, et celle qui précède, me sont suggérées par les savants relevés du Ch. de Rossi. (*Inscr. christ. rom.* t. I, p. CX, CXII, CXIII.)

[3] N°s 548 A et 551 B.

[4] *Ibid.*

[5] N°s 16, 48, 49, 73, 202, 230 A, 231, 234, 236, 239, 244, 245, 246, 247, 249, 250, 252, 255, 263, 264, 265, 267, 269, 270, 273, 275, 277, 281, 287, 289, 292, 295, 299, 300, 302, 306, 307, 321, 326, 328, 329, 336 C, 337 A, 338, 345, 346, 347, 354, 355, 359, 403 A, 459, 465, 490, 491, 495, 497, 498, 499, 501, 526, 546, 576.

[6] N°s 230, 248, 261, 291, 293 et 310.

[7] N°s 490, 491, 495, 497, 498, 499, 501.

[8] N°s 515, 517, 519, 520, 522, 525, 526, 531, 533.

[9] N° 548 A.

[10] N° 551 B.

[11] N° 591.

[12] N°s 336 et 576. (Cf. De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. CX.)

[13] Sur nos inscriptions datées, le défaut d'indication du jour de la mort cesse en 431; mais je retrouve, en 578? et 695 (n°s 690 et 477) deux exemples isolés de cette prétérition. Elle se rencontre encore avec la formule initiale IN HOC TOMOLO REQVIESCIT BONE MEMORIE (n°s 45, 59 et 71) sur deux épitaphes précédées de la croix,

On sait combien les acclamations sont fréquentes et variées sur les marbres païens[1]. En les admettant dans leurs épitaphes, les premiers fidèles ont suivi l'usage du temps où ils vécurent.

Si j'excepte des dictions de basse époque, *feliciter,* pour en citer une seule[2], les souhaits, les saluts adressés aux morts, indiquent donc un âge reculé et parfois antérieur à la paix de l'Église[3]. Tels sont les mots HAVE VALE, réunis sur un vieux marbre chrétien de Vaison[4], et que je n'ai trouvés encore que dans les épitaphes des gentils[5]; REFRIGERET[6], VIVAS IN DEO[7], AIVTIT SPIRITVS[8], PAX TECVM[9], gravés dans des inscriptions sans date, mais évidemment de type ancien[10].

Les formules, les symboles lapidaires ne fournissent pas seuls des données utiles sur l'âge des inscriptions sans date. Il est, de

signes qui, comme je l'ai déjà dit, ne se montrent en Gaule qu'à dater de 491, 493 et 503. En tout, sept raisons de doute contre la multitude de preuves que je viens de soumettre au lecteur.

[1] Voir, entre autres, Gruter, Index XVI, p. LXXII, LXXII; Orelli, t. II, p. 331.

[2] Ce mot, si fréquent dans les formules initiales et finales des manuscrits, termine, en Italie, des épitaphes du VII[e] siècle (Gazzera, *Iscr. crist. del Piem.* p. 45 et 53) et en Gaule deux légendes funéraires d'époque assez basse (n[os] 339 et 340).

[3] Voir n° 548 A.

[4] N° 495.

[5] Gruter, Orelli, *loc. cit.*

[6] N° 548 A.

[7] N° 336 B, 576.

[8] N° 583 A.

[9] N[os] 410, 490, 491, 495, 497, 499, 519, 520, 522, 526, 531, 533, 541. Il paraît y avoir, pour l'âge de cette acclamation, une exception dans l'épitaphe n° 329 A, au début de laquelle figurerait une croix. L'incertitude de la leçon ne permet toutefois de rien conclure de ce texte disparu. Le mot PAX, que je lis au début des marbres les plus antiques d'Arles, se rencontre dans les mêmes conditions sur les inscriptions païennes. (Orelli, 740; Dumont, *Inscr. d'Arles,* n[os] 86 et 88; cf. ci-dessous, p. LVII, note 3.) A ces premiers temps où l'Église s'entourait de mystère, les fidèles semblent donc s'être empressés d'adopter une formule courante, qui présentait pour eux un sens caché. Je pourrais citer d'autres exemples de ce fait.

[10] Ces marbres portent l'ancre, le premier monogramme ☧, le nom triple, ne mentionnent pas le jour de la mort (cf. ci-dessus, p. XXV), et nomment souvent ceux qui ont fait faire la tombe. (Voir, pour le parallélisme des inscriptions de Rome, De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. CX. *Bullet. di arch. crist.* 1863, p. 6.) Une pierre sans date, trouvée à Mandourel (ci-dessous, n° 621 B), me semble constituer ici une exception dont on doit tenir compte.

plus, dans cet ordre de recherches, un détail matériel qu'il faut noter.

Souvent nos légendes sont tracées sur des marbres antérieurement employés, ou sur des débris tirés des ruines. Moulures, frises, bas-reliefs, sarcophages ou fragments de sarcophages païens, revers d'inscriptions antiques, ont servi à marquer des sépultures chrétiennes [1].

C'est là encore, me semble-t-il, un signe d'époque.

Le IVe, le Ve siècle, furent témoins de la chute des vieux temples. En même temps que les lois de l'empire autorisaient une réaction violente [2], l'ardeur des fidèles, les croisades entreprises ou encouragées par saint Martin firent de cette période un âge de destruction. Les sépultures mêmes furent dévastées [3]. En vain les empereurs voulurent protéger les tombes des idolâtres, en vain des lois, renouvelées de 340 à 447, s'efforcèrent d'assurer aux païens la paix dans la dernière demeure [4]; tous les souvenirs matériels du vieux culte devaient être frappés à la fois.

Quelques-unes de nos inscriptions chrétiennes nous font assister, pour ainsi dire, au spectacle de tant de ruines.

Je viens d'indiquer les caractères propres aux monuments épigraphiques du second âge; ils se trouvent tous à la fois dans les légendes gravées sur des débris païens : débuts de forme simple [5], mots DECESSIT [6], RECESSIT [7], monogrammes du Christ [8], mention des

[1] Nos 5, 29 A, 264, 283, 299, 308, 355, 490, 503, 511, 572, 575, 622.

[2] *Cod. Theod.* XV, I, 36; XVI, x, 16 et 19.

[3] Voir entre autres la curieuse épigramme de saint Grégoire de Nazianze contre ceux qui croient honorer les martyrs en leur élevant des églises avec des matériaux provenant des tombes violées. (Murat. *Anecdota græca*, p. 139, et *Anth. gr.* éd. Tauchnitz, t. II, p. 43, *Epigr.* 173.)

[4] *Cod. Theod.* IX, XVII, 1, 2, 3, 4. *Valentin. Novellæ*, V, I. En constatant la participation du clergé à l'œuvre de destruction, cette dernière loi atteste suffisamment qu'il s'agit ici des sépultures païennes.

[5] No 129 A, 264.

[6] No 5.

[7] Nos 29 A et 233.

[8] Nos 264, 282, 299, 355, 490, 572, 575.

parents qui ont fait faire la tombe[1], prétérition du jour de la mort[2], acclamations[3], noms empruntés à ceux des princes du v[e] siècle[4].

Les légendes que distinguent ces détails ont donc été gravées lorsque le sol, chargé de ruines, mettait aux mains de tous d'innombrables matériaux. Une contre-épreuve l'atteste. Le ferrement des routes, la construction des ponts, des aqueducs, des édifices nouveaux, des enceintes fortifiées, devaient épuiser ces amas, si grands qu'ils fussent. Aussi, quand le temps a marché, lorsque les épitaphes de notre Gaule présentent des signes d'une époque secondaire, les mots BONAE MEMORIAE, les croix, les indictions, la date de la mort, quand le nom des parents en est banni, je trouve rarement sur le marbre qui les porte la marque d'un usage antérieur. La disparition des débris répond donc au changement du style épigraphique, et leur emploi semble permettre de classer dans une période ancienne les inscriptions qui y sont gravées[5].

Lorsque les inscriptions abondent dans une même contrée, l'application des règles que je recherche peut parfois indiquer encore l'âge comparatif des formules locales.

Répéter que certaines façons de s'exprimer prennent faveur, puis disparaissent, c'est à coup sûr insister sur un point qui n'a pas besoin de démonstration; mais, devant l'extrême brièveté des textes épigraphiques, les plus faibles détails ont leur prix, car une observation patiente peut nous apprendre quelle fut, dans un lieu, à un temps donné, la progression du christianisme, en mon-

[1] N[os] 282, 299, 511.

[2] N[os] 264, 282, 299, 355, 511.

[3] N[os] 490 et 572.

[4] N° 355.

[5] Treize marbres, de dix lieux différents (Autun, Lyon, Trèves, Cologne, Vaison, Orange, Arles, le Puy, Pern, Antibes), affirment cette règle, à laquelle des monuments trouvés à Saint-Pierre de Vienne apportent seuls des exceptions (n[os] 458 R, 690, 694, 700 et ci-dessous, t. II, p. 581) qui, dans cette ville, ont probablement leur raison d'être. Ce fait, qui semble accuser une tardive destruction des tombeaux et des édifices païens, n'est peut-être point, en effet, sans quelque rapport avec la singulière persistance de l'idolâtrie dans le sénat de Vienne au VI[e] siècle. (Voir ci-dessous, p. LVIII.)

trant comment un grand nombre d'inscriptions doivent se classer dans l'échelle des âges.

Deux formules dont j'ai recherché la raison d'être[1], RESVRRECTVRVS ou RESVRGET IN CHRISTO, REQVIESCIT IN SPE RESVRRECTIONIS MISERICORDIAE CHRISTI, sont spéciales aux monuments de Vienne et de quelques localités voisines. On rencontre la première en 441 et 495, la seconde en 547[2]. Quatre épitaphes seulement fournissent ces dates; il serait donc téméraire d'affirmer, sur cette simple donnée, que les deux mentions n'ont pas été contemporaines. Mais, si l'on admet que les monuments à marques chronologiques puissent fournir, pour le classement des autres, un élément de quelque importance, on reconnaîtra que, selon la coutume, la plus développée des deux formules est réellement postérieure à la plus brève[3]. Les marbres où se lit cette dernière présentent en même temps tous les signes particuliers aux siècles antiques, le Poisson[4], les monogrammes ☧ et ⳨[5], les débuts simples HIC PAVSAT, HIC REQVIESCIT, HIC REQVIESCIT IN PACE[6], les noms de ceux qui ont fait faire la tombe[7], le mot RECESSIT[8], le défaut d'indication du jour de la mort[9]. Les épitaphes qui portent la seconde formule offrent, au contraire, les caractères qui, d'après les marbres chronologiques, nous reportent au VIe ou au VIIe siècle : défaut de monogrammes, croix en tête de la première ligne[10], indiction[11], débuts compliqués : IN HOC LOCO REQVIESCIT, HIC REQVIESCIT IN PACE BONAE MEMORIAE[12]. Ce sont là autant de confirmations de l'écart indiqué par les trois dates connues, et l'ensemble des éléments qui m'ont permis d'assigner un âge différent aux deux formules funé-

[1] Dissert. n° 467.
[2] Nos 415, 436, 458 EE, 467.
[3] Cf. ci-dessus, p. IX.
[4] N° 398.
[5] Nos 414, 427, 439.
[6] Nos 498, 414, 418, 427, 439.
[7] N° 414.
[8] N° 427.
[9] Nos 398, 414, 418, 439.
[10] N° 468.
[11] Nos 464 et 465.
[12] Nos 464, 467, 468, 470 A.

raires dont je m'occupe tire de cette application même une nouvelle valeur démonstrative.

Au nombre des mentions usitées dans la Gaule, il en est deux assez fréquentes pour qu'il importe d'en rechercher l'âge : je veux parler des mots VIXIT IN PACE et des jours indiqués, non par les calendes, les nones, les ides, mais par la date du mois, suivant le système qui est devenu le nôtre.

Comme je l'expliquerai plus loin, la première formule se rencontre, sur nos marbres datés, de 486 à 695, et ceux qui la portent, sans offrir d'ailleurs de signe chronologique, présentent toutes les marques d'une époque secondaire [1].

Sur plusieurs épitaphes, le jour du mois est indiqué par les mots : *quo, quod* ou *ubi fecit* (*januarius*) *dies* (*XV*). C'est une locution de bas temps, comme l'attestent et la date des diplômes [2], et le style des inscriptions qui la présentent [3].

Des exemples dégageront utilement les résultats généraux de cette trop longue étude.

Nos inscriptions funéraires représentent quatre âges principaux.

A la première époque, qui précède l'avénement de Constantin, le formulaire épigraphique chrétien n'existe point encore; les épitaphes, rédigées suivant la mode antique, n'offrent à l'appréciation que des caractères fugitifs; un mot, un symbole primitif, et, semble-t-il, l'absence du *Diis Manibus* [4], les distinguent; elles sont païennes encore, pour ainsi dire, par le moule où elles furent jetées; la date de l'année y fait défaut, le jour de la mort n'y est point exprimé; on y trouve les *tria nomina* du vieux système ro-

[1] Voir mon tome II, n° 680.

[2] Cette formule ne se montre dans nos chartes qu'à compter de 531. (Pardessus, *Diplom.* t. I, p. 80.)

[3] Voir ci-dessous, nos 322, 324, 325, 325 A, 360, 586 A et 659 A. L'inscription n° 586 A, seule de l'espèce qui soit datée, appartient à l'an 643 ou 690.

[4] Voir les épitaphes que je vais citer et celle que rapporte le chevalier De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 9.

main, les mots *posteri*, *liberti*, l'indication de ceux qui ont fait faire la tombe.

Nous en possédons le type exact dans ces deux inscriptions de Marseille et d'Aubagne[1] :

......*Sen?*TRIO VOLVSIANO
.........EVTYCHETIS FILIO
*et...Sen?tri*O FORTVNATO QVI VIM
*igni?*S PASSI SVNT
.....*Eulo?*GIA PIENTISSIMIS F*i*
liis fecit REFRIGERET NOS Q*ui*
*omnia po?*TEST ⚓



Q.VETINAE.EVNOETO
QVI.VIX.ANN.XV.M.III
VETINII.HERMES ET ACTE
PARENTES.FIL.PIISSIMO.
ET DVLCISSIMO.FECERVNT
E HERMAIS.SOROR LIB.LIBERTAB.POSTERISQ.EORVM

Bientôt viendront de brèves épitaphes où se montre le monogramme constantinien ☧, et que caractérise le plus souvent, avec la concision particulière aux premiers monuments des catacombes, l'usage des acclamations funéraires[2].

Sivaux, Vaison surtout, possèdent de ces monuments contemporains du triomphe de l'Église.

☧
STAFILI
PAX TECVM
IN DEO
HAVE VALE[3]

☧
AETERNALIS
ET SERVILIA
VIVATIS IN DEO[4]

A l'époque suivante, l'épigraphie commence à dépouiller la forme païenne qui caractérise le premier âge; la mention patronymique directe, EVTYCHETIS FILIVS, par exemple, disparaît; mais

[1] N°s 548 A et 551 B. Cf. ci-dessous, p. lxxxvi et ma Dissertation n° 57.
[2] Cf. ci-dessus, p. xxx.
[3] N° 495; cf. n°s 490, 491, 497, 498, 499.
[4] N° 576.

l'indication des parents qui ont enseveli le mort se maintient souvent et parmi eux se montre, bien qu'indirectement, le nom paternel; un *nomen gentilicium* précède parfois le *cognomen*[1]; l'idée de la vie future n'est pas encore assez nettement conçue pour que l'on n'imite pas souvent les païens en taisant le jour de la mort. L'épitaphe chrétienne n'est point partout ce qu'elle doit être; mais, si l'épigraphie conserve quelque ressouvenir du style antique[2], on sent qu'une transformation générale est en voie de s'accomplir.

Des inscriptions de Trèves[3] et de Sainte-Croix-du-Mont[4] nous fourniront le type de ce troisième âge, où la date de l'année, si rare sur les épitaphes païennes[5], commence à apparaître, et que caractérisent encore ou l'absence de type banal[6], ou l'usage des débuts simples, HIC PAVSAT, HIC IACET, HIC QVIESCIT, HIC REQVIESCIT, parfois accompagnés des mots IN PACE; les monogrammes ☧ et ⳨ sont fréquents à cette époque.

DEPOSITIO ADELFI
ANORVM $\overline{\text{N}}$ III MENSIVm...
ET TRIDVO $\overline{\text{P}}$ $\overline{\text{C}}$ $\overline{\text{DOM}}$ $\overline{\text{N}}$TRI
HONORI AVGVSTI
SEX ☧ POSVIT
PATER MAVRVSIVS ET VRSA M
(a° 405)

HIC IACET GALLA
QVE VIXIT AN . X . DIES . XXX
TITVLVM POSVERVNT.
MARTYRIVS ET SIL
VIA IN PACE

[1] N°s 222, 228, 230, 517, 519, 520, 531, 595 (a° 347.) Voir ci-dessus, p. XXIII, les dates de nos inscriptions chrétiennes qui présentent ce *gentilitium* et aussi le nom double d'une autre forme.

[2] Une inscription d'Autun, datée de 378, présente le début MEMORIAE AETERNAE des épitaphes païennes. (Voir ci-dessous, n° 7, t. I, p. 19.)

[3] N° 255.

[4] N° 591.

[5] A Lyon, pour ne citer qu'un seul centre épigraphique, les dates consulaires, si fréquentes sur les inscriptions chrétiennes, manquent absolument dans les épitaphes des païens. (Voir De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon.*)

[6] Cf. n°s 42 (a° 334), 230, 511, 517, 525, 596 (a° 347), etc.

La dernière période ne garde rien de ce qui a constitué l'épitaphe païenne; sauf de très-rares exceptions, le jour de la mort y figure toujours; la date de l'année devient fréquente; on ne rencontre plus ni le nom du père, ni l'indication de ceux qui ont élevé la tombe. Toute mention de lien terrestre a disparu. La croix se trace souvent alors au commencement de la première ligne; c'est le temps des débuts compliqués : HIC REQVIESCIT IN PACE BONAE MEMORIAE, IN HOC TVMVLO REQVIESCIT BONAE MEMORIAE.

Deux marbres de Briord[1] et d'Aoste[2] représenteront ce quatrième âge.

✝ HIC REQVI	IH HOC TVMV
ESCIT IN PACE	LO REQVIESCIT
BONE MEMO	BONAE MEMO
RIAE INGILDVS	RIAE VILIARIC
QVI VIXIT AN	PATER PAVPERO
NIS IIII ET MEN	RVM QVI VIXIT
SIBVS OCTO	ANNVS LXXXV OBI
OBIIT IN XPO	IT IN PACE X CLS
III KL NOVEMBR	FEBS IND OCVA
TERTIO P C	
PAVLINI IVN	
CVC	
(a° 537)	

Telles sont les données fournies, jusqu'à cette heure, par les méthodes qu'applique, ainsi que moi, le savant chevalier de Rossi, et dont la découverte nous est commune. De même que l'antiquaire

[1] N° 386. [2] N° 393.

romain[1], je puise une grande confiance dans le parallélisme de nos résultats[2].

Marc-Aurèle cite comme un fait connu de tous que, sur les épitaphes, on gravait de son temps, la formule VLTIMVS SVORVM[3]. C'est, en matière de statistique, nous inviter à la prudence, car on n'a, je crois, rencontré, jusqu'à ce jour, qu'une seule inscription tumulaire où figurent ces mots[4]. Bien des enseignements inattendus nous sont donc encore réservés. Opérés sur cent soixante-huit monuments à dates certaines, appuyés par la comparaison des tombes de Rome, les résultats que je soumets aux antiquaires ne semblent toutefois pas devoir être gravement modifiés par les découvertes ultérieures.

Un mot sera peut-être encore nécessaire pour résumer les pages qui précèdent, en rappelant les changements successifs de l'épigraphie chrétienne et leur raison d'être.

Chez les fidèles qui virent l'âge des persécutions, deux sortes d'épitaphes : l'une ne donnant souvent qu'un nom, une acclamation, suivant la mode antique[5]; l'autre, conçue dans le type païen, et contenant parfois à peine un signe reconnaissable[6]. Tel est le

[1] *De la détermination chronologique des inscriptions chrétiennes*, p. 12. (*Revue archéologique*, 1862.)

[2] J'espère montrer, dans les pages qui vont suivre, l'utilité des méthodes nouvelles. On y gagnera d'abord d'éviter des erreurs semblables à celles d'Allegranza (*Sep. christ.* p. 19 et 163) et de Suarez (ci-dessous, n° 493), qui attribuent aux années 237, 311 et 362, des inscriptions chrétiennes de beaucoup postérieures par leur style à ces dates. Je n'ai pas besoin de faire remarquer combien, en matière chronologique, l'exactitude importe à l'histoire de la première Église.

[3] VIII, XXXI. Κἀκεῖνο δὲ τὸ ἐπιγραφόμενον τοῖς μνημασῖν · ἔσχατος τοῦ ἰδίου γένους.

[4] Cette épitaphe, plusieurs fois publiée (Oderici, *Dissert.* p. 39; Osann, *Sylloge*, p. 478, etc.), paraît avoir existé à la Bibliothèque impériale, où je n'ai pu la retrouver. Ses formes archaïques VLTVMA, CVPEINNIA, inspirent une certaine défiance. On lit sous un buste antique : QVISQVIS HOC SVSTVLERIT AVT LAESERIT VLTIMVS SVORVM MORIATVR. (Reines XX, 441.) Cette inscription contient la formule citée par Marc-Aurèle, mais non pas appliquée, comme il le dit, à la personne défunte.

[5] Voir ci-dessus, p. v et XXVIII.

[6] Ci-dessus, p. VI et XXXIII.

premier âge. Le temps marche, le monde nouveau s'organise, et le style lapidaire va se régler comme toute chose. Le chrétien ne saurait imiter ce que fait le gentil. L'Évangile l'a commandé : tout d'abord on effacera de l'épitaphe le nom du père terrestre, l'indication de la condition sociale, de la profession, de la patrie[1]. Ce pas fait, une mention du lien d'ici-bas subsiste encore dans les noms de ceux qui ont élevé le tombeau ; elle va disparaître à son tour[2]. L'épitaphe n'a dès lors plus rien du type ancien ; c'est peu encore pour qu'elle soit toute chrétienne. L'idée nouvelle n'a point seulement détruit, mais édifié. On doit le voir par les sépulcres mêmes. L'idolâtre pleure ses morts plongés dans les ténèbres ; tout est funeste à ses yeux dans le dernier jour ; il ne le note point sur la tombe. Mais le fidèle voit ceux qu'il a perdus vivant dans la lumière d'en haut ; la mort est pour lui la vraie naissance ; il en doit donc garder une mémoire pleine d'allégresse ; la dalle funéraire en rappellera le jour[3]. C'est le dernier mot de l'épitaphe chrétienne ; dès que cette date y trouve place, sa forme est faite et ne peut plus acquérir.

Si la recherche des temps est capitale dans nos études, la question de lieu a aussi sa valeur. Restituer exactement à chaque contrée les inscriptions chrétiennes qu'elle a fournies, c'est constater la marche, le progrès de la foi, qui, selon le mot de l'Évangile, doit se répandre sur toute la terre. D'anciennes négligences ont rendu difficile une attribution bien simple en apparence. La France possède des inscriptions apportées de Rome, de la Sicile[4] ; il est

[1] Ci-dessus, p. VIII.

[2] Ci-dessus, p. XIX, XX.

[3] Ci-dessus, p. XXV.

[4] Il ne sera pas inutile de noter ici que deux inscriptions de Catane, qu'on a dû croire perdues, ont passé dans des collections françaises. Une première appartient au savant M. Desnoyers, membre de l'Institut, qui la tenait de M. Léon Dufourny :

AVITIANVS FIDE
LIS HIC IN PACE XRI
QVIESCIT QVI VIXIT
AN X... REQVIEVIT
D XVI KL APRIL
CONS THEODOSI XV
ET FL VALENTINIANI . II

Cette inscription a été publiée inexacte-

à Manheim, à Metz, des marbres venus de Trèves[1]; à Saint-Quentin, une épitaphe qu'on croit d'Amiens[2], à Marseille, un sarcophage d'Arles[3]. Souvent les vieilles copies n'indiquent pas le lieu d'invention. Un moyen m'a paru se présenter pour aider à distinguer les provenances : c'est l'observation attentive des formules particulières à chaque pays. On trouvera plus loin[4] l'exposé des méthodes dont j'ai eu parfois à faire usage[5]. Le classement géographique, si justement adopté de nos jours pour la publication des marbres antiques, donnera, je l'espère, à ce point de vue nouveau une valeur d'opportunité.

Dans le cadre de l'épigraphie, c'est là de l'histoire générale. L'étude de nos marbres me rappelle à des points de vue plus spéciaux.

La répartition matérielle des marbres chrétiens sortis de notre sol apporte d'utiles enseignements. Une carte chronologique en même temps que géographique permettra de l'étudier[6].

Au premier point de vue, elle accuse, dans nos inscriptions, une

ment par ses éditeurs, De Amico, *Catana illustrata*, t. III, l. x, c. 3; Muratori, 404, 3; Torremuzza, XVII, 13, et Ferrara, *Storia di Catania*, p. 327.

Voici la seconde épitaphe, que possède M. l'abbé Lefebvre, curé d'Attichy, près de Pierrefonds; elle provient du cabinet de M. Provost, de Bresles (Oise.)

ΓΙΡΙΓΟΜΕΝΗϹ
ЄΤЄΛЄVΤΗ
ϹЄΝ ΖΗϹΑϹ
ЄΤΗ Ο̅ ΚΑΙ ЄΝ
ΘΑΔЄ ΚΙΤΑΙ



On trouvera cette inscription dans les recueils d'Amico (P. 3, 267) et de Ferrara, (p. 368.) Elle est remarquable par le C ajouté au monogramme et représentant la dernière lettre de Χριστός. Ce détail, dont je parlerai plus loin (t. I, p. 192), se retrouve sur d'autres épitaphes de Catane. (Torremuzza, XVII, 8 et 45.) Le nom propre inscrit à la première ligne aurait besoin d'être vérifié sur l'original.

[1] N°s 234, 257, 270, 275, 292.

[2] N° 677.

[3] N° 511.

[4] T. II, p. 151, Dissert. n° 467.

[5] N°s 651 A, et 661. Cf. ci-dessous, p. LI.

[6] Voir mes planches, n° 93. Les chiffres placés, dans ma carte, sous les noms des localités, indiquent les siècles auxquels appartiennent leurs inscriptions.

infériorité d'âge considérable sur celles de Rome, qui nous précéda en effet dans la propagation de la foi[1]. Au second, elle leur assigne, comme limite extrême au nord-est, la rive droite du Rhin, terre barbare, où, pas plus que la puissance romaine, l'évangélisation des anciens âges ne put pénétrer sérieusement[2].

C'est là une double marque de ce point qu'il m'importe ici de faire ressortir: le singulier accord des marbres écrits avec les données de l'histoire.

Chacun sait combien de discussions ont soulevées les origines de notre Église.

Doit-on admettre, avec Sulpice Sévère et d'autres, que le christianisme se répandit tardivement dans la Gaule? Faut-il, avec la tradition, faire remonter aux âges apostoliques cette diffusion de la foi? Deux opinions opposées se sont produites, soutenues avec une même chaleur, un même talent; et le débat, que plusieurs ont jugé sans issue, est déjà bien des fois centenaire[3].

L'épigraphie, ce témoin si fidèle de ce qui fut aux premiers siècles, ne saurait demeurer, dans ce litige, un élément inerte et sans valeur. Saint Cyprien, saint Irénée, Tertullien, les papes Innocent Ier et Zozime, Fortunat, Sulpice Sévère, l'auteur des Actes de saint Saturnin, Grégoire de Tours, ne sont pas seuls en possession de nous apprendre comment la foi vint et grandit dans la Gaule[4]. A côté de leurs témoignages, tenus d'ailleurs pour si con-

[1] Pour ne parler ici que des seuls monuments datés, Rome possède aujourd'hui quarante marbres antérieurs à notre première épitaphe chrétienne. (Cf. ci-dessus, p. IV.)

[2] Voir ci-dessous, p. XLIX, note 3, et les hyperboles de Claudien sur la pacification des peuples d'outre-Rhin. (*In prim. cons. Stilich.* I, 224.)

[3] Comparer Fortunat, II, X, et Grégoire de Tours, I, XXVIII. Voir, en outre, Léthalde, *Proleg. in vita S. Juliani,* dans Bosquet, *Eccl. gall. hist.* p. 73, 74, et, pour la fausse Vie de saint Front, le deuxième Concile de Limoges (a° 1031), dans Labbe, t. IX, p. 875, etc.

[4] Cypr. *Ep.* 68, Stephano fratri; Iren. I, XV; Tertull. *Adv. Jud.* c. VII; Innoc. I, § 2, ad Decentium; Zozim. *Epist.* I ad Episc. Gall; Fortun. II, X; Sulp. Sev. *Hist. sacr.* II,

tradictoires[1], il en surgit un autre dont il ne faut ni s'exagérer ni méconnaître l'importance : c'est celui qu'apportent le nombre, la distribution, l'âge comparatif des anciennes inscriptions sorties de notre sol, comme pour nous montrer où et vers quelle époque se formèrent les chrétientés des anciens jours. Exhumés par des fouilles que les besoins de la vie ont étendues partout dans une égale mesure, les monuments ont paru là surtout où la terre les garde en plus grand nombre; et, parmi les provinces qui n'en ont point fourni, il en est à coup sûr dont le sol n'en avait que peu reçu.

Qu'il me soit donc permis d'introduire dans le champ de la discussion l'élément nouveau de l'épigraphie.

Si l'on s'arrête aux traditions, dont plusieurs, je le sais, datent d'une époque ancienne, l'origine de presque toutes nos Églises remonterait aux âges primitifs. La Gaule, pour ainsi dire dans toute son étendue, aurait reçu de saint Pierre, de saint Paul et de saint Clément, des ouvriers évangéliques[2]. Et pourtant, à interroger les monuments originaux laissés par les premiers fidèles, des différences considérables apparaissent entre nos provinces.

Ici les inscriptions sont antiques; elles appartiennent ailleurs à une basse époque; sur quelques points, on les trouve en grand nombre; sur d'autres, elles sont rares ou manquent absolument.

XXXII, et *Vita S. Mart.* c. XIII; *Acta S. Saturn.* c. II (dans Ruinart. *Acta sinc.* p. 130); Greg. Tur. *H. Fr.* I, XXVIII, IX, XXXIX.

[1] Voir, entre autres, Sirmond, *Dissert. in qua Dionysii Paris. et Dionysii Areop. discrimen ostenditur,* en tête de la Dissert. de Launoy, *De duobus Dionysiis;* P. Chifflet, *Diss. de uno Dionysio;* Bosquet, *Eccl. gall. hist.;* De Marca, *De temp. prædic. in Gall. fidei;* Tillem. *Hist. eccl.* IV, 439; Mamachi, *Orig. christ.* II, 261; Bolland. 30 april. p. 734; Sulp. Sev. éd. de Prato, t. II, p. 174; Lebeuf, *Diss. sur l'Hist. de Paris,* t. I, p. 40 à 74; Coustant, *Epist. Pont. rom.* p. 855; Arbellot, *Diss. sur l'Apost. de S. Martial;* Dessalles, *Établ. du christ. en Périgord;* Darras, *S. Denys l'aréopagite, premier évêque de Paris.*

[2] Voir surtout Tillemont, *Hist. eccl.* t. IV, p. 451 à 507, et le travail de l'abbé Arbellot sur l'apostolat de saint Martial.

Devant de telles dissemblances, j'imagine difficilement qu'une condition commune ait apporté la foi dans notre patrie, qu'une semence jetée en même temps sur un sol soumis à une même loi ait rencontré des chances si diverses. L'inégalité dont témoigne l'aspect de ma carte m'engage donc à chercher ailleurs que dans les traditions et les légendes le secret de nos origines chrétiennes.

L'école historique n'admet point chez nous un christianisme fait, comme on l'a dit, par explosion. L'auteur des actes de saint Saturnin, Sulpice Sévère, sept évêques du Nord écrivant à sainte Radegonde, répètent, et c'est aussi la persuasion de Grégoire de Tours, que la foi se répandit tardivement dans la Gaule [1]. De Rome,

[1] Ruinart. *Acta sinc.* p. 130, *Acta S. Saturn.* c. II. «Postquam sensim et gradatim «in omnem terram Evangeliorum sonus «exivit, parique progressu (d'autres manuscrits donnent *tardoque;* voir Ruinart, *loc. cit.* et Bosquet, *Eccl. gall. hist.* p. 62) in «regionibus nostris Apostolorum prædicatio coruscavit; quum raræ in aliquibus civitatibus ecclesiæ paucorum christianorum «devotione consurgerent; sed nihilominus «crebra miserabili errore gentilium nidoribus fœtidis in omnibus locis templa fumarent; ante annos L sicut actis publicis (continetur?) id est Decio et Grato consulibus, «sicut fideli recordatione retinetur, primum «et summum Christi Tolosa civitas sanctum «Saturninum habere cœperat sacerdotem.» Sulp. Sev. *Hist. sacræ* l. II, c. XXXII : «Sub «Aurelio, Antonini filio, persecutio quinta «agitata, ac tum primum inter Gallias martyria visa, serius trans Alpes Dei religione «suscepta.» *Vita S. Martini,* c. XIII : «Et vere «ante Martinum pauci admodum, imo pœne «nulli in illis regionibus (les provinces du «centre) Christi nomen receperant.» (Cf. *Dialog.* II, c. IV, pour le pays de Chartres.) *Exemplar epistolæ,* dans Greg. Tur. *H. Fr.* IX, XXXIX : «Itaque quum ipso catholicæ religionis exortu cœpissent in gallicanis finibus «venerandæ fidei primordia respirare, et «adhuc ad paucorum notitiam tum ineffabilia pervenissent Trinitatis Dominicæ sacramenta; ne quid hic minus adquireret, «quam in orbis circulo, prædicantibus Apostolis obtineret, beatum Martinum peregrina «de stirpe ad inluminationem patriæ dignatus est dirigere, misericordia consulente.» (Cf. *H. Fr.* I, XXVIII.)

On a souvent cherché à diminuer le témoignage de Sulpice Sévère que je viens de rappeler, et d'après lequel la Gaule a vu tardivement des martyrs, le développement du christianisme n'y datant point des premiers âges. Les deux faits énoncés, je dois le dire en passant, sont pourtant en corrélation logique, et je les vois unis de même l'un à l'autre en Afrique, où la foi, tardivement apparue (voir Tillemont, *Hist. ecclés.* t. I, p. 525, 526 ; Mamachi, *Orig.* t. II, p. 309, 310 ; Morcelli, *Afr. crist.* t. II, p. 9), n'a point été, par suite, poursuivie de bonne heure. (Comparez Tertull. *Ad Scap.* c. III,

où elle grandit, nous la voyons venir et apparaître d'abord dans la Viennoise et la Première Lyonnaise [1], c'est-à-dire dans les provinces où la vie romaine a le mieux pénétré. C'est là son premier pas et le plus puissant. Le centre se montrera moins docile. Saint Martin n'y fera prévaloir la vraie croyance que vers la fin du IVe siècle. Les textes le disent [2], et les conciles, les vies des saints, nous apprennent que deux cents ans plus tard la lutte contre le paganisme n'était point éteinte dans ces contrées [3].

Au nord, l'évangélisation se fera plus tardivement encore.

Nous le voyons par une série de textes dont tous n'ont point la même valeur, mais dont le nombre, la concordance, sont, à coup sûr, bien dignes de remarque. Je veux parler des vies des saints.

Si l'on interroge en effet l'immense collection des Bollandistes et les suppléments que peuvent fournir nos autres recueils hagiographiques, un fait important se dégage : aux Ve, VIe, VIIe et VIIIe siècles, c'est-à-dire presque aussi longtemps que dans la Grande-Bretagne et les pays d'outre-Rhin, de nombreux apôtres parcourent le nord de notre sol; la Deuxième, la Troisième Lyonnaise, les deux Belgiques, les deux Germanies, la grande Séquanaise, qui, au VIe siècle, gardait encore des temples païens [4], voient de longs combats contre l'idolâtrie conservée par des mœurs sauvages

et Ruinart, *Acta sinc.* p. 86, Mart. Scillit. § 1, a° circit. 200; voir encore *Acta sinc.* p. 215, Vita et passio S. Cypr. c. XIX, a° 258, sans toutefois perdre de vue la note de Tillemont, *Hist. eccl.* t. IV, p. 641; Dureau de la Malle, *l'Algérie,* p. XXVIII, XXIX, etc.)

[1] Voir les œuvres de saint Irénée et Eusèbe, *Hist. eccl.* l. V, c. I.

[2] Voir ci-dessus, p. XLI, note 1, et Sulp. Sev. *Vita S. Mart.* c. XIII, pour le pays d'Autun.

[3] *Conc. Aurel.* II a° 533, c. XX; *Conc. Aurel.* IV, a° 541, c. XV; *Conc. Turon.* II, a° 367, c. XXII; *Conc. Autissid.* a° 578, c. III; Surius, 6 nov. p. 166. *De S. Leonardo confessore,* pour le pays de Bourges; Bolland. 28 mai, *Vita S. Carauni,* § 7 et 10, p. 751, pour le pays de Chartres et la Lyonnaise; Greg. Tur. *Glor. Mart.* LI, pour le pays de Dijon; Bolland. 16 aug. *Vita S. Agricolæ,* pour le pays de Nevers (?).

[4] Léop. Delisle, *Notice sur un feuillet de papyrus.* (*Mémoires de la Soc. archéol. de Genève,* 1865, p. 275, 276.)

ou ramenée par la conquête barbare[1]; et le nord-est, si lent à recevoir ou à recouvrer la foi du Christ, demeurera longtemps prêt à la laisser faiblir[2].

[1] Pour la Troisième Lyonnaise, voir les vies de saint Paul (Bolland. 12 mars, t. II, p. 119), saint Samson (Bolland. 28 juillet, t. VI, p. 584), saint Brieuc (Bolland. 1er mai, t. I, p. 93), saint Mélaine (Bolland. 6 janvier, t. I, p. 329), saint Lunaire (Bolland. 1er juil. t. I, p. 121 et 125), saint Malo (Mabill. *Acta sanct. ord. Bened.* t. I, p. 219), saint Sulin (Bolland. 1er oct. t. I, p. 197).

Pour la Deuxième Lyonnaise : saint Germain (Bolland. 2 mai, t. I, p. 265), saint Paterne (Fortunat, *Vita S. Paterni*, c. III), saint Gaud? (Bolland. 31 janv.), saint Romain (Bolland. 23 oct. t. X, p. 97), saint Vandrille (Bolland. 22 juill. t. V, p. 279), saint Valery (Mabill. *A. S. O. B.* t. II, p. 84).

Pour la Deuxième Belgique : saint Ursmar (Bolland. 18 avril, t. II, p. 562), saint Éleuthère (Bolland. 20 févr. t. III, p. 198), saint Médard (Bolland. 8 juin, t. II, p. 91), saint Victrice (Paul. Nol. *Epist.* XVIII, § 4, Victricio), saint Bertin (Bolland. 5 sept. t. II, p. 605), saint Omer (Bolland. 9 sept. t. III, p. 397), saint Mommolin (Bolland. 16 oct. t. VII, p. 981, 982), saint Silvin (Bolland. 17 févr. t. III, p. 29), saint Vaast (Bolland. 6 févr. t. I, p. 793), saint Géry? (Bolland. 11 août, t. II, p. 673), saint Blimond (Bolland. 3 janv. t. I, p. 154).

Pour la Deuxième Germanie : saint Villibrord (Mab. *A. S. O. B.* t. III, p. 608, 609), saint Éloi (Dachéry, *Spicil.* in-fol. t. II, p. 93), saint Bavon (Mab. *A. S. O. B.* t. II, p. 397), saint Amand (Bolland. 6 févr. t. I, p. 850), saint Rumwald (Bolland. 1er juill. t. I, p. 258), saint Livin (Mab. *A. S. O. B.* t. II, p. 458, 459), saint Tron (*id.* p. 1080), saint Lambert (Bolland 17 sept. t. V, p. 576), saint Ursmar (Bolland. 18 avr. t. II, p. 562), saint Hubert (Surius, 3 nov. t. VI, p. 52).

Pour la Première Germanie : saint Goar (Bolland. 7 juill. t. II, p. 333), saint Rupert (Bolland. 27 mars, t. III, p. 702).

Pour la Première Belgique : saint Ulfilaïc (Greg. Tur. *H. Fr.* VIII, XV), saint Germain (Bolland. 2 mai, t. I, p. 265). Cf. ci-dessous, p. XLVII, XLVIII, le fait relatif à saint Gallus de Clermont.

Pour la Grande Séquanaise : saint Gallus (Bolland. 16 oct. t. VII, p. 885), saint Eustase (Bolland. 29 mars, t. III, p. 787, et 30 août, t. VI, p. 580), saint Agile (Bolland. 30 août, t. VI, p. 580). Cf. la vie de Saint Colomban (Mab. *A. O. S. B.* t. II, p. 26), pour les conversions opérées à Brégenz.

[2] De S. Audomaro (Bolland. 9 sept. t. III, p. 397) : « Postquam enim duo beati viri « prædicti Fuscianus et Victoricus de præ« dicta Terwanensium urbe perrexerant,.... « tunc Terwanenses ad culturam iterum re« versi sunt idolorum. »

Jonas, *Vita S. Columbani*, c. XI (Mab. *Acta SS. Ben. Sæc.* II, p. 9) : « Britannicis ergo « finibus progressi, ad Gallias, ubi tunc, vel « ob frequentiam hostium externorum, vel « ob negligentiam præsulum religionis virtus « pœne abolita habebatur, tendunt. »

Hincmar, ed. Sirm. 1645, t. II, p. 731, *Ep.* XLIV ad episcopos, de jure metropolitanorum, § 20 : « Denique tempore Caroli prin-

Voilà ce que nous enseigne l'histoire; les grands traits de ma carte épigraphique répondent à toutes ces données.

Les provinces que le Rhône relie à la Méditerranée, la Première Lyonnaise, la Viennoise surtout, possèdent les monuments les plus anciens, les plus nombreux[1], et, parmi ces marbres, les premiers en date appartiennent exclusivement à des localités voisines de la mer, Marseille, Aubagne, Arles[2], c'est-à-dire à celles que durent parcourir d'abord les ouvriers évangéliques. L'antiquité, le nombre, font en même temps défaut dans le centre, où la foi ne se développa qu'en second lieu, et l'itinéraire des missions tardives dont nos provinces du nord furent le théâtre donne, pour ainsi dire, l'exacte contre-partie de ma carte, si peu remplie dans ces contrées[3]. Pour le sud-ouest, de même si pauvre en inscriptions chrétiennes, je ne puis m'empêcher de remarquer qu'au ve siècle, d'après les vies des saints, un évêque d'Auch, Orientius, aurait eu, comme les apôtres du Nord, à convertir des populations, à renverser des temples et

«cipis quando propter discordiam et contentionem de principatu inter eum et Raganfredum et frequentia ac civilia, imo plus quam civilia bella, in Germanicis et Belgicis ac Gallicanis provinciis omnis religio christianitatis pœne fuit abolita, ita ut episcopis in paucis locis residuis episcopia laicis donata et rebus divisa fuerint, ita ut Milo quidam, tonsura clericus, moribus, habitu et actu irreligiosus laicus, episcopia Remorum ac Trevirorum usurpans insimul, per multos annos pessumdedit; et multi, maxime in orientalibus regionibus idola adorarent, et sine baptismo manerent...» (Voir encore, dans Labbe, *Concil.* T. VI, col. 1495, *Epist. Bonifacii ep. ad Zachar. pp.* § 2.)

[1] Ce nombre serait encore bien plus considérable, si les savants des derniers siècles se fussent appliqués, comme je l'ai fait, à recueillir tous les fragments. (Cf. ci-dessous, p. CXXXII.)

[2] Voir p. XXXIII et LVI-LVIII. On n'oubliera point que le sarcophage chrétien signalé par Peiresc à la Gayole (ci-dessous, n° 639) présente des marques d'une haute antiquité. Il est, dans notre pays, le seul où figure le vieux symbole de l'ancre.

[3] Il importe de noter ici que la Grande Germanie, la Rhétie, l'Angleterre, parcourues de même par les missionnaires de la dernière époque, ne possèdent pas d'inscriptions chrétiennes antiques. Au delà du Rhin, je n'en connais que deux, trouvées sur la rive même du fleuve, et que j'ai jointes à ce recueil (n°s 338 et 359), car le lieu d'invention les rattache, sinon à notre sol, du moins à notre christianisme.

des idoles[1], et qu'un disciple de saint Martin fut tué vers le même temps par les païens de Brives[2].

Une série d'autres monuments laissés par les premiers fidèles, leurs sarcophages, ornés de symboles et de figures, apportent un même résultat, en confirmant, au double point de vue de l'antiquité et de la richesse, la haute prépondérance de la Viennoise.

Il serait sans doute téméraire de conclure, d'après ces concordances, à un rapport étroit du nombre, de l'âge des inscriptions, avec la marche, l'extension du christianisme. Je ne me dissimule pas en effet que les coutumes, la richesse relative des provinces, ont dû influer, dans une certaine mesure, sur la production des légendes lapidaires; que les lieux les plus féconds en marbres païens ont pu devenir par cela même et sans supériorité dans l'évangélisation, mieux dotés que d'autres en épitaphes chrétiennes. J'ai donc hâte de montrer, par un nouveau fait, quel lien peut exister entre les faits historiques et les monuments matériels du christianisme.

Une anomalie remarquable se présente pour les marbres de Trèves. A Lyon, à Vienne, à Arles, à Vaison, à Marseille, partout enfin, où, comme dans la métropole de la Première Belgique, on trouve en quelque nombre les inscriptions du second âge, c'est-à-dire contemporaines des premiers empereurs chrétiens, les marbres des temps mérovingiens leur succèdent. C'est la conséquence et la preuve d'un développement régulier de la foi, qui n'a pu, sans cause exceptionnelle, disparaître après une sérieuse extension. Il en est autrement pour Trèves. A l'exception peut-

[1] Bolland. 1er mai, t. I, p. 61. Dans le parallèle que je veux établir entre la rareté des inscriptions chrétiennes et la résistance du paganisme, je ne puis, ni passer sous silence ni enregistrer sans réserve le fait relatif aux idolâtres d'Herbadilla, près de Nantes (Bolland. 24 oct. t. X, p. 803), c'est-à-dire dans une contrée qui ne m'a point fourni de monuments épigraphiques.

[2] Voir mon tome II, n° 571 A.

être de l'épitaphe métrique d'un barbare[1], toutes appartiennent, dans cette ville, au IVe, au Ve siècle; le VIe, le VIIe, n'y sont nullement représentés.

La propagation semble donc s'être, pour un temps, arrêtée sur ce point; il importe d'en rechercher la cause.

Si je me reporte aux méthodes que j'ai suivies jusqu'à cette heure, je ne saurais me défendre de remarquer qu'un signe important dans les âges épigraphiques, la mention du nom de ceux qui ont fait faire la tombe, s'arrête, pour la Gaule, en 470[2], et que cette mention constitue le trait saillant du formulaire de Trèves. D'autres détails nous reportent au même temps et s'ajoutent à cette donnée[3].

La Rome des Gaules a-t-elle donc vu, à la fin du Ve siècle, un événement qui puisse expliquer la suppression si remarquable des monuments lapidaires de son christianisme?

Nous savons combien de désastres accablèrent la malheureuse cité. Salvien parle de quatre prises d'assaut dont elle se releva[4]. Une cinquième attaque l'arracha aux Romains, pour la mettre sous le joug des barbares[5]. Cela se passa vers 464[6]. Les nouveaux vainqueurs étaient les Ripuaires, voués encore, et pour de longues années, au culte des idoles[7]. Clovis ne fut reconnu par eux qu'après le meurtre de Sigebert, en l'année 509[8]. La conversion dont l'époux de Clotilde donna l'exemple aux Francs, en 490, ne devait, d'ailleurs, ni les atteindre ni les réformer tous.

[1] N° 261.

[2] Voir ci-dessus, p. XIX.

[3] Voir ci-dessus, p. V.

[4] *De Gubern. Dei*, VI, XV. Cf. Tillemont, *Hist. eccl.* t. XVI, p. 184.

[5] *Gesta regum francorum*, c. VIII; *Gesta francorum Roriconis monachi*, l. I. (Duchesne, *Script.* t. I, p. 696 et 802.)

[6] L'auteur des *Gesta regum francorum* place ce fait entre le rétablissement de Childéric, lequel recouvra son royaume vers 464 et la mort d'Egidius, qui périt en 465. (Idat. *Chron.* Ed. Garzon et De Ram, p. 115.)

[7] *Lex Ripuariorum*, Præfatio. «Quidquid «Theodoricus rex propter vetustissimam pa«ganorum consuetudinem emendare non po«tuit...» (Canciani, t. II, p. 296.)

[8] Greg. Tur. *H. Fr.* II, XL.

Parmi ceux qui suivaient ce chef et plus tard même ses fils, plus d'un resta sourd à la voix du Seigneur[1]. Les textes en témoignent souvent. Dans la vie de saint Remy, pour ne citer qu'un seul fait, il est raconté qu'après le baptême de Clovis une scission se fit parmi les siens. Un parti, demeuré idolâtre, se retira vers Cambrai, sous la conduite de ce Ragnacaire[2] que ses leudes abusés vendirent au roi pour de faux bijoux d'or[3].

Un demi-siècle ne suffit pas à faire germer dans le cœur de nos aïeux le sentiment chrétien.

Si la loi salique, Agathias, vantent, chez les Francs, la pureté de la foi[4], il en était, et ceux-là venaient précisément du royaume de Metz, qui n'eussent point mérité un tel éloge. Entrés en Italie, au temps de Théodebert, ils prirent des enfants, des femmes de ceux qui voyaient en eux des alliés, les immolèrent et les jetèrent dans un fleuve, comme une offrande faite à quelque divinité terrible pour le succès de la guerre qui s'ouvrait. « Ce peuple, dit « Procope, est chrétien, mais il observe les rites de la vieille ido- « lâtrie, employant, pour la divination, les victimes humaines et « d'horribles sacrifices[5]. »

Lors de la conquête de l'Auvergne, on retrouve chez les Francs cet esprit de pillage sacrilége et de dévastation[6] qui leur avait fait saccager les églises de Trèves[7]. Grégoire de Tours, en attestant leur conduite dans la guerre, rapporte un fait qui nous les montre tels qu'ils étaient alors au bord du Rhin. « A Cologne, dit-il, se

[1] *Vita S. Vedasti*, c. III, § 17; *Vita S. Fridolini abbatis*, c. II, § 21. (Bolland. t. I febr. p. 798; t. I mart. p. 436.) En racontant un fait qui se passa devant Théodebert, Grégoire de Tours semble mettre en scène un officier païen. (*Glor. conf.* XCIII.)

[2] *Vita S. Remigii*, c. V. (Bolland. t. I oct. p. 149.)

[3] Greg. Tur. *H. Fr.* II, XLII.

[4] Pardessus, *Loi salique*, p. 344, 345; Agathias, *Histor.* l. I, c. II et l. II, c. I, ed. Bonn. p. 17 et 65.

[5] *Bell. Goth.* II, XXV, ed. Bonn. t. II, p. 248.

[6] Greg. Tur. *H. Fr.* III, XII; *Acta S. Austremonii*, dans Labbe, *Nova biblioth. libr. manuscr.* t. II, p. 498.

[7] Voir ci-dessous, p. LII, note 3.

« trouvait un temple richement orné; les barbares y faisaient leurs « libations, mangeant et buvant à l'excès. On y adorait des idoles; « on y suspendait l'image faite en bois des membres atteints de « quelque mal. Saint Gallus l'apprend, vient avec un seul clerc, « et, pendant l'absence des païens, brûle le temple. Ceux-ci, « voyant la fumée s'élever, cherchent l'incendiaire, le découvrent, « et le poursuivent l'épée à la main. Le saint diacre se réfugia « dans le palais du roi. Thierry, apprenant ce qui s'était passé, « calma, par des paroles de paix, la fureur des idolâtres et put les « désarmer[1]. » Plus tard encore, un saint stylite, qui vivait sous Childebert II, vit de même, dans le pays de Trèves, la statue colossale d'une divinité des forêts et plusieurs autres simulacres[2].

Aux alentours, la présence des Francs ouvre une longue succession de violences. Sous leur joug, dans le pays d'Arras, les églises se remplissent de ronces et sont livrées aux plus vils usages[3]; par eux encore, dans le nord-est, suivant le récit du moine Jonas, la religion chrétienne avait presque disparu au VIIe siècle[4].

En vain donc, saint Materne, saint Euchaire, saint Valère, avaient voué leur existence à l'évangélisation de la contrée; en vain les barbares eux-mêmes y avaient reçu leurs enseignements[5], et le long séjour d'une cour chrétienne y avait affermi la vraie foi; en vain, comme le montrent l'histoire[6], la succession épiscopale, les

[1] *Vitæ Patrum*, VI, II.

[2] Greg. Tur. *H. Fr.* VIII, XV. Voir, pour la divinité que Grégoire de Tours désigne ici sous le nom de Diane, les judicieuses observations de M. le comte Beugnot (*Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. II, p. 340).

[3] Bolland. 6 févr. t. I, p. 793, *Vita S. Vedasti*.

[4] Mab. *Acta SS. Ben.* t. II, p. 9, *Vita S. Columbani*. Voir le texte, ci-dessus, p. XLIII. Cf. Bolland. 8 juin, t. II, p. 90, *Vita S. Medardi*.

[5] Voir les noms tous barbares des chrétiens de Worms, dont les inscriptions (n°s 345-348) présentent les mêmes caractères d'antiquité que les marbres de Trèves. (Cf. ci-dessus, p. V et dans les *Mém. de la Soc. des Ant. de Fr.* t. XXVIII, ma *Note sur le rapport des noms propres avec la nationalité, à l'époque mérovingienne.*)

[6] Tillemont, *Hist. eccl.* t. IV, p. 499.

marbres, cette terre avait entendu la parole de Dieu; un paganisme grossier, une brutale ignorance[1], s'y étaient abattus à la fois; l'œuvre était à reprendre, et, pour ne mentionner que les contrées les plus voisines de Trèves, près de Mayence, vers 515, à Ivoy, cinquante années plus tard, saint Goar[2], saint Ulfilaïc[3], durent travailler sans relâche à la conversion d'idolâtres assez puissants encore, au VIII[e] siècle, pour chasser l'évêque de Worms[4].

Ce fut donc entre des mains païennes que tomba la Rome des Gaules, au moment où s'arrêtent ses monuments d'épigraphie chrétienne.

Les maux qu'y causèrent les barbares, les épreuves que souffrit son Église, se reconnaissent à plus d'un signe.

L'histoire n'a, que je sache, rien laissé de précis sur les conséquences religieuses de la conquête franque; mais les documents relatifs à cette époque semblent, de même que les inscriptions, accuser un trouble considérable dans l'Église tréviroise. Depuis saint Agrèce, son quatrième évêque, jusqu'à saint Cyrille, qui fut le quatorzième, et mourut en 458, les dates, la succession épiscopales, s'établissent avec quelque certitude. De ce prélat jusqu'au vingt-quatrième, Aprunculus, mort en 527, les détails historiques

[1] Sid. Apoll. *Epist.* IV, XVII.

[2] *Vita S. Goari*, c. 1, § 2. (Bolland. t. II, juil. p. 333.)

[3] Greg. Tur. *H. Fr.* VIII, XV. On doit sans doute ajouter à leurs noms celui de saint Ursmar, qui, plus tard encore, eut à convertir des païens dans la Fagne et la Thiérache, c'est-à-dire dans la contrée même dont Ragnacaire avait fait autrefois la citadelle de l'idolâtrie (cf. ci-dessus, p. XLVII; Bolland. 18 avril, t. II, p. 562), et celui de saint Germain, dans la vie duquel il est dit : «Ferocissimam gentem super Mosellam fluvium aggressus, metropolim etiam Treverim ire perrexit intrepidus, ubi jam confessorum Christi adeo plurimus populus martyrii palmam fuerat indeptus, ut inde fluvii occisorum sanguine rubricarentur.» (Bolland. 2 mai, t. I, p. 265.) On s'est demandé, je le note en passant, si saint Germain vécut au VI[e], au VII[e] ou au VIII[e] siècle. (Bolland. p. 259, 260.) Si le récit de sa vie mérite quelque confiance, le fait que je viens de rappeler indiquerait une époque voisine de l'invasion des Ripuaires et contemporaine du trouble constaté dans les listes épiscopales de Trèves.

[4] Bolland. 27 mars, t. III, p. 702.

et la chronologie font presque entièrement défaut[1]. Or ce trouble dans les catalogues correspond à l'âge de l'invasion, à celui où s'arrêtent les inscriptions chrétiennes.

Au v[e] siècle, les évêques de Trèves, Cyrille et Marus; au vi[e] siècle même peut-être, Nicetius et Magnéric, réparent les sanctuaires dévastés, brûlés par les barbares[2].

Les édifices n'eurent point seuls à souffrir.

Lorsque Thierry s'empara de l'Auvergne, il emmena, raconte Grégoire de Tours, de nombreux clercs arvernes pour servir dans l'Église de Trèves[3]. C'était apparemment pour relever un culte abaissé par les violences de la conquête franque.

La dépression du christianisme dans la Première Belgique, à la fin du v[e] siècle, a peut-être laissé d'autres marques.

On ne sait que trop bien quels maux enfantait une irruption des barbares. Les cités s'écroulaient, le sang inondait le sol[4], l'Église était en deuil; l'épouvante dispersait le troupeau, les pasteurs[5]. Devant les hordes d'Alaric, les Romains avaient fui de toutes parts; saint Augustin, saint Jérôme, les virent aborder éperdus en Afrique, en Palestine[6]. La suppression subite des marbres funéraires atteste encore qu'en l'année 410 la ville éternelle avait vu périr ou disparaître ses enfants[7].

Les fidèles de la Première Belgique, dont les épitaphes man-

[1] *Gall. christ.* t. XIII, p. 372; Hontheim, *Hist. Trevir.* t. I.

[2] *Gesta Treverorum,* c. XXIII, XXIV (dans Pertz, *Monumenta historica Germaniæ,* t. VIII, p. 158, 159). Fortunat, III, XI, v. 22, 23.

[3] *Vitæ Patrum,* VII, II.

[4] Voir, pour Trèves, Salvien, *De Gub. Dei,* VI, XV. *Gesta Trever.* loc. cit. pour Rome, Tillemont, *Hist. des Emp.* t. VI, p. 593.

[5] Greg. Tur. *Glor. Mart.* LVII: «Sed quum «hostilitate impellente, locus ille (le pays «d'Albi) ab habitatoribus fuisset evacua-«tus...» (Cf. la note suivante.)

[6] Voir, pour cette dispersion, August. *Civ. Dei,* I, XXII; Hieron. *Epist.* CXXVIII, ad Gaudent. § 4 et *Prolog. in lib. III in Ezech.* Rutil. *Itin.* I, vers. 331-336.

[7] Voir, dans les *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 250, l'intéressant commentaire du Ch. de Rossi sur l'année 410.

quent de même après une invasion, eurent peut-être à souffrir de semblables douleurs.

Il paraîtra sans doute téméraire de voir dans une inscription du ve siècle, retrouvée près de Vienne et appartenant à un enfant de Trèves [1], la marque possible d'une fuite des chrétiens devant les Ripuaires; je ne saurais toutefois m'en défendre entièrement. On jugera du motif qui me fait hésiter. Dans la Première Lyonnaise, à Saint-Germain-du-Plain, on a récemment signalé l'épitaphe d'un évêque étranger au pays [2]. Ce personnage se nomme Jamlychus, et son inscription mutilée présente le type particulier à la fin du ve siècle [3].

Je transcris ce fragment :

† ☧ †

*Conditu*R HOC TVMVL*o bonæ*
*memor*IAE IAMLYCHVS EP*s in spe*
*resurrec*TIONIS V K. IA*n*. . . . .
. . . . . .II CONS VIXIT AN*nos*. . .

On vient de voir que saint Cyrille mourut en 458, c'est-à-dire peu de temps avant la prise de Trèves (464). Son successeur, qui fut le témoin de ce désastre, porte précisément le nom gravé sur notre fragment, *Jamblichus* [4].

[1] Ci-dessous, n° 399.

[2] Ci-dessous, n° 661.

[3] Comme je l'ai dit plus haut, la croix, dans les épitaphes, paraît dès 448; la formule *bonæ memoriæ* date de 473. J'ajoute que le monogramme ☧ se trouve, dans la Viennoise, en 491 (n° 388).

[4] Jamblichus est nommé dans une lettre adressée par S. Auspice, évêque de Toul, à Arbogaste, comte de Trèves. (Brower, *Ann. trevirenses*, t. I, p. 596.) Sidoine Apollinaire le mentionne également. (*Epist.* IV, XVII.) Il est désigné dans d'autres textes sous les noms divers de *Jamblichus, Jamnecius, Jamnericus, Jamnerius.* Bien qu'en le donnant sous une forme incorrecte, notre inscription fixe son nom. (Voir, sur ce personnage, le

L'évêque expatrié dont la Première Lyonnaise possède l'épitaphe doit être, selon toute apparence, celui qui assista à la ruine de sa ville, à la restauration de l'idolâtrie. Environné de barbares[1], Jamblichus a sans doute, comme saint Césaire au temps d'Alaric, comme les évêques d'Afrique sous le joug des Vandales, subi l'exil[2], après de longs efforts, et quitté une terre devenue ennemie[3].

L'Église de Trèves aurait donc ainsi vu, après l'invasion des idolâtres, disperser les fidèles, les pasteurs, et plusieurs d'entre eux seraient venus chercher, dans la Première Lyonnaise, dans la Viennoise, asile sur une terre romaine et chrétienne. La prise par

Gallia christiana, t. XIII, p. 372; Brower, *loc. cit.* et surtout Tillemont, *Hist. ecclés.* t. XVI, p. 251.)

[1] «Barbarorum familiaris,» dit Sidoine Apollinaire en parlant du comte chrétien dont il dépeint la situation au milieu du peuple sauvage de Trèves (*Epist.* IV, xvii), et dont le départ (Tillem. *Hist. eccl.* XVI, 251) a peut-être entraîné celui de l'évêque. Saint Grégoire le Grand parle d'un duc chrétien gouvernant, de même qu'Arbogaste, une population païenne : «Quum de gente vestra «nemo christianus sit, in hoc scio quia «omni gente tua es melior, quia tu in ea «christianus inveneris. Dum enim Barbari«cini omnes, ut insensata animalia vivunt, «Deum verum nesciant, ligna autem et la«pides adorent, in eo ipso quod Deum verum «colis, quantum omnes antecedas ostendis.» (*Registr. Epist.* liv. IV, n° 33, ind. xii, Ad Hospitonem, ducem Barbaricinorum. Ed. Bened. t. II, p. 701.)

[2] Bolland. t. VI, aug. p. 67, 68; Vict. Vit. *Persec. Vandal.* p. 36 et 55; L. Renier, *Inscr. de l'Alg.* n° 3675. Cf. Greg. Tur. *Glor. conf.* c. xl, etc.

[3] Une lettre écrite par Sidoine Apollinaire alors évêque (*Hist. litt. de la France*, t. II, p. 478), nous apprend que Jamblichus était encore à Trèves en 471, c'est-à-dire longtemps après la venue des Francs. (Voir ci-dessus, p. li, n. 4.) Mais les *Gesta Treverorum* montrent, par un détail, quelle fut, dans cette ville, la situation de cet évêque et même celle de son successeur. Après avoir dit que saint Cyrille répara, en relevant un sanctuaire, les désastres d'une précédente invasion, ils ajoutent : «Cyrillum Jamnerius «(Jamblichus), Jamnerium Evemerus sub«secutus Marum post se constituit qui mo«nasterium Sancti Pauli a barbaris cum «prædictis urbis vastationibus desolatum «reparavit.» (C. xxiii. Dans Pertz, *Monum. hist. Germ.* t. VII, p. 158.) Deux évêques se sont donc succédé sans entreprendre de relever les saints édifices ruinés par l'irruption de 464; un troisième seulement a pu le faire. Le peu que valaient encore à Trèves, au vi^e siècle, la protection des évêques, celle des sanctuaires, respectés à Rome par les Goths eux-mêmes (S. August. *Civ. Dei*, I, i, etc.) se voit dans le récit du meurtre de Parthenius. (Gregor. Turon. *Histor. Franc.* III, xxxvi.)

les païens d'une illustre métropole, vouée fatalement à perdre toutes ses splendeurs[1], le trouble contemporain dans ses listes épiscopales, l'envoi de nombreux clercs à son Église par le roi Thierry, la persistance du paganisme, l'attitude menaçante de ses adeptes sous le règne même de ce prince, la brusque et remarquable suppression des marbres dans un de nos plus grands centres épigraphiques, enfin la découverte, dans le sud de la Gaule, d'épitaphes appartenant à un enfant, à un évêque de Trèves, me semblent autant de points faits pour attester la désertion par les chrétiens d'une ville devenue la proie des idolâtres.

Ce fut sans doute devant de tels désastres que saint Colomban et ses compagnons vinrent, au début du VIIe siècle, accomplir dans le nord-est de la Gaule leurs grands travaux apostoliques, et que le moine Jonas a pu écrire : « Ad Gallias ubi tunc.... ob frequentiam hostium externorum... religionis virtus pœne abolita habebatur, tendunt[2]. »

Si je ne m'abuse, les légendes lapidaires fournissent donc le moyen d'éclairer une époque inconnue dans l'histoire de l'Église. C'est, à mes yeux, une preuve nouvelle à l'appui de ma thèse : que les inscriptions des premiers fidèles représentent l'état du christianisme[3].

Je me résume.

Il est certes impossible de préjuger ce que l'avenir nous réserve de lumières inattendues. L'épigraphie, les monuments figurés, des manuscrits nouveaux, les textes anciens eux-mêmes, étudiés plus complétement, peuvent infirmer la déclaration des sept évê-

[1] Les empereurs l'avaient quittée vers la fin du IVe siècle. (Cf. mon tome I, p. 383.) Au commencement du Ve, les préfets des Gaules l'abandonnèrent pour Arles (Boecking, *Notitia*, Occid. p. 162). Cologne, sous les Ripuaires (Greg. Tur. II, XL, etc.), Metz, sous les Mérovingiens (III, XXII, etc.), devaient lui enlever son titre de capitale.

[2] *Vita Sancti Columbani abbatis*, § 11. (Mabill. *Acta SS. ord. Bened.* Sæc. II, p. 9.)

[3] Voir ci-dessus, p. XXXIX, XL.

ques, celles de Sulpice Sévère et des Actes de saint Saturnin, montrer que le christianisme se répandit en même temps et partout dans la Gaule, que l'antiquité de notre foi n'a même rien à envier à celle de Rome; mais, dans l'état des faits acquis, l'accord des grands traits de ma carte avec les assertions de l'école historique me semble un argument puissant en leur faveur.

Je ne nie point cependant que nos inscriptions ne puissent parfois appuyer, dans une certaine mesure, des données moins indiscutables. J'en rencontre en effet la preuve, si j'examine les pièces du célèbre différend qui s'éleva, au ve siècle, entre l'église d'Arles et celle de Vienne, au sujet de la primatie.

Une décision du concile de Turin (401) vida tout d'abord le litige, en accordant le premier rang à celle des deux cités qui établirait son titre de métropole civile [1]. La discussion toutefois ne devait pas s'éteindre. En 450, d'après les textes produits par l'église arlésienne, dix-neuf évêques de la Provence s'adressèrent à saint Léon, disant qu'un compagnon de saint Paul, saint Trophime, envoyé par saint Pierre, avait été l'apôtre d'Arles, et que la primatie devait appartenir à une ville d'où le christianisme s'était répandu dans toute la Gaule [2]. Ici commence le trouble. On s'étonne à bon droit qu'un argument de cette valeur n'ait point été porté tout d'abord devant le Concile de Turin, ou que ce concile n'en ait point tenu compte [3]. Le pape Zozime, qui parle, en 417, de l'envoi de saint Trophime dans notre patrie, est moins explicite, et ne prononce point à ce sujet le nom de saint Pierre; il se borne à dire que la mission avait été donnée par Rome [4]. Ce que nous savons du saint Trophime des Actes, disciple de saint Paul et non point de saint Pierre, se prête mal à un voyage en Gaule [5],

[1] C. II.

[2] S. Leonis magni *Opera*, éd. Quesnel, t. I, p. 538, 539.

[3] Tillemont, t. IV, p. 706; t. X, 681, etc.

[4] Coustant, *Epist. Pont. rom.* t. I, p. 938.

[5] Tillemont, t. IV, p. 704.

et, d'un autre côté, Grégoire de Tours affirme que le saint Trophime d'Arles ne vint dans cette ville qu'en l'année 250 [1]. A côté d'autres objections, sur lesquelles je passe pour ne point trop m'étendre [2], des soupçons se sont élevés sur l'authenticité de la lettre de Zozime, de celle des dix-neuf évêques, émanées toutes deux des seules archives d'Arles, si intéressée à les produire [3].

Au milieu de tant de ténèbres, des controverses engagées sur l'antériorité de deux Églises évidemment antiques, on aimera peut-être à trouver un élément de quelque certitude; c'est aux monuments de l'épigraphie qu'il appartient de le fournir.

Avant de le montrer par les méthodes dont je viens de faire connaître les bases [4], je dois au lecteur une observation.

[1] *Hist. Francorum,* I, XXVIII. Si le compagnon de saint Paul a été le véritable apôtre d'Arles, à moins d'une souveraine injustice, la contrée a dû être remplie de son nom. Arles aura donc été, pour les anciens, la ville de saint Trophime, ainsi que Rome est et fut la ville de saint Pierre. Or il n'en était rien au VIe siècle, si nous en jugeons par l'expression de l'un de nos évêques, Fortunat, qui la nomme *Urbs Genesii,* et non point *Urbs Trophimi.* (L. V, c. II, p. 158.) Le souvenir qui prédominait alors dans le pays était donc celui du jeune martyr saint Genès. Nos monuments d'antiquité chrétienne figurée semblent établir qu'il en était de même dans des temps plus anciens. On sait qu'aux extrémités de leurs couvercles les sarcophages antiques présentent souvent deux têtes, qui sont parfois celles du soleil et de la lune. A Arles, pour les tombes des fidèles, ces couvercles offrent, aux deux bouts, une seule et même tête d'adolescent, exécutée d'après un type invariable. M. le Ch. de Rossi, auquel nous devons cette remarque, a observé qu'à Rome les bustes des fondateurs de son Église occupent souvent la même place. Il est donc constant que les images des saints locaux ont remplacé parfois, sur les tombes chrétiennes, les masques dont les sarcophages sont ornés. Le savant romain en conclut, avec toute raison semble-t-il, que la tête juvénile si souvent répétée sur les sarcophages d'Arles doit être, dans cette ville, celle de son jeune et illustre martyr. (*Bullettino archeologico cristiano,* juin 1864.) J'enregistre, pour ma part, au profit de l'école historique, cette autre marque si probable de la prédominance du souvenir de saint Genès sur celui de l'homme qui, d'après le système légendaire, aurait été, pour Arles et pour la Gaule entière, ce que furent pour Rome saint Pierre et saint Paul.

[2] Voir, entre autres, Sirmond, *Dissert. in qua Dionysii Paris. et Dionysii Areop. discrimen ostenditur,* dans les œuvres de Launoi, t. II, p. 379, et la discussion de Berardi, *Gratiani canones,* Pars II, t. I, p. 235.

[3] Bosquet, *Eccles. gallic. histor.* p. 17; Tillemont, t. IV, p. 705; Berardi, *loc. cit.*

[4] Voir ci-dessus, p. v et suivantes.

Lorsqu'il s'agit des premiers siècles, chercher, dans les marbres d'une contrée, des monuments contemporains de l'âge où y parut le christianisme, c'est le plus souvent s'exposer à des mécomptes. Par nécessité absolue, aussi bien que par goût du mystère, les fidèles ont longtemps caché leur croyance[1]. On le voit pour Rome, où, sur mille quatre cents inscriptions datées, trente et une seulement sont antérieures à Constantin. Parmi les marbres d'Arles et de Vienne, il ne faut donc point s'attendre à rencontrer des monuments de l'âge que paraissent indiquer la lettre de Zosime, celle des évêques de Provence, ou du temps que désigne, avec toute certitude, le célèbre récit du grand martyre de Lyon[2].

Cela posé, si l'on fait, pour l'une comme pour l'autre ville, la part de l'époque où les fidèles ne se sont point toujours déclarés publiquement, il est impossible de méconnaître qu'Arles possède des monuments chrétiens de beaucoup antérieurs à ceux de Vienne[3].

En exceptant, parmi ces derniers, l'inscription EVENTI IN PACE gravée sur la face d'un sarcophage à strigiles[4], et dont la brève formule indique sans doute une époque reculée, il n'est point, à Vienne, d'épitaphe que l'on puisse avec certitude estimer antérieure au ve siècle. A Arles, au contraire, plusieurs marbres présentent des caractères qui nous reportent à un âge de beaucoup plus ancien. Les *tria nomina* du vieux système romain, les acclamations funéraires, l'indication de ceux qui ont fait faire la tombe, la prétérition du jour de la mort, le monogramme ☧, le symbole tout primitif de l'ancre, la simplicité du formulaire, qui est encore parfois celui des temps païens, accusent par leur réunion une anti-

[1] Voir, entre autres, pour la Gaule, Greg. Tur. *Hist. Fr.* I, XLIII; X, XXXI, 1.

[2] Euseb. *Hist. eccl.* V, I.

[3] *Cf.* ci-dessus, p. XXX, note 5, pour un indice probable de la destruction tardive des monuments païens à Vienne.

[4] N° 410.

quité bien remarquable pour des monuments provinciaux [1]. Des inscriptions d'Arles appartiennent peut-être d'ailleurs, et ce serait là un dernier trait plus décisif encore, à quelques-uns de ces chrétiens cachés que nous révèlent parfois des marques fugitives [2], tandis que le plus grand nombre d'entre eux nous demeure inconnu [3].

Nous venons de le voir; l'absence, la suppression, le nombre, le degré d'ancienneté des marbres sortis de notre sol répondent exactement aux données de l'histoire sur l'époque, le développement, les vicissitudes de l'évangélisation. Un tel accord, dont on pourrait difficilement, à mon sens, méconnaître la valeur, semblera peut-être à d'autres, comme à moi, permettre de tirer des textes épigraphiques un élément sérieux pour estimer l'âge relatif de nos églises. Si donc, en réservant ici la délicate question de l'époque initiale, nous nous attachons seulement au fait d'antériorité mis

[1] Voir nos 508, 519, 520, 522, 526, 531, 533, et ci-dessus, p. XV.

[2] Voir ci-dessus, p. VI.

[3] La classification de quelques épitaphes d'Arles présente de graves difficultés. Les inscriptions où se lisent les acclamations PAX TECVM, PAX VOBISCVM, sont assurément chrétiennes; mais, pour les marbres de même temps qui débutent par les formules toutes locales PAX, PAX AETERNA, PACI AETERNAE (Dumont, *Inscript. ant. d'Arles*, nos 86, 88, 165), comment juger avec quelque certitude? Les nombreuses médailles où figurent ces mots ne nous seront d'aucun secours (Cohen, III, 70, 261; V, 356, 357, 447, 506, 507; VI, 29, 79 et 104, monnaies de Commode à Constantin); la numismatique ne peut les avoir employées dans le même sens que l'épigraphie funéraire. Sénèque parle de *l'æterna pax* où reposent les morts (*Consol. ad Marciam* XIX); mais cette locution est-elle purement païenne, ou bien le philosophe l'a-t-il prise, avec tant d'autres, au courant des idées que le christianisme avait jetées dans la société romaine? Si elle appartient aux gentils (cf. Virg. *Æn.* I, 249), des fidèles d'Arles ne l'ont-ils point adoptée comme une façon de parler semblable aux leurs (cf. Paul Nol. *Epist.* XXXII, ad Sever. éd. Murat. p. 199 et 203), et qui leur permît, pour ainsi dire, de se déclarer et de se dissimuler tout à la fois? Ce que je remarque pour les formules se présente de même à l'égard des symboles. Une inscription d'Arles, conçue dans le style païen, offre cependant des détails familiers aux premiers fidèles, une nacelle flottant et près d'elle des poissons. (Lalauzières, *Hist. d'Arles*, pl. XVII, n° 6.)

en avant pour Arles, l'antiquité bien supérieure du christianisme de cette ville s'affirmera par celle de ses inscriptions.

C'est là un des traits de la loi qui régit nos monuments chrétiens, épitaphes et sculptures, dont l'ancienneté décroît à mesure que l'on s'éloigne de la Méditerranée.

J'ai déjà peut-être, au gré du lecteur, poussé trop loin les rapprochements entre l'épigraphie et l'histoire; j'ai peut-être été trop téméraire en cherchant à retrouver, par l'étude des marbres, la physionomie des époques inconnues. Qu'on me permette toutefois encore un dernier coup d'œil sur ce point.

Un fait exceptionnel, semblable à celui que j'ai signalé dans la Première Belgique, existe au sud de notre patrie.

La civilisation romaine fut, on le sait, l'un des meilleurs agents de la propagation évangélique. Aussi les cités où abondent les inscriptions des gentils sont de même les plus riches en marbres chrétiens. Pour ne parler que de la Gaule, nos grands centres épigraphiques, Trèves, Lyon, Vienne, Arles, Narbonne, montrent les monuments des fidèles succédant à ceux des idolâtres. C'est la condition normale. Nîmes, au contraire, si largement dotée en inscriptions des temps païens, ne possède pas d'épitaphes chrétiennes. Où faut-il en chercher la cause? L'élégante cité aurait-elle opposé, comme nous le voyons pour quelques autres, une vive résistance à la foi nouvelle[1]. J'incline à le croire, car l'absence des marbres des fidèles me paraît devoir être là, ainsi qu'ailleurs, le résultat d'une cause historique[2], et je n'imagine pas que, sans

[1] Cf. Avit. *Homil. de rogationibus.* ed. 1643, p. 152, pour le mauvais vouloir opposé par le sénat de Vienne au développement du culte chrétien. (Voir encore, pour ces résistances des municipalités, S. Aug. *Epist.* XCI, VIII. Cf. S. Chrysost. t. II, p. 548, *De S. Babyla*, § 8.)

[2] Plusieurs circonstances peuvent être rapprochées de cette absence des inscriptions. Les origines de l'Église de Nîmes sont des plus obscures, puisque le premier de ses évêques dont on sache exactement la date est Sedatus, qui paraît en 506, au concile d'Agde. (Voir Dom Vaissette, t. I, p. 616;

des circonstances toutes d'exception, une telle ville n'ait encore présenté, comme monument matériel du christianisme des premiers âges, qu'un sarcophage sculpté[1].

Voilà pour la question de lieu. La question de temps ne sollicite pas moins vivement mon attention.

Si l'on s'en tenait aux éléments tirés des seules inscriptions datées, il faudrait supposer la propagation nulle aux trois premiers siècles, timide au IVe, grandissant au Ve, et complète seulement à l'âge suivant[2]. Chaque page de l'histoire repousse cette apparence. Il importait donc de chercher ailleurs que dans les dates précises des éléments de chronologie. L'étude minutieuse des symboles, des formules, m'offrait un secours que je ne pouvais négliger. Elle m'a fait voir dans le bassin du Rhône la grande voie suivie tout d'abord par le christianisme; à Marseille, à Aubagne, des marbres contemporains de la persécution de Marc-Aurèle[3]; à Arles, sans nul doute, des inscriptions antérieures à Constantin[4];

Gall. christ. t. VI, p. 427.) En 589, un Concile de Narbonne, où figure un évêque nîmois, parle encore de la persistance de certaines pratiques païennes dans la province. J'ajoute que, vers le milieu du ve siècle, il y avait encore des idolâtres dans cette partie de la Gaule (Bolland. t. I, Maii, p. 61 et 62, *Vita S. Orientii, episcopi Ausciorum*), et que le martyre de saint Baudèle, à Nîmes, peut avoir été postérieur au triomphe de l'Église. (Voir, sur ce point, Tillemont, *Hist. eccl.* t. IV, p. 275, et les Bollandistes au 20 mai.)

[1] Voir ce sarcophage dans le recueil de Ménard, qui en donne une si singulière explication. (*Ant. de Nîmes,* t. VII, p. 491.) On y voit le Christ lavant les pieds de saint Pierre; cet apôtre arrêté; la résurrection symbolisée (cf. mon tome I, p. 302); le Seigneur conduit devant Pilate, et ce dernier se lavant les mains. Peut-être faut-il attribuer à Nîmes une autre tombe sculptée que reproduit Rulmann parmi des monuments de cette ville. (Bibl. imp. départ. des man. suppl. fr. n° 8, 2e partie.) Autant que je puis le reconnaître sur un dessin rapide et presque effacé, ce sarcophage représenterait, entre autres scènes, le péché originel et nos premiers pères chassés du paradis.

[2] Voir ma table des mentions chronologiques.

[3] Ci-dessus, p. XXXIII.

[4] N°s 519, 520, 522, 525, 526, 527, 531, 533, 541. Inscriptions caractérisées par la brièveté (cf. ci-dessus, p. V), les acclamations (cf. ci-dessus, p. XXVII), l'ancre, le monogramme ☧ (cf. ci-dessus, p. XII), les noms triples ou doubles (cf. ci-dessus,

à Vaison[1], puis vers le nord, l'ouest, à Autun[2], à Paris[3], à Amiens[4], à Bainson, à Bordeaux, à Sivaux[5], les épitaphes chrétiennes apparaissant au IVe siècle. C'est la confirmation des données historiques qui montrent dans le sud de la Gaule les premiers pas de l'évangélisation, la foi se répandant plus tard dans le reste de notre patrie. Les découvertes à venir ne feront, j'en ai la confiance, qu'appuyer par des preuves nouvelles la généralité de ces résultats.

Je n'ai point terminé l'examen des vues que nous ouvre une étude d'ensemble de nos marbres chrétiens.

Dès la fin du Ve siècle, ces monuments fournissent d'importantes données sur l'état politique du sol. Lorsque les royautés barbares se partagent la Gaule, les Francs, les Bourguignons, les Wisigoths, remplacent les anciens maîtres; mais l'influence de la grandeur romaine subsiste encore sur quelques points, et nos épitaphes semblent permettre d'en reconnaître les dernières marques.

Les indications chronologiques gravées sur les marbres de ce temps sont de deux sortes : dates par les consuls, dates par les rois barbares. Si l'on marque sur une carte de la Gaule les lieux

p. VI et XXIII), l'indication de ceux qui ont fait faire la tombe (cf. ci-dessus, p. VIII et XIX), l'omission du jour de la mort (cf. ci-dessus, p. XXV), etc.

[1] Nos 490, 491, 495, 497, 498, 499. Inscriptions très-brèves, avec acclamations, taisant le jour de la mort et portant le monogramme ☧; l'une d'elles, n° 490, gravée sur un débris d'édifice. (Cf. ci-dessus, p. XXIX.)

[2] N° 4, la célèbre inscription grecque; n° 5, épitaphe gravée sur un débris païen, et portant les mots DECESSIT et PERCEPIT, qui indiquent une époque ancienne (cf. ci-dessus, p. X et ci-dessous, p. LXXXV, note 11).

[3] N° 202. Inscription présentant le monogramme ☧, l'indication de celui qui a fait faire la tombe et taisant le jour de la mort.

[4] Nos 326 et 328. Inscriptions très-brèves, taisant le jour de la mort, donnant le monogramme ☧, le nom de celui qui a fait faire la tombe et l'antique formule PRAECESSIT. (Cf. Dissert. n° 277.)

[5] Nos 336 A, 576, 583 A. Inscriptions à acclamations, donnant un nom double, taisant le jour de la mort et portant le monogramme ☧.

où se rencontrent ces diverses mentions, on voit les dates consulaires se grouper exclusivement dans le royaume des Bourguignons, les dates royales chez les Francs et les Wisigoths [1].

Une seule exception, bien significative, et dont je parlerai plus loin, trouble ce résultat.



Trouver, pour des temps antérieurs, un marbre à date consulaire sur un point de notre sol, c'est voir, par une marque matérielle, que la main de Rome était sur cette contrée; mais, lorsque l'Empire a vu décroître ses possessions immenses, lorsque les Francs, les Bourguignons, les Wisigoths, tiennent la Gaule, ce fait prend un tout autre sens, et je vais tenter de l'expliquer.

Un des points saillants dans l'histoire des Bourguignons, à la fin du v[e] siècle et au vi[e], c'est leur déférence pour l'empire, dont ils se plaisent à se déclarer les feudataires. Tandis que, chez les Francs, l'assassinat d'un barbare est un crime plus grand et plus puni que le meurtre d'un Romain [2], les princes bourguignons

[1] Je marque par un C, sur ma carte, les dates consulaires, par un R les dates royales; RCR indique l'intermittence.

[2] *Lex Salica reformata*, tit. XLIV; *Lex Ripuar.* tit. XXXIV. (Canciani, t. II, p. 144 et 306.)

couvrent tous leurs sujets d'une protection égale [1]; ainsi l'a décidé Gondebaud, qui, selon le mot de Grégoire de Tours, a voulu que sa loi fût douce aux vaincus [2]; dans le partage du sol, ils ont traité les anciens maîtres avec moins de rigueur que ne l'ont fait les autres conquérants de la Gaule [3]; seule entre toutes les lois barbares, la leur présente des dates consulaires [4] comme les édits de Ravenne, de Rome et de Constantinople. Gondéric, Childéric, Sigismond, portent avec orgueil les titres de Patrice, de Maître des armées [5], et des lettres célèbres nous montrent ce dernier prince écrivant, par la main de saint Avit, à l'empereur de Byzance : « Mon « peuple est le vôtre et j'éprouve plus de joie à vous servir qu'à lui « commander. La vénération du nom romain est chez nous une re- « ligion de famille. Maîtres en apparence de notre royaume, nous « ne sommes en réalité que vos soldats. C'est par nous que vous « administrez une terre si éloignée de votre Empire; la distance « même où vivent vos sujets marque glorieusement l'étendue de « votre puissance, l'action lointaine de votre gouvernement [6]. »

Les Bourguignons ne donnent pas qu'à Byzance ces marques de leur soumission. L'Italie, qui leur vient en aide contre l'agression des Francs, les tient pour des sujets dévoués : « Pour recou- « vrer ses possessions, écrit Cassiodore au Sénat, le Bourguignon « s'est déclaré dépendant, se donnant tout entier à nous afin de « recevoir une part de ce qu'il avait perdu [7]. »

Qu'à cette époque ses rois datent par les consuls, rien à cela

[1] *Lex Burgund.* tit. II (Canciani, t. IV, p. 14), cf. tit. X, XXVI, et Oros. VII, XXXII.

[2] *Hist. Fr.* II, XXXIII. « Burgundionibus « leges mitiores instituit, ne Romanos oppri- « merent. »

[3] *Lex Burgund.* tit. LIV; *Additamentum* II, art. XI (Canciani, t. IV, p. 29 et 41); Marius, *Chronic.* a° 456; cf. *Lex Wisig.* L. X, t. I, l. 8 (t. IV, p. 175), et, pour les Francs, Montesquieu, *Esprit des lois,* liv. XXX, c. VII.

[4] Tit. XLII, XLV et LII (Canciani, t. IV, p. 25, 26 et 29).

[5] Hilar. *Epist.* V, ad Leontium; Sid. Apoll. *Epist.* V, 6; Avit. *Epist.* LXXXIII.

[6] Avit. *Epist.* LXIX et LXXXIII, éd. Sirm. p. 124 et 139.

[7] *Variar.* XI, I.

que de simple et de logique; leurs actes sont d'accord avec ce qu'ils écrivent à l'empereur alors qu'ils proclament l'action si étendue de son pouvoir avec ce que Rome attend d'eux.

Les temps vont changer.

En 534, les enfants de Clovis envahissent la Bourgogne et la subjuguent[1]. Mais la conquête ne détruit pas chez elle une apparence d'autonomie qui doit bientôt servir la politique perfide de ses vainqueurs, en leur permettant de désavouer des actes accomplis par leurs ordres[2]. Si les Bourguignons leur payent tribut, s'ils leur fournissent un contingent de troupes[3], ils peuvent, du moins, passer à leurs propres yeux, à ceux des autres peuples, pour une nation libre et se gouvernant elle-même d'après ses coutumes et sa loi. A côté de leurs priviléges, que l'on mentionne encore au VIIe et au IXe siècle[4], ils gardent, même après la conquête et soixante-trois ans de plus qu'aucun autre peuple du monde ancien, leur vieil usage de dater par les consuls[5], dont ils associent en dernier lieu les noms à ceux

[1] Marius, *Chronic.* a° 534.

[2] En 538, le roi Théodebert, sollicité par l'empereur de lui donner secours, envoie en Italie une armée bourguignonne qui doit se réunir à l'ennemi, en paraissant agir de son propre mouvement. (Procop. *Bell. Goth.* II, XII.)

[3] Procop. *Bell. Goth.* II, XIII.

[4] Marculf. *Form.* I, VIII; Agobard. *Advers. leg. Gond.* c. XIII et XIV, éd. Baluze, p. 120. L'*Additamentum II* à la loi des Bourguignons (Canciani, *Leg. barb.* t. IV, p. 40), texte dont on ignore la date, mais qui est, en tous cas, postérieur à l'une de leurs grandes défaites, est peut-être un autre monument de l'autonomie conservée par ce peuple après le désastre de 534.

[5] D'après l'état actuel des découvertes, la supputation par les postconsulats s'arrête, dans le nord de l'Italie, en 556 (Côme, Inscr. de Marcellianus, Palais Giovio), dans le sud, en 560 (Mommsen, *I. R. N.* 6697), à Rome, en 565 (De Rossi, *Inscript.* t. I, n° 1098). Elle est poussée, dans la Bourgogne, jusqu'à l'année 628 (V. tome II, n° 397 A; cf. n° 17 et l'observation du Ch. De Rossi, n° 1093 de ses *Inscr.*). Il ne faut voir dans cette persistance rien au delà d'une simple continuation de la coutume ancienne. Le fait que je viens de rapporter d'après Procope (*Bell. Goth.* II, XII) montre que le gouvernement byzantin n'exerçait plus alors aucune influence sur la Bourgogne, et nos inscriptions ne mentionnent pas d'ailleurs ces derniers consulats impériaux qui servent de dates aux marbres de

des rois[1]. Leurs nouveaux maîtres cependant suivent un autre système.

Chez la race qui devait posséder la Gaule et lui donner son nom, le caractère dominant est la passion de l'indépendance. Les premiers mots de son pacte national proclament qu'elle a secoué le joug des Romains[2], et son histoire ne démentira pas cette fière parole.

Que le Bourguignon se contente des titres de Patrice, de Maître des armées, le Franc porte le cœur plus haut; il sera consul et auguste, c'est-à-dire l'égal de l'empereur[3]; s'il propose à celui-ci un traité d'alliance, il l'a, dit-il, librement résolu[4], et sa lettre ne rappelle en rien les humbles protestations transmises par saint Avit. Le premier entre les barbares, il effacera de ses monnaies d'or l'effigie impériale, pour y placer celle de ses rois[5]. Procope rapporte le fait en le présentant comme un coup d'audace[6], et les monuments de notre numismatique en fournissent la preuve matérielle.

L'indépendance est hautement proclamée. Les vies des saints

l'Italie. (Gazzera, *Iscr. crist. del Piem.* p. 29, 30, 31; De Rossi. *Inscr. christ. rom.* t. I, années 567, 568, 570, 571, 575, 589; Mommsen, *I. R. N.* nos 3487, 3895, 3897, 3898, etc.)

[1] Voir mes nos 597 et 397 A. Comme par un dernier hommage à la grandeur du vieil empire, la Bourgogne a de même conservé, à travers les âges, l'usage officiel du droit romain. (Voir, sur ce point, les savantes recherches du président Bouhier, *Anciennes coutumes du duché de Bourgogne,* ch. VI, VII, VIII, *Œuvres,* t. I, p. 429.) Aux textes du moyen âge relevés par Bouhier, on peut ajouter ce passage de l'acte d'affranchissement de Ciel et Saint-Maurice concédé le 24 octobre 1420 : «... Pourquoy nous aient «suppliés et requis humblement..... il nous «pleust de nostre grâce les affranchir de la «dicte serve condicion, en les rendant comme «francs citiens de Rome.» (Marcel Canat, *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne,* t. I, p. 155, 156.)

[2] Canciani, t. II, p. 13.

[3] Greg. Turon, *Hist. Fr.* II, XXXVIII.

[4] Duchesne, *Scriptores,* t. I, p. 866.

[5] Ch. Lenormant, *Lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments de la numismatique mérovingienne.* Le fait a lieu sous Théodebert; il ne se produit que plus tard chez les Wisigoths. (Boudard, *Revue numismatique,* t. XX, p. 342.)

[6] Procop. *Bell. Goth.* III, XXXIII, t. II, p. 417.

parlent de ce temps glorieux où les Francs, secouant le joug de Rome, n'ont plus voulu relever que d'eux-mêmes[1]. Rapprochez des marbres où la Bourgogne inscrit les dates consulaires ceux où nos pères ne veulent tracer que les noms de leurs rois, le tableau sera complet.

Chez les premiers, une déférence dont la marque survit même aux institutions romaines[2]; chez les autres, la volonté ferme de s'appartenir et de le faire connaître.

Ainsi, d'après la carte, l'histoire de la plus grande partie de la Gaule au VIe siècle, la date par les consuls représenterait la soumission à l'empire, la date par les rois impliquerait déclaration d'indépendance.

Les monuments des Wisigoths vont nous le montrer plus nettement encore, par l'inconstance même de leur système chronologique.

Au temps de la domination romaine, les noms des consuls se lisent sur les marbres de la deuxième Aquitaine, de la première Narbonnaise et de la Novempopulanie[3]; mais, dès l'avénement d'Alaric II (484 à 507), la mention des années de son règne y figure seule[4]. C'est le fait d'un prince indépendant et tenant son royaume *proprio jure*, comme le dit Jornandès[5]. Il est, comme l'a été son père, législateur en même temps que soldat, maître des Romains et des barbares qui vivent sous son sceptre, et veut constituer fortement la nationalité wisigothique.

Jusque-là donc, rien d'inattendu, à juger par ce que nous apprend la différence des dates usitées chez les Francs et les Bourguignons, et le système opposé de ces barbares; mais une ins-

[1] Bolland. t. II, Jan. p. 33; *Acta S. Ord. Bened.* Sæc. I, p. 637.

[2] Ci-dessus, p. LXI.

[3] Voir t. II, nos 591, 596, 610, 617.

[4] Voir t. II, nos 482, 529, 556 A, 556 C, 556 D.

[5] *De Get. orig.* c. XVII.

cription récemment découverte à Narbonne marque l'an 527 par le nom du consul d'occident, Mavortius[1]. Les Wisigoths sont et demeurent cependant les maîtres du pays; pourquoi donc cette prétérition du nom d'Amalaric, le roi d'alors, et dont le prédécesseur, le successeur[2], suivent un autre système? pourquoi, au delà des limites romaines, cette date par un consul romain?

Rien de plus utile, dans ces matières, que d'apparentes anomalies qui forcent à la recherche; elles éclairent ou révèlent souvent des faits mal formulés ou laissés dans l'ombre par les historiens. Nous leur devons de mieux comprendre le caractère de la capitulation signée en 534 entre les Bourguignons et leurs vainqueurs; elles nous apporteront encore d'autres enseignements.

En 511, Amalaric, devenu, par la mort de Gésalic, son frère, seul roi des Wisigoths, exerce un pouvoir tout nominal. Le grand Théodoric, son aïeul, qui l'a sauvé d'un rival dangereux, gouverne de fait sous son nom[3], et les coutumes romaines, que le prince ostrogoth tient à honneur de faire revivre, deviennent la loi du sol wisigothique. Jusqu'en 526, une date consulaire, dans les possessions d'Amalaric, n'aurait donc rien qui pût surprendre; mais l'épitaphe de Narbonne appartient au 1er juillet 527, et le vieux roi était mort le 30 août 526. N'y a-t-il point là difficulté nouvelle, et ne doit-on pas penser que le prince wisigoth aura, dès le décès de son aïeul, voulu reprendre, dans toute son étendue, une liberté d'action entravée par l'existence de Théodoric?

Procope atteste le contraire.

En mourant, le maître de Rome laissa l'Italie à un autre de

[1] Voir t. II, n° 613 A.

[2] T. II, n° 616.

[3] Procop. *Bell. Goth.* I, XII, éd. Bonn. t. II, p. 68. La chronique d'Isidore (éd. 1778, t. I, p. 210) considère même Théodoric comme le souverain réel, Amalaric comme son successeur.

ses petits-fils, Athalaric, et le roi wisigoth, peu rassuré sur les visées des Francs, se hâta de conclure avec le nouveau prince un traité d'amitié et d'alliance. Ce fut là, semble-t-il, le premier acte de son indépendance recouvrée[1].

Si nous nous reportons maintenant aux faits mis en lumière par la différence des dates dans le royaume des Francs et dans celui des Bourguignons, par les résultats que nous apportent les beaux travaux du Ch. De Rossi[2], nous reconnaîtrons qu'au temps de Théodoric, et suivant le caractère de leurs relations avec l'empire, des royaumes barbares admettaient ou rejetaient la supputation par les consulats. Amalaric, si effacé par son aïeul, n'a donc point cessé, quand mourut celui-ci, de promulguer, dans son propre royaume, les noms des consuls d'Occident. Ainsi faisaient les Bourguignons dans leur respect pour le vieil empire, et le même fait semble avoir eu, chez les deux peuples, une même cause.

Avec Amalaric devait disparaître une marque tout éphémère de la puissance romaine. Son successeur Theudis, dont se défiait avec tant de raison Théodoric[3], date de nouveau du nom royal les monuments de la Wisigothie. En 541, un marbre de Narbonne, marqué de la dixième année de son règne[4], renoue la chaîne interrompue de la chronologie locale, et montre ainsi ce que Rome a perdu d'influence et de prestige sous les faibles successeurs du grand Théodoric.

Que l'on me permette encore un mot sur le système chronologique suivi dans la première Aquitaine, immédiatement après sa conquête par les Francs. A compter de cette époque, huit épi-

[1] Procop. *Bell. Goth.* l. XIII, ed. Bonn. t. II, p. 69, 70.

[2] *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I. Prolegom. p. XLII.

[3] *Bell. Goth.* l. XII, t. II, p. 68, 69.

[4] Voir t. II, n° 626. Le nom de Theudis me paraît exister encore sur une autre inscription de Narbonne, n° 620 B.

taphes datées s'y présentent, et toutes, sans exception, portent les noms des nouveaux rois. Et pourtant, à Clermont, l'une des villes où se rencontrent ces monuments, un concile de l'an 535 est marqué, suivant la mode romaine, du postconsulat de Paulin.

Cette dissemblance n'est point un fait isolé dans le royaume d'Alaric, où les inscriptions, les lois, portent la date de son règne. Le concile d'Agde, en 506, présente le nom du consul Messàla[1]; en Algérie, en Espagne, lorsque les épitaphes chrétiennes ne mentionnent que les années de l'ère locale, les conciles de Carthage, de Tarragone, de Gironne, nomment de même les consuls suivant l'ancien usage.

En présence de ce double système, il nous faut donc faire deux parts dans les documents qui nous occupent; distinguer les monuments civils, tels que les épitaphes, les lois, des actes religieux que les évêques ont sans doute voulu libeller selon la forme suivie à Rome et dont les lettres pontificales leur fournissaient le type.

C'est du moins là ce qui se fit au moyen âge, comme veut bien me l'apprendre le savant M. Léopold Delisle, et la dissemblance signalée semble montrer, dès le VIe siècle, une tendance à la coutume qui fut plus tard celle de notre Église[2].

Rien ne s'accorde mieux d'ailleurs, pour cette époque, avec

[1] C'est, annonce Sirmond, la mention que présentent la plus grande partie des manuscrits.

[2] Je transcris la note que m'a remise le savant académicien : «Au XIe et au XIIe siècle, «beaucoup de chancelleries laïques et ecclé«siastiques s'attachèrent à imiter les usages «de la chancellerie romaine. Parmi les pré«lats qui ont suivi cette voie, on peut citer «plusieurs évêques de Rennes dont on pos«sède des chartes littéralement modelées sur «les bulles-priviléges des papes. Une cir«constance favorisait cette imitation : la ca«thédrale de Rennes était placée sous l'invo«cation de saint Pierre, de sorte que les «évêques de Rennes pouvaient s'approprier «la formule *sub beati Petri et nostra protec«tione suscipimus*. On en trouvera des exem«ples dans les titres de l'abbaye de Savigny, «conservés aux Archives de l'Empire et co«piés dans un Cartulaire des archives du «département de la Manche.»

l'attitude du clergé de la Gaule, vivant de sa vie propre sous le sceptre des barbares, se recrutant surtout parmi la race vaincue[1], se plaçant sous l'égide de la loi romaine[2], et déclarant, dans un concile de l'an 538, que les divisions politiques du sol sont chose indifférente pour l'administration ecclésiastique[3].

Je reviens aux dates civiles.

Si mes déductions sont exactes, plus d'une conséquence devra s'en dégager.

L'histoire est trop souvent muette, et parfois, je le rappellerai plus loin, les documents nous font défaut pour de longues séries d'années. Lorsque, dans une partie de notre sol dont les destinées nous seront demeurées inconnues, nous trouverons, sur un marbre des temps dont je m'occupe, une date par les consuls ou par les rois, l'accord des monuments et des faits dans les trois royaumes dont je viens de parler ne permettra-t-il pas alors d'estimer, par cette date, la condition politique du pays qui l'aura présentée? Devant l'incertitude des délimitations à cette époque, une inscription consulaire ou royale, trouvée vers les bornes supposées du royaume des Francs et de la Bourgogne ne devra-t-elle pas faire attribuer au pays qui, seul des deux, possède des monuments semblables, la part du sol où le nouveau marbre aura paru?

Ce sont là peut-être des questions qu'il serait encore téméraire de résoudre, malgré le nombre des inscriptions connues, malgré la concordance des faits acquis. Les découvertes à venir apporteront, je l'espère, leur solution si désirable pour l'exacte connais-

[1] Voir ma *Note sur le rapport de la forme des noms propres avec la nationalité, à l'époque mérovingienne.*

[2] Du Cange, v° *Lex romana;* cf. mon tome II, p. 379, n° 588 A.

[3] *Conc. Aurel.* III, c. I. Cent vingt années auparavant le pape Innocent Ier proclamait le même principe. (*Epist.* XXIV *ad Alex. episc.* c. II, dans Coustant, p. 852.) Voir encore les intéressantes observations de M. Naudet dans son mémoire intitulé : *De l'état des personnes en France sous les rois de la première race.* (*Acad. des Inscr.* t. VIII, p. 526.)

sance de notre histoire et de notre géographie aux temps mérovingiens.

Je me suis efforcé de montrer, par l'étude des faits, comment s'expliquait le défaut d'unité dans les dates épigraphiques relevées sur les diverses parties de notre sol. En pénétrant dans le détail, on rencontre des difficultés dont je n'ai pu trouver encore la solution, et qu'il importe de signaler.

Dans ses belles recherches sur la chronologie épigraphique de Rome, M. le chevalier De Rossi a su tirer du jeu des postconsulats des lumières précieuses pour l'histoire du ve et du vi^e^ siècle. Éclairé par les textes, singulièrement habile à faire revivre le passé, autorisé par les mentions des anciens mêmes[1], il a montré dans l'emploi de ces supputations, dans leur substitution aux dates consulaires, la marque de troubles politiques[2]. Une guerre, un simple dissentiment entre deux peuples, et la promulgation des consuls était suspendue dans l'État ennemi. Pour l'Italie, les documents ont permis de suivre, d'expliquer quelquefois, presque jour par jour, certains revirements politiques dont les dates lapidaires nous conservent la marque[3].

Nous sommes moins heureux pour la Gaule, où les marbres ne font que trop bien sentir les regrettables lacunes de l'histoire.

De 486 à 495, cinq localités de la Lyonnaise, de la Viennoise[4], qui ne forment pas groupe et que séparent d'ailleurs des centres où s'emploient d'autres méthodes[5], présentent une supputation par les postconsulats de Symmaque.

En 491, deux villes voisines, Vienne et Véséronce, offrent deux

[1] Voir Schwartz, *Dissert. selectæ*, p. 277.

[2] *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, proleg. p. xxv et suiv.

[3] *Inscr. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 67, 68, etc.

[4] Anse, Grésy, Saint-Thomé, Valence et Arles, n°s 662, 388 A, 481 A, 474 B et 538.

[5] Briord, Véséronce, Vienne et Lyon; n°s 374 A, 388, 436, 32, 77 et 69.

dates différentes[1], et une autre cité de la même province, Valence, fournit peut-être, pour la même année, une mention conçue dans un troisième système[2].

Où chercher l'explication de ces faits, qui ont sans doute leur raison d'être[3]?

Une autre anomalie, plus remarquable encore, se produit dans les dates sur le même point du sol et pour un temps où son histoire est complétement muette.

Lorsque le consulat a disparu, la Bourgogne, je viens de le dire, est le dernier pays où survive la mémoire de cette grande institution; les longues supputations par les postconsulats, poussées chez elle plus loin que dans toute autre contrée, s'expriment de deux façons diverses : à Lyon, on compte, jusqu'en 601[4], par le postconsulat de Justin, qui reçut les faisceaux en 540; à Vienne et dans ses alentours, on suppute, jusqu'en 628[5], par les années écoulées depuis le dernier citoyen fait consul, Basile, qui fut nommé en 541.

Le fait existe nettement délimité au point de vue géographique, se produisant durant soixante années[1], sans que le parallélisme se trouble un seul instant, sans que le nom de Basile paraisse à Lyon, sans que celui de Justin se montre à Vienne.

Voilà, au VIe siècle, deux grandes lignes principales, et qui pourraient peut-être mettre sur la voie du partage inconnu que Childebert et Clotaire firent entre eux alors de la Bourgogne[6].

[1] Nos 388 et 436.

[2] N° 474 B. Voir encore, pour l'année 547, deux inscriptions d'Aoste (nos 394 et 396) datées l'une de Jean, l'autre de Basile.

[3] Cf. De Rossi, t. I, p. XLIII, XLIV, 67, 68, 484.

[4] N° 17.

[5] N° 397 A.

[6] Greg. Tur. *Hist. Fr.* III, XI. Un village situé à quatre lieues sud-est de Lyon, mais appartenant, d'après les cartes, à la Viennoise, Saint-Laurent-de-Mûres, fournit une date du système lyonnais, c'est-à-dire par un postconsulat de Justin (n° 387 B). La raison d'être de la différence signalée entre les deux sortes de mentions chronologiques semble donc devoir être cherchée ailleurs

Il est, de plus, des systèmes éphémères.

Dans la Viennoise, le nom du consul de l'an 534, Paulin, sert de point de départ à une autre supputation poursuivie durant trois années[1], tandis que, dans la partie de l'Italie qui nous confine, elle s'emploie encore en 546[2], et n'est remplacée que plus tard, d'après les marbres qui me sont connus, par les postconsulats de Basile, consul dès 541[3].

Sur le même point de notre sol et dès que disparaît le nom de Paulin, celui d'un consul de 538 est pris comme base pour un nouveau calcul, et jusqu'en 550, au moins, l'on compte par les postconsulats de Jean[4].

La raison d'être de tout cela m'échappe, et j'ai hâte de sortir de ces ténèbres, dont je devais dire toute la profondeur, après avoir montré ce que l'histoire nous permet de tirer parfois de la forme, de la diversité des dates[5].

Plus de 900 inscriptions chrétiennes remplissent nos provinces.

que dans les anciennes divisions de la *Notitia*. La ligne séparative que trace, dans l'état actuel des découvertes, la diversité des modes de date que je signale, passe sous Lyon et Saint-Laurent-de-Mûres, en laissant au-dessous d'elle Lusinai, Vienne, Saint-Jean-de-Bournay, Aoste, Revel et le reste de la Viennoise. (Voir ma carte, pl. n° 93.)

[1] N°s 536, 393, 477 B; cf. n° 458 DD.

[2] Zaccaria, *Excurs. litter.* p. 207; Gazzera, *Iscr. crist. del Piem.* p. 57.

[3] Gazzera, p. 16, a° 533; musée Giovio à Come, inscription de Marcellianus, a° 566.

[4] N°s 547, 384, 458 M, 486.

[5] J'avais espéré, je dois le dire encore, trouver dans les dates consulaires, par un relevé des jours du mois, l'époque de l'année où avait lieu, en Gaule, la promulgation des consuls; je comptais voir si, par exemple, elle se faisait au 1er mars, en même temps que la notification de l'indiction. (Greg. Tur. *H. Fr.* V, IV et XXIX. Cf. *Decretio Childeberti regis, Procemium,* dans Canciani, *Leg. Barb.* 11, 115.) Mon attente a été déçue. Au lieu de ne rencontrer, comme il l'aurait fallu pour réussir, aucune mention des consuls dans les deux premiers mois de l'année, de ne trouver, pour cet espace de temps, que des postconsulats, je vois sur un marbre de Lyon du 12 janvier, c'est-à-dire à un moment de l'année où, à moins d'une notification anticipée, le nom du consul nouveau ne pouvait guère être parvenu en Gaule, la trace d'une date consulaire (n° 82).

Les inscriptions de cette nature n'étaient donc point toujours, selon toute apparence, faites et placées au moment de l'inhumation.

Les épitaphes qui figurent dans ce nombre se répartissent entre 361 hommes et 213 femmes. Une si large différence résulte de deux causes qui font nécessairement aux hommes la part plus grande; elle provient du nombre considérable d'ecclésiastiques dont nos marbres donnent les noms, et aussi, selon moi, de l'importance des personnages dont nous possédons les légendes funéraires.

Si grossière que soit l'exécution matérielle de nos épitaphes, ceux dont elles désignent la sépulture n'en paraissent pas moins, en effet, avoir été surtout des puissants de ce bas monde. Pour le clergé, le nombre des inscriptions est en raison directe de la grandeur des morts. Elles nomment plus d'évêques que de prêtres, plus de prêtres que de diacres, plus de diacres que de lecteurs[1]. Une loi épigraphique a supprimé, dans les épitaphes en prose, tous les titres périssables; elles ne peuvent donc nous fournir des éléments d'appréciation pour les laïques; mais les légendes métriques, échappant, par leur forme même, à la règle nouvelle, mentionnent souvent une noble origine[2].

Les religieux des premiers siècles ont laissé une plus haute renommée que leurs sœurs en dévotion. Et pourtant, à compter les épitaphes, on voit souvent alors, comme aujourd'hui, la femme plus prompte à la pitié, plus entraînée que l'homme à se réfugier dans le sein de Dieu. Pour neuf moines ou abbés, dont l'un[3], fils malheureux de Clodomir, entra au cloître par contrainte, nous retrouvons, en Gaule, vingt-quatre religieuses[4]; ces saintes filles sont de toutes nos provinces, comme la misère est de tous les lieux; on rencontre leurs noms à Trèves, où Saint-Augustin vit

[1] Voir ma table des matières.

[2] Tome I, p. 130, 131 et 315.

[3] N[os] 47, 73, 333, 436, 471, 512, 557, 586 A, 650 A.

[4] N[os] 18, 31, 44, 47, 55? 66, 199, 203, 258, 259, 387 A, 388, 392, 435, 468, 545, 558, 560, 597, 615, 663, 676, 688, 699.

leur résignation, à Amiens, à Lyon, à Marseille, à Valence, à Villeneuve enfin, et à Paris, où deux de leurs sépulcres devinrent des lieux de miracles[1].

Leurs épitaphes le répètent : elles avaient été, sur la terre, l'image vivante des vierges sages accourues au-devant de l'époux[2]; le Seigneur leur donnait de poursuivre, dans la tombe, l'œuvre d'assistance et de consolation.

Chaste et noble comme sainte Agnès, l'une d'elles, Georgia de Clermont[3], avait dédaigné de hautes alliances et pu répondre, avec la vierge romaine, à ceux qui, chargés de présents, venaient solliciter sa main : « Un autre vous a prévenus, qui m'a offert de plus « beaux ornements et liée à lui par l'anneau de sa foi. Il a mis à « mon bras un bracelet sans pareil et ceint mon cou de riches « pierreries. Mes oreilles ont reçu des perles inestimables, et j'ai « été couverte de gemmes éclatantes, qui renaissent incessam« ment. Mon fiancé m'a revêtue d'une robe tissée d'or, et m'a « parée d'innombrables colliers; son sang est devenu le fard de « ma joue[4]. »

A côté des noms saints, les noms des grands de ce monde; leur réunion donnera comme une Notice de l'empire croulant et des royautés naissantes.

Patrices et ducs gouvernant des provinces, comtes administrant des villes[5], vicaires agissant sous leurs ordres[6], questeurs du palais[7], personnages consulaires[8], *præsidiales* pouvant, comme eux, tenir leur titre de la faveur aussi bien que de l'exercice réel d'une fonction[9], gardiens de la pourpre sacrée[10], et, quelle que soit la rareté

[1] N°s 203 et 597.
[2] N°s 199 et 392.
[3] N° 560.
[4] *Acta Sanctorum*, t. II jan. p. 351.
[5] N°s 425, 492 etc.
[6] N° 261.
[7] N°s 413 et 429.
[8] N° 405.
[9] N° 16; Cf. *Cod. Theod.* XII, 1, 36; Naudet, *De la noblesse et des récompenses d'honneur chez les Romains*, p. 96 et 155.
[10] N° 277.

singulière du *cursus honorum* dans les épitaphes chrétiennes, un *duumvir* s'élevant de la curie à la dignité de comte, puis de duc, et représentant son pays dans une assemblée nationale tenue peut-être selon le vœu de l'édit d'Honorius[1]. Malgré le silence ordinaire de l'épigraphie chrétienne, des soldats figureront également dans le tableau du monde que nos marbres font revivre. J'y retrouve les tribuns[2], qui jouent un si grand rôle aux temps de la décadence, et dont plus d'un sut monter jusqu'au trône, les chefs des auxiliaires barbares[3], les comtes des limites gardant le sol contre l'invasion[4], les protecteurs qui entouraient le prince[5].

Deux points encore inexplorés, la composition des légendes lapidaires, leur exécution matérielle, m'ont paru mériter l'attention. Dès le début de mon travail j'avais reconnu, à de certaines fautes, à de fréquentes substitutions de caractères, que le métier de graveur devait surtout être exercé par des mains grecques[6]. Je trouve sur une épitaphe, au lieu d'un nombre, l'expression *tanto*, qui remplace si souvent les chiffres dans les formulaires anciens d'actes et de lettres. Les mots suivants d'une inscription de Briord, consacrée à deux époux : QVI FVERVNT INSIGNIS MERITIS..... ABSTVTI PASSIINS DVLCISSIMI APTI........ VTILITAS EVRVM LAVDANDA NEMIS MIRANDA VOLONTAS...... TRANSIERVNT AD VERAM REMEANS E CORPVRE VITAM, donnent, par le simple retour au singulier, l'hémistiche et les vers :

Qui fuit insignis meritis.....
Astutus, (largus?) patiens, dulcissimus, aptus.
Utilitas miranda nimis laudanda voluntas.
Transiit ad veram remeans e corpore vitam[7].

[1] N° 595 A.
[2] N[os] 41 et 252.
[3] N° 359.
[4] N° 511.
[5] N[os] 511, 606.
[6] N° 277.
[7] Voir ci-dessous, n[os] 380 et 698; cf. n° 476.

Un modèle préparé pour la tombe d'un seul personnage avait donc été maladroitement copié par l'auteur de cette épitaphe.

Aidé de ces données premières, appuyé sur la localisation manifeste de certaines façons de parler, sur la ressemblance frappante de textes épigraphiques découverts dans les lieux différents, sur l'existence d'inscriptions dans des recueils de formules, je me suis efforcé de faire voir que les graveurs se servaient de formulaires. Un texte de Sidoine m'a paru les montrer jaloux de fournir, en même temps que leur travail matériel, le texte même des épitaphes, qu'il leur devenait facile de composer[1].

Les modèles faits pour leur usage vieillissaient, comme fait toute chose, et les changements apportés dans la rédaction épigraphique révèlent parfois la date du renouvellement de ces manuels. C'est ainsi qu'au début du ve siècle furent remplacés ceux qui, suivant la mode antique, admettaient sur les marbres les noms des parents qui les avaient fait graver[2].

J'ai voulu savoir si les monnaies de l'époque mérovingienne me donneraient, pour la distribution des signes chrétiens dans nos provinces, un résultat comparable à celui que présente la masse des inscriptions; si le monogramme ☧, la colombe, par exemple, se trouveraient principalement sur les médailles de Trèves, comme je le remarque pour les marbres de cette ville.

Il m'a fallu renoncer à rencontrer entre les deux classes de monuments un parallélisme dont l'existence m'avait tout d'abord semblé si probable.

Le graveur des monnaies, le lapicide, reproduisaient des types différents. Sauf une seule exception, la croix ancrée, la croix haussée[3], ces symboles si fréquents dans la numismatique mérovingienne,

[1] N° 476.

[2] Voir ci-dessus, p. VIII et XIX.

[3] On la trouve sur une inscription de très-basse époque récemment découverte près de Nantes (n° 670).

ne se présentent jamais sur nos marbres. Le monogramme ☧, qui ne s'y trouve plus au delà de 493, existe encore cent ans après sur les sous d'or d'Arles et de Vienne[1]. C'est ainsi que l'N, l'M, représentés par trois, par quatre lignes parallèles, dans le monnayage romain de 235 à 270, ne se montrent pas parmi les alphabets si divers de l'épigraphie.

Chacun des deux arts avait donc ses lois, ses coutumes spéciales; c'est le fait des corps de métier dont l'organisation puissante maintient seule le respect de la règle. Si donc les auteurs nous font voir les graveurs de monnaies formant une corporation, les habitudes distinctes et constantes dont témoignent les marbres épigraphiques semblent permettre de suppléer au silence des textes, en montrant les lapicides unis par un même lien, selon la coutume antique[2].

Les épitaphes sorties de leurs mains marquent deux sortes de tombes, les unes visibles, d'autres cachées. A la première série appartient la sépulture du préfet Apollinaire[3] placée dans l'une de ces *areæ* que mentionnent les auteurs et les marbres[4]; celle d'Adelphius, qui s'élevait, il y a peu de temps encore, au milieu de la campagne[5]. Grégoire de Tours parle de sarcophages posés sur le sol[6]; tels sont ceux de Sivaux[7], celui du jeune Vitalis, que j'ai trouvé aux Aliscamps d'Arles avec son inscription demeurée inaperçue[8], celui de la vierge Crescentia[9], celui d'Alethius, qu'on vénérait au XVII[e] siècle comme une tombe sainte[10]. Les églises offraient

[1] Du Cange, v° *Moneta,* tab. I, n°s 8 et 14; *Revue numismatique,* 1854, p. 151, 173, etc.

[2] Voir une liste de corporations dans Massmann, *Liber aurarius*, p. 77, 78.

[3] N° 28.

[4] Tertull. *Ad Scapulam,* III; L. Renier, *Inscriptions de l'Algérie,* n° 4025; cf. De Rossi, *Bullettino archeologico crist.* aprile 1864.

[5] N° 591.

[6] *Glor. conf.* XVII, LXXX.

[7] N°s 576 A et suivants.

[8] N° 535.

[9] N° 203.

[10] N° 477 A.

aux regards de précieux sarcophages sculptés[1], des édifices funéraires qu'accompagnaient de pompeuses légendes[2], tandis que le pavé du saint lieu recouvrait de plus humbles sépulcres[3]. Moins riches, ces tombes cachées étaient à coup sûr les plus nombreuses; les curieuses sépultures de Briord[4], le cimetière de Saint-Gervais[5], nous en offrent le type. Quelques planches[6], des tuiles ou des débris grossièrement reliés[7], plus rarement une caisse de pierre[8], voilà l'antique tombeau, et parfois même la dernière demeure du fidèle fut l'intervalle resté libre entre deux tombes enfouies l'une près de l'autre[9]. Riches ou pauvres, tels furent les asiles où nos aïeux chrétiens reposèrent dans la mort.

Deux des inscriptions gravées sur leurs sépulcres présentent un détail intéressant. Celles d'un évêque et d'une femme, religieuse selon toute apparence, ne mentionnent, au lieu de leur âge réel que le temps consacré au service du Seigneur[10]. Les jours passés dans le siècle ne valaient point qu'on les rappelât. C'est là un fait digne de remarque, car il résume tout un système de rédaction particulier à l'épigraphie sépulcrale de l'Occident, il montre la marche puissante du christianisme, en accusant l'observation générale d'une loi non écrite, selon toute apparence.

Aux yeux de nos pères, je le répète, le mort dépouillait tout caractère humain[11]; les désignations employées dans les actes de

[1] N° 558.

[2] N° 26, etc.

[3] N° 438 A et t. II, p. 581, le supplément aux inscriptions de Vienne.

[4] N°s 374, 381.

[5] N° 403 A.

[6] Greg. Tur. *H. Fr.* IV, XXXI.

[7] N° 374, 381, 403 A.

[8] N° 403 A.

[9] *Ibid.*

[10] N°s 18 et 507.

[11] Cf. Goar, *Euchol.* p. 569, Officium funereum : *Φοβερὸν, ἀδελφοὶ, τὸ κριτήριον, ὅπου μέλλομεν πάντες περίστασθαι. Οὐκ ἔνι ἐκεῖ, δοῦλος οὐδὲ ἐλεύθερος, οὐδὲ ἔστιν ἐκεῖ μικρὸς οὔτε μέγας. Ἀλλὰ πάντες γυμνοὶ παριστάμεθα.* Hieron. *Epist.* LXXV ad Theodoram viduam, § 2 : «Et si adhuc in «carne positi et renati in Christo, non su«mus Græcus et Barbarus, servus et liber, «masculus et femina, sed omnes in eo unum «sumus, quanto magis quum corruptivum «hoc induerit incorruptionem et mortale hoc «induerit immortalitatem.»

la vie, la mention du nom paternel, de la profession séculière, de la patrie, de la condition civile, étaient exclues de l'inscription[1]; elles faisaient place à un titre que le défunt recevait seul entre tous les fidèles nommés sur l'épitaphe, celui de serviteur de Dieu[2].

Il m'a semblé utile de le noter, car le rapprochement accuse mieux l'intention qui guidait nos aïeux : à l'heure solennelle de la confession, pour le martyr qu'inspirait alors le seul Esprit du Père[3], tout lien d'ici-bas se rompait également, et, comme sur le marbre de la tombe, tout souvenir de la profession, des parents, de la condition, de la patrie, disparaissait devant le seul titre proclamé, celui de chrétien[4].

Je viens de parler de la condition civile. Jamais, on peut presque le dire, les mots *servus, libertus,* si fréquents sur les tombes des païens, ne se rencontrent ni sur les épitaphes antiques[5], ni dans les réponses des martyrs. On se rappelait trop bien que saint Paul avait proscrit ces marques de la dépendance terrestre. Triste nécessité sociale léguée par une organisation frappée de mort, l'esclavage était condamné par les consciences vraiment chrétiennes. De nombreux affranchissements consentis par de riches fidèles étaient l'irrécusable symptôme d'un généreux changement dans les esprits[6]. Parmi ceux qui gardaient leurs esclaves, les uns, nous le voyons sur nos marbres, s'honoraient de les traiter avec une dou-

[1] Saint Justin a écrit en tête de sa première Apologie (Ed. Bened. p. 44) : *Ἰουστῖνος Πρίσκου, τοῦ Βασιλείου, τῶν ἀπὸ Φλαουΐας νέας πόλεως τῆς Συρίας Παλαιστίνης*. Les monuments épigraphiques ne nous autorisent pas à penser que l'épitaphe du saint ait pu porter de semblables mentions.

[2] Cf. n° 391 et Leo, *Novell.* LIII, in fine. (Voir encore, pour la distinction entre les morts et les vivants, ma Dissert. n° 617, tome II, p. 469, 470.)

[3] Cf. Matth. x, 18-20.

[4] N° 57. Cf. Vita s. Severini, § 4 (Bolland. t. I jan. p. 485) : «Quid prodest, inquit, «servo Dei significatio loci vel generis sui «quum possit id tacendo vitare jactantiam, «utpote sinistram, qua nesciente cupio opus «bonum Christo donante perficere, quo me«rear dexteræ socius fieri et supernæ patriæ «civis ascribi ?»

[5] N° 57, t. I, p. 119; cf. t. II, p. 604.

[6] N° 379. Cf. Greg. Turon. *H. Fr.* III, xv; Bolland. 2 jan. p. 274, § 63; Pallad. *Lausiac.* c. CXIX, etc.

ceur[1] qui eût fait sourire le vieux Caton; pour racheter leurs péchés, d'autres affranchissaient en mourant de pauvres serviteurs[2]. Aux yeux de l'Église, la servitude n'était plus qu'un mal entre tant d'autres que l'œuvre de la transformation contraignait à laisser vivre encore. Saint Gélase reconnaissait que le temps seul pouvait permettre certains remèdes sociaux[3]; un autre pape, consulté sur de regrettables abus, écrivait : « Dans ce temps, la sainte Église « corrige certaines choses par l'ardeur de son zèle; sa douceur, sa « patience à en supporter d'autres finissent souvent par détruire le « mal qui s'oppose à son action[4]. » On a montré la loi ecclésiastique hésitant, comme la règle civile, en présence de coutumes reprochables qu'avait léguées le paganisme[5]. C'est la mise en pratique des conseils qu'on vient de lire. Il fallait, en effet, apporter bien des tempéraments dans la conduite d'esprits las, à coup sûr, des vieilles idoles, mais trop nouvellement initiés à la foi pour en suivre tous les préceptes dans une rigoureuse application[6].

Condamner absolument, comme le voulaient quelques-uns, certaines professions sans lesquelles les sociétés ne sauraient être, l'enseignement des lettres, le négoce, le prêt à intérêt, dont parle l'une de nos épitaphes, l'exercice des magistratures, le métier des armes, c'était vouloir arrêter dans son essor l'idée même qui devait régénérer le monde. L'Église sut comprendre mieux son rôle, en adoptant comme une règle moyenne la tolérance tempérée par le conseil.

Avec l'esclavage subsistait une autre plaie plus profonde, la barbarie des guerres. C'était là un mal sans remède; l'Église s'efforçait du moins de l'atténuer.

[1] N°s 25 et 450.

[2] N°s 374 et 379.

[3] *Epist. ad Andromachum,* dans Labbe, *Conc.* t. IV, col. 1239.

[4] S. Greg. Magn. *Epist.* XI, LXIV, § 7.

[5] Troplong, *Infl. du christianisme,* p. 222, 223 (in-8°.)

[6] Cf. ci-dessous, p. CII, CIII.

L'absence presque complète du titre de soldat, dans nos inscriptions, peut être attribuée à cette loi nouvelle qui faisait omettre, le plus souvent, sur les marbres des fidèles, la profession du mort; elle est toutefois aussi trop conforme à ce que nous savons de l'adoucissement des mœurs, aux premiers siècles chrétiens, pour ne pas accuser en même temps l'immense progrès réalisé par la prédication de l'Évangile [1].

Ici doit prendre place une question incidente, mais étroitement liée à ce que je viens d'écrire.

Sous les empereurs païens, se refuser à répandre le sang des hommes, c'était observer la loi chrétienne; le rôle était facile pour ceux-là qui se rappelaient à toute heure l'héroïque adage, *Cogi qui potest nescit mori;* mais, quand le monogramme du Christ fut inscrit sur l'étendard romain, les conditions changèrent, et la nécessité de défendre l'État dut faire tenir pour condamnable la résistance autrefois encouragée.

Les actes des saints et des martyrs étaient lus publiquement aux offices [2]. Ces édifiants récits, que le fidèle écoutait debout, comme l'Évangile même [3], lui disaient la vertu de saint Martin refusant de combattre [4], celle de Tarachus abandonnant l'armée par respect pour la foi, l'héroïsme de Maximilien, qui, repoussant, comme chrétien, la marque militaire, paya de la vie une noble résistance [5]. Par ces exemples sans cesse proposés à son admiration, dans les leçons des Pères, le fidèle apprenait que la guerre était une œuvre maudite, qu'en désarmant saint Pierre le Seigneur avait condamné le métier des armes [6]. Constantin s'était efforcé de

[1] N° 41.

[2] *Conc. carthag.* III, c. XLVII; Mab. *Lit. Gall.* p. 20, 21, 39, 385, 405, 407, etc.

[3] Cæsar. Arelat. *Serm.* 95 (n° 300 dans l'appendix des œuvres de saint Augustin).

[4] Greg. Tur. *Mir. S. Mart.* II, XXIX et XLIX.

[5] Voir mon tome I, n° 41; cf. S. Damas. *Carm.* XXV; Ambros. *Expos. in Luc.* c. XIII; Orig. *Contra Celsum,* l. VIII, in fine; Lactant. *Inst. div.* V, XVII, 12, VI, XX, 15, etc.

[6] Tertull. *De corona militis,* c. XIX, éd. Rigault, p. 117.

sanctifier la vie des camps; mais la légion qui assistait aux saints mystères et répétait la prière écrite par l'empereur[1] n'en devait pas moins répandre le sang des hommes. Le chrétien devait-il s'y résoudre? Une telle situation était grosse de difficultés considérables. Pourvoir à la défense commune devenait une entreprise impossible, si les citoyens se croyaient interdit de tirer le glaive. L'Église pouvait seule trancher un tel nœud. Elle le fit et vint résolûment au secours de l'État en péril.

Dès l'an 314, on vit ce fait étrange de l'anathème prononcé contre ceux qui oseraient imiter les saints[2]. Il ne m'appartient pas de rechercher quel fut le succès de cette vigoureuse mesure, si la perte de l'esprit militaire, qui amena la ruine de l'empire[3], fut une lassitude de toute l'ardeur passée ou le fruit de la religion nouvelle. Un tel examen dépasserait les bornes de mon étude, à laquelle j'ai hâte de revenir.

Les misères, les violences, la barbarie des mœurs, dont souffrirent les premiers siècles, ont laissé une marque profonde dans nos monuments épigraphiques.

Un diacre est tué à coups de hache pendant son sommeil[4]; un exilé ensevelit son compagnon de douleurs[5]; un religieux, chassé de son pays, vient finir ses jours à Clermont[6]; des débats affligeants

[1] Euseb. *Vita Const.* IV, xx.

[2] *Concil. Arel.* I, c. III. «De his qui arma «projiciunt in pace placuit abstineri eos de «communione.» On a discuté sur le sens que présentent dans ce texte les mots *in pace*. L'opinion la plus accréditée est qu'il s'agit ici de la paix rendue à l'Église. (*Conc. Gall.* t. I, p. 97.) Je citerai pour ma part, à l'appui de ce sentiment, une pièce de Commodien (*Instruct.* LXII), une lettre adressée à S. Cyprien (Cypr. *Epist.* XXXI, § 2, éd. Baluze, p. 42), et ce passage du Concile de Cologne (346), § 3 : «*In pace* negavit Christum «Deum,» où la formule *in pace* indique en effet l'absence de persécution. (Comp. *Conc. Aurel.* II, x. «De his qui *in persecutione* præ«varicati sunt.») Quoi qu'il en soit, le Canon du Concile d'Arles est manifestement relatif à l'abandon du drapeau.

[3] Voir, à ce sujet, les justes et tristes pressentiments de Celse (Orig. *Contra Cels.* l. VIII, éd. de 1658, p. 423) et de Synésius (*De Regno*, éd. de 1612, p. 22).

[4] N° 639.

[5] N° 575.

[6] N° 557.

L'absence presque complète du titre de soldat, dans nos inscriptions, peut être attribuée à cette loi nouvelle qui faisait omettre, le plus souvent, dans les épitaphes, la profession du mort; elle est toutefois aussi trop conforme à ce que nous savons de l'adoucissement des mœurs, aux premiers siècles chrétiens, pour ne pas accuser en même temps l'immense progrès réalisé par la prédication de l'Évangile [1].

Ici doit prendre place une question incidente, mais étroitement liée à ce que je viens d'écrire.

Sous les empereurs païens, se refuser à répandre le sang des hommes, c'était observer la loi chrétienne; le rôle était facile pour ceux-là qui se rappelaient à toute heure l'héroïque adage, *Qui mori scit cogi nescit;* mais, quand le monogramme du Christ fut inscrit sur l'étendard romain, les conditions changèrent, et la nécessité de défendre l'État dut faire tenir pour condamnable la résistance autrefois encouragée.

Les actes des saints et des martyrs étaient lus publiquement aux offices [2]. Ces édifiants récits, que le fidèle écoutait debout, comme l'Évangile même [3], lui disaient la vertu de saint Martin refusant de combattre [4], l'héroïsme de Maximilien, de Tarachus et de tant d'autres, qui, rejetant leurs armes par horreur pour le sang versé, payèrent de leur vie une noble résistance [5]. Par ces exemples sans cesse proposés à son admiration dans les leçons des Pères, le fidèle apprenait que la guerre était une œuvre maudite, qu'en désarmant saint Pierre le Seigneur avait condamné le métier des armes [6]. Constantin s'était efforcé de sanctifier la vie des camps;

[1] N° 41.

[2] *Conc. carthag.* III, c. XLVII; Mab. *Lit. Gall.* p. 20, 21, 39, 385, 405, 407, etc.

[3] Cæsar. Arelat. *Serm.* 95 (n° 300 dans l'appendix des œuvres de saint Augustin).

[4] Greg. Tur. *Mir. S. Mart.* II, XXIX et XLIX.

[5] Voir mon tome I, n° 41; cf. S. Damas. *Carm.* XXV; Ambros. *Expos. in Luc.* c. XIII; Orig. *Contra Celsum,* l. VIII, in fine; Lactant. *Inst. div.* V, XVII, 12, VI, XX, 15, etc.

[6] Tertull. *De corona militis,* c. XIX, éd. Rigault, p. 117.

mais la légion qui assistait aux saints mystères et répétait la prière écrite par l'empereur[1] n'en devait pas moins répandre le sang des hommes. Le chrétien devait-il s'y résoudre? Une telle situation était grosse de difficultés considérables. Pourvoir à la défense commune devenait une entreprise impossible, si la conscience des citoyens leur interdisait de tirer le glaive. L'Église pouvait seule trancher un tel nœud. Elle le fit et vint résolûment au secours de l'État en péril.

Dès l'an 314, on vit ce fait étrange de l'anathème prononcé contre ceux qui oseraient imiter les saints[2]. Il ne m'appartient pas de rechercher quel fut le succès de cette vigoureuse mesure, si la perte de l'esprit militaire qui amena la ruine de l'empire[3] fut une lassitude de toute l'ardeur passée ou le fruit de la religion nouvelle. Une telle étude dépasserait les bornes de mon étude, à laquelle j'ai hâte de revenir.

Les misères, les violences, la barbarie des mœurs, dont souffrirent les premiers siècles, ont laissé une marque profonde dans nos monuments épigraphiques.

Un diacre est tué à coups de hache pendant son sommeil[4]; un exilé ensevelit son compagnon de douleurs[5]; un religieux, chassé de son pays, vient finir ses jours à Clermont[6]; des débats affligeants

[1] Euseb. *Vita Const.* IV, xx.

[2] *Concil. Arel.* I, c. III. «De his qui arma «projiciunt in pace placuit abstineri eos de «communione.» On a discuté sur le sens que présentent dans ce texte les mots *in pace*. L'opinion la plus accréditée est qu'il s'agit ici de la paix rendue à l'Église. (*Conc. Gall.* t. I, p. 97.) Je citerai pour ma part, à l'appui de ce sentiment, une pièce de Commodien (*Instruct.* LXII), et ce passage du Concile de Cologne (346), § 3 : «*In pace* «negavit Christum Deum,» où la formule *in pace* indique en effet l'absence de persécution. (Comp. *Conc. Aurel.* II, x. «De his «qui *in persecutione* prævaricati sunt.») Quoi qu'il en soit, le Canon du Concile d'Arles est manifestement relatif à l'abandon du drapeau.

[3] Voir, à ce sujet, les justes et tristes pressentiments de Celse (Orig. *Contra Cels.* l. VIII, éd. de 1658, p. 423) et de Synésius (*De Regno*, éd. de 1612, p. 22).

[4] N° 639.

[5] N° 575.

[6] N° 557.

pérait pas la résurrection des corps exhumés ou demeurés sans sépulture[1]. Nous rencontrons en même temps sur notre sol le défaut de croyance à la rémunération immédiate des justes dès la fin de cette vie. Un lien commun unit les deux pensées.

Les âmes, disait toute une école chrétienne, ne recevront leur récompense qu'à la consommation des siècles, et c'était là, me semble-t-il, la persuasion de ceux qui écrivaient sur le marbre d'une tombe : « Confiant dans l'intercession des saints, Dalmate, joyeux, « attend le jugement futur[2]. » C'était là de même la croyance des nombreux chrétiens qui imploraient, pour l'heure de la résurrection, la miséricorde du Seigneur[3]. Les cœurs de ces hommes se glaçaient de crainte en songeant que la violation d'une tombe pouvait priver le mort du bonheur promis aux élus.

Où l'âme demeurait-elle, dans une attente pleine de joie pour les bons, terrible pour les méchants? Était-ce dans le sein d'Abraham, comme le pauvre dont les chiens venaient lécher les plaies? dans une retraite des enfers, sous l'autel de Dieu comme parle l'Apocalypse, dans le paradis, ou terrestre ou divin, dont l'imagi-

[1] Un fait rappelé par Procope (*Bell. Pers.* I, XII) atteste toute l'horreur des chrétiens pour le défaut de sépulture. Voir ma note intitulée : *D'un argument des premiers siècles de notre ère contre le dogme de la résurrection.* (*Revue de l'art chrétien*, mars 1862.) Au début du travail que je cite, j'ai dit que le dogme consolateur avait été difficilement accepté par quelques-uns de nos pères. J'en trouve à chaque instant des preuves nouvelles. En des lieux, comme à des temps bien divers, saint Jean Chrysostome (In epist. I ad Corinth. *Hom.* V), saint Grégoire le Grand (Moral. XIV, XXVIII; lib. II, in Ezech. *Hom.* X; in Evangel. *Hom.* XXVII), déplorent une telle incrédulité, et je vois, non sans quelque surprise, un saint évêque d'Orléans, Jonas, écrire encore, au IXe siècle : « Quia « ergo a quibusdam de resurrectione mor- « tuorum infirmitate mentis præpediente, « ambigitur, necesse est ut quod de ea mi- « nime sit ambigendum, utriusque Testa- « menti paginis et sanctorum Patrum sen- « tentiis demonstretur. » (*Inst. laic.* l. III, c. XVI.) De pareils doutes me semblent donner la raison d'être des nombreuses épitaphes éparses dans des lieux divers, et qui constatent la confiance en la résurrection. (Margarini, *Inscr. Bas. S. P.* 27 et 371; De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 401; ma note *Sur une représentation inédite de Job*, etc.)

[2] N° 478.

[3] Nos 462, 467, 468, 470 B; cf. n° 624.

nation chrétienne hésitait à concevoir la place [1]? Saint Paulin de Nole a consigné ces doutes dans l'épitaphe d'un prêtre gaulois [2]. Prudence et tant d'autres hésitaient comme lui, et, plein d'une anxieuse espérance, un Père s'écriait sur une tombe entr'ouverte : « Que notre ami soit reçu dans le sein d'Abraham, quoi que l'on « puisse entendre par ce mot [3]! »

Une hérésie célèbre a peut-être laissé en Gaule la marque de son passage. Sur les épitaphes de la première Lyonnaise, de la Viennoise, il est souvent parlé de la confiance en la résurrection. C'était surtout dans ces lieux que les gnostiques avaient nié, comme une vaine chimère, la renaissance charnelle promise par l'Évangile. Saint Irénée combattit ce système, et la localisation remarquable de la formule *hic requiescit in spe resurrectionis,* dans les provinces mêmes où se développa l'erreur, semble avoir sa raison d'être dans les souvenirs de l'ancienne lutte [4].

L'influence de l'illustre martyr était considérable sur le sol où il lui fut donné d'être, comme parle saint Paul, les prémices de la foi. Justes ou erronés, ses sentiments obtenaient le crédit que commandaient sa sainteté, son éloquence. Je viens d'en rappeler l'action toute bienfaisante; peut-être aussi, dans la province qu'il arrosa de son sang, existe-t-il une marque de la croyance au règne de mille ans fermement attendu par lui et par tant d'autres Pères des premiers siècles après la première résurrection [5].

[1] Aux témoignages réunis dans mon tome II, p. 400, j'ajouterai ce détail d'une vision rapportée dans les actes des martyrs : « Nam hunc eumdem Dominum de paradiso « interrogavit (Victor) ubi esset. Cui ille ait: « Extra mundum est. Ostende illum, inquit, « mihi. Qui ait illi : Et ubit erit fides? » (*Acta sincera,* p. 232, Passio S. Montani, etc. § 7.)

[2] N° 467.

[3] Greg. Naz. *Orat.* VII, n° 17, t. I, p. 209.

[4] N° 467.

[5] Aux détails que je signale (t. II, Diss. n° 419), je dois joindre la formule OBIIT IN CHRISTO, fréquente sur les marbres de la Viennoise (n°s 390, 393, 394, 395? 396, 407, 430, 458 S, 466, 467), et qui rappelle les paroles de l'apôtre : « Et mortui qui « in Christo sunt resurgent primi. » (I *Thess.* IV, 16.)

pérait pas la résurrection des corps exhumés ou demeurés sans sépulture[1]. Nous rencontrons en même temps sur notre sol le défaut de croyance à la rémunération immédiate des justes dès la fin de cette vie. Un lien commun unit les deux pensées.

Les âmes, disait toute une école chrétienne, ne recevront leur récompense qu'à la consommation des siècles, et c'était là, me semble-t-il, la persuasion de ceux qui écrivaient sur le marbre d'une tombe : « Confiant dans l'intercession des saints, Dalmate, joyeux, « attend le jugement futur[2]. » C'était là de même la croyance des nombreux chrétiens qui imploraient, pour l'heure de la résurrection, la miséricorde du Seigneur[3]. Les cœurs de ces hommes se glaçaient de crainte en songeant que la violation d'une tombe pouvait priver le mort du bonheur promis aux élus.

Où l'âme demeurait-elle, dans une attente pleine de joie pour les bons, terrible pour les méchants? Était-ce dans le sein d'Abraham, comme le pauvre dont les chiens venaient lécher les plaies? dans une retraite des enfers, sous l'autel de Dieu comme parle l'Apocalypse, dans le paradis, ou terrestre ou divin, dont l'imagi-

[1] Un fait rappelé par Procope (*Bell. Pers.* I, XII) atteste toute l'horreur des chrétiens pour le défaut de sépulture. Voir ma note intitulée : *D'un argument des premiers siècles de notre ère contre le dogme de la résurrection.* (*Revue de l'art chrétien*, mars 1862.) Au début du travail que je cite, j'ai dit que le dogme consolateur avait été difficilement accepté par quelques-uns de nos pères. J'en trouve à chaque instant des preuves nouvelles. En des lieux, comme à des temps bien divers, saint Jean Chrysostome (In epist. I ad Corinth. *Hom.* V), saint Grégoire le Grand (Moral. XIV, XXVIII; lib. II, in Ezech. *Hom.* X; in Evangel. *Hom.* XXVII), déplorent une telle incrédulité, et je vois, non sans quelque surprise, un saint évêque d'Orléans, Jonas, écrire encore, au IXe siècle : « Quia « ergo a quibusdam de resurrectione mor« tuorum infirmitate mentis præpediente, « ambigitur, necesse est ut quod de ea mi« nime sit ambigendum, utriusque Testa« menti paginis et sanctorum Patrum sen« tentiis demonstretur. » (*Inst. laic.* l. III, c. XVI.) De pareils doutes me semblent donner la raison d'être des nombreuses épitaphes éparses dans des lieux divers, et qui constatent la confiance en la résurrection. (Margarini, *Inscr. Bas. S. P.* 27 et 371; De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 401; ma note *Sur une représentation inédite de Job*, etc.)

[2] N° 478.

[3] N°s 462, 467, 468, 470 B; cf. n° 624.

nation chrétienne hésitait à concevoir la place [1]? Saint Paulin de Nole a consigné ces doutes dans l'épitaphe d'un prêtre gaulois [2]. Prudence et tant d'autres hésitaient comme lui, et, plein d'une anxieuse espérance, un Père s'écriait sur une tombe entr'ouverte : « Que notre ami soit reçu dans le sein d'Abraham, quoi que l'on « puisse entendre par ce mot [3] ! »

Une hérésie célèbre a peut-être laissé en Gaule la marque de son passage. Sur les épitaphes de la première Lyonnaise, de la Viennoise, il est souvent parlé de la confiance en la résurrection. C'était surtout dans ces lieux que les gnostiques avaient nié, comme une vaine chimère, la renaissance charnelle promise par l'Évangile. Saint Irénée combattit ce système, et la localisation remarquable de la formule *hic requiescit in spe resurrectionis,* dans les provinces mêmes où se développa l'erreur, semble avoir une part de sa raison d'être dans les souvenirs de l'ancienne lutte [4].

L'influence de l'illustre martyr était considérable sur le sol où il lui fut donné d'être, comme parle saint Paul, les prémices de la foi. Justes ou erronés, ses sentiments obtenaient le crédit que commandaient sa sainteté, son éloquence. Je viens d'en rappeler l'action toute bienfaisante; peut-être aussi, dans la province qu'il arrosa de son sang, existe-t-il une marque de la croyance au règne de mille ans fermement attendu par lui et par tant d'autres Pères des premiers siècles après la première résurrection [5].

[1] Aux témoignages réunis dans mon tome II, p. 400, j'ajouterai ce détail d'une vision rapportée dans les actes des martyrs : « Nam hunc eumdem Dominum de paradiso « interrogavit (Victor) ubi esset. Cui ille ait : « Extra mundum est. Ostende illum, inquit, « mihi. Qui ait illi : Et ubit erit fides? » (*Acta sinc.* p. 232, Passio S. Montani, Lucii, etc. § 7.)

[2] N° 594.

[3] Greg. Naz. *Orat.* VII, n° 17, t. I, p. 209.

[4] N° 467.

[5] Joindre aux détails que je signale, t. II, Dissertation n° 419, la formule OBIIT IN CHRISTO, fréquente sur les marbres de la Viennoise (n°s 390, 393, 394, 395? 396, 407, 430, 458 S, 466, 467), et qui rappelle les paroles de l'apôtre : « Et mortui qui « in Christo sunt resurgent primi. » (I *Thess.* IV, 16.)

Un texte de l'Apocalypse[1], littéralement interprété, avait enfanté ce brillant rêve. La simplicité des temps que j'étudie trouvait parfois ainsi dans les livres saints eux-mêmes la cause ou l'excuse de ses erreurs. On sait la divine parabole des ouvriers que le père de famille appelle à cultiver sa vigne; ceux qui viennent à la dernière heure reçoivent la même récompense que les travailleurs arrivés au point du jour[2]. C'était là ce qu'opposaient aux remontrances de leurs pasteurs ceux qui attendaient l'heure dernière pour recevoir le baptême[3]. Nos inscriptions en montrent quelques-uns, en laissent deviner un plus grand nombre[4], car plus d'un hésitait à oublier ces joies du monde rappelées, à mon grand étonnement, sur deux marbres chrétiens de Vienne[5], et dont le sacrement régénérateur impose l'abandon.

Une attente inquiète, un texte mal compris, voilà donc autant de sujets d'erreurs pour les hommes des premiers siècles. Il en était d'autres encore, et celles-là venaient du milieu même dans lequel Dieu avait placé ses serviteurs.

Tous n'étaient point, comme parle une inscription, fidèles et enfants de fidèles[6]; ainsi que la fille d'Albinus, plus d'un comptait parmi les siens un aïeul, un père idolâtre[7], et l'influence de la famille, les idées du dehors, réagissaient souvent sur l'âme le plus fermement convaincue. Il eût été au-dessus des forces humaines de ne rien tenir de son temps, d'en répudier toutes les faiblesses; il ne nous est point donné de connaître une telle indépendance de l'esprit.

La perfection, je l'ai déjà dit, faisait voir dans la mort une véri-

[1] xx, 1-7.

[2] Matth. xx.

[3] Voir mes *Recherches sur l'histoire de la Parabole de la vigne.* (*Revue archéologique*, juin 1865.)

[4] N° 355.

[5] N° 424; cf. n° 422.

[6] Lupi, *Epit. Sev.* p. 136.

[7] Hieron. *Epist.* CVII, *ad Lætam*, § 4.

table délivrance; elle défendait de pleurer ceux que Dieu avait rappelés vers lui. Les païens ne pouvaient, au contraire, songer au trépas sans horreur, et leurs épitaphes en taisaient le jour funeste. Dans les premiers âges de l'Église, l'instinct traditionnel, plus fort que les enseignements nouveaux, bannit de même des inscriptions chrétiennes la date de la mort; au VIe siècle seulement l'épigraphie devait rejeter cette dernière marque de l'antique influence[1].

Lorsque les hordes d'Alaric décimèrent, en 410, la population de Rome, les vaincus s'émurent en pensant aux milliers de cadavres restés sans sépulture. Dieu ressusciterait-il ces corps, que n'avait point conservés la tombe? A ces défaillances, enfantées par les superstitions antiques, par le souvenir des lois de l'enfer païen, l'évêque d'Hippone opposa les promesses de l'Évangile[2]; et pourtant, malgré sa foi profonde, un vicaire d'Afrique lui écrivait, quatre ans après l'affreux désastre : «Le malheur récent vous a fourni «des armes puissantes en faveur de notre cause; j'aurais toutefois «préféré que vous n'en eussiez rien dit. Il vous fallait, je le re-«connais pourtant, réduire au silence de folles plaintes[3].»

L'influence des idolâtres débordait de tous côtés alors la société chrétienne. Dans les Collations de Cassien, un abbé parle ainsi de la puissance des souvenirs qu'a laissés dans son âme l'étude des vieux poëtes : «Les incitations des maîtres, mes lectures assi-«dues, ont, pour ainsi dire, infecté mon esprit de poésies et de «vers. Ces fables, ces récits de combats, que j'ai appris dans mon «enfance, ma mémoire les remet sans pudeur devant mes yeux au «milieu des méditations, des chants sacrés, et, lorsque je supplie «le Seigneur de me pardonner mes fautes. Je revois sans cesse les «héros combattant; l'imagination qui évoque ces fantômes m'em-

[1] Voir ci-dessus, p. XXV.

[2] *Civ. Dei*, I, XII; cf. ci-dessus, p. LXXXVII.

[3] S. August. *Epist.* CLIV, § 2.

« pêche d'élever mon âme vers le Très-Haut, et les larmes mêmes « de la prière sont impuissantes à les écarter[1]. »

Les formules de nos inscriptions attestent la réalité de ce tableau. Le Tartare, le Styx, les Champs Élysées, toute la phraséologie païenne des poëtes du v[e] siècle, expriment parfois en Gaule l'idée de la vie future[2]. En Italie, ce sont de plus les lacs Cimmériens, le Ténare[3]; paroles innocentes, je le veux bien, mais qui montrent cependant toute l'action des vieux souvenirs[4].

Tertullien, s'adressant aux infidèles, a écrit un ingénieux traité sur ce qu'il nomme le témoignage de l'âme. « Toutes vos exclamations, dit-il, sont la confession d'un Dieu unique. Son nom « est toujours sur vos lèvres : Si Dieu voulait! Dieu voit tout! Dieu « vous garde! D'où vous viennent ces mots qui vous échappent[5]? » On eût, à juste titre, renvoyé l'argument aux chrétiens, qui, sans en avoir conscience, juraient par Hercule ou Jupiter[6]. Cet entraînement, auquel cédait leur bouche, accusait la puissance du souvenir d'un passé destiné à se survivre dans ces noms de consuls que nos marbres portent encore soixante-six ans après la disparition du consulat[7], dans ce titre de citoyen romain si longtemps rappelé par les chartes[8], dans la poétique mythologie qui résumait les croyances d'un grand peuple.

Alors pouvait avoir sa raison d'être la proscription des poëtes, des écrivains, dont les chefs-d'œuvre, seuls étudiés dans les écoles publiques de la vieille Rome chrétienne[9], perpétuaient de tels souvenirs. Mais leur mémoire devait vivre. Le serment qu'avait pro-

[1] *Collatio* XIV, c. XII.

[2] N[os] 293, 421, 486, 678 B.

[3] Biraghi, *Bisita di Gropello,* lettera I[a], et mon tome II, n° 657.

[4] Cf. n° 631.

[5] C. II. Cf. Min. Felix, *Octavius* c. XLVIII; Cypr. *De idol. vanit.* c. IX.

[6] Tertull. *De idolol.* XX; Hieron. *Ep.* XXI, *ad Damas.* De duobus filiis, § 13.

[7] N° 606; cf. n. 628.

[8] Marini, *Papiri diplom.* p. 257 B, etc.

[9] Hieron. *Epist.* XXI, *ad Damasum,* § 13 : « Comœdias legere, amatoria bucolicorum « versuum verba canere, tenere Virgilium...

noncé la sévérité de saint Jérôme[1], Grégoire de Tours n'eût pu s'y résoudre, lui qui s'écriait : « Malheur à nous qui laissons périr les « lettres antiques[2] ! » lui dont les écrits renferment, dans un langage qu'il déplorait lui-même[3], des réminiscences virgiliennes[4].

Avec son nom, j'en pourrais citer d'autres; il me suffira de rappeler que l'auteur anonyme d'une de nos inscriptions peint la béatitude de saint Hilaire par le vers où Virgile célèbre l'apothéose du berger Daphnis[5].

Parfois le clergé même subissait l'antique influence. Certains rêves étaient, aux yeux des gentils, des messagers envoyés par les Dieux. Les chrétiens allaient chercher, de même, dans les sanctuaires, les ordres et les conseils d'en haut.

Il existe à Saint-Pierre de Rome un fragment de marbre où se lit encore le récit d'apparitions surnaturelles; des saints ont été vus au milieu de la nuit, dans des églises[6]. Qu'on rapproche de ce curieux témoignage les guérisons accordées par saint Domitius, par saint Martin, à des malades endormis dans leurs basiliques[7], et, sauf quelques détails particuliers aux païens, on croira lire les relations des bienfaits obtenus de même dans les temples[8]. L'Église dut souvent condamner l'aveugle foi que l'on accordait aux songes; elle imposa de sévères pénitences aux imitateurs des ido-

« id quod in pueris necessitatis est. » Cassiod. *De instit. divin. Scriptur.* Præfatio : « Gravissimo sum, fateor, dolore permotus « quod Scripturis divinis magistri deessent, « quum mundani auctores celerrima procul « dubio traditione pollerent. »

[1] *Epist.* XXII, *ad Eustoch.* § 30.

[2] *Hist. Franc.* Præfatio.

[3] *Glor. confess.* Præfatio.

[4] *Hist. Franc.* VIII, XXII : « Sed quid pec« tora humana non cogat auri sacra fames; » *Mirac. S. Mart.* I, XXXI : « Sed ad quid non « mortalia pectora cogit exsecranda cupidi« tas? » (cf. *Æn.* III, 56, 57); *Vitæ Patrum,* VIII, VII : « Quum volantibus saxis ac facibus « furor arma non mediocriter ministraret » (cf. *Æn.* I, 150), etc.

[5] N° 516.

[6] Dionysius, *Cryptæ Vaticanæ,* tab. XXXVI et p. 93.

[7] *Hist. Franc.* VIII, XVI; *Glor. mart.* C; *Glor. confessor.* XCVI; *Mirac. S. Mart.* II, LI, etc.

[8] Maury, *Revue de Philologie,* t. I, p. 451; Fr. Lenormant, *Journal de l'instruction publique,* 1853, p. 429, etc.

lâtres[1], réprima le zèle de ceux mêmes qui, sans son aveu, élevaient des autels pour obéir à de vains rêves[2]; c'était là encore, en effet, une tradition païenne[3], mais que l'on ne pouvait poursuivre à outrance. Des âmes pieuses tenaient fermement les visions du sommeil pour l'expression de la volonté divine, et de brillantes apparitions faisaient relever, par les pasteurs comme par les simples fidèles, les vieux sanctuaires écroulés[4].

Les erreurs de doctrine et l'influence païenne n'étaient pas les seuls ennemis que l'on dût combattre. Les penchants humains, indépendants de toute croyance religieuse, la perversité innée à notre nature entraînaient aussi les chrétiens. L'homme, avec ses instincts, ses faiblesses, apparaissait souvent chez le fidèle. Ce détachement contemplatif que les saints docteurs tenaient pour la vraie perfection, le renoncement aux liens du sang, de la patrie[5], n'étaient pour ainsi dire qu'un état théorique et sans application possible aux masses. Malgré les adjurations contraires[6], les chrétiens donnaient aux nouveau-nés les noms de leurs pères ou de leurs aïeux[7]. Les morts, enseignait-on, ne devaient point être

[1] Wasserschleben, *Die Bussordnungen*, p. 201.

[2] *Cod. Eccl. Afric.* c. LXXXIII.

[3] Serv. *ad Æn.* VIII, 362, 363, et les inscriptions.

[4] N[os] 580 et 678 B. (Cf. Greg. Tur. *Hist. Franc.* VIII, v, etc.)

[5] Une telle doctrine semblait aux païens l'oubli des traditions les plus généreuses. L'un d'eux, tout en rendant hommage à la hauteur de l'aspiration nouvelle, réclame du moins un souvenir de piété pour la patrie terrestre (S. Aug. *Epist.* c. III). Plus d'un chrétien s'honorait à coup sûr de penser ainsi.

[6] Joh. Chrysost. *Homil.* XXI *in Genes.* n. 3 (ed. Bened. t. IV, 185) : *Εἰς τὸ ὄνομα, φησὶ, τοῦ πάππου καὶ τοῦ ἐπιπάππου καλείσθω τὸ παιδίον. Ἀλλ' οἱ παλαιοὶ οὐχ οὕτως. . . . . Μὴ τοίνυν μηδὲ ἡμεῖς τὰς τυχούσας προσηγοριάς ἐπιτιθῶμεν τοῖς παισὶν, μηδὲ τῶν πάππων καὶ τῶν ἐπιπάππων, καὶ τῶν πρὸς γένος διαφερόντων τὰς ὀνομασίας αὐτοῖς χαριζώμεθα, ἀλλὰ τῶν ἁγίων ἀνδρῶν τῶν ἐν ἀρετῇ διαλαμψάντων, τῶν πολλὴν παῤῥησίαν πρὸς τὸν Θεὸν ἐσχηκότων.*

[7] Voir ci-dessous, n[os] 220, 233, 239, 244, 256, 291, 564, 641. La suppression du nom du père et, plus tard, la mention de ceux qui ont fait faire la tombe (voir ci-dessus, p. VIII), ne me permettent pas d'indiquer sur nos marbres un plus grand nombre de preuves à l'appui d'un fait incontestable.

pleurés; il fallait plutôt se réjouir, chanter l'alleluia sur leurs tombes[1], puisqu'ils étaient parvenus au bonheur. Faire autrement, disait l'Église, c'était imiter les païens, les autoriser même à taxer de mensonge ceux qui assuraient que les fidèles étaient reçus dans le sein de Dieu[2]. C'était leur être inférieurs. Les idolâtres n'avaient point versé de larmes à la mort du vertueux Marc-Aurèle; ils croyaient trop bien que le ciel s'était ouvert devant ce juste, prêté pour un temps à la terre[3]. Mais la vraie douleur ne saurait se maîtriser. Nos épitaphes en vers, et j'ai dit quelle faible valeur démonstrative me paraissent souvent avoir ces monuments[4], portent seules la marque de l'allégresse commandée en présence de la tombe[5]. Les autres inscriptions de notre sol parlent bien quelquefois de la félicité des morts, de la joie des chrétiens à quitter la terre[6]; mais on y sent mieux palpiter la nature lorsqu'elles disent le désespoir de ceux qui ensevelissent leur époux ou leur fils. Les marques violentes de la douleur pouvaient être seules justement proscrites[7].

Nos pères n'étaient pas plus dociles dans leurs plaisirs que dans leurs afflictions.

En vain, dès le temps du paganisme, la philosophie avait témoigné son horreur pour les tueries du cirque[8]; en vain l'Église condamnait des représentations infectées de paganisme[9]; en vain le rude mépris des barbares flétrissait la passion d'une race dégénérée[10]; les fidèles couraient au théâtre sur les ruines mêmes

[1] Hieron. *Epit. Fabiolæ,* Epist. LXXVII, § 2; *Acta SS. ord. Bened.* t. I, p. 326, c. XXXVII et XXXVIII.

[2] N° 44 et Joh. Chrysost. *Homil. in dictum : «De dormientibus autem nolo vos ignorare fratres,»* § 2, ed. Bened. t. I, p. 765.

[3] J. Capitol. *In Marc. Aurel.* c. XVIII.

[4] N° 594.

[5] N° 438 A.

[6] N°s 44 et 478.

[7] N° 44.

[8] Cic. *Epist.* CXXVI, *ad M. Marium;* Lucian. *Dæmonax,* c. LVII; Dio Cass. édit. Sturz, t. IV, p. 438.

[9] Tertull. *De Spect.* V, VIII.

[10] Chrysost. *De Mulierib. et pulchrit.* ed. Bened. t. XII, p. 522, 523: Λέγονται γοῦν βάρβαροί ποτε εἰπεῖν ῥῆμα φιλοσοφίας γέμον. Περὶ γὰρ τῶν θεάτρων τούτων ἀκούσαντες τῶν παρανόμων, καὶ τῆς ἀκαίρου

de leur patrie. Qu'on lise les plaintes de Salvien[1], les lois du IV[e] siècle qui protégent, dans les spectacles, un important plaisir public[2]; qu'on regarde les ivoires sculptés où les consuls chrétiens paraissent offrant des jeux au peuple[3]; il n'en faudra pas moins pour s'expliquer une inscription de la Narbonnaise, où, parmi des vertus toutes chrétiennes, est rappelé le haut mérite d'avoir convié le peuple au théâtre[4].

Sur les portes de nos basiliques, on lisait : «Entrez, priez, et «si vos vœux sont purs, le Seigneur les exaucera[5].» C'est là encore une marque de ces temps. Toutes les prières ne méritaient pas de monter jusqu'au trône du Seigneur. Des insensés demandaient au ciel de gagner au jeu[6], de triompher au cirque[7]. D'autres étaient plus coupables. La partie de notre sol qui a gardé le plus visiblement les mœurs antiques en donne des preuves singulières. En Bretagne, nous dit-on, les pilleurs de mer osent aller à la cha-

τέρψεως, Ῥωμαῖοι, φασὶν, ὡς οὐκ ἔχοντες παιδία καὶ γυναῖκας οὕτω τοιαύτας ἐπενόησαν ἡδονάς.

[1] *De gubern. Dei*, VI.

[2] *Cod. Theod.* De Spectaculis, De Maiuma, De Scenicis.

[3] Gori, *Thes. dipt.* t. I et II.

[4] N° 595 A.

[5] N° 171 :

VOTORVM COMPOS REMEAT QVI IVSTA PRECATVR

N° 172 :

QVAE PETIS IMPETRAS SI PVRO PECTORE POSCAS

N° 581 :

QVO SI IVSTA PETIS DAT PIAT VOTA FIDES

N° 595 :

VT POPVLIS TRIBVAT QVOD PIA VOTA ROGANT

Prud. *Peristeph.* I, v. 13-15 :

Nemo puras hic rogando frustra congessit preces;
Lætus hic tersis revertit supplicator fletibus,
Omne quod justum poposcit, impetratum sentiens.

Niceph. Callist. *Hist. eccl.* XV, XXV : *Καὶ οὐδέν ἐστίν ἐμοί γε ὃ ἀντιβλέψι τὸ παράπαν, καὶ μὴ θᾶττον εἴξει τῇ δυναστείᾳ· κἂν δαίμων εἴη, κἂν νόσος, ἰατρῶν ἐν δευτέρῳ γνῶσιν τιθεῖσα, κἂν τι ἄλλο τέως σὺν λόγῳ αἰτούμενον.*

C'est peut-être dans le même sens qu'il faut comprendre ces mots des anciens pénitentiels : «Pro bonis rebus offerre debemus, «pro malis nequaquam.» (*Pœnit. Pseudo-Rom.* IX, IV; *Pœnit. Cummeani* XIII, I; voir *Pœnit. Gild.* § 23). Cf. Cethel, *De sculpturis*, § 22 : «Quando invenitur in lapide navis cum malo «et velo, hic valet ad consequendum quod «digne vis.» (Card. Pitra, *Spicil. Solesm.* t. III, p. 337.)

[6] Gruter, 1049, 1.

[7] Codinus, *De Signis*, ed. Bonn. p. 49 et 50; conf. Hieron. *Vita S. Hilarionis*, c. VII.

pelle de Saint-Jean-du-Doigt pour demander que des navires échouent[1]; près de Tréguier, s'élève un sanctuaire au vocable monstrueux, « Notre-Dame-de-la-Haine; » on y vient implorer de Marie le trépas d'un être abhorré[2]. Cela ne date pas de nos jours. Au septième siècle on tenait pour certain qu'une messe funèbre, dite pour un vivant, causait sa mort. Un concile l'atteste et frappe le prêtre qui se fera l'instrument de l'horrible pratique[3]. Tous ne comprenaient pas également la sainteté de la prière; « que le « chrétien, disait saint Augustin, ait du moins honte de demander « ce qu'il n'a pas honte de désirer[4]. »

La menace, la violence, se mêlaient encore à l'expression des vœux, et Grégoire de Tours raconte sans s'émouvoir que la dévastation d'un sanctuaire fit obtenir de saint Domitius ce qu'il refusait à des supplications[5].

S'il n'est point d'excuse pour de tels actes, les chrétiens n'étaient pas toujours condamnables pour hésiter devant les adjurations de leurs guides. Il faut le dire, le zèle de quelques Pères dépassa parfois la mesure, et leur rigueur exagérée demeurait dès lors sans effet.

Je viens de le montrer pour le regret des morts; nous en avons encore d'autres preuves.

La beauté des femmes était, aux yeux de quelques moralistes, un don funeste pour ainsi dire et comme la source de la luxure[6]. La fidèle devait s'efforcer de ternir cette regrettable perfection[7]. Il ne convenait pas que les enfants du Christ souhaitassent ce

[1] Pitre Chevalier, *La Bretagne ancienne et moderne,* p. 246. Cf. Tillemont, *Vie de saint Louis,* t. II, p. 219, et Du Cange aux mots *Ejectus, Naufragium, Wreckum.*

[2] Em. Souvestre, *Les derniers Bretons,* éd. de 1843, p. 86.

[3] *Conc. Tolet.* a° 694, c. v.

[4] *Epist.* CXXX, § 12, *Probæ viduæ.*

[5] *Glor. mart.* I, c.

[6] Tertull. *De cultu fem.* II, iv.

[7] Hieron. *Epist.* CVII, *ad Lætam,* § 11. Tertull. *De cultu fem.* II, ii et iii; Cf. Chrys. *De sacerdotio,* VI, iii.

qui semblait un bien aux idolâtres[1]; bien si périssable d'ailleurs, sépulcre blanchi, fange et poussière, comme parle saint Chrysostome[2].

La beauté de l'homme, parfois si tristement célébrée par les acclamations des pierres gravées, des vases peints, ne trouvait pas plus grâce devant les rigueurs du christianisme naissant. Il fallait aussi l'altérer pour se rapprocher du Seigneur[3], qui, suivant la croyance fondée sur une antique prophétie, n'avait eu ni grâce ni beauté[4]. Ainsi faisaient, entre tant d'autres, les compagnons de saint Honorat[5], et ce pieux sacrifice était conseillé, exalté par le poëte de Nole[6].

On sait qu'il fut souvent porté au delà d'une juste mesure[7].

Il devait y avoir, il y avait réaction contre un sentiment exagéré.

Quand saint Martin fut, malgré sa résistance, enlevé au cloître pour devenir évêque, sa haute vertu ne suffisait pas aux yeux de

[1] Tertull. *De cultu fem.* II, IV.

[2] *Expos. in Psalm. XLVI,* De mulier. et pulchrit. *Hom.* XIV, ed. Bened. t. V, p. 258 et t. XII, p. 523; cf. Defensor, *Scintillæ,* c. LII, De pulchritudine.

[3] Clem. Alex. *Pædag.* III, I.

[4] Cyrill. Alex. *Glaphyr.* l. II, De nudatione Noe, ed. Paris. 1638, t. I, pars II, p. 43; Tertull. *Adv. Jud.* c. XIV; *De carne Christi,* c. IX et XV; *Adv. Marc.* l. III, c. XVII; Origen. *Contra Cels.* l. VI, etc.

[5] Bolland. t. II, jan. p. 18, *Vita S. Honor.* I, 8.

[6] *Epist.* XXXII, Severo, § 2.

[7] Hieron. *Vita Hilarionis,* c. III: «Saccum, «quo semel fuerat indutus, nunquam la«vans.» *Epist.* c. XXV, ad Rusticum, § 7: «Sor«didæ vestes candidæ mentis indicia sunt.» Greg. Naz. *Carm.* III, ed. Paris. t. II, p. 61:

Παρθένε θρύπτεό μοι μηδ' ἐν ῥυπόωσι χιτῶσιν,
Ἔστι καὶ εὐτελίης τι κακὸν ὁρῶντας ἰαίνειν.

Cf. S. Joh. Chrysost. *De sacerdotio,* l. VI, c. III.

S. Ephrem, dans Defensor, *Scintillæ,* c. XLII: «Lavare faciem, manus ac pedes im«pensius, servos nos indicat esse vitiorum;» Bolland. 27 Aug. t. VI, p. 103: «incultus «in habitu,» etc. Les païens ne manquaient point de reprocher aux fidèles une telle exagération de rigueur; Eunape disait (t. I, p. 44, Vita Ædesii): *Τυραννικὴν γὰρ εἶχεν ἐξουσιάν τότε πᾶς ἄνθρωπος μέλαιναν φορῶν ἐσθῆτα καὶ δημοσίᾳ βουλόμενος ἀσχημονεῖν,* et Rutilius, parlant d'un religieux (*Itin.* I, 523):

Infelix putat illuvie cœlestia pasci.

C'est peut-être dans l'ordre de faits qui nous occupe qu'il faut chercher l'origine du nom étrange *Fœdulus,* porté par les premiers chrétiens. (Voir dans mon tome II, p. 62, la Dissert. n° 412.)

tous pour faire oublier, — que l'on me permette ici une traduction exacte, — « sa face de mauvaise apparence, ses vêtements « souillés, ses cheveux en désordre, toute cette façon d'être si peu « digne de l'épiscopat. » Quelques-uns, et des prélats même, en éprouvaient de l'éloignement, et il fallut toute la pression du vœu populaire pour faire du saint un évêque [1].

Malgré des rigueurs théoriques, la beauté conservait donc au moins une part de l'immense prestige qu'elle avait exercé chez les païens. Les inscriptions l'attestent; mais j'aurais peu prouvé, si je montrais seulement sur la sépulture des femmes l'éloge de la perfection corporelle [2]. Je la rencontre sur la tombe d'un de nos évêques [3], et, dans cette mention, que reproduisent souvent les épitaphes des pasteurs de l'Église [4], je reconnais la puissance du sentiment inné auquel faisaient appel les adversaires de saint Martin.

Chez le fidèle, ni recherche, ni abandon, ni luxe, ni désordre affecté. Telle est la règle; l'Évangile l'a tracée [5]. Saint Cyprien, Népotien le prêtre, offrent le parfait modèle de ce qu'a voulu le Seigneur [6]. Saint Jérôme répète le précepte [7], mais en se laissant entraîner par sa rudesse. Dans les conseils donnés pour élever une jeune fille, il parle de l'amie qu'elle doit se choisir : « Que celle-ci « ne soit point élégante, belle, coquette, ni portée à dire de molles « chansons. Je la veux grave, pâle, négligée, triste dans son atti- « tude [8]. »

[1] Sulp. Sev. *Vita s. Martini*, c. IX.

[2] Voir mon tome II, n° 642.

[3] N° 212.

[4] Pellicia, *Politia*, t. II, p. 112; Ughelli, *Ital. sacra*, t. IV, p. 1332; Millin, *Voyage*, t. I, 86; Murat. *Antiq. ital.* t. III, Diss. XLIII; *Bulletin monumental*, t. I, p. 71; De Rossi, *Bull. arch. crist.* 1863, p. 88; cf. Mab. *A. S. O. B.* t. II, p. 457, *Vita s. Livini* et De Rozière, *Formules*, p. 1020 (?)

[5] Matth. VI, 16.

[6] *S. Cypriani vita*, § 6 (*Acta sinc.* p. 208, 209); Hieron. *Epit. Nepotiani*, § 10. Voir encore Tertullien, *De cultu feminarum*, c. V, et, dans Dachery, *Spicil.* éd. in-folio, t. III, p. 299, *Epist. Theonæ episcopi.*

[7] *Epist.* XXII, Ad Eustoch. De custodia virginitatis, § 27.

[8] *Epist.* CVII, ad Lætam, § 9.

Le mépris de ces riches parures qui relèvent l'éclat de la beauté devait attester encore, chez nos aïeux, le détachement des dignités du monde. C'est ainsi qu'une fille des consuls cachait, sous de pauvres vêtements, sa richesse, sa haute naissance[1]. Un tel renoncement était certes alors le signe d'une éclatante vertu. Dédaignée par la sévérité, la perfection de quelques âmes d'élite, l'illustration de l'origine n'avait rien perdu de son prestige. La vraie grandeur, disaient les Pères, est dans la seule pureté de la foi[2], mais, bien que la philosophie eût dès longtemps préparé la route[3], c'était là encore une idée théorique, et que n'acceptaient point les masses. Grégoire de Tours le dit : ce fut à cause de sa noblesse que Simplicien d'Autun fut fait évêque par le suffrage populaire[4]; l'expression du sentiment réel se trouve donc dans ces épitaphes qui, malgré toute l'austérité de la nouvelle règle épigraphique, mentionnent si souvent la haute origine des défunts[5].

Le temps devait seul enfanter l'aspiration à l'égalité de tous, et je crois trouver, dans l'examen des marbres, une preuve de l'antique résistance au nivellement des classes sociales.

La charité, cette base du christianisme, ce signe essentiel des serviteurs de Dieu[6], veut la fraternité universelle. Dans le passant inconnu que l'égoïsme païen signalait comme une bête ennemie et redoutable[7], le chrétien doit saluer un frère. Les empereurs, les souverains pontifes, donnent l'exemple. Constantin, saint Léon, disent aux évêques : « Mes frères[8]. » Cyprien, Tertullien, Optat,

[1] *Hist. Laus.* c. CXVII.

[2] Prudent. *Peristeph.* X, 123 et seqq. *Hist. Laus.* c. CXVII; le passage de Lactance rapporté dans mon tome I, p. 315, etc.

[3] Senec. *De benef.* III, XXVIII, *Epist.* XLIX; Juven. *Sat.* VII, 19. Cf. Naudet, *De la noblesse et des récompenses d'honneur chez les Romains*, p. 73.

[4] *Gloria confessor.* LXXVI. Voir encore S. Chrysost. *De sacerdot.* III, XV, t. I, p. 393.

[5] N[os] 12, 374, 462, 492, 543, etc.

[6] Chrysost. *Homil.* I, contra Anom. § 1, t. I, p. 445.

[7] Plaut. *Asinaria*, Act. II, sc. IV, v. 90.

[8] Euseb. *De vita Const.* III, LI; Socrat. *H. E.* I, IX; Leon. pp. *Epist.* IV, IV, etc.

saint Augustin et tant d'autres, parlent ainsi aux fidèles, aux hérétiques même qu'ils adjurent de revenir à la foi[1]. Une telle parole doit être dans toutes les bouches, comme la charité dans tous les cœurs. Elle va sans doute abonder sur les marbres, ces importants témoins de ce que fut la vie réelle.

Sur tant de milliers d'inscriptions chrétiennes aujourd'hui signalées, il n'est cependant qu'un nombre infime d'exemples certains de ce terme pris dans le sens mystique. Les monuments où il figure ainsi, — et aucun d'eux n'appartient à notre sol, — l'offrent toujours dans une acception générale et collective[2]. Jamais le mot frère n'y est échangé d'homme à homme, ainsi qu'il serait précieux de le rencontrer. Des expressions qui auraient dû ou pu se confondre dans l'appellation évangélique, *amici*, *amicæ*, *sodales*, celles qui désignent d'autres liens d'affection ou des degrés de parenté, se montrent dans les inscriptions chrétiennes, aussi bien que sur les marbres des païens.

A bien réfléchir, et ceci nous fait comprendre le silence des monuments, les mots *frater, soror,* termes de sainte affection, mais, à coup sûr, égalitaires, n'ont guère dû, si ce n'est peut-être aux âges tout primitifs, trouver place dans l'usage commun de la vie.

Lorsque je me reporte à ce que fut l'organisation de la société romaine[3], à l'influence de ses traditions sur l'esprit même des convertis[4], j'hésite à penser que les patrons chrétiens les aient pu

[1] S. Aug. *Epist.* LXXXVII, Emerito. S. Optat, *Adv. Parmen.* etc.

[2] Fabretti, *Inscr.* X, 364; Marini, *Arvali,* Pref. xx; L. Renier, *Inscr. de l'Alg.* n° 4026; De Rossi, *Bullettino archeologico,* 1864, p. 12; *Roma sotterranea cristiana,* t. I, p. 107.

[3] Plaut. *Aulul.* act. II, sc. II, v. 7: «Non temerarium'st ubi dives blande adpellat pauperem.»

[4] Voir le passage de Tertullien sur les mariages avec les idolâtres et le refus par les filles chrétiennes de s'unir à des fidèles pauvres. (*Ad uxor.* l. II, c. VIII; cf. c. I-II, et ci-dessous, p. CXXV.)

adopter à l'égard de leurs nombreux affranchis et clients[1], les grands avec les faibles, les maîtres avec les esclaves, leurs frères pourtant, comme le rappelle généreusement saint Chrysostome[2], mais qui, malgré le triomphe de la foi, continuèrent à subir tant de rigueurs[3].

Se dire le frère d'un inconnu, souvent d'un plus petit, confesser ainsi l'égalité humaine, me semble avoir répugné à ces masses, neuves encore dans le christianisme, et pour lesquelles la noblesse demeurait toujours une distinction si haute.

Cette abdication des puissants, qui autorise l'élévation des faibles était encore à naître. C'était là, si je puis parler ainsi, une perfection toute raisonnée, dont la pratique sincère ne pouvait s'établir par entraînement. Le sentiment d'humilité avait toutefois de fermes adeptes. J'en trouve la preuve dans certains noms étranges que se choisissaient les fidèles.

Aux enfants du Christ, les idolâtres prodiguaient la violence et l'outrage; les historiens de l'Église, comme ceux du paganisme, nous rapportent les injures inventées par la haine des persécuteurs. Dans ces rebutantes appellations, on retrouve certains des noms que les chrétiens portèrent aux premiers siècles, *Injuriosus*, *Calumniosus*, *Fœdula*, *Stercoreus*, et d'autres encore qui reproduisent de même les invectives de la foule ameutée[4].

C'est que les fidèles mettaient leur joie à rappeler ainsi, par leurs vocables, d'indignes traitements subis pour l'amour du Sauveur, des outrages qui faisaient leur vraie gloire.

Les marques profondes d'humilité, la mélancolie de l'attitude,

[1] Cf. Sid. Apoll. *Epist.* I, IX.

[2] In Epist. ad Eph. IV *Homil.* XV, § 3, t. XI, p. 113 : *Ἀδελφή σοῦ γέγονεν, ἐν τῇ πίστῃ.*

[3] Chrysost. *tom. cit.* p. 113, 114; Salvian. *De Gubern. Dei,* l. IV, c. V. éd. de 1684, p. 71; Photius, *Bibl.* éd. de 1653, p. 54, lignes 47-50 (*Synodus ad quercum*); *Pœnitentiale Pseudo-Gregorii III,* c. III, dans Wasserschleben, *Die Bussord.* p. 538; mon tome II, p. 123, etc.

[4] N° 412.

devaient masquer l'effusion d'une immense joie intérieure. Les noms chrétiens gardent encore la mémoire de cette allégresse spirituelle qu'avait recommandée saint Paul; *Victor, Vincentius, Nice, Gaudiosus, Gaudentius, Hilaris, Hilaritas*, tous les vocables qui rappelaient une idée de joie ou de victoire devinrent d'un usage fréquent aux premiers siècles. Les tableaux placés sous les yeux du fidèle ne devaient rien présenter qui attristât en lui l'Esprit-Saint. Ces quatorze stations qui montrent, dans nos églises, chacun des détails douloureux du drame accompli au Calvaire, ces peintures nombreuses qui retracent aujourd'hui les supplices des martyrs, eussent été tout au moins des sujets d'étonnement pour les chrétiens des premiers siècles. Chez eux, point de figurations lugubres. Les tortures des saints, la mort du Christ, sa cruelle agonie, ne devaient point affliger les regards; la représentation si fréquente des actes qui signalèrent la vie du Sauveur s'arrêtait à la comparution devant Pilate[1].

Jamais on n'avait vu le rire, le sourire même, sur le visage du Christ[2]; un extérieur grave devait donc annoncer le fidèle[3]. Mais les chrétiens d'alors étaient souvent issus de parents idolâtres; ils pouvaient regretter les joies matérielles qu'autorisait le vieux culte. On le voyait trop bien aux danses, aux orgies, dont les agapes, les fêtes des martyrs, devenaient souvent l'occasion[4]. Il fallait tenir compte de cette disposition des esprits, et l'Église le sut faire avec une rare prudence. A ceux qui rêvaient les plaisirs, on permettait des repas publics, mais modestes, dans des loges de verdure[5], aux jours fêtés par le christianisme; pour ceux que sé-

[1] N° 73.

[2] Chrysost. *Hom.* VI, in Matth. § 6, éd. Montf. t. VII, p. 76.

[3] Hieron. XXII, ad Eustoch. § 13; *Epist.* CXXX, ad Demetr. § 13.

[4] August. *Serm.* CI, De diversis; *Serm.* CCCXI, In nat. Cypr.; *Conc. Aurel.* a° 533, c. XII; *Conc. Autiss.* a° 585, c. IX; *Conc. Cabill.* a° 650, c. XIX; cf. Greg. Tur. *Mirac. S. Jul.* XXXV.

[5] S. Greg. Magn. *Epist.* l. XI, n° 76, ad Mellit.

duisait la pompe des cérémonies, les basiliques, les baptistères s'ouvraient parfumés par l'encens et les cierges, retentissants de chants sacrés [1], éclatants de lumières [2], ornés de voiles précieux et de tentures; appareil souvent plus efficace que ne l'eussent été de longs enseignements pour faire naître la foi dans les cœurs [3]. L'esprit chrétien devait peu à peu ramener les joies matérielles aux justes bornes de l'allégresse en Dieu [4].

Pour échapper aux misères, aux désastres, pour être délivré du « mauvais, » de « l'ennemi, » comme parlent les textes antiques, invoquer le nom du Seigneur était la ressource première. Le fidèle s'armait de ce nom béni, s'en entourait, pour ainsi dire, comme d'un rempart. On le faisait inscrire sur les objets destinés à l'usage de chaque jour. Cuillers, mesures, poids, lampes, anneaux, vases à boire, recevaient la marque de la Croix, du Poisson, du Monogramme divin [5]. Sur un cure-dents trouvé à Vienne, on lit une invocation à Dieu [6].

C'est là presque un ressouvenir des phylactères du paganisme, et la confiance dans les choses sanctifiées amena parfois de vraies profanations [7]. Il ne pouvait être donné à l'homme de savoir poser tout d'abord de justes limites à l'ardeur de ses nouvelles croyances.

Nous l'avons vu pour le service militaire, une désobéissance fondée sur les préceptes mêmes de la foi dut être condamnée par l'Église. Un autre fait, moins grave dans ses conséquences, mais né d'un même sentiment de dévotion, préoccupa le gouvernement civil et le clergé.

[1] S. Aug. *Confess.* IX, VII.

[2] Voir mon tome I, n° 198.

[3] Greg. Tur. *Hist. Fr.* II, XXIX. On sait le mot de Clovis ébloui par la splendeur du baptistère qui l'attendait : « Patrone, disait-il « à saint Remi, est hoc regnum Dei quod « mihi promittis ? » (Bolland. I, oct. t. I, p. 146. *Vita S. Remigii,* c. IV, § 62.)

[4] Voir n° 73.

[5] N°s 160, 351, 583, 608.

[6] N° 412 A.

[7] Greg. Tur. *Glor. Mart.* LXXXV.

Une sage mesure des temps païens interdisait d'ensevelir dans les villes. La vénération des martyrs fit transgresser cette prohibition. C'était sur leurs tombes, devenues des autels, que se célébraient les mystères, et le soin de la santé publique ne pouvait certes interdire qu'un petit nombre de corps saints fût introduit ainsi dans les cités. Il n'était pas, on se le redisait, de plus puissants protecteurs contre le démon et l'ennemi. Je l'ai souvent dû répéter dans ce recueil : les chrétiens attachaient un haut prix à reposer près de ces restes. Un tel voisinage pour leurs tombes leur semblait, nos inscriptions le disent, un gage certain de salut. Des sépultures sans nombre se groupèrent donc autour des basiliques et jusque dans leur enceinte. Une telle ardeur souillait les sanctuaires, mettait les vivants en péril ; elle dut être réformée, et les lois de l'Église, les terribles récits de ses docteurs, apportèrent encore, sur ce point, leur secours aux efforts demeurés impuissants de l'administration séculière [1].

Le respect des saints pouvait aussi enfanter de tristes méprises.

En Afrique, les chrétiens visitaient, sur les routes, dans les champs, de prétendus autels de martyrs; aucune tradition certaine n'autorisait cette dévotion; il eût été parfois pourtant dangereux pour le clergé lui-même de toucher à des monuments que protégeait la superstition vulgaire [2]. Dans ces temps où la tradition était le principal instrument du souvenir, la mémoire des faits ne se gardait guère, et la piété pouvait facilement s'égarer. On le voit dans l'histoire de notre Église; une tombe était vénérée comme celle d'un bienheureux; à la voix de saint Martin le spectre d'un criminel en sortit, avouant ses forfaits et son supplice [3]. Le peuple, qui recula d'horreur, honorait de même, dans les campagnes, des

[1] N° 492.

[2] *Cod. Eccl. afr.* c. LXXXIII.

[3] N° 192; cf. Sulp. Sev. *Vita Beat. Mart.* c. XI.

sépulcres attribués à des saints dont nul ne savait plus le nom. Grégoire de Tours, qui l'atteste souvent[1], nous a gardé l'inscription d'un tombeau vide, tout d'un coup vénéré sur la foi d'un songe, et sans que les fidèles eussent conservé le souvenir de la chrétienne dont les restes y avaient reposé[2].

Telles sont, dans la transformation du monde ancien, les phases diverses que rappellent ou mentionnent nos marbres. Dieu a voulu que l'établissement de la foi subît la loi des choses humaines : l'action, la réaction, excessives parfois, dont les alternatives leur donnent seules la stabilité. Au milieu du travail d'enfantement qui s'accomplit aux premiers siècles, la tâche du clergé fut pesante; et, si l'on peut ressentir de l'étonnement, c'est de voir qu'il ait eu la force d'en accomplir une si large part.

Il ne se borna pas à guider les âmes. Aux maux sans nombre qui désolaient la Gaule, les prêtres s'efforcèrent d'apporter le remède.

Un évêque relève ses églises, délivre à prix d'argent ses concitoyens enlevés par l'ennemi[3]. Comme le patriarche Abraham[4], un autre court au-devant de ceux dont il ne connaît point le visage; c'est là peut-être un exilé, un voyageur à secourir[5]. Chaque pasteur assiste, soutient les malheureux[6]. Chez des hommes, forts du désintéressement dont témoigne une inscription de Vaison[7], il n'était point de plus noble réplique à cet adage d'un prêtre des vieux temps : « l'or détruit l'Église plutôt qu'il ne l'édifie[8]. » La pitié de tous prend sa part dans cette belle œuvre; on s'honore de se dire le père des pauvres[9], l'ami de ses esclaves[10]; les prison-

[1] Greg. Tur. *Glor. confess.* XVII, XVIII, LX, etc.

[2] T. I, n° 105.

[3] N° 582.

[4] *Gen.* XVIII, 2; cf. s. Ambr. *De Abraham*, l. I, c. V, § 32; Jonas, *Inst. laic.* II, XXIX.

[5] N° 644.

[6] N° 582, etc.

[7] N° 492, t. II, p. 226.

[8] Sulp. Sev. *Dial.* I, V.

[9] N° 386, cf. Job, XIX, 16.

[10] N°s 25 et 450.

niers de guerre sont rachetés par troupeaux, car chacun sait que le Seigneur lui-même gémit dans le chrétien qui souffre [1]. La charité se montre la plus haute comme la plus réelle des vertus [2].

Les sanctuaires pleins de magnificence que la foi relève ou édifie sont encore présents à nos regards par des inscriptions que nous avons gardées. Voici l'église de Saint-Vincent avec ses colonnes de marbres, son toit doré [3]; celle de Saint-Patiens, étincelante de vitraux [4]; celle de Saint-Félix, toute constellée des feux de ses lampes [5]; celle de Syagrius aux inscriptions tracées avec la pourpre et le minium [6]; celle de Primuliacum, illustre par son baptistère, ses peintures, ses légendes murales, qu'écrivit un saint poëte [7]; celle de Tours, qui réunit toutes les richesses [8]. C'est la basilique de Saint-Martin. Autour d'elle, dans son enceinte, comme les abeilles à leur ruche, les chrétiens accourent et se pressent. Ses fresques, livres des illettrés [9], racontent la vie du confesseur. L'action réelle et son symbole y semblent figurés tour à tour. Aux fêtes de Pâques, les fidèles traversaient le fleuve pour visiter le tombeau du saint. Le démon souffle sur les barques; une tourmente effroyable se déchaîne. « Martin, s'écrie le peuple, sauve tes « serviteurs et tes servantes! » Le vent s'apaise par miracle. « De « même, dit notre premier historien, le Christ en marchant sur « les flots tendit la main à Pierre et le tira de l'abîme [10]. » Un tableau peint sur la porte du sanctuaire, en face de la Loire vaincue, représentait la scène évangélique [11], et rappelait ainsi la protection de saint Martin dans la tempête.

[1] N°s 543 et 645.
[2] N° 173; cf. *Epist. S. Jacob.* II, 17.
[3] N° 208.
[4] N° 54.
[5] N° 198.
[6] N° 8.
[7] N° 594.
[8] N°s 170 à 183.
[9] T. I, p. 251, cf. S. Greg. Magn. *Moral.* IX, IX; Honor. august. *Gemma animæ,* I, 132; *Synod. Atreb.* a° 1025, c. XIV.
[10] Greg. Tur. *Mirac. S. Mart.* I, II.
[11] N° 174.

Au ve siècle, l'histoire de la vie de notre apôtre obtint, on le sait, un prodigieux succès de librairie[1]; les inscriptions de sa basilique eurent de même une célébrité immense; on les retrouve dans tous les antiques recueils de ses actes, sur une vieille église encore debout[2]. C'est qu'une foule sans nombre les avait lues sur les murs de ce temple où tant de maux furent apaisés; c'est que chacune de ces légendes, qui forment à elles seules presque un livre, parlait de la vertu, de la puissance de Martin, disait le respect et la crainte inspirés par le saint édifice, rappelait, comme le font souvent nos inscriptions, les prières de l'antique liturgie[3]. L'abside portait les paroles de Jacob : « Lieu redoutable, temple de « Dieu et vraie porte du ciel[4]! » Au fond, près de la tombe, était écrit : « L'âme du saint est dans la main de Dieu, mais lui-même « est présent ici par la puissance de ses miracles[5]. »

C'était une vertu de ces âges que de visiter les lieux sanctifiés; le marchand lyonnais, l'abbesse de Narbonne dont les épitaphes rappellent ce mérite[6], étaient peut-être, comme tant d'autres pèlerins accourus du fond de la Gaule, venus prier au tombeau de saint Martin, à l'humble cellule où s'écoula sa vie.

[1] Sulp. Sev. *Dial.* I, XXIII.

[2] N° 232.

[3] Voir mon tome II, n° 392. Plusieurs des inscriptions de Tours semblent avoir été inspirées par les vieux offices du saint. La légende CERTAMEN BONVM CERTAVIT, etc. (n° 179) reproduit un passage de l'épître à Timothée, qui se lisait à la fête de saint Martin. (*Sacram. Gallic.* dans Murat. *Lit. rom.* t. II, p. 890.) Les vers CONFESSOR MERITIS MARTYR CRVCE APOSTOLVS ACTV — DIVES PAVPERTAS DOMINVM QVAE TEGIT AMICTV (n°s 180 et 187), rappellent ces fragments de la liturgie spéciale : « Hic vir quem adnumerandum Apo- « stolis, Martyribus adgregandum proxima « ita in rem tempora protulerunt. Dubium « enim non est ut sit martyr in cœlo qui fuit « confessor in sæculo. » — « O felix largitus in « qua Divinitas operitur. » (*Sacr. Gall. Missale Gothicum,* dans Murat. *Lit. rom.* t. II, p. 645, 891, 892; *Lit. mozarab.* éd. Migne, t. I, p. 902.) L'inscription n° 177, dont je vais parler, paraît être un emprunt à la liturgie générale.

[4] N° 177. Ces mots, qu'a conservés la liturgie romaine, se lisent au sacramentaire de saint Grégoire le Grand, dans l'*Ordo ad benedicendam ecclesiam* (Mur. *Lit. rom.* II, 472). Cf. Chrysost. *Contra Jud.* I, IV.

[5] N° 178.

[6] N°s 17 et 615.

Là aussi des légendes murales invitaient l'âme au recueillement. Selon le vœu de Grégoire de Tours, Fortunat avait composé l'inscription du lieu où le saint apôtre donna son vêtement à un pauvre transi de froid [1]. D'autres poëtes avaient écrit celles des humbles réduits qu'illustraient mille autres souvenirs, lieux bénis où la charité s'éveillait dans les cœurs pour apaiser bien des souffrances [2]. Comme celle de saint Nizier [3], la couche grossière du saint excitait une admiration pieuse [4]. Ornée d'une riche draperie, une grille de bois l'entourait, et les fragments de cet appui devenaient des reliques précieuses pour les fidèles, redoutables pour ceux qui les gardaient sans un respect profond [5]. Un peu de cendre répandue sur la terre, une pierre pour soutenir la tête, voilà, comme parle Grégoire de Tours, le lit où dormait l'Israël de ce temps [6]. C'était le but de bien des pèlerinages. Des malades étendus devant les portes y imploraient leur guérison [7], des nuits s'y passaient dans la prière, le sol était mouillé des larmes bénies qu'elle faisait alors répandre [8], la grille de bois tiédie par les soupirs et les baisers. Il faut suivre, dans notre vieil historien, le long récit des prodiges accomplis au tombeau, à la cellule de saint Martin; là se montre la valeur historique des inscriptions qu'y lisaient les fidèles, témoignages précieux de cette ardeur qui poussait nos ancêtres vers les lieux consacrés.

Nos monuments gardent encore d'autres marques de ce pieux élan.

L'archéologie vient d'acquérir des éléments d'étude nouveaux tout au moins par leur nombre. La catacombe de saint Calliste, à Rome, a présenté des centaines d'inscriptions tracées sur ses pa-

[1] N° 165.

[2] Gregor. Turon. *Miracula sancti Martini,* III, XXIII.

[3] Greg. Tur. *Vitæ Patrum,* VIII, VIII.

[4] N° 169.

[5] Greg. Tur. *Mirac. S. Mart.* I, XXXV; II, XXIII; III, XXVI.

[6] III, XXII; cf. mon tome I, n° 169.

[7] Greg. Tur. *Mirac. S. Mart.* I, VI.

[8] Voir ci-dessus, p. LXXXIV.

rois, comme le sont les graffiti de Pompéi. La Gaule n'a pas moins de richesses.

J'ai signalé, sur l'autel du Ham, la trace de signatures gravées au moyen âge[1]; un autre monument de même nature, dédié par l'évêque Rustique, offre encore, dans leur intégrité, les noms de ceux qui vinrent autrefois y apporter leurs vœux[2]. Deux tables saintes, nouvellement étudiées d'après ces exemples, à Saint-Félin-d'Amont et près d'Auriol[3], présentent des marques semblables de dévotion. L'histoire de l'Église, la paléographie, trouvent un égal intérêt dans ces vieux monuments de la foi.

Parmi les fidèles qui venaient visiter des lieux vénérables, tous n'accomplissaient pas spontanément leur pèlerinage. C'était là parfois, un acte de pénitence. L'Église donnait au pécheur le bâton, la besace, une lettre qui lui assurait, dans les monastères et chez les prêtres, l'abri, le feu, le pain et l'eau, demandait solennellement à Dieu de le ramener corrigé, lavé de toutes ses fautes, et souvent l'expiation devait durer de longues années[4]. Un fratricide, raconte Grégoire de Tours, fut condamné à sept ans de pèlerinage. Il partit chargé de fers, et se rendit à Rome. Une révélation d'en haut lui fit connaître là que son crime ne lui serait pardonné qu'à la tombe d'un saint enseveli dans la Première Lyonnaise. Un tel voyage était une rude épreuve. Le coupable se soumit, et la miséricorde divine fut le prix de tant d'obéissance[5]. A ces âges de foi profonde et de châtiments rigoureux appartiennent les marbres gaulois qui semblent nous garder le souvenir de longues pénitences[6].

[1] N° 91.

[2] N° 609.

[3] *Ibid.* et l'abbé Bargès, *Notice sur un autel chrétien antique découvert dans les environs d'Auriol*, 1861, in-4°.

[4] *Sacram. Gregor.* dans Muratori, *Liturg. rom.* t. II, p. 496; De Rozière, *Formules usitées dans l'empire des Francs*, 2e partie, p. 943 et suivantes.

[5] *Glor. conf.* LXXXVII; cf. *Pœnit. merseburg.* c. XLIII (Wasserschleben, p. 396).

[6] Nos 663, 696.

L'expiation avait plus d'une forme, comme le repentir plus d'un degré. Si quelques-uns, au plus vif de leur force, se soumettaient à de rigoureuses épreuves, d'autres ne ressentaient qu'à l'approche de la mort l'ardente soif de la pitié divine. A cette heure où le regard de l'homme entrevoit le seuil de l'éternité, un seul besoin, celui de se vouer à Dieu, remplissait l'âme. Le promettre et mourir, n'était-ce point le salut suprême? L'habit du religieux recouvrait l'agonisant rassuré et promis dès lors au monastère, si le Seigneur lui conservait la vie. Des évêques, des rois, moururent sous ce rude vêtement, comme aussi deux humbles chrétiens dont nous possédons les épitaphes [1].

C'étaient là, comme parlent nos inscriptions, «les remèdes de «l'âme [2].» Il en était d'autres encore pour qui dotait les basiliques et ornait leurs autels de vases précieux [3]. Aux yeux de nos pieux ancêtres, une seule ressource était offerte à l'homme pour s'approprier à jamais les richesses que le païen perdait en même temps que la vie. Il fallait les reporter au ciel, en nourrissant les pauvres, en élevant des églises, en donnant selon son pouvoir, comme la veuve de l'Évangile, dont une peinture, une inscription de Tours, rappelaient l'humble et utile offrande [4].

Le sentiment qui enfantait ces œuvres inspirait un éloignement profond pour les souvenirs matériels de l'ancien culte. On le voyait trop bien aux vieux temples renversés; les routes, les ponts, les aqueducs, les murailles, étaient solidifiés, construits, à l'aide de leurs débris [5]. Je l'ai dit, au début de cette préface, plusieurs de nos légendes sont gravées sur des marbres qu'ont fournis ces grandes ruines; Autun, Lyon, Trèves, Cologne, Vienne, Vaison, Orange, Arles, le Puy, Pern, Antibes, présentent des fragments d'architec-

[1] N°s 483 et 663.
[2] N° 374.
[3] N°s 552 et 589.
[4] N°s 173 et 552.
[5] N° 355.

ture et de statues qui portent des épitaphes et rappellent la proscription violente du paganisme[1]. L'administration civile, l'Église elle-même, s'efforcèrent parfois de protéger, dans les anciens sanctuaires, les restes imposants de la magnificence romaine; elles furent trop souvent impuissantes à les sauver du zèle religieux, des tumultes populaires.

Si l'attente d'un avenir assuré n'importe point à l'homme qui renverse, c'est à coup sûr l'aiguillon le plus puissant pour celui qui songe à reconstruire. A des temps où la fin du monde semblait annoncée par des signes éclatants, la reconstitution sociale ne devait guère occuper les esprits; elle s'opéra pourtant comme à l'insu de tous. Au gouvernement central se substituèrent des sortes d'autonomies; les cités apprirent à se défendre par leurs seules forces, comme Clermont le sut faire avec tant d'héroïsme[2], à se régir par leurs propres lumières. L'une de nos plus belles inscriptions parle d'un sénat local, mentionne ces assemblées de province où les villes envoyaient leurs députés[3].

Si quelques hommes abandonnaient le monde pour se réfugier dans l'Église[4], de semblables retraites n'étaient point un affaiblissement social. Le prêtre devenait magistrat, et, plus utilement que le Comte ou le Vicaire, terminait les différends[5], souvent terribles dans cette époque de violences[6]. Lui surtout pouvait réconcilier ceux dont un jugement civil n'eût point éteint le ressentiment, apaiser les esprits farouches[7]. L'Évangile opérait cette merveille.

Je le répète; dans le saint ministère, comme sous l'habit du religieux, ceux qui renonçaient au monde n'étaient point perdus

[1] Voir ci-dessus, p. XXIX.
[2] Sid. Apoll. *Epist.* III, III; VIII, VII, etc.
[3] N° 595 A.
[4] N°s 2, 21, 628 et 650.
[5] N°s 26, 377 et 643.
[6] Greg. Tur. *Hist. Fr.* V, V; VII, XLVII; IX, XIX, etc.
[7] N° 377.

pour l'œuvre civilisatrice. Dans les couvents, dans la maison du prêtre, la tradition des lettres se conservait [1], le travail manuel devenait une action sainte. Le Maître avait dit aux oisifs : « Pour-« quoi demeurer tout le jour sans rien faire? Allez aussi travailler « à ma vigne [2]. » Une inscription nous le rappelle [3], saint Hilaire d'Arles acceptait avec joie les plus rudes fatigues. Ne fallait-il point soutenir, vêtir les pauvres, les étrangers? Le tissage des étoffes, le labeur des champs [4], imprimaient à ses mains durcies ces marques du travail qu'un abbé de la Gaule baisait avec respect devant l'autel du Seigneur [5]. Ainsi faisait-on, sous l'empire de la foi nouvelle, dans une contrée où la culture de la terre avait été tenue, aux temps païens, pour une œuvre vile et dégradante [6].

La condamnation de l'oisiveté était écrite aussi dans la vieille loi des Juifs, source première de notre foi. C'est là souvent qu'il faut chercher, au point de vue constitutif, si je puis parler ainsi, la raison d'être des origines chrétiennes. Mais les sentiments ins-

[1] Voir, entre autres, Grégoire de Tours, *Hist. Fr.* VI, XXXVI, *Glor. Mart.* LXXVIII, pour les écoles ouvertes par nos évêques. L'ignorât-on d'ailleurs, nos marbres suffiraient à faire voir que l'art d'écrire fut gardé par l'Église, aux siècles mérovingiens. Parmi tant de personnages barbares qui reçurent en Gaule la sépulture, ceux qui furent chrétiens nous ont seuls en effet laissé des épitaphes, monuments écrits que je cherche vainement sur les tombes de leurs frères morts dans l'idolâtrie. Le paganisme et l'ignorance étaient donc, semble-t-il, dans le même camp.

[2] Matth. XX, 6, 7. Cf. Jonas Aurel. III, VI.

[3] N° 516.

[4] C'était là une précieuse tradition des vieilles vertus romaines. Au Ve, au VIe siècle, les inscriptions nous montrent d'illustres personnages s'honorant par l'amour de l'agriculture. L'épitaphe d'un *vir sublimis,* mort en 534, porte ces mots ACTIBVS VRBANIS MISCEBAS GAVDIA RVRIS VT TVA PLVS GEMINO FVLGERET VITA LABORE. (De Rossi, *Inscript. christ. rom.* t. I, p. 475.) Parmi d'autres éloges, Sidoine Apollinaire fit graver sur la tombe de son aïeul : RVRIS MILITIAE FORIQVE CVLTOR (t. I, n° 28). Le saint poëte n'admettait point toutefois, et c'est là peut-être aussi ce que montrent les deux inscriptions citées, que, sans se dégrader, un noble pût se vouer aux seuls travaux des champs. (*Epist.* I, VI; VIII, VIII.)

[5] *Vita S. Ermenfr.* Bolland. t. VII, sept. p. 120.

[6] Cic. *Republ.* III, IX : « Galli turpe esse « ducunt frumentum manu quærere. »

tinctifs de nos pères, leurs croyances irréfléchies, m'ont paru plutôt nés de l'influence romaine. J'ai cité la confiance dans les songes, la terreur du défaut de sépulture; ces faiblesses se retrouvent, je le sais, chez les Juifs comme chez les idolâtres; le milieu dans lequel vécurent les premiers chrétiens d'Occident, leur répulsion si marquée pour la race d'Israël[1], ne m'ont pas permis cependant de voir en cela une action de ses idées. On sait avec quelle énergie les Pères latins repoussent toute assimilation à ces Juifs détestés que les persécuteurs confondaient avec les fidèles[2]. Une séparation absolue importait à l'avenir du christianisme. Tel fut le sentiment de nos aïeux, et j'en retrouve des preuves nouvelles dans le témoignage des marbres épigraphiques, ces monuments de la pensée vulgaire.

Aux premiers siècles chrétiens, malgré la diffusion si générale de l'Ancien Testament, la popularité de ses types, malgré le lien étroit que l'Évangile, les docteurs de l'Église, les œuvres d'art, montrent sans cesse, comme un point capital, entre la vieille loi et la nouvelle, les vocables bibliques ne se répandirent point dans l'Occident. En Gaule comme en Italie, les noms ne sont presque jamais alors ceux des patriarches, des saintes femmes qui firent la gloire d'Israël[3]. Je pourrais dire jamais, peut-être, s'il nous

[1] L'histoire de l'Église naissante me paraît présenter, sur ce point, un fait digne de remarque. Je le rappellerai plus loin, les Pères, les conciles, ont souvent condamné les mariages contractés avec les idolâtres, les Juifs et les hérétiques. Si l'on examine ces remontrances, on voit qu'il ne s'agit d'abord que d'unions avec les païens (Cypr. *De Lapsis*, II; Tertull. *De Monogamia*, VII; *Contra Marcionem*, V, VII; *Ad Uxorem*, II, VIII); la mention du mariage avec les Juifs n'apparaît qu'au IVe siècle. (*Conc. Illib.* c. XVI; Ambros. *De Abrahamo*, l. I, c. IX, § 84; *Cod. Theod.* III, VII, 2; *Conc. Chalc.* c. XIV; *Conc. Aurel.* II, c. XIX; III, c. XIII.) Il avait donc fallu, même aux plus tièdes, de longues années pour se rapprocher des Juifs, ces premiers ennemis du christianisme. (S. Just. *Dial. cum Tryph.* § 17; Tert. *Ad nat.* c. XIV; *Contra Marc.* III, XXIII; Euseb. IV, XVIII, etc. Conf. Wallon, *Croyance due à l'Évangile*, p. 115, etc.)

[2] Tertull. *Apol.* XVI, etc.

[3] Le premier de ces noms qui me semble s'être propagé en Occident est celui de Salomon. Par une mode dont la cause ne m'ap-

était donné de savoir la patrie de tous ceux dont nous possédons les épitaphes. En Orient, où le fidèle tourne ses regards vers les saints de l'ancienne loi [1], comme le chrétien d'Occident prie les martyrs [2], les vocables bibliques, au contraire, sont fréquents. A cette terre lointaine appartient Abraham, le saint abbé de Clermont [3], peut-être aussi la Marthe [4], la Susanne [5], dont Salles-d'Aude et Lyon gardent les marbres.

Le contact des Juifs, si nombreux dans la Gaule, leurs agressions, qu'on leur rendait avec usure [6], leur vive controverse [7], enflammaient l'irritation et maintenaient l'éloignement; l'Église, qui priait pour eux [8], tentait noblement d'accomplir l'œuvre de la pacification; elle s'efforçait de les convaincre [9]; un pape illustre les couvrait de son appui [10]; mais, pas plus que la masse des fidèles, les Israélites n'eussent fait effort pour atténuer la douloureuse antipathie qui devait durer encore tant de siècles. Leur langue, qu'ils n'avaient point oubliée, leurs noms anciens, qu'ils gardaient en les voilant [11], des signes qui leur rappelaient Jérusalem et le temple,

paraît point clairement, il devient tout à coup fréquent, dans le sud de la Gaule, à compter du xe siècle (cf. t. II, p. 437). On ne m'opposera pas, pour des temps plus antiques, les deux Salomon, ducs de Bretagne au ve et au viie siècle. M. de la Borderie a savamment montré que la dynastie à laquelle on les rattache est purement imaginaire. (*Annuaire historique de Bretagne,* 1861, p. 86 et suivantes.) Aux preuves rassemblées à ce sujet, je demande la permission de joindre l'observation que me suggère le relevé des noms en Occident. Elle pourra concourir à montrer la difficulté d'admettre dans notre pays, dès le ve siècle, la reproduction d'un nom qui n'y fut réellement en usage qu'à une époque de beaucoup postérieure.

[1] Voir, pour l'épigraphie, *Corp. inscript. græc.* 9113 à 9116, 9124, 9128, 9130 à 9133.

[2] Voir, pour l'épigraphie, Boldetti, p. 388; Marchi, *Illustrazione d'una lapide cristiana Aquilejese;* De Rossi, *Bull.* genn. 1861, etc.

[3] N° 557.

[4] N° 612.

[5] N° 66.

[6] Greg. Tur. *Hist. Fr.* V, II; VIII, I, etc.

[7] Just. *Dial.* Tertull. *Adv. Judæos;* Greg. Tur. *Hist. Fr.* VI, V; *Mirac. S. Mart.* III, L, etc.

[8] Greg. Tur. *Hist. Fr.* V, XI.

[9] *Ibid.* et VI, V.

[10] S. Greg. Magn. *Regist. Epist.* I, XLV, LIV, CIV; VII, V.

[11] N° 621. Voir Renan, *Hist. des langues sémitiques,* l. III, ch. I, 2e édit. p. 224.

disaient leur attachement tenace à la foi de leurs ancêtres. Une inscription juive de Narbonne, écrite en langue latine sous le roi Egica, porte le candélabre à sept branches, muet symbole de la religion, de la patrie, de la splendeur passée; puis en hébreu, cette acclamation, touchante sur une terre où les Juifs souffrirent tant de maux : «La paix sur Israël[1] !»

Leur langue était de celles qu'on parlait dans la Gaule.

Un jour qu'au retour d'un voyage Gontran rentrait à Orléans, le peuple vint à sa rencontre, en le saluant de vives acclamations. «Les louanges du souverain retentissaient à la fois, en latin, en «hébreu, dans la langue des Syriens[2].» Nos inscriptions offrent ces trois idiomes. Aux premiers siècles de notre ère, le nom de Syrien était donné à tout personnage venu de l'Orient, qu'il fût Arabe, Galate ou même né au fond de la Mésopotamie[3]. La langue de ces hommes était le grec, autrefois apporté en Asie par la conquête, et que représentent, en Gaule, quelques inscriptions dont l'orthographe barbare témoigne de la prononciation antique.

On eût pu s'attendre à rencontrer un plus grand nombre de ces monuments. La diffusion du grec dans notre patrie fut autrefois considérable. Des prix institués par Caligula en propagèrent la connaissance[4]. Dans cette langue furent écrits les œuvres de saint Irénée, la lettre célèbre aux églises d'Asie[5], le panégyrique prononcé devant le peuple d'Arles après la mort de Constantin le jeune. Au VIe siècle, les fidèles de cette ville répétaient en latin et en grec les chants sacrés[6].

Sous nos premiers rois, l'idiome particulier au sol, celui des nouveaux envahisseurs, étaient vivants[7]; ils tiennent, toutefois, peu

[1] N° 621.

[2] Greg. Tur. *Hist. Franc.* VIII, I.

[3] N° 225.

[4] Sueton. *In Calig.* XX.

[5] Euseb. *H. E.* V, I.

[6] *Vita S. Cæsarii,* l. I, c. II; cf. Mab. *A. S. O. B.* t. I, p. 662.

[7] Sulp. Sev. *Dial.* I, XXVI : «Vel celtice «aut, si mavis, gallice loquere;» Fortunat, VI, IV : «Diversis linguis laus sonat una

de place dans nos monuments épigraphiques. Quelques rares légendes en langue germanique[1], une inscription semblable tracée au revers d'une fibule mérovingienne[2], des lettres du même alphabet introduites dans des épitaphes latines de Mayence, d'Ebersheim, d'Amiens[3], rappellent seules la présence des barbares sur notre sol. Le latin, que la politique de Rome imposait aux nations vaincues[4], est accepté par les vainqueurs eux-mêmes, qui se font gloire de l'apprendre et de le parler[5]. Ce qu'il devint tout d'abord dans leur bouche, dans celle des anciens occupants, l'épigraphie nous aide à le connaître.

Dès le v[e], le vi[e] siècle, le français peut se pressentir. Le trouble qu'apporte la confusion du cas[6] fait apparaître, à cette époque, la préposition, l'article de notre langue sans flexions. Au lieu de *minister templi*, on dit déjà MINESTER DE TEMPVLO[7]; pour *membra duorum fratrum*, un marbre porte MEMBRA AD DVOS FRATRES,

«viri,» etc. X, I : «Discernens varias sub «nullo interprete voces, Et generum linguas «unica lingua refert.» (*Conc. Rem.* a° 813, c. XV; *Conc. Tur.* a° 813, c. XVIII; *Conc. Mog.* a° 847, c. II, et *Capitul.* a° 813, § 14, dans Baluze, *Capitul.* t. I, p. 503.)

[1] N°s 141 à 149 et 671.

[2] Voir ci-dessous, p. CXLVI.

[3] N°s 325, 339, 340 et 344. (Voir mon tome I, p. 212, et pour les mélanges d'alphabets sur les marbres, Garrucci, *Graffiti de Pompei*, 2[e] éd. p. 24, 25.)

[4] Dio Cass. LX, § 17 : Ἐπύθετο (ὁ Κλαύδιος) τῇ Λατίνων γλώσσῃ τῶν πρεσβευτῶν τινος, Λυκίου μὲν τὸ ἀρχαῖον ὄντος, Ῥωμαίου δὲ γεγονότος· και αὐτὸν, ἐπειδὴ μὴ συνῆκε τὸ λεχθὲν, τὴν πολιτείαν ἀφείλετο, εἰπὼν μὴ δεῖν Ῥωμαῖον εἶναι τὸν μὴ καὶ τὴν διάλεξιν σφῶν ἐπισΊάμενον. (Cf. Suet. *in Claud.* c. XVI.) August. *Civ. Dei*, XIX, VII : «At enim «opera data est ut imperiosa civitas non solum jugum, verum etiam linguam suam «domitis gentibus per pacem societatis im«poneret.»

[5] Fortunat (VI, IV) écrivait à Charibert :

Quum sis progenitus de clara gente Sicamber,
Floret in eloquio lingua latina tuo.
Qualis es in propria docto sermone loquela,
Qui nos romano vincis in eloquio?

Dans un temps plus ancien, la légende du sceau de Childéric était en langue latine. (Voir ci-dessous, p. CXXIII.)

[6] Grégoire de Tours (*Glor. conf.* Præfat.) s'accuse avec raison (voir *Mirac. S. Mart.* II, LVIII) de confondre entre eux l'accusatif et l'ablatif. Cette erreur, qui se rencontre même dans les textes officiels (*Decretio Childeberti*, § 1, dans Baluze, *Capit.* I, XVII), est fréquente sur les marbres. (N°s 374, 541, 651 A : PRO REDEMTIONEM, INTER SANCTIS, CVM FILIOS SVOS.)

[7] N° 542 A.

forme qui subsiste dans notre parler vulgaire, pour indiquer le rapport de possession[1]. Notre pronom *qui*, invariable aux deux genres, se montre, dès 431, sur l'épitaphe d'une religieuse[2]. *Necare* prépare le vieux mot *nayer*, qui se dit toujours dans les campagnes[3]. D'*Ispiritus*[4], que l'on entend encore aux offices de villages, viendra *esprit*. *Aiutare*[5] offre la suppression qui nous donnera le verbe *aider*. Dès le ve siècle, *santa* prépare le mot *sainte*[6]. Le *g* de *triginta* s'oblitère et nos pères disent *trienta*[7], comme, plus tard, nous écrirons *trente*. Déjà, pour eux, *tanto*, comme pour nous le mot *tant*, indique un nombre indéterminé[8]. Des noms en *is*, en *us*, des génitifs, des accusatifs[9], perdent la consonne finale, et leur dernière syllabe, diminuée d'importance, annonce qu'un son muet terminera plus tard, dans notre langue, une multitude de mots[10]. Des suppressions de voyelles préparent aussi la prononciation future[11]. Je l'ai déjà dit; sur nos vieilles épitaphes, nous voyons naître, pour ainsi dire, le nom français des religieuses.

[1] 378.

[2] N° 44.

[3] N° 5. Comme tant d'autres, ce mot accuse la persistance des formes anciennes dans le parler vulgaire. (Cf. n° 230.) Voir L. Quicherat, *Addenda lexicis latinis*, v° *Necare*; Rabelais, *Pantagruel*, IV, XVIII, etc.

[4] N° 583.

[5] *Ibid.*

[6] N° 41. Cf. n° 676 : *Santimonialis*. Cette forme se retrouve dans une inscription de l'Italie (Zaccar. *Exc. litt.* p. 207), contrée où le *c* de *sanctus* devait de même disparaître.

[7] N° 679. Une formule latine, insérée dans une loi de Liutprand (Canciani, *Leg. barb.* t. I, p. 127), donne le mot *trenta* qu'adoptera l'italien.

[8] N° 476.

[9] N° 269, etc.

[10] Les noms *Ampelio, Anserico, Barbario, Ingoberto, Leonardo, Magno, Servato, Valentiniano, Ursiniano*, que donnent nos inscriptions (n°s 227, 360, 236, 581 J, 581 K, 378, 288, 335, 293), se montrent trop souvent avec la désinence *us* pour que je puisse y voir des vocables de la troisième déclinaison. Il s'agit évidemment de noms de la seconde ayant perdu l'*s* final et changé le dernier *u* en *o*. J'en trouve la preuve dans ceux de *Thudelindi, Eppoqu, Eutuciu, Jucundu, Velandu*, qui ont subi une suppression semblable, mais sans permutation. (N°s 344, 338, 581 J, 581 H, 344.)

[11] *Disderius* d'une inscription de Lyon (n° 36) marque la transition de *Desiderius* à *Didier*. (Voir, pour ces contractions dans la langue vulgaire, mon tome II, n° 551 A.)

Dès le début du ve siècle, *religiosa* remplace, sur les marbres, ces vrais types du parler populaire, le *puella Dei* des temps anciens; ce mot se maintient, au moyen âge, à côté des formes apparemment plus relevées que donnent alors les textes : *monialis, sanctimonialis*[1]; il prévaut enfin et conquiert sa place dans notre vocabulaire[2].

Nos légendes lapidaires n'accusent point seulement l'apparition d'expressions isolées. Des détails d'orthographe marquent encore un trait important de la constitution de notre langue.

Plus d'une fois, sur les marbres de la Gaule, l'*e* et l'*i* se rencontrent employés l'un pour l'autre. Mais, si l'on entreprend de relever le nombre comparatif de ces échanges, les exemples de l'*e* remplaçant l'*i* emportent de beaucoup la balance. C'est la marque ancienne d'une tendance notable de notre prononciation[3]. Où le mot latin présente un *i*, le français substitue souvent, en effet, le son plus éteint de l'*e*. Rien ne saurait mieux l'attester que ne le font certaines déviations vulgaires dont témoigne l'épigraphie.

Des vocables *iscala*[4], *ispiritus*[5], *Istephanus*[6], *ispes*[7], *ischola*[8], *istetit*[9], *ismaragdus*[10], *iscripsit*[11], *istudium*[12], nous avons fait : *escalier, esprit,*

[1] V. *Conc. Mog.* a° 847, c. XVI et Du Cange.

[2] Voir ci-dessus, p. X. Les marbres de la Viennoise, où se trouve ce mot, représentent si nettement, sur ce point, le vrai langage du vulgaire, qu'un concile de la même province et un peu postérieur (*Conc. Matisc.* I, a° 581) garde encore l'expression ancienne *Puellæ Deo devotæ.*

[3] Cf. Buonarruoti, *Vetri,* p. 112, note 9; De Rossi, *De christ. tit. carth.* p. 16.

[4] Fabretti, VIII, XXVI.

[5] Lupi, *Epit. Sev.* p. 167; Boldetti, p. 418, 419; Fabretti, VIII, LII.

[6] Bosio, p. 505; Buon. p. 112; Marini, *Arv.* p. 35.

[7] Bosio, p. 215; Reines. XX, 328; Buon. p. 112.

[8] Je ne trouve point ce mot même, mais seulement le nom *Iscolastice* (Boldetti, p. 389), qui donne le droit de le supposer.

[9] Boldetti, p. 407.

[10] Gruter, 993, 8; Reines. XIV, LXXXVII.

[11] Bosio, p. 153; Boldetti, p. 409 et 431; Murat. 402, 1; De Rossi, *Inscr. christ.* t. I, n° 159.

[12] L'existence de ce mot résulte de la

Étienne, espoir, école, été, émeraude, écrivit, étude; et d'autres mots français de même nature me semblent permettre d'augmenter cette liste, en supposant par analogie l'existence de formes latines non classiques que je n'ai point rencontrées encore [1]. Ce n'est point seulement devant des consonnes doubles que se produit la permutation signalée; pour citer quelques types entre tant d'autres, les mots *verre, ennemi, vert, mettre, vertu, verge, médecin, messe, Verdun, évêque,* procèdent de *vitrum, inimicus, viridis, mittere, virtus, virga, medicus, missa, Viridunum, episcopus;* et maintenant que notre langue est faite, la tendance au remplacement de l'*i* par l'*e* se manifeste encore dans la prononciation populaire [2]. C'est ce penchant caractéristique que nos inscriptions accusent chez nos pères et dès les premiers siècles.

Il est, sur nos inscriptions, des mots rares ou nouveaux qu'il faut noter : *observatio*, qui indique la pratique de la vie religieuse [3]; *portavit annos tres* [4], variante du *tulit annos...* si fréquent sur les marbres; *dolus,* pour *dolor,* répété par deux fois [5]; *proponere,* du mot chrétien *propositum,* qui manque dans tous les lexiques [6]; *spectare,* pour *exspectare* [7]; *perassiduus* [8]; *facilis,* dans une acception que le mot *facile* garde encore [9]; *religio,* dès le ve siècle, dans le sens

forme ISTVDIOSVS que donne une inscription. (De Rossi, *Bullett. arch.* 1864, p. 26.)

[1] D'après les rapprochements que l'on vient de voir, nos mots *étable, étang, estrade, espèce, épine, époux, escabeau, escient, espace, épi, estomac, état, étrangler,* etc. me semblent montrer qu'en latin le vulgaire a dû dire *istabulum, istagnum, istrata, ispecies, ispina, isponsus, iscabellum, iscire, ispatium, ispica, istomachus, istatum, istrangulare.*

[2] Pour ne citer ici qu'un seul exemple, la même substitution de lettre a lieu dans le nom de Philippe, que nos pères prononçaient *Phelippe* (*Transactions philosophiques,* t. I, pl. 1, p. 43 de l'abrégé français) et même *Phlippe,* comme le montrent le premier vers du Tartuffe (cf. Thiers, *Traité des superstitions,* 2e part. l. I, c. x, éd. de 1741, t. II, p. 120) et le nom de Phlipon, que Mme Roland a rendu célèbre.

[3] N° 18. Cf. n° 615.

[4] N° 337 A.

[5] N°s 449 et 559.

[6] N° 44.

[7] N° 478.

[8] N° 512.

[9] *Ibid.*

d'état monastique[1]; *liberi* pour *liberales*[2]; *matrona, virginius* pour *conjux*[3]; *pauper,* sans doute pour *humilis*[4]; *funus* pour *cadaver*[5]; *incipiens* pour *discipulus*[6]; *indolis* pour *adolescens*[7], *sequens*, traduction d'*acolythus*[8]; *patres* pour *parentes*[9]; l'actif *consolo*[10]; *militia* dans le sens de fonction[11]; *depositio* indiquant le jour de la mort[12]; *devotans*[13]; l'antique mot *pausare*[14]; *tractator*[15]; *facinus* pour *calamitas*[16]; pour *neophytus, inofitus,* qui n'est point une forme accidentelle[17]; *abstutus* (*astutus*), qu'on ne trouve sur les marbres qu'à Briord, et qui indique l'habileté prise en bonne part; dès 552[18], *serviens,* qui nous a donné un mot français[19]; *munia* pour *munera,* au ve siècle[20]; *transire in annos...* qui se disait à Coudes pour indiquer l'âge du mort[21]; *votum* employé probablement dans le sens peu fréquent de prière[22]; un adjectif bizarre, dont les tombes espa-

[1] L'antiquité du mot *religio,* pris dans cette acception, a été révoquée en doute, et, pour l'établir, Mabillon a cité des passages de la vie de sainte Radegonde. (*A. S. O. B.* t. I, p. 326.) Il est des preuves plus antiques, parmi lesquelles j'indiquerai un texte du *Commonitorium* de saint Vincent de Lérins (c. I, éd. Baluze, p. 316), et nos inscriptions de la Gaule (n°s 47, 57 et 436, a^is^ 552, 454 et 491).

[2] N° 382.

[3] N° 265 et 295.

[4] N° 405.

[5] N° 413.

[6] N° 483.

[7] N° 624.

[8] N° 617.

[9] N°s 244, 246, 250, 259, 272, etc.

[10] N° 556.

[11] N° 492.

[12] N° 438 A.

[13] N° 258.

[14] N°s 230, 511, 534.

[15] N° 404.

[16] N° 12.

[17] N° 599.

[18] N° 373, etc. Je trouve dans saint Augustin une note philologique sur cette acception, qui, dit-il, avait cours de son temps : « Sicut nostra loqui scriptura consuevit, quæ « sæpe astutiam in bono ponit; unde *Estote « astuti ut serpentes* (Matth. x, 16), et illud: « *Ut et innocentibus det astutiam* (Prov. I, 4). « Quanquam et apud illos romanæ linguæ « disertissimus dixerit : *Neque illi tamen ad « cavendum dolus aut astutia deerant* (Sallust. « *Catil.* XXVI), astutiam ponens in bono; sed « apud illos rarissimum, apud nostros fre« quentissimum est. » (*Epist.* LXVII, *Hieronymo,* § 6.)

[19] N° 667 A.

[20] N° 516. Les exemples apportés par les inscriptions pour les mots *trienta, serviens* et *munia,* sont de beaucoup antérieurs à ceux qu'avait notés Du Cange.

[21] N°s 569 et 571.

[22] N° 496 (a° 470) : VOTO SVO FECIT; n° 698 : TV QVICVMQVE VEVENES DE-

gnoles et gauloises révèlent seules l'existence, *bonememorius* ou *benememorius*[1], fait, pour ainsi dire, d'une greffe par approche, et postérieur sans doute à 473, date où l'éloge banal *bonæ memoriæ* apparaît sur les marbres; cet adjectif rappelle le SEVIVVS, mot de même formation, que présente si souvent l'épigraphie païenne[2].

Notre pays, si pauvre en monuments grecs, fournit deux épitaphes qui me paraissent appeler l'attention. Le mot Κώμη, qui ne figure dans les lexiques qu'avec le sens de *bourg, village, quartier d'une ville*, est joint, sur nos marbres, au nom d'Adana, dans la formule ΑΠΟ ΚΩΜΗϹ ΑΔΑΝΩΝ[3], également gravée sur deux inscriptions de l'Italie[4]. J'hésite à croire qu'un des quartiers de la célèbre ville[5], ou quelque petit centre inconnu, ait ainsi envoyé en Occident les quatre seuls Adaniens dont l'épigraphie nous garde les noms. S'il s'agit ici de la ville d'Adana qui, suivant la remarque d'un illustre maître, fut rivale de Tarse et célèbre par un pont que Justinien fit réparer[6], les marbres sembleraient indiquer qu'aux siècles chrétiens Κώμη avait parfois un sens plus large que celui de *bourg*. Ce serait là un point utile à éclaircir pour l'intelligence des textes où se lisent de même les mots ΚΩΜΗϹ et ΑΠΟ ΚΩΜΗϹ[7].

Les inscriptions de la Gaule chrétienne nous apportent autre chose que de simples éléments pour l'histoire du langage. Celle des lettres peut en tirer aussi des lumières utiles. Je l'ai rappelé

VOTO PECTORE SVPPLEX SOLECETVS VVTIS HINC RELATVRVS OPEM. Cf. *Acta S. Cypriani*, § 5 (*Acta sinc.* p. 218) : «Corpus... cum voto et triumpho magno deductum;» inscription au Vatican : IENVARIE BIRGINI IN PACE BOTIS DEPOSITA; S. Aug. *Ep.* CXLIX. *Paulino*, § 16; Du Cange, v° *Votum*.

[1] N°s 59, 561, etc.

[2] Gruter, 608, 4; 609, 1; 754, 10; 799, 3; 863, 7, etc. Boldetti, p. 53, 57; Marini, *Papiri diplomatici*, p. 326 B, etc.

[3] N°s 225 et 248.

[4] Holstein, *in not. ad Steph. de Urb.* p. 7; Hagenbuch *In Præf. ad.* t. III *Gorii Inscr. Etr.* p. XXXVII.

[5] Voir Noris, *Annus et epochus Syro-Macedonum*, p. 317.

[6] Hase, *Journal des Savants*, 1858, p. 86; cf. Noris, *loc. cit.*

[7] Cf. mon tome I, p. 206, etc. et les papyrus grecs de l'Égypte.

plus haut, le chevalier De Rossi clôt à la fin du VIe siècle son recueil des inscriptions romaines. Cette limite est en même temps, pour ainsi dire, celle de l'épigraphie chrétienne dans la ville sainte. « A la fin du VIe siècle, dit le savant italien, plus d'épitaphes sur la « masse des tombes; les inscriptions sont réservées pour les monu« ments publics et pour quelques sépultures de hauts personnages. « Presque toutes ces légendes sont métriques, et si barbares, que « chacun de leurs vers accuse la décadence des lettres. Quelques « grammairiens demeurent en possession de les écrire; elles célè« brent les pontifes, les prêtres romains, parlent des édifices qu'ils « ont fondés. Durant tout le VIIe siècle, on ne trouve dans la ville « sainte que deux épitaphes qui n'appartiennent point à des « membres du clergé[1]. » Lorsque apparaît à Rome cette nuit du savoir à laquelle l'antiquaire italien attribue si justement la disparition temporaire des légendes épigraphiques, la coutume d'écrire sur les marbres se conserve encore dans la Gaule; mais déjà l'on y sent la décadence. Le VIe siècle nous a fourni quatre-vingt-quinze inscriptions datées; le VIIe n'en donne que quatorze, parmi lesquelles dix appartiennent à des prêtres, ces derniers dépositaires du savoir, et je n'en connais point au VIIIe siècle. Le temps d'arrêt qui se produit ainsi, pour notre épigraphie chrétienne, correspond aux longues phases de désordres et de maux survenus dans l'État et dans l'Église sous les derniers princes mérovingiens[2]. La renaissance carlovingienne revivifiera seule l'art de composer, de graver les épitaphes[3], et montrera ainsi, par une nouvelle marque,

[1] *Inscr. christ. rom.* t. I, p. 517, 518.

[2] Voir surtout le § 2 de la lettre adressée par saint Boniface au pape Zacharie (Labbe, *Concil.* t. VI, p. 1495) et Ado, *Chronic.* ed. Basil. 1568, p. 201 et 205; *Vita. S. Mart. Vertav. auct. monacho vertav.* § 6 (Mab. *Acta SS. Bened.* sæc. I, p. 376); *Vita S. Leodeg. auct. anon.* c. II, § 21 (*Acta sanctorum,* oct. t. I, p. 469); Mabill. *Præf. ad acta SS. Bened.* sæc. IV, § 207.

[3] Voir, dans le *Bulletin monumental,* t. VIII, p. 324, t. XX, p. 32, des types d'inscriptions du IXe siècle.

l'accord singulier de nos monuments lapidaires avec les grands faits de l'histoire[1].

Dans nos inscriptions, l'écriture accuse une triste décadence. Ceux qui ont pu voir sans étonnement, sur les monnaies, de plates et barbares images succéder aux nobles effigies des Antonins, trouvent en vain sur les vieux marbres de précieux modèles graphiques. Nul n'a gardé alors le secret de l'élégance; les caractères que porte un sceau royal[2] ne sont point plus parfaits que ceux d'une épitaphe vulgaire. L'art du graveur est mort, comme tous les autres arts.

Devant un écroulement semblable, on ose à peine songer au côté littéraire. Jeux de mots[3], recherches puériles et laborieuses[4], acrostiches[5], centons[6], voilà ce qu'apporte une grande partie de nos textes épigraphiques. Pour une légende noble et simple, comme la célèbre épitaphe de Lyon : PROCVLA... A TERRA AD MARTYRES[7], il en est des centaines qui accusent la profonde décadence des esprits. Dans les pièces métriques, dont quelques-unes nous ont gardé les noms de leurs auteurs[8], c'est miracle que de trouver encore la forme sauve. Le seul prix littéraire de ces « epitaphistarum « næniæ, » ainsi que les nomme dédaigneusement Sidoine[9], est de représenter avec exactitude cette époque misérable où l'on di-

[1] Voir ci-dessus, p. XXXIX, XL, LIII.

[2] Je mets sous les yeux du lecteur le sceau de Childéric dont une empreinte a été retrouvée par M. Dauban.



[3] Voir mon tome I, n° 12, PROBA NOMINE MENTE PROVATA; tome II, n° 559, TESTIS ET ANTISTES, etc.

[4] N° 8.

[5] N°s 4, 477 A, 512, 631.

[6] N° 47, etc.

[7] N° 58.

[8] A Briord, n° 377, Amatus; à Arles, n° 512, Januarius; dans une localité inconnue, n° 641, Dynamius. Je crois pouvoir joindre à ces noms celui d'Eusebius. (Voir t. I, p. 244, 245; Add. et Corr. t. II, p. 602.)

[9] *Epist.* I, IX.

sait d'un roi poëte : « Confecit duos libros, quasi Sedulium meditatus, quorum versiculi debiles nullis pedibus subsistere possunt : « in quibus, dum non intelligebat, pro longis syllabas breves posuit et pro brevibus longas statuebat[1]. »

Avant de clore cette partie d'une trop longue introduction, il me faut jeter, pour ainsi dire, un regard en arrière.

Je voudrais pouvoir dire que mon recueil contient tous les noms de chrétiens que présentent nos marbres, qu'il ne comprend que des inscriptions réellement chrétiennes.

Il n'en est point ainsi.

Plus d'une épitaphe de fidèle n'offre dans son contexte aucune marque de christianisme. Nous le verrons à Trèves, surtout à Arles, où des signes tout extérieurs permettent seuls d'assigner à des monuments leur véritable place[2]. D'autres resteront sans doute confondus à jamais parmi les marbres païens. Ces derniers mêmes présentent, à coup sûr, et en grand nombre, des noms de fils de l'Église.

A cela, deux causes : les conversions, les mariages.

Les premières placèrent fréquemment un ou plusieurs chrétiens au milieu de parents idolâtres[3]; la sépulture de la famille devait alors, surtout dans les temps anciens, recevoir fréquemment les initiés, comme ceux dont la majorité avait gardé le vieux culte.

Pendant de longs siècles, des enfants de l'Église s'unirent à

[1] *Hist. Franc.* VI, XLVI. Cf. S. August. *Epist.* CCLXI, IV, *Audaci.*

[2] Nos 257, 517 et 525; voir aussi De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, nos 5 et 6.

[3] Pour ne parler ici que des marbres épigraphiques, un monument, copié dans la régence de Tunis par M. V. Guérin, semble montrer ce qu'étaient les familles au temps de la chute du paganisme. Sur un même cippe se lisent trois épitaphes. La première, qui appartient sans doute au père, est, sinon païenne, tout au moins d'un caractère très-indéterminé. Les deux autres sont nettement chrétiennes. (*Voy. dans la rég. de Tunis*, t. I, p. 405.)

des païens[1]. Si la douce influence de la femme ramena parfois l'homme à la religion du Christ, souvent aussi chacun des deux époux conserva ses convictions. Morte la première, que devenait la chrétienne? Le mari laissait-il ensevelir avec les marques d'un culte détesté les restes près desquels il devait reposer plus tard[2]? J'hésite à le croire et je songe souvent avec regret aux marbres inconnus qui recouvrirent des parents, des époux de deux croyances, monuments précieux entre tous les autres, s'il pouvait être donné de les distinguer[3].

Saint Justin écrit quelque part que l'on ne peut tenir pour chrétiens ceux dont la foi n'est point exempte d'erreurs[4]. A ce compte, il faudrait effacer le titre de ce recueil et de bien d'autres. Les hérésies n'ont laissé le plus souvent dans les épitaphes aucune marque saisissable. L'arianisme, dont les adeptes furent si nombreux sur les points de notre sol où l'on rencontre le plus d'inscriptions, le sud et le sud-est, ne se révèle par aucun signe dans les légendes épigraphiques.

La présence ou l'omission du nom d'un roi visigoth dans les dates ont paru quelquefois des indices d'hérésie ou de catholicisme. J'hésiterais à admettre de semblables moyens d'appréciation.

On a cherché des marques d'orthodoxie ou plutôt de défaut d'arianisme dans l'inscription sur les marbres de l'A et de l'Ω.

[1] Voir ci-dessus, p. C, note 4. S. Aug. *Epist.* CCLV. J'ai à peine besoin de rappeler ici les noms de Clotilde, de sainte Monique et de la femme du comte Gildon. (Comp. Marcell. *Chronic.* a° 398 et Hieron. *Ep.* LXIX, *ad Salvinam*, § 9.)

[2] Voir, pour l'attitude des païens mariés à des femmes chrétiennes, Tertull. *Ad Scapul.* III; *Ad Uxor.* II, § 3-7.

[3] Une inscription de Tunis, publiée par Maffei (*Mus. Ver.* p. 464, n° 6), semble donner le type d'une inscription de femme chrétienne ensevelie par un mari païen. (Cf. Morcelli, *Afr. crist.* tom. II, p. 90, 91.) Elle montre que l'étude des noms propres, pour laquelle je ne me sens pas encore assez préparé, peut apporter, sur ce point, d'importants résultats. (Cf. Fabretti, I, LIX?)

[4] *Dial. contra Tryph.* c. LXXX. Cf. Procop. *De bello Vand.* l. I, c. XXII, ed. Bonn. t. I, p. 398; S. Aug. *Contra Faustum*, l. III, ed. Bened. t. VIII, p. 185, etc.

C'était là, a-t-on dit souvent, la confession de l'éternité du Christ, et partant, une protestation contre la doctrine d'Arius[1]. Comment alors s'expliquer la présence des deux caractères symboliques sur les monnaies de l'empereur Constance, ce violent sectateur de l'hérésie? Comment comprendre en même temps que l'évêque de Narbonne, saint Rustique, placé en face des Goths ariens[2], n'ait point fait inscrire ces lettres sur ses monuments épigraphiques[3]?

On a encore cru posséder, dans la mention *Famulus Dei*, un élément de distinction pour les sépultures catholiques[4]. Je me demande sur quoi peut se fonder cette assertion produite sans preuves; comment les dissidents, qui se proclamaient eux-mêmes les élus, les saints[5], les catholiques[6], auraient laissé à leurs adversaires le privilége de se dire seuls les serviteurs de Dieu.

La formule sépulcrale *in pace*, que je vois présenter comme une marque certaine d'orthodoxie[7], ne m'inspire pas plus de confiance que les deux signes dont je viens de parler.

Comme les chrétiens, les Juifs l'inscrivaient sur leurs tombes[8], et je n'oserais affirmer que les dissidents n'aient point fait de même. En Afrique, devant l'hérésie, saint Augustin répète sou-

[1] Ramirez, dans Burchard, *Epistol. ad Ciampin.* Florez, *España sagrada,* t. XIII, p. 169; Millin, *Voyage,* t. III, p. 167, etc.

[2] D. Vaissette, *Hist. de Languedoc,* t. I, p. 185 et Tillemont, *Hist. ecclésiast.* t. XV, p. 403.

[3] Voir tome II, n°s 609, 617, 618, 619.

[4] Florez, *loc. cit.*

[5] S. Aug. *Confess.* IV, I; V, X.

[6] Voir dans Mai, *Coll. Vat.* t. III, pars II, p. 233, le symbole arien intitulé : «Primus «capitulus fidei catholicæ.» Cf. encore Lact. *Inst. div.* IV, XXX : «Sed tamen quia singuli «quique cœtus hæreticorum se potissimum «christianos et suam esse catholicam eccle«siam putant.» (Greg. Tur. *H. Fr.* VI, XL, etc.)

[7] Boldetti, p. 394; Zaccaria, *De usu inscript. christian.* p. 26; De Vita, *Antiq. Benevent.* t. I, p. LXIII; Mazocchi, *De Hilari epigrammate,* etc. Je regrette de ne point connaître la dissertation de Mazocchi, que je cite sur la foi de Zaccaria et de De Vita. Je n'ai jamais pu rencontrer ce livre, ni la réponse de L. Sabbatini.

[8] Voir mon tome II, p. 476, 477, et les ouvrages qui y sont déjà cités. (Cf. *Bulletin archéolog. de l'Athenæum français,* 1855, p. 71.)

vent, dans ses lettres, les mots, *Pax catholica*[1]; saint Pacien, sous une autre forme, dit de même, *Pax communis*[2]; je lis dans les actes des martyrs Montanus et Lucius : *Habetis nobiscum pacem, si noveritis Ecclesiæ pacem*[3]. A Rome, sur l'épitaphe d'un Goth orthodoxe au milieu de compatriotes ariens, on écrivait, au ve siècle, DEPOSITVS IN PACE FIDEI CATHOLICAE[4]. Ces compléments de la formule courante ne me semblent point une vaine tautologie, mais une distinction qui a sa raison d'être. Dans leur prétention de posséder seuls la vraie doctrine, les dissidents revendiquaient en effet, de même que les catholiques, cette *Pax* laissée aux siens par le Seigneur[5], et qui était le symbole de l'orthodoxie. Nous le voyons par des schismatiques, que saint Cyprien sépara de la communion de l'Église et qui prétendaient réconcilier les pécheurs en leur conférant cette Paix dont eux-mêmes étaient exclus[6]. Ceux-là n'auraient point, à coup sûr, hésité à faire graver sur leurs tombes la formule IN PACE, où l'on veut voir un signe assuré de catholicisme, et que je n'ose considérer comme tel.

Alors qu'une donnée positive ne vient pas lever tous les doutes.

[1] *Epist.* LXXVI, § 1 : «Non attenditis (Donatistæ) quod vobis ipsi Codices dicunt, ut «in catholica pace vivatis;» *Epist.* CV, § 1 : «Si propterea nos odistis (Donatistæ), quia «pacem vobis catholicam prædicamus;» § IV : «Ut pacem catholicam volentibus prædi«caret.»

[2] *Epist.* II, *De Semproniani litteris*, § VII : «Cyprianus in pace communi passus est.»

[3] § XXIII (*Acta sinc.* éd. de 1713, p. 238). Voir, dans les mêmes Actes, § XIV, la mention des hérétiques d'alors.

[4] De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, n° 807, a° 462. Cf. Marini, *Pap. dipl.* p. 348.

[5] Joh. XIV, 27. Cf. Ciampini, *Vet. monim.* t. III, tav. XXXII.

[6] Cypr. *Epist.* XL, éd. Rigault, *Plebi universæ :* «Pacem nunc offerunt qui ipsi non «habent pacem; in Ecclesia lapsos reducere «et revocare promittunt qui de Ecclesia re«cesserunt.» Comparer, pour la sage conduite de l'Église envers les *lapsi*, ces mots des actes de S. Montanus (§ XIV, *Acta sinc.* p. 235) : «Deinde lapsorum abrupta festi«nantia, negociationem pacis ad plenam «pœnitentiam et Christi sententiam differe«bat.» (Cf. Tertull. *De præscr.* c. XXX, p. 242.) Saint Optat (l. III, ed. Paris. 1676, p. 79) et saint Augustin (*Epist.* XLIII, *Glorio, Eleusio*, etc. c. VIII, § 21) attestent que les formules *pax tecum, pax vobiscum*, étaient employées par les donatistes.

rien ne me semble moins certain que l'orthodoxie de ceux dont j'enregistre les épitaphes. Rigoureusement écartées de leurs cimetières par les chrétiens des premiers siècles [1], les sépultures des hérétiques se confondent ainsi dans mon recueil avec celles des orthodoxes; elles doivent y tenir une part considérable, si l'on en juge par l'immense diffusion de l'arianisme dans notre patrie.

Raphaël écrivait à Léon X : « Les œuvres antiques, qui seraient « aujourd'hui plus précieuses que jamais, ont été anéanties, brûlées « par la rage farouche, la violence des ennemis. Mais pourquoi « nous plaindre des Vandales, des Goths, des autres barbares ? « Ceux-là mêmes qui devaient défendre Rome dans ses tristes restes « se sont acharnés à les détruire. On a fait de la chaux avec les « statues, les débris d'ornements antiques [2]. »

C'est là aussi l'histoire de nos inscriptions chrétiennes.

Que sont devenues celles qu'écrivirent les poëtes Constance et Secundinus pour une basilique de Lyon [3], les épitaphes de saint Césaire, de saint Just, de Syagrius et de tant d'autres [4], la légende épigraphique où se lisait l'histoire de saint Élie étreignant le païen venu pour violer sa tombe [5], celles de tous les saints lieux que visitait la piété de nos pères [6] ? A peine on sait, on devine l'existence de ces textes disparus dès le moyen âge.

En vain Peiresc, Boissard, Gruter, Scaliger, ont fait connaître le prix des marbres antiques; leurs travaux, leurs leçons, n'ont pu préserver tant de précieux monuments.

[1] Greg. Tur. *H. Fr.* X, XXXI, 1; *Conc. Laod.* c. IX.

[2] Francesconi, *Congettura che una lettera creduta da Baldessar Castiglione sia di Raffaello d'Urbino.* Firenze. 1799, p. 51 et 52. (Cf. Gruyer, *Raphaël et l'antiquité,* t. I, p. 437.)

[3] Sid. Apoll. *Epist.* II, X.

[4] Le P. Dumont, *Inscr. d'Arles,* n° 156; Sid. Apoll. *Epist.* III, XII; V, XVII.

[5] Greg. Tur. *Glor. conf.* c. LXII.

[6] Greg. Tur. *Vitæ Patrum,* VIII, VIII. Comp. dans mon tome I, n° 169, etc. Ces lieux célèbres devaient sans doute posséder, en même temps que leurs inscriptions murales, les épitaphes des fidèles qui avaient obtenu d'être ensevelis auprès des tombes saintes. (Voir t. I, n° 354; t. II, n° 492, etc.)

Qu'a-t-on fait des épitaphes chrétiennes du faubourg Saint-Victor[1], de celles d'Alichamps[2] dont on ne possède pas même des copies; des marbres épigraphiques vus à la Gayole et à Aubagne par Peiresc; à Briord, par De Vesle; à Trèves, par Wiltheim; à Arles, par Bonnemant, Dumont et Fabre; à Bordeaux, par Venuti; à Lyon, par Spon, Menestrier, Colonia; à Vienne, par Duboys et Chorier? De longues années se sont écoulées depuis que ces hommes ne sont plus, je le sais. Mais les inscriptions copiées par les savants de nos jours, Millin, Artaud, Saint-Vincent[3], les a-t-on mieux gardées? Garde-t-on mieux celles qui se découvrent à cette heure? A Vienne, j'ai regret de le dire, quand les fouilles du chemin de fer ont exhumé toute une nécropole chrétienne, des inscriptions ont été brisées, rejetées dans le terrassement[4]. Deux hommes dévoués à la science, MM. Allmer et Girard, ont à grand'-peine sauvé quelques débris de toutes ces richesses[5]. On était là, du reste, il faut le dire, en pays de mauvaise tradition.

En 1731, à Saint-Irénée de Lyon, des ouvriers, pratiquant une tranchée pour poser des conduits, découvrirent un cimetière qui fournit à la fois des marbres funéraires païens et chrétiens.

« On aperçoit, dit un témoin de la fouille, plusieurs autres tom-« beaux engagez à droite et à gauche du canal, mais on ne les sui-

[1] Cf. mon tome I, p. 278, 279.

[2] N° 553.

[3] N°s 57, 534 et 627.

[4] On a fait de même à Neuvicq-sous-Montguyon. (Voir mon tome II, n° 581 A.)

[5] La perte des épitaphes détruites n'est point ici la seule que je déplore. La nécropole même était un important sujet d'étude. Soigneusement explorées, nos provinces du nord ont rendu au jour un nombre considérable d'armes, de vases, de bijoux, des temps mérovingiens. Par malheur, les inscriptions y manquent, et ces monuments peuvent seuls fixer l'âge précis des objets retrouvés dans les tombes. On avait découvert à Vienne des marbres à marques chronologiques; il eût fallu rechercher curieusement les fragments de poteries, de métaux ensevelis autrefois avec les morts. C'eussent été autant de types certains, et leur comparaison eût assigné des dates aux nombreux restes des premiers siècles épars sur notre sol. Une destruction brutale a rendu vains les enseignements de l'épigraphie.

« voit pas pour ne pas faire de trop grands écarts; on se conten« toit de tyrer ce qui se trouvoit dans le chemin tracé pour la con« duitte des eaux[1]. » Tout fut donc volontairement abandonné: et pourtant la plus grande partie des marbres découverts par hasard dans cette fouille si féconde portaient des mentions chronologiques, et parmi eux se trouvait la première de nos inscriptions chrétiennes datées[2].

Ainsi, les anciens spoliateurs, les hérétiques, les barbares, les musulmans, n'ont pas seuls renversé les tombeaux, dévasté les sanctuaires. Aux temps modernes, de nos jours même, l'incurie, l'ignorance, poursuivent l'œuvre de la destruction. Des entrepreneurs souvent autorisés ont exploité des cimetières antiques[3], des hypogées à riches peintures[4].

De vieux monuments de la foi ont été délaissés ou voués à de vils usages. Des épitaphes, dont l'une couvrait la tombe d'un évêque, ont été mutilées, puis employées à broyer les couleurs[5]. Un marbre daté, qui atteste l'ancienneté du culte de sainte Agnès, en Gaule, a servi de table aux ouvriers d'une ferme; on y retrouve à peine quelques mots[6]. J'ai pu acquérir à Lyon deux épitaphes placées dans un dallage, dans les marches d'un escalier de jardin[7]; l'une d'elles est de nos plus connues, de nos plus antiques.

[1] Bibliothèque impériale, départ. des manuscrits, papiers de Falconnet, *Discours prononcé à l'Académie de Lyon par M. L.* et *Journal de Trévoux*, 1731, art. XCVI, p. 1608 à 1622.

[2] Voir mon tome I, n° 62.

[3] De Caumont, *Cours d'antiq. monum.* t. VI, p. 274. Cf. mon tome I, page 9, note 1.

[4] N° 336 B.

[5] N°s 528 et 707.

[6] N° 610.

[7] N°s 29 A et 44. La dernière inscription est celle de la religieuse Leucadia. Une note de Cochard nous apprend par quelles vicissitudes ce marbre, compromis par trop de célébrité, a pu tomber dans un pareil oubli: « Lorsqu'on fouilla, en 1736, l'emplacement « de l'ancienne église de Saint-Just pour « fonder une chapelle de station, on y dé« couvrit d'abord cette épitaphe. Le chapitre « de Saint-Just s'empressa de recueillir les « ossements contenus dans le tombeau et de « les renfermer dans une châsse scellée avec

A Aoste, deux inscriptions célèbres, encastrées dans la façade de l'église, ont disparu sous un recrépissage[1]. A la Terrasse, une autre, dont il importerait de vérifier les transcriptions, est perdue au milieu des matériaux d'un mur[2]. A Briord, deux pierres inscrites servent de banc à une habitation, de seuil à une cave[3]. Le premier de ces monuments atteste pourtant, contre les réformés, l'antiquité de la croyance à l'expiation par le purgatoire[4]. Je pourrais dire encore d'autres disgrâces.

Lorsque manquent les originaux, des copies nous restent parfois; mais, quoi qu'en ait dit un homme illustre[5], elles peuvent rarement les remplacer. On le voit aux différences extrêmes des transcriptions faites d'après les mêmes marbres, au peu de ressemblance des anciennes copies avec les monuments retrouvés[6], aux leçons sans nombre qu'il faut souvent enregistrer, sans grand espoir de reconstituer passablement le texte réel.

Je n'en ressens pas moins une vive reconnaissance pour ceux qui nous ont légué de tels documents. On n'encourageait guère autrefois leurs recherches laborieuses. De Brosses plaignait Muratori, Du Cange, de s'occuper à des vieilleries, « car en vérité, je ne puis,

« précaution. Il considérait ces restes comme « dignes d'être exposés à la vénération des « fidèles. Aussi les fit-il déposer authentiquement dans le trésor de son église, et un acte « du 15 mai 1736, passé devant Bouvier, « notaire à Lyon, attesta et la découverte et « les précautions prises pour conserver ces « reliques. Le peuple se porta en foule à « Saint-Just pour vénérer le corps de Leucadia. Il lui attribua même des miracles. « M. de Rochebonne, archevêque de Lyon, « redoutant que cette nouveauté ne devînt « nuisible à la pureté de la foi, lança un mandement par lequel il arrêta la construction « de la chapelle, fit fermer l'ouverture, et défendit au clergé de continuer toute cérémonie religieuse dans cet endroit, et ordonna d'enlever les troncs qui avaient été « placés pour recevoir les offrandes des « fidèles. » (*Notice historique sur le bourg de Saint-Just-lez-Lyon*, p. XVIII.)

[1] N°s 394 et 396.

[2] N° 469.

[3] N°s 374 et 381.

[4] Mgr l'évêque de Belley, qui a bien voulu, sur ma prière, s'occuper de cette épitaphe, n'a pu même obtenir qu'elle fût mise en lieu de sûreté.

[5] Murat. *Nov. Thes.* 115, 2.

[6] Voir mes n°s 44, 707, etc.

« dit-il, donner le nom d'antiquités, à tout ce qui concerne ces « vilains siècles d'ignorance[1]. » Malgré leur zèle, les guides vénérables qui ont si utilement ouvert la voie n'ont pas toujours apporté dans leurs investigations tout le scrupule, toute la diligence que met en œuvre l'érudition moderne. Trop souvent ils ont rejeté, on le voit par ce que nous tenons d'eux, des fragments qui nous eussent faits plus riches. J'ai cru devoir suivre une autre méthode. Je vois dans l'étude des inscriptions chrétiennes un moyen beaucoup plus qu'un but. La diffusion de la foi doit y trouver un des plus sûrs éléments de son histoire. Qu'importe donc qu'une légende lapidaire soit entière ou soit fragmentée; qu'importe l'exiguïté d'un débris, s'il peut attester l'existence d'une âme chrétienne aux lieux où il a revu le jour?

Je n'ai point trouvé que sur les marbres, dans les notes des érudits modernes, les textes qui composent mon recueil. D'autres sources m'étaient ouvertes. Des poëtes illustres, Paulin[2], Sidoine[3], Fortunat[4], ne dédaignèrent point d'insérer dans leurs œuvres les inscriptions qu'ils avaient composées. Persuadé de la valeur singulière des monuments originaux, Grégoire de Tours les a parfois transcrits, en invoquant leur témoignage[5]. Ainsi firent Agnellus de Ravenne, Frodoard[6], Orderic Vital, Raoul Glaber, Adon de Vienne[7], qui demandèrent aux marbres des éléments pour leurs histoires. Des copies de ces monuments se transmettaient d'âge en âge, et la renaissance carlovingienne nous en a gardé quelques débris.

Nous devons à l'âge d'Alcuin d'importants manuscrits, où sont gardées, entre tant d'autres, les inscriptions des évêques de Vienne[8]; celle de *Sylvia*, perdue pendant de longs siècles et

[1] *Le Président de Brosses en Italie*, éd. de 1858, t. II, p. 463.

[2] N° 594.

[3] N°s 28, 54, 650, etc.

[4] N°s 2, 3, etc.

[5] N°s 203, 415 A, 558.

[6] Voir De Rossi, *Inscr. christ. rom.* t. I, p. VII*.

[7] N°s 402 et 425; cf. n° 405.

[8] N°s 402, 404, 405, 425, 429.

qu'une fouille récente vient de nous rendre, comme pour affirmer le véritable caractère de toute une famille de textes[1].

Un fait qui intéresse l'histoire littéraire se rattache, selon moi, à l'existence, à la multiplication des recueils dont je viens de parler. Les poëtes du IXe siècle me paraissent y avoir trouvé un instrument de travail. Avec l'amour des études anciennes s'était alors réveillé, chez nos pères, le goût de l'épigraphie métrique. A l'exemple des anciens, Alcuin écrivit de nombreuses légendes pour les tombes, les temples, les palais, les monastères. Ses procédés de composition furent ceux des hommes du VIe siècle[2]. Il imita les vieux poëtes chrétiens dans leurs formes, leurs pensées et même leurs négligences[3]. Des hémistiches que je retrouve dans

[1] N° 438 A. Cf. De Rossi, *Inscr christ. rom.* t. I, p. VI*.

[2] Cf. ma Dissert. n° 476.

[3] Ses débuts d'inscriptions d'églises, *Hæc domus, Hic locus, Hæc loca* (Ed. D. Froben, *Carmina*, nos XLI, CLXXXIV, — LXXXIV, — CXIII, CXCI), se retrouvent fréquemment dans les vieux textes épigraphiques. (Grut. 1164, 14; *Coll. Vat.* 148, 3; 169, 3; 342, 5; — 137, 2; — 340, 6.) Il en est de même (voir mon tome I, n° 185, et mon tome II, n° 581), de la forme : «Ara dicata tibi micat hæc Baptista Johannes.» — «Hæc [domus] æterna micat Stephano protomartyre magno.» (Nos CLXXXII et CLXXXIV. Je lirais volontiers, au second hexamètre et comme dans Gruter, 1164, 14 : «Hæc domus ampla micat.») Comme celles des anciens poëtes, ses pièces épigraphiques interpellent le passant (nos LXVIII, XCIV et CXIX; cf. mon tome I, n° 165, etc.), recommandent l'auteur aux prières des fidèles (n° XXIX; cf. mon tome I, n° 165, etc.). Le vers d'Alcuin, «Corpus terra tegit, spiritus astra petit» (n° CCLXV), reproduit un des lieux communs les plus usés. (Cf. n° 110, etc.) J'ai fait remarquer la facilité avec laquelle Fortunat se laissait aller aux redites. (Cf. n° 31.) Les œuvres de saint Damase présentent le même défaut; elles donnent trois fois (Ed. Merenda, *Carm.* X, XX et append. *Carm.* II) : «Tempore quo gladius secuit pia viscera matris;» trois fois (*Carm.* VII, XX, XXV) : «Mira fides rerum;» deux fois (*Carm.* VII, XVII) : «Carceris illuviem;» deux fois (*Carm.* XX, XXII) : «Sanguine mutasti (ou mutavit) patriam;» deux fois (*Carm.* XV et XXIV) : «..... de nomine Felix;» trois fois (*Carm.* XXVI, XXXII et append. *Carm.* IV) : «Sibi regia cœli;» deux fois (*Carm.* X et append. *Carm.* II) : «Colla dedere;» deux fois *Carm.* XVIII et append. *Carm.* IV) : «Qui ex hoste tropea;» deux fois : «contempto principe mundi,» que je retrouve en même temps dans la pièce n° XXIV (voir aussi *Append.* n° 2, «Superato principe mundi») et dans ces vers inédits conservés par un manuscrit de saint Vanne (cf. De Rossi, *Inscr. chr.* t. I, p. IX*), dont la partie épigraphique a été autrefois copiée par Mabillon (*Anecd. Alsat.*

saint Damase, Fortunat, Ennodius, chez des anonymes de leur temps, dans les légendes murales des basiliques de Tours, reparaissent fréquemment sous sa plume et font de ses vers, pour ainsi dire, un monument de la tradition épigraphique [1].

Bibl. imp. Résidus S. Germ. n° 978, f° 38) :

Epitaphium sanctorum Felicis et Philippi martyrum

Qui natum passumque Deum repulisse paternas
Sedes atque iterum venturum ex æthere credit
Judicet ut vivos rediens pariterque sepultos
Martyribus sanctis pateat quod regia cœli
Respicit interior sequitur si prœmia Christi
Cultores Domini Felix pariterque Philippus
Hinc virtute pares contempto principe mundi
Æternam petiere domum regnumque piorum
Sanguine quod proprio Christi meruere coronas
His Damasus supplex voluit sua reddere vota

Ces redites sont aussi l'un des travers d'Alcuin, qui répète sans mesure : (n^os xxviii, lxxiv, xcii et xcvii) «In arce poli;» (n^os lii et lxiv) «Martyris egregii;» (n^os xliii, liii, lxxxv, civ, cxcii et ccxxv) «Pontificalis apex;» (n^os lxiv et lxxiv) «Virgo sacrata Deo;» (n^os lxxviii et lxxix) «Defendat precibus tecta sacrata Deo;» (n^os xlvi, cxv et cxlvii) «Sit tibi certa salus.»

[1] Je mets en regard des modèles auxquels ils me paraissent empruntés quelques fragments d'Alcuin :

Alcuin, *Carm.* n° xxxix : ANTISTES..... DOMINI:	Fortunat, I, viii, 19; *Coll. Vat.* V, 139, 3, et dans mon tome II, n° 516 : ANTISTES DOMINI.
Carm. n^os xliii, liii, lxxxv, civ, cxcii, ccxxv : PONTIFICALIS APEX;	Gruter, 1166, 3; *Coll. Vat.* V, 105, 4 et 190, 2 : PONTIFICALIS APEX.
Carm. n^os xlvi, cxv, cxlvii : SIT TIBI CERTA SALVS;	Fortunat, II, vi : CRVX MIHI CERTA SALVS.
Carm. n^os lii et lxiv : MARTYRIS EGREGII;	II, xvi : MARTYRIS EGREGII.
Carm. n° lxviii : VIA VITA SALVS;	Damase, c. vi : VIA VITA SALVS.
Carm. n° xciv : INGREDIENS TEMPLVM;	Dans mon tome I, n° 170 : INGREDIENS TEMPLVM.
Carm. n° clxxv : CONFESSOR MERITIS.	*Ibid.* n° 180 : CONFESSOR MERITIS.

Au ixe siècle, Alcuin ne fut pas le seul qui fît usage des centons et continuât ainsi la tradition ancienne. Les pièces épigraphiques de Théodulfe présentent souvent des hémistiches tombés, pour ainsi dire, dans le domaine public. En voici un relevé :

Théodulfe, l. II, c. viii : MARTYRIS EGREGII;	Fortunat, II, xvi; Alcuin, n^os lii et lxiv : MARTYRIS EGREGII.
l. II, c. viii et ix : IN ARCE POLI;	Alcuin, n^os xxviii, lxxiv, xcii, xcvii : IN ARCE POLI.
l. II, c. ix : HAEC DOMVS ALMA DEI;	Alcuin, n° xli : HAEC DOMVS ALMA DEI.
l. II, c. ix : VIA VITA SALVS.	Damase, c. iv; Alcuin, n° lxviii : VIA VITA SALVS.
l. II, c. ix : DIVES OPVM.	Dans mon tome I, n° 206 : DIVES OPVM.

Je reviens aux pièces de Fortunat. Brower et Luchi, ses éditeurs, tous ceux qui ont étudié les œuvres du saint évêque, ont vu, dans ses *epitaphia*, des éloges funèbres, dans ses poésies relatives aux églises, de pures descriptions. Je ne partage point leur sentiment. On rencontrera dans mon recueil un grand nombre de ces compositions que je tiens pour des textes épigraphiques. L'examen attentif des pièces, rapprochées des monuments lapidaires, l'observation des coutumes littéraires du VIe siècle, ont déterminé cette insertion, dont j'exposerai plus loin les motifs [1]. Comme Sidoine, comme le pape Damase, Fortunat est pour moi l'un des poëtes de l'épigraphie. Ses productions ont souvent été transcrites sur des tombes, sur les porches, les parois des basiliques, au-dessous de leurs peintures murales.

Une reproduction exacte importe à l'étude des symboles, à celle de la paléographie; j'ai scrupuleusement visité, estampé, dessiné nos marbres, demandé aux copies anciennes l'image de celles qui ont péri.

En même temps que ce livre, se préparait une publication sur les catacombes romaines. La libéralité de l'Imprimerie impériale a voulu créer pour tous deux un type de majuscules tiré des inscriptions chrétiennes. Appelé à fournir les dessins, j'ai choisi sur les marbres latins et grecs un caractère qui pût représenter en somme la paléographie lapidaire des temps dont je m'occupe. C'est

[1] Tome I, pages 4 et 249, tome II, page 528. Aux preuves que j'ai tenté de rassembler, je dois joindre cet intitulé, « Item « epitaphium *super sepulcra* episcoporum « Domnorum Ruriciorum Lemovecas, » donné par un antique manuscrit (Bibl. imp. S. Germ. lat. 844, f° 50, v°) à une pièce de Fortunat, qui porte ailleurs le titre moins décisif : « Epitaphium Ruriciorum episco- « porum civitatis Lemovicæ. » (Ed. Luchi, I, 124.) Il en est de même d'une inscription de saint Damase, précédée, dans plusieurs manuscrits, des mots vagues, « De Sanctis « Chrysantho et Daria » (ed. Merenda, c. XXVIII), et pour laquelle un autre donne ce titre : « Isti versiculi scripti sunt *super* « *sepulchrum* Chrisanti et Dariæ. » (Voir. au f° 38, les *Anecdota Alsatica,* dont j'ai parlé plus haut, p. CXXXIII, note 3.)

un profit réel que de ne plus voir imprimer, comme on l'a fait parfois, des épitaphes du ve siècle avec des lettres empruntées aux alphabets archaïques de la Grèce.

« Dans l'ignorance de ce qui a été fait, a dit un maître illustre, « dont je m'honore d'avoir suivi les leçons, il est impossible de « savoir ce qui reste à faire[1]. » J'ai recherché avec scrupule les écrits de ceux qui, avant moi, ont publié, copié nos monuments, et la liste des noms de ces antiquaires précède mes notices. En la donnant complète, autant que je l'ai pu faire, je me suis souvent épargné le déplaisir de combattre des opinions qu'on eût pu me reprocher de ne pas connaître, si je n'eusse point indiqué les études antérieures à la mienne.

On possède, au delà des monts, des épitaphes appartenant à des enfants de la Gaule. Les mentions spéciales qui l'attestent rattachent mieux à notre pays ces monuments que la découverte dans le sol français ne le peut faire pour des inscriptions peut-être consacrées à des exilés, des voyageurs. Il me fallait donc recueillir des légendes que revendique la Gaule chrétienne. Quelque rare que soit, dans les épitaphes des fidèles, la mention de la patrie[2], j'ai pu ainsi retrouver les noms de quelques-uns de nos pères à Vercelli, à Pesaro, à Rome, dans le sein même des catacombes.

Toutes les branches de l'archéologie sont liées étroitement; j'aurais donc voulu joindre à mon travail la liste, la description au moins sommaire des monuments d'antiquité chrétienne figurée, existants ou découverts en Gaule. La nécessité de me restreindre m'a fait renoncer à ce projet. C'est un autre livre qui me reste à terminer, et dont je ne cesse de demander aux marbres originaux, aux imprimés, aux manuscrits, les nombreux éléments.

[1] Hase, *Journal des Savants,* 1855, p. 643.   [2] N° 57.

La triste industrie des faussaires, qui a jeté un si grand trouble dans les inscriptions de l'Espagne et de l'Italie, me paraît s'être peu exercée en France. A peine ai-je rencontré quelques marbres chrétiens qui m'inspirent le soupçon. C'est là, du moins, une conséquence heureuse du peu d'intérêt qu'ont éveillé chez nous les monuments de l'épigraphie. Arles, Luxeuil, Genève, Angers, Bavai, sont les seules villes où j'ai noté des épitaphes suspectes. Un point de la Normandie m'a fourni une série de légendes, selon moi non douteuses, mais qui ont excité, chez plusieurs érudits, des soupçons toujours persistants. Je veux parler des nombreuses inscriptions trouvées à la Chapelle-Saint-Éloi. La courte notice qui les précède dans ce recueil expose les éléments d'une conviction fondée sur l'aspect des monuments, les circonstances de la découverte, les détails de la paléographie et cette mesure d'inattendu que l'étude de lieux si divers m'a habitué à rencontrer dans chaque centre nouveau. Ce peu de mots répondent, autant que je l'ai pu faire alors, aux doutes conçus par de savants juges quelque temps après de premières informations non suspectées. Je n'ai point réussi à faire passer chez tous ceux dont je respecte le plus le sentiment la confiance qui m'anime, et la mort regrettable du savant auteur de la découverte me condamne à défendre presque seul l'authenticité d'une série de monuments dont j'eusse voulu faire provoquer par lui-même un plus ample et plus long examen. J'ai édité ces inscriptions après avoir, comme le montrent les dates, reçu la haute récompense dont l'Institut a daigné honorer la première rédaction de mon travail, après avoir obtenu de la savante commission des impressions gratuites la faveur d'une publication par l'Imprimerie impériale. Je porte donc seul et j'assume tout entière la responsabilité de ma détermination.

Appuyée comme elle l'est sur un rapport dont les auteurs n'ont

point vu nos inscriptions[1], la condamnation des monuments trouvés à la Chapelle-Saint-Éloi ne me semble pas un arrêt sans recours. Leur ample série n'est point fatalement destinée à ne rencontrer que des soupçons. Les plus ardents contradicteurs de M. Ch. Lenormant ne les ont point eux-mêmes rejetés en bloc et sans réserves[2]. Le savant P. Garrucci écrivait, en 1856, que l'authenticité de ces débris avait été mise en doute sans raisons suffisantes[3]. Alors qu'ils étaient déjà tenus pour suspects, un docte épigraphiste dont on m'invite à faire connaître le jugement, M. le chevalier De Rossi, a vu sans y remarquer de caractères fâcheux, quelques épitaphes sur tuiles provenant de la découverte.

Telle a été aussi l'impression éprouvée par deux paléographes consommés, M. de Wailly et M. Delisle, qui ont examiné à Saint-Éloi la totalité des monuments mis au jour.

Plus récemment encore, un académicien qui m'autorise, comme eux, à publier son témoignage, M. Egger, a voulu visiter ce petit champ devenu célèbre et examiner, au musée de Bernay, les tuiles et les pierres qui y sont aujourd'hui déposées. Complétement étranger aux débats soulevés jusqu'ici par les découvertes épigraphiques de Saint-Éloi, il a rapporté de cette visite et de cet examen une impression toute contraire aux doutes répandus dans le monde savant sur l'origine des textes en question. N'étant pas antiquaire de profession, il attend avec déférence les objections que pourraient produire des observateurs plus habitués qu'il ne l'est à l'étude des monuments lapidaires. Mais, avant l'accomplis-

[1] « Il reste, écrivent-ils, une partie de la « découverte que nous n'avons pu examiner ; « ce sont les inscriptions. » (*De la découverte d'un prétendu cimetière mérovingien*, rapports faits à la Société libre du département de l'Eure, 1856, p. 12.)

[2] « Nous croyons, en outre, qu'il peut y « avoir (là) des inscriptions chrétiennes au« thentiques provenant tout simplement de la « Chapelle-Saint-Éloi. » (*De la découverte*, etc. p. 42.)

[3] *Civ. Catt.* ott. 1856, p. 92 : « ... le lapidi « scoperte a S. Eloi, l'autenticità delle quali « si è messa in dubbio senza bastanti ragioni. »

sement d'une information spéciale, qui ne lui semble pas avoir été faite avec une suffisante impartialité, M. Egger ne voit point de raisons sérieuses pour écarter les textes de Saint-Éloi d'un recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule; seulement il ne croit point qu'elles y aient toute l'importance que leur avait attribuée le savant auteur de la découverte[1].

Quant à moi, après avoir visité, en France, en Italie, en Allemagne, les musées qui renferment des inscriptions chrétiennes antiques, après avoir copié et dessiné de ma main un grand nombre de ces marbres, j'espère trouver quelque confiance en mon jugement personnel sur de tels documents. Ce jugement ne s'appuie pas, d'ailleurs, sur le seul témoignage de mes yeux; il est aussi basé sur un ensemble de déductions que je vais résumer, en les recommandant à la bienveillante attention des lecteurs.

Après avoir examiné isolément les inscriptions qui forment ce recueil, j'avais à les relever par groupes, pour dégager les lois dont j'avais, dès le début de mon étude, reconnu ou pressenti l'existence. Mes classements m'ont appris qu'à l'époque indiquée par la présence des Francs dans la Seconde Lyonnaise, les mentions chronologiques se montrent, en Gaule, sous deux formes distinctes : chez les Bourguignons, dates par les consuls; chez les Visigoths et les Francs, dates par les rois barbares. J'ai dit plus haut la cause de cette remarquable différence[2].

Un autre fait chronologique, dont j'ai vainement cherché l'explication, résulte encore de mes relevés; c'est que la date par l'indiction, si fréquente sur les marbres, dans le sud de la Gaule, n'est point en usage sur le reste du sol et ne dépasse point, en remontant vers le nord, la Première Aquitaine et la Première Lyonnaise.

La rédaction des légendes lapidaires de chaque contrée présente

[1] Voir, à ce sujet, t. I, et, en se reportant à la publication du regrettable M. Lenormant, les nos 92, 98, 108 A, 120, 125, 163.

[2] Voir ci-dessus, p. LX et suivantes.

souvent un type spécial et facile à saisir. Les épitaphes ne sont point conçues à Trèves comme elles le sont à Vienne, dans la Première Lyonnaise comme dans le centre de la Gaule. Telle façon de parler est du midi, telle autre du nord, et le langage particulier à chaque lieu laisse souvent, sur les marbres funéraires, des marques que l'on ne peut méconnaître[1]. C'est là parfois un élément précieux pour rechercher la nationalité des morts[2] ou la provenance des inscriptions[3].

En étudiant, pour notre pays, la répartition des diverses formules, je remarque que l'éloge banal BONAE MEMORIAE, si fréquent au midi, ne se rencontre pas dans nos cinq provinces du nord, la Seconde, la Troisième Lyonnaise, les deux Belgiques et la Seconde Germanie.

Pour ces formules, la question de lieu n'est point la seule qu'il faille envisager; la distinction des temps est capitale. Procédant du simple au composé, le style épigraphique chrétien commence par de brèves légendes; le nom et, quelquefois aussi, l'âge, les mots IN PACE, composent d'abord toute l'épitaphe; elle s'étend plus tard et débute par le mot HIC; c'est le signe d'une époque secondaire, pour l'Italie aussi bien que pour la Gaule[4].

Si la conformité des observations faites par le chevalier De Rossi et par moi-même doit, à l'avenir, permettre de chercher un élément de date dans le mode de rédaction des épitaphes chrétiennes, il est depuis longtemps connu de tous que la paléographie peut fournir, sur le même point, des résultats utiles. Un caractère, rustique si l'on veut, mais facile à ramener, par de simples redressements, à la pure majuscule romaine, est évidemment antérieur à celui que distinguent l'allongement, la maigreur des lettres, l'usage des *apices*, l'E de forme lunaire.

[1] Voir mon tome II, n° 467.

[2] N° 399.

[3] Tome I, p. 367.

[4] Ci-dessus, p. VIII.

D'autres marques des temps existent dans la présence du monogramme ☧, dans celle de la croix gravée au début de la première ligne des épitaphes. En Italie, comme sur notre sol, le premier, je l'ai dit plus haut, accuse un âge ancien, l'autre est le signe d'une époque plus basse[1].

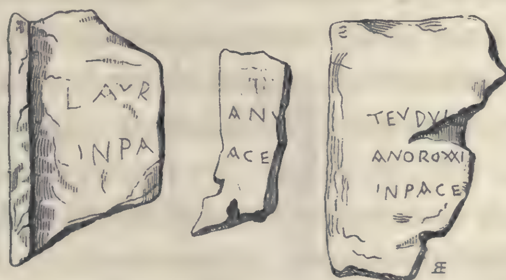
Telles sont les principales lois de l'épigraphie chrétienne. Les éléments qui nous les font connaître ne se trouvent, pour la Gaule, nulle part ailleurs que dans ce livre, et viennent seulement d'être mis au jour, en ce qui touche la ville sainte, par la publication du chevalier De Rossi. Ils doivent donc fournir des données importantes pour le contrôle d'inscriptions trouvées avant qu'ils fussent connus.

Sur les monuments de la Chapelle-Saint-Éloi, rien que de conforme aux résultats fournis par la masse des inscriptions chrétiennes.

Leurs mentions chronologiques présentent des noms de rois, parce que le pays est aux Francs, nation émancipée, qui, je l'ai montré plus haut, n'admet pas les dates consulaires[2].

L'indiction, la formule BONAE MEMORIAE, ne figurent pas plus dans ces textes que dans les autres épitaphes du nord de la Gaule.

Les brèves inscriptions de style antique LAVR*entius* IN PA*ce*, ... ANV*s in p*ACE, TEVDVL.... ANORO XXI IN PACE[3] sont écrites avec la lettre romaine,



[1] J'ai dit ci-dessus, p. XIII, que, dans ces conditions, la croix ne se montre pas en Gaule avant l'an 503.

[2] Voir ci-dessus, p. LX et suivantes.

[3] N°s 114, 129, 121.

tandis qu'une autre[1], que son début, HIC IN PACE QVIESCIT, classe à une époque postérieure[2], offre précisément un caractère grêle, allongé, chargé d'*apices*, et dont les E sont de forme lunaire :



La seule épitaphe qui donne le monogramme ☧[3] répond, par le type de l'écriture, à l'ancienneté qu'indique ce groupe[4] :



La croix gravée au début de la première ligne, marque de bas temps, comme je l'ai fait voir[5], n'existe que sur un seul monument de toute la série[6]; c'est une inscription qui, d'après la forme de ses lettres, ne peut être antérieure au VIe siècle, et la date royale qu'elle présente confirme la double donnée fournie par les caractères et par l'emploi du symbole :



[1] N° 137.

[2] Voir ci-dessus, p. VIII.

[3] N° 119.

[4] Voir ci-dessus, p. XII.

[5] Voir ci-dessus, p. XII.

[6] N° 128.

Les textes contestés sont donc d'accord avec les lois de l'épigraphie chrétienne.

Dans son zèle pour la recherche du vrai, et appréciant ces résultats méthodiques, le savant chevalier De Rossi a voulu s'assurer, comme moi, que nos monuments latins et grecs, les seuls qui soient de notre commune compétence, supporteraient l'importante épreuve d'une application des règles générales.

D'après le classement chronologique des inscriptions de Rome, précieuse réunion que vient de donner le célèbre antiquaire, l'acclamation VIVAS IN DEO appartient aux premiers siècles de l'Église, pour l'épigraphie funéraire, et se maintient, au delà de cette époque, sur les objets usuels. C'est ainsi que nous l'avons rencontrée, à Lyon, sur une bague du IVe siècle[1]. Sauf de très-rares exceptions, je l'ai dit, nos inscriptions sont de beaucoup postérieures aux premiers monuments chrétiens de Rome. La présence du VIVAS IN DEO sur une tombe de la Seconde Lyonnaise serait donc un fait inattendu; gravée comme elle l'est, à Saint-Éloi, sur un vase, cette légende se présente, au contraire, dans les conditions mêmes que détermine, pour le savant romain, la statistique des monuments.

Une loi épigraphique, dont nous avons, chacun pour notre part, constaté l'existence, nous permet parfois de reconnaître, sans indication ethnique, les épitaphes des fidèles étrangers aux lieux où ils furent ensevelis. M. le chevalier De Rossi l'a exposé, il y a trois ans à peine, dans son remarquable travail sur les inscriptions chrétiennes de Carthage[2], et j'avais signalé, de mon côté, le fait, en étudiant deux inscriptions de Trèves[3]. Nous n'en saurions douter, les épitaphes des étrangers sont souvent composées d'après les façons de parler de leur patrie.

[1] N° 29.

[2] P. 16; cf. *Roma sott. crist.* t. I, p. 335.

[3] Nos 258, 259; cf. n° 399, et ma Dissert. n° 467.

Les monuments trouvés par M. Lenormant présentent une application de cette loi, inconnue de nous-même à l'heure de leur découverte.

Les Orientaux, que les Latins du ve et du vi^e^ siècle confondaient sous le nom générique de Syriens[1], ont introduit dans leurs légendes funéraires gravées en Occident, leur supputation nationale par les mois syro-macédoniens[2]. Une autre marque de leur origine s'y montre dans les mots ΑΠΟ ΚΩΜΗϹ, en latin EX VICO, qu'accompagne le nom du lieu de leur naissance. A la Chapelle-Saint-Éloi, cette dernière formule, non signalée, jusqu'à cette heure, aux temps antiques, sur la tombe d'un homme de l'Occident, se trouve précisément dans une épitaphe où le mort est qualifié SYRVS, mention qui explique et justifie une telle expression.

Au moment où elles ont vu le jour, les inscriptions de M. Ch. Lenormant étaient donc d'accord avec l'état futur des connaissances en épigraphie chrétienne. Un faussaire aurait ainsi créé de toutes pièces une cursive irréprochable, deux âges de paléographie avec les formules, les symboles concordants; placé sur un vase la légende qui convient à un tel objet; pressenti que des inscriptions encore enfouies ou inédites nous montreraient le style épigraphique indiquant la patrie des défunts; évité les dates consulaires, les indictions, les mots BONAE MEMORIAE, qui n'appartiennent pas au nord de la Gaule; deviné enfin, par intuition pure, que la Croix devait précéder les seules inscriptions de basse époque, et que le monogramme ☧, sur l'âge duquel notre illustre Letronne

[1] N° 225.

[2] Grut. 1052, 6; Spon, *Miscell.* I; Corsini, *Notæ Græc.* 38; Hagenbuch, *Epist. epigr.* 365; Gori, *Inscr. Etr.* III, 318. (Voir mes n°s 248 et 415, etc.) C'est par exception qu'un marbre de Côme, appartenant à l'un de ces personnages (De Rossi, *Bull. arch.* 1864, p. 78), porte l'indication des calendes de novembre, et la formule qui les désigne (ΕΙΝ ΜΗΝΙ ΝΟΕΜΒΡΙΩ ΠΡΟ ΑΙ Κ. ΡΩΜΑΙΩΝ) montre qu'il s'agit là d'une mention étrangère et inaccoutumée.

s'était, comme tous d'ailleurs, trompé lui-même[1], accuse un temps plus reculé. Pas plus que moi le savant romain ne le tient pour facile à croire, et, — je répète ses propres paroles, — s'il eût pu concevoir la pensée d'une semblable entreprise, il lui eût fallu plus d'une étude avant de la pouvoir réaliser.

Voilà pourquoi, rassuré, d'ailleurs, par le témoignage de mes yeux pendant le cours des découvertes, par une visite toute récente au musée de Bernay, qui possède à cette heure le squelette et les objets trouvés par M. Lenormant à Saint-Éloi, je ne puis rejeter une série de monuments sortis d'une partie de notre sol qui en a déjà fourni de semblables[2].

Avec les monuments latins, on a rencontré une série d'inscriptions runiques, et celles-là surtout ont éveillé le soupçon. Je n'ai aucune compétence pour étudier ces légendes; je me bornerai donc ici à deux observations toutes matérielles.

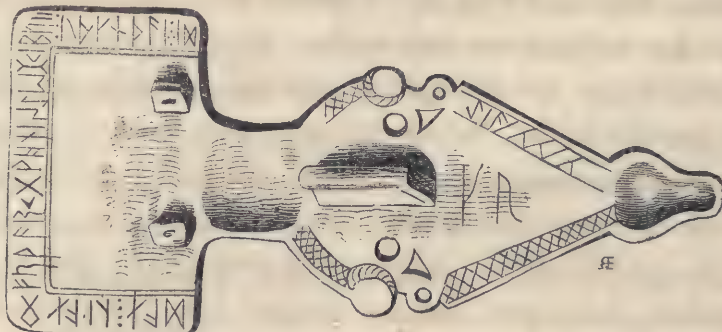
On a fait remarquer que l'on ne connaissait point encore de runes franques; cela n'implique point nécessairement que l'on ne doive point découvrir, en Gaule, des types de cette écriture que

[1] «Le monogramme (⳨) est plus ancien «que celui de Constantin (☧)» dit M. Letronne dans son mémoire sur la Croix ansée, édit. in-4°, p. 20. Les derniers recensements de l'épigraphie nous ont seuls permis d'établir le contraire et de trancher ainsi une question demeurée obscure jusqu'à ce jour. (Cf. ci-dessus, p. XII, XIII, XIV.)

[2] Je trouve à Lieusaint, à Osly-Courtil (voir t. I, n°s 89 et 332 A), et dans toute la partie de la Gaule qui regarde l'ouest, des épitaphes portant, en grosses lettres, le nom seul du défunt (cf. n°s 101 A à 104); à Amiens (n° 678), une inscription gravée sur une tuile. (Cf. n°s 105 et suiv.) Aux indications que j'ai déjà données (t. I, p. 190), pour des monuments de cette nature, je puis encore joindre les suivantes : Lupi, *Epit. Sev.* p. 30 et 57; Boldetti, p. 488; Gori, *Inscr. etrur.* t. III, p. 315, n° 29; Aringhi, t. I, p. 282; Labus, *Monumenti antichi scoperti in Canturio,* p. 58; De Rossi, *Roma sotterranea,* t. I, p. 24 et 188. Je relève, de plus, dans le nouveau catalogue du musée de Narbonne (1864), n° 193, une inscription antique gravée à la pointe sur terre cuite. Le savant auteur du catalogue, M. Tournal, veut bien me faire savoir que cette légende a été tracée après la cuisson, comme celles de Saint-Éloi.

notre poëte Fortunat mentionne dans sa lettre à Flavus[1]. J'en trouve d'ailleurs des traces remarquables sur plusieurs pierres chrétiennes du VIe siècle, découvertes dans le nord de la Gaule. On a rencontré à Amiens, en 1660, une épitaphe antique, de langue et de lettres latines, où l'ᚠ, l'ᛚ et l'ᛊ, d'une forme étrangère à la majuscule romaine, procèdent évidemment de l'alphabet runique[2]. Le même ᚠ, le même ᛚ et le ᚦ également runique, se remarquent à Mayence sur deux inscriptions chrétiennes du Musée[3]. En 1771, Joseph Fuchs a donné la copie figurée d'une épitaphe latine d'Ebersheim, dont le ᚦ, l'ᚠ et l'ᛚ accusent la même origine[4]. Voilà donc des runes antiques dans le pays occupé par les Francs. Depuis la publication de mon premier volume, où j'ai déjà signalé ces détails, un fait important s'est produit de plus.

Dans les fouilles si intéressantes qu'il a opérées en Bourgogne, M. Henry Baudot[5] a rencontré une fibule mérovingienne portant au revers une inscription runique, et dont je lui emprunte le dessin :



[1] VII, 18 : « Barbara fraxineis pingatur « runa tabellis, » dit le saint évêque, en sollicitant son ami de lui écrire dans quelque forme qu'il veuille.

[2] Voir mon tome I, n° 325.

[3] T. I, nos 339, 340.

[4] N° 344.

[5] *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne,* pl. XIV et p. 49.

L'usage fait, en Gaule, de l'ancienne écriture teutonique ne saurait donc plus être révoqué en doute.

Les germanistes, a-t-on dit encore, ont condamné les inscriptions runiques trouvées par M. Lenormant. Une note de M. Worsaee, qui n'a point vu les originaux de ces légendes, constate ce qu'ont offert de nouveau et d'inattendu leur écriture et leur langage. «En tous cas, ajoute cet habile philologue, on aurait été «en droit de passer sur cela, s'il n'y avait eu aucun doute, quant «aux circonstances de la découverte[1].» Ce n'est donc point d'après les textes eux-mêmes que se décide le savant danois, mais d'après un écrit dont les auteurs, je le répète avec eux, n'ont point vu les inscriptions dont ils parlent[2].

Ces légendes, semble-t-il, ne portent en elles-mêmes rien qui doive les faire rejeter, puisque, avant la publication faite par la Société de l'Eure, et dans un rapport à l'Académie de Berlin, l'illustre Jacob Grimm les a présentées et traitées de la façon la plus honorable. «M. Lenormant, dit-il, a rendu, par sa découverte, «un véritable service à nos antiquités nationales[3].»

Il sera utile, m'a-t-on dit, d'ajouter aux observations qui précèdent des explications matérielles. Je m'empresse de le faire. On a répété que les inscriptions gravées sur tuile ne présentent guère que des débuts. Le fait est vrai, mais facile à comprendre. Les fragments où elles furent tracées offrent surtout de la solidité au coude que forme leur rebord, et la portion la plus résistante est celle qui s'est le mieux conservée. Je dois ajouter que, sur le terrain même, j'ai rejeté, comme inutiles, une multitude de petits débris provenant de la partie plane des tuiles et ne portant que

[1] *Om nye Opdagelser af Runes i Frankrige og England,* 1856, in-8°, p. 8.

[2] Voir ci-dessus, p. CXXXVIII.

[3] *Bericht über die zur Bekanntmachung geeigneten Verhandlungen der königl. preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin,* 1854, p. 527 à 530.

des lettres isolées, débris dont l'insignifiance et le grand nombre font regarder par un témoin de la découverte, le savant M. Natalis de Wailly, l'hypothèse d'une fabrication frauduleuse comme la plus invraisemblable de toutes.

On m'a demandé pourquoi les anciens auraient employé des fragments de tuiles et non des tuiles entières. Je demanderai à mon tour pourquoi des inscriptions de Couville et de Basse-Indre sont gravées sur des ardoises brutes[1]; une autre, de Bournay, sur un éclat de pierre[2]; une autre encore, à Lyon, sur un bloc de marbre non plané[3]; pourquoi tant d'épitaphes sont écrites sur des plaques informes[4], des débris d'édifices[5], de statues[6], ou au revers d'inscriptions plus anciennes[7]. C'est là une marque bien connue de la barbarie des âges mérovingiens.

On s'est étonné que les découvertes n'aient point été poursuivies. M. Lenormant ne pouvait faire fouiller un terrain qui ne lui appartenait point; mais depuis, et à deux reprises, des tranchées pratiquées sur le lieu même, pour établir les remblais du chemin de fer, ont mis au jour des sépultures, des meules, des tuiles romaines, des poteries antiques de terre rouge, et, sous un bois taillis, à plus d'un mètre de profondeur, des squelettes qui se sont décomposés au contact de l'air[8].

[1] N°s 90 et 570.

[2] N° 461.

[3] N° 44.

[4] N°s 475, 476, 510, 612, 685, etc. Cf. De Rossi, *Annali dell' Istit. archeol.* 1849, p. 339.

[5] Voir ci-dessus, p. XXIX.

[6] N°s 700 et 705.

[7] N°s 239, 436, etc.

[8] Un procès-verbal officiel et un article du journal établissent ces faits. Je transcris les deux pièces, qui sont entre mes mains :

«Les soussignés, François Wouters, en-«trepreneur de travaux pour la ligne du «chemin de fer de Serquigny à Rouen, Adam «Sponhauer et Louis Samson, journaliers «employés auxdits travaux, déclarent avoir «découvert, en faisant des travaux pour ex-«traire des terres afin de construire les rem-«blais du chemin de fer sur un terrain ap-«partenant à M. le comte d'Esprémesnil, à «40 mètres de la maison du sieur Boutel, «dans une étendue de 30 mètres environ, à «plus d'un mètre de profondeur, sous un

Je viens de dire que, pour créer l'ensemble des inscriptions trouvées à Saint-Éloi, il eût fallu que le faussaire eût conquis, par voie de divination, la connaissance des lois épigraphiques que devaient nous révéler plus tard des monuments alors inconnus. Pour accompagner ces légendes et mieux surprendre la confiance, il aurait donc, et de plus, réuni, enterré sur un même point une masse de débris antiques, une tête sculptée, des meules en poudingue, des bases, des fûts de colonnes lisses et imbriquées, un squelette tombant en poussière; déposé encore, dans la portion du sol que devait couper le chemin de fer et enfin sous les racines d'un bois, d'autres squelettes décomposés. Le lecteur estimera peut-être, comme moi, que c'eût été là une œuvre difficile.

«bois taillis et dans un sol meuble, mais qui «n'avait pas été remué depuis un temps ex-«trêmement long, deux sépultures humai-«nes, des débris de vases antiques et des «tuiles romaines qu'ils ont jetés et dispersés «de côté et d'autre en n'y attachant d'abord «aucun intérêt. Les sépultures remontaient «à une date très-ancienne, à en juger par «l'état de friabilité des os, qui sont tombés «comme en poussière au contact de l'air. En «foi de quoi a été dressé le présent procès-«verbal. Fait à Fontaine-la-Soret, le 5 juillet «1861. Signé : Wouters, Samson Louis, «Sponhauer. Vu par le maire soussigné, pour «légalisation des signatures apposées ci-«dessous, pour être celles des ouvriers oc-«cupés aux terrassements pour le chemin de «fer. Fontaine, ce 5 juillet 1861, le maire, «Bessant.»

«Les travaux de terrassement du chemin «de fer de Serquigny ont fait découvrir di-«verses antiquités entre Serquigny et Brionne. «Près de Fontaine-la-Soret, en se dirigeant «vers la Chapelle-Saint-Éloi, on a trouvé «des sépultures, des meules en poudingue «et des poteries romaines en terre rouge. «Deux squelettes ont été exhumés au pied «de la colline où on avait prétendu qu'il «existait un cimetière mérovingien. Sur «l'emplacement même de la gare de Brionne, «on a trouvé des vases et d'autres objets an-«tiques.» (*Journal des Débats*, 15 septembre 1862, d'après le *Nouvelliste de Rouen.*)

Comme le constate le procès-verbal, la plupart des objets découverts par les terrassiers ont été perdus. M. Bocantin, ingénieur à Brionne, chargé des travaux du chemin de fer, a toutefois recueilli et conservé des meules romaines, plusieurs vases et fragments de vases en terre rougeâtre, grise et noire, sortis des fouilles de Fontaine-la-Soret. M. Loisel, de la Rivière-Thibouville, a bien voulu dresser, chez M. Bocantin, la liste de ces objets et de quelques autres trouvés à Brionne. Je remarque, parmi ces derniers, «plusieurs fragments de jolis vases «à reliefs en terre rouge de Samos.» (Voir t. I, n° 155, pour un objet de cette nature découvert à Saint-Éloi.)

Que l'on me permette un dernier mot.

J'ai longuement exposé ce que les inscriptions chrétiennes de notre sol m'ont paru apporter de confirmations utiles ou d'enseignements nouveaux. Plus j'étudie les marbres épigraphiques, plus je demeure persuadé de leur prix. Montesquieu veut que l'historien n'accepte pas sans réserve les renseignements puisés chez les poëtes et les orateurs : « Ce n'est point sur des ouvrages d'ostentation qu'il faut, dit-il, fonder des systèmes[1]. » Si, par un effort considérable, il ne dépouille point sa personnalité, l'écrivain le plus simple dans sa manière, le plus soucieux de l'exactitude, peut souvent même nous égarer encore ; mais les épitaphes, celles en prose surtout, faites, si l'on peut le dire, pour n'être point lues, présentent, au moins par leur réunion, une pure source de vérité. Pour qui veut pénétrer, dans son expression générale, l'esprit d'un temps, qu'importent les sentiments qui n'ont point entraîné la foule ? Qu'importe que saint Augustin s'accuse d'avoir pleuré sa mère[2], si l'affection des enfants éclate sur des milliers de marbres funèbres ? Qu'importe que sainte Monique regrette d'avoir pu songer à se faire ensevelir auprès de son mari[3], si les inscriptions nous montrent, en même temps, les époux s'estimant heureux d'être réunis dans le tombeau ? Qu'importe le mépris théorique des avantages du monde, si les épitaphes nous font voir la fortune, la beauté, la noblesse, gardant tout leur prestige[4] ?

Cette multitude de marbres, qui reproduit seule le vrai parler de nos ancêtres, nous enseigne aussi quelle fut chez eux la pensée réelle et vivante.

C'est là le prix de ce vaste ensemble ; représenter la foule, révéler souvent ses instincts, ses persuasions, ses résistances, c'est

[1] *Esprit des lois*, l. XXVIII, c. III.

[2] *Confess.* IX, XII.

[3] IX, XI.

[4] Voir ci-dessus, p. XCVI et suivantes.

nous apprendre quel fut le fond réel des sociétés qu'il importe de connaître, et, tandis que le cycle des œuvres littéraires ne s'enrichira plus que de quelques rares débris, les marbres, qui ne peuvent s'épuiser, éclaireront incessamment l'histoire de ces masses dont les plus grands esprits ont toujours ressenti l'influence.

TABLE

DES DIVISIONS DE L'OUVRAGE.

PROVINCES GALLICANES.

PREMIÈRE LYONNAISE.

SECONDE LYONNAISE.

TROISIÈME LYONNAISE.

QUATRIÈME LYONNAISE OU SÉNONIE.

LES SEPT PROVINCES.

PREMIÈRE AQUITAINE.

DEUXIÈME AQUITAINE.

NOVEMPOPULANIE.

PREMIÈRE NARBONNAISE.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

DE LA GAULE

ANTÉRIEURES AU VIIIE SIÈCLE.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

DE LA GAULE

ANTÉRIEURES AU VIIIᵉ SIÈCLE,

RÉUNIES ET ANNOTÉES

PAR EDMOND LE BLANT.

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'INSTITUT DE FRANCE

(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES).

TOME I.

PROVINCES GALLICANES.



PARIS.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'EMPEREUR

A L'IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LVI.

INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES
DE LA GAULE
ANTÉRIEURES AU VIII[e] SIÈCLE.

PROVINCES GALLICANES.

PREMIÈRE LYONNAISE.

POTHIÈRES.

1.

Voyage littéraire de deux religieux bénédictins, I[re] partie, p. 107; — Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. III, p. 676.

C'est dans l'ancienne abbaye de Pothières, sur un marbre placé devant le grand autel, que D. Martene et Durand ont vu l'inscription suivante, dont je n'ai pu retrouver aucune trace. Je n'ai pas cru devoir reproduire ici une sorte de copie figurée qu'ils en donnent, d'abord parce qu'à l'exception de l'A, qui affecte constamment la forme ⅄, aucune des lettres de l'épitaphe ne présente un caractère particulier, et, en second lieu, parce que j'ai appris à me défier des dessins insérés dans leur ouvrage. Voici la leçon des deux bénédictins complétée à l'aide de celle que Mabillon nous a conservée :

BERT..... HOC HORDINE RES.....[1]

[1] Copie de Mabillon.

CVM[1] PETERE OPTASSEM SANCTA SEPVLCRA[2] PRIOR
felix[3] O NIMIVM TANTI SI MVNERE VOTI
liq[4] VISSEM NATOS INCOLVMEMQVE VIRVM
SIC QVIA PROGENITIS SVPEREST E[5] QVATTVOR VNVS[6]
[*de*] PRECOR[7] HIC SAITIM[8] VIVAT VT HOSSA COLAT
INLVSTRIS[9] FEMENA[10] HIC ENA[11]......
..TO X°[12]. KAL. MAIAS SEVERINO VCCL.[13] S.
ANNOS QVINQVAGINTA ET DVOS[14]

On a déjà vu que cette inscription commence par trois distiques presque complets, et se termine, comme la plupart des épitaphes métriques, par une dernière partie en prose contenant l'âge de la défunte et la date de sa mort.

Je traduis ainsi la pièce qui me paraît avoir débuté par un nom propre :

« .....J'eusse voulu être déposée la première dans une sainte sé« pulture, trop heureuse si, exaucée dans mon vœu le plus cher, j'eusse « laissé après moi mes enfants et mon époux; mais, puisque, de mes « quatre enfants, un seul a survécu, qu'au moins, c'est là ma prière, « ce dernier vive pour honorer mes restes.

« Ici [repose] une femme illustre..... [qui mourut le]..... des « calendes de mai, Severinus, Clarissime, étant consul. [Elle a vécu « environ][15] cinquante-deux ans. »

[1] Copie de Mabillon.

[2] *Idem.*

[3] Restitution de Mabillon.

[4] *Idem.*

[5] Copie de Mabillon.

[6] *Idem.*

[7] *Idem.* La mesure exige DEPRECOR.

[8] Pour SALTEM.

[9] Copie de Mabillon.

[10] Mabillon lit FEMINA.

[11] Mabillon lit EMA.....

[12] Copie de Mabillon, *sexto*, *quinto* ou *quarto decimo*.

[13] Copie de Mabillon.

[14] *Idem.*

[15] Lorsque, dans les inscriptions chrétiennes, les années de la vie sont indiquées, comme ici, en chiffres ronds, sans fractions de mois, de jours, cette mention est d'ordinaire précédée des mots PLVS MINVS. *environ.*

Les mots ORDINE, OSSA, sont écrits ici HORDINE, HOSSA, par une de ces formes anciennes ou rustiques[1] dont les marbres des bas temps fournissent plus d'un exemple[2]. Nous lisons de même sur d'autres inscriptions, HOCTOBRES, HAC, HETERNALI[3], HABE[4], HOBITVM[5], HVHIC[6], etc.

L'épithète de SANCTA, jointe au mot SEPVLCRA, dans le premier vers de notre inscription, paraît indiquer que la tombe qu'elle recouvrait primitivement était placée dans une église ou dans une chapelle sanctifiée, suivant l'usage, par les reliques de quelque saint martyr.

L'expression INLVSTRIS FEMINA montre que la défunte avait épousé un des nombreux fonctionnaires qualifiés *illustris* à l'époque de la décadence.

Deux consuls du nom de Severinus figurent dans les Fastes, le premier en 461, le second en 482. Quatre monuments chrétiens portant, comme celui de Pothières, la mention du consulat de Severinus sans indication de collègues, ne peuvent, par conséquent, recevoir d'attribution certaine[7].

On trouvera dans le *Gallia christiana* des détails étendus sur l'ancienne abbaye de Pothières[8]. Je rappellerai sommairement que cette abbaye, détruite à la révolution, avait été fondée au IXe siècle par Gérard de Roussillon, qui fut enseveli dans l'église avec sa femme Berte[9] et son jeune fils Thierry. La bibliothèque de Châtillon-sur-Seine possède un fragment de marbre portant une partie des sept derniers

[1] Cic. *Orator*. XLVIII; Quintil. I, v; Aul. Gell. *Noct. att.* II, III; XIII, VI.

[2] Voyez ma dissertation n° 230.

[3] Boldetti, p. 396, 400, 463.

[4] Orelli, 4731.

[5] Maffei, *Mus. Veron.* 136, 4.

[6] Marini, *Arvali*, p. 116, B. On trouve, par contre, sur d'autres pierres chrétiennes, ILARO, Rein. XX, 6; ORAS, XX, 68; IC, ONORIO; Bosio, *Rom. sott.* 153.

[7] Zaccaria, *Ist. lett. d'Ital.* t. I, p. 303; Marchi, *Archit.* p. 26; Mommsen, *Inscr. regni Neap.* 1296 et 2057. La dernière de ces inscriptions nous apprend qu'un de ces consuls se nommait Flavius Severinus.

[8] T. IV, p. 724; cf. Lapérouse, *Hist. de Châtillon-sur-Seine*, t. I, p. 108 et suiv.

[9] On sait que cette comtesse offrit à saint Remy, archevêque de Lyon, une magnifique palla d'autel brodée, couverte d'inscriptions et de symboles chrétiens. Mabill. tom. cit. p. 143; De La Mure, *Hist. eccl. du dioc. de Lyon*, p. 292, 293.

vers de l'épitaphe de cet enfant, épitaphe que D. Martene et Durand ont vue dans le pavé du grand autel, et dont ils nous ont conservé une copie imparfaite[1]. Sur la montagne de Vix, qui domine Pothières, on a découvert un grand nombre de restes romains, monnaies, inscriptions, briques, poteries, ainsi qu'un fragment de statue antique, réunis également au musée de Châtillon-sur-Seine par les soins de M. Chaillier.

DIJON.

En joignant aux inscriptions chrétiennes de la Gaule les épitaphes composées par Sidoine Apollinaire et par Fortunat, je ne crois pas sortir du cadre purement épigraphique de mon travail. On ne peut douter, en effet, que les *Epitaphia* de Sidoine Apollinaire n'aient été gravés sur le marbre, si l'on se reporte au passage où le saint évêque recommande de surveiller l'exécution matérielle de l'inscription qu'il a composée pour le tombeau de son aïeul : *Sed vide ut vitium non faciat in marmore lapicida*[2], et à ces mots de la lettre d'envoi d'une autre épitaphe : *Post quæ precatu parentis orbati, næniam funebrem, non per elegos, sed per hendecasyllabos, marmori incisam, planctu prope calente dictavi*[3].

Bien qu'une seule lettre de Fortunat nous apprenne que l'un de ses petits poëmes était une inscription[4], il est toutefois certain que la plupart de ses *Epitaphia* sont des compositions épigraphiques; presque tous contiennent en effet des vers tels que les suivants :

HOC IGITVR TVMVLO REQVIESCIT EVEMERVS ALMO
HOC RECVBANT TVMVLO VENERANDI MEMBRA LEONTI[5]

vers qui ne peuvent appartenir qu'à des inscriptions tumulaires[6].

[1] *Op. cit.* p. 106; cf. Mignard, *Histoire et légende du pays de la montagne*, p. 8, 9, 10.

[2] Lib. III, *ep.* XII.

[3] Lib. II, *ep.* VIII.

[4] Lib. V, c. VII.

[5] Lib. IV, c. I et IX; cf. c. V, VII, X à XIV, XVI à XX, XXII à XXV, XXVIII, et lib. IX, c. IV.

[6] Orderic Vital nous apprend qu'à la mort de Guillaume de Ros il s'ouvrit une sorte de

Je n'ai écarté de mon recueil que l'*Epitaphium Wilithrutæ*[1] qui compte 160 vers, et qui, par son étendue même, m'a paru rentrer plutôt dans la classe des éloges funèbres[2] que dans celle des monuments épigraphiques[3].

2.

Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. II; — Baronius, *Annal.* t. IX, p. 626; — Bolland. *Acta SS.* t. I, jan. p. 169, et t. II, jan. p. 858; — *Gallia christiana*, t. IV, col. 619, 620; — Mangin, *Hist. du diocèse de Langres et de celui de Dijon*, t. I, p. 203; — Labbe, *Thes. epit.* p. 97; — Gibbon, *Decline and fall*, c. XXXVIII.

POSTQVAM SYDEREVS DISRVPIT TARTARA PRINCEPS
SVB PEDIBVS IVSTI MORS INIMICA IACES
HOC VENERANDA SACRI TESTATVR VITA GREGORI
QVI MODO POST TVMVLOS INTRAT HONORE POLOS
NOBILIS ANTIQVA DECVRRENS PROLE PARENTVM
NOBILIOR GESTIS NVNC SVPER ASTRA MANET
ARBITER ANTE FEROX EXHINC PIVS INDE SACERDOS
QVOS DOMVIT IVDEX FOVIT AMORE PATRIS
TRIGINTA ET GEMINOS PIE REXIT OVILE PER ANNOS
ET GREGE DE CHRISTI GAVDIA PASTOR HABET

concours pour la composition de son épitaphe, et que la meilleure pièce fut inscrite en lettres d'or au-dessus du tombeau. (Lib. XI, t. IV, p. 270; cf. Le Bas, *Inscriptions de la grotte de la Vipère*, p. 21.) La célébrité de Sidoine Apollinaire et de Fortunat ne permet guère de penser que ces poëtes aient été soumis à une semblable épreuve, et que leurs vers soient restés à l'état manuscrit.

[1] Lib. IV, c. XXVI.

[2] On sait que le mot *epitaphium* est parfois employé dans ce dernier sens. Voir saint Jérôme, *Opp.* t. IV, p. 669, 778; Du Cange et Forcellini, *h. v.*

[3] Il ne faudrait pas induire de mes paroles que les inscriptions tumulaires n'aient jamais une longue étendue; celle de Csarine, entre autres, qui compte cent dix-neuf vers, a été retrouvée sur son monument encore debout. Voir, sur cette inscription, la note de M. Hase, *Revue archéol.* 4e année, p. 267-268, et l'article de M. Jahn, *Berichte der Königl. sächs. Gesellschaft der Wissenschaften*, 1850.

SI QVAERAS MERITVM PRODVNT MIRACVLA RERVM
PER QVEM DEBILIBVS FERTVR AMICA SALVS

Cette inscription et la suivante appartiennent à deux évêques de Langres ensevelis dans la basilique de Saint-Jean de Dijon[1], ville où ils avaient fixé leur résidence[2]. Saint Grégoire, bisaïeul de Grégoire de Tours[3], fut d'abord comte d'Autun[4], puis évêque[5]; il mourut en 539, suivant Mabillon et Le Cointe, après avoir siégé trente-deux ans, ainsi que nous l'apprend son épitaphe. C'est au mépris de l'étymologie que le poëte a fait ici une brève de la première syllabe du nom de *Gregorius*. On remarquera, dans les vers 3, 4, 9, 11 et 12, une certaine recherche de consonnance léonine[6]. Les éditeurs de Fortunat ont enregistré, pour cette petite pièce, quelques variantes sans importance.

3.

Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. III; — Baron. *Annal.* t. X, p. 83; — Bolland. *Acta SS.* t. II, mart. p. 634 B; — *Gall. chr.* t. IV, col. 521; — Le Cointe, *Ann. eccl. Franc.* t. II, p. 127; — Roget de Belloguet, *Origines dijonnaises*, p. 3.

PALMA SACERDOTII VENERANDO TETRICE CVLTV
TE PATRIAE SEDES NOS PEREGRINA TENET
TE CVSTODE PIO NVNQVAM LVPVS ABSTVLIT AGNVM
NEC DE FVRE TIMENS PASCVA CARPSIT OVIS

[1] Gr. Tur. *H. Fr.* V, v; *Vit. Patr.* VII, III; *Chron. S. Benigni*, dans le *Spicileg.* de d'Achery, t. II, p. 359; D. Planchet, *Hist. de Bourgogne*, t. I, p. 458.

[2] *H. Fr.* III, XIX; IV, XVI; *Vit. Patr.* VII, II.

[3] *H. Fr.* V, v.

[4] *Vit. Patr.* VII, I. C'est ce que nous apprend aussi le troisième distique de notre inscription; cette particularité est souvent mentionnée dans les épitaphes du VI[e] siècle, Fortun. IV, I, XIII; voir ci-après l'inscription n° 21.

[5] Cf. le *Gallia christiana*, t. IV, col. 519, 520.

[6] Voir, sur l'antiquité de ces consonnances, Ed. Duméril, *Poésies populaires latines*, p. 82, 83.

SEX QVI LVSTRA GERENS ET PER TRES INSVPER ANNOS
REXISTI PLACIDO PASTOR AMORE GREGEM
NAM VT CONDIRENTVR DIVINO CORDA SAPORE
FVDISTI DVLCEM IVGITER ORE SALEM
SVMMVS AMOR REGVM POPVLI DECVS ARMA PARENTVM[1]
ECCLESIAE CVLTOR NOBILITATIS HONOR
ESCA INOPVM TVTOR VIDVARVM CVRA MINORVM
OMNIBVS OFFICIIS OMNIA PASTOR ERAS
SED CVI PRAEBEBAT VARIE TVA CVRA MEDELAM
FVNERE RECTORIS PLEBS MODO TRISTE GEMIT
HOC TAMEN ALME PATER SPERAMVS DIGNVS IN ASTRIS
QVALIS HONORE NITES HIC PIETATE PROBES

Saint Tetricus, fils de saint Grégoire, lui succéda sur le siége épiscopal de Langres[2]; il fut enseveli dans l'abside ajoutée par lui-même à la basilique de Saint-Jean-Baptiste, pour recevoir dignement le corps de son père[3]. Son épiscopat dura trente-trois ans[4]. M. Roget de Belloguet dit que, dans le second vers de cette épitaphe, Fortunat donne Dijon pour patrie aux aïeux de Grégoire de Tours. Le savant auteur des *Origines dijonnaises* n'a pas vu que, suivant la coutume chrétienne, le poëte ne parle ici que de la patrie céleste où le saint a été reçu en quittant cette terre d'exil[5].

On trouvera, dans les notes de Luchi sur cette épitaphe, quelques variantes tirées des manuscrits du Vatican.

[1] Ms. POTENTVM. Un vers contenu dans la dixième pièce du même livre, et qui n'est que la reproduction de celui-ci, semble indiquer que la leçon PARENTVM doit être maintenue. Voir aussi le *Gall. christ.* t. XII, col. 38.

[2] Gr. Tur. *H. Fr.* IV, XVI; *Vit. PP.* VII, IV.

[3] Gr. Tur. *Vit. PP.* VII, IV; D'Achery, *Spicil.* t. II, p. 359.

[4] C'est ce que nous apprend son épitaphe. Voir le *Gall. chr.* t. IV. col. 520.

[5] TV PATRIAM REPETIS TV NOSQVE SVB ORBE RELINQVIS, Fortun. IV, VII; DVM PATRIAM COELI DVLCIS AMICE TENES, IV, XVIII; AD PATRIAE SEDES CIVIS OPIMA REDIS, IV, XXVII; voir ma Dissertation n° 57.

SAULIEU.

Si l'on peut avoir quelque confiance dans une copie malheureusement bien imparfaite que nous a laissée D. Planchet[1], un monument chrétien de la Gaule aurait porté l'*ascia* sépulcrale; je veux parler du sarcophage qu'une tradition respectable attribue à saint Andoche[2]. Religieusement conservée à Saulieu, où le saint avait été frappé avec son diacre Thyrse et Félix, l'un de ses catéchumènes, cette tombe fut enlevée pendant la révolution et transportée à Dijon où je l'ai vue, en 1849, sciée et débitée en tranches chez un marbrier de la rue Richelieu. Les débris que j'ai pu examiner dans ce chantier[3], et un fragment orné de colombes et de pampres, que j'ai copié chez M. le curé de Saulieu, ont singulièrement augmenté ma défiance pour la reproduction de D. Planchet. La partie où l'*ascia* aurait été figurée n'est pas tombée sous mes yeux.

AUTUN.

4.

Éduen, numéro du 22 décembre 1839; — Pierquin de Gembloux, *Lettre sur le Poisson-Dieu des premiers chrétiens;* — Borret et Leemans, *Het marmeren opschrift van Autun*, dans *De katholik*, 1843, p. 325, 1844, maurt. p. 165; — Windischmann, *Archiv für theologische Literatur*, année 1842, p. 385-393; — le P. Secchi, *Epigramma greco cristiano, etc.*, dans le *Giornale Arcadico*, t. LXXXIII; — Dom Pitra, *Annales de philosophie chrétienne*, années 1839, 1840, 1841, et *Spicilegium solesmense*, t. I, p. 554; — J. Franz, *Christliches Denkmal von Autun*, in-8°, 1841; — Edme Thomas, *Histoire de l'antique cité d'Autun*, nouvelle édition,

[1] *Hist. de Bourgogne,* t. II. p. 109.

[2] Ce monument n'est pas antérieur à la fin du v[e] siècle; on ne peut donc y voir la tombe primitive de saint Andoche, qui fut martyrisé vers l'an 172, mais un précieux sarcophage chrétien où la vénération des fidèles aura plus tard déposé ses restes.

[3] On y voit le cerf, l'A et l'Ω accostant le monogramme, et la croix gemmée entre deux colombes, symboles omis pour la plupart dans la gravure de l'*Hist. de Bourgogne.*

in-4°, p. 240; — le card. Wiseman, *Essays on various subjects*, t. III, p. 281 à 296; — Lingard, dans le *Catholic magazine*, janv. 1841, t. V; — Fr. Lenormant, *Note sur un amulette chrétien*, p. 6 et 7; *Mémoire sur l'inscription d'Autun* (extraits des tomes III et IV des *Mélanges d'archéologie*); — *Dictionnaire d'Épigraphie*, t. I, p. 68; — De Voucoux, *Orig. de l'Égl. Éduenne*, p. 5; — voir mes planches, n° 1.

Le polyandre de Saint-Pierre-l'Estrier, où ce monument a été découvert le 25 juin 1839, servait de lieu de sépulture aux gentils avant de devenir un cimetière chrétien, ainsi que le prouvent et les inscriptions païennes qui y ont été trouvées et le nom même qu'il porte encore[1].

C'est à ce nom de *polyandre* que Grégoire de Tours me paraît faire allusion dans les mots suivants, dont le sens réel a échappé à son savant éditeur Th. Ruinart[2] : «Cœmeterium apud Augustodunensem «urbem Gallica lingua vocavit, eo quod ibi fuerint *multorum hominum* «cadavera funerata[3].»

Dans un excellent travail consacré à l'inscription d'Aschandius, M. Fr. Lenormant a signalé cette particularité importante, que le titulus se compose de deux parties distinctes, un acrostiche de cinq

[1] Je n'ai pas encore rencontré sur les marbres ce mot *Polyandrion*. C'est à tort que M. Steiner (*Cod. I. R. Rh.* n° 663) enregistre comme antique une inscription latine portant ce mot. Cf. Burmann, *Anthol.* t. II, p. 21. Je trouve dans un manuscrit de Beauméni, dont je vais avoir à parler plus loin, la note suivante sur les anciennes sépultures de Saint-Pierre-l'Estrier : «Comme «j'avois entendu dire que M. l'abbé de l'Épée «avoit fait des recherches en cet endroit «dont il avoit été très-satisfait, je parcou«rus tout le canton et j'y trouvai encore plu«sieurs sarcophages de pierre blanche et «dure autour de l'église, qui sont les restes «de ceux que ce même abbé de l'Épée «avoit tant admirés. J'appris du curé qui «m'assura qu'il en avoit vû plus de soixante, «qui presque tous sont dissipés, et que lui«même en avoit vendu quatorze ou quinze «jusqu'à un demi-louis la pièce, et qu'il sa«voit que les acquéreurs ne les avoient achet«téz que pour en faire des auges pour abbreu«ver le gros bétail. Quand à ceux qui sont «encore autour de l'église, ce ne sont que «des auges sépulcrales fort simples de six à «sept pieds.» (*Antiquités et monuments anciens du Bourbonnois*, 1781; voir encore Millin, *Voyage dans le midi de la France*, t. I, p. 321, et le *Spicilegium Solesmense*, t. I, p. 555, note 2.)

[2] *Greg. Tur.* éd. Ruinart, p. 964, note B. Le P. Lempereur n'avait pas été plus heureux (*Dissertation sur les tombes antiques qu'on voit à Autun*, p. 11).

[3] *De gloria Confess.* cap. LXXIII.

vers contenant une profession de foi chrétienne, indubitablement antique, puis six autres vers non acrostiches et formant épitaphe[1]. Tout confirme ici cette ingénieuse explication, que je ne puis qu'accepter sans réserve.

Le lecteur me saura gré d'emprunter au travail de ce jeune savant la restitution et la traduction du monument d'Autun.

ΙΧΘΥΟϹ ΟΥΡΑΝΙΟΥ ΘΕΙΟΝ ΓΕΝΟϹ ΗΤΟΡΙ ϹΕΜΝΩ
ΧΡΗϹΑΙ ΛΑΒΩΝ ΖΩΗΝ ΑΜΒΡΟΤΟΝ ΕΝ ΒΡΟΤΕΟΙϹ
ΘΕϹΠΕϹΙΩΝ ΥΔΑΤΩΝ ΤΗΝ ϹΗΝ ΦΙΛΕ ΘΑΛΠΕΟ ΨΥΧΗΝ
ΥΔΑϹΙΝ ΑΕΝΑΙΟϹ ΠΛΟΥΤΟΔΟΤΟΥ ϹΟΦΙΗϹ
ϹΩΤΗΡΟϹ Δ'ΑΓΙΩΝ ΜΕΛΙΗΔΕΑ ΛΑΜΒΑΝΕ ΒΡΩϹΙΝ
ΕϹΘΙΕ ΠΙΝΕ ΛΑΒΩΝ ΙΧΘΥΝ ΕΧΩΝ ΠΑΛΑΜΑΙϹ
ΙΧΘΥ ΧΑΡΙΖΟΝ Μ' ΑΡΑ ΛΙΛΑΙΩ ΔΕϹΠΟΤΑ ϹΩΤΕΡ
ΕΥ ΕΥΔΟΙ ΜΗΤΗΡ ϹΕ ΛΙΤΑΖΟΜΑΙ ΦΩϹ ΤΟ ΘΑΝΟΝΤΩΝ
ΑϹΧΑΝΔΕΙΕ ΠΑΤΕΡ ΤΩΜΩ ΚΕΧΑΡΙϹΜΕΝΕ ΘΥΜΩ
ϹΥΝ ΜΗΤΡΙ ΓΛΥΚΕΡΗ ϹΥΝ ΤΕ ΟΙΚΕΙΟΙϹΙΝ ΕΜΟΙϹΙΝ
ΙΧΘΥΟϹ ΕΙΡΗΝΗ ϹΕΟ ΜΝΗϹΕΟ ΠΕΚΤΟΡΙΟΥΟ

Acrostiche des cinq premiers vers : ΙΧΘΥϹ

« O race divine de l'ΙΧΘΥϹ[2] céleste, reçois, avec un cœur plein de

[1] Le cardinal Wisemann avait pensé de même que la seconde partie de l'inscription était de beaucoup postérieure à la première; il avait également reconnu que les cinq premiers vers étaient seuls acrostiches. Aux exemples de pièces acrostiches cités par M. Franz, p. 36, et par le P. Secchi, p. 31, viennent encore s'ajouter plusieurs monuments épigraphiques. Voir ma Dissertation n° 8; Bosio, *Rom. sott.* p. 418; Bertoli, *Antich. d'Aquil.* p. 355; Marini, *Arvali*, p. 828; Gazzera, *Iscr. del Piem.* p. 93; Letronne, *Inscriptions de l'Égypte*, t. II, p. 155, etc.

[2] Il est certes à peine utile de m'arrêter ici à la signification mystique du mot ΙΧΘΥϹ, si fréquent sur les inscriptions et sur les pierres gravées; il me suffira, pour la rappeler au lecteur, de lui mettre sous les yeux ces paroles d'Optatus de Milève (*Biblioth. Patr.* t. IV, lib. III init.) : « ... Piscis nomen « secundum appellationem græcam, in uno « nomine per singulas literas turbam sanc- « torum nominum continet ΙΧΘΥϹ quod est « latine Jesus, Christus, Dei Filius, Salvator « (Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ). » Je renverrai, du reste, à la longue dissertation

« respect, la vie immortelle parmi les mortels; rajeunis ton âme, ô « mon ami, dans les eaux divines, par les flots éternels de la sagesse « qui donne les trésors. Reçois l'aliment doux comme le miel du sau« veur des saints[1]; prends, mange et bois, tu tiens ΙΧΘΥϹ dans tes « mains.

« ΙΧΘΥϹ, donne-moi la grâce que je désire ardemment, Maître et « Sauveur; que ma mère repose en paix, je t'en conjure, lumière des « morts, Aschandius, mon père, toi que je chéris avec ma tendre mère « et tous mes parents, dans la paix d'ΙΧΘΥϹ souviens-toi de ton fils « Pectorius. »

Le savant rédacteur des Annales de philosophie chrétienne a signalé, avec le P. Secchi, le nombre des témoignages donnés par notre inscription de la perpétuité de la croyance aux dogmes catholiques. En voici l'énumération, que j'emprunte à leurs textes : la divinité de N. S. J. C.; ses titres et ses noms de Sauveur, de Christ et de Jésus; la prédication des oracles évangéliques; l'incarnation; la mention du cœur sacré de J. C.; l'antiquité et l'efficacité du baptême; l'eucharistie; l'antiquité et l'authenticité des paroles sacramentelles; la présence réelle, l'antique usage de recevoir l'eucharistie sur les mains; la communion sous une seule espèce; l'effusion de la grâce par la prière; la prière pour les morts; la prière des morts retenus au purgatoire; la vision béatifique pour les justes; l'intercession des saints.

Peu de choses restent à dire sur un monument si savamment étudié; je bornerai donc ici mes observations à l'examen du huitième vers,

ЄΥ ЄΥΔΟΙ ΜΗΤΗΡ ϹЄ ΛΙΤΑΖΟΜΑΙ ΦΩϹ ΤΟ ΘΑΝΟΝΤΩΝ

Les mots LVX, LVMEN, que l'on rencontre à chaque instant dans

de Costadoni (*Raccolta Calogeriana*, t. XLI, p. 247), et au travail de l'abbé Polidori (*Del Pesce come simbolo di Cristo e dei Cristiani*), qui résument tout ce qui a été dit sur ce sujet si souvent traité.

[1] Désignation primitive des fidèles. (Paul. *Rom.* XVI, 2, 15, etc.) L'emploi de ce mot d'origine évangélique, et que je n'ai pas encore vu figurer sur les inscriptions grecques chrétiennes pour indiquer les fidèles *vivants*, me paraît prouver l'antiquité de l'acrostiche par lequel débute l'épitaphe d'Aschandius.

la Bible, tiennent une large place dans le vocabulaire chrétien[1]. Le Christ avait dit : *Ego sum lumen mundi*[2], et cette pensée reparaît souvent dans le Nouveau Testament[3]. Aussi, dans les vers où saint Damase a réuni les noms donnés à N. S., voyons-nous le mot LVMEN figurer en première ligne :

Spes, via, vita, salus, ratio, sapientia, LVMEN[4].

Nous lisons de même, dans les Actes des Martyrs, ces paroles de saint Basilius : *Lumen meum Christe*[5], et, dans les Acclamations que nous a conservées un manuscrit du Vatican : *Christus vincit, lux, via et vita nostra*[6].

Dieu et le Christ sont nommés *Illuminator* par Lactance[7] et par Tertullien[8]; le titre d'*Illuminatrix* est aussi donné à la sainte Vierge dans les chartes du IXe et du Xe siècle[9]. Une monnaie d'argent de Tibère Constantin porte la croix avec les mots LVX MVNDI[10]; pour les chrétiens, l'initiation, le baptême, c'était encore la lumière, ainsi qu'en témoignent l'expression ΝΕΟΦΩΤΙϹΤΟϹ[11] et le mot ILLVMINARE, si commun dans les écrits du moyen âge[12]. Cette lumière que la foi donne aux vivants, la présence de Dieu la donne à ceux qui ne sont plus. Aussi la prière que Pectorius adresse à Dieu pour sa mère, ЄΥ ЄΥΔΟΙ ΜΗΤΗΡ ϹЄ ΛΙΤΑΖΟΜΑΙ ΦΩϹ ΤΟ ΘΑΝΟΝΤΩΝ, se trouve-t-elle souvent formulée dans les textes chrétiens antiques. Ainsi, tandis que les monuments païens parlent sans cesse des ténèbres éternelles

[1] On sait que, de leur côté, les païens n'avaient employé le mot LVX au figuré que comme une expression d'amour et de respect. (Lup. *Ep. Sev.* p. 191-192; Orell. 4877; Doni, 407, 66; Mar. *Iscr. alb.* p. 183; Spon, *Misc.* p. 297, n° 7.) Je possède une pâte antique, rubanée, qui porte l'acclamation LVX :



[2] Johann. VIII, 12.

[3] Gori, *Præfatio ad Sannaz. poemata*, p. xc.

[4] *Carm.* VI, *De cognomentis Salvatoris.*

[5] *Acta sinc.* p. 586, éd. de 1713.

[6] Ferrarius, *De Acclam.* p. 351.

[7] *Inst. div.* VI, XVIII.

[8] *Adv. Marc.* IV, XVII.

[9] Mar. *Pap. dipl.* p. 321 A.

[10] Banduri, *Num. imp.* t. II, p. 658.

[11] Murat. 1819, 6; Osann. *Syll.* p. 456, n° 178; cf. Suicer. *h. v.*

[12] Cf. Ducange, *h. v.*

et profondes où dorment ceux qui ne sont plus[1], on lit dans la *Mémoire des morts :* « Ipsis Domine et omnibus in Christo quiescentibus locum « refrigerii, lucis et pacis, ut indulgeas deprecamur; » et, dans le *Sacramentarium Gelasianum :* « .....ut digneris, Domine, dare ei locum luci- « dum, locum refrigerii et quietis[2]. »

Cette même idée du lieu de lumière où sont placés les élus se formule dans ces vers d'une inscription de Vaison[3] :

................VINCENTIVS AMBIT
HOS ADITOS·SERVATQVE DOMVM DOMINVMQVE TVETVR
A TENEBRIS·LVMEN PRAEBENS DE LVMINE VERO
MILITIAM SI FORTE ROGAS QVAM GESSERIT ILLE
PRESTITERITQVE BONIS POSITIS IN LVCE SVPERNA etc.

dans plusieurs épitaphes chrétiennes de l'Italie :

NVNC PROPIOR CHRISTO SANCTORVM SEDE POTITVS
LVCE NOVA FRVERIS LVX TIBI CHRISTVS ADEST[4].
CVIVS SPIRITVS IN LVCE | DOMINI SVSCEPTVS EST[5].
AETERNA TIBI LVX[6] etc.

et probablement sur un titulus mutilé de Lyon[7].

[1] Grut. 655, 1, BIS·HIC·SEPTENI·MECVM·NATALES·DIES | TENEBRIS·TENENTVR; 923, 5, VIATOR·NOLI·MIHI·MALEDICERE | NEQVEO·IN·TENEBRIS·RESPONDERE; 944, 6, QVAE·CARVIT·LVCE·ET·TENEBRIS·SE·MISCVIT·ATRIS; 950, 8, THALLVSA·HOC·TVMVLO·CONDITA·LVCE CARET; Murat. 1384, 7, HEIC IACEO INFELIX ZMYRNA·PVELLA TENEBRIS; Fabr. c. III, n° 440, QVIS·AB·AVRA | TE·IN·TENEBRAS·RAPVIT; Donius, cl. II, 183, HIC | IACEO·IN·TENEBRIS·C | VM SVCCESSA·CONIVGE; cl. X, 79, HAEC IACET IN TENEBRAS; cf. Forcellini, v[is] *Nox* et *Tenebræ*.

[2] Mur. *Lit. rom.* t. I, p. 749; cf. p. 760, 761, etc. Cf. Cypr. *de Mortal.;* Paul. Nol. *ep.* XXIII, *ad Sever.* p. 143, ed. 1685, etc.

[3] Voir ma Dissertation n° 492.

[4] Bosio, *Rom. sott.* p. 47.

[5] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XV, p. 455.

[6] Mai, *Coll. vat.* t. V, p. 450, n° 5.

[7] Voir ma Dissertation n° 80.

On lit encore dans un testament de la fin du VIIIe siècle : *Pro animæ meæ remedium et lumen*[1].

Le P. Secchi est d'accord avec le savant D. Pitra pour faire remonter le vénérable monument d'Aschandius au commencement du IIIe siècle.

M. Fr. Lenormant le place à la fin de ce siècle ou au commencement du IVe, en réservant l'antiquité du petit poëme acrostiche, qu'il attribue, avec raison, aux premiers temps chrétiens.

L'exécution de ce marbre, l'allongement, le peu de profondeur des lettres, les Є et les C lunaires, la forme des λ, Δ, λ, les Φ dépassant la ligne, me paraissent confirmer l'opinion du jeune savant[2]. La comparaison des manuscrits, des inscriptions et des pierres gravées, montrera que, bien qu'antérieur à l'avénement des empereurs chrétiens[3], le titulus d'Autun contient déjà les germes de toutes les déviations graphiques qui caractérisent les monuments du Ve et du VIe siècle.

5.

J. Munier, *Recherches et mémoires servans à l'histoire de l'ancienne ville et cité d'Autun*, p. 26; — Edme Thomas, *Hist. de l'antique cité d'Autun*, éd. de 1846, p. 84; — Maffei, *Gall. ant.* p. 90, et *Mus. Veron.* Epist. dedicat.; — Muratori, 1864, 1; — Ladoneus, *Augustoduni antiquitates*, p. 9; — Gudius, 319, 18; — Ph. Mazochii, *in causa Hilarii fide constituti actorum recensio*, p. 31; — Sabbatinius, *Epist. ad card. Besutium de Hilarii epigramm.* p. 30; — Breval, *Remarks on several parts of Europe*, t. II, p. 122; — Zaccaria, *De usu inscript. christ.* dans le *Theologiæ cursus* de Migne, t. V, p. 369; — Legouz de Gerland, *Dissertations sur l'origine de la ville de Dijon*, p. 84, et pl. IV, n° 1; — Rosny, *Hist. de la ville d'Autun*, p. 274; — Ragut, *Statistique du département de Saône-et-Loire*, t. II,

[1] Marini, *Pap. dipl.* p. 120.

[2] On remarquera ces deux derniers caractères paléographiques dans une inscription de l'an 298, donnée par Buonarotti. (*Vetri*, p. 43.)

[3] En plaçant ce fait hors de doute, la perfection de notre petit poëme atteste l'excellence de cette illustre école d'Autun, dont E. du Boulay a rapidement tracé l'histoire. (*Hist. Univ. Paris*, t. I, p. 25 à 33.)

p. 392; — Münter, *Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen*, p. 109 et *Symbolæ ad interpret. Evang. Johannis*, p. 8; — voir mes planches, n° 5.

EVFRONIA L...
FILIA ET M...
NAVFRAGIO...
NECTA·NAT...
PRI KAL NO...
PERCEPIT...
III ID·APRIL...
DECESSIT·...
PRI KAL·MA...

Cette inscription, aujourd'hui disparue, présente, pour la philologie, un fait intéressant qui a échappé à ses nombreux éditeurs; son texte est le seul qui contienne le mot NECTA, qu'on ne retrouve nulle autre part dans un passage non contesté. Je m'explique. Cette contraction du participe passé de *neco* est reconnue et consignée à l'état théorique par Priscien[1] et par Diomède[2]; mais, bien que son existence soit ainsi acquise et constatée, le mot ne figure d'une manière certaine dans aucun des auteurs qui nous sont parvenus[3]. *Nectus* était donc, il faut le croire, du domaine du langage familier, et je devais, comme tel, m'attendre à le rencontrer encore dans les inscriptions qui, plus et mieux que les prosateurs les plus humbles, nous initient à la langue parlée.

Il n'en a pas été ainsi, et toutes mes recherches dans les textes épigraphiques exprimant la cause ou le genre de la mort n'ont pu

[1] Éd. Putsch, lib. IX, p. 861, et lib. XI, p. 929.

[2] *Ibidem*, lib. I, p. 362.

[3] Forcellini, au mot NECTVS, donne comme très-douteux un passage de Cicéron et un vers de Serenus Sammonicus, où l'on a voulu voir ce participe. Priscien (lib. IX, p. 861), parlant du sens particulier du verbe *neco*, cite un autre participe également contracte, *enectus*, employé par Horace, Tite-Live et Cicéron. Ces deux formes, *nectus* et *enectus*, dérivent, dit-il, du prétérit *necui*, tandis que *necavi* engendre la forme pleine *necatus*.

m'amener à découvrir un second exemple de ce rare contracte. En effet, dans presque toutes les inscriptions de cet ordre, une forme élégante ou même poétique a fait écarter le mot propre; celles-là même qui parlent de malheureux morts dans les flots, comme la chrétienne d'Autun, ont trompé mon attente[1].

D'ailleurs, le sens même du mot *nectus* restreignait dans des limites étroites le cercle ouvert à mes recherches, car toute mort accidentelle ou violente, nous l'apprenons par Priscien et Diomède, ne pouvait s'exprimer de cette façon à l'époque où nous reporte notre monument.

« Sed proprie *necatus* ferro, dit le premier, *nectus* vero alia vi peremptus dicitur[2], » et, plus loin : « Sed *necatus* proprie dicitur ferro, *nectus* alia vi[3]. »

Diomède est plus explicite encore : « Verum tamen et *necavi* legimus, ut *nectus*, *necatus* et hoc differre malunt *necui*, quasi suffocari; *necavi* ferro occidi, unde *necem* cædem appellamus[4]. »

On le reconnaîtra, si l'inscription d'EVFRONIA est le seul texte latin qui nous ait conservé à l'état non théorique le participe contracte de *neco*, du moins le reproduit-elle dans toutes les conditions posées par les grammairiens. EVFRONIA est morte *sans blessure*, noyée dans un naufrage, *quasi suffocata*, comme le dit Diomède, donc NECTA.

Pourtant, à côté de la règle que ce dernier formulait avec Priscien, Festus en patronait une autre moins étroite. Pour lui, la distinction de la mort violente, avec ou sans blessure, n'existe pas entre *necatus* et *nectus*, mais seulement entre *occisus* et *necatus*, dont il néglige le contracte.

« NECI DATVS, écrit-il, proprie dicitur qui sine vulnere interfectus est, aut veneno aut fame. »

[1] HILARIONI ET REVOCATE FRA | TRIBVS..... QVI IN SENV | MARE PERIERVNT, Maffei, *Mus. Veron.* 372, 1; RAPVERVNT NYMPHAE IN GVRGITE, Grut. 717, 11; PER ARAR AMNEM SVBITO ABREPTVS, Spon, *Recherche, etc.*, p. 218.

[2] Lib. IX, p. 861.

[3] Lib. XI, p. 929.

[4] Lib. I, p. 362.

« OCCISVM a *necato* distinguitur. Nam *occisum* a cædendo dictum, « *necatum* sine ictu[1]. »

Il faut le dire, établie probablement d'après les usages de leur siècle, la règle proposée avec une légère modification par les trois grammairiens n'était pas de l'antiquité latine; un coup d'œil sur l'article NECO de Forcellini suffira pour s'en convaincre. Employée d'abord, comme le constate ce lexique, pour exprimer l'idée de la mort violente, sous quelque forme qu'elle ait été reçue, l'expression NECO se spécialisa toutefois plus tard pour adopter exclusivement, chez les écrivains de la décadence, le sens que nous lui voyons sur le marbre d'Autun.

Ainsi, nous trouvons dans Lactance : « In aqua necabatur[2]; » dans Grégoire de Tours : « Alias enecat, alias incendio trahit[3]; » dans Sulpice Sévère : « Deductique ad torrentem necati sunt[4]. »

Il y aurait contradiction évidente entre l'époque que suppose l'emploi du mot NECTA et celle qu'indiquerait l'exécution matérielle du titulus, si l'on pouvait accepter avec quelque confiance le dessin qui nous en a été conservé, et dont les caractères rivalisent de beauté avec ceux du Haut-Empire. Ce ne peut être là, toutefois, qu'un élégant mensonge qui nous rend plus sensible encore la perte d'un monument précieux pour l'histoire de la langue latine.

Gravée, comme beaucoup de tituli de fidèles, sur un fragment de sculpture païenne[5], l'inscription d'EVFRONIA doit appartenir à la fin du IVe ou au commencement du Ve siècle, époque où un grand nombre

[1] Le participe ICTVS et ses semblables, PERCVSSVS, PETITVS, indiquant la mort par blessure, se trouvent sur des marbres publiés dans une savante dissertation de M. Ph. Le Bas (*Journal général de l'instruction publique*, 7 août 1836).

[2] *De morte persec.* 38.

[3] *Hist. Franc.* VI, XXXV.

[4] *Hist. sacr.* I, LXXV. Cette acception du verbe *neco* se continue d'une façon non interrompue en Gaule, sans doute jusqu'à sa pleine transformation en français, car nous pouvons la suivre jusque dans Usuard (20 janvier) : « Martha in nympha necata est; » dans Reginon (*Chronic.* lib. II) : « Gisalbertus in Rheno « submersus necatur; » et, dans le continuateur d'Aimoin (c. XL) : « Partim in Axona « necati sunt, » etc.

[5] « On trouva encore à Saint-Pierre-l'Es-« trier, dit Edme Thomas, une pierre carrée « de marbre blanc, et qui est à présent au « logis de M. Munier, avocat du roi à Autun, « faisant partie d'un sépulcre entier, à l'une « des faces duquel on a taillé une vestale ou

de ces débris étaient gisants sur le sol[1]. Elle contient trois dates : celle de la naissance, celle du baptême, celle de la mort[2]. Je traiterai plus loin du mot PERCEPIT, qui sert à exprimer la seconde, ainsi que de la parodie dont cette expression du vocabulaire chrétien était l'objet dès le temps de Tertullien[3].

6.

Autun archéologique, p. 269, 270; — J. de Fontenay, *Note sur un vase d'argile remontant aux premiers temps du christianisme;* — l'abbé de Voucoux, *Essai d'interprétation du mot Pistillus*, p. 11; — voir mes planches, n° 2.

Je donne, d'après l'*Autun archéologique,* la copie figurée d'un vase en terre rouge, dont M. de Fontenay a bien voulu me faire voir un moulage, mais que je n'ai pas eu à ma disposition. Ce vase, qui appartient à M. de Montaigu, a été trouvé entre Saint-Léger-sur-Dheune et Chagny. Sur le bord supérieur est gravé à la pointe et en lettres rétrogrades le mot PISTILLVS, puis celui de ZVY, dont les caractères sont répétés avec des combinaisons différentes sur le corps même du vase, où sont également tracées trois croix. Un certain nombre de statuettes de terre trouvées à Autun[4] et à Belley[5], ainsi que quelques fragments de poteries[6], portaient en creux le mot PISTILLVS; une autre figurine,

«prêtresse. En voici la figure...... Cette inscription ancienne est la plus considérable «qu'on voit à Autun.» Munier, qui a possédé ce marbre, donne une tout autre description du sujet, qu'il reconnaît d'ailleurs être peu définissable à cause des nombreuses mutilations qu'a subies le monument. J'ai suivi le dessin de Legouz de Gerland, qui dit que le bas-relief ayant été mal reproduit d'abord, il en a fait exécuter une copie sous ses yeux et par une main sûre.

[1] Voir la Dissertation n° 355.

[2] Une inscription chrétienne, publiée par Fabretti (p. 577), contient également ces trois mentions. La date du baptême me paraît encore exister dans une épitaphe de néophyte que rapporte Boldetti. (Voir ma dissertation n° 355.)

[3] Dissertation n° 412.

[4] De Voucoux, *op. cit.* p. 7.

[5] Greppo, *Revue du Lyonnais*, t. XII, p. 352.

[6] Grivaud de la Vincelle, *Antiquités romaines et gauloises recueillies dans le jardin du palais du Sénat,* p. 158, et pl. VIII, n° 96.

dont l'auteur de la *Religion des Gaulois* constate la découverte près d'Arles, présentait l'impression imparfaite du même mot[1]. Le nom PISTILLVS est déjà connu par une inscription latine de Mayence[2]; c'est encore le nom d'un chef gaulois dont les médailles sont nombreuses et variées[3]. Les figurines dont je viens de rappeler la découverte ne permettent pas de douter qu'il ne s'agisse ici du nom d'un potier.

Je n'essayerai pas d'interpréter le mot ZVY, que porte également le vase de M. de Montaigu, et dont les auteurs de l'*Autun archéologique* ont également constaté la présence sur un petit vase d'argile provenant de la même contrée.

On peut consulter, sur les inscriptions de cette nature, un curieux travail inséré par M. de Longpérier dans le tome XIX des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique.*

Une figurine de la Fortune de Préneste, que j'ai récemment acquise à Rome, porte au revers le nom du potier CARPVS, tracé à la pointe sur le cru avec cette cursive romaine dont les types sont si peu communs.

CARPVS

7.

Le P. Lempereur, *Dissertations sur les tombeaux antiques qu'on voit à Autun ou dans les environs*, p. 17; — Edme Thomas, *Hist. de l'ant. cité d'Autun*, nouvelle éd. p. 239; — *Voyage littéraire de deux bénédictins*, Ire partie, p. 162; — Muratori, 1998, 7 (misit Bricherius Columbus); 2101, 1 (misit de Mazaugues)[4]; — Hagenbuch, *Epistolæ epigraphicæ*, p. 226; — Secchi, *Epigramma greco-cristiano d'Augustoduno*, p. 9.

MEMORIAE AETERNAE

[1] T. II, pl. XXXVII, et p. 265.

[2] Lehne, *Die Römischen Alterthümer*, t. I, p. 105.

[3] *Autun archéol.* p. 267, 268; Du Chalais, *Descript. des méd. de la Bibl. imp.* p. 171-181.

[4] La même inscription est donc répétée dans Muratori à cent pages de distance. La

QVIETAE QVAE VIXIT ANN·I·D·III
H·VIII·DECESSIT VIII KAL·NOV
VALENTE VI ET VALENTINIANO·II·CONS·

Les mots MEMORIAE AETERNAE, par lesquels débute cette inscription, sont empruntés au formulaire païen[1]. Ainsi que l'a fait observer M. Raoul-Rochette[2], cette mention, comme celle de QVIETI AETERNAE, se rencontre particulièrement sur les monuments romains de la Gaule; elle est, pour ainsi dire, de formule locale à Lyon.

D'après la copie de D. Martene et Durand, l'inscription de QVIETA porterait un symbole unique sur les inscriptions chrétiennes, la colombe tenant un serpent dans ses pattes; il ne s'agit probablement que du rameau d'olivier grossièrement représenté sur le monument original. Pour les fidèles, en effet, le serpent symbolise le génie du mal[3]; il est figuré comme tel sur les monnaies de Constantin et de Majorien, abattu, soit sous le Labarum[4], soit sous les pieds de l'empereur[5]. Dans la vision si éloquemment racontée par Perpétue, la sainte écrase la tête du monstre[6], et Clément d'Alexandrie recommande aux femmes chrétiennes de ne pas porter des bijoux en forme de serpent[7].

L'inscription de QVIETA, autrefois déposée à Saint-Pierre-l'Estrier,

seconde copie, envoyée par M. de Mazaugues, diffère légèrement de la première; à la deuxième ligne on lit QVIETAT au lieu de QVIETAE, et M.III, au lieu de D.III. La leçon d'Edme Thomas présente une autre variante dans le nom : QVIETATAE. J'ai suivi D. Martene et Durand, qui donnent une sorte de copie figurée. Le nom de QVIETA se trouve dans une inscription rapportée par Marini (*Pap. dipl.* p. 251 B).

[1] Gruter, *Index* XVI.

[2] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XIII, p. 195.

[3] *Apoc.* c. XXI.

[4] Eckel, *D. V. N.* t. VIII, p. 88.

[5] Banduri, *Num. impp.* t. II, p. 590.

[6] *Acta sincera*, p. 94, éd. cit.

[7] *Ἤδη δὲ καὶ φανερώτατα τοῦ πονηροῦ σύμβολα οὐκ αἰσχύνονται περικείμεναι. Ὡς γὰρ τὴν Εὔαν ὁ Ὄφις ἠπάτησεν, οὕτω δὲ καὶ τὰς ἄλλας γυναῖκας ὁ κόσμος ὁ χρυσοῦς δελεάτι προσχρώμενος τοῦ Ὄφεως τῷ σχήματι ἐξέμηνεν εἰς ὕβρεις σμυραίνας τινὰς καὶ ὄφεις ἀποπλαττομένας εἰς εὐπρέπειαν.* (*Pædag.* II, 12, éd. Potter, p. 244-245.) Voir encore, sur le serpent, Munter, *Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen*, p. 101-104.

est la seconde en ancienneté de nos épitaphes chrétiennes à date certaine; elle appartient à l'an 378. Le P. Lempereur nous apprend qu'elle était gravée sur la couverture d'un tombeau de pierre long de trois pieds; « elle est, dit-il, du plus beau caractère du monde[1]. »

[1] Le même auteur, les deux bénédictins et Ladoneus, ont vu, à Autun, les tombeaux de saint Cassien, saint Rhétice et saint Simplice, dont parle Grégoire de Tours (*De glor. Conf.* LXXIV, LXXV, LXXVI). Ce dernier monument, dit le P. Lempereur (p. 23), portait une croix pattée. On peut consulter, sur la vie, la translation et les miracles de saint Cassien, les antiques documents publiés par Fontanini, *De antiquitatibus Hortæ,* p. 335-384.

8.

Fortunat, *Miscell.* v. 7; — Corpet, *Revue de philologie*, t. II, p. 450.

AVGVSTVDINENSISOPVSTIBISOLVOSYAGRI

D I V S A P E X A D A M V T F E C I T D A T S O M N I A D O N E C
A V V L S A C O S T A P L A S M A T A E S T E V A N E C I M P A R
F E L I C E S P A R I T E R D V P L O I D E L V C I S O P E R T I
O R E C O R V S C A N T E S I N T E R P I A R V R A I V G A L E S
R I P A E I O C V N D A E N A R I G R A T A A V R A R E D I B A T
T V R I S D E L I C I A E S A T V R A B A N T V B E R E F L A T V
V N A F O V E N S A M B O S F L O R O S A S E D E V O L V P T A S
N O T A B O N I S R E G I O P A S C E B A T N E M P E B E A T O S
A T C V M T A M M A G N O P O L L E R E N T M A I V S H O N O R E
T O T A H O M I N V M M I R E P A R E B A T T E R R A D V O R V M
O C C V L T V S M E N D A X M O X E X E R I T A R M A V E N E N I
S E R P E N S E L A T V S Z E L A T O R L A R V E V S H O S T I S
A T R O X I N N O C V O S E V I N C E N S F E L L E N O C E N T I
C O N L I S I T S V A S V Q V O S G R A T I A D I V A B E A R A T
E T H O M O D E T E R R A T V M D E N V O D E C I D I T I L L V C
R E P T A N T I S Q; D O L O E O O I S E X C L V D I T V R O R T V
H A G N A T I M O R I M V R D A M N A T I L E G E P A R E N T V M
A T D E V S E X C E L L E N S A I E E T D E L V M I N E L V M E N
E C O E L I S O L I O D V M M V N E R A P R O V I D E T V L T R O
C A S T A E C A R N E R V D I V I V A X I N T R O I I T A G N V S
P R O D I I T I N D E S A L V S M A T V T I N I V E L V C E R N A
I N T A C T A E P A R T V L V X E R V I T E X C I T A M V N D V M
A P A T R E I V R E D S H O M O D E H I N C C A R N E V S A L V O
V T N O S E R I P E R E T V I L I S E D E T R A H I T A V C T O R
O R E G I S V E N A L E C A P V T Q V O D D E C R V C E F I X I T
T E L O V O C E M A N V S O L F A C T V S V E R B E R E F E L L E
A C T V H A C S O L V I S C A P T I V O S S O R T E C R E A T O R
S E R O V E R A D A T A E S T V I T A L I S E M P T I O M O R T E
Y M N O S V N D E D E O L O Q V O R A B S O L V E N T E R E A T V
A T V O S A E T E R N A E S V F F V L T I L A V D E C O R O N A E
G A L L O R V M R A D I I V O B I S Q V O F V L G E A T E T N O X
R V M P I T E L O R A I V G I S E T S V M I T I S A R M A D I E I
I P S A V E L I B E R T A S V O S L I B E R A T A T Q; B E A B I T

C'est en échange de la liberté d'un captif que Fortunat adresse à Syagrius, vingt et unième évêque d'Autun[1], cette pièce de vers *figurée*, qu'il l'engage à faire exécuter en couleur dans le vestibule de son

[1] Voir le *Gallia christ.* t. IV, p. 344.

église[1]. Le *minium* et le *coccinum* doivent servir, dit la lettre d'envoi, à faire ressortir les combinaisons de caractères qui permettent de trouver, dans ce petit poëme, trois sens différents et complets. Du corps de ses trente-trois vers, symbole des trente-trois années qu'a vécu Notre-Seigneur, se détachent un cadre, une croix et deux lignes diagonales figurant, avec la haste de cette croix, le X grec du monogramme. Les deux lignes horizontales du cadre font partie du poëme lui-même; ses côtés verticaux se lisent isolément et donnent le distique :

DA FORTVNATO SACER HAEC PIA VOTA SYAGRI
CRISTVS SE MISIT CVM NOS A MORTE REVEXIT

La figure X donne encore trois vers indépendants du sens général :

CAPTIVOS LAXANS DOMINI MEDITATIO FIES
DVLCE DEI MVNVS QVO MERX TE CARE CORONET
CARA DEO PIETAS ANIMAM DAT DE NECE SOLVI

Les dix-sept premiers vers du poëme sont relatifs à la chute de l'homme; les seize derniers traitent de la rédemption. On reconnaît dans le trente-deuxième,

RVMPITE LORA IVGIS ET SVMITIS ARMA DIEI

une expression sortie de la bouche de saint Paul[2].

Le dix-huitième présente, dans le mot AIE, une sérieuse difficulté.

[1] Il s'agit ici de l'église de Saint-Étienne, près du polyandre de Saint-Pierre-l'Estrier (Gr. Tur. *De glor. Conf.* c. LXXIII). Pour établir ce fait, je rappellerai d'abord les expressions de la lettre même de Fortunat : «...Præsertim cum desiderem thesauros ex «æquo te tuo frui cum martyre,» expressions qui prouvent que l'église pour laquelle l'inscription a été composée était placée sous l'invocation d'un martyr. Je renverrai, de plus, au texte suivant, qui nous apprend que la construction de l'église de Saint-Étienne était due à Syagrius : «...Basilicam «sane beati Stephani cui sedit miro decore «ampliavit, ingenti testitudine a parte orien«tis applicita, auroque ac musivo splendi«dissime decorata, instar ejus quam Syagrius «episcopus Augustoduni fecisse cognosci«tur.» (Labbe, *Nov. bibl. mss.* t. I, p. 423; cf. p. 566.)

[2] «Induamur arma lucis,» *Rom.* XIII. 12.

M. Corpet y voit un emploi antique de notre vieux mot *aïe, aide, secours*. Dans une savante lettre adressée à M. L. Renier, M. Roth, de Bâle, y reconnaît une contraction du mot *animæ*. Je n'ose, quant à moi, me prononcer sur ce point.

Cette pièce et trois autres de même nature, également composées par Fortunat[1], et qui semblent avoir eu une même destination, contiennent deux enseignements paléographiques.

La séparation constante de l'AE et l'OE montre qu'il n'était pas du génie latin de réunir ces diphthongues en un seul caractère[2].

L'abréviation DS, qui figure au vingt-troisième vers de la pièce à Syagrius, et qui, à raison de la mesure, doit être lue *Deus*, nous donne une nouvelle preuve de la différence toujours observée dans le style épigraphique entre DS, qui désigne Dieu le père, et DNS, qui désigne le Christ[3].

Le nom de Notre-Seigneur est deux fois écrit sans H dans ces légendes, comme sur un grand nombre d'inscriptions[4]; cette orthographe a passé dans l'italien.

« Les Grecs et les Latins, dit M. Boissonade, dans un charmant « article sur les poésies *figurées*, s'étaient exercés à ces frivolités. Les « Ailes, l'Œuf et la Hache de Simmias de Rhodes, les deux Autels de « Dosiadas, la Syrinx de Théocrite, l'Autel, la Syrinx et l'Orgue de « Porphyrius sont, en ce genre, d'admirables chefs-d'œuvre..... Dans « le moyen âge, Rhabanus Maurus et Abbon, abbé de Fleury, ont « imité le genre de Porphyrius[5]. »

[1] II, 4, 5, 6. La dernière de ces pièces rentre dans le système d'acrostiche dont la *Paléographie grecque* de Montfaucon donne un exemple (p. 297). Voir encore dans les *Notices et extraits des manuscrits,* t. XII, IIe part. p. 96, une pièce de Fortunat en vers ophites, et sa singulière épître à Childebert, lib. X, c. IX.

[2] M. Letronne a fait observer que les graveurs d'inscriptions ne conjuguaient ces lettres que lorsqu'ils y étaient contraints par le défaut d'espace (*Mém. publiés dans la Rev. arch.* p. 196).

[3] Isid. Hispal. *Different.* l. II; PRIMA VIVIS IN GLORIA DEI ET IN PACE DOMINI NOSTRI ☧. Mar. *Act. S. V.* p. 69.

[4] Bosio, 153; Boldetti, 205, 208, 514, etc.

[5] *Journal de l'Empire,* 8 nov. 1806, p. 3 et 4.

9.

Antiquités et monuments anciens du Bourbonnois, ms. de Beauméni (collection de M. Albert Lenoir); — voir mes planches, n° 7.

. . . ACEI TIGRIDIVS CAS
TVS PVER ET IECTOR IEIIX
IMPIR QVI BEATVS QVI

Avant que je m'occupe de cette inscription inédite et aujourd'hui disparue, on me permettra de dire quelques mots sur Beauméni, dans les manuscrits duquel je l'ai retrouvée.

L'acteur Beauméni, dessinateur assez habile, fut chargé, en 1780, par l'Académie des inscriptions, de relever les monuments antiques qu'il pourrait rencontrer en France[1].

Ses dessins, qui remplissent de volumineux cahiers et fournissent çà et là de précieux documents, sont exécutés avec une certaine adresse, mais sans aucune conscience. Quelques-uns des monuments qu'il figure sont de pure invention, au moins pour la plus grande partie des détails. Ses copies d'inscriptions ne présentent aucun sens et sont à peine reconnaissables, lorsqu'on les compare à ceux des originaux qui nous sont parvenus.

Toutefois, et quelque informes que soient ces transcriptions, j'ai dû y recueillir avec empressement deux débris du célèbre polyandre de Saint-Pierre-l'Estrier.

Voici ce que je puis tirer du fac-simile de Beauméni :

*Hic j*ACET TIGRIDIVS CAS | TVS PVER ET? LECTOR? FELIX? | *s*EMPER QVE BEATVS QVI[2] |

[1] M. Albert Lenoir possède une lettre, datée du 27 mai 1780, par laquelle M. D'Aine, intendant de Limoges, annonce «au s^r de «Beauméni» la mission qui lui est donnée. Beauméni recevait annuellement 1,000 livres de principal et 500 livres de frais de voyage. De nombreuses reproductions de ses détestables copies existent encore; j'en ai vu entre les mains de M. de Lagoy, à Aix, à la bibliothèque de Poitiers, etc. Voir, sur Beauméni, Mérimée, *Voyage en Auvergne et en Limousin*, p. 101, et la *Biographie univers.*

[2] Je ne puis considérer et donner comme d'une leçon certaine que la première ligne

Le nom de TIGRIDIVS, comme ses congénères, est extrêmement répandu parmi les premiers chrétiens de l'Italie[1].

Une sainte fille du nom de Tygris, citée pour sa dévotion à saint Jean-Baptiste, vivait en Bourgogne même vers l'an 562; elle avait fait rapporter d'Orient les reliques du Précurseur[2].

10.

Antiquités et monumens anciens du Bourbonnois, manuscrit de Beauméni, collection de M. Albert Lenoir; — voir mes planches, n° 8.

PER SAECVIVM SINISAI
CVIICOLTTACIONI
TRANSIVIIIISXIFAI
MART IN PACE PPECESSI

Cette inscription inédite, tirée, comme celle de TIGRIDIVS, du polyandre de Saint-Pierre-l'Estrier, n'existe plus aujourd'hui. La copie informe que je reproduis ici est la seule qui nous soit parvenue; je l'ai trouvée de même dans la collection de dessins de Beauméni appartenant à M. Albert Lenoir.

J'y reconnais à peine quelques mots sans suite : à la première ligne, ceux de PER SAECVLVM; les deux dernières me semblent devoir être lues :

TRANSIVIT *Sub* (D.?) XI KAL
MART IN PACE PRECESSIT

et le commencement de la seconde. La forme du G et celle de l'A indiquent que le caractère a été imité avec une certaine fidélité.

[1] TIGRINVS (Reines, XX, 398); TIGRINA (Boldetti, p. 435, 484); TICRIDINA (p. 346); TI.GRI.NO (p. 368); TIGRDAS (p. 459); TIGRIS (Fabretti, II, 284, 287), etc. Ce nom a aussi été en usage parmi les païens, ainsi que l'on peut s'en assurer dans l'*Index nominum* de Gruter.

[2] Gr. Tur. éd. Ruinart, p. 1342, cf. Charvet, *Hist. de la sainte église de Vienne*, p. 104.

En terminant ici l'examen des inscriptions chrétiennes d'Autun, je rappellerai, pour mémoire et sous toute réserve, que, d'après une lettre insérée dans les *Mémoires de Trévoux*[1], il aurait existé dans les environs une pierre portant une croix et le nom BACAVDA.

Les auteurs du *Voyage littéraire de deux bénédictins*[2] ont vu, dans l'église du prieuré conventuel des chanoines de Sainte-Geneviève, un grand tombeau de marbre que l'on pensait être celui de saint Franchet, archevêque de Sens, et sur lequel figuraient, suivant le dessin qu'ils en donnent, la croix gemmée, le monogramme constantinien inscrit dans un cercle, les palmes, les colombes, et sans doute des grappes de raisin qu'ils ont, par une erreur manifeste, prises pour des roses. Ce sarcophage ne portait aucune inscription.

DECIZE.

11.

Voir mes planches, n° 3.

ET FRE
DEBO
DVS ZV
NIOR

Cette inscription, curieuse par son caractère cursif, a été gravée sur la pâte encore fraîche d'une tuile romaine à rebords. Elle était sans doute placée à l'intérieur ou à l'extérieur d'une tombe mérovingienne, avec une autre tuile qui portait le commencement de l'épitaphe.

La substitution du Z au I, que l'on remarque ici dans le mot

[1] 1706, t. IV, p. 2102, 2103. — [2] Iʳᵉ partie, p. 161-162.

ZVNIOR, n'est pas sans exemple sur les monuments antiques; c'est ainsi que je lis, dans le recueil de Gruter, VIBAS IN DOMINO ZESV[1], et sur des verres chrétiens : ZESVS CRISTVS et ZESVS[2]. On trouve, par contre, le nom de Zosimus écrit IOSIMVS[3].

L'épitaphe de FREDEBODVS, découverte à Decize-sur-Loire, est conservée au musée nivernais[4].

Le sol de Nevers n'a encore fourni aucune inscription chrétienne. Je dois, en effet, avertir le lecteur que le titulus copié à Saint-Étienne par D. Martene et Durand sur la tombe, aujourd'hui détruite, de saint Eulade, premier évêque de Nevers[5], a été composé en 1602 par Claude Bredeau, avocat[6], qui a emprunté son premier distique à une épitaphe de Fortunat[7].

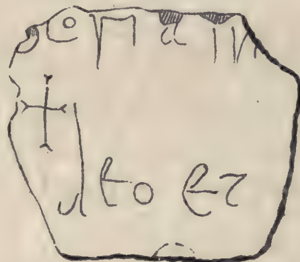
A défaut de monuments des premiers temps chrétiens, je citerai ici une pierre païenne inédite, dont les fidèles ont creusé le revers pour en faire un sarcophage[8]. Ce cippe, curieux à plus d'un titre, a

[1] 1058, 6.

[2] Bold. p. 194, 205, 208, 266, 408, cf. p. 431. On trouve de même de nombreux exemples de Z pour DI, comme dans ZACONVS, Mur. 481, 2; ZABVLVS, Paul Nol. éd. de 1685, *Epist.* p. 6, *Append.* p. 27; ZES, Fabretti, VIII, 93; ZEBVS, Bibliothèque impériale, département des manuscrits, fonds Bouhier, n° 60 B, p. 364; cf. Mar. *Pap. dipl.* p. 325 B, etc.

[3] Jahn, *Specimen epigraphicum*, p. 73 et 143; cf. Buonarotti, *Vetri antichi*, p. 52, 53.

[4] La rareté des monuments lapidaires en caractères cursifs m'engage à publier ici le fac-simile d'une inscription de Carthage que j'ai trouvée parmi des débris de marbre au musée de Marseille. Ce fragment, qui offre le type des écritures immédiatement dérivées de la minuscule romaine, nous donne un curieux échantillon de la paléographie de l'Afrique :



On y retrouve les traces de la formule liturgique GLORIA IN *excelsis* DEO ET *in terra pax hominibus bonæ voluntatis*. Cette inscription était sans doute placée dans une église, si l'on en juge par la présence de la même légende dans la basilique de saint Clément, à Rome. (Marini, dans Mai, *Coll. Vat.* t. V, p. 122.)

[5] *Voyage litt.* Ire partie, p. 49.

[6] Parmentier, *Hist. manuscr. des évêques de Nevers.*

[7] *Miscell.* IV, XI.

[8] Dans un excellent travail inséré au Bul-

été récemment trouvé à Bouhy (Nièvre), sur la voie romaine qui relie Autun et Orléans. C'est un titulus votif adressé à *Mars Boluinnus*[1], divinité topique dont ce lieu a conservé le nom[2], et à une déesse *Duna*, qui me paraît figurer ici pour la première fois[3] : AVG·SACR | MARTI·BOLV | INNO ET DVNAe | C·DOMIT·VIRI | LIS· DECVRIO·PR° | SALVT·SVA·ET·IVL | THALLI·VIRILLI | ANI·FILI·ET AVI | TILLAE·AVITI·FIL | VXORIS·V·S·L·M· L'action de grâces que porte cette inscription semble indiquer que les Romains connaissaient les eaux minérales de Bouhy, comme plusieurs autres de la Nièvre[4], et que C. Domitius Virilis et les siens en avaient éprouvé de bons effets. *Mars Boluinnus* est encore nommé sur une autre pierre également votive et tirée du même sol : MART BOLV | NNI·CABIN | VS SEVERVS | DONVM DE | DIT[5].

CHÂLON-SUR-SAÔNE.

J'aurais dû trouver à Châlon-sur-Saône quelque trace de l'inscription de la tombe qui renfermait les restes du roi Gontran, inhumé à Saint-Marcel, comme nous l'apprend Frédégaire[6]. Si je n'ai rencontré dans cette ville aucun monument des premiers siècles de l'Église, je puis au moins constater qu'un reliquaire, qui serait sans prix pour elle, existe dans le village de Saint-Marcel-de-Careyret.

Ce reliquaire, en forme d'autel, exécuté vers le xe siècle, relate en termes exprès que saint Marcel et saint Valérien, membres de la

letin archéologique de l'*Athenæum français* (n° 3 de 1855), le savant M. Le Bas signale un fait analogue.

[1] Cf. Greppo, *Eaux thermales de la Gaule*, p. 139, 152.

[2] *Ibid.* p. 28, 29, 117, 132. Voir, sur les noms de lieux dérivés de ceux des divinités topiques, p. 28, 29, 117, 132, 160, etc., et mes dissert. nos 124 et 125.

[3] Cette Duna, associée ici à Mars, rappelle au savant M. De Witte Dyna, fille d'Évandre et femme d'Hercule. (Cf. *Revue num.* 1849, p. 347.)

[4] Cf. Greppo, *Eaux thermales de la Gaule*, p. 277 et suiv.

[5] On trouvera des monuments analogues dans l'ouvrage de l'abbé Greppo. Voir encore le mémoire du P. Marchi : *La Stipe tributata alla divinità delle acque Apollinari.*

[6] *Chronicum*, c. XIV; cf. c. I, et la note de Ruinart, p. 447 de son édition de Grégoire de Tours.

mission latine qui évangélisa les Gaules, ont souffert le martyre sur le territoire de Châlon[1]. En voici l'inscription :

✝ ☧ ✝
✝ HIC HABIT RELIQVIAS
SCE MARIAE
ET SCE CROCIZ
ET SCOROM MARTYRVM
MARCELLI ET VALERIA

[1] C'est par erreur, selon moi, qu'Angelo Mai (*Collectio Vaticana*, t. V, p. 461, n° 5) lit sur cette inscription QVI *Patron*I SVNT. La leçon QVI *Pass*I ne me paraît pas douteuse en présence de la tradition. (Greg. Tur. *De glor. Mart.* I, LIII, LIV; *Vita S. Marcell.* ex veteri legendario Eccl. Cabillon; — *Passio S. Valer.* ex eodem legend.; — Tillemont, *Hist. ecclés.* t. III; — Ruinart, *Acta sincera*, édition de 1713, p. 73 : « Admonitio in Passionem SS. Epipodii et « Alexandri. ») *Mém. de la Soc. arch. de Châlon-sur-Saône*, 1846, p. 143 et suiv.; — Collombet, *Vies des saints du diocèse de Lyon*, p. 51.

Il ne me semble pas inutile de mettre ici le lecteur en garde contre d'ennuyeuses et inutiles recherches auxquelles m'a condamné une singulière distraction de Millin. J'avais lu dans un passage relatif aux antiquités de *Glanum* (*Voyage*, t. III, p. 403, 404, 405) : « On trouve souvent, dans le voisi- « nage, des urnes, des médailles d'or, d'ar- « gent, de cuivre, et diverses antiquailles; « nous avons nous-même remarqué plusieurs « fragments d'inscriptions.... Sur un autre « fragment de pierre cassé dans sa longueur, « on lit d'un côté QVI PASSI, et de l'autre « on distingue les lettres suivantes disposées « ainsi sur quatre lignes :

I
OEVR
CE
RIE

« je rapporte ces fragments, parce qu'on peut « un jour trouver des inscriptions plus éten- « dues, et qu'ils contribueront alors à donner « des indices sur l'histoire des monuments « de *Glanum*. » Préoccupé de tout ce qui touche à nos origines chrétiennes, j'avais cru pouvoir trouver dans les mots QVI PASSI, que Millin donnait ainsi comme antiques, une mention semblable à celle du reliquaire de Saint-Marcel-de-Careyret, et j'ai recherché les noms des saints dont ils pouvaient relater le martyre. J'ai éprouvé un assez vif étonnement à apprendre de M. le marquis de Lagoy, qui connaît si bien les monuments de *Glanum*, que le prétendu titulus antique copié par Millin n'était qu'un fragment d'un dé de pierre autrefois placé sous une croix, et qui portait sur l'une de ses faces l'inscription *Vous* QVI PASSE*z*, *à la Vierge dites un Ave*, et, sur l'autre, quelques mots parmi lesquels on lisait : *le c*OEVR *de la Vier*GE *Ma*RIE.

NI ·VI PI SVNT IN TERRITVRI
VM CIVITATIS CABIION
NINZIZ

ANSE.

12.

Ms. de l'abbé de Veyle; — Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 93; — Muratori, 423, 1; — *Lettera in difesa dell' epitaffio di S. Felice, da un antiquario Romano*, p. 28; — Bonada, *Anthologia*, t. II, p. 511; — Burmann, *Anthologia*, t. II, p. 87; — Goens, *Diatriba de Cepotaphiis*, p. 50; — Welcker, *Sylloge epigrammatum græcorum*, p. 83; — l'abbé Greppo, *Revue du Lyonnais*, t. XIV, p. 414; — Ferrand, *Histoire d'Anse*, p. 50; — Clinton, *Fasti Romani*, t. II, p. 206; — Comarmond *Musée lapidaire de la ville de Lyon*, p. 429; — voir mes planches, n° 9.

GERMINE SVBLIMI PROBA NOMINE MENTE PROVATA
QVAE SVBITO RAPTA EST HIC TVMVLATA IACET
IN QVA QDQVIT HABENT CVNCTORVM VOTA PARENTVM
CONTVLERAT TRIBVENS OMNIA PVLCHRA DS
HINC MESTVS PATER EST AVIAE MATRIQE PERENNIS
TITIA HEV FACINVS CAVSA PERIT PIETAS
ACCIPE QVI LACRMIS PERFVNDIS IVGETER ORA
MORS NIHIL EST VITAM RESPICE PERPETVAM
QVAE VIXIT ANNVS · V · ET MINSIS VIIII
OBIIT · SD · III · IDS OCTVBRIS · PAVLINO · V F

   C 8

Ainsi qu'on peut le voir dans ma copie, l'inscription de PROBA est encadrée d'une bordure en rinceaux, entremêlés de croix et de monogrammes.

Avant de donner une traduction de cette épitaphe, il me faut rétablir le texte du sixième vers, altéré par une erreur matérielle du quadratarius. Il est évident, ainsi que le fait observer M. l'abbé Greppo, que les syllabes TITIA ne sont qu'une partie du mot *mœs*TITIA, dont les premières lettres ont été sautées. Seulement, et contrairement à l'opinion du savant antiquaire, je proposerai de rétablir ce mot au génitif[1], pour faire disparaître une faute de quantité qu'il croit exister dans le texte[2]. On lirait donc avec moi :

. . . . AVIAE MATRIQVE PERENNIS
MESTITIAE (HEV FACINVS!) CAVSA PERIT PIETAS[3]

Cela dit, je passe à la traduction :

« Dans ce tombeau repose un enfant de race noble, du nom de « PROBA, d'une âme probe (PROVATA), enlevée par une mort inat« tendue. Tous les dons précieux que peuvent souhaiter des parents, « Dieu les avait réunis en elle. Aussi son père est en proie à la dou« leur, et la perte de leur plus chère affection, malheur cruel, plonge « son aïeule et sa mère dans un désespoir sans fin. Écoute, toi qui « baignes constamment ton visage de tes pleurs : la mort n'est rien, « songe à la vie éternelle.

[1] Cette restitution, qu'exige la mesure, est encore appelée par la disposition matérielle de l'inscription. Ainsi l'on remarquera qu'entre les mots TITIA et HEV le graveur a laissé un vide. Son intention était d'enlever, à cet endroit, la surface du marbre pour faire disparaître TITIA et pour rétablir le mot MESTITIAE par le procédé que l'on remarquera sur le titulus de VALENTINA à Trèves (pl. n° 295). Il avait dû, par conséquent, réserver l'espace nécessaire pour un mot plus long que celui qu'il devait effacer. L'insouciance a, toutefois, laissé subsister la faute. Ce n'est pas sans quelque raison que Sidoine Apollinaire écrivait, en envoyant une épitaphe destinée à être gravée sur le marbre : « Sed vide ut vitium non « faciat in marmore lapicida : quod factum « sive ab industria, seu per incuriam, mihi « magis quam quadratario lividus lector ads« cribat. » (Lib. III, *ep.* XII.)

[2] Le reste de l'épitaphe, sinon élégant, du moins d'une facture régulière, donne tout lieu de supposer que le poëte n'eût pas considéré comme une brève la dernière syllabe du mot CAVSA, s'il l'eût employé à l'ablatif, comme l'a pensé M. l'abbé Greppo.

[3] Je construis : « Heu facinus! pietas pe« rit, causa mœstitiæ perennis aviæ ma« trique. » *Pietas* est pris ici dans le sens de *chères affections.* Avant la nouvelle copie donnée par M. Greppo, une seule avait eu

« Elle a vécu cinq ans et huit mois; elle est morte le troisième jour « des ides d'octobre, sous le consulat de Paulinus, Clarissime. »

L'expression FACINVS se trouve, dans les auteurs et sur les marbres, employée comme elle l'est ici dans le sens de *malheur*. De même, CRVDELIS, SCELERATVS, sont pris assez fréquemment dans l'acception d'*infortuné*[1], tandis que, par contre, INFELIX signifie parfois *coupable*[2].

Ainsi que l'on peut s'en assurer par les citations de Forcellini, IVGITER est d'un usage peu commun dans la haute latinité; nous avons déjà vu ce mot dans une épitaphe de Fortunat, qui fait partie de ce recueil[3]. Un lieu célèbre dans le martyrologe romain[4] est appelé *Gutta jugiter manans*.

Le jeu de mots singulier par lequel commence cette épitaphe, et dont le mauvais goût répugnerait si fort à nos mœurs, n'est pas un fait isolé à l'époque de la décadence, et, bien qu'Hagenbuch y voie, avec Bandini, l'indication d'une médiocre antiquité[5], il est cependant certain que l'esprit des premiers Romains s'est exercé de cette façon dans les éloges funèbres. Je n'en veux pour exemple qu'un monument à orthographe archaïque, consigné dans la collection d'Orelli[6], et portant, à son début :

HEIC.EST.SEPVLCRVM.HAV.PVLCRVM.PVLCRAI.FEMINAE.

Ces jeux de mots, tout dans le goût populaire[7], et dont Cicéron lui-même n'avait pas dédaigné de faire usage[8], se rencontrent plus fréquemment, il est vrai, à mesure que l'on s'éloigne des premiers siècles. Les lettres de Marc-Aurèle à Fronton en sont remplies; les

cours, qui avait été reproduite par Muratori, Bonada, Burmann, etc. C'est celle de Maffei, qui lisait ainsi le sixième vers : ... HEV FACINVS..... PERIT PIETAS. L'excellente conservation du marbre me prouve que Maffei n'avait pas vu l'original, et qu'il s'était contenté d'une transcription faite par une main inhabile.

[1] Fabret. *Insc.* p. 237, 238, n[os] 631 et suiv.
[2] Grut. 1176, 4.
[3] Voir ma Dissertation n° 3.
[4] IX *april.*
[5] Orelli, t. I, p. 566.
[6] N° 4848.
[7] Suet. *in Tib.* 75.
[8] Quint. VIII, VI.

prophéties après coup des livres sibyllins empruntent souvent ces formes; dans son livre contre l'hérétique Vigilantius, saint Jérôme appelle à chaque instant son adversaire Dormitantius, nom qui, répète-t-il, convient mieux à son aveuglement[1]. Sidoine Apollinaire sème ses lettres et ses poëmes d'aussi misérables concetti[2], dont les œuvres de saint Damase et de Fortunat offrent à chaque instant des exemples.

A cela rien de surprenant, alors qu'il s'agit de compositions littéraires; on peut, toutefois, s'étonner que la déviation du goût ait pu aller jusqu'à faire inscrire sur la tombe de personnes chères des pauvretés aussi peu en rapport avec l'expression d'une douleur réelle.

C'est là pourtant un fait qu'il faut accepter sans conteste, car, chrétiennes et païennes, les inscriptions en sont souvent remplies.

Il y a plus; ce n'est pas seulement sur des épitaphes de commande, où l'on comprendrait encore, à la rigueur, les jeux d'esprit d'un versificateur de profession, que se rencontrent d'aussi singulières formules; l'un des tituli chrétiens qui portent l'empreinte de la plus profonde douleur est, sans contredit, celui de VERVS, consigné par Fabretti[3]. Quintilla, par une piété dont nous avons quelques exemples, n'a voulu abandonner à personne le soin de composer l'épitaphe de son époux[4]. La pauvre femme se serait tuée de désespoir, dit-elle, si la crainte de Dieu ne l'eût arrêtée; et, pour dernière preuve d'attache-

[1] Sans importance apparente, cette insistance a pourtant une sérieuse raison d'être. On sait en effet quel est, dans le Nouveau Testament, le sens mystique du mot ΓΡΗΓΟΡΕΙΝ. Souvent prononcé par le Christ lui-même (Matth. XXIV, 42, XXV, 13; Marc. XIII, 33, 35, 37; Luc. XII, 37), il est encore employé par saint Paul (*Acta*, XXI, 31). C'est la règle de la vie chrétienne. Les fidèles ont fait de ce mot une acclamation (Boldetti, p. 411; F. Osann. *Commentatio in gemma scalpta christiana*, in-4°, Gissæ, 1843); ils en ont tiré le nom propre ΓΡΗΓΟΡΙΟϹ (Bold. 459, 555; Murat. 1881 et suiv.), si rarement porté par les païens. Saint Jérôme voyait donc avec déplaisir le nom mystique de Vigilantius, traduction exacte du grec ΓΡΗΓΟΡΙΟϹ, être celui d'un hérétique.

[2] *Carm.* XVI, 127; *Poem.* XXIII, 154; *Ep.* II, III, XIII; IV, XXII; IX, IX, etc.

[3] III, 630.

[4] HOS QVINTILLA TIBI DICTABIT VERSVS AMATRIX. L'emploi du mot *dictare*, dans le sens de *composer*, ne paraîtra pas douteux, si l'on se reporte à ce passage de Perse : « Non si qua elegidia crudi dictarunt proceres » (I, 52, 53). Horace dit

ment, elle jure à son mari de rester veuve[1]. Eh bien, au milieu de toutes ces douleurs, il y a place pour un jeu de mots sur l'inscription qu'elle a écrite :

HIC VERVS QVI SEMPER VERA LOCVTVS

Comme dans le monument d'Anse, c'est, le plus souvent, sur la signification du nom que s'exercent les beaux esprits.

Ici, c'est la sicilienne ΚΥΡΙΑΚΗ, morte, nous dit par deux fois son titulus, ΗΜΕΡΑ ΚΥΡΙΑΚΗ[2]; là c'est l'INFELIX FELICITAS[3]; l'INFAVSTVS FELIX[4]; GLYCO, plus douce encore que son nom[5]; c'est le chrétien INNOCENTIVS auquel son père consacre une épitaphe PRO INNOCENTIA SVA[6]; ANTHVS, dont les années sont défleuries[7]; PRIMA, la première par ses vertus comme par son nom[8].

Quelque puérils que soient ces rapprochements, nous y trouvons cependant un renseignement utile à la connaissance des noms propres.

Parmi les cognomina païens que les fidèles ont adoptés le plus vo-

aussi : « In hora sæpe ducentos, ut magnum, versus dictabat. » (*Sat.* l. I, IV, v. 9, 10.) Je trouve dans l'*Anthologie* de Burmann, t. II, p. 22 :

TE ROGO PRAETERIENS FAC MORA ET PERLEGE VERSVS
QVOS EGO DICTAVI ET JVSSI SCRIBERE QVEMDAM.

Un testament de l'an 521 porte : « Testamentum feci idque scribendum dictavi. » (Mar. *Pap. dipl.* p. 112.) Une donation du VIe siècle, appartenant au même recueil, contient une formule analogue (p. 145). Voir encore Eccart, *Leges Francorum Salicæ et Ripuariorum*, p. 4, note. Les marbres fournissent plusieurs exemples de ces essais de versification faits par les parents du défunt : HOC GENITOR CECINIT TAVRVS LACRIMABILE CARMEN (Bonada, *Anthol.* x, 17); HOS FECIT VERSVS PAVCA TAMEN MEMORANS (*ibid.* 25); SVSCIPE FVNEREA PARENTVM CARMINA NATE (Grut. 1172, 1); HIS TVMVLVM PARVVM MATER CVM CARMINE FECIT (Fabretti, IV, 188). QVAMVIS LVCTIFICVM FRATRIS TAMEN ACCIPE CARMEN | NE MALA SIT TVMVLIS EXTERA LINGVA TVIS. Bosio, p. 152. Voir, en outre, le *Museum Veronense*, p. 171.

[1] Cf. Dissertation n° 395. On lit dans les inscriptions païennes des formules analogues : CVIVS·DESIDERIO | IVRATVS·SE·POSTEA | VXORE·NON·HABITVRV. Vue au Campo santo de Pise. (Cf. Mar. *Act. S. Vict.* p. 148.)

[2] Torremuzza, XVII, 25.

[3] Grut. 1052, 10.

[4] Orelli, t. I, p. 566.

[5] Burm. *Anthol.* t. II, p. 120.

[6] Murat. 1888, 7.

[7] Mar. *Arv.* p. 123.

[8] Orelli, 4758.

lontiers, figure en première ligne celui de RESTITVTVS, que le langage familier abrégeait sans doute en en supprimant l'avant-dernière syllabe, ainsi que le prouvent de nombreuses inscriptions[1]. Ce nom, dont la signification paraît peu connue, désignait, chez les Romains, une personne à mœurs innocentes et pures. Un jeu d'esprit, inscrit sur une tombe, vient nous l'apprendre :

D M | HIC SITVM CORPVS | RESTITVTES.QVAE VE | RAE ET NOMINE ET | MORIBVS RESTITV | TA VIXIT ANNIS XXI | BENEMERENTI[2]

Quant au nom de PROBA, il appelait trop le jeu de mots pour que l'épigraphie ne nous en présentât pas d'autres exemples. Outre les tituli que rapportent Bonada[3], Fabretti[4] et Burmann[5], il en est un plus célèbre, conservé par l'historien Vopisque, celui de l'empereur Probus, qui porte le même éloge funèbre que l'inscription de la jeune chrétienne d'*Asa Paulini* :

HIC PROBVS IMPERATOR ET VERE PROBVS SITVS EST VICTOR OMNIVM GENTIVM BARBARARVM VICTOR ETIAM TYRANNORVM[6]

Paulinus, indiqué seul sur l'épitaphe d'Anse, a été consul avec Johannes Scytha, l'an 498 après J. C.

Le titulus de PROBA est d'une bonne exécution; l'ornement qui l'entoure, et la forme particulière des Q et des O, prennent un double intérêt par la mention chronologique qui en détermine l'âge.

---

[1] Gori, *Inscr. Etrur.* t. I, p. 30, 75, 89; Fabretti, III, n° 306, VIII, p. 554; Gudius, p. 365, n° 9; Marini, *Arv.* p. 182.

[2] Lupi, *Epit. Sev.* p. 131. — C'est dans le même sens que Plaute écrit :

Quid tu adulescentem, quem esse conruptum vides,
Qui tuæ mandatus est fidei et fiduciæ,
Quin eum restituis? Quin ad frugem conrigis?

Trin. I, II, v. 117-119.

[3] *Anthol.* cl. III, n° 9.

[4] III, n° 23.

[5] *Anthol.* t. II, p. 245, 246, 284.

[6] *Probus*, XXI.

ALBIGNY.

13.

De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 599; — Comarmond, p. 428; — voir mes planches, n° 13.

✝ IN HOC TVMVLO REQVIIS
CIT MEMBRI BONE MEMORIE
AVDOLENA BONA KARETATE
SVAM ✝ QVI VIXIT IN
PACE ANVS XXXVII QVI A
HOC HOSSA REMOVIT A
NATEMA SIT OB VII KALEN
DAS IANVARIAS

C'est au village d'Albigny que M. de Boissieu a trouvé cette inscription, qui m'était inconnue, et dont je lui emprunte la copie. La croix qui figure ici au milieu des lignes se trouve de même placée entre les mots de quelques autres épitaphes antiques[1]. L'M qui la précède me paraît appartenir au mot SVAM, accusatif aussi peu justifiable que les autres fautes de latinité qui fourmillent dans ce petit texte[2].

La formule d'anathème par laquelle se termine cette épitaphe est la seule qui soit sur les marbres chrétiens de la Gaule. J'examinerai plus loin les monuments qui portent des imprécations analogues[3].

---

[1] Boldetti, p. 349, 350, 382. Voir les pl. de mes Dissert. n[os] 322, 339 et 583.

[2] C'est ainsi qu'on lit dans Boldetti, p. 416 : DE PARBVLA MEDIOCRITATEM NOSTRAM... FECI.

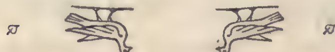
[3] Dissertation n° 207.

ÉCULLY.

14.

De Boissieu, p. 581; — voir mes planches, n° 15.

IN HOC TVMVLO REQVIESCIT
BONE MEMORIO FELOCALVS
QVI VIXIT IN PACE ANN
LX OBIET II NONON DECEMBRS
PC AGAPETO



J'emprunte au recueil de M. de Boissieu cette inscription, que je n'ai pu copier moi-même; elle est encastrée dans la façade d'une maison, vis-à-vis de la porte méridionale de l'église d'Écully.

Les colombes placées au bas de ce petit marbre tiennent dans leur bec le grain de blé qui, sur les monuments chrétiens, paraît être le symbole de la nourriture céleste. L'épitaphe de Philocalus appartient à l'an 518.

LYON.

15.

De Boissieu, p. 597; — voir mes planches, n° 4.



HIC REQVIES
CIT BONE MEMO
RIAE ADELFIVS
. . . .IXIT ANN

Ce titulus est le premier de douze monuments conservés à Lyon dans une chapelle souterraine de Saint-Irénée.

M. de Boissieu avait bien voulu me faire connaître, dès mon premier voyage, cette précieuse série encore inédite, large compensation d'une autre réunion de marbres indiquée par Maffei[1] dans la même église, et presque entièrement disparue aujourd'hui.

La disposition de ces monuments paraît dater du XVIe siècle. L'inscription de MEROLA[2], large de près de deux mètres, forme le devant d'un autel appuyé à gauche et au fond contre la muraille, dont les onze autres tituli, réunis au-dessus de l'autel même, occupent et couvrent la double paroi.

Des caractères, tracés sur la couche de plâtre qui les encastre, restituent quelques portions manquant à plusieurs de ces épitaphes. Je n'ai pas besoin de dire que mes copies ne reproduisent que les parties antiques.

L'W placé à droite du monogramme a été gravé à l'envers sur le marbre.

16.

Hist. de l'Acad. des inscr. t. XVIII, p. 242; — De Boissieu, p. 229 et 559.



HIC IACET AELIANVS
FILIVS PAVLI
VIRI PRAESIDIALIS
QVI VIXIT ANN
PL M XL. CIVES
REMVS

[1] *Galliæ antiquit.* p. 91 et suiv. [2] Voir ma Dissertation n° 50.

Ce titulus, aujourd'hui disparu, provient des fouilles faites, en 1740, sous les ruines de Saint-Just, autrefois église des Machabées. On en voit, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, une détestable copie que je n'ai pas cru devoir reproduire.

Comme M. de Boissieu le fait observer avec raison, rien ne prouve que, suivant l'assertion de l'abbé Lebeuf, PAVLVS ait été *Præses* de la province. On sait que les *Viri præsidiales* étaient d'anciens *Præsides*, comme les *Viri consulares*, *prætorii*, étaient d'anciens consuls, d'anciens préteurs. Le titre de *Præsidialis* ou *Vir præsidialis* se trouve dans Ammien Marcellin[1] et dans Symmaque[2]. Je ne le connais sur un marbre qu'avec la forme EX PRESIDIBVS, que donne un titulus chrétien de Rome : HIC . IACET . HERACLIVS . CIVIS | SECVNDVS . RHETVS FILIVS | LVPICINI EX PRESIDIBVS[3], etc.

AELIANVS était enseveli près des martyrs, ainsi que le prouve l'inscription de FL. FLORI..., découverte au même lieu[4].

Ainsi que je le montrerai plus loin[5], la mention de la filiation est de la plus grande rareté sur les épitaphes chrétiennes.

Il ne faut pas lire QVI VIXIT ANNO, mais seulement QVI VIXIT ANN, l'abbé Lebeuf annonçant que les deux signes « qui se voient à « côté de la quatrième ligne de cette épitaphe » sont des ornements et non pas des caractères[6].

17.

Spon, *Recherche des antiq. de Lyon*, p. 48; — Murat. 432, 1; — Fleetw. 342, 3; — Maff. *Gall. ant.* p. 95-98; — *Giornale de' Letter.* Roma, 1756-57, p. 118; — Pellicia, *Politia*, t. II, p. 241; — Mabill. *Suppl. rei diplom.* p. 15; — Zaccaria, *De vet. christ. inscr. usu*, p. 358 du t. V du *Theolog. curs. compl.* de Migne; — Baron. *Annales una cum critica Pagii*, t. IX, p. 68, not. 1 et p. 602; — *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France*, t. II, p. 202; — Montfalcon,

[1] XXIX, 1, *initio*.
[2] IIII, 71, *initio*.
[3] Marini, *Arv.* p. 296.
[4] Dissertation n° 41.
[5] Dissertation n° 57.
[6] *Hist. de l'Ac. des inscr.* t. XVIII, p. 247.

Hist. de Lyon, 1358, 12; — *Dictionn. d'épigraphie*, t. II, p. 302; — De Boissieu, p. 593; — Comarmond, p. 117; — voir mes planches, n° 17.

† EPYTAFIVM HVNC Q HINTVIS LECTOR
BONE RECORDATIONIS ACAPI NEGVCI·ATORIS
MEMBRA QVIESCVNT·NAM FVIT ISTE STACIO
MISERIS ET PORTVS EGINIS·OMNEBS APTS
FVIT PRAECIPVAE LOCA SCORVM ADSE
DVE·ET ELEMOSINAM ET ORACIONEM
STVDVIT·VIXIT IN PACE ANNS LXXXV·OB
VIII KAL APRILIS LXI PC IVSTINI INDICT QVARTA

« Sous l'épitaphe que tu vois, lecteur, reposent les membres du « marchand Agapus, de bonne mémoire. Il fut, en effet, la consolation « des affligés et le refuge des pauvres; aimé de tous, il visita assidû- « ment les sépultures des Saints et pratiqua l'aumône et la prière. Il a « vécu en paix LXXXV ans; il est mort le VIII des calendes d'avril, LXI ans « après le Consulat de Justin, dans la IVe indiction. »

Ce monument, conservé au musée de Lyon, offre un grand intérêt pour les études philologiques. Deux mots rares, STACIO, APTS, se présentent en effet dans ce petit texte, qu'on prendrait, n'était la barbarie du langage, pour un feuillet détaché de Grégoire de Tours.

J'ai reculé, dans ma traduction, devant la version littérale de la formule STACIO MISERIS PORTVS EGINIS, *baie de l'affliction, port de la pauvreté*. Cette nuance, assez fine d'ailleurs, montre que l'auteur de l'épitaphe a voulu distinguer l'affliction passagère, susceptible de consolation, de la misère, du dénûment absolu. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter à deux passages de Servius, où les mots *statio* et *portus* sont de même mis en regard.

« *Statio* ubi ad tempus stant naves. *Portus* vero ubi hyemant[1]. *Sta-* « *tione* : portu temporali. Nam *Portus* est ubi hyematur[2]. » AGAPVS

[1] *Æneid.* II, 23. [2] *Æneid.* X, 297.

offrait des consolations aux douleurs passagères, un refuge, un port aux maux constants de la pauvreté.

L'abréviation APTS me paraît avoir été mal interprétée par Maffei[1], qui propose de lire *apertus*, et par Muratori, qui a copié ce dernier[2]. Je ne m'occuperai pas de la leçon de Fleetwood, qui transcrit, dans ses détestables minuscules, arts, sans même indiquer le recueil auquel il a emprunté son texte[3].

C'est le mot *aptus* ou plutôt *aptissimus*, car la décadence affectionnait ces superlatifs, qu'indique l'abréviation si transparente APTS. Assez rare chez les auteurs dans le sens qu'appelle notre formule, *aptus* est pourtant une expression de la haute latinité. On trouve, en effet, dans les *Epistolæ familiares* : « O hominem semper illum quidem « mihi aptum, nunc vero etiam suavem[4] ! »

Nous verrons, dans une inscription rhythmique de Cologne, le superlatif exprimé en toutes lettres :

HIC IACIT ARTEMIA DVLCIS APTISSIMVS INFANS[5]

Nous trouvons encore le positif à Lyon :

MANSVETVS PATIENS MITIS VENERABILIS APTVS[6]

à Saint-Jean-de-Bournay :

VIR FVET EXCELLENS ARGVTISSEMVS APTVS[7]

Il figure quatre fois dans les inscriptions chrétiennes de Briord.

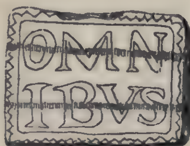
Dans le sens de *propre*, de *convenable*, *aptus* est, comme on le sait, l'équivalent d'*idoneus;* la synonymie existe encore entre ces deux mots pour désigner une personne dont le caractère est sympathique. Ainsi, nous lisons dans Reinesius[8] : OMNIBVS. . . IDONEO, analogue de notre

[1] *Gall. antiq.* p. 95.
[2] P. 342, 1.
[3] P. 342, 3.
[4] XII, 30.
[5] Voir ma Dissertation n° 353.
[6] Dissertation n° 25.
[7] Dissertation n° 461.
[8] XX, 100.

OMNEBS APTS; dans Oderici : IDONEA SEMPER[1]; dans Aringhi : MIRVM | PVLCHRITVDINIS ATQVE | IDONITATI[2], texte où A. Maï propose, à tort selon moi, de substituer le mot BONITATIS[3]. Puis, suivant la coutume antique d'emprunter les noms propres aux qualités de l'âme, l'épigraphie nous fournit, entre autres, trois païens du nom d'APTVS[4], une chrétienne appelée HIDONITAS[5].

Le mot OMNEBS, de l'inscription lyonnaise, a été adopté par les fidèles comme l'expression concise de ces sentiments d'ardente charité qui doivent unir les hommes.

Nous venons de voir dans Reinesius, OMNIBVS... IDONEO. Nous trouvons de plus, dans les inscriptions, ΓΟΡΓΟΝΙC ΠΑCΙ ΦΙΛΟC[6]; A OMNIBVS MERITA[7]; OMNIBVS SVBDITA ET AFFABILIS[8]; AMICVS OMNIVM[9]; AMICVS OMNEBVS[10]; AMICVS OMNEVOS[11]; FVIT SOLACIVS MISERICORS OMNIBVS NOTVS[12]. Enfin, une petite plaque de verre que j'ai acquise à Rome, et qui a fait partie d'un collier antique, porte ce seul mot, en caractères autrefois dorés[13] :



[1] *Sylloge*, n° 93.

[2] I, 333.

[3] *Collectio Vatic.* t. V, p. 425, not. 7.

[4] Grut. 1981, 5, 1983, 2, 3.

[5] Oderici, *Sylloge*, p. 349.

[6] *E cœm. Callisti.*

[7] Passionei, *Iscr. ant.* p. 125, n° 89.

[8] Boldetti, p. 388.

[9] Lupi, *Epitaphium Sev. mart.* tab. VIII, p. 51. Les quatre monuments païens suivants portent des formules analogues : les deux premiers appartiennent à des personnages officiels. — OB EGREGIAM AD OMNES HOMINES MANSUETVDINEM (Gioffredo, *Storia delle Alpi maritime*, t. I, p. 114). — AMANTI OMNIVM ET AMATO OMNIBVS (Orelli, 3164). — OMNIVM AMANTISSIMA (Fabretti, 392, n° 265). — AFFECTIONIS PLENAE ERGA OMNES HOMINES (Gruter, 424, 5). Cf. ma Dissertation n° 86 B.

[10] Voir ma Dissertation n° 382.

[11] Voir ma Dissertation n° 383.

[12] Fabretti, V, 380.

[13] Je lis dans une réponse de saint Cyprien au Proconsul : « Huic Deo nos christiani deservimus : hunc deprecamur diebus ac noctibus pro nobis et pro omnibus hominibus. » (*Acta sincera*, édition de 1713, p. 216.)

On rencontre, dans l'antiquité chrétienne, de nombreuses traces de cette vénération pour la sépulture des martyrs, dont AGAPVS a fait preuve pendant sa vie. Sulpice Sévère[1], saint Augustin[2], Prudence[3], saint Paulin de Nole[4], saint Grégoire de Tours, dans un passage sur Lyon même[5], témoignent particulièrement de ces pieux pèlerinages[6]. La mention inscrite sur le titulus de Lyon se lit encore sur d'autres épitaphes :

MEMORIIS ET ORATIONIBVS SCRM VALDE DEVOTA[7]
MARTYRVM OBSEQVIIS DEVOTA[8]

Bien qu'il figure dans les onomastica des païens[9], le nom d'AGAPVS est de l'ordre de ceux que les fidèles ont adopté sans réserve, comme rappelant une vertu chrétienne; les exemples de ce nom et de ses congénères sont nombreux dans les recueils de Bosio, de Boldetti, d'Aringhi[10], etc.

On ne peut douter de l'intention qui présidait au choix de ces noms, si l'on se reporte au passage suivant des Actes des trois saintes *Agape, Chionia* et *Irene*[11] :

« Una quidem e tribus illis præcepti perfectionem possidens et Deum « ex toto animo diligens, et proximum sicut seipsam, sancto apostolo « dicente : *Finis præcepti est caritas;* merito AGAPE vocabatur. Hoc enim « nomine Græci caritatem appellant. Altera purum ac splendidum « baptismatis nitorem servans, ita ut de ipsa propheticum, illud dici « posset, *Lavabis me et super nivem dealbabor;* a nive nomen accepit. « CHIONIA enim dicebatur. Tertia Salvatoris et Dei nostri donum, « hoc est, pacem in se habens, et in omnes exercens, quemadmodum

[1] *Dialog.* I, c. III.

[2] *Confess.* l. VI, c. II. *De cura pro mort. ger.* c. VII, t. VI, p. 379.

[3] *Peristeph.* Hymne de saint Hippolyte.

[4] *Epist.* XVII, XX, XXXII, XLIII, XLV.

[5] *De glor. Conf.* LXII. Cf. Sid. Ap. *Ep.* V, VII.

[6] Voir encore ma Dissertation n° 91.

[7] Voir ma Dissertation n° 615.

[8] Gruter, 1055, 3.

[9] Gruter, *Index nominum.*

[10] Bosio, p. 213, 391, 485; Boldetti, p. 54, 80, 386, 487; Aringhi, I, 333; Gudius, 365, 3; 370, 5, etc.

[11] *Acta sincera,* édit. de 1713, p. 392.

« Dominus dixit, *Pacem meam do vobis*, IRENE ab omnibus vocabatur, « a pace nomen accipiens[1]. »

On retrouve encore autre part, dans les familles chrétiennes des premiers siècles, ces réunions de noms mystiques[2]. Ainsi, nous lisons dans Boldetti[3] : PISTE SPEI SORORI DVLCISSIME | FECIT; dans Muratori[4] : AGAPE ET RVSTICA ET IRENE; dans le Ménologe de Basile[5] : Ἄθλησις τῶν ἁγίων τριῶν παρθένων καὶ ἀδελφῶν ΠΙCΤΕΩC, ΕΛΠΙΔΟC, ΑΓΑΠΗC.

Parmi les noms isolés, je citerai encore : RENATVS[6], qui fait allusion au baptême[7]; REDEMPTVS[8] et CШΖΟΜΕΝΗ[9]; REFRIGERIVS[10], dont le sens chrétien est connu[11]; PASCASIVS[12]; MARTYR[13], dont l'adoption est expliquée par Théodoret[14]; ANASTASIVS[15], qui témoigne de la croyance à la résurrection; CYRIACVS, dont j'indiquerai plus loin les déformations singulières[16]; BENEDICTVS[17], etc.[18].

Dans une note de sa lettre sur SVTHIA ANTHIS, M. l'abbé

[1] Voir encore un passage d'Eusèbe sur le nom de saint Irénée. *Hist. eccl.* V, XXIV, *in fine*.

[2] Marini, *Pap. dipl.* p. 379, n[os] 2 et 3, réunit les textes relatifs à quatre illustres martyres : *Sancta Sapientia cum tribus filiabus, Fide, Spe et Charitate.*

[3] P. 54.

[4] 1823, 1 et 1970, 10.

[5] T. I, p. 45.

[6] Bosio, 407; Gruter, 1051, 1, Maff. *Mus. Veron*, 358, 11; Murat, 1931, 7.

[7] Voir ci-après, Dissertation n° 412.

[8] Lupi, *Ep. Sev.* p. 110, 185; Reines. XX, 378; Boldetti, 475, 489; Donius, XX, 27; Pithæus, *Codex canonum*, p. 258.

[9] Murat. 1920, 2. Ce nom n'est pas exclusivement chrétien; on le retrouve sur une inscription grecque païenne de la Morée. (Le Bas, *Inscript. de la Morée*, 1[er] cahier, p. 20.)

[10] Bosio, 427, 563; Boldetti, 287, 346, 432, 572.

[11] Buonarotti, *Vetri*, p. 143 et suiv.

[12] Fabretti, VIII, LXX; Boldetti, 340, 428, 480, 582; voir mes Dissert. n[os] 525 et 583 A.

[13] Murat. 1910 à 1914; Lupi, p. 32, 181; Torremuzza, XVII, 39, 40; Fabretti, VIII, 169, CXXIV; Boldetti, 392, 429.

[14] *Serm.* 8, De martyr. Voir *Acta sincera*, p. 609.

[15] Murat. 1931, 2; 2001, 2, 3. Torremuzza, XVII, 10. Gudius, 365, 6, 7; 370, 2. Gori, *Inscr. etrur.* III, p. 22. Buonarotti, *Vetri*, p. 208. Boldetti, 363, 434, 487, 494.

[16] Voir ci-après, Dissertation n° 432.

[17] Buon. *Vetri*, Tav. V.

[18] Je laisse de côté les *noms-phrases* qui n'appartiennent pas à la première époque chrétienne, tels que ADEODATVS, DEVSDET, QVODVVLTDEVS, ce dernier aussi porté par les femmes (Perret, t. V, pl. LXXI), SERVVS DEI et son synonyme HOMO DEI (Bold. p. 484), les noms d'apôtres, etc., etc.

Greppo a réuni avec soin tous les monuments épigraphiques relatifs à des Lyonnais qui, à l'époque romaine, ont exercé, comme AGAPVS, la profession de *negotiatores*, et l'on me permettra de renvoyer à cet intéressant travail[1]. Je reviendrai plus loin sur la rareté de l'indication de la profession dans les épitaphes chrétiennes antiques[2].

J'examinerai autre part les éloges funèbres donnés ici au chrétien de Lyon, et que nous trouverons répétés sur d'autres tituli de la Gaule.

Des diplômes du VIIe siècle, rapportés par Marini[3], donnent des exemples de la substitution du C au T, que l'on remarquera ici dans les mots NEGVCIATORIS, STACIO, ORACIONEM, irrégularités orthographiques qui viennent témoigner de la prononciation d'alors[4]. Il en est de même du mot OBSERVASI°NE, de l'épitaphe suivante.

La date qui termine l'inscription d'AGAPVS correspond exactement au 25 mars 601[5].

18.

Hist. de l'Acad. des inscriptions, t. XVIII, p. 242; — De Boissieu, p. 552.



HIC IACET AGRICIA
QVI FVIT IN OBSERVA
SI°NE ANNIS SEDECE

[1] *Lettre à M. le docteur Labus, sur une inscription funéraire du Musée de Lyon,* 1838, in-8°, p. 15, note 1.

[2] Dissertation n° 57.

[3] *Pap. dipl.* p. 96, 99, 101, 102, etc.

[4] On lit de même dans Boldetti, p. 433, TERSV·DECIMV·CALENDAS·FEBRARAS.

[5] Dans un article du *Giornale de' Letterati*, 1756-1757, p. 118, l'abbé Galletti s'étonne de la mention compliquée LXI PC IVSTINI, et paraît même élever, à ce sujet, quelques doutes sur l'authenticité du monument de Lyon. L'inscription suivante, que j'ai copiée au petit musée de Civita-Vecchia, montre que cette façon de dater n'est pas sans exemple :

✝ HIC REQVIESCIT IN PA
CE VVILLIEARA QVI VI
XIT ANNVS PL M̅ XL DEPO
SITA EST ƑIII KAL. AVGVSTAS P̅C̅
BASILI V̅C̅ ANNO XC INDIC. QVINTA
D̅ M̅ S̅

Cette inscription, aujourd'hui disparue, a été découverte en 1740 sous les ruines de l'antique église des Machabées[1].

Le mot *observatio*, que je n'ai encore rencontré sur aucune inscription chrétienne, se trouve dans le huitième canon du quatrième concile d'Angers :

« *Monachi* quoque qui cœptam *observationis* viam relinquunt, et « absque epistolis et absque certis negotiis vel necessitatibus per re« giones vagantur alienas, cognita districtione, si non se emendaverint, « ab abbatibus suis, vel a sacerdotibus ad communionem non reci« piantur[2]. »

De ce texte, qui rappelle les dispositions prises autre part contre les moines et religieuses qui rompent leur *propositum*[3], il me paraît résulter qu'AGRICIA avait adopté la vie monastique. Le même fait ressortirait encore pour moi du silence que garde l'inscription sur l'âge de la défunte, pour ne mentionner que le temps qu'elle a consacré à Dieu, particularité que je remarque sur les épitaphes d'évêques, de prêtres[4] et de veuves[5].

Dans l'acception particulière qu'indiquent le titulus lyonnais et le canon du concile d'Angers, le mot *observatio* manque au glossaire de Du Cange.

---

[1] Une sorte de copie figurée, d'une inexactitude évidente, et que je n'ai pas cru devoir reproduire, est jointe à la note consacrée par l'abbé Lebeuf, dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions*, à l'examen des monuments sortis de la même fouille.

[2] Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IV, col. 1,021; *Concil. Andegav.* IV.

[3] Voir ma dissertation n° 44.

[4] VIXIT IN EPTO | ANNVS XX MENSIS | ϛ. Dissert. n° 507; SD. ANN. XXI. M. IX. D. X, etc. Fabretti, *Inscriptiones antiquæ*, p. 167, n° 310; SEDIT PBB. ANN. XXVII. M. X. Zaccaria, *Storia letteraria d'Italia*, t. I, p. 303; FL. LATINO. EPISCOPO AN. III. M. VII. PRESB. AN. XV. EXORC. AN. XII. Grut. 1054, 2; REPARATVS E. P. S QVI FECIT IN SACERDOTIVM ANNOS VIII MEN XI. F. Prévost, *Revue archéologique* du 15 janvier 1848, pl. 78.

[5] TVSCVLA... VIDVA ANN. XLV, Bosio, p. 407; ANTONIVS... MATRI BIDVE ANORVM XVIII. Oderici, *Sylloge*, p. 341. On sait que l'état de veuvage était assimilé à la vie religieuse, ainsi qu'en témoignent, entre autres, ces mots d'une inscription chrétienne : VIDVAE. DEI. On peut consulter, à ce sujet, Oderici, *loc. cit.* Marini, *Iscriz. Alb.* p. 195.

19.

Severt, *Chronologia historica Archiantistitum Lugdunensis archiepiscopatus*, t. I, p. 161; — De Boissieu, p. 568.

ANNEM... NOBILIS QVI CLARO...

Il faut placer au nombre des plus anciens manuscrits épigraphiques qui nous soient connus[1] un procès-verbal de l'an 1308, relatant huit inscriptions du ve et du vi^e siècle. Je dois rappeler dans quelles circonstances cet acte a été rédigé; voici ce qu'écrit, à ce sujet, le P. De Colonia[2] :

« Saint Ennemond, ou Annemond, ou Chamont, quarante et unième « archevêque de Lyon, après avoir été, pendant sa vie, un véritable « ange de paix, devint, par sa sainteté même, l'occasion et le sujet « d'une violente et longue contestation, qui s'éleva, dans cette ville, six « cents ans après sa mort. Deux de nos anciennes églises, qui sont « celles des Apôtres ou de Saint-Nizier, et celle de l'abbaye royale de « Saint-Pierre, se disputèrent avec chaleur la gloire de posséder son « sacré corps..... On ordonna, à la réquisition du chapitre de Saint-« Nizier, qu'il se ferait une visite de tous les corps saints, et surtout « des saints évêques de Lyon qui reposent dans cette église; qu'on « les relèverait avec honneur; que cette visite serait faite avec toute la « solennité possible, et qu'on en dresserait un procès-verbal pour être « conservé à perpétuité. Ce fut Hugues ou Hugon, évêque titulaire de « Tabarie, et suffragant de l'archevêché de Lyon, qui fit, en 1308, la « vérification de ces reliques, en présence de plusieurs témoins dis-« tingués qu'on avait commis pour cela. Nous avons encore le procès-

Marchi, *Architettura*, p. 97, 98, etc.; cf. ma Dissertation n° 44. Saint Jérôme appelle le veuvage le second degré de la chasteté : « Secundum castimoniæ gradum. » (*Epist.* xxvi.)

[1] Voir, sur ces recueils, le beau travail de M. de Rossi, *Le prime raccolte d'antiche iscrizioni*. Roma, 1852, in-8°.

[2] *Hist. litt. de Lyon*, Ire part. p. 356, 359.

« verbal qu'il fit de cette visite, et cet acte est si exact, qu'il peut servir « de modèle pour des actes de même nature[1]. »

C'est sur le tombeau que la tradition attribuait à saint Ennemond qu'on a lu les mots ANNEM... NOBILIS QVI CLARO..., restes d'une inscription mutilée qui pouvait aussi bien avoir indiqué la sépulture du saint que celle de son frère Dalphinus, enterré à Saint-Nizier auprès des saints martyrs[2]. Quoi qu'il en soit, les caractères dont Severt nous a conservé la copie, et dans lesquels on ne peut méconnaître l'existence du nom d'ANNEM*undus*, rappellent la cruauté d'Ebroïn et la constance de ses deux victimes.

Je suivrai, par ordre chronologique, comme l'a fait M. de Boissieu, les découvertes constatées par le procès-verbal de l'évêque de Tabarie.

20.

Severt, *Chronologia historica*, t. I, p. 40; — *Gallia christiana*, t. IV, p. 19; — Colonia, *Hist. litt.* Ire partie, p. 364; — De Boissieu, p. 558.

Je ne rappellerai ici que pour mémoire l'inscription

S. SICARIVS

également trouvée à Saint-Nizier, et que le procès-verbal de 1308 considère comme étant l'épitaphe antique de saint Sicaire, archevêque de Lyon, mort vers l'an 428. La formule même de cette inscription et la description de la pierre me paraissent indiquer qu'il s'agit d'un monument postérieur à l'époque dont je m'occupe[3]. Je transcris ici

[1] Cet acte n'existe plus aujourd'hui; M. de Boissieu a dû à la complaisance de M. Gauthier, conservateur, la communication d'une copie ancienne et complète, déposée aux archives de la préfecture de Lyon. Une lettre détaillée, insérée dans le *Journal des Savants* (février 1770, p. 106 à 108), par Rondet, qui avait retrouvé l'original même, m'a permis de rectifier quelques erreurs de transcription que renferme cette copie dans les mentions chronologiques.

[2] Colonia, *l. c.* p. 373. Voir, sur saint Ennemond, le *Gallia christ.* t. IV, p. 43.

[3] Sans avancer avec M. Letronne (*Mém. publ. dans la Rev. arch.* p. 73) : « que « l'usage de faire précéder les noms des saints

les termes de l'acte officiel[1] : «Item invenimus in quadam cappella, «quæ vocatur cappella S. Sicarii in ead. Eccl. quoddam altare, et «contiguam retro ipsum altare quandam tombam, in cujus fronte præ-«cedente erat depicta quædam imago ad similitudinem archiepiscopi «mitram habentis : circa quam imaginem erat scriptum hoc nomen «S. SICARIVS.»

21.

Severt, *Chronol. histor.* p. 63; — Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, Ire partie, p. 364; — De Boissieu, p. 569.

«Retro altare beati Rustici,» dit le procès-verbal, «tombam ejus «invenimus, prout in versibus marmoreo lapide superscriptis contine-«batur.»

CVM TVA RVSTICE RECVMBVNT HIC MEMBRA SACERDVS
FAMA PEREGRINI CERNIT OPVS TVMVLI
ACTAQVE CAERVLEIS INSVLTAT VITA LATEBRIS
NIGRA SVPERFVSI NEC TIMET ANTRA SOLI
ASTRA FOVENT ANIMAM CORPVS NATVRA RECEPIT
HOC QVOQVE NON VELLET MORS LICVISSE SIBI

«du titre de *sanctus* ou de la lettre S, n'est «pas antérieur au XIe siècle,» assertion que vient démentir un certain nombre de textes (Buon. *Vetri*, p. 83; Ruin. *Act. sinc.* p. 619; Marini, *Pap. dipl.* p. 326 B; Marchi, *Archit.* p. 17; *Rev. archéol.* 1850, p. 369; voir ci-après, Diss. n° 380), on ne peut toutefois méconnaître que l'emploi du mot *sanctus*, ou du sigle qui le remplace, doit être, en règle générale, considéré comme le signe d'une médiocre antiquité. A ce premier indice vient s'ajouter ici la présence de la figure d'évêque mitrée, que portait la tombe de saint Sicaire, fait dont je n'ai encore rencontré aucun exemple sur les monuments des premiers siècles chrétiens. L'épitaphe de S. Sicarius n'a pas inspiré plus de confiance aux auteurs du *Gallia christiana*, qui, après avoir transcrit le passage du procès-verbal, ajoutent : «Id porro quid significat? Epi-«scopum fuisse? Significat certe non evincit «ac longe minus probat Lugdun. fuisse an-«tistitem.»

[1] Severt, *l. c.*

DENIQVE PACATO SOCIATVR GLORIA COELO
ET MERITIS PALMAM LVX COMITATVR AMANS
MIRA IGITVR RES EST VANI PRAECONIA MVNDI
QVAESITAS COELI PROMERVISSE VIAS
FASTIBVS EMERITIS ET SVMMO FVNCTVS HONORE
AETERNI SECVM PRAEMIA IVRIS HABET
MILITE LEGIFERVM MODERATVS CORDE TRIBVNAL
PRAEBVIT INGENIO FORTIA TELA DVCI
LVBRICA SED CVRIS HOMINVM IAM SAECLA RELIQVENS
SVSCEPIT SACRI SERTA MINISTERII
. . . .
. . . .
OBIIT VII KAL MAIAS ABIENO CONSVLE[1]

Colonia a puisé dans Ennodius[2] quelques détails sur la vie du saint évêque de Lyon. De même que sur l'inscription, nous y voyons que Rusticus avait exercé des fonctions séculières avant de se consacrer au culte de Dieu, fait qui se rencontre assez souvent sur les épitaphes du VIe siècle[3]. Il intervint activement dans la mission donnée, en 494, par Théodoric à saint Épiphane, pour traiter avec Gondebaud du rachat des captifs. Quelques faits de la vie de saint Étienne, successeur de saint Rusticus, font penser à M. de Boissieu que le consul Avienus, dont le nom figure à la dernière ligne de l'inscription, est Avienus Junior, consul en l'an 502.

---

[1] De Boissieu, *l. c.*

[2] *Vita S. Epiphanii Ticin. episc.*

[3] Voir ma Dissertation n° 2. La vie de saint Martin, celle de Sidoine Apollinaire, nous en fournit un illustre exemple. Cf. Sid. Apoll. *Epist.* IV, XXIV; Gr. Tur. *Hist. Fr.* V, XIV, p. 216; XXXVII, p. 245; VI, VII, p. 281; voir encore ci-dessous, page 59. L'idée exprimée dans le sixième vers se retrouve à chaque instant dans les épitaphes de la même époque. Cf. ma Dissertation n° 110.

22.

Severt, *Chronol. histor.* t. I, p. 76; — De Boissieu, p. 581.

« Item in alio altari sequenti[1], » continue le procès-verbal, « erat « tomba B. Viventioli, prout apparebat per versus suppositos in lapide « marmoreo. VIR POTENS MERITIS NOSTERQVE SACERDVS IN HOC « IACET VIVENTIOLVS TVMVLO VOX ORGANI PRAECO VERBI DECVS « FRATRVM ECCLESIAE ET POPVLIS SPECVLVM FVIT NVLLVM LIN- « QVENS OFFICII GRADVM DIVINVM QVEM NON PROMERVERIT « TVLITQVE DE MVNDO.

« Et quædam linea quæ legi non potest.

« LVGDVNI INTER SANCTORVM FESTA SIT TIBI ET ISTE FESTVS « CELEBERRIMVSQVE DIES PROBATA DVORVM FRATRVM CORPORA « REQVIESCVNT ANTESTES SVMMI PARES MERITIS COHAEREDESQVE « CHRISTI PASTOR BONE OMNIVM DIADEMA EPISCOPORVM ANNVE « PRECIBVS NOSTRIS INVOCATVSQVE MEMENTO.

« Et in fine tumuli scriptum est IV KAL. IVLII cui concordat calen- « darius libri Primæ[2]. »

Severt, Colonia[3] et M. de Boissieu donnent des détails assez étendus sur la vie de Viventiole : « On sait, dit Colonia, qu'il florissait du « temps du roi Sigismond, et qu'il se trouva au concile d'Espagne et « dans l'assemblée générale des évêques que ce prince convoqua pour « son monastère d'*Agaunum* ou de Saint-Maurice. Ce fut Viventiole « qui assembla dans Lyon son concile au sujet du mariage incestueux « d'Étienne et de Palladia, dont nous avons déjà parlé. Il fallait que « Viventiole eût composé quelques ouvrages. Il est cité par un concile

[1] *Post sanctum Rusticum* (Severt).

[2] La copie conservée aux archives de la préfecture, porte IV IDVS IVLII. M. de Boissieu, en adoptant cette leçon, fait observer qu'elle est conforme à la date des martyrologes, qui placent au 12 juillet la fête de saint Viventiolus. La copie des archives présente quelques différences insignifiantes avec celle de Severt.

[3] *Hist. litt.* I[re] part. p. 365, 366. Cf. le *Gall. Christ.* t. IV, p. 28, et Collombet, *Vies des Saints du dioc. de Lyon,* p. 167.

« de Meaux comme un évêque d'une grande doctrine, et saint Agobard « en parle comme d'un homme célèbre par ses propres ouvrages et « célébré par ceux des autres. »

M. de Boissieu place entre 518 et 520 la mort du saint évêque.

Ainsi que le fait observer ce savant, on ignore le nom du frère de saint Viventiole, qui, évêque comme lui, a été de même, après sa mort, reconnu comme saint par l'Église. Je rencontre ici pour la première fois, sur une inscription, les mots COHAEREDES CHRISTI, d'origine évangélique[1], et d'un usage assez fréquent dans les textes chrétiens[2]. La dernière phrase de l'épitaphe du saint évêque contient une nouvelle preuve de l'invocation des saints dans les premiers siècles de l'Église.

Je m'occuperai plus loin des inscriptions qui, comme celle de saint Viventiole, contiennent des lambeaux métriques[3].

23.

Severt, *Chronol. histor.* t. I, p. 191; — *Acta SS.* t. III, jun. p. 111; — *Art de vérifier les dates*, t. I, p. 360; — *Journal des Savants*, février 1770, p. 108; — De Boissieu, p. 586.

L'épitaphe suivante, dont le procès-verbal constate encore l'invention, appartient à un évêque d'Arles, saint Aurélien, enterré à Saint-Nizier. Réduits, pour toutes les autres, au texte de Severt et à la copie de l'instrument original conservée aux archives de la préfecture de Lyon, nous avons ici, de plus, le secours d'une troisième copie, trouvée dans les papiers de P. F. Chifflet et communiquée aux Bollandistes. Je suivrai cette copie, qui, corrigée par eux, présente un sens à peu près suivi. Le monument de saint Aurélien était placé près de l'autel de

[1] *Rom.* VIII, 16, 17.

[2] ... *Ἵνα τέκνα Θεοῦ κληθῶμεν καὶ ἐσμὲν κληρόνομοι μέν σου τοῦ Πατρὸς, συγκληρόνομοι δὲ τοῦ Χριστοῦ σου.* (Renaud. *Liturg. orient.* t. I, p. 77.) « Sumus filii Dei, si filii « autem et heredes; heredes autem Dei, cohe« redes autem Christi. » (*Act. sinc.* p. 233; cf. p. 496; *Acta SS. junii*, t. VI, p. 61; Fortun. *Miscell.* l. II, XVIII, et ma Dissert. n° 57.)

[3] Voir ma Dissertation n° 47.

saint Sacerdos. La date qui le termine est parfaitement exacte au point de vue chronologique, elle correspond au 15 juin 551; je l'emprunte à la copie donnée par Rondet dans le *Journal des Savants*. On remarquera qu'ici, comme dans l'épitaphe de Nicetius, le copiste du xive siècle a mal transcrit la légende, en écrivant PT9 où le marbre portait sans doute P CS, *post consulatum*. L'inscription n° 242 présente, comme celle-ci, un mélange irrégulier d'hexamètres et de pentamètres.

ORBIS CELSA GRAVI VERSANTVR CVLMINA LAPSV
   VRBIS CACVMINA FVLMINA CLARA RVVNT
ATQVE OVIVM DAMNA PASTORVM MORTE PATESCVNT
   CVM SIBI SVBLATA MYSTICA DICTA FERVNT
ET GEMINAE GENVINA PLEBIS LAMENTA RESVLTANT
   CVM SOLITI PASTVS DOGMATA SACRA DARENT
QVO PROBAT AMISSVM POPVLORVM PECTORE PLANCTV
   HEV DECVS HEV NVMEN AVRELIANE TVVM
PONTIFICI CLARO FVLSISSE DOGMATE CVLTV
   CVM QVO ARELAS DIGNO MVNERE LAETA FVIT
SED ANIMAS SANCTA ERIPIVNT CONSORTIO COELI
   QVAS HINC CORPORIBVS LAXAT ABIRE DEVS
ERGO OMNES RECTE CAPIVNT SOLATIA DEMPTI
   QVEM NORVNT MERITIS ASTRA SVBISSE POLI
NON RETIMET MVNDVS ARCTANTIS IVRE SEPVLCRI
   QVEM RECIPIT SVMMI DEXTERA AMPLA DEI
NEC SVA VENTVRIS MORIENTVR NOMINA SECLIS
   VIVERE QVEM SEMPER INCLITA DOGMA DOCENT
PRAECIPIT HEV RVRSVM NVMERANS QVINQVENNIA QVINQVE
ET TRIBVS ADIECTIS METAS VOLVENTIBVS ANNIS
DESERVIT FRAGILIS TERRESTREM CORPORIS VSVM
HIC SENIBVS LINQVENS PRIMAEVO TEMPORE FORMAM

ILLIC SVSCIPIENS AETERNO TEMPORE VITAM
POLLICITA PLECTENS REDEMPTIS PRAEMIA CHRISTI
QVISQVIS SOLLICITVS LVSTRAS MONVMENTA DOLORVM
HIC PARILEM SORTEM INGEMIS IPSE TVAM

. . . .

OBIIT XVI K IVLIAS VNDECIES PT9 IVSTINI INDICT 14

24.

Severt, *Chronolog. histor.* t. I, p. 105; — Colonia, *Hist. litt.* Ire partie, p. 366; — De La Mure, *Hist. eccl. du dioc. de Lyon*, p. 79; — *Journal des Savants*, fév. 1770, p. 108; — De Boissieu, p. 588.

Derrière l'autel qui portait le nom de saint Sacerdos se trouvait la tombe du saint évêque avec cette inscription :

NOMINE MENTE FIDE MERITIS PIETATE SACERDVS
OFFICIO CVLTV PRETIO CORDE GRADV
DOGMATE CONSILIO SENSV PROBITATE VIGORE
STEMMATE CENSVRA RELLIGIONE CLIENS[1]
GAVDIA CVNCTORVM RAPIENS LAMENTA RELIQVENS
ARCVBVS[2] HIC CLAVSVS LAVDIBVS AMPLA TENENS
PATERNVMQVE DECVS EVEXIT CVLMINE MORVM
SIC PARTAS FASCES FORTIA CORDA LEVANT
MAGNVM NAMQVE BONVM COELESTI NVMINE PRAESTAT
CORPORA CVM DESINT INCLYTA GESTA MANENT
PIGNORIS ANNIXVS LACERI HAC SORTE SVPREMA
SANGVINE QVOS VITAM SVMERE IVSSIT AMOR
CVIVS QVANTA VIRI MVNDO SAPIENTIA FVLSIT

[1] Clvens, Colonia. [2] Artvbvs, Colonia.

VENTVRI SECLI GLORIA TESTIS ERIT
QVI VIXIT IN AMORE ET TIMORE DEI ANNIS LXV OBIIT III IDVS SEPT·POST
CONSOLTV̄ IVSTINI VIRI CLARISSIMI CONSOLIS INDICTIONE PRIMA

J'emprunte à la lettre insérée par Rondet dans le *Journal des Savants* la date qui termine le titulus. Cette date, qui doit être lue *le 3 des ides de septembre, un an après le consulat de Justin, première indiction*, est évidemment inexacte.

La première année après le consulat de Justin, fils de Germanus, donne, pour le 3 septembre, l'an 541 et la cinquième indiction. En prenant pour base le premier consulat de l'empereur du même nom, nous trouverons l'an 566 et la deuxième indiction; si, à la supputation ordinaire, qui compte ses post-consulats à partir de cette époque, nous substituons le *modus Victorianus*, qui les compte à partir de son second consulat[1], nous trouvons l'an 569 et la troisième indiction. Or, sans même tenir compte du défaut absolu de concordance des indictions, on remarquera qu'aucune de ces dates ne peut être celle du décès de saint Sacerdos, que nous voyons présider le cinquième concile d'Orléans en 540, et auquel saint Nicetius paraît avoir succédé vers 552.

L'examen des marbres et des diplômes mentionnant les post-consulats de l'empereur Justin fait reconnaître tout d'abord que le nom de ce dernier est presque toujours accompagné de titres qui rappellent son rang, tels que IMP. DN. IVSTIN. PP. AVG.[2]; l'absence de ces titres constitue l'exception. Ce fait me paraît indiquer que le Justin, simplement qualifié ici VIR CLARISSIMVS, n'est autre que le fils de Germanus, consul en 540.

Nous voyons sur l'épitaphe de saint Nicetius que cet évêque, successeur immédiat de saint Sacerdos, est mort le 2 avril 573. Il était alors, d'après Grégoire de Tours, dans la vingt-deuxième année de son épiscopat[3], lequel avait commencé le jour de la mort de son prédécesseur; la vingt et unième année de son épiscopat s'était donc ac-

[1] Marini, *Pap. dipl.* p. 260 B.
[2] *Ibid.* Gazzera, *Iscr. del Piem.* p. 30, etc.
[3] *Vitæ Patrum*, IV, v.

complie le 11 septembre 572, saint Nicetius avait dû être élu en 552; or, le 11 septembre 552 correspond exactement avec la première indiction mentionnée sur la tombe de saint Sacerdos.

Il suffit donc, pour rendre de tous points exacte la date que portait le marbre de saint Sacerdos, d'y restituer, avant les mots POST CONSVLATVM, le chiffre XII, dont l'omission peut être aussi bien attribuée au graveur de l'inscription qu'au copiste de 1308. D'après Grégoire de Tours, le deuxième concile de Paris aurait eu lieu peu de temps avant la mort de saint Sacerdos; ce serait donc encore à l'an 552 que devrait être fixée la date très-controversée de ce concile.

On trouvera dans le *Gallia christiana*[1], et dans les travaux de Severt et de M. de Boissieu, quelques détails sur le saint évêque de Lyon.

25.

Severt, *Chronol. histor.* p. 109; — *Gallia christ. vetus*, t. I, p. 297; *nova*, t. IV, p. 35; — Th. Raynaud, *Opp.* t. VIII, p. 75; — Colonia, *Hist. litt.* Ire partie, p. 361; — Bulæus, *Histor. univ. Paris.* t. I, p. 64; — *Acta SS.* t. I, april. p. 94, et t. VI, jun. p. 121; — *Art de vérif. les dates*, t. I, p. 360; — Gerbert, *De cantu et musica sacra*, t. I, p. 172; — *Journ. des Sav.* février 1770, p. 107; — Péricaud, *Notice sur Saint-Nizier*, p. 8; — De Boissieu, p. 590.

« Le corps de saint Nizier, qui était, écrit Colonia, un des grands « objets de cette recherche juridique, fut aussi un des premiers qu'on « découvrit. L'éclat et le grand nombre des merveilles que Dieu avait « opérées par l'intercession de ce saint évêque l'avait fait donner pour « patron à la basilique des Apôtres. Elle commença, dès le VIe siècle, « à porter son nom..... Ce fut derrière le maître autel qu'on trouva « le précieux dépôt de ce saint corps. On savait, par une tradition « immémoriale, que c'était là précisément le lieu où il avait été dé« posé. »

[1] T. IV, p. 32.

Je transcris l'épitaphe dont le procès-verbal de 1308 constate la découverte; l'altération du marbre avait rendu difficile la leçon des premiers vers.

ECCE SACERDOTVM TENVIT QVI IVRA SACERDVS
QVO RECVBAT TVMVLO NOMINE NICETIVS
VRBS LVGDVNE TVVM REXIT PER TEMPORA CLERVM
ECCLESIAMQVE DEI CORDIS AMORE COLENS
QVIQVE SACERDOTIS SANCTVS BIS PROXIMVS HAERES
SANGVINE CONIVNCTVS CVLMINE SEDE SIMVL
VIR BONVS INDVLTVS CVNCTIS FAMVLISQVE BENIGNVS
QVEM DVRO LAESIT VERBERE QVISQVE SVO[1]
MANSVETVS PATIENS MITIS VENERABILIS APTVS
PAVPERIBVS PROMPTVS SIMPLICIBVSQVE PIVS
PSALLERE PRAECEPIT NORMAMQVE TENERE CANENDI
PRIMVS ET ALTERVTRVM TENDERE[2] VOCE CHORVM
NOXIA TEMNENDI VITANS DISCRIMINA MVNDI
INQVE DEVM SOLVM VIVERE NOVIT OPVS
SIC VIGILIS SOBRIVS SIC CASTVS CARNIS VBIQVE
QVO NIHIL IN CLERO DVLCIVS ESSE POTEST
CAVSARVM SPREVIT STREPITVS VANOSQVE FVRORES
ET SIMPLEX MVNDO SED SAPIENS DOMINO
IVRA POTESTATVM VERBI TERRORE COERCENS
IVRGIA DESPICIENS SVSPICIENSQVE DEVM
AT SIMVL ERECTVS MITIS PIETATE SERENVS
TRANSIIT INNOCVVS REGNA SVPERNA TENET
ILLIC ET IS PATVIT CALCATIS FORTIS AMICIS

[1] Le commencement de ce pentamètre, illisible sur le marbre, a été restitué par Severt; QVOS satisferait mieux le sens que QVEM.

[2] Ou REDDERE. De Boissieu, p. 590.

IAM PARADISIACAS POSSIDET APTVS OPES
OBIIT IIII NON APRILIS ⁂ XXXIII° POST IVSTINV ET INDICT SEXTA[1]

Nous savons par Grégoire de Tours que saint Nizier, neveu de saint Sacerdos, fut désigné par ce dernier à Childebert comme le plus digne d'occuper le siége épiscopal de Lyon[2]. Saint Nizier est nommé par Gislemar comme ayant pris part à la dédicace de la basilique de Saint-Vincent, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés[3]. Son nom figure encore dans une pièce épigraphique de Fortunat[4].

Ainsi que je viens de le dire, la date XXXIII° POST IVSTINV ET INDICT SEXTA est parfaitement régulière et correspond exactement à l'an 573; il est toutefois certain que, si les chiffres ne laissent rien à désirer, la légende qui les contient a dû subir quelque altération de la main du copiste. Nous avons une preuve première de ce fait dans l'addition de la lettre ° à la suite du chiffre XXXIII°, addition dont je ne connais pas d'exemple sur les marbres. D'un autre côté, il me paraît impossible d'expliquer, dans l'état actuel du texte, le nexus qui précède ce chiffre. On remarquera enfin tout ce qu'il y a d'insolite dans la formule POST IVSTINV, au lieu de *post consulatum Justini*. Je suis fondé à penser qu'il y a eu double erreur de la part du notarius, et que le nexus n'est autre chose qu'une abréviation mal lue du mot *consulatum*, qui manque avant POST, et que l'on aura transposée, faute d'en comprendre le sens[5].

Le mot CLERVM du troisième vers est pris ici pour *ordinem clericorum*, comme dans les deux textes rapportés par Du Cange[6] et dans l'intitulé d'une pièce de Fortunat[7].

[1] J'emprunte cette ligne à la lettre insérée par Rondet dans le *Journal des Savants*, 1770, février, p. 107.

[2] *Vit. Patr.* VIII, III. Voir, sur la nomination des évêques par le roi, Guizot, *Essais sur l'hist. de Fr.* 5e éd. p. 154-157. Cf. Labbe, *Concil.* t. V, col. 393; *Concil. Aur.* V, c. X.

[3] *Acta SS. Ord. Ben.* t. I, p. 255.

[4] Voir ma dissertation n° 196.

[5] Il n'est pas douteux que l'abréviation du même mot ait été mal comprise par le copiste dans la mention chronologique qui termine l'inscription de saint Aurélien, et qui devait porter : VNDECIES PCS JVSTINI.

[6] *Gloss.* h. v°.

[7] *Miscell.* II, XIII. Ad clerum Parisiacum.

Une inscription de Vienne, encore inédite, donne la rare formule MANCIPIIS BENIGNA[1], dont nous trouvons l'équivalent au septième vers de l'épitaphe de saint Nizier. Le neuvième, entièrement composé d'épithètes, porte le cachet de son époque[2]; ALTERVTRVM, pour *alternum,* n'est pas sans exemples dans les textes de la basse latinité[3]. M. de Boissieu est d'accord avec Colonia pour ne pas prendre à la lettre le sixième distique, qui attribuait à saint Nizier l'invention du chant ecclésiastique alterné[4], qu'il paraît avoir seulement restauré dans l'église de Lyon. On peut consulter, sur saint Nizier, les auteurs qui ont donné son inscription, et les *Annales ecclesiastici* du P. Le Cointe[5]; ce saint évêque était le grand oncle de Grégoire de Tours[6].

26.

Severt, *Chronol. histor.* t. I, p. 117; — *Gallia christiana*, t. IV, p. 36; — Colonia, *Hist. litt.* Ire partie, p. 367; — *Acta SS.* t. VI, jun. p. 122; — Le Cointe, *Annal. eccl.* t. II, p. 347; — De Boissieu, p. 592.

« Item in altari quodam subsequenti, » dit encore le procès-verbal, « invenimus ut supra tombam beati Prisci, prout per sequentes super-« positas literas in marmoreo lapide apparebat, suntque tales : »

QVI NESCIT CVIVS HOC SIT TAM SVBLIME SEPVLCHRVM
Et sequitur alius versus qui legi non potest; tum postea :
HOC TVMVLATA LOCO PRISCI PIA MEMBRA RECVMBVNT
QVI RETINET MERITO SIDERA CELSA SVO
PROGENIE CLARVS FELIX GENEROSVS OPIMVS
MENTIS ET ARBITRIO IVSTITIAQVE POTENS

[1] Dissertation n° 450.

[2] Cf. Fortunat, *Miscell.* IV, IV, XXIV, etc.

[3] Cf. Du Cange, v. *Alterutrare.*

[4] Cf. Sid. Apoll. *Epist.* V, XVII; Selvagi, *Antiquit. christ.* t. III, 203-205; A. Vincent, *Le Correspondant,* t. XXXII, p. 419.

[5] T. I, p. 778, et t. II, p. 132.

[6] « Avunculi matris meæ. » *H. Fr.* V, V.

INDVLSIT PRVDENS MIXTO MODERAMINE CAVSIS
IVRGIA COMPONENS MORE SERENIFERI
CONCOMIS ET DIGNVS REGISQVE DOMESTICVS ET SIC
PROMERVIT SVMMO MENTE PLACERE DEO

Sequuntur plures versus qui legi non poterant; deinde :

AEDIBVS[1] AD COELVM TERRIS MIGRAVIT AB IMIS
IVNIVS ET MENSIS CVLTVS HONORIS HABET

Suivant l'usage, les éloges tiennent plus de place dans cette inscription que les détails historiques; nous voyons cependant ici que saint Priscus fut l'ami du roi Gontran. On retrouvera des détails sur la vie de ce saint dans tous les auteurs qui ont reproduit son épitaphe. Colonia rappelle que Grégoire de Tours a rendu odieuse la mémoire de saint Priscus, en rappelant les persécutions qu'il dirigea contre saint Nizier, même après la mort de ce dernier. « Mais, d'autre part, « ajoute-t-il, Adon, dans sa chronique, le qualifie de saint. L'ancien « catalogue de nos abbés de l'isle Barbe lui donne le même titre..... « Le P. Le Cointe dit positivement, dans son *Histoire de l'Église gallicane*, que la fête de saint Prisque se célébrait autrefois au mois de « juin. Tous ces témoignages, joints à celui du procès-verbal, doivent « faire pencher la balance du côté de saint Prisque; et, si le caractère « qu'en a fait Grégoire de Tours est véritable, il faudra dire que Prisque « fit revivre dans sa personne l'exemple de saint Brice, qui, après avoir « été l'ennemi déclaré de son évêque saint Martin, devint son admirateur, son imitateur, et un saint comme lui, quand il se vit son « successeur. »

27.

Duchesne, *Script. Franc.* t. I, p. 513; — Tillemont, *Mém. pour serv. à l'hist. eccl.*

[1] Pour *Idibus.* (Act. SS. *l. c.*).

t. VIII, p. 551; — D. Rivet, *Hist. litt. de la France*, t. I, IIe partie, p 256; — *Gall. christ. vetus*, t. I, p. 293; — Raynaud, *Opp.* p. 72; — De Boissieu, p. 544.

Je transcris ici pour mémoire une épitaphe composée en mémoire de saint Just, évêque de Lyon, et longtemps après sa mort. Cette épitaphe, empruntée par Duchesne à un ancien manuscrit, est attribuée, par Colonia, à saint Agobard ou au diacre Florus[1]. L'examen du texte ne me semble pas de nature à contredire cette assertion.

HIC PATRIS ANTIQVI CONDIGNO NOMINE IVSTI
IN SPE PERPETVAE REQVIESCVNT PIGNORA VITAE
MEMBRA BEATA SATIS QVAE SEMPER DEDITA CHRISTO
PER VARIOS SEMET CRVCE CONFIXERE LABORES
VT MELIVS CELERI RAPIANTVR IN AERE NVBE
CVM COELO ADVENIENS IVDEX EFFVLSERIT IPSE
HIC FVIT EGREGIVS PRIMVM LEVITA VIENNAE
INDE GREGEM DOMINI DOCTRINA INSIGNIS ET ACTV
CONSPICVVS PRAESVL LVGDVNI PAVIT IN VRBE
POST ANACHORITICAE VITAE FLAMMATVS AMORE
LONGINQVA AEGYPTI SITIENS DESERTA PETIVIT
QVO SENIBVS SACRIS PIETATIS FOEDERE IVNCTVS
CVM MIRAM EXTREMO CLAVSISSET LVMINE VITAM
PLEBIS AMORE SVAE PATRIAM REVOCATVS AD VRBEM
CVM VIATORE PIO CHRISTI TVMVLATVR AD ARAM
VT QVOS PERVIGILI VIVENS PIETATE NVTRIVIT
CONTINVIS PRECIBVS FOVEAT PER SECVLA NATOS

28.

Sidon. Apollinaris, *Epist.* III, XII; — Spon, *Discours sur une pièce antique*, p. 30; — Brower, *Annales Trevirenses*, t. I, p. 281; — Menestrier, *Hist. consulaire de*

[1] *Hist. litt. de Lyon*, Ire part. p. 135. L'inscription du saint lyonnais Baldomerus ou Waldomerus, enregistrée par Duchesne, *Hist. Fr. script.* t. I, p. 513, et Raynaud, *Opp.* t. VIII, p. 35, ne me paraît pas plus antique.

Lyon, p. 147; — Mangon de Lalande, *Antiq. de la Haute-Loire*, p. 58; — Germain, *Essai sur Apollinaris Sidonius*, p. 4; — De Boissieu, p. 564.

SERVM POST PATRVOS PATREMQVE CARMEN
HAVD INDIGNVS AVO NEPOS DICAVI
NE FORS TEMPORE POSTVMO VIATOR
IGNORANS REVERENTIAM SEPVLTI
TELLVREM TERERES INAGGERATAM
PRAEFECTVS IACET HIC APOLLINARIS
POST PRAETORIA RECTA GALLIARVM
MOERENTIS PATRIAE SINV RECEPTVS
CONSVLTISSIMVS VTILISSIMVSQVE
RVRIS MILITIAE FORIQVE CVLTOR
EXEMPLOQVE ALIIS PERICVLOSO
LIBER SVB DOMINANTIBVS TYRANNIS
HAEC SED MAXIMA DIGNITAS PROBATVR
QVOD FRONTEM CRVCE MEMBRA FONTE PVRGANS
PRIMVS DE NVMERO PATRVM SVORVM
SACRIS SACRILEGIS RENVNTIAVIT
HOC PRIMVM EST DECVS HAEC SVPERBA VIRTVS
SPE PRAECEDERE QVOS HONORE IVNGAS
QVIQVE HIC SVNT TITVLIS PARES PARENTES
HOC ILLIC MERITIS SVPERVENIRE

La lettre par laquelle Sidoine Apollinaire adresse ces vers à Secundus nous dit les circonstances dans lesquelles ils ont été écrits. Le poëte avait vu profaner le tombeau de son aïeul, et son premier soin fut de composer une épitaphe qu'il fit graver et mettre en place dès que le monument fut rétabli. Orelli donne une inscription restituée dans les mêmes conditions[1].

---

[1] 4408.

29.

De Boissieu, p. 600; — voir mes planches, n° 6.

VIVAS IN DEO
ASBOLI

L'anneau dont je reproduis ici l'inscription appartient à monseigneur le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, qui a bien voulu me le communiquer, avec une lettre de sa main. Cette lettre contient les détails suivants, qui en rendent l'origine indubitable et m'ont permis de lui donner place parmi les monuments chrétiens de notre sol :

« L'anneau que je possède a été trouvé dans la Saône; il est en or, « d'un volume assez considérable. Le chaton renfermait une pierre qui « a été perdue. Autour du chaton sont écrits ces mots : VIVAS IN DEO « ASBOLI. M. Visconti croit que c'est un anneau du IIIe siècle; « le P. Marchi, conservateur des catacombes de Rome, le croit du IVe... « Il est chrétien et de la décadence des arts. »

La formule acclamatoire VIVAS constitue, pour les fidèles, un souhait de longue vie et de bonheur, soit terrestre, soit éternel.

La destination de l'anneau d'ASBOLIVS ne permet pas de douter que cette acclamation ne s'adresse ici à un vivant. En effet, si, d'un côté, les épitaphes portent les mêmes paroles, VIVAS IN DEO[1], BIBAS IN DEO, ZHCHC EN ΘΕΩ, C. ΘΕΟΝ ZHC[2], AETERNVM VIVATIS IN XPO[3], etc., nous trouvons en même temps, sur des monuments non funéraires, des vœux exprimés d'une façon identique. C'est ainsi qu'on lit sur trois vases chrétiens : ZHC EN ΘΕΩ ΚΥΡΕΙΩ.ΧΡΕΙC-ΤΩ[4], CONCORDI BIBAS IN PACE DEI[5], HILARIS VIVAS CVM TVIS FE-LICITER SEMPER REFRIGERIS IN PACE DEI[6]; sur un sceau de fer,

[1] Mur. 1954, 4.
[2] Bold. p. 297.
[3] Voir ma Dissertation n° 576.
[4] Lupi, *Epit. Sev.* p. 191.
[5] Buonar. *Vetri*, pl. v.
[6] *Ibid.* pl. xx. Un autre verre dont parle encore Buonarotti, *Vetri*, pref. p. XIII, porte l'inscription ASIN ☧ PRE jusqu'à présent

VIVAS IN DEO[1]; et, sur le beau coffret d'argent de M. de Blacas, présent offert à une fiancée : ☧ SECVNDE ET PROIECTA VIVATIS IN CHRISTO[2]. Telles sont encore l'inscription de l'église Notre-Dame du Puy, SCV ☧ TARI PAPA VIVE DEO[3], et l'acclamation du IXe siècle qu'en rapproche M. Aymard[4] :

> Vive Deo felix per plurima tempora lector
> Nec sis Theodulfi immemor oro tui.

la légende d'un bijou trouvé près de Lavigny, et où la formule VTERE FELEX accompagne les mots VIVAT DEO, etc[5].

L'emploi simultané, par les païens et les fidèles, de la formule VIVAS, rend, parfois, impossible l'attribution de certains monuments qui présentent une simple acclamation[6].

Le nom grec ASBOLIA se retrouve dans une épitaphe chrétienne publiée par Boldetti[7].

inexpliquée; je crois y reconnaître un fragment de l'acclamation *viv*AS IN ☧ (*Christo*) PRE*jecte*. Voir, sur le nom chrétien PREIECTVS, mes Dissertations n°s 56 et 412.

[1] Spon, *Misc.* p. 297.

[2] *Lettera di E. Q. Visconti intorno ad un antica supellettile d'argento,* tav. V.

[3] Dissert. n° 572. Voir encore Buonarotti, *Vetri,* p. 128, 129.

[4] *Recherches sur des inscriptions inédites ou peu connues,* p. 20, in-8°, 1848. Ce distique est inscrit sur la dernière page d'une Bible, que Théodulfe, évêque d'Orléans au IXe siècle, écrivit de sa main pour l'église de Notre-Dame du Puy.

[5] Voir ma Dissertation n° 366. La plupart des acclamations antiques s'adressaient indistinctement aux vivants et aux morts.

[6] Il en est ainsi d'une bague d'or trouvée en 1734, près d'Auxerre, et dont le chaton d'agate portait les mots : ΘΑΛΑϹϹΕΙ (ou ΘΑΛΑϹϹΕ, Biblioth. impér. Mss. Fonds Bouhier, n° 60 bis, p. 379) ΖΗϹΑΙϹ. Je dois toutefois faire observer que, d'après la forme des caractères (v. Lebeuf, *Recueil de différents écrits pour servir d'éclaircissement à l'histoire de France,* t. II, p. 269), ce petit monument semble appartenir à l'époque chrétienne. On sait que les gentils attachaient souvent au mot *Vivere* une signification pour ainsi dire sensuelle. Ainsi nous lisons dans Pétrone : «Cum Trimalcio : ergo «inquit, cum sciamus nos morituros esse, «quare non vivamus?» (*Satyric.* c. LXXII); et sur les marbres : VIVITE FELICES MONEO MORS OMNIBVS INSTAT (Grut. 419, 6); DVM VIVIMVS VIVAMVS (Orelli, 4807, cf. Mar. *Iscr. Alb.* p. 117). C'était encore une acclamation des festins païens (Suidas, v° Ἀμυσὶ πιεῖν). Cf. Letronne, *Mémoires publiés dans la Revue archéologique,* p. 186, 187, 188. Ce mot est aussi employé comme simple formule d'adieu, dans Virgile. *Egl.* VIII. (Voir le commentaire de Servius, etc.).

[7] P. 488.

29 A.

Comarmond, p. 505; — voir mes planches, n° 20.

HIC IACET IN NOM[INE XPI]
SANCTIMONIALIS N[OMI]
NE AVENTINA QVAE V[IXIT]
ANNOS XXXV QVA[E RECES]
SIT SVB DIE VIII K AVG[VSTAS]

La formule que je restitue au début de ce titulus se rencontre sur d'autres inscriptions tumulaires. Nous la retrouverons à Lyon : IN NOMINE CRSTI[1]; à Amiens : IN XPO NOMINE ADALBILDIS HIC REQVIISCIT[2]; à Aoste : IN XPI NOMENE IN HVC LOC[O QVIESCVNT] IN PACE[3], etc., et sur des marbres étrangers à la Gaule : DEP IN N ☧, IN N ☧[4], VIVE IN NOMINE ☧[5], IN PACE ET IN NOMINE ☧[6].

Ailleurs la forme change, la pensée restant la même : IN SIGNO ☧, IN SIGNO DOMINI ☧, SIGNV ☧[7].

D'autres fois c'est Dieu, c'est son saint Esprit, c'est le prince des apôtres, que l'épitaphe invoque : IN NOMEN DEI[8], ЄΝ ΑΓΙΩ ΠΝЄΥΜΑΤΙ ΘЄΟΥ[9], IN NOMINE PETRI[10].

La formule IN NOMINE, etc., qui sert de début aux *Institutes*, à la deuxième, à la troisième préface du *Digeste*, à des inscriptions non funéraires[11], figure également dans les testaments de saint Aredius, de saint Perpetuus[12], et dans un grand nombre de textes chrétiens an-

[1] Voir ma Dissertation n° 49.

[2] Voir ma Dissertation n° 322.

[3] Voir ma Dissertation n° 395.

[4] A la custode des reliques de saint Apollinaire.

[5] Mai, *Coll. Vat.* t. V, p. 455, n° 1.

[6] Murat. 1960, 3.

[7] Boldetti, p. 85, 345, 399.

[8] Perret, *Catacombes*, t. V, pl. XXI.

[9] Marchi, *Architett.* p. 198.

[10] Bold. p. 388. On lit sur un fond de verre la même acclamation avec le nom de saint Laurent, VIVAS IN NOMINE LAVRETI. Buonar. *Vetri*, p. 129.

[11] Voir ma dissertation n° 162.

[12] Greg. Tur. éd. Ruinart, p. 1308 et 1317.

tiques[1]. Son adoption est la mise en pratique du précepte de saint Paul : « Omne quodcumque facitis aut verbo aut in opere, omnia « in nomine Domini Jesu Christi gratias agentes Deo et Patri per « ipsum[2]. »

J'aurai à réunir plus tard les exemples de la forme N[OMI]NE AVENTINA[3].

Au point de vue paléographique, on remarquera qu'ici les L et les T sont réduits à une simple hasta, I; cette déviation graphique, qui s'étend parfois aussi à l'E et à l'S, se rencontre assez fréquemment sur les marbres des chrétiens et des gentils[4].

C'est sur un fragment provenant d'un édifice païen qu'est gravé ce titulus, dont la tranche supérieure porte encore un reste de frise. J'aurai à dire plus loin quelques mots de l'emploi que les fidèles ont fait de ces débris[5].

L'inscription d'AVENTINA, qui était fixée dans le carrelage de l'habitation de M. Joannin, de Lyon, fait aujourd'hui partie de ma collection.

30.

Artaud, 2e *Notice*, p. 12; — Montfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 1357, n° 1; — De Boissieu, p. 597; — Comarmond, p. 61; — voir mes planches, n° 10.

IN HOC TV
MVLO REQV
IISCIT IN C
RISTO BELLAV
SVS QVI VIXS
ET ANNOS XLII

[1] Mabill. *De re dipl.* lib. II, cap. III.

[2] *Coloss.* III, 17.

[3] Dissertation n° 347. Un *fossor* dont Boldetti donne l'inscription, p. 65, porte le nom d'AVENTINVS.

[4] Fabretti, VIII, LXIII; Bold. 432, 459, 463, 486; Oderici, *Dissert.* 131, 144; Bosio, 582; Lupi, *Epit. Sev.* 115. 140; Buonarotti, *Vetri*, prefaz. p. XVIII.

[5] Voir ma Dissertation n° 355.

OBIT SB D NO
NAS IVLIAS

Bien que les mots IN CRISTO ne rentrent pas dans le formulaire habituel des inscriptions tumulaires, on les trouve cependant sur quelques autres monuments. Ainsi, nous lisons dans Boldetti et Muratori : IN XPO SANCTO[1], IN ☧[2], IN DNO ZESV[3]; dans ce recueil même : QVIESCET IN CHRISTO ET IN PACE[4]; puis, par un hommage rendu à la divinité du Christ : HIC IACET PERPETVVS IN CHRISTO DEO SVO[5], RVFINA IN DE☧[6]. Les mêmes mots se lisent encore sur l'une des plus touchantes inscriptions chrétiennes qui nous soient parvenues :

GENTIANVS FIDELIS IN PACE QVI VIX
IT ANNIS XXI MENSS VIII DIES
XVI ET IN O ☧ RATIONIS· TVIS
ROGES PRO NOBIS QVIA SCIMVS TE IN ☧[7]

Le marbre de BELLAVSVS, aujourd'hui conservé au musée de Lyon, a été trouvé aux Génovéfains[8].

31.

Duchesne, *Hist. Franc. script.* t. I, p. 514; — Menestrier, *Hist. consulaire de Lyon*, p. 190; — Colonia, *Hist. litt. de la ville de Lyon*, 1re partie, p. 292; — D. Bou-

[1] Boldetti, p. 343.

[2] Bold. p. 486, 557; Murat. 1853, 13; Lupi, *Epit. Sev.* p. 133.

[3] Murat. 1849, 2.

[4] Dissert. n° 399.

[5] Dissert. n° 281.

[6] Boldetti, p. 340.

[7] Marini, *Iscr. Alb.* p. 37.

[8] Artaud, *loc. cit.* Comme le fait observer M. de Boissieu, cette inscription est celle que Millin a publiée avec tant d'inexactitude, t. I, p. 512 de son *Voyage*. M. de Castellane a reproduit la copie de Millin. (*Mém. de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. II, p. 180.)

quet, *Rec. des hist. des Gaules*, t. II, p. 532; — Marini, *Pap. dipl.* p. 372 B; — *Mém. de la Société archéolog. du midi de la France*, t. II, p. 193; — *Dictionn. d'épigr.* t. I, col. 781; — De Boissieu, p. 572.

SCEPTRORVM[1] COLVMEN TERRAE DECVS ET IVBAR ORBIS
HOC ARTVS TVMVLO VVLT CARETENE TÊGI
QVIN FAMVLAM TV CHRISTE TVAM RERVMQVE POTENTEM
DE MVNDI REGNIS AD TVA REGNA VOCAS
THESAVRVM DITEM FELICI FINE SECVTAM
FOTIS PAVPERIBVS QVEM DEDIT ILLA DEO
IAM DVDVM CASTVM CASTIGANS ASPERA CORPVS
DELITVIT VESTIS MVRICE SVB RVTILO
OCCVLVIT LAETO IEIVNIA SOBRIA VVLTV
SECRETEQVE DEDIT REGIA MEMBRA CRVCI
PRINCIPIS EXCELSI CVRAS PARTITA MARITI
ADIVNCTO REXIT CVLMINA CONSILIO
PRAECLARAM SOBOLEM DVLCESQVE GAVISA NEPOTES
AD VERAM DOCTOS SOLLICITARE FIDEM
DOTIBVS HIS POLLENS SVBLIMI MENTE SVBIRE
NON SPREVIT SACRVM POST DIADEMA IVGVM
CEDAT ODORIFERIS QVONDAM DOMINATA SABAEIS
EXPETIIT MIRVM QVAE SALOMONIS OPVS
CONDIDIT HAEC TEMPLVM PRAESENS QVOD PERSONAT ORBE
ANGELICISQVE DEDIT LIMINA CELSA CHORIS
LAXATVRA REOS REGI QVAE SAEPE FEREBAT

[1] Le livre de Duchesne donne SCEPTORVM, probablement par une faute de typographie. Je n'ai pas eu dans les mains le *vetus codex* auquel il a emprunté cette inscription, et qui fait aujourd'hui partie du fonds de la reine de Suède à la Bibliothèque du Vatican, mais j'ai pu consulter, dans la collection Duchesne, à la Bibliothèque impériale (t. LVI, p. 393 et suiv.), une copie faite sur le manuscrit. Cette copie porte SCEPTRORVM. Je n'insisterais pas sur cette simple rectification, si Menestrier n'avait pas reproduit la faute d'impression évidente qui s'est glissée dans le livre de Duchesne.

HAS OFFERRE PRECES NVNC TIBI CHRISTE POTEST
QVAM CVM POST DECIMVM RAPVIT MORS INVIDA LVSTRVM
ACCEPIT MELIOR TVNC SINE FINE DIES
IAMQVE BIS OCTONA SEPTEMBREM LVCE MOVEBAT
NOMEN MESSALAE CONSVLIS ANNVS AGENS

La date exprimée dans le dernier distique correspond à l'an 506[1].

Je ne puis que renvoyer, en ce qui touche la question historique soulevée par cette inscription, au travail plein de nouveauté et d'intérêt que lui a consacré M. de Boissieu. Le savant antiquaire montre que Caretene avait épousé Chilpéric, fils de Gandioc et roi de Lyon.

On n'a aucune donnée sur le temple que, d'après son épitaphe, cette princesse a consacré aux Saints Anges. Menestrier pense que, devenue elle-même religieuse, elle a peut-être fondé l'église de Saint-Michel pour des religieuses d'Aisnay.

Je ne sais à quelle époque a pu disparaître ce précieux monument; il n'existait sans doute déjà plus du temps de Spon, car je trouve, dans un exemplaire de la *Recherche* que j'aurai à citer plus loin[2], cette note de la main de l'auteur : « Mr Tomazet, curé de S. Michel en Bellecour, auoit l'épitaphe de la reyne Caratené qui auoit été religieuse « il y a 7 ou 8 cens ans. Il est en vers, et se treuoit autrefois dans « l'église. »

Le style de la pièce, et le fait singulier de la date exprimée en vers, ont donné à penser à M. de Boissieu que cette épitaphe a pu avoir été composée longtemps après la mort de la reine, et peut-être lors d'une restauration de son monument funéraire. J'irai plus loin; et, de quelque témérité que l'on puisse m'accuser, je rechercherai le nom de l'auteur de l'inscription qui nous est parvenue.

Parmi les points les plus saisissables qui caractérisent les compositions de Fortunat, je remarque, au premier degré, la fréquence des

[1] Voir, sur les chartes et les marbres datés du consulat de Messala, Marini, *Pap. dipl.* p. 374, note 17. Une autre inscription de Lyon porte le nom du même consul (n° 66).

[2] Dissertation n° 45.

répétitions de la même pensée, de la même forme. Personne, à coup sûr, ne s'est plus complaisamment copié lui-même que ne l'a fait le saint évêque de Poitiers. En présence de ce fait, dont les preuves sont nombreuses[1], il m'est impossible de ne pas remarquer que la fin de l'avant-dernier pentamètre

ACCEPIT MELIOR NVNC SINE FINE DIES

se lit trois fois dans les vers de Fortunat :

EXOTIVS MERVIT NVNC SINE FINE DIEM[2]
NVNC TIBI PRO MERITIS STAT SINE FINE DIES[3]
FELIX CVI MERITIS STAT SINE FINE DIES[4]

Je ne serais donc pas éloigné de croire que ces distiques, si semblables d'ailleurs aux *Epitaphia* de notre poëte, sont dus à ce saint évêque, qui écrivit, comme l'on sait, les inscriptions funéraires des plus illustres personnages de son temps, et qui a pu être appelé de même à composer le titulus d'un monument restitué ou agrandi.

---

[1] Voici quelques-unes des répétitions de Fortunat dans ses épitaphes appartenant à la Gaule :

SVB PEDIBVS JVSTI MORS INIMICA JACES, *Miscell.* lib. IV, c. II; JVSTORVM MERITIS SVB PEDE VICTA JACES, c. V; — MEMBRA SEPVLCHRA TEGVNT SPIRITVS ASTRA COLIT, lib. IV, c. V; MEMBRA SEPVLCHRA TEGVNT, SPIRITVS ASTRA TENET, c. VIII; — ET MERITIS PRISCOS CRESCERE FECIT AVOS, lib. IV, c. I; ET PROPRIIS MERITIS CRESCERE FECIT AVOS, c. IV; — PLENIVS ILLA METIT QVOD SINE TESTE DEDIT, lib. IV, c. XXI; AMPLIVS INDE FACIT QVOD SINE TESTE DEDIT, c. XXIII; — SVMMVS AMOR REGVM POPVLI DECVS ARMA PARENTVM, lib. IV, c. III; REGVM SVMMVS AMOR PATRIAE CAPVT ARMA PARENTVM, c. X; — HOC RECVBANT TVMVLO VENERANDI MEMBRA LEONTI, lib. IV, c. IX; HOC RECVBANT TVMVLO VENERANDI MEMBRA LEONTI, c. X; — OMNE BONVM VELOX FVGITIVAQVE GAVDIA MVNDI, lib. IV, c. X; OMNE BONVM VELOX FVGITIVAQVE GAVDIA MVNDI, c. XXVI; OMNE BONVM VELOX FVGITIVO TEMPORE TRANSIT, c. XVII, etc. — Cf. ma Dissertation n° 218.

[2] *Miscell.* IV, VI.

[3] IV, VIII.

[4] IV, XVI.

32.

Spon, *Recherche, etc.*, p. 74; — Maffei, *Gall. ant.* p. 93; Murat. 414, 6; — Baronii *Annales* una cum critica Pagii, t. VIII, p. 541; — Menestrier, *Hist. consul. de Lyon*, p. 204; — Relandus, *Fasti cons.* p. 667; — Mabillon, *Suppl. rei diplomaticæ*, p. 15; — *Mém. de la Société archéolog. du midi de la France*, t. II, p. 185; — Montfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 1359, n° 14; — Clinton, *Fasti Romani*, t. II, p. 204; — De Boissieu, p. 570.

HOC TVMVLO Q
VIESCIT BONE MEMO
RIVS CESARIVS VIXI
T ANVS XIV. REQVIBIT
IN PACE SVB DIE X KAL
DECEMBRIS ANASTASI
O ET RVFO VV C·C·

Nous possédons trois copies différentes de cette inscription, aujourd'hui disparue. Deux sont semblables entre elles : ce sont celles de Menestrier et de Spon; la troisième, donnée par Maffei, présente des variantes notables.

Le peu d'exactitude dont ce savant a fait preuve dans ses *Galliæ antiquitates*, et surtout l'identité des transcriptions de Spon et de Menestrier m'ont fait adopter la leçon de ces derniers.

L'inscription de CESARIVS est datée de l'an 492. Spon a vu ce petit marbre dans la cour de l'église de Saint-Irénée.

33.

Comarmond, p. 406; — voir mes planches n° 11.

HIC REQV
CET IN P
CLARI

HIC REQV*is*CET IN P*ace* CLARI*anus* ou CLARI*ana?* Le nom de *Clarianus* rappelle celui d'un potier romain dont les tuiles et les vases se retrouvent dans le sud-est de la France et jusque dans la Savoie[1]. Ce petit monument, découvert rue de Trion, à Lyon, est conservé au musée de la ville.

34.

De Boissieu, p. 597; — voir mes planches, n° 12.

*In hoc t*VMVLO
*requie*SCIT BONAE ME
*mo*RIAE CONSTANTIVS QVI
VIXIT ANNOS LXXXIIII OBIIT
SII IdVS NOB

+ 

J'appellerai l'attention sur la forme du d de IdVS, remarquable dans un titulus d'une certaine régularité graphique; elle vient confirmer cette observation de Buonarotti, qu'au moment où le type antique était encore en usage, les lapicidæ le corrompaient par l'introduction de lettres minuscules[2].

La valeur de l'Ἐπίσημον βαῦ, employé ici dans la date SII IdVS NOB, a été ingénieusement démontrée par Maffei[3] et le docteur Labus[4]; ce signe représente le chiffre VI. On le trouvera, dans ce recueil même, avec des formes très-diverses : ٦, 7, <[5]. Il affecte aussi la figure 7 dans une curieuse inscription qui en détermine la valeur :

[1] De Boissieu, p. 437, 438.

[2] *Vetri antichi,* prefaz. p. XXIII. On trouvera dans Aringhi, lib. III, p. 305, dans Bosio, p. 257, dans l'édit de Dioclétien (Mommsen, *Das Edict Diocletians,* p. 46), des types de lettres semblables.

[3] *Mus. Veron.* 180, 4.

[4] *Monumenti di S. Ambrogio,* p. 22. Voir aussi le *Code Théodosien,* édition Ritter, t. I, p. CCXII.

[5] Voir les planches des Dissertations n° 69, 450 et 467.

ELIA · EBENTIA · FACET · SIPTIMIO
FAVSTINO · COIVGI MEO · QVI FE
CIT · MECV · MIESES · 7 III · IN ILLVS · ME ·
SES NOBE · IRINTA · DIEBVS SANVS · AV
I · ANORV · XXX · 7 I · MISORV NOBE · DVL
CIS ANIMA · FAVSTINE CONIVGALIS
QVALIS NE INBENTVR · FAMA · ISQVE [1]

L'épitaphe de CONSTANTIVS fait partie des monuments conservés à Saint-Irénée.

35.

Mém. de l'Acad. des inscriptions, 2ᵉ série, t. I, p. 248; — Artaud, *1ʳᵉ Notice*, p. 81; 2ᵉ *Notice*, p. 26; — Montfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 1358, 10; — *Dict. d'épigraphie*, t. I, p. 780; — De Boissieu, p. 559; — Comarmond, p. 110; — voir mes planches, nº 14.

. . . ACET DECORA
MERCVRINA QVE
VIXIT ANNOS XX
OVIIT XIII KAL MA
IAS VIGEIIA PASCE
CALLPIO V̄C̄ CON̄S

La mention chronologique qui termine l'inscription est d'une exactitude parfaite; en effet, l'an 447, où CALLEPIVS [2] a été consul, la fête de Pâques tombant le 20 avril, la veille de cette fête coïncide exactement avec le 13 des calendes de mai.

M. De Boissieu nous apprend que cette épitaphe a été trouvée en

[1] Marangoni, *Delle cose gentilesche, etc.*, p. 464 et passim pour la même forme.

[2] Ce consul est parfois nommé CALLIPIVS, CALLYPIVS et même ALYPIVS. Reland. *Fast. cons.* p. 621.

1806, dans la rue des Fargues, à Saint-Just; elle est conservée au musée de Lyon.

On rencontrera plusieurs fois, dans le cours de ce travail, des inscriptions de chrétiens portant, comme DECORA MERCVRINA, des noms dérivés de ceux des divinités païennes; je jetterai donc ici un coup d'œil rapide sur l'histoire de cette sorte de noms depuis les temps évangéliques.

Nous devons nécessairement les trouver chez les fidèles, fils de parents païens, que cite le Nouveau Testament : Phébé[1], Nérée[2], Apollon[3], Hermès[4], Diotréphès[5], etc.

Sanctifiés par les premiers adeptes de la foi, les noms de divinités devaient, dès lors, perdre leur caractère profane pour ne plus rappeler que le souvenir des vénérables disciples et contemporains des apôtres. Aussi en voyons-nous un nombre considérable dans toutes les inscriptions chrétiennes et jusque sur les épitaphes coptes[6].

On serait même tenté de croire que quelques fidèles, MACRINA QVE ET IOVINA[7], CAMISIAS QVI ET ASCLEPIVS[8], par exemple, ont ajouté à leur premier nom un second, dérivé de celui d'un dieu du paganisme, si la formule QVI ET permettait de rien conclure quant à l'antériorité d'un nom sur l'autre. Mais il n'en est pas ainsi; car, si, dans un monument célèbre, CAEDVAL QVI ET PETRVS[9] indique que le chrétien a ajouté le second nom au premier, dans les *Acta sincera*, « Petrus qui et Balsamus[10] » annonce tout le contraire.

Le fait paraît cependant constant pour le pape Johannes, dont l'inscription porte :

[1] Paul. *Rom.* XVI, 1.

[2] Paul. *Rom.* XVI, 15.

[3] *Corinth.* XVI, 12.

[4] *Rom.* XVI, 14.

[5] Joann. *ep.* III, v. 9. Ces noms provenaient habituellement de la dévotion particulière à une divinité; ainsi, pour prendre un exemple parmi les appellations que je viens de citer, Phébé, diaconesse de Cenchrée qui était le port de Corinthe (Pausanias, II, 1), devait peut-être son nom au culte porté à Diane dans cet endroit où un temple célèbre était consacré à la déesse. (Pausanias, II, II; Macrob. *Saturn.* VI, XXII.)

[6] ⲁⲛⲟⲩⲃ, ⲥⲁⲣⲁⲡⲓⲱⲛ, ⲡⲉⲧ-ⲥⲓⲣⲓ, pour ⲡⲉⲧⲟⲥⲓⲣⲓ, ⲡⲁⲏⲥⲓ, ⲥⲁⲣⲁⲡⲍⲙⲱⲛ, etc.

[7] Boldetti, p. 384.

[8] Mai, *Coll. Vat.* t. V, p. 14, n° 2.

[9] Fabretti, p. 735.

[10] Édit. de 1713, p. 501.

PAPA IOHANNE COGNOMENTO MERCVRIO[1]

Mais ce n'est là, toutefois, qu'une exception; car nous voyons saint Balsamus repousser son nom comme signifiant, en phénicien, *le maître de la terre* ou *le soleil*[2]; au commencement du IVe siècle, les martyrs de la Palestine prendre des noms bibliques en rejetant ceux qu'ils avaient reçus de leurs parents. «Fortasse, disent les *Acta sincera*[3], quod ido«lorum essent vocabula;» l'impératrice Eudocie répudier au baptême le nom d'Athénaïs[4], et enfin l'Église, après l'ère des persécutions, proscrire par des lois et des canons particuliers l'usage des noms dérivés de ceux des divinités du paganisme[5].

A côté de la disposition des esprits dont témoignent les faits que je viens de rappeler, on s'étonnera sans doute de voir les jours de la semaine conserver, dans les auteurs chrétiens comme sur les marbres, les appellations païennes qu'ils portent encore aujourd'hui en Occident. Le P. Lupi[6] fait très-bien observer, à ce sujet, qu'il n'y a là que le résultat d'une habitude imposée aux premiers fidèles par les nécessités de leur contact avec la société romaine, habitude qu'explique Tertullien, et que, dans son mépris profond pour les dieux des gentils, il dédaigne même de combattre[7].

---

[1] Grut. 1059, 3. La vie de Johannes, pape en 531, se trouve dans Anastase le Bibliothécaire. On remarquera que le même surnom de *Mercurius* lui est donné dans l'édition de Muratori (*Scriptores rer. Ital.* t. III), et dans celle de l'Imprimerie royale (in-folio, 1649). Deux manuscrits présentent la variante *Martyrius* pour *Mercurius*, mais celui que ces éditions ont suivi et l'inscription de Gruter, à laquelle je renvoie, ne laissent aucun doute sur la leçon *Mercurius*.

[2] Euseb. *De præpar.* lib. I. c. VII.

[3] P. 330.

[4] Χρισ7ιανὴν ὁ ἐπίσκοπος Ἀτ7ικὸς ποιήσας, ἐν τῷ βαπτίζειν, ἀντὶ Ἀθηναΐδος, Εὐδοκίαν ὠνόμασεν. Socr. *Hist. eccl.* l. VII, c. XXI.

[5] *Concil. Niceno-Arabic.* cap. XXX. «Fideles «nomina gentilium filiis suis non imponant; «sed potius omnis natio christianorum suis «nominibus utatur, ut gentiles suis utuntur; «imponanturque nomina christianorum se«cundum Scripturam in baptismo.» Labbe, *Concil.* t. II, col. 299. Voir, sur ce texte, Renaudot, *Hist. patriarch. Alexandrin.* p. 71.

[6] *Epit. Sev. Mart.* p. 99.

[7] «Deos nationum nominari lex prohi-

36.

De Boissieu, p. 579; — voir mes planches, n° 16.

IN HoC ToMoLo REQV*ies*
CIT BoNE. MEMoRIA*e*
DISDERIVS ACoLITV*s*
VIXIT ANNoS LXXXV oBII..
I PACE NoTAVI DIAE QV*in*
TO KL AGVSTASIACA*pet*
O VIRo C CoNSoLE

Le mot *notare*, qui figure ici au prétérit, signifie d'abord *écrire en notes tironiennes;* et, dans des textes plus récents, *souscrire*. Forcellini cite pourtant un passage d'Ovide où ce mot prend la signification d'*écrire*[1].

C'est sans doute dans cette acception, et comme synonyme des expressions SCRIBSI ou SCRIBSIMVS, d'un usage si fréquent dans l'épigraphie chrétienne[2], que ce verbe sans nominatif aura été employé sur l'inscription de DISDERIVS.

On remarquera le nom propre de DISDERIVS, qui montre par quelle contraction *Desiderius* a produit le nom français de *Didier*[3]. Il

«bet : non utique ne nomina eorum pro-«nuntiemus, quæ nobis ut dicemus con-«versatio extorquet; nam id plerumque di-«cendum est : in templo Æsculapii illum «habes, et vico Isidis habito, et sacerdos «Jovis factus est, et alia multa in hunc mo-«dum; quando et hominibus hoc genus no-«mina inducuntur; neque enim Saturnum «honoro si ita vocavero eum suo nomine; «tam non honoro quam Marcum si voca-«vero Marcum.» (*De Idololatria*, c. xx.) Cf. Labus, *Monumenti di S. Ambrogio*, p. 9 et 10.

[1] *Metam.* IX, 522, 523.

[2] Voir ma Dissertation n° 459.

[3] Le nom de DISIDERIVS, qu'on lit dans une inscription rapportée par Marini (*Papiri diplomatici*, p. 266 B.), marque le premier point de la transition. On peut consulter, sur la fonction si connue des acolytes, Lami, *De eruditione apostolorum*, p. 311, v° PEDISEQVVS; Rein. XX, 1; Fleet. 340, 1; Oderici, *Sylloge*, p. 258; Selvagi, *Antiquitatum christianarum institutiones*, t. II, p. 73, 74; Greppo, *Revue du Lyonnais*, t. XIII, p. 191, etc.

n'est pas douteux que le consul indiqué sur l'épitaphe soit Agapetus, qui reçut les faisceaux en 517.

Cette inscription fait partie des marbres de Saint-Irénée.

37.

L'abbé Greppo, *Revue du Lyonnais*, t. XII, p. 51; — De Boissieu, p. 548; — voir mes planches, n° 19.

✝ IN HOC TOMOLO REQVIIS
CIT BONE MEMORIAE DOMENE
CVS INNOCENS QVI VIXSIT IN
PACE ANNVS QVINQVI ET IN MAR
TIRIO ANNVS SEPTE OBIIT QVINTO DE
CEMO KLENDAS MAR INDIC DECEMA

M. l'abbé Greppo a consacré à l'inscription de DOMINICVS un de ces curieux mémoires auxquels sa profonde connaissance de l'antiquité ecclésiastique vient donner tant d'intérêt. Il a rappelé que le nom de *martyrium* était donné, dans les premiers siècles, aux églises, ordinairement élevées sur les tombeaux des martyrs; je ne puis que renvoyer à son travail pour les nombreuses citations par lesquelles il établit ce fait[1]. Voué dès son bas âge au culte du Seigneur, DOMINICVS a servi sept années dans le *martyrium* de Lyon, c'est-à-dire dans l'église de Saint-Irénée, auprès de laquelle sa tombe a été trouvée en 1835. Cette petite inscription appartient à M. de Chazournes.

---

[1] Voir encore, sur le mot *martyrium*, Nibby, *Della forma e delle parti degli antichi templi cristiani*, p. 9. Cancellieri, *Simplicia ed Orse*, p. 92; *De Secret. Basil. Vatic.* p. 465, 466, 467, et 1791, et ma Dissertation n° 199. Une inscription du cimetière de Saint-Saturnin désigne par le même mot la catacombe où elle a été placée, IC TO AΓΕΙΟΝ ΜΑΡΤΥΡΙΝ. Lupi, *Ep. Sev.* p. 34. Cf. Bosio, p. 327, ...MARTYRII.B...

38.

De Boissieu, p. 597; — Comarmond, p. 119; — voir mes planches, n° 18.

HIC REQVHSCIT INFAN
TVLA INNOX NOMENE
ELARINA FILIA MVRI
QVI VIXIT ANNVS III

C'est l'inscription tumulaire d'une enfant morte à trois ans. On remarquera ici la mention de la filiation, si rare sur les épitaphes chrétiennes[1].

L'H remplaçant l'I, dans le mot REQVHSCIT, paraît indiquer la main d'un graveur grec.

M. Comarmond nous apprend que ce titulus a été trouvé en 1843, à Lyon, en creusant les fondations du monastère des sœurs Saint-Joseph.

39.

De Boissieu, p. 582; — voir mes planches, n° 25.

in HOC TVMOLO *re*
*q*VIISCIT BONE ME*m*
*o*RIAE EVGENIS IN*nox*
*pue*R? QVI VIXIT ANNIS VIII *o*
*bi*IT SEPTIMO KAL
*j*ANVARIAS V C°N IVS
*t*INI INDICTIONE OCTAV*a*

L'orthographe du nom EVGENIS, qui représente la prononciation

[1] Voir ma Dissertation n° 57.

exacte d'ЄΥΓЄΝΗΣ, donne lieu de penser que l'inscription a été exécutée par un graveur grec.

La rédaction de cette épitaphe présente, dans la partie qui contient la date, une erreur évidente; les sigles VC y sont placées avant le nom du consul, lequel nom est au génitif, sans que rien vienne régir ce cas. Si l'on peut se fier à l'indication chronologique fournie ici par l'indiction, on doit lire, en remplissant la lacune indiquée par cet emploi du génitif, [IV P C] IVSTINI INDICTIONE OCTAVA. Cette restitution admise, comme l'absence de toute qualification spéciale indique qu'il ne s'agit pas de l'empereur Justin, mais bien du simple consul de ce nom, l'inscription appartiendrait au 26 décembre 544[1].

Ce monument fait partie de la série conservée dans la crypte de Saint-Irénée.

40.

Montfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 1357, 4; — De Boissieu, p. 585; — Comarmond, p. 133; — voir mes planches, n° 27.

*in h*OC TVMLO RE
*q*VIESCIT BONAE ME
*m*ORIAE FI*r*MVS INNO
*c*ENS QVI VIXIT ANNVS
III ET DIES XX OBIIT
PACE SEPTEM*b*
RIS VI P C IVSTINI V C
*i*ND NONA

J'ai restitué ici, d'après M. De Boissieu, le nom de FIRMVS, dont je n'avais pas reconnu les traces sur le marbre.

La VI[e] année après le consulat de IVSTINVS IVNIOR correspond

[1] Voir ci-dessus, Dissertation n° 24, p. 56.

exactement, comme l'indique le titulus, à la IXe indiction. C'est donc à la fin de septembre 546 qu'est mort le chrétien dont nous possédons l'épitaphe.

Cette inscription, conservée au musée de Lyon, a été découverte à l'Observance, en 1847.

41.

Lebeuf, *Mém. sur une inscription* (Merc. de Fr. 1740, juillet, p. 1516); — *Hist de l'Acad. des inscr.* t. XVIII, p. 242; — Muratori, p. 1875, n° 1; — Lami, *De erud. apost.* p. 470; — Montfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 1359, 17; — Zaccaria, *De veter. christian. inscript. in reb. theol. usu*, p. 356, t. V du *Theol. curs. compl.* de Migne; — De Boissieu, p. 553.

FLAVIVS FLORI......
EX TRIBVNIS QVI VIXIT
ANNIS OCTOCINTA ET
SEPTIM MILITAVI ANN
TRICINTA ET NOVEM POSITV
EST AD SANCTOS ET PRO
BATVS ANNORVM DECIM
ET OCTO HIC COMMEMO
RA......SANTA IN ECLESIA
LVCDVNENSI A
I D CALENDAS AVG[1]

Cette inscription, aujourd'hui disparue, a été trouvée en 1736, avec quatre autres marbres portant des signes indubitables de chris-

[1] C'est dans une note manuscrite de Colonia, conservée aux archives du Rhône (VI, 177), que M. De Boissieu a retrouvé les mots A I D CALENDAS AVGVSTAS (ante primum diem calendas Augustas), qui manquent chez les premiers éditeurs. Je parlerai plus loin de l'antiquité de cette formule (Dissertation n° 230).

tianisme, sous les ruines de l'église de Saint-Just, autrefois nommée église des Machabées.

Bien qu'une planche gravée soit consacrée, dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions*, à la reproduction du monument de FLAVIVS FLORI*nus*, j'ai dû chercher, dans la copie communiquée à Muratori par le président de Mazaugues, quelques éléments qui me paraissaient faire défaut dans la première.

C'est ainsi que, d'après le *Novus Thesaurus*, j'ai cru pouvoir compléter le nom de FLORI*nus*, Muratori ayant seul indiqué par des points que les dernières lettres de ce nom manquaient sur le marbre.

Les mots PROBATVS ANNORVM DECIM ET OCTO ont, jusqu'à présent, embarrassé les commentateurs. M. de Rossi, auquel j'ai soumis cette difficulté, pense qu'il s'agit ici d'une mention relative à l'entrée au service ; les recherches que j'ai faites dans ce sens m'ont prouvé que cette opinion était de tous points fondée. Les mots *probare, probatio*, figurent dans les textes spéciaux à l'enrôlement des jeunes soldats : je lis dans le Code Théodosien, au titre *De probatione tironum :* « Quotiens « juniores exhibendi sunt, non ante probentur nisi præsentibus Decu« rionibus origo eorum quæratur, etc[1]., » et dans l'intitulé de deux chapitres de Végèce : « Cujus ætatis tirones probandi sint. Qua statura « probandi sint tirones[2]. » Les inscriptions militaires me fournissent, de plus, trois exemples de la mention que porte l'épitaphe de FLAVIVS FLORI*nus*. D.M.S FAONIO.PATERNO.EX.EVOKAT QVI. SE.PROBAVIT.AN.XVII, etc.[3]. D.M FVLVIO.ATRATINO. EX PROVINCIA BAETICA.ALICENSI PROBATO IN.LEG VI.FERRAT.TRANSLATO.FRVM IN LEG. VII. G.P.F. FACTORE COS MILITAVIT ANN.XXI.VIXIT.ANN. XXXX, etc.[4]... MIL.ANN.XXIIII.PROBIT..TVS HIC IN LEG.VII, etc.[5]. Dans la première de ces inscriptions, nous voyons

[1] Lib. VII, tit. XIII, 1, édit. Ritter, t. II, p. 371. Cf. p. 372 B.

[2] Lib. I, cap. IV et V. Cf. cap. VII.

[3] Grut. 541, 2.

[4] Grut. 542, 9.

[5] Grut. 572, 5. La mention de l'enrôlement se trouve aussi, à Lyon, exprimée sur une épitaphe militaire par le mot mutilé

que le défunt avait pris service à dix-sept ans; dans la seconde, que l'enrôlement avait eu lieu à dix-neuf ans. FLAVIVS FLORI*nus* se serait fait soldat dans sa dix-huitième année. Je vois encore dans ce chiffre une confirmation de la leçon proposée. On sait, en effet, que, suivant les différentes époques, c'était entre dix-sept et dix-neuf ans que les Romains étaient appelés au service militaire[1].

Quant à la mention POSITV EST AD SANCTOS, qui fait allusion aux illustres martyrs de Lyon[2], je me bornerai ici à faire observer que cette mention explique l'agglomération de tombes qui, d'après les mémoires de l'Académie des inscriptions, a été constatée autour de l'épitaphe de FLORINVS. J'examinerai plus loin l'importante question de l'ensevelissement près des martyrs[3].

L'abbé Lebeuf fait remarquer dans ce titulus l'épithète de SANTA donnée à l'église de Lyon, et que cette église a conservée[4]; la formule HIC COMMEMORA... SANTA IN ECLESIA LVCDVNENSI rappelle l'antique usage de recommander aux prières des fidèles, pendant les

PROF...TVS, où Millin (*Voyage*, t. I, p. 458), Artaud (*1re Notice*, p. 31, *2e Notice*, p. 53), et M. De Boissieu (p. 305), ont proposé de lire PRO[FEC]TVS. Les textes que je viens de citer me paraissent démontrer que, là encore, figurait le mot PRO[BA]TVS.

[1] Cod. Theod. *loc. cit.* et t. II, p. 373; Naudet, *Mém. de l'Acad. des inscr.* 2e série, p. 311. Ce fait résulte encore des nombreuses inscriptions militaires qui nous sont parvenues.

[2] Colonia (*Hist. litt. de la ville de Lyon*, Ire partie, p. 168) parle en ces termes de l'église des Machabées, où a été trouvée notre inscription : «Zaccharia, troisième «évêque de Lyon, en avoit jetté les pre«miers fondemens dès le commencement «du IIIe siècle. Mais ce n'étoit encore qu'un «lieu souterrain et qu'une manière de crypte «dont on déroboit avec soin la connoissance «aux payens. Les généreux Machabées sous «l'invocation desquels on consacra à Dieu «ce lieu saint, n'étoient, selon toutes les «apparences, qu'un nom général sous le«quel on désignoit nos saints martyrs de «Lyon, qui venoient de souffrir la mort pour «Jésus-Christ, avec saint Irénée leur patron. «Saint Zacharie qui recueillit les reliques de «nos saints martyrs, étoit, selon la tradition «commune, né dans la ville d'Antioche, où «les Machabées avoient enduré la mort et «où ils étoient en grande vénération. Ce fut «là vraisemblablement la raison qui le dé«termina à honorer nos saints de Lyon sous «un nom si respectable et qui leur conve«noit si bien.» Voir, sur saint Zacharie, le *Martyrol.* d'Adon, au 28 juin.

[3] Voir les Dissertations n°s 293, 354 et 492.

[4] Nous retrouverons plus loin ce titre sur une autre inscription de Lyon. (Diss. n° 65).

saints mystères, les noms des bienfaiteurs de l'église et autres personnes vénérables[1].

Je dois, après ces quelques mots sur la première inscription militaire qui se présente dans ce recueil, reprendre, au point où elle a été laissée par les écrivains du siècle dernier, une question importante pour l'histoire de l'antiquité chrétienne, à savoir si l'exercice de la profession de soldat répugnait ou non à l'esprit des fidèles.

Les autorités citées pour l'affirmative sont tirées du traité *De idololatria*[2], et des courageuses réponses de saint Maximilien, martyrisé pour avoir refusé, comme chrétien, le service militaire[3].

On a opposé à ces textes l'existence de la légion Fulminatrix, de la légion Thébéenne, le nombre considérable de soldats que citent les Actes des Martyrs et les historiens ecclésiastiques, et l'on a conclu que les paroles de Tertullien et de saint Maximilien n'avaient point trouvé d'écho[4].

Je mettrai sous les yeux du lecteur les résultats que donne l'épigraphie, jusqu'à présent négligée dans cette importante question.

Trois collecteurs que j'ai choisis à dessein comme ayant enregistré

[1] Voir, sur les diptyques des morts, Donati, *De' dittici degli antichi,* p. 68 et 237; Gori, *Thes. vet. dipt.* t. I, p. 46; Buonar. *Vetri,* p. 257; L. Delisle, *Des monum. paléogr. concern. l'us. de prier pour les morts,* p. 1, 2. Ainsi que plusieurs autres de la même époque, le célèbre ms. liturgique d'Autun, daté de 841 (*Amolone episcopo*), aujourd'hui déposé au Vatican, contient la liste des évêques de Lyon qui se lisait aux saints offices. Les mentions *Super diptycha, Post nomina,* que contiennent les anciennes liturgies, marquent le moment précis où se faisait cette lecture. Gori, *l. c.* p. 51. Lebrun, *Expl. de la messe,* t. I, p. 150. Mone, *Messen,* p. 17. Bunssen, *Hippolytus,* t. IV, p. 247, etc. On voit dans une inscription de Ténos (Bœckh, t. II, p. 1055, n° 2336 B) que les noms des citoyens qui avaient fait preuve de dévouement pour leur patrie étaient proclamés à jamais dans les fêtes les plus solennelles des divinités païennes.

[2] «Quomodo autem bellabit, immo quo«modo etiam in pace militabit sine gladio «quem Dominus abstulit? Nam et si adierant «milites ad Joannem et formam observatio«nis acceperant, si etiam Centurio credide«rat; omnem postea militem Dominus in «Petro exarmando discinxit. Nullus habitus «licitus est apud nos illicito actui ascriptus.» (C. XIX. Ed. Rigault, p. 117.)

[3] P. 300, 301, édit. de 1713. Voir encore Sulp. Sévère, *Vita B. Martini,* c. III et IV.

[4] Mamachi, *Orig. et antiq. christ.* t. I, p. 371 et seq. Lami, *De erud. apost.* p. 295 à 298.

des monuments de localités différentes, Reinesius[1], Steiner[2], Mommsen[3], m'ont paru pouvoir, par leur réunion, fournir une base aussi exacte que possible au relevé matériel que je m'étais proposé. Sur 10,050 inscriptions païennes que contiennent ces recueils, j'ai compté 545 soldats, ce qui donne une moyenne de 5, 42 p. o/o. La même opération, faite sur l'*Index* de Séguier, qui relate 4,734 inscriptions chrétiennes, ne m'a donné que 27 soldats, soit, en chiffre rond, 0,57 p. o/o[4].

[1] *Syntagma inscriptionum antiquarum.*

[2] *Codex inscriptionum Romanarum Rheni.*

[3] *Inscriptiones regni Neapolitani.*

[4] Voici l'indication des épitaphes de soldats chrétiens éparses dans cet *Index* : AELIVS CONSTANCIVS...... MAGISTER VTRIVSQVE MILICIE. Voir ma Dissertation n° 223; ALBINO... MILITAVIT AN... Mur. 777,5; ANNEVS FORTVNALIS MILIS. Bold. 416; ΑCΘΥΑΝΥC... ΔЄΚΥΡΙѠ CΚΥΤΑΡΙѠΡΥΜ. Olivieri, *Marm. Pisaur.* p. 69, n° 171; AVR HERMOGENES EX EVOCATO. Rein. 902, 19; ΒΑCΗΛΗΟΥ. CΤΡΑΤѠΡΟC. ΚЄ. ΔΡΟΥΓΓΑΡΙΟΥ. Rein. 905, 34; SCVT. SCOL. SECVND... BIARCVS. Mur. 1822, 4; BVLPER VETERANVS. Bold. 432; CALANDINVS MIL. COH. VIII. Bosio, 217; CASTERIO MAGISTRO MILITVM. Gud. 366, 3; CRESCENTI... MILITAVIT. ANNIS. V. Marang. *Delle cose gent.* p. 460; EVCARIDVΓ. SCVT. SCOL. SECVN. Bosio, p. 153; FELICISSIMVS MILES R III. Bold. p. 416. Cf. la table, p. 784; FLANIGGO SCVTARIVS. Orelli, 3543; FLAVIVS FLORI... EX TRIBVNIS. Diss. n° 41; FL MEMORIO... QVI MILIT... Diss. n° 511; FL OLIVS PATERNVS CENTVRIO. Mar. *Act. S. Vict.* p. 102; HISIDORVS... NVMERI... Mur. 1886, 1; IVSTINVS SCVTARIVS. 1895, 3; PYRRO MILITI; SECVNDINO BNF PRAEFT PRAET. Bold. 415; SEGETIVS DE SCOLA GENTILIVM. Gor. *Etr.* III, 334; ?STABILIS VC TRIBVNVS. Mur. 397, 2; TITIANVS MILES. 408, 7; VITALIANVS MAGISTER MILITVM. 1968, 4; VALERIVS LILA SCVTARIVS. Orelli, 3542; ...TINVS SCVTARE... *I. Bas. S. P.* 25. 351. Les monuments inconnus à Séguier ne donnent que seize tituli militaires. BANCIO DRACONARIVS. Kellermann, *Vigil.* p. 42; DERDIO EX TRIBVNO. Labus, *Mon. di S. Ambr.* p. 37; EMETERIVS CNT. Diss. n° 359; FARETER PROTECTOR DOMESTICVS. Perret, *Catac.* t. V, pl. 59; ?FL APARENTA... EX TRIBVNIS. Mar. *Arv.* 296 B; ? FL. AVRELIVS PROT DOM. Grut. 1025, 5; cf. Labus, *op. cit.* p. 12, ligne 13; FL. GABSO P..TECTOR DOMESTIC... X TRIBV... Diss. n° 252; HERACLIVS... QVI FVIT PRAEPOSITVS MILITVM. Mar. *Arv.* 296; M. VALERIO FLORENTIO... MILITAVIT. ANN. II. etc., Mur. 864, 3; Ο CΤΡΑΤΗΓΗCΑC ΚΑΛѠC... ΙCΑΑΚΙΟC. Montf. *Diar. Ital.* p. 98; MAGNVS MIL. Mar. *Pap. dipl.* 293 A; MARTINO... QVI... MIL. Mar. *Arv.* 630; TITVLVS AVRELIVS IKARVS CENTVRIO COH VII VIG. Kellerm. *Vigil.* p. 41; VITALIS... MILITAVIT INTER IOVIANOS SENIORES. Diss. n° 301; WILIARIC... MAG ML. Mar. *Pap. dipl.* 293 A; inscription anonyme. (Voir ma Diss. n° 367.) Parmi les fidèles que je viens de nommer, on compte relativement moins de simples soldats

Faut-il conclure de cette disproportion énorme qu'après les premiers siècles de l'Église, les païens embrassaient seuls l'état militaire, et que l'histoire nous a trompés en nous montrant sous les drapeaux un grand nombre de chrétiens? Aucunement. La solution de cette question me paraît devoir être cherchée dans un ordre d'idées beaucoup plus élevé. De même que l'Église naissante avait accepté comme fait, comme nécessité sociale[1], l'esclavage qu'elle réprouvait en principe, de même elle tolérait le métier des armes, tout en condamnant la guerre. On en trouvera la preuve dans les paroles de saint Maximilien au juge qui lui oppose l'exemple de chrétiens servant dans la garde des empereurs : « Ipsi sciunt quod ipsis facere. Ego tamen « christianus sum et non possum mala facere[2], » paroles qui ne condamnent en rien des frères autorisés à dire avec saint Gordien : « Num « militaris ordo desperatam habet salutem[3]? » et avec saint Jules : « Sub arma militavi et ordine meo egressus sum veteranus semper. « Tamen Deum vivum qui fecit cœlum et terram colui[4]. » Comme je le montrerai plus loin, l'esclave chrétien ne faisait pas inscrire sur sa tombe la mention de son servage, parce qu'il était avant tout SERVVS DEI[5]; de même, et je suis heureux de signaler cette preuve nouvelle d'une admirable unité dans l'esprit du christianisme naissant, le soldat, qui lui aussi était avant tout MILES CHRISTI[6], répugnait à rappeler sur son épitaphe et qu'il avait porté les armes et qu'il avait été le soldat d'un homme[7].

que dans les classes païennes. On doit donc penser que si, contrairement à leur usage, les chrétiens ont rappelé sur ces tombes les services militaires du défunt, le désir d'y inscrire un titre brillant et honorable a pu motiver cette exception.

[1] Voir ma Dissertation n° 57.

[2] *Act. sinc.* p. 301.

[3] *Act. sinc.* p. 514.

[4] *Act. sinc.* p. 549.

[5] Dissertation n° 57.

[6] « Hactenus, inquit ad Cæsarem, militavi « tibi; patere ut nunc militem Deo;... Christi « ego miles sum, pugnare mihi non licet. » Sulp. Sev. *Vita B. Mart.* c. IV, cf. *Act. sinc.* p. 8, 293, 300, 301.

[7] Je signalerai pourtant un point qui empêche la parité absolue entre les deux faits que je rapproche, c'est que je compte, parmi les épitaphes chrétiennes connues jusqu'à ce jour, quarante et un tituli militaires, et que je n'en trouve pas plus de trois qui relatent des esclaves ou des affranchis. La raison de cette différence me paraît se trouver dans les livres saints, où il est dit positivement qu'il n'y a parmi les fidèles

La proportion de 5,42 p. o/o à 0,57 p. o/o que je signale, et qui montre combien le fidèle tirait peu gloire des services militaires, prouve que les paroles de Tertullien et de saint Maximilien, si conformes, du reste, aux lois de la charité, traduisaient plus qu'on ne l'avait pensé l'état des esprits aux premiers siècles de l'Église.

Ce ne sont pas là, du reste, des voix isolées; saint Vitrice[1], saint Martin[2], saint Ferréol, saint Tarrachus[3], abandonnèrent les armes parce qu'ils étaient devenus chrétiens; dans un passage célèbre où sont énumérés les sujets qui doivent être gravés sur les anneaux des fidèles, Clément d'Alexandrie proscrit d'une façon absolue les armes qui rappellent la guerre, *οὐδὲ μὲν ξίφος, ἢ τόξον τοῖς εἰρήνην διώκουσιν*[4]; et Tertullien, en parlant de ce soldat qui, seul dans une armée où il comptait des frères, refusa la couronne de laurier et se proclama chrétien, écrit : « . . . Quidam illic magis Dei miles ceteris constantior « fratribus qui se duobus dominis servire præsumpserant[5]. . . , » faisant ainsi allusion au divin précepte qui rayonnait au-dessus de tout dans cette époque de lumière : *Nul ne peut servir deux maîtres*[6].

42.

Bellièvre, *Lugdunum priscum* (ms.); — Spon, *Recherche, etc.*, p. 31; — Fleetwood, 404, 8; — Colonia, *Hist. litt. de Lyon*, Ire partie, p. 297; — A. Mai, *Coll. Vat.* t. V, p. 149, n° 4; — *Dict. d'épigr.* t. I, col. 779.

« Je croy, écrit J. Spon, dans son livre intitulé *Recherches sur les « antiquités de Lyon*, je croy que peu de personnes ont remarqué, sur

aucune distinction entre les ingénus, les affranchis et les esclaves (I, *Cor.* VII, 22), tandis que la condamnation de l'état militaire ne peut être tirée de ces textes que par induction.

[1] Paul. Nol. *Epist.* XVIII, ad Victricium.

[2] Sulp. Sev. *Vita B. Mart.* c. IV.

[3] *Act. sinc.* p. 423 et 462.

[4] T. I, p. 289. Voir encore Paul. Nol. *Epist.* XXV, Ad militem, et Selvagi, *Antiq. christ. inst.* t. II, p. 107, et t. V, p. 43. 44.

[5] *De Corona*, I, édit. Rigault, p. 120.

[6] Matth. VI, 24. Luc. XVI, 10.

« la face de l'église de Saint-Romain, qui est derrière Saint-Jean, cette « inscription de quelqu'ancien chrestien qui avoit contribué à sa fon- « dation : ce qui marque son ancienneté.

TEMPLI FACTORES FVERANT FREDALDVS
ET VXOR MARTVRIS EGREGII QD
CONSTAT HONORE ROMANI ILLIVS VT
PC BEQVEATVR SEDE PE. . .ENNE. . . .

« C'est-à-dire, Frédaldus et sa femme ont esté les fondateurs de ce « temple, qui est dédié à l'honneur de saint Romain, martyr excel- « lent, etc. S'il est permis de conjecturer le reste qui est assés em- « broüillé, je croy qu'il faudroit lire, *Illius ut precibus recreentur sede* « *perenni*, afin que par ses prières ils joüissent du repos éternel : et ce « qui me le persuade encore, c'est que je treuve, que ce qui est aupa- « rauant sont deux vers, et qu'il faudroit ainsi lire tous trois.

« Templi factores fuerant Fredaldus et uxor
« Marturis egregii quod constat honore Romani,
« Illius ut precibus recreentur sede perenni.

« Je juge par les charactères et par les autres inscriptions du même « style que nous avons à Lyon, que cette cy est environ du cinquieme « ou sixieme siecle. »

Il y a tout lieu de craindre que Spon ne se soit exagéré l'antiquité de ce monument aujourd'hui disparu.

43.

Muratori, 435, 4. « *Lugduni. In monasterio sanctæ Mariæ Angelorum. E schedis Nicolai Pacedanii.* »

IN HOC TVMVLO REQVIESCIT
BONAE MEMORIAE LEOPOCENOS
QVI VIXIT ANNOS XXXXII·

OBIIT IN PACE XVI KAL·MAIAS
MAXIM.V.C.

Le nom de MAXIMVS se trouvant plusieurs fois dans les fastes, Muratori hésite à fixer la date de cette inscription aujourd'hui disparue. Parmi les consuls qui ont porté ce nom à l'époque chrétienne, Fl. Anicius Maximus, consul en 523, est le seul qui l'ait été sans collègue. On serait donc autorisé à attribuer à l'an 523 l'épitaphe de LEOPOCENOS, si, à dater du IV[e] siècle, quelques marbres ne portaient le nom d'un seul consul, alors même qu'il y en avait deux en fonctions.

44.

Hist. de l'Acad. des inscr. t. XVIII, p. 142; — Montfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 1359, n° 16; — De Boissieu, p. 550; — Comarmond, p. 505; — voir mes planches, n° 21.

IN HVC LOCV REQVIEVIT LEVCADIA
DEO SACRATA PVELLA QVI VITAM
SVAM PROVT PROPOSVERAT
GESSIT QVI VIXIT ANNOS XVI TANTVM
BEATIOR IN DNO CONDEDIT MENTEM
PTS CONSV THEVDOSI XIII

Ce titulus fait partie des inscriptions découvertes à Lyon dans les ruines de l'ancienne église des Machabées, et placées, comme nous l'apprend le monument du tribun FLAVIVS FLORI..., auprès de la sépulture des saints[1].

[1] Voir ma Dissertation n° 41.

La formule DE° SACRATA PVELLA n'est pas commune sur les marbres[1]; elle servait à désigner les religieuses dont le vœu était complet. Les mots chrétiens *propono*, *propositum*, sont relatifs à l'état qui précédait la *consecratio;* bien que souvent employées par les écrivains ecclésiastiques, ces expressions ne figurent pas dans les glossaires. On les retrouvera dans la réponse de saint Léon le Grand à saint Rustique de Narbonne[2], dans les Novelles de Majorien[3], dans une lettre d'Innocent I[er] à saint Victrice[4], dans le *De virginis lapsu* de saint Ambroise[5], dans une lettre de saint Jérôme[6], dans l'épitaphe écrite par lui pour sainte Paulla[7], qu'il loue d'avoir persévéré dans son *propositum* de viduité, et dans celle que saint Damase composa pour sa sœur[8].

[1] Les tituli de Clermont et de Vercelli en fournissent quelques exemples. (Voir ma Dissertation n° 560, et Gazzera, *Iscr. del Piem.* p. 86.) Il faut sans doute voir un synonyme dans la formule DEO SACRA VIRGO des inscriptions d'Aoste (v. Dissert. n° 391) et de Cimitile. (Mommsen, *I. R. N.* n[os] 2055, 2057, 2071.)

[2] «Propositum monachi proprio arbitrio «aut voluntate susceptum deseri non potest «absque peccato. Quod enim quis vovit Deo «debet et reddere..... Puellæ quæ non «coactæ parentum imperio, sed spontaneo «judicio virginitatis propositum atque ha-«bitum susceperunt, si postea nuptias eli-«gunt, prævaricantur etiam si consecratio «non accessit : cujus utique non fraudaren-«tur munera, si in proposito permanerent. «Ambigi vero non potest crimen magnum «admitti, ubi et propositum deseritur et «consecratio violatur.» (Labbe, *Sacrosancta concilia,* t. III, p. 1408.)

[3] Tit. VIII.

[4] «Hæ vero quæ necdum sacro velamine «tectæ, tamen in proposito virginali semper «manere promiserant, licet velatæ non sint, si «forte nupserint, his agenda aliquanto tem-«pore pœnitentia est, quia sponsio earum a «Deo tenebatur.» (Labbe, *Conc.* t. II, p. 1252.)

[5] «Oblita es propositum.» Cap. IV, in fine.

[6] «Frater sororem virginem deserit, cœ-«libem spernit virgo germanum, fratrem «quærit extraneum; et quum in eodem pro-«posito esse se simulent, quærunt alienorum «spiritale solatium, ut domi habeant carnale «commercium.» Epist. XXII, ad Eustoch. § 5.

[7] VIXIT IN SANCTO PROPOSITO (*Opp.* t. IV, p. 689).

[8] PROPOSITVM MENTIS PIETAS VENERANDA PVELLAE | MAGNIFICOS FRVCTVS DEDERAT MELIORIBVS ANNIS. Voir encore Crisconius, *Breviarium canonicum,* cap. c, et dans le *Voy. litt. de deux bénédictins,* I[re] partie, p. 149, le *propositum* des chanoines d'Oignies. Liruti cite avec un renvoi faux les mots : «In proposito sub «devotione manentes,» qu'il a lus, annonce-t-il, dans une lettre papale. (*Notizie delle vite de' letterati del Friuli,* t. I, p. 92.) Dans le vocabulaire païen cette expression s'appliquait à la pratique des vertus. Cf. Vell. Paterc. lib. II, c. II. «Tib. Gracchus..... vir «alioqui vita innocentissimus, ingenio floren-«tissimus, proposito sanctissimus.»

PTS CONSV est écrit ici pour PST (*post*) CONSV*latum*, par une de ces transpositions de lettres dont l'épigraphie fournit de nombreux exemples[1]; la substitution de l'V à l'O dans les deux noms LEVCADIA, THEVDOSI est également un fait commun[2]. Le treizième consulat de Fl. Théodosius correspond à l'an 430; c'est donc en 431 qu'est morte la jeune religieuse.

On a dit de LEVCADIA qu'elle était d'une antique race chrétienne, qu'elle comptait parmi ses aïeux Vettius Epagathus. S'il est difficile de contrôler l'exactitude d'une telle assertion, au moins doit-on reconnaître que le fait de la sépulture de la jeune fille près des restes des saints martyrs, faveur précieuse et difficilement obtenue[3], montre que LEVCADIA était placée, soit par sa propre sainteté, soit par l'importance de sa famille, dans une situation exceptionnelle.

Je m'efforcerai toujours de montrer dans ce travail comment les textes évangéliques ont exercé une action directe et profonde sur la rédaction des épitaphes chrétiennes. Cette influence ne peut être mé-

[1] Mar. *Arv.* p. 340, CRAPVS pour CARPVS, cf. p. 592, 825, et les *Iscr. Albane,* p. 30; Fabretti, c. I, n° 13, VILICVS MAPHITHEATRI; Bold. p. 582, OCTROBIS; Marang. *Acta S. Vict.* p. 103, OLCVM EMPTVM, etc.

[2] Dans un intéressant article du *Correspondant,* t. XXXIII, p. 895 et suivantes, M. François Lenormant a montré par des exemples nombreux que le nom de THEVDOSIA, gravé sur la célèbre inscription d'Amiens, devait être lu *Theodosia.* L'orthographe suivie ici pour le nom de Théodose confirme l'opinion du jeune savant. Les monuments épigraphiques datés du règne de cet empereur viendront compléter les preuves qu'il a réunies. DN TEVDOSIO AVG. II ET MEROBAVDE VC. III. Fabr. VIII, 162; THVDOSIO. AVG ET ROMVDORO. CONSS. *Mus. Veron.* 358, 1; CONSVLE. TEVDOSIO ET ROMVDORO, 358, 2; DD NN TEVDOSIO AVG. XI ET VALENTANO, etc., Mur. 402, 7; TEVDOSIO ☧ III ET ☧ EVGENIO ☧, De Rossi, *Ann. dell' Inst.* 1849, p. 307; CONS. HONORI. VIII ET THIVDOSI. III. AVGG. Guarini, *l'Antica città di Eclano,* p. 165. On trouvera dans les tituli chrétiens de Clermont et de Coudes, les noms de Théodebert et de Théodoric orthographiés de la même manière. Cf. Mur. 412, 2. FL. SEHVDERICO V. C.C. Des inscriptions métriques données par Burmann (*Anthol.* t. II, p. 124, 718, 719) montrent que l'orthographe était, sur ce point, d'accord avec la prononciation : THEVDVLI TIBI NOMEN ERAT; — HAEC LOCA THEVDOSIVS DECORAT, etc. Je lis encore sur les marbres les noms de LEVPARDVS. Rein. XX, 112, 113; ADEVDATA, Bold. 545; DEVDATA, Mur. 1860, 3; LEVCADIAE, *Inscr. Bas. S. Paul.* p. XII, n° 169.

[3] Voir ma Dissertation n° 492.

connue ici. Dans la première épître aux Thessaloniciens, l'apôtre a marqué d'un trait ineffaçable la distance qui séparait l'antique société de la nouvelle; celle qui voyait les morts s'abîmer dans les ténèbres[1], où survivaient les passions et les haines[2], de celle qui les plaçait dans le lieu de la paix et de la lumière éternelle[3]. *De dormientibus non contristemini sicut alii qui spem non habent*[4]. Le précepte de saint Paul se reflète dans ces mots du titulus de Lyon, BEATIOR IN DNO CONDEDIT MENTEM. Pour les fidèles, la dernière heure se dépouille de toute pensée lugubre; c'est la fin de l'exil[5]; c'est un voyage dans le sein de Dieu, comme l'expliquent Tertullien et saint Cyprien[6]; le jour où le chrétien quitte la terre, il naît pour le ciel; les martyrs sont fêtés au jour où ils ont souffert, et leur fête prend le nom de *natalis*[7]. Céré-

[1] Voir ma Dissertation n° 4.

[2] *Odyss.* XI. *Æneid.* VI.

[3] Voir ma Dissertation n° 4.

[4] I. *Thess.* IV, 13. Cf. *Eccl.* XXVIII, 17, 24. On reconnaît l'influence de saint Paul sur Sénèque dans les consolations presque chrétiennes que ce philosophe, *sæpe noster,* comme l'a dit Tertullien (cf. ma Diss. n° 226), adresse à Marcia sur la mort de son fils. *Ipse quidem æternus, melioris nunc status est,* etc. (§ XXIV, voir tout ce traité, la *Consol. ad Polyb.* et la lettre XCIX *ad Lucil.*)

[5] Voir ci-dessus, p. 7, not. 5.

[6] (*De testim. animæ,* IV; *De patientia,* IX; *De mortalitate,* XX.) Un symbole antique me semble résumer cette idée, je veux parler de ces plantes des pieds gravées sur les épitaphes, et dont l'une porte les mots IN DEO. (*Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XIII, p. 235; cf. A. Fleury, *Saint Paul et Sénèque,* t. I, p. 72, 73.)

[7] On verra plus bas, Dissertat. n° 202, une inscription de l'an 401 où figurent les mots DEPSITVS IN PACI NATALE DOMNES SITIRETIS, qui désignent la fête de sainte Sotéris. En voici une autre où les mots NATVS IN PACE me semblent, par leur réunion et par leur place, devoir être pris dans un sens immatériel, et contenir l'indication du jour de la mort: PARENTES FILIO MERCVRIO FECE | RVNT. QVI VIXIT ANN. V. ET MESES VIIII. | NATVS IN PACE QVINTV IDVS FEBRV. (Mar. *Acta S. Vict.* p. 88.) Peut-être faut-il voir la même mention dans une inscription toute mystique que j'examinerai plus loin (Dissert. n° 355), et qui débute par les mots PVER NATVS DIVO IOVIANO AVG, et enfin dans une autre de l'an 361, que rapporte Marini (*Arv.* 825), NATVS EST | TAVRO. ET FLORENTIO | CCSS. La pensée qui a créé le mot NATVS se retrouve dans une réponse de saint Jules, martyr, au Præses Maxime : «Si vixero vobiscum, mors mihi est; si autem mortuus fuero, vivo» (*Acta sincera,* p. 550), dans un passage de l'épître à Diognète : θανατοῦνται καὶ ζωοποιοῦνται, et dans ce fragment d'inscription..... ERBVS. DEI | ..... ET. AD. BITA. PERBENIT (Vermigl. *Iscr. Perug.* 1re éd. t. II, p. 435). Je n'oserais affirmer avec Mamachi (*Origin.* t. I, p. 87) que l'épithète de βιοθάνατοι, jetée par dérision aux chrétiens, n'ait pas

monie funeste pour les gentils, qui l'accomplissent dans l'ombre[1], les funérailles des fils de l'Église ont lieu à la face du soleil, devant une assistance qui porte des cierges et chante des hymnes, remerciant Dieu d'avoir rappelé à lui et couronné le défunt[2]. Tandis que, pour les malheureux païens, la mort ne laisse aux survivants que le désespoir et les larmes[3], l'esprit se repose à trouver sur les épitaphes des fidèles, comme dans leurs écrits, et l'idée d'allégresse et la pieuse résignation que donnent l'espérance et la foi. MAGVS, dit une mère chrétienne, MAGVS PVER INNOCENS | ESSE IAM INTER INNOCENTIS COEPISTI | QVAM STAVILES TIVI HAEC VITA EST | QVAM TE LETVM EXCIPET MATER ECCLESIAE DE OC | MVNDO REVERTENTEM. COMPREMATVR PECTORVM | GEMITVS. STRVATVR FLETVS OCVLORVM[4]. Pleurer les morts avec ces éclats de douleur que les hommes du siècle apportaient aux funérailles[5], ce n'était pas seulement, dit saint

son origine dans la confession de cette pieuse croyance. Cette aspiration vers une vie meilleure n'avait pas échappé aux païens, qui faisaient un sujet de raillerie d'un sentiment qu'ils ne pouvaient comprendre. (Cf. *Octavius*, c. VIII; Lucien, *De morte Peregrini*, XIII.)

[1] Voir, dans le *Code Théodosien* (IX, XVII, 5, éd. Ritter, t. III, p. 156), la curieuse loi de Julien l'Apostat.

[2] Cf. Greg. Naz. *Orat.* IX, in Cæsarium; Chrysost. *Hom.* IV, in Hebr.; *Concil. Tolet.* III, can. 22, Labbe, *Concil.* t. V, col. 2014.

[3] Pistiscus, V[is] *Lacrymæ, Pectus, Præficæ;* Hagenbuch, *Epist. epigr.* p. 142, 143; PARENTES . INFELICISSIMI . AMISSIONE | EIVS . PERPETVIS . TENEBRIS . ET . QVOTI | DIANA . MISERABILI . VLVLATIONE . DAMNATI, Gruter, 705, 11 et 12; LACRVMIS CONFECTA CYPRIS, Boissard, VI, 62, etc. On sait que les tombes romaines présentent souvent une cavité destinée à recevoir les larmes. (Voir, sur ces cavités et sur les formules y relatives, Fabr. p. 65 à 70; *Mus. Ver.* 164, 4; Burm. *Anthol.* t. II, p. 122, 147.) Cette disposition ne se retrouve pas dans les sépultures des fidèles.

Si j'en excepte quelques inscriptions, où la forme métrique a ramené quelques lambeaux des formules païennes, je ne pense pas que l'on puisse rencontrer, sur les monuments chrétiens, de mentions qui dépassent les bornes d'un regret pieusement soumis à la volonté divine, sentiment dont les marbres romains ne me paraissent pas porter la trace.

[4] Perret, *Catacombes*, t. V, pl. XVII.

[5] « .. Non ululatus, non planctus, ut inter sæculi homines fieri solet sed Psalmorum linguis diversis examina concrepabant. » Hieron. *Ep. Paulæ*, *Opp.* t. IV, p. 687. Les éclats de douleur passionnée, vainement condamnés aux premiers temps de Rome par la loi des XII tables, se retrouvent au moyen âge, où les conciles (*Concil. Tolet.* III. can. 22, Labbe, *Concil.* t. V, col. 2014) et les pénitentiels tentent d'effacer des mœurs chrétiennes cet héritage du paganisme.

Cyprien à ceux qui oubliaient les paroles de l'apôtre, mentir à sa propre foi, c'était donner à croire aux persécuteurs que le sein de Dieu ne s'était pas ouvert pour les défunts[1]. Les inscriptions nous font voir les larmes, *impia pietas*, comme parle saint Paulin[2], taries par l'espoir en Dieu[3], la mort, désormais dépouillée de tout aspect lugubre, rappelant le fidèle de l'exil pour le ramener au ciel, sa véritable et radieuse patrie[4].

Ici, comme toujours, les monuments sont d'accord avec les textes. Jamais les peintures, les sculptures chrétiennes antiques, ne montrent ces *conclamations*, scènes de désolation et d'agonie que retraçaient les artistes romains[5]. Le squelette, la tête de mort, représentations familières aux gentils[6], n'existent sur aucun monument des premiers siècles de l'Église. Si le fidèle est figuré sur sa tombe, c'est toujours

Wasserschleben, *Die Bussordnungen,* p. 384 et 404. Il est curieux de lire encore les mêmes défenses dans le Code du Montenegro, promulgué le 23 avril 1855. (Art. 87, *Moniteur universel* du 4 octobre 1855.)

[1] «..... Occasionem dandam non esse «gentilibus ut nos merito ac jure reprehen-«dant quod quos vivere apud Deum dicimus, «ut exstinctos et perditos lugeamus; et fidem «quam sermone et voce depromimus, cor-«dis et pectoris testimonio non probemus. «Spei nostræ ac fidei prævaricatores sumus; «simulata, ficta, ficata videntur esse quæ «dicimus.» Cypr. *De mortalitate,* XX.

[2] *Poem.* XXXII, v. 43.

[3] O NVNQVAM DEFLENDE TVIS, Grut. 450, 5; VIVENTEMQVE DEO CREDITE FLERE NEFAS, Burmann, *Anthol.* t. II, p. 53; cf. Paul. Nol. *Poem.* XXXII, v. 44, «Gaudentemque Deo flere nocens amor est;» Tert. *De patient.* «Christum lædimus, cum «evocatos quosque ab illo, quasi miserandos «non æquanimiter accipimus.» INCLYTA SIDEREO RADIANS EVPHRASIA REGNO | NEC MIHI FLENDA MANES CVM TIBI LAETA PLACES. Fortun. *Miscell.* IV, XXVII; NON TIMVI MORTEM CAELOS QVOD LIBERA ADIRET | SED DOLVI FATEOR CONSORTIA PERDERE VITAE, Bosio, p. 185; PROMERVI SVPERAS LAETIOR IRE DOMOS, Grut. 1173, 8; SVSTVLIT HVNC LAETVM MVNDO LONGAEVA SENECTVS, Gazzera, *Iscr. del Piem.* p. 80.

[4] Voir ci-dessus, p. 7, note 5, et ma Dissertation n° 57.

[5] Spon, *Miscell.* 308, XII, *Mus. Veron.* 420, 421. Une petite urne de la collection de M. Huvé, de l'Institut, et un bas-relief trouvé à Paris et déposé au musée de Cluny, représentent deux autres *conclamations.* Cf. Kellermann, *Vigiles,* n°s 222, 233, 237. Voir, pour les monuments étrusques dont les Romains semblent avoir, en cela, ressenti l'influence, Inghirami, *Etrusco museo Chiusino,* parte I^a, tav. LIII; *Monumenti etruschi,* t. I, parte II^a, tav. XCV.

[6] Grut. 669, 2; Fabr. p. 17; Chifflet, *Lacrymæ,* p. 22; Buonarotti, *Vetri,* p. 193; Vettori, *Diss. glypt.* p. 69; Ficoroni, *Gemmæ litt.* tav. VIII; *Catalog. Herz,* p. 151, etc.

debout et en attitude de prière; toute idée de deuil et de tristesse est écartée désormais.

Comme saint Augustin privé de sa mère[1], les chrétiens font taire leur douleur en face de la tombe, car la foi leur dit que celui qui n'est plus a quitté la terre avec joie pour aller chercher dans le sein de Dieu, du Christ[2] et des patriarches[3], une éternelle félicité.

[1] *Confess.* IX, xii. Cf. *Serm.* XII, et Paul. Nol. *Ep.* xiii *ad Pammachium.*

[2] C'est la formule de notre inscription BEATIOR IN DNO CONDEDIT MENTEM; MENS NESCIA MORTIS | VIVIT ET ASPECTV FRVITVR BENE CONSCIA X̅P̅I̅, Grut. 1171, 5; ΖΗϹ ЄΝ ΘЄΩ. ΚΥΡЄΙΩ ΧΡЄΙϹΤΩ; ΜΑΞΙΜΑ ΙϹ ΘЄΟΝ ΖΗϹ. Lupi, *Ep. Sev.* p. 191, 193; PRIMA VIVIS IN GLORIA DEI ET IN PACE DOMINI NOSTRI ☧. Marang. *Acta S. Vict.* p. 69; voir les notes 1 et 3 ci-dessus; ROGES PRO NOBIS QVIA SCIMVS TE IN ☧. Mar. *Iscr. Alb.* p. 37; on trouvera dans les *Arvali* de Marini, p. 295, un certain nombre d'inscriptions où les fidèles se recommandent de même aux prières des défunts. Tous ces textes témoignent d'une même confiance. ΜΙΡΙΝΑ ΑΚЄΠΤΑ ΙΝ Χ̅Ρ̅Τ̅Ο̅. Fabretti, p. 391, n° 254; REQVIEM ADCEPIT IN DEO PATRE NOSTRO ET CHRISTO EIVS. Grut. 1052, 12; ACCEPIT REQVIE̅ IN DEO. Mar. *Act. S. Vict.* p. 97. ACCEPTA APVT DEVM. Bosio, p. 105; «Tum virginum chorus fletu abstinens præ pudore, «quum lætandum potius illi (Martino) esse «sentiret quem jam suo Dominus gremio «confoveret, quam sancto dissimulabat gau«dio quo dolebat.» Sulp. Sever. *ad Bassulam;* «Quæ sacrata non est lugenda quæ «fragrat in conspectu Domini flore virgineo, «quæ scilicet et corona tecta quam pro vir«ginitate suscepit.» *Ep. S. Remigii,* Greg. Tur. éd. Ruinart, p. 1326. «Venturus ad «Christi sedem, ad regnorum cœlestium cla«ritatem lugere non debet nec plangere, sed «potius secundum pollicitationem Domini, «secundum fidem veri in profectione hac sua «et translatione gaudere.» Cyprian, *De mortal.* XXII*.

[3] QVIESCENTI IN SINVS ABRAHAE ISAC ET IACOB. Mur. 1825, 7; IN GREMIO ABRAHAM. Mar. *Pap. dipl.* p. 244 A; ЄΙϹ ΚΟΛΠΩΝ ΑΒRΑΜ Κ ΙϹΑΚ Κ ΙΑΚΩΒ — ЄΝ ΚΟΛΠΟΙϹ ΑΒΡΑΜ Κ ΙϹΑΑΚ Κ ΙΑΚΩΒ. De Clarac, *Inscr. du*

* Une lampe funéraire copte que j'ai acquise à la vente de M. R. Rochette, et qui paraît appartenir au vi° siècle, porte, écrite à l'encre, la légende suivante :

† Κος μας εϥϩροσ
μερϣ̄

† Ⲕⲟⲥⲙⲁⲥ ⲉϥϩⲣⲟϭ ⲙⲉⲣϣ̄

«Cosmas repose dans la joie, dans la béatitude.»

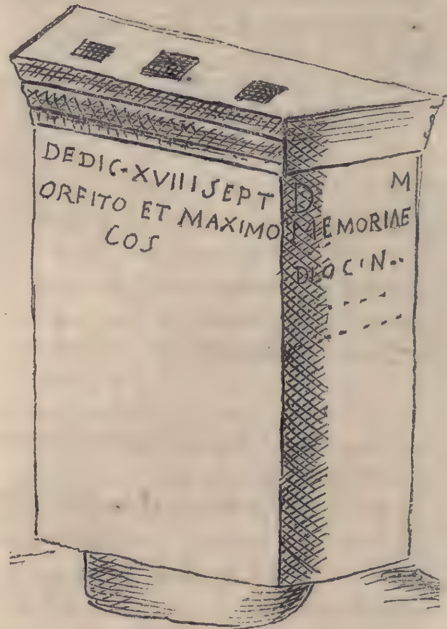
Je reviendrai plus loin, en traitant de l'idée de joie dans l'Église primitive, sur l'absence de toute représentation lugubre[1].

La belle inscription de LEVCADIA, qui servait de marche dans l'escalier d'une maison de Lyon, fait aujourd'hui partie de ma collection. Elle est gravée sur un marbre blanc, de forme et d'épaisseur irrégulières.

45.

Spon, *Recherche*, p. 48 bis, manuscrite (Bibliothèque impériale, Réserve, L, 2194, 1, A[2]); — voir mes planches, n° 24.

IN HOC TOMOLO
REQVSCIT BONE ME



Louvre, pl. 69, n°s 857 et 858; IC ΚΟΛΠΗC Α... ΑΑΜ Κ ΙCΑ... Κ ΙΑΚωΒ. Janssen, *Mus. Lugd. Bat. inscriptiones*, p. 63; ...Ν ΑΒΡΑΜ... Ι... CЄΙ ΚΟΛΠΟΙC. Torremuzza, *Sicil. inscriptiones*, cl. XVII, n° 6; ЄΙC ΚΟΛΠΟΙC Α | ΒΡΑΑΜ ΚΑΙ Ι | CΑΑΚ ΚΑΙ ΙΑΚωΒ; voir ma Dissertation n° 541.

[1] Voir ma Dissertation n° 73.

[2] Indépendamment de l'inscription que l'on va lire, l'exemplaire dont je signale l'existence contient encore d'autres additions et corrections précieuses pour l'épigraphie lyonnaise.

J'y trouve, page 31, un dessin du monument si souvent publié. DEDIC.XVIII SEPT | ORFITO ET MAXIMO | COS*. Il n'est pas sans intérêt de mettre sous les yeux du lecteur la figure de ce cippe aujourd'hui disparu.

* Spon, *Misc.* p. 172; Menestr. *Hist. cons.* p. 16; Reland. *Fasti*, p. 46; Donati, *Suppl.* p. 171, 2; De Boissieu, p. 529; Comarmond, p. 443.

MORIE MAIS. . RINVS QV
VIXIT ANNIS XC ET DIES. . .



La Bibliothèque impériale possède un précieux exemplaire du livre

Les trous placés au sommet de la pierre paraissent indiquer un scellement.

Je lis à la fin du premier paragraphe de la page 32 : «et ce fragment vis-à-vis, qui «est de même à la base d'une colonne à la «renverse, on a douté s'il y avait deux au«tels dans ce temple, l'un à Rome, l'autre «à Auguste, et ce fragment montre que ce «n'étoit qu'un autel.»

. . . .
BVS IN COLONIA SVA
PERFVNCTO
SACERDOTI AD ARAM
ROMAE ET AVGVSTIOR
. . . .

«Il y a aussi celuy cy au dehors de l'église :

D. M.
. . .CIATTI S OPI
. . .OENOS QVI VIXIT ANNOS C...
. . .CONIVGE SANCTA
. . .DVNI CVI VITA FVIT CVM
. . .FAMA MORARI
...RIB PROVINC ISCA... ISIIASLABI
. . . .»

Je n'ai trouvé ces deux marbres dans aucune collection.

Page 35, en regard du fragment. . . . . | CVLAT. . . | ASPR. . .SEGVSIA. . . | HONO. . . | FV. . . | CVLATI. . . | (De Boissieu, p. 122), Spon écrit : «Il y a «C. VLATT visiblement à la dernière ligne, «ce qui me fait songer qu'à la page 68 «il faut lire aussi de même et non pas *Cu«latti.*» Cette note confirme la leçon de M. de Boissieu (p. 207).

Spon ajoute, page 38, à l'inscription L. AVRELIO L. FIL. . . (De Boissieu, p. 317), les mots : «transportée de Rome, «Grut. p. 1091, 8,» et complète son texte d'après celui de Gruter.

Page 50, à la phrase : «Tout auprès de «Saint-Just il y a un couvent des *Ursules*, «et, dans les vignes de ces religieuses, l'on «void des routes sous terre percées de plu«sieurs portes, que le jardinier peut mon«trer aux curieux. Le peuple les appelle *la «Grotte Bérelle.* Ce sont apparemment des «bains romains de quelque bel hostel.» Addition au manuscrit : «Et l'on void dans «les coins les tuyaux par où venoit l'eau.»

A la page 52, Spon donne la copie figurée d'un antéfixe de terre cuite portant le nom de figulin SEVERI, et insère dans son texte : «J'en conserve dans mon cabinet «*deux* semblables.»

A la sixième ligne de l'inscription d'EVTYCHIANVS, p. 56 (De Boissieu, p. 486), Spon ajoute une unité au chiffre D. III. de son texte.

Après le chiffre D. XXV de la neuvième ligne de l'inscription, p. 60 (De Boissieu, p. 473), Spon insère QVI HABVIT ANN. XXXXVI; il ajoute une unité au ANNOS XXII de la huitième ligne, et fait commencer la onzième par le mot SVB.

On voit, à la page 64, avec la note : «trouvé à Saint-Irénée, janv. 1678,» l'inscription métrique publiée plus tard dans les

de Spon, *Recherche sur les antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, que l'auteur avait fait interfolier, et dans lequel il consignait les nou-

Miscellanea, p. 173; chaque distique est écrit sur une seule ligne, disposition qui a disparu dans l'imprimé. C'est par une erreur évidente que l'on a substitué, dans ce livre, au second hexamètre de la copie manuscrite MVRRA PATRIS PRIMAM REFERENS E NOMINE PARTEM, le vers incompréhensible MVRRA PATRIS PRIMVM REFERENS E NOMINE PATREM. La même page contient encore la copie de l'inscription D M | ARTILIAE MARTIAE | T. MVNAT. FELIX | CVR IIIIII VIR AVG. LVG | CONVIGI IN | COMPARABILI | ET SIBI VIVVS POSTE | RISQ. SVIS POSVIT ET | SVB ASCIA DEDICAVIT, qui présente, comme on peut le voir, quelques légères différences avec la leçon des *Miscellanea*, p. 171*.

Page 65 : «Hors de la porte de Veze.»

D. M.
SOLLI AMANDI
QVI VIXIT ANN.
VII DIEB. XXX
SEXTILIA
AMANDA ET
VAL. SOLINVS
PARENTES
PIENTISSIMI

Ce titulus me paraît inédit.

Page 70 :

MERCVR. AVG. VALER. HISPA
NVS IIIIII VIR AVG LVGVD.
EX S. VOTO.

«Ex D. Stoffel. Cette inscription est sur «une table de pierre à Soleurre, chez «M. Surry, thrésorier.»

Cette disposition des lignes, qui semble être la seule bonne, diffère dans les copies imprimées que j'ai sous les yeux. (Spon, *Miscell.* p. 171; Orelli, p. 405; De Boissieu, p. 179.)

Page 74 :

D. M
. . . VLIAE
. . . ELIVS
. . . LISCO
. . . NTIS
. . . EC
«*S* . . . VB
«*ascia* . . . DE
«*dicavit*

«Au logis de la fontaine deuant saint «Irénée à l'enchan d'une porte.»

Je n'ai trouvé ce fragment dans aucune collection.

Page 75 : «A l'enchan d'une porte de la «maison de M. Maillard, vis-à-vis le logis du «bœuf.

. . . LIBERALI
. . . FLORENT . . .
. . . NVGI KA . . .
. . . DVLCIS . . .
. . . VERNISS . . .
. . . NTOMVS . . .
. . . TA ET FLO . . .
. . . .
. . . NISSIM . . .

* Un autre document vient confirmer complétement ces deux leçons. C'est une lettre adressée par Spon à l'abbé Nicaise en janvier 1678, et qui contient également copie des deux inscriptions de Lyon. (Bibl. imp. départ. des mss. Suppl. fr. n° 1958, t. II, pièce 148.)

velles découvertes; cet exemplaire, que je crois inconnu, m'a fourni, dans sa partie manuscrite, cette inscription chrétienne, inédite et aujourd'hui disparue.

...NT ET...
...A DEDI...
...RVNT...

N
B
X
L V »

L'inscription suivante était un peu moins mutilée au temps de Spon qu'elle ne l'est aujourd'hui. (De Boissieu, p. 504.) Je lis à la page 78 :

«Rue des Forges en allant à la porte «Saint-Irénée.

D
Q. CABV... *tii.*
SEXTI HO... *mi.*
NIS OPT... *i.*
MI QVI V... *ix.*
IT ANNIS IX (*sic* dans le ms).
M. XI D V... *ca.*
BVTIA...
CEPT... *si.*
BI...CA... *ri.*
SSIM... *de.*
SVO... *posuit.* »

Page 102. Spon ajoute le mot ET à la fin de la huitième ligne, et un M à la fin de la dixième ligne du monument, si mutilé aujourd'hui, de Poppilius. (De Boissieu, p. 407.)

A la suite de sa note sur l'inscription de Tiberius Antistius Marcianus (De Boissieu, p. 269-270), Spon écrit, p. 139 :

«Elle est à la cave de Mad^e la conseillère «Bernard proche saint Pierre, rue des 3 «Coquilles.» Il corrige sa leçon d'après l'original.

Page 146 : «A la cour de la grand mai-«son où demeurent M. Breton et M. Tron-«chin à Saint-Vincent. Il y a une teste que «les ignorans veulent faire passer pour «antique.

«C'est une teste de femme où il y a au-«tour LOLLIA PAVLI C. CAES. IMP.. «troisième femme de Caligula, Lollia Paulina.

«Je dis qu'elle n'est pas antique, 1° parce «que les lettres paroissent modernes estant «trop longues et peu enfoncées; 2° parce «que l'Æ est ioint; 3° la coiffure ne tient «point à l'antique; 4° il ne se treuve pas des «med. de ceste impératrice; 5° M. Blanchet «et Panthot et Mimerel ne la tiennent point «antique.»

Page 152, addition à la note sur le saint Thomas de Salviatti. «Il y a dessous écrit «en un coin du tableau, FRANCESCO «SALVIATO VERONENSIS OPVS.»

Page 164. Correction à la première ligne de l'inscription GAL. FIDO. (De Boissieu, p. 82.)

Page 188. A la fin du premier paragraphe : «M. l'Arch. a fait transporter ces «trois dernières proche le Rhône, dans les «Broteaux.»

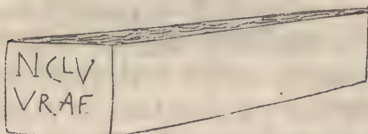
En regard, et sans aucune note explicative :

D · M CCP

Je transcris la note ajoutée par Spon au texte du titulus.

« Cette pierre fut treuvée l'an 1673 à Saint-Clair, au séminaire de « l'Oratoire, et Mons. Basset qui y loge a eu soin de la faire conserver. « Il y a eu derrière quelques lettres d'une inscription payenne qui y « auroit été, et ledit Mons. Basset m'en a fait présent. »

Page 189 : « Ce bachot est dans la même « écuirie » (l'écurie de l'archevêché, voir la p. 188).



Il s'agit, sans doute, de quelque tombe du moyen âge.

Page 200 : Sur le monument si mutilé du vétéran de la XXXVe légion (De Boissieu, p. 338) : « sic AVLINI...... NINI « forte ANTONINI. »

Page 204 : Dans sa liste des *Curieux de Lyon,* Spon cite le cabinet de M. de la Fourcade comme contenant de très-beaux tableaux du Poussin. Je trouve en regard la note manuscrite suivante : « M. de la Four- « cade, 6 tabl. du Poussain : Hist. de Jacob « et de Rebecca; le Baptesme de N. S.; la « Descente de croix; Adoration des 3 roys; « un Satyre; une Annonciation, c'est le moin- « dre; un tableau du bon Bassan; une N. D., « de Michel-Ange, carton. »

Page 205 : « M. Panthot, tableaux de « M. Le Brun; un de Rubens retouché par « Vandeic; un saint Jérôme. M. Blanchet a « un dessein de Carrache...... M. Roissière?, « peintre, Cinq sens de Rubens; une N. D., « de Vandeik...... M. Gibut, desseins de Poly- « dore. »

Page 210, en regard de la ligne 13, copie d'une pierre talismanique, portant un scorpion, un serpent, et, dans le haut, de ces caractères enchevêtrés qu'Alexandre de Tralles recommande de faire graver sur les anneaux comme préservatifs souverains contre les douleurs d'entrailles. (L. X, c. 1; cf. Macarius, *Abraxas,* p. 106, et pl. XIX, 76. Ch. Lenormant, *Lettre à M. de Longpérier, Rev. arch.* du 15 nov. 1846.)

Page 226 : « Derrière la porte Saint- « Irénée. »

ꟷAEC OMNIA SVB ASCIA DEDI-
CAVIT.

Je crois ce fragment inédit. Sur le feuillet qui suit, et avec la note : « En Serain, chez « M. Perrot, » copie manuscrite de l'inscription de *Paternus Ursus,* telle qu'elle est donnée dans les *Miscell.* p. 172, avec cette seule différence que les I sont conjugués avec les B dans les mots OMNB HONORB. (De Boissieu, p. 267.)

Page 227 : Dessin très-rapide du monument de *C. Aucius Celer;* il était semblable au cippe figuré par M. De Boissieu, p. 504, XIX. Au bas du croquis, cette note : « Trouvé « en 1676 au faubourg de Veze, aux fonde- « mens d'une muraille du jardin de M. Com- « bet, et dessus une pierre avec un couvert « de plomb dessus dans laquelle il y auoit « une urne et un lacrymatoire. » Cette pierre, dont la figure est également donnée, était un cylindre aplati. (De Boissieu, p. 190.)

Page 229. En marge de l'inscription D. M. RVSP. ATROPHILI. (De Boissieu, p. 520, XCII.) « En Veze au mur de « l'église de Saint-Pierre. »

Quoique la copie de Spon soit bien imparfaite, je me suis cependant attaché à la reproduire en fac-simile, parce qu'elle peut donner quelque idée de la forme de certaines lettres; on remarquera que la barre du T de VIXIT, très-étendue sur la droite, paraît à peine dépasser l'hasta du côté gauche. Le même caractère figure sur une inscription chrétienne d'une très-basse époque, sortie du cimetière de Sainte-Priscille[1], et sur deux autres tituli de Rome[2].

J'appellerai aussi l'attention sur la forme du D de DIES[3].

Spon ne reproduit pas le fragment d'inscription païenne qu'il signale au revers de celle de MAIS. . . RINVS.

J'aurai encore à examiner plus loin une correspondance littéraire du même auteur[4].

46.

De Boissieu, p. 602; — Comarmond, p. 132; — voir mes planches, n° 26.

.ΕΝΘΑ Κ. . .
☧ ΜΑΡΑΘ. . .
. . . .

L'extrême rareté des inscriptions grecques chrétiennes dans les Gaules doit faire vivement regretter la mutilation de ce marbre, appartenant, sans doute, à quelque personnage de distinction, si l'on en juge par la dimension peu commune du fragment qui nous est parvenu.

L'épitaphe débutait par la formule habituelle ΕΝΘΑ ΚΕΙΤΑΙ ou ΚΑΤΑΚΕΙΤΑΙ. Les deux syllabes ΜΑΡΑ, suivies d'un fragment d'E ou de Θ, paraissent représenter soit une partie, soit la totalité d'un nom propre. Dans le premier cas, on pourrait supposer celui de ΜΑΡΑΘΩ-

[1] Fabretti, p. 566.

[2] Perret, *Catac.* t. V, pl. X, n° 24. Boldetti, 432.

[3] Cette forme se retrouve sur deux marbres du recueil de Gruter, p. 32, 3, et 818, 8.

[4] Dissertation n° 87.

NIDC, cité par Muratori[1], et, dans la seconde hypothèse, celui de MARA, que portent deux épitaphes chrétiennes[2].

MARA MARITO SVO FECIT

MARA QVE VIXIT
ANN LX DIES XV
DEP XV KAL FEBRS

Ce monument me paraît appartenir au VI[e] siècle; il provient du cabinet de M. de Gérando.

47.

Artaud, 1[re] *Notice*, p. 80; 2[e] *Notice*, p. 29; — *Bulletin monument.* t. IX, p. 67; — Montfalcon, *Hist. de Lyon*, 1357, 3; — De Boissieu, p. 585; — Comarmond, p. 126; — voir mes planches, n° 28.

HIC IVNCTAE SAEPVLCHRIS
IACENT MARIA VENERABELIS
RELIGIONE ET EIVS EVGENIA NEPTES
SED MARIA LONGVM VITAE CRSM
CENTENO CONSOLE DVXIT OB D IDS
IANS EVGENIA XVIII ANNS HABENS
IVVENTATIS FLOREM AMISIT DVRAE
VIOLINTIA MORTIS OB D III KLS
IANVARIAS XII PC IVSTINI IND PRIMA

Ce monument, trouvé en 1790 sur le terrain de l'Arsenal, est conservé au musée de Lyon.

MARIA est morte le 13 janvier d'une année qui n'est pas indiquée; EVGENIA, le 30 décembre de la douzième année après le consulat de

[1] 180. 1.

[2] Bold. p. 482; Perret, t. V, pl. XIX.

Justin, correspondante avec la première indiction, c'est-à-dire à la fin de 552.

Le mot *consul* pour *annus* paraît n'avoir été employé qu'en poésie : je n'en connais que trois autres exemples, le premier dans Martial :

Amphora centeno console facta minor[1].

Le second, dans ce vers d'une épitaphe antique :

...AD HIC TERTIO CONSVLE NATVS OBIT[2].

Le troisième, dans un distique d'Ausone[3] :

Læta bis octono tibi jam sub consule pubes
Cingebat teneras, Glaucia adulte, genas.

Il ne me paraît pas douteux que le rédacteur de cette inscription ait eu quelque prétention à lui donner une forme métrique. Je vois la preuve de ce fait dans la fin de vers CENTENO CONSVLE DVXIT, et dans l'emploi du nom de la déesse *Juventas* pour le mot *juventa*, confusion particulière à la poésie[4].

[1] VIII, 45.

[2] Mar. *Arv.* p. 161, et Burmann, *Anthol.* II, p. 164; cf. p. 124.

[3] *Epitaph.* XXXIII.

[4] V. l'art. de M. L. Quicherat, *Rev. de philol.* t. I, p. 133 et suiv., et Burm. *Anth.* II, p. 71 et 202. J'en dirai autant de DVRAE VIOLINTIA MORTIS, qui, bien que VIOLINTIA soit à l'ablatif, semblait pourtant à l'auteur une fin d'hexamètre. (Cf. *adv.* Marcion. *passim.*) On trouve parfois de ces lambeaux de vers dans des inscriptions en prose. Je citerai pour exemples QVI ME AB IMO ORDINE AD SVMMVM PERDVXIT HONOREM (Orelli, 4649), et un titulus rapporté par Marini; je mets en capitales italiques tous les passages à forme métrique. ☧ ExempLVM FVTVRAE PVDICITIA GERONTIA SA | pi *ENTIAE LVMEN MORIBVS EXIMIIS DECVS* | oMNIVM *MERVERAS VIBERE SEGLO* | GENITORIBVS SVBITO *MISERIS RAPTA ES E* | *FLORE IVBENTE* POST VNDECIM ANNIS | ADDITIS XXIII DIEBVS❦ *EV MISERANDA* | NOBIS *DIES PARITER QVAM MVLTA TV* | *LISTI* STERCORIO ET DIRANETI QVI | CONTRA VOTVM HOS TITVLOS MEMORI*AMQVE LOCARVNT*. (Marini, *Pap. dipl.* p. 341 B.) J'ai indiqué ici comme fin d'hexamètre SAPIENTIAE LVMEN, bien que la syllabe AE soit une longue; c'est que la prétention à la forme poétique ne m'en paraît pas moins constante à cet endroit; peut-être y avait-il là quelque souvenir de ce vers de saint Damase sur le Christ : «Spes, via, vita, salus, «ratio, sapientia, lumen.» (Carm. VI.) On remarquera que le seul hexamètre complet que contienne l'inscription est rompu par

Les inscriptions chrétiennes de Briord nous fourniront de nombreux exemples de la syllabe EN remplacée par IN, comme on le remarque ici dans le mot VIOLINTIA; cette orthographe est fréquente dans les chartes latines antiques.

48.

De Boissieu, p. 598; — voir mes planches, n° 29.

HIC FACIT GERMANITAS FRATRIS
ADQVE SORORIS QVORVM AMABILI
TAS 'IVSTA MERVIT CONIVCTAQRI
SANCTAE ABITATIONI MORA
LECIT BRAEVIS EORVM Q VITA FVISSE DICATVR INNOCENTIAE
MPRITVM ABENT APVT DEVM
ANIMA PERPETVA VITA
FIRMATA MAXIMIVS
QVI VIXIT AN XI ET M ET D
PORCARIA VIXIT AN II ET M SI
ETD OPTAM V•BIS FILCISSIMI
VALEATIS Q INNOCENTIVM N
OMINA MEMORIAM RECENSI
TES ☧

l'insertion malheureuse du mot NOBIS : EV MISERANDA (NOBIS) DIES PARITER QVAM MVLTA TVLISTI. Les tituli en prose qui accompagnent, suivant l'usage, deux longues inscriptions métriques rapportées par Marini (*Pap. dipl.* p. 368 A), se terminent tous deux par des fins de vers : MATRI PIISSIMAE AC INCOMPARABILI *PATRIQVE BENIGNO* ❦; IOHANNES FILIVS RECTOR APPIAE *LVGVBRI PECTORE FECIT.* Voir encore dans Bosio, *Roma sotterranea*, p. 148, l'épitaphe de MANDROSA, qui contient aussi des lambeaux d'hexamètres, et l'inscription de l'évêque Viventiolus (p. 52 ci-dessus). La même particularité se remarque dans les inscriptions grecques; cf. Welker, *Sylloge epigrammatum græcorum*, p. XVI.

Je transcris comme il suit ce titulus barbare :

« Hic facit (jacet?) germanitas fratris adque sororis quorum ama-« bilitas meruit conjungi sanctæ habitationis mora. Licet brevis eorum « vita fuisse dicatur, innocentiæ meritum habent apud Deum, anima « perpetua vita firmata. Maximius qui vixit annos XI et mensem et « diem[1]. Porcaria vixit annos II et menses ſI. Et optam vobis felicis-« simi valeatis qui innocentium nomina et memoriam recensetis[2]. »

On trouvera sur un autre titulus chrétien une acclamation analogue à celle qui termine cette inscription[3]. Au bas de l'épitaphe est le monogramme inscrit dans un cercle, figure dont la valeur symbolique est expliquée dans les vers suivants, placés sous un monogramme à sainte Thècle, de Milan[4] :

CIRCVLVS HIC SVMMI COMPRENDIT NOMINA REGIS
QVEM SINE PRINCIPIO ET SINE FINE VIDES
PRINCIPIVM CVM FINE SIMVL TIBI DENOTAT A W
X ET P CHRISTI NOMINA SANCTA TENENT

Le monument de Lyon est conservé dans la chapelle souterraine de Saint-Irénée.

---

[1] Il est assez ordinaire de ne trouver sur les marbres aucune indication de chiffre, lorsqu'il ne s'agit que d'une seule unité. Nous voyons dans Fabretti VIXIT ANNVM (VIII, n[os] 18 et seq.). QVAE VIXIT ANNIS XX·MEN | SEM·DIES XXI (c. IV, n° 128), etc., etc.

[2] Le texte donne LECIT pour LICET, RECENSITES pour RECENSETIS. Je lis de même dans Boldetti, p. 429, IMET pour EMIT; et, sur une tuile chrétienne antique, FICET pour FECIT. (Voir ma Diss. n° 350.)

[3] QVI LEGERIT VIVAT IN CRISTV. Bold. p. 420. Les tombes païennes portaient des acclamations analogues : OPTIME VALEAS QVI LEGIS·BENE BALEAS QVI ME SALVTAS·BENE BALEAS QVI HAEC LEGIS. Rein. XIV, 52; Grut. 735, 13; 908, 14. VIVET QVISQVE LEGET TITVLOS. MVLTIS ANNIS VIVAT QVI DIXERIT ARPAGI TIBI TERRAM LEVEM. De Boissieu, p. 484 et 486.

[4] Allegranza, *Monum. antichi di Milano*, p. 19.

49.

Le cardinal François Barberini s'était proposé de publier une série d'inscriptions latines et grecques, formant le complément du recueil de Gruter. De ce projet, qui n'a pas eu de suites, il ne reste plus aujourd'hui que quelques essais imprimés retrouvés par M. de Rossi, et de nombreux documents manuscrits adressés de tous côtés au cardinal et contenant des monuments épigraphiques. Parmi ces pièces, conservées à Rome dans la bibliothèque Barberini, M. de Rossi m'a indiqué la copie d'une lettre écrite par M. de Saint-Antoine, prêtre et chanoine de Saint-Irénée, de Lyon, lettre qui contient quinze inscriptions chrétiennes et païennes de cette ville[1]; à la fin de la lettre,

[1] Ms. in-8° carré, sans n°, f. 30 à 33 inclus. Cette lettre, qui contient des leçons variantes de quelques monuments perdus, est un document de trop d'importance, au point de vue de l'épigraphie lyonnaise, pour que je n'en donne pas ici un rapide aperçu. Je suis l'ordre de ses numéros. «1. Monumentum in villa Dni abbatis A Cruce repertum extra meridionalem portam Lugduni. D ⸸ M. | CLA VENERIE, etc.» Cette épitaphe existe encore (De Boissieu, p. 506, n° XXIX); sa provenance était inconnue. «Monumenta Sti Irenæi Lugdunensis.» 2. OPTATO ET PAVLINO CONSVLIBVS, etc. (Voir ma Diss. n° 62.) 3. IN HOC TVMVLO REQVIISCET BONAE MEMORIAE NEOTERIA, etc. (Voir ma Dissert. n° 51.) 4. SEX·COELIO·PYRINO, etc. (De Boissieu, p. 506, n° XXX.) 5. D M AELIAE GERMANILLAE, etc. (De Boissieu, p. 502, n° IV.) Cette inscription nous a été conservée. Une fracture verticale, s'élargissant vers la base, a enlevé une portion notable de la pierre entre l'L et le C du mot DVLCISSIMAE, lequel n'en est pas moins demeuré complet. Nous voyons, par la copie de M. de Saint-Antoine, que la partie manquante portait l'*ascia;* l'épitaphe se terminait donc ainsi : FILIAE DVL·⸸ CISSIMAE·P·C·, leçon que rend indubitable l'aspect du monument. Muratori (1124, 9), Artaud (2ᵉ *Notice,* p. 57), et Millin (*Voy.* t. I, p. 511), n'ont vu la pierre que dans l'état où elle est aujourd'hui. 6. IN HOC TVMVLO REQVISCET BONAE MEMORIRIAE (*sic*) THAAASIA, etc. (Voir ma Diss. n° 67.) 7. IN HOC TVMVLO REQVIESCIT BONE MEMORIVS CESARIVS, etc. (Voir ma Dissert. n° 32.) 8. CIAVDIAE PHILETI·AVGV | LIBERTAE·HEVRES ET VRBA | NVS ET SVRVS FRATRES | SORORI PIISSIMAE. Cette inscription est perdue. La seule copie connue était la suivante, donnée par Maffei, *Gall. ant.* p. 47. CLAVDIAE | PHILETI AVG L· LIBER | TAE HEVRESI VRBA | NVS ET SVRVS FRATRES | SORORI PIISSIMAE. En dehors du peu de certitude qu'offrent les transcriptions de Maffei, on reconnaîtra qu'ici la leçon de M. de Saint-Antoine est de tous points préférable. Elle fait disparaître

datée du 14 avril 1631, on lit : « Je prends la liberté d'envoyer à Votre « Ém. les inscriptions de plusieurs de ces tombeaux comme une curieuse « antiquité, plusieurs étant du règne de l'empereur Claude. »

Au milieu de ces monuments, figure un titulus chrétien, inédit, qui a existé à Saint-Irénée. Je reproduis exactement la copie de M. de Saint-Antoine.

MEMORIOLVS VIX·SET·ANNIS
XXXV M·IIII D·VI·IN NOMINE
CRSTI

Il est à peine besoin de faire remarquer que le Δ contenu dans le

cet affranchi anonyme dont CLAVDIA aurait été elle-même l'affranchie, et ne présente pas la singularité d'un second *cognomen* séparé du premier par les mots AVG L LIBERTAE. La note suivante accompagne l'inscription. « Sepulcrum antiquissimum « tempore quo romanum imperium florebat, « ex apicibus infertur esse ad minus ante « Constantinum magnum et post Nervam « Trajanum. » 9. Nous trouvons aussi, dans cette importante lettre, une troisième copie d'un monument perdu, dont Maffei (*Gall. ant.* p. 75) et Bimard (In *Nov. Thes.* Murat. 1055, 2) nous avaient transmis deux leçons différentes. Ici encore celle de M. de Saint-Antoine nous apporte d'utiles corrections, bien qu'elle laisse encore à désirer. DM | L. HILARIANI CINNAMI | CIV.LVG. NAVTI RHODANICI | RHODANI NAVIGANTIS | CVRATORIS EIVSDEMQVE | CORPORIS NEGVTIATORIS·Q· | HARI·Q·MASPETIVS· | SEVERIANVS·Q·CEREIVS ET· | CL·SEVERINVS | HEREDES·P·C·ET SVB·ASCIA | DEDICAVERVNT. « Caracterum pulchritudo, » ajoute le chanoine de Saint-Irénée, « indicat prædictum « monumentum romanorum temporum esse. » 10. MEMORIOLVS VIX·SET, etc. 11. D M | C·POPILI | IVVENIS | ANNOR·III | HIC REQVIESCIT. Cette inscription est perdue; la seule copie qui nous en soit parvenue, celle du *Museum Veronense* (p. 417, n° 5), donne à la dernière ligne HIC REQV. 12. ☩ EPITAFIVM HVNC QVI INTVIS LECTOR, etc. (Voir ma Diss. n° 17.) 13. D M | . . .IAE PLACIDAE | . . .CI APHRODISI FILIAE | . . .VARI ARGENTARI | . . .AVG·LVG·CLAVDIA | . . .CIDA MATER MISERRIMA | . . .SVPERVIXIT | . . .POSVIT. Cette ancienne leçon, comparée avec celle de Spon (*Rech.* p. 73) et avec l'état actuel de la pierre (De Boissieu, p. 423), montre que les compléments donnés par Maffei (*Gall. ant.* p. 74) sont des restitutions purement arbitraires. 14. FLORIDO VERI, etc., avec cette note : « Dubium « est an istud sit Romanorum tempore; mihi « videtur esse modernum. » (Cf. De Boissieu, p. 69.) 15. XXV RECESSIT KAL OCTOB., etc. (Voir ma Dissertation n° 78.)

triangle de gauche a été tracé ici par erreur au lieu de l'A. J'ai déjà parlé de la formule IN NOMINE CRSTI qui termine cette inscription[1].

50.

De Boissieu, p. 545; — voir mes planches, nº 33.

MERola CLARISSIMA FEMINA ☧ MATER BONOR...

Le monument inédit que nous avons sous les yeux porte une inscription incomplète, à en juger par la formule finale, qui semble attendre un substantif, et par la disposition même du titulus, où la partie droite ne contient que deux mots, tandis que la ligne de gauche est entièrement remplie.

Pour restituer cette épitaphe, qui, dans l'état actuel, ne me paraît présenter aucun sens, il suffit de se reporter au recueil des inscriptions de la villa Albani[2]. En réunissant les formules antiques imitées par les faussaires, Marini y cite, d'après Gori[3] : ANVLENAE... COIVGI... CONSILII BONI; d'après Gori[4] et Fabretti[5] : CONIVGI.PIAE... ET BONO CONSILIO; et enfin d'après Zaccaria[6] : AMICVS BONORVM CONSILIORVM[7].

Une inscription des grottes Vaticanes porte de même BONORVM CONSILIATOR.

Tel est, à mon sens, l'éloge funèbre, assez peu commun d'ailleurs,

[1] Dissertation nº 29 A.

[2] *Iscr. Albane*, p. 198.

[3] *Inscr. Etrur.* t. I, p. 116.

[4] *Ibid.* p. 205.

[5] IV, nº 44.

[6] *Stor. letter.* t. VI, p. 229.

[7] Il faut ajouter à ces citations l'inscription portant la formule BONI COSILII, inscription que Marini croyait fausse au moment où il écrivait ses *Iscrizioni Albane* (p. 198). Depuis, et après l'avoir, dit-il, mieux considérée, il revient sur ce jugement. (*Arv.* p. 300.) Orelli, qui la donne d'après le premier ouvrage et qui n'a pas connu les preuves rassemblées par Marini dans ses *Fratelli Arvali*, enregistre cette épitaphe avec l'astérisque qui, dans son recueil, indique les monuments suspects. (Nº 4645.)

que devait présenter le titulus de Lyon; le mot CONSILIORVM devait, comme dans les monuments que je viens de citer, servir de complément au BONORVM qui le termine.

Je propose donc de lire :

MEROLA CLARISSIMA FEMINA MATER BONORV [M CONSILIORVM].

En ce qui touche la qualification de CLARISSIMA, si commune à l'époque chrétienne, je dois rappeler une savante dissertation où M. Labus établit par des preuves solides et nombreuses que, contrairement à l'opinion reçue, ce titre, donné à des personnes de rang élevé, date des temps de la République[1]. Je n'ai pas besoin d'ajouter que les *feminæ clarissimæ* étaient les femmes de ces personnages, comme les *pueri clarissimi* étaient leurs enfants.

La forme donnée ici à l'F est remarquable; je ne lui connais encore de semblable que dans l'inscription de PROCVLA[2], qui, comme celle de MEROLA, fait partie de la série conservée à Saint-Irénée, et dans deux autres tituli chrétiens appartenant aussi au bassin du Rhône[3].

51.

Journal de Trévoux, 1731, p. 1619; — Maffei, *Gall. ant.* p. 94; — Murat. 425, 4; — *Mém. de la Soc. archéol. du midi de la France*, t. II, p. 197; — Clinton, *Fasti Romani*, t. II, p. 207; — De Boissieu, p. 584.

IN HOC TVMVLO REQ
VIISCET BONAE MEMOR
IAE NECTERIA QVI VIXIT
ANNOS XXV OBIIT IN
PACE PRIDE KAL MAIA
S PC IVSTINI
+

[1] *Monum. di S. Ambrogio*, p. 18.

[2] Voir la planche de la Dissertation n° 58.

[3] Voir les planches des Dissertations n° 412 et 438.

D'après le *Journal de Trévoux,* ce titulus a été trouvé avec quelques autres sur la montagne de Saint-Irénée.

« Au bas de l'inscription, dit ce recueil, l'on a gravé une croix d'où « sortent deux traits fleuronnés qui vont former un peu plus bas, de « chaque côté, une espèce de fleur ronde à six feuilles. »

Justin ayant été consul en 540, c'est à l'an 541 qu'appartient ce monument aujourd'hui disparu.

La copie de Maffei, qui l'a vu à Saint-Irénée, n'est pas entièrement conforme à celle du *Journal de Trévoux.* J'ai suivi cette dernière.

52.

De Boissieu, p. 595; — voir mes planches, n° 31.

HIC NONNVSE IACES C........
SANCTORVMQ. CHORI........
PERNOCTANS HYMNIS TI........
PARVA TIBI SERVAN....
SANCTORVM........
QVI........

On voit, au premier vers de ce fragment d'inscription, le nom au vocatif du chrétien NONNVSVS[1], « HIC NONNVSE IACES. »

Admis après sa mort dans les chœurs des saints[2], NONNVSVS avait, pendant sa vie, consacré ses veilles à chanter les saintes hymnes.

[1] NONNVSVS, ou plutôt NONNOSVS, est un nom peu commun; on le retrouve sur une inscription de saint Paul hors les murs, datée du consulat de l'un des DECIVS. (*Inscr. Bas. S. P.* XIV, 198.)

[2] Peut-être, à raison de la tendance des rédacteurs d'inscriptions métriques à s'emprunter souvent les uns aux autres des hémistiches et jusqu'à des vers entiers, pourrions-nous restituer au deuxième vers, d'après l'épitaphe de Charles le Chauve : SANCTORVMQVE CHORIS CONSOCIATE PIIS. (Voir Menestrier, *Hist. cons.* p. 249; De Lateyssonnière, *Rech. hist. sur le dép. de l'Ain,* t. I, p. 211.) Je reviendrai plus loin sur ces imitations constantes. (Dissertation n° 492.) Une autre inscription parle des chœurs des bienheureux : HVNC TV

D'origine évangélique, cette coutume, dont l'existence est constatée à différentes époques, était une des pratiques de piété le plus en honneur chez les chrétiens. C'est dans les Actes des apôtres que nous en trouvons la première mention : « Media autem nocte Paulus et Silas « orantes, laudabant Deum ; et audiebant eos qui in custodia erant[1]. » Dans l'*Historia Francorum*, le prêtre Caton, faisant valoir ses titres à l'épiscopat, rappelle qu'il a rigoureusement observé cette pieuse coutume : « Nostis enim fama currente, me ab initio ætatis meæ semper « religiose vixisse, vacasse jejuniis, eleemosynis delectatum fuisse, con« tinuas sæpius exercuisse vigilias, psallentio vero jugi crebra perstitisse « statione nocturna[2]. »

L'épitaphe de NONNVSVS, conservée dans la chapelle souterraine de Saint-Irénée, me paraît être le seul monument épigraphique qui témoigne en même temps de ces veilles et de ces chants pieux des premiers fidèles[3].

53.

Hist. de l'Acad. des inscriptions, t. XVIII, p. 242 ; — De Boissieu, p. 550.

HIC REQVIESCIT PASCASIA
DVLCISSIMA INFANS
QVAE VIXIT ANI DVOBVS
MENS TRIBVS ET
DIES X OBIT

CHRISTE CHORIS IVNGES COELESTIBVS ORO (Bosio, p. 47).

[1] XVI, 25.

[2] Greg. Tur. *Hist. Franc.* IV, VI. Cf. Greg. *Opp.* éd. de Migne, t. IV, p. 849, 852 ; Basil. *Homil.* 13, in Psalm. 114 ; Fortun. *De vita S. Mart.* l. II, v. 261 ; Selvagi, *Ant. Christ.* t. III, p. 91, n. 7.

[3] Corsini (*Notæ Græcorum*, p. 5) a rétabli avec beaucoup de raison la leçon ΑЄΙΜΝΗCΤΗ, « semper memoranda, » dans l'inscription de la vierge chrétienne Ptolémaïs, où Boldetti (*Oss.* p. 416) et Muratori (1930, 2) avaient vu Α ΥΜΝΗCΑ ΘΕΩ, « quæ hymnos canebat Deo. » La formule ΑΕΙΜΝΗΣΤΟΣ se trouve aussi dans l'épigraphie païenne. (Boeckh, 6301 ; Spon, *Voy.* t. II, p. 268.)

IIII KAL AVG
HONORIO XIII ET
THEODOSIO X CONSS

« Ici repose PASCASIA, douce enfant, qui a vécu deux ans, trois « mois et dix jours; elle est morte, le IV des calendes d'août, sous le « XIIIe consulat d'Honorius et le Xe consulat de Théodose. »

Cette inscription, aujourd'hui disparue, provient des ruines de l'ancienne église des Machabées. Celle de FLAVIVS FLORI*nus*[1], trouvée au même lieu, nous apprend que les fidèles qui y étaient ensevelis reposaient auprès des saints martyrs. Un pareil lieu de sépulture n'était accordé qu'avec une extrême réserve[2]; nous devons donc penser que PASCASIA, trop jeune pour avoir pu mériter cet honneur, était enfant d'une famille considérable, et que c'est à ce titre que ses restes avaient été placés dans le sanctuaire des Machabées.

La forme des O sur cette épitaphe, reproduite en copie figurée dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions*, n'est pas sans exemples sur les marbres[3].

La mention chronologique qui termine le titulus correspond à l'année 422.

54.

Sidon. Apoll. *Epist.* II, x; — Spon, *Recherche*, p. 50; — Colonia, *Hist. litt.* Ire partie, p. 167; — A. Mai, *Coll. Vat.* t. V, p. 84; — S. Paulin. Nol. *Opp.* édit. de 1685, Appendix, p. 94 et 104; — Em. David, *Hist. de la peinture*, p. 45, édit. de 1842; — Augusti, *Beiträge zur christlichen Kunst-Geschichte und Liturgik*, t. II, p. 143; — Dusommerard, *Arts au moyen âge*, t. II, p. 202 et 275; — Clouet, *Histoire*

[1] Dissertation n° 41.

[2] Dissertation n° 492.

[3] Mar. *Arv.* 593. Boissonade, *Holstenii epistolæ,* p. 436. Les graveurs ont parfois aussi confondu le D avec l'O. (Mazochi, *Campan. amphith.* p. 164, 166 A, 170 A; *Voy. litt.* Ire partie, p. 163; Mommsen, I. R. N. 7186; Correspondance manuscrite de Montfaucon, t. II, p. 62, à la Bibliothèque impériale, département des manuscrits.)

ecclésiastique de la province de Trèves, t. I, p. 708; — Ed. Duméril, *Mélanges archéologiques*, p. 353; — *Dictionn. d'épigraphie*, t. I, p. 778; — De Boissieu, p. 565.

QVISQVIS PONTIFICIS PATRISQVE NOSTRI
COLLAVDAS PATIENTIS HIC LABOREM
VOTI COMPOTE SVPPLICATIONE
CONCESSVM EXPERIARE QVOD ROGABIS
AEDES CELSA NITET NEC IN SINISTRVM
AVT DEXTRVM TRAHITVR SED ARCE FRONTIS
ORTVM PROSPICIT AEQVINOCTIALEM
INTVS LVX MICAT ATQVE BRACTEATVM
SOL SIC SOLLICITATVR AD LACVNAR
FVLVO VT CONCOLOR ERRET IN METALLO
DISTINCTVM VARIO NITORE MARMOR
PERCVRRIT CAMERAM SOLVM FENESTRAS
AC SVB VERSICOLORIBVS FIGVRIS
VERNANS HERBIDA CRVSTA SAPPHIRATOS
FLECTIT PER PRASINVM VITRVM LAPILLOS
HVIC EST PORTICVS APPLICATA TRIPLEX
FVLMENTIS AQVITANICIS SVPERBA
AD CVIVS SPECIMEN REMOTIORA
CLAVDVNT ATRIA PORTICVS SECVNDAE
ET CAMPVM MEDIVM PROCVL LOCATAS
VEXIT SAXEA SYLVA PER COLVMNAS
HINC AGGER SONAT HINC ARAR RESVLTAT
HINC SESE PEDES ATQVE EQVES REFLECTIT
STRIDENTVM ET MODERATOR ESSEDORVM
CVRVORVM HINC CHORVS HELCIARIORVM
RESPONSANTIBVS ALLELVIA RIPIS

AD CHRISTVM LEVAT AMNICVM CELEVMA
SIC SIC PSALLITE NAVTA VEL VIATOR
NAMQVE ISTE EST LOCVS OMNIBVS PETENDVS
OMNES QVO VIA DVCIT AD SALVTEM

Ces hendécasyllabes furent inscrits dans une église nouvellement élevée par saint Patiens[1], et que le P. Colonia croit être celle des Machabéés. Les derniers traducteurs de Sidoine Apollinaire, MM. Grégoire et Collombet[2] et M. De Boissieu, acceptent cette opinion convenablement déduite et soutenue.

On remarquera la description de vitraux que contiennent les vers 13, 14 et 15[3].

Nous voyons dans la lettre d'envoi de Sidoine Apollinaire, que deux autres poëtes, Constantius, son ami, et Secundinus, avaient écrit, pour la même basilique, des hexamètres qui figuraient près du grand autel[4]. Ces compositions, qu'il cite sans les transcrire, sont perdues aujourd'hui.

Le mot CELEVMA, employé au vingt-septième vers de la pièce, y désigne un chant de rameurs, comme dans les exemples qu'a réunis M. Rossignol[5] dans son curieux *Mémoire sur le chœur des Grenouilles d'Aristophane*. Sirmond, aux notes duquel je renverrai pour la critique de notre inscription[6], fait observer à ce sujet que les *celeusmata* des chrétiens étaient des chants à la gloire de Dieu.

[1] Voir, sur ce saint évêque, le *Gall. christ.* t. IV, p. 25, et Collombet, *Vies des Saints du dioc. de Lyon*, p. 149.

[2] T. I, p. 234 et suiv.

[3] On peut consulter, sur ces vitraux coloriés, Émeric David, *Hist. de la peinture au moyen âge*, p. 38, qui, d'après un passage de Prudence, en fait remonter l'origine à l'époque de Théodose. Les plus anciens de ceux qui nous ont été conservés sont les vitraux donnés par un comte Arnold, en 999, à l'abbaye de Tegernsée, en Bavière. (A. de Longpérier, *Athenæum français*, 1853, p. 313.) Quoi qu'en dise Émeric David, *l. c.* les Romains connaissaient la teinture et la peinture du verre; ils exécutaient par ce dernier procédé des portraits dont je possède un exemplaire.

[4] «Namque ab hexametris eminentium «poetarum Constantii et Secundini vicinantia «altari basilicæ latera clarescunt.» (*Loc. cit.*)

[5] P. 11 et 12. Extrait de la *Revue archéologique*, 10e année.

[6] P. 32, 33. Paris, in-4°, 1652.

M. De Boissieu donne d'intéressants détails sur les transformations successives de la basilique de saint Patiens.

55.

Journal de Trévoux, 1731, p. 1616; — Maff. *Gall. ant.* p. 94; — Mur. 425, 2; — *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France*, t. II, p. 197; — De Boissieu, p. 561.

HIC REQVISCIT
BONE MEMORIAE
PORCARIA QVAE MVNDANA
RELIQVIT ET TRADEDIT ANIMA
DO VIXIT ANNIS XL OBIIT SIII KAL FEBS
PC . . . . IONIS

Si nous ne nous écartons pas de l'époque à laquelle appartient le plus grand nombre des monuments chrétiens de Lyon, la formule PC. . .IONIS, qui termine le titulus, le fait remonter à l'année qui a suivi le consulat de l'un des deux Opilio, d'Asclepio, consul avec Johannes Gibbus, ou d'Appio, c'est-à-dire aux années 454, 500, 525 ou 540.

Je ne connais pas d'autre exemple de la formule TRADEDIT ANIMA*m* *De*O.

D'après le *Journal de Trévoux*, cette inscription, aujourd'hui disparue, a été trouvée avec quelques autres sur la montagne de Saint-Irénée. J'ai suivi la copie de Maffei pour la dernière ligne.

56.

Artaud, 2[e] *Notice*, p. 40; — De Boissieu, p. 597; — Comarmond, p. 61; — voir mes planches, n° 32.



IN HOC LOCO REQVI
ESCET IN PACE BONE
MOMERIE PRELECTA
QVI VIXIT ANNVS XXXV
OVIET IN PACE
XII K SEPTEMBRIS

Le mot LOCVS, employé pour TVMVLVS, est aussi rare dans les inscriptions de la Gaule qu'il est commun dans celles de l'Italie; on rencontre, en effet, à chaque instant, dans la *Roma sotterranea*, les formules suivantes : LOCVS PRIMENI[1], LOCVS GERONTI[2], LOCVS VALENTINI[3], LOCVS ASTERII[4], etc., etc., et souvent même le nom propre seul, au génitif[5], le mot LOCVS sous-entendu, tant il est d'un usage ordinaire dans les catacombes.

MOMERIE est écrit ici pour MEMORIE, par une transposition qui n'est pas sans exemples[6].

Je ne connais d'autre nom qui rappelle celui de PRELECTA, que le PROLECTVS rapporté par Gruter[7]. Ce nom ne se trouvant, d'ailleurs, même parmi ceux des païens, dans aucun des grands recueils épigraphiques, peut-être faudrait-il penser qu'il n'est qu'une corruption de celui de PROIECTVS, si commun chez les chrétiens, et qui s'écrit

[1] P. 154.

[2] P. 434.

[3] *Ibid.*

[4] P. 435. Cette expression paraît donc désigner spécialement le mode de sépulture en usage dans les nécropoles chrétiennes de Rome. Le mot TVMVLVS, si fréquent sur notre sol, ne figure pas dans Boldetti. Je ne le trouve qu'une seule fois dans les inscriptions en prose données par Bosio (p. 433).

[5] P. 213, 214.

[6] Fabr. p. 38 D; Bold. 342; Mur. 1942, 3; Marini, *Iscr. Alb.* p. 30.

[7] 1040, 7.

souvent PREIECTVS[1]. Je reviendrai plus loin sur la signification particulière de ce dernier nom[2].

57.

De Boissieu, p. 561; — voir mes planches, n° 22.

M. De Boissieu a relevé, dans les additions manuscrites faites par Artaud à un exemplaire de la première édition de sa *Notice*, l'esquisse très-rapide d'un titulus chrétien qui n'a pu être retrouvé. J'emprunte au beau livre du savant lyonnais le fac-simile de cette inscription, où je crois reconnaître le nom si répandu de PRIMVLVS[3].

FAMVLVS DEI PRIMVLVS VIXIT ANN
S LXXA IN BONO
HIC DEDITVS IN RELIGIONE REQVIEVI
VDXSI KL SEPTEMB P C OPILIONIS V C C





Un désordre évident règne dans la rédaction de cette épitaphe; la formule IN BONO, qui paraît être ici la suite de VIXIT, semblerait plutôt devoir être le complément de REQVIEVIT; cette formule ne figure, en effet, sur les marbres chrétiens, que pour indiquer le repos de la tombe et non pour rappeler les vertus du défunt[4]. Les parties douteuses que

[1] Bosio, 506; Bold. p. 477, 547; Marang. *Cose gent.* 457, etc., etc. «Nicolaus «Imblot Augustodunensis Ecclesiæ præfec- «tus..... sancti Leodegarii successores sic «recenset : PROIECTVS seu PRAEIECTVS, «HERMINARIVS, AVBERTVS.» (*Gallia christiana*, t. IV, p. 355.)

[2] Dissertation n° 412.

[3] Je lis sur un marbre inédit, venu d'Afrique et conservé à la Bibliothèque impériale :

PRIMVLAFIDELISINPACE
VIXITANL DPIIINONMARIA

[4] AVGVSTE IN BONO REGRIGERES DVLCIS. Lupi, *Ep. Sev.* p. 11; ATTICE SPIRITVS TVS IN BONV. Mar. *Acta S. Vict.* p. 119; LERIVS VERECVNDVS ISPIRITVS

présentent la seconde et la quatrième ligne doivent sans doute être attribuées à des erreurs de copie.

Deux consuls ayant porté le nom d'Opilion, la date Post Consulatum OPILIONIS Viri Clarissimi Consulis, nous laisse indécis entre l'année 454 et l'année 525.

En transcrivant ici la mention FAMVLVS DEI qui se trouve au début de ce titulus, je dois faire ressortir un fait remarquable que révèle l'étude générale des inscriptions chrétiennes.

Il est évident, pour quiconque a lu les ouvrages des saints Pères, que le christianisme appelant à lui toutes les douleurs, toutes les souffrances, les esclaves et les affranchis devaient être en grand nombre parmi les fidèles. Aussi, et bien que, dès les premiers âges de l'Église, beaucoup de païens du rang le plus élevé aient été éclairés par la foi[1], nous voyons les chrétiens accusés, au IIIe siècle, de se recruter dans la lie du peuple, « Ultima de fæce[2], » et saint Jérôme écrire encore : « Ecclesia Christi. . . de vili plebecula congregata est[3]. » Tel avait été, d'ailleurs, l'esprit de charité universelle dès les premiers âges de l'Église, car l'esclave Onésime fut converti par saint Paul lui-même[4], et nous lisons dans Tertullien, parlant de la propagande chrétienne : « Omnem sexum, ætatem, conditionem[5] et jam dignitatem[6], »

TVVS IN BONO. Fabr. VIII, LXII; SALONICE ISPIRITVS TVS IN BONV. Bold. p. 418; SPIRITVS IN BONO. Rein. XX, 192; LAIS IN PACE ISPIRITVS IN BONV QVESCAT. Perret, *Catac.* t. V, pl. 26.

[1] Prud. *Contra Symm.* l. I; *Act. sinc.* éd. de 1713, p. 83; Bosio, p. 111, C.; Mosheim, *De rebus christ.* p. 468 et *passim;* Lami, *De erud. apost.* p. 355 et seq.; Greppo, *Notes concernant les premiers siècles chrétiens, Trois mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique;* De Witte, *Mém. sur Salonine,* etc.

[2] *Octavius,* c. VIII.

[3] *Comment. in Epist. ad Galat. cap.* V, Opp. t. IV, p. 289.

[4] *Ep. ad Philem.* Les expressions « de Cæsaris domo, ex Narcissi domo, » employées par saint Paul en parlant de ceux qu'il avait convertis à Rome dans les palais de Néron et de Narcisse (*Philipp.* IV, 22; *Rom.* XVI, 11), donnent à penser qu'il n'y avait pas parmi eux que des ingénus; cette formule se trouve en effet avec le nom d'un affranchi dans une inscription rapportée par Gruter (599, 8). L·FLAVI·AVG·LIB·DE DOMV AVG.

[5] J'aurai à revenir, dans cette Dissertation, sur la signification du mot *conditio.*

[6] *Apol.* I; cf. Lami, *De erud. apost.* p. 289 et 332.

et plus loin : «Servum jam fidelem dominus olim mitis ab oculis re«legavit[1].»

Faut-il préciser davantage? La vierge de Lyon, Blandine, sainte Félicité, compagne de sainte Perpétue[2], Euelpis, Potamienne, Boniface[3], tous ces courageux martyrs, étaient de condition servile[4].

Malgré le nombre considérable d'esclaves et d'affranchis que nous savons avoir existé parmi les fidèles, il est toutefois constant que, sauf de très-rares exceptions, ni la mention de *servus* ni celle de *libertus*, si communes dans l'épigraphie païenne, ne se rencontrent jointes au nom du défunt sur les inscriptions chrétiennes non douteuses[5].

[1] *Apol.* III.

[2] Euseb. *Hist. eccl.* VI, I.

[3] *Acta sinc.* p. 59, 123, 283.

[4] Les noms chrétiens SERBVLVS (Rein. p. 987), SERVVLI (Bosio, p. 213), VERNA (*Mus. Veron.* 358, 12), VERNACVLA (Bold. p. 54), VERNACOLO (Bos. p. 408), VERNACLA (Torremuz. 275, 66), BERNACLE (Bold. p. 55), BERNACLA (Fabr. VIII, 140), attestent tout au moins que ceux qui les portaient n'étaient pas nés de parents ingénus. Il est possible que le chrétien HERMEROS, dont nous avons l'inscription (Fabric. *Ant. mon.* 216), ait été un esclave, et qu'il en soit ainsi d'un grand nombre de fidèles dont les noms présentent une forme analogue, signe ordinaire de la condition servile chez les Romains.

[5] Ce fait matériel n'a pas échappé à Marangoni, qui écrit à propos d'une épitaphe grecque que je vais examiner plus loin : «Fateor ego quoque hanc primam esse ins«criptionem christianam, quæ 30 annorum «et amplius spatio in sacris cœmeteriis mihi «occurrit cum hac liberti conditione ex«pressa.» (*Acta S. Vict.* p. 136.) Dans le nombre si considérable des épitaphes chrétiennes qui nous sont parvenues, je n'ai encore rencontré que deux tituli portant la mention SERVVS ou LIBERTVS appliquée au fidèle appelé devant Dieu; je dois, à raison de leur rareté même, transcrire ici ces monuments :

HIC SITVS NOTA
TVS SERVVS FIDE
LISSIMV·S [palme] [a]

Aringhi, t. I, p. 333.

FLAVIANVS
LIBERTVS IM
PACE·DP·XIII
KAL·MAR

Torrem. *Sicil. inscr.* p. 266, n° XXXIV[b].

Dans ces inscriptions, c'est le défunt qui

[a] Peut-être ne s'agit-il encore ici que de la mention *servus Dei.* — [b] L'inscription suivante, trouvée par Bosio dans les catacombes (*Roma sott.* p. 437), est encore relative à un esclave.

☧ FORTVNIONI BENEMERENTI
QVI VIXIT ANNIS XVI·M·V·D·XV
FECERVN·DOMINI SVI IN PACE

C'est dans les Actes des martyrs et dans les Épîtres que je crois avoir trouvé la raison de ce silence.

paraît qualifié SERVVS ou LIBERTVS; j'en peux citer six autres également chrétiennes où cette mention est appliquée à des vivants. La première, trouvée à Saint-Vital de Milan, a été donnée comme païenne par Gruter (1025, 5), mais M. Labus l'enregistre comme appartenant à un fidèle (*Monum. di S. Ambrogio*, p. 12, lin. 12), opinion qui ne me semble pas manquer de probabilité, à raison du lieu d'invention, de la présence des sigles B M (BENE MERITVS, Mar. *Arv.* 296 B), spéciales aux tituli chrétiens du nord de l'Italie, et enfin du grade de PROTECTOR DOMESTICVS qui est mentionné sur ce marbre.

B M
FL AVRELIVS PROT·DOM
ESTICVS·QVI·VIXIT·ANNIS
L·M·IIII·D·IIII·AR·
CVTIO·LIBERTVS·EIVS
POSVIT·CONTRA·VO
TVM·EIVS·BENE MEREN
TI·PATRONO·SVO

J'emprunte la seconde aux *Papiri diplomatici* de Marini (p. 351 A); elle a été trouvée à Aquilée, et porte, comme la précédente, les sigles B M.

B MACHROBIO ☧ EVGNVCHO PALA M
TINO CENTENARIO·FL·FIRMINVS VIR
DVCENAR·B·M·TITVLVM·POSVER
QVI·VIXIT·AN·LXX·M·VIII·D·XX·FL·
CARITOSVS
ET·ROMANVS·LIBERTVS·I·CONTRA·VO
TVM·POSVIRVNT·RECESSIT
DE SECVLO·FIDELIS·IN PACE
DEPOSITVS ☧ III·KALENDAS
SEPTEMBRIS.

La troisième, que j'ai copiée au musée du collége Romain, porte le nom d'un homme qui, de son vivant, se qualifie *servus Augustorum.*

ALEXANDER
AVGG·SER FECIT
SE BIVO·MARCO·FILIO
DVLCISSIMO·CAPVT·A
FRICESI·QVI·DEPVTA
BATVR·INTER·BESTITO
RES·QVI·VIXIT·AN·NIS
XVIII·MENSIBV·VIIII
DIEBV·V·PETO A BOBIS
FRATRES·BONI·PER
VNVM·DEVM·NE·QVIS
VII·TI·TELO·MO......
POS·MO.....

Deux autres marbres, appartenant à ce recueil même (Diss. n[os] 374 et 379), donnent, avec la formule des testaments de l'époque, les noms des esclaves qu'avaient affranchis les défunts.

Je transcrirai enfin ici un titulus des environs de Milan (Gruter, 1161, 4), où le mot KONLIB..., paraît indiquer que la tombe d'une femme chrétienne aurait été élevée par des co-affranchis.

B·A·ω·M
HIC·REQVIESCIT·IN·PACE·HONORATA
H.....QVAE·VIX·AET·AN·XXVI·D....
.....KAL·MART·HER·ET·BAL·VV·C·C
KONLIB..............................

Je suis d'accord avec Oderico (*Diss.* p. 51) et Muratori (1863, 8) pour rejeter comme païenne une inscription grecque portant la mention ΑΠΕΛΕΥΘΕΡΟΙ, et que Maran-

L'une des premières questions adressées par le juge au chrétien amené devant lui portait sur la condition du saint captif; était-il ingénu? était-il de condition servile[1]?

goni (*Acta S. Vict.* p. 136) attribue à des fidèles. Cette inscription a été trouvée dans le cimetière de Prétextat, mais, comme Marangoni l'annonce lui-même, elle n'était fixée à aucun *loculus*. On peut donc en toute sûreté la ranger parmi les nombreux tituli païens employés comme matériaux dans les catacombes. J'en dirai autant d'une autre épitaphe sortie du cimetière de Saint-Gordien IVLIA·Q_VENIT | A FANO FORTVNE | LIBERTA BENME | RITA·VICTORIS, épitaphe que Marangoni (*Acta sancti Victorini*, p. 145) incline à considérer comme chrétienne.

Hagenbuch (*Epistolæ epigraphicæ* p. 30) et Orelli (4715) restituent, selon moi avec toute raison, aux classes païennes, le titulus suivant, que Muratori (*Index in novum Thesaurum*, p. 2383) et Lami (*De erud. apost.* p. 193) avaient enregistré comme appartenant à une fidèle. GNOME PIERINIS | ANCILLA ORNATRIX | ELATA EST A D V K FI | BRVARIAS IMP CAESA | RE XIII M PLAVTIO SILVANO COS. | Je ne puis que partager l'opinion d'Hagenbuch et d'Orelli sur cette épitaphe, qui, par la mention de la fonction d'ORNATRIX, rappelle les monuments du haut empire. (Cf. Bianchini, *Camera de' liberti della Casa di Augusto*, etc., p. 34 et 45.)

Fabretti (p. 569, n° 126), et d'après lui Lami (*De erud.* p. 290), ont, sur l'autorité parfois douteuse des *Schedæ Barberinæ*, classé le titulus suivant parmi les marbres de l'Église primitive.



M · ANTONIVS
APELLES · EXITVM
FECIT VENVSTAE
CONLIBERTAE · SVA
E · VIX · ANN XI.

Ce serait un texte épigraphique de plus, mentionnant des affranchis chrétiens. La présence du symbole de l'ancre (voir ma Dissertation n° 533), celle des *tria nomina*, si rares à l'époque chrétienne (cf. ci-après, p. 133), assigneraient en même temps à ce marbre une haute antiquité. L'examen des *Schedæ Barberinæ*, que je n'ai pu voir, nous dira si l'ancre, symbole chrétien de premier ordre, bien que parfois employé par les Gentils (*Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XIII, p. 223), figure, en effet, sur la copie que cite Fabretti, et si l'épitaphe de l'affranchie *Venusta* peut prendre place parmi les rares exceptions que je signale.

[1] L'importance de la demande était grande. Si le chrétien était ingénu, sa condition le protégeait dans une certaine mesure; nous voyons, en effet, dans les *Actes des apôtres* (XXII, 25), saint Paul, condamné à être battu de verges, échapper à cette ignominie en se déclarant citoyen romain. Les ingénus, et cette obligation était sans doute écrite au *De officio proconsulis* dont parle Lactance (*Inst. divin.* V, 11), les ingénus, dis-je, devaient être envoyés à Rome pour être soumis au jugement de l'empereur (*Acta*, XXIV, 11; Plin. *Epist.* X, 97), jugement auquel il était tout au

A cette interpellation, le martyr, esclave ou affranchi, dédaignait le plus souvent de répondre d'une manière explicite et directe, car le fidèle ne relève que de Dieu; le chrétien libre se proclamait l'esclave du Seigneur.

Interrogé sur sa condition, l'esclave Euelpis parle ainsi :

« Servus quidem Cæsaris sum, sed christianus a Christo ipso libertate donatus[1]. »

A la même demande du proconsul, saint Maxime réplique :

« Ingenuus natus, servus vero Christi[2]. »

Sainte Théodora répond de même au juge :

moins prescrit d'en référer. (Euseb. *Hist. eccl.* V, I.) Aussi voyons-nous, dans les Actes des martyrs, le magistrat païen s'excuser d'avoir fait frapper une personne ingénue (Acta SS. Didymi et Theodoræ, *Acta sinc.* p. 398, § II; cf. p. 268, Acta SS. Claudii, Asterii et aliorum, et p. 511, Basilii Oratio de S. Gordio), hommage rendu à cette antique inviolabilité (Cic. *Verr.* II, V, 63; Orelli, *Onomasticon Tullianum,* t. III, p. 251, 263) qui avait déjà reçu tant d'atteintes. (Cic. *Philipp.* XI, 2; *Verr.* II, V, 54, 57, 62; Suet. *Octav.* XXVII; Tacit. *Ann.* XV, LVI à LXXII; Dion Cass. LX, XV, etc.) La qualité de citoyen romain ne soustrayait toutefois pas le chrétien au supplice, ainsi que l'on peut s'en assurer dans la lettre des martyrs de Lyon et de Vienne (Euseb. *loc. cit.*); elle en écartait seulement l'ignominie.

La question du juge, que nous devrions trouver dans tous les Actes, si tous nous étaient parvenus complets, se formulait de plusieurs manières : Ποίας τύχης; (*Act. sinc.* p. 425); *Cujus fortunæ estis?* (p. 162; cf. p. 478); Ποίου γένους εἶ; (p. 240 et 426); *Quid genus es?* (p. 167, cf. p. 502 et 506 et le passage relatif au martyre de Sanctus, Euseb. *Hist. eccl.* V, I); Τίς εἶ; (*Act. sinc.* p. 287); Τί εἶ; (*Acta SS. Jun.* t. VI, p. 64); *Quis es tu?* (*Act. sinc.* p. 582); *Quisnam es?* (p. 59); *Cujus conditionis es?* (p. 157, cf. p. 80). Il est important de remarquer les diverses formes de cette question pour bien comprendre l'esprit des réponses faites par les martyrs. Un grand nombre de ces réponses consiste uniquement dans la profession de foi : « Christianus sum » (*Act. sinc.* p. 80, 240, 287, 397, 478, 502, 506, 582; Euseb. *loc. cit.*), car, comme on le lit dans les Actes de saint Lucien : « Qui enim christianus sum dixit, et patriam et genus et artis professionem et omnia declaravit. » (*Act. sinc.* p. 506.) Dans le passage de la lettre *Ad Eustochium,* où saint Jérôme se voit, en rêve, traîné devant un tribunal, une même réponse suit la question du juge. Nous trouvons encore dans Sulpice Sévère la même parole adressée par saint Martin à un brigand qui menaçait sa vie : « Qui cum eum ad remotiora duxisset, percontari ab eo cœpit quisnam esset? Respondit christianum se esse. » *Vita B. Mart.* c. V.

[1] *Acta sincera,* p. 59.

[2] P. 157.

« Jam tibi dixi, christiana sum. Christus autem adveniens liberavit « me[1]. Nam in sæculo hoc ex ingenuis parentibus genita sum[2]. »

Dans toutes ces paroles des saints martyrs, nous reconnaissons l'esprit évangélique effaçant toute distance entre les hommes, toute distinction entre le maître et l'esclave[3], et nous voyons revivre les paroles de la première épître aux Corinthiens : « Qui enim in Domino « vocatus est servus, libertus est Domini : similiter qui liber vocatus « est, servus est Christi[4]. »

On comprend comment les fidèles, qui dédaignaient de se déclarer, devant un magistrat païen, esclaves ou affranchis d'un homme, se sont abstenus d'inscrire sur leurs tombes une mention que repoussaient les Écritures[5]. On s'explique leur empressement à y faire graver le plus beau titre dont puisse s'honorer le chrétien, celui de serviteur de Dieu[6].

[1] Peut-être y a-t-il dans cette réponse, qui a été prononcée en grec, quelque souvenir d'une prière de la *Liturgia divi Marci :* Θεὲ φωτὸς..... ὁ χαρισάμενος ἡμῶν ἐκ δουλείας ἐλευθερίαν. (Renaudot, *Liturg. orient.* t. I, p. 158.) Je retrouve, en effet, dans les Actes de saint Théodote (*Act. sinc.* p. 345), l'acclamation quatre fois répétée : « Domine Jesu « Christe, spes desperatorum, » acclamation probablement empruntée à la même liturgie ὅτι συ ὁ Θεὸς ἡμῶν..... ἡ ἐλπις τῶν ἀπελπισμένων, ἡ βοήθεια τῶν ἀβοηθήτων. (Renaudot, t. I, p. 147, cf. Anaphora S. Basilii; Bunsen, *Hippolytus*, t. IV, p. 423.)

[2] Le juge, qui ne peut comprendre le sens mystique des paroles de la sainte, fait appeler le *curator civitatis* pour constater la condition réelle de Théodora, et procéder régulièrement dans l'instruction. (*Acta sinc.* p. 397.) Le même fait se présente dans les Actes de saint Symphorien (p. 80).

[3] « ... Ubi non est Gentilis et Judæus, « circumcisio et præputium, barbarus et « Scytha, servus et liber; sed omnia et in « omnibus Christus. » (*Coloss.* III, 11.)

[4] VII, 22.

[5] Cf. ci-dessous, p. 128, n° 1.

[6] C'est à tort, selon moi, que M. l'abbé Gerbet voit dans les mots *ancilla Dei*, la désignation spéciale des religieuses. (*Esquisse de Rome chrétienne*, t. II, p. 197 et suiv.) Le titre de serviteur de Dieu était et demeurera celui de la généralité des chrétiens. Si l'on peut citer, sur ce point, quelques exceptions de détail (Gerbet, t. II, p. 197, note 1; cf. Grég. de Tours, *Hist. Fr.* III, XVIII, p. 125; Du Cange, *Gloss.* V[is] Servi Dei), le fait n'en reste pas moins hors de doute. Les mots FAMVLVS DEI sont de formule constante en Espagne, où l'on ne peut supposer que les tombes des personnes vouées à la vie religieuse portent seules des inscriptions. Je remarque d'ailleurs que, lorsqu'il y a lieu, les qualifications MONACHVS (Mur. 1877, 3), PRESBIT (Grut. 1060, 2), y sont formellement exprimées, indépen-

Telle est la mention que nous lisons sur l'épitaphe de Primulus, FAMVLVS DEI[1].

Avec les mots *servus* et *libertus*, les inscriptions chrétiennes repoussent une autre indication de dépendance humaine, fréquente sur

damment de la mention qui nous occupe. La seconde partie du traité *De cultu femin.* où Tertullien reprend le luxe inconvenant des femmes chrétiennes, débute par les expressions «Ancillæ Dei vivi, conservæ et sorores «meæ,» qui ne s'adressaient pas, apparemment, aux religieuses. (Voir aussi les chap. I et VIII du traité *De spectaculis,* éd. Rigault, p. 89 B et 93 D.) La même mention se lit, d'ailleurs, sur les tombes de femmes mariées. (Grut. 1060, 1; Mur. 1880, 5; 1092, 7.) Le titre de δοῦλος τοῦ Παμβασιλέως est celui que Constantin se donnait à lui-même. (Euseb. *Vita Const.* I, II). Les monnaies de Justinien II portent les mots SERV·CHRISTI. (Eckel, *D. N. V.* t. VIII, p. 227; De Saulcy, *Essai de classification des suites monétaires byzantines,* pl. XII, n° 3.) Je rappellerai encore que le passage de la sainte messe où l'on prie pour tous les morts, religieux ou laïques, porte en termes exprès : «Memento etiam «Domine famulorum, famularumque tua«rum, etc.» (Voir, sur l'antiquité de cette prière, ma Dissertation n° 277.) Le titre de *servus servorum Dei,* dont je parlerai dans la note suivante, doit aussi s'interpréter dans un sens général.

[1] Cette mention, d'origine évangélique (Paul. *Rom.* I, 1; *Acta,* XVI, 17), se reproduit sous plus d'une forme. Celle que nous lisons ici est la plus généralement répandue. *Domesticus Dei* se trouve dans les actes de saint Lucien (*Acta sinc.* p. 507). Dans la formule HOMINI DEI, d'une inscription de Bosio (p. 189; cf. Bold. p. 484), le mot *homo* paraît de même avoir été pris dans le sens d'esclave. (Cf. Pignorius, *De servis,* p. 46, édition de 1674, et Forcellini, v° *Homo.*) Saint Grégoire est le premier pape qui ait adopté le titre de *servus servorum Dei* (Io. Diac. *In vita S. Greg.* l. II, c. 1; Du Cange, *Gloss.* hoc v°), dont la donnée se retrouve dans ces paroles de saint Boniface, martyr : «Obsecro vos, servi Christi, «orate pro me famulo vestro» (*Acta sincera,* p. 288), et dans une lettre où saint Paulin de Nole reproche à Sulpice Sévère de se dire l'esclave d'un *conservus* qui lui est si inférieur (Ep. V, *ad Sever.* § 20). Les fidèles se donnaient entre eux, en effet, ce nom de *conservus,* qui répond aux appellations dont je viens de parler, et dont on trouve des exemples antiques. (*Coloss.* I, 7, IV, 7; *Apoc.* VI, 11; Lact. *Inst. div.* V, 16; Tert. *De cult. fem.* lib. II, c. 1; Torremuzza, *Sicil. inscr.* cl. XVII, n° XV.) Cette pieuse coutume de tout reporter à Dieu dicte à saint Paul l'expression de *vinctus Christi,* qu'il applique à lui-même et à ses compagnons de captivité dans ses épîtres écrites de Rome. (*Philem.* I, 9; *Eph.* III, 1, IV, 1; *Coloss.* IV, 3; II *Tim.* I, 8, cf. *Philem.* 23; *Coloss.* I, 7, IV, 7.) Dans une lettre écrite de sa prison, saint Alexandre, évêque de Jérusalem, prend pour seuls titres : *servus Dei et vinctus Christi.* (*Acta sinc.* p. 133.)

La mention FAMVLVS DEI et ses semblables sont peu fréquentes à Rome, bien qu'on y rencontre, sous forme de nom propre, et SERVVS DEI et THEODOLVS. (Boldetti, p. 437; Bosio, p. 437, 560. *Inscr. Bas. S. Pauli,* p. 9, n° 121.)

les marbres païens, la mention de la filiation[1]. Examinons les causes de cet autre changement dans les formes de l'épigraphie funéraire.

[1] Pour n'avancer que preuves en main, j'indiquerai ici encore les seules exceptions qui me soient connues sur les marbres.

Je commence par les épitaphes latines :

LINDIS FILIA VELANDV ET THVDELINDI (Diss. n° 344); AELIANVS FILIVS PAVLI VIRI PRAESIDIALIS (Diss. n° 16); ELARINA FILIA MVRI (Diss. n° 38); RVSTICVS EPS. EPI. BONOSI FILIVS (Diss. n° 617); ...TRIO VOLVSIANO EVTICHETIS FILIO (Diss. n° 547 A); GALLO ET FIDENCIO QVI FOERVNT FILII MAGNOC (Dissertation n° 377 A); HERACLIVS... FILIVS LVPICINI EX PRESIDIBVS (Mar. *Arv.* p. 296); GEORGIVS... FILIVS PETRI VC ARGENTARI (Spreti, *De orig. urb. Raven.* t. I, p. 203); STATILIA... FILIA ALEXANDROS (Boldetti, p. 82); MATRONA... FILIA PORFORI PRIMICERI MONETARIORVM (Bosio, p. 150); MARCELLINAE... FILIA Q.D. MARCELLINI EX PRAEF LEG III (Neigebaur, *Dacien*, p. 109, n° 2); ATILIVS A.F. CRESCENS V P EX TABVLARIO PALATI (Spon, *Misc.* p. 286); CASSIAE L.F. (Mur. 1849, 1); IMPORTVNA FILIA Q.D. IVLIALI ARCARIS (Bold. p. 86); OLIM PRESBYTERI GABINI FILIA... SVSANNA (Mai, *Coll. Vat.* V, 450, 2); DVLCITIA.L.F. (Mommsen, *I. R. N.* 2067). Je citerai, seulement pour mémoire, à la suite de cette liste, une épitaphe collective rapportée par Bosio, p. 151, et où l'indication de la filiation était indispensable pour montrer qu'il s'agissait d'une sépulture de famille.

J'ai montré plus haut, page 86, note 1, que les rares inscriptions chrétiennes mentionnant des services militaires étaient pour la plupart relatives à des chefs, et donnaient dès lors lieu de penser que le désir d'inscrire un titre brillant sur une tombe avait motivé une exception à la règle commune; on remarquera ici que, sur les seize épitaphes que je viens de citer, huit relatent des fonctions importantes exercées par le père du défunt; je suis donc fondé à croire qu'ici encore l'exception est due à un sentiment analogue.

Dans les inscriptions grecques chrétiennes, les mentions de filiation sont infiniment plus fréquentes. Ce fait me paraît tenir à une cause principale. La transmission du nom de famille n'existait pas chez les Grecs; l'indication de la filiation devenait donc, chez eux, de nécessité absolue pour désigner exactement l'individu, surtout lorsque ce dernier portait un nom d'un usage assez répandu; de là le nom patronymique. Il est probable qu'un reste de cette coutume aura persisté dans les inscriptions grecques chrétiennes, malgré la loi que les fidèles s'étaient faite de ne pas indiquer sur leur tombe le nom de leur père; je remarque, en effet, que ces monuments, si inférieurs en nombre aux épitaphes latines*, nous fournissent cependant plus d'exemples de la mention qui nous occupe. Voici ceux qui me sont connus : ΗЄΥΜΗΡΟΥ ΘΥΓΑΤΡΙ ΑΓΑΠΗΝΗ (Rein. p. 966); ΙѠΑΝΝΗϹ ΡΟΥΦΙΝΟΥ (p. 972); ЄΥϹЄΒΙϹ ΑΒΔЄΝЄϹΟΥΒΟΥ (Boldetti, 408); ΓΑΛΑΤΗϹ ΦѠΤΙΝΟΥ (412); ΥΙΟϹ ΔЄ ΠΡЄϹΒΥΤЄΡΟΥ ΑΛΥ-

* L'index des inscriptions chrétiennes latines de Séguier compte 4734 numéros; son index grec n'en donne que 382.

Pour ne parler ici que des seuls préceptes sortis de la bouche de Notre-Seigneur, je rappellerai que plusieurs passages de l'Évangile prescrivent aux fidèles, frères selon l'esprit, de renoncer à la famille selon la chair pour se dévouer entièrement à Dieu[1]. Le plus explicite de ces préceptes, celui qui me paraît avoir exercé le plus directement son influence sur la rédaction des inscriptions tumulaires, est rapporté par saint Mathieu : « N'appelez personne ici-bas votre père, a

ΠΙΟΥ (*ibid.*); ΦΛΑΥΙΟϹ ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ (455, cf. Gori, *Etr.* t. III, p. 323); ΠΑΥΛΑ ΠΑΥΛΟΥ ΥΠΟΔ ΘΥΓΑΤΗΡ (Pellicia, *Polit.* t. II, p. 427); ϹΕΥΕΡΑ ΘΥΓΑΤΗΡ ΖΗΝΟΒΟΥ (Mur. 1941, 5); ΟΥΡΑΝΙΑ ΟΥΡΑΝΙΟΥ (Ferrara, *Ist. di Catana*, p. 391); ΜΑΙ.... Α ΘΥΓΑΤΗΡ ΙΟΑΝΝΟΥ (Gori, *Inscr. Etr.* t. III, p. 314); ΒΑϹϹΟϹ... ΥΙΟϹ ΘΕΟΔΟΡΟΥ (Labus, *Mon. di S. Ambr.* p. 20); ΠΑΤΡΙΚΙΟϹ Κ. ΠΑΥΛΟϹ...... ΥΙΟΙ ΑΒΒΩϹΑ...... ΠΕΤΡΟϹ... ΥΙΟϹ ΘΕΟΔΩΡΟΥ (Zaccar. *Exc. litt.* t. I, p. 208; cf. Labus, *loc. cit.*); ΚΑϹϹΙΑΝΟϹ ΒΕΔΙϹΙΜΙΟΥ (Diss. n° 267); ΜΑΤΡΩΝΑ ΘΥΓΑΤΗΡ ΜΟΚΙΜΟΥ (Diss. n° 423). Je dois ajouter à cette liste les fragments 5, 15, etc., des pages 62 et suiv. des *Inscr. Bas. S. Pauli.*

Entre la dépendance de l'enfant et celle de l'esclave, les mœurs romaines en avaient créé une autre, celle de l'*alumnus* vis-à-vis de celui qui l'avait recueilli. (Voir, sur les *alumni*, ma Dissertation n° 304.) La différence entre les trois conditions est parfaitement tranchée dans ces mots de la quatrième lettre de Salvien : « (*Ad socerum et socrum*) « Osculare quia absens labiis non vales, saltem obsecratione pedes parentum tuorum « quasi ancilla, manus quasi alumna, ora « quasi filia. » La loi que je signale trouve encore ici son application. Sur les seize inscriptions d'*alumni* chrétiens qui me sont connues*, pas une ne porte la mention directe ALVMNVS, soit isolée, soit accompagnée d'un génitif, à l'exemple des FLAVIANVS LIBERTVS, AELIANVS FILIVS PAVLI, etc., que nous avons rencontrés plus haut (p. 120, 125); en d'autres termes, et si je puis m'exprimer ainsi, ce n'est pas le mort qui se qualifie dans l'épitaphe; comme dans les inscriptions portant ......PATER..... FILIO TITVLVM POSVIT, la mention est indirecte et émane des survivants. On trouve dans Salvien (Ep. V, *Ad Catturam*) l'expression *alumna Christi*, qui répond au *servus Dei* que je viens d'examiner.

[1] *Matth.* XIX, 29; *Marc.* X, 29, 30; *Luc.* XIV, 26; XVIII, 29, 30.

* PRICIANO ALVMNO, Bosio, p. 428; HERCVLIO ALVMNO, p. 507; VITALIANO ALVMNO, p. 511; MVSICIO PIMENIO ALVMNO, Boldetti, p. 55; VITALIAE ALVMNAE, p. 383; LEONTIO ALVMNO, p. 475; DIVSTINO ALVMNO, Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 82; ALVMNE FELICITATI, p. 84; PROTASIO ALVMNO, p. 106; ALVMNO SVO ADEODATV, p. 120; AQVISITE ALVMNE, p. 123; EMERINVS VICTORINA ALVMNAE SVAE, Fabretti, p. 351, n° VIII; TRYPHENAE ALVM♡, n° 41; ALVMNAE NEMESI IANVARIAE, Muratori, 1915, 9; CASSANE VITALIONI ALVMNO, Perret, *Catacombes*, t. V, pl. 53; ...TITVLVM PO..... TINVS ALVM....., voir ma Dissertation n° 304.

« dit le Christ, parce que vous n'avez qu'un père, qui est dans les « cieux[1]. »

Interrogeons encore les Actes des martyrs ; inspirés par ces préceptes, les saints repoussent tout lien de parenté terrestre, pour se proclamer les fils de Dieu.

Je transcris les interrogatoires :

« Probus dixit : Uxorem habes? Irenæus respondit : Non habeo. « Probus dixit : Filios habes? Irenæus respondit : Non habeo. Probus « dixit : Parentes habes? Irenæus respondit : Non habeo. Probus dixit : « Et qui fuerunt illi qui præterita flebant sessione[2]? Irenæus respondit : « Præceptum est Domini mei Jesu Christi dicentis : qui diligit patrem, « aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut fratres, aut parentes super « me non est me dignus[3]. »

« Præses dixit : Parentes habes? Petrus respondit : Non habeo. « Præses dixit : Mentiris, audivi enim te habere parentes. Petrus res- « pondit : In Evangelio mihi præceptum est omnia denegare, cum ad « nominis christiani venero confessionem[4]. »

« Ac dicente tortore... Quibus parentibus natus es? Ille vero ad « omnia dicebat : Christianus sum[5]. »

« Quæsivit præfectus et ab Hierace ubinam gentium essent ejus pa- « rentes. Cui respondit Hierax : Verus pater noster Christus est, et « mater Fides, qua in ipsum credimus : terreni vero parentes mei « mortui sunt[6]. »

On voit que, sur les inscriptions chrétiennes, la suppression des mots *fils d'un tel* avait sa raison d'être, dictée qu'elle était, comme les

[1] *Matth.* XXIII, 9.

[2] Le juge fait ici allusion aux parents de saint Irénée, que les mêmes Actes nous montrent plongés dans la douleur et suppliant le martyr, au milieu de ses tortures, d'avoir pitié d'eux et de lui-même.

[3] *Acta sinc.* p. 402, 403. Dans le texte des Bollandistes, la réponse du saint est plus explicite encore : « Præceptum Domini « mei Jesu Christi adimplevi dicentis : Qui « non abnegaverit parentes suos et non « renuntiaverit omnibus quæ possidet, non « potest meus esse discipulus. Et qui dili- « git, etc. » T. III, Mart. p. 555.

[4] *Acta sinc.* p. 502.

[5] Martyr. sancti Luciani, *Acta sincera,* p. 506.

[6] *Acta sinc.* p. 59.

réponses des martyrs, par une soumission absolue aux préceptes de Notre-Seigneur[1].

Il était une autre question que le juge adressait au fidèle dans la partie de l'interrogatoire destinée à établir l'identité : quelle était sa patrie? A cette question, nous voyons sainte Sébastienne refuser toute réponse[2]. Julitta[3], Lucianus[4] et Sanctus[5] n'en ont qu'une seule : «Je «suis chrétien.» «Qui enim christianus sum dixit,» lisons-nous dans les Actes de saint Lucianus[6], «et patriam et genus et artis profes-«sionem et omnia declaravit. Quo tandem pacto? Ego dicam. Chris-«tianus urbem in terra non habet, sed Jerusalem quæ sursum est. «*Illa enim*, inquit, *quæ sursum est Jerusalem*, *libera est*, *quæ est mater* «*nostra*[7], etc.»

Le pieux motif qui défendait aux saints de répondre à cette demande raye encore des inscriptions chrétiennes la mention de la patrie[8],

[1] On remarquera, sans doute, que ce mysticisme ne trouve pas place dans les testaments, donations et autres actes des premiers siècles chrétiens, et que les qualités de fils, d'affranchi, d'esclave, y sont toujours énoncées. Il ne pouvait en être autrement; pour que ces pièces eussent quelque valeur, il était, en effet, indispensable que l'on y indiquât d'une manière certaine à qui l'on donnait, on léguait telle ou telle chose, quel esclave on affranchissait, etc. Appelé à confesser la foi, le martyr se sentait en présence de Dieu comme l'est celui qui vient de quitter la terre. La distinction entre les actes de la vie commune et cette heure solennelle est nettement marquée par la parole que je viens de citer : «In Evangelio «mihi præceptum est omnia denegare cum «ad nominis christiani venero confessionem.» (*Act. sinc.* p. 502.)

[2] *Acta SS.* t. VI, jun. p. 64.

[3] *Acta sinc.* p. 478.

[4] *Acta sinc.* p. 506.

[5] Euseb. *Hist. eccl.* l. V, c. I.

[6] *Acta sinc.* p. 506, 507. Voir ci-dessus, page 7, note 5; cf. S. Aug. *Conf.* IX, XIII; *De civ. Dei*, I, XV.

[7] *Galat.* IV, 26.

[8] Voici les exceptions que j'ai rencontrées; elles ne s'élèvent qu'au chiffre de quarante-cinq, proportion bien faible relativement au grand nombre des inscriptions chrétiennes en prose (cf. ci-après, p. 131, n° 1) qui nous sont connues, et à la fréquence des mentions de l'espèce sur les marbres païens. Je commence par les épitaphes latines : VERECVNDVS NATVS IN VRBE ROMA (Bold. p. 404); VICTORIA DE REGIONE MADMERENSIVM (p. 411); ANNEVS FORTVNALIS MILIS REGIONIS BISENTINAE (*ibid.*); VALERIVS LILA NATIONE AVRVS (p. 427); HERACLIVS CIVIS SECVNDVS RHETVS (Mar. *Arv.* p. 296); VICTORE BIRGINI GIVI GALLE (Mommsen, *I. R. N.* n° 7194); VRSICI*nus* CIVES TARRISIANVS (Labus, *Mon. di*

si commune sur les marbres païens[1]. On le voit, lorsque les martyrs refusent habituellement de répondre à certaines questions du juge, la

S. Ambr. p. 16); FL. VRSICINVS CIVIS PANNONIVS (Perret, *Catac.* t. V); AVR THEVDOSIAE... NAT. AMBIANA (Gerbet, *Sainte Theudosie*, p. 24); AELIANVS... CIVES REMVS (voir ma Dissert. n° 16); SOSANNA DE... OVINCIA SYRIA... EX VICO RAVV... IO (voir ma Dissert. n° 225); ANSELMVS DE VICO... (Card. *Dipl. imp.* p. 179, n° 293); ΑCΘΙΑΝΥC. ΝΑΘ. ΒΙΝΔΕΛΙΚΥC (Oliv. *Marm. Pis.* p. 69, n° 171); THEODORVS VC GRECVS VISANTEVS (Lupi, *Ep. Sev.* p. 25); REMO ET ARCONTIAE QVI NATIONE GALLA (Fabretti, p. 112, n° 277); EYSCHEMON GRAECVS (Mur. 1865, 4); B ☧ M FLAVIO VICTORINO V.P. COMITI ET PERELLIAE ROMANAE NATIONE ITALI CIVES AQVILEIENSES (1874, 8); GALDEMAR APVLIENSIS (1877, 8); HISIDORVS VIR DELMATA (1886, 1); IVLIVS MARTVRIVS CIBIS CONSTANTINOPOLITANVS (1894, 4); LC IOANNIS ALIGENSIS (Bosio, p. 106); CIVEM ARMENIACVM CAPPADOCEM NVMINE QVIRILLVS (Perret, *Catac.* t. V, pl. 77); ✝ AVDENTI ✝ A DVL.CTOC.FORI DALM. (Zaccaria, *Marm. Salon.* p. 38, n° 1); VIRIODV..... SYRVS ET..... EX VICO GIS ......AVLERC..... (voir ma Dissertation n° 125).

Je passe aux inscriptions grecques : ΗΛΙΑΚΟΝ ЄΜΗCΗΝΟΝ (Bold. p. 411); ΓΑΛΑΤΗC ΧѠΡΙΟΥ ΜΟΥΛΙΚΟΓΓΙΟC (p. 412); ...ΟΜЄCΤΙΚΟΥ ΦΙΛΙΠΠΟΥ... ΓΑΛΑΤΙΑΙЄ ΚΟΜΗ (*ibid.*); ΦΛΑΥΙΟC ΠΑΥΛΟC ΗΡΑΚΛЄΙΔΟ ΑΠΟ ЄΓΥΠΤΟΥ ΚѠΜΗC ΜЄΓΑΛΗC... ΤΗC ΜЄΓΑΛΗC ΗΡΑ (p. 455; cf. Corsini, *Not. gr.* p. 27); ΑΥΡ. ΑΙΛΙΑΝΟC ΠΑΦΛΑΓѠΝ (Bold. p. 456); ЄΥCЄΒΙC... ΚѠΜΗC ΑΡΡѠΝ (p. 408); ΚΑΛΛΙΝΙΚΟC ΧѠΡΙΟΥ ΤΟΥΤΟΥ (Doni, XX, 38); ΙѠΑΝΝΗC ΛΑΟΥΝ ΑΠΟ ΚѠΜΗC ΚΟΒΡΟЄΟC (Cors. *Notæ græc.* p. 37); ...ΑΛΑΤΗC ΧѠΡ... ѠΑΜ. ΝѠ (*Inscr. Bas. S. P.* p. 62, n° 9); ...ΟΝΝΑ ΑΠΟ ΚѠΒΡΟЄѠ (n° 24); ΔΟΚΙΜΟC ΧѠΡΙΟΥ ΓΟΛΟΗC ΜΙΚΡΑC ΓΑΛΑΤΙΑC (p. 63, n° 36); ΙѠΑΝΝΗC ΡΟΥΦΙΝΟΥ CΜΥΡΝΑΙΟC (Rein. p. 927); ΠΑΤΡΙΚΙΟC Κ. ΠΑΥΛΟC... ΤѠΝ ΟΡѠΝ ΑΠΑΜЄѠΝ (Zaccar. *Exc. litt.* t. I, p. 208); ΒΑCCΟC ΑΠΟ ΦЄΙΝΑΚѠΝ (Labus, *Mon. di S. Ambr.* p. 20); ΑΥΡ ЄCѠΠΟC Κ. ΑΔΔΑΝѠΝ ΤΗC CΥΡΙΑC (p. 21); ΑΖΙΖΟC ΑΓΡΙΠΑ CΥΡΟC ΚѠ ΚΑΠΡΟΖΑΒΑΔΑΙѠΝ ΟΡѠΝ ΑΠΑΜЄѠΝ (voir ma Dissertation n° 225); ЄΥCЄΒΙΑ... ΑΠΟ ΚѠΜΗC ΑΔΑΝѠΝ (voir ma Dissertation n° 248); ΚΑCCΙΑΝΟC... ΑΠΟ ΓѠ ΛΛΔΑΝѠΝ (voir ma Dissertation n° 267); ΜΑΙ... Α... ΚѠ ΝΙΚЄΡΑΤѠΝ (Gori, *Inscr. Etr.* t. III, p. 314); ЄΜΙΔΑΒΟΥC ΚѠΜΗC ΑΔΑΝѠΝ (Holst. *Not. in Steph. de Urb.* p. 7); ΘΡΗΠΤΟΛЄΝΗC ΤΗC ΦΟΙΝΙΚΙΑC ΛЄΟΝΤЄΙC (Mur. 1951, 2).

Sur les quarante-cinq inscriptions qui précèdent, les monuments grecs sont en nombre à peu près égal à celui des monuments latins. On aura lieu de s'étonner de ce résultat, si l'on songe que, dans le total des inscriptions chrétiennes, les épitaphes grecques entrent à peine pour un douzième. Voir ci-dessus, p. 125.

[1] Voir les *Indices geographici* des grands recueils épigraphiques.

mention correspondante à ces questions devient rare sur les épitaphes des fidèles.

En voici une preuve nouvelle. Aux demandes : « Quam artem profiteris? Quid profiteretur? » adressées à saint Lucianus et à sainte Victoria par le magistrat païen, les martyrs n'ont encore qu'une seule réponse : « Je suis chrétien[1], » réponse qu'expliquent encore les Actes de saint Lucianus : « Qui enim christianus sum dixit, et patriam et « genus et artis professionem, et omnia declaravit. . . christiano nulla « est artis professio, sed ad supernam conversationem vitæ pertinet[2]. »

Ai-je besoin de le dire? Les mentions de la profession des défunts, mentions dont les marbres païens présentent de si nombreux exemples, deviennent rares dans les épitaphes chrétiennes[3], sous l'empire du pieux sentiment dont les Actes constatent l'existence. Les mots NEOPHYTVS ou FIDELIS y viennent tout remplacer.

Si, longtemps après le triomphe de la foi, l'épigraphie chrétienne,

[1] *Acta sinc.* p. 506 et 389.

[2] P. 506.

[3] Voici celles qui me sont connues. Afin de rester dans les termes de la question posée par le magistrat païen, et du commentaire des Actes de saint Lucianus, j'écarte de ce relevé les fonctions publiques, militaires et ecclésiastiques, pour n'y comprendre que les professions indépendantes et les métiers, *Artis professiones* proprement dits :

. . . ANVS FLATVRARIVS (*Inscr. Bas. S. P.* p. 5);... STIVS... PISTOR (p. 17); MAGISTRI LVDI (p. 19); EVTIMVS AVRIGA;... GISTER LVDI (p. 26); ZωCIMOC ΔΙΔΑCKΑΛΟC (Marang. *A. S. F.* p. 73); ΑΛΕΖΑΝΔΡΟC ΙΑΤΡΟC (Rein. p. 898); LIMENIO MEDICO (Bold. p. 416); ALISGINI MEDICO (Mur. 1825, 1); RAPETIGA MEDICVS (Perret, *Catac.* t. V, pl. 30); MAETIO APRILI ARTIFICI SIGNARIO (Mamachi, *Orig. christ.* t. III, p. 319); RVFVS TABELLARVS (Pass. *Iscr. ant.* p. 124, n° 84); MAXIMVS FENARIVS (Mur. 438, 4); CONSTANTINVS HORREARIVS (421, 2); POLLECLA QVE HORDEVM BENDET (Rein. p. 983); FORTVNATI CONFECTORARI (Bold. p. 416); LVCILIO VICTORINO. . . ARTIFEX ARTIS TESSELLARIE LVSORIE (*ibid.*); FAVSTO. . . CVSTODI CARENARVM (Rein. p. 949); VRBANVS TABERNARIVS (Mur. 1845, 1); EVTICIO FABRO FERRIO (1868, 6); SEBERVS TINCTOR (Marini, *Pap. dipl.* p. 251); IVLIANVS ARGENT. Mai, *Coll. Vat.* t. V, p. 157, 2); . . . ARCILIV . CARBONARIV (Mur. 1830, 1); AGAPI NEGVCIATORIS (Dissert. n° 17); VALERIANI CHARTARI (Mur. 1954, 1); CONSTAN. . . ARCITEC (405, 3); MASVMILLE AVRIFICIS (1911, 4); . . . ACILIV CARBONARIV (1830, 1); CNISMI . SVTORIS . ET PELORINIS . CANTRICIS (Aringhi, III, 344); BITALIS PISTOR (Diss. n° 202); GEORGIVS VC ARGENTARIVS (Spreti, *De Orig. Raven.* t. I, p. 203).

oubliant sa simplicité antique, nous fournit quelques titres de dignités, de charges officielles exercées par des fidèles, du moins est-il très-rare d'y rencontrer ces longues énumérations du *cursus honorum* qui marquent d'ordinaire, sur les tombes romaines[1], chaque pas de la carrière du défunt. Les marbres qui font en cela exception aux modestes coutumes de nos pères montrent, par leur petit nombre même[2], la vérité de ces paroles des apologistes :

« Si de modestia certem : Ecce Pythagoras apud Thurios, Zenon apud « Prienenses tyrannidem adfectant. Christianus vero nec ædilitatem[3]. »

« Nec de ultima statim plebe consistimus, si honores vestros et pur-« puras recusamus[4]. »

Avec les mentions que dicte la vanité, toute formule rappelant des intérêts de ce monde est bannie des inscriptions tumulaires. C'est ainsi que le mot HERES, fréquent sur les marbres païens[5], disparaît sur ceux des fidèles[6]. Le détachement des choses de la terre a égale-

[1] Mar. *Arv.* p. 748, 754, 761, etc. Ici, comme ailleurs, dans le courant de cette Dissertation, mon observation ne s'étend pas aux épitaphes métriques, pièces élogieuses et verbeuses qui ne présentent aucun rapport avec le caractère de simplicité qui constitue le titulus chrétien. (Cf. Diss. n° 217.)

[2] Je n'en sais encore que quatre exemples, les trois premiers en Italie (Grut. 1053, 10; Mur. 864, 3; Mar. *Arv.* p. 630), le quatrième en Gaule (Dissertation n° 511).

[3] Tert. *Apol.* XLVI.

[4] *Octavius*, XXX.

[5] Orelli, 4557, 4616, 4655, 4726, 4727. Mar. *Arv.* p. 499, etc., etc.

[6] Le sentiment qui a effacé sur les tombes la mention de la filiation, en a écarté de même celle de l'hérédité terrestre; le lien commun qui unit les deux idées paraît dans ces mots de l'épître aux Romains : «... Quod « sumus filii Dei. Si autem filii et heredes : « heredes quidem Dei, coheredes autem « Christi. » (VIII, 16, 17.) Cf. ci-dessus, ma Dissertation n° 22, p. 53, note 2, et le fragment inédit d'épitaphe copte que je donnerai plus loin. (Dissertation n° 541.) Je ne connais qu'une seule inscription chrétienne qui porte le mot HERES; elle est rapportée par Marini (*Pap. dipl.* p. 326 B), HVNC LOCVM IOHANNITIS V H ARGENTARI ET A | NASTASIES H F QVI SI VIVOS COMPARABER | VNT SIVI EREDIVVSQVIS A PETRO PRESVITE | RO TTL SAN CRISOGONI ┼, etc. Je ne peux, en effet, considérer comme autorité une épitaphe d'une leçon douteuse présentant les sigles H.M.SS.E.H.N.S. (« hoc monu-« mentum sive sepulcrum extraneum here-« dem non sequitur »), mention absolument étrangère à l'épigraphie chrétienne; Muratori donne deux copies différentes de ce titulus (1960, 9), et j'en trouve une troisième dans le recueil d'Appianus. (*Inscr. sacrosanctæ vetustatis*, p. 132.) J'écarte

ment rayé du formulaire des épitaphes chrétiennes, le mot POSTERI, si souvent employé par les lapicides romains[1].

J'ai voulu montrer en quelques pages et par les secours nouveaux de l'épigraphie, comment, dans tous les lieux éclairés par l'Évangile, les fidèles se détachaient avec une sainte obéissance de tous les liens terrestres, de tous les intérêts matériels; comment l'Église primitive, dont la part ne saurait être faite trop large dans l'immense bienfait qui a créé la société moderne, condamnait l'esclavage antique, triste héritage que la vieille organisation païenne imposait encore au monde[2].

Au point de vue purement scientifique, je résumerai rapidement cette étude, et je poserai les règles qui me paraissent s'en dégager pour l'intelligence et la classification des monuments.

D'après la rareté des exceptions que j'ai citées, j'estime que toute épitaphe portant les mots SERVVS ou LIBERTVS ne doit être admise comme chrétienne qu'avec la plus grande réserve, et si elle contient d'ailleurs des marques indubitables du christianisme; qu'il en est de même de celles qui présentent la mention directe *fils d'un tel* et l'indication de la patrie, particulièrement s'il s'agit d'inscriptions latines; de celles qui relatent des services militaires[3], l'exercice

également une autre inscription qui porte le mot EREDES, mais où des signes magiques et de bizarres formules sont entremêlés à des symboles chrétiens (Murat. 1909, 5), et enfin une troisième où on lit: HEREDES FECERVNT, et que Gudius (372, 5) a rangée dans la classe chrétienne, bien qu'elle appartienne incontestablement à des païens. Il est à remarquer que les mots HERES, HEREDITAS, prennent place parmi les mots du vocabulaire mystique des premiers fidèles, et indiquent, dans leur concision, notre adjonction à la famille divine et la part qui nous est promise dans le ciel. (*Petr.* III, 9, 22; *Hebr.* I, 14, IX, 15. *Rom.* VIII, 17. *Galat.* IV, 6, 7; *Tit.* III, 7. *Eph.* I, 14, 18, V, 5; *Coloss.* III, 24. *Act.* XX, 32.

[1] Cf. Morcelli, *Lexicon epigraphicum*, v° POSTERI. Je n'en ai encore rencontré que trois exemples chrétiens (Bosio, p. 433, Doni, XX, 62. *Inscr. Bas. S. P.* 15, 213).

[2] Dans sa belle *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité* (t. III, p. 314 et suiv.), M. Wallon arrive, par la seule étude des écrivains chrétiens, à des résultats analogues. M. Michelet reporte à l'influence barbare une large part dans l'abolition de l'esclavage. (*Acad. des sciences mor. et polit.* t. III, p. 658.)

[3] Dissertation n° 41.

d'un métier ou d'une profession indépendante, et enfin de celles sur lesquelles figurent les mots HERES et POSTERI.

J'ajouterai qu'à raison de la rareté des *tria nomina* sur les tombes des fidèles, tout marbre, d'attribution d'ailleurs douteuse, qui présente, dans l'ordre régulier du système romain, le *prænomen*, le *nomen* et le *cognomen*, appartient selon toute probabilité à l'épigraphie païenne[1].

---

[1] Ce nom triple, qui appartenait au citoyen né libre, pouvait être acquis et par l'esclave affranchi et par l'étranger qui recevait le droit de cité.

Je dois, en quelques mots, et à titre de simple renseignement, mettre sous les yeux du lecteur la façon dont s'opérait l'adjonction de noms pour l'affranchissement comme pour la dation de la *civitas*. Dans ces deux cas, le *prænomen* et le *nomen* du patron se plaçaient devant le nom unique que portait l'individu non citoyen ou l'esclave, et cette adjonction témoignait d'un patronage dont le client tirait gloire. Ainsi, pour citer un exemple entre dix mille, nous trouvons, sur le célèbre monument de M. CAELIVS, centurion tué dans le massacre des légions de Varus, les bustes de ses deux affranchis, ayant ajouté à leur simple *nomen servile* de PRIVATVS et de THIAMINVS, le *prænomen* et le *nomen* du maître qui leur avait donné la liberté, et s'appelant dès lors : M. CAELIVS PRIVATVS, M. CAELIVS THIAMINVS. (Lersch, *Centralmuseum*, fasc. II, n° 1.) Cette règle ne souffre que peu d'exceptions. (Voir Lupi, *Epit. Sev.* p. 96, n° 40; Mar. *Arv.* p. 143 A et 635 B; Jahn, *Specim. epigraphic.* p. 96; Gruter, 1114, 1, etc.) Le livre *De bello gallico* (I, 47), va nous fournir un cas de *civitas* conférée à un barbare : «Commodissimum visum est C. Valerium Procillum, «C. Valerii Caburi filium..... cujus pater a «C. Valerio Flacco civitate donatus erat..... «ad eum (Ariovistum) mittere.» On le voit, le gaulois Caburus, fait citoyen romain par C. Valerius Flaccus, avait reçu et transmis, suivant l'usage, le *prænomen* et le *nomen* de celui qui était devenu son patron *.

Le système régulier des noms romains, déjà gravement troublé antérieurement à l'avénement des empereurs chrétiens (Cannegieter, *De mutata nominum ratione*, cap. II, cf. p. 273), s'altère davantage à mesure que nous arrivons à l'époque où les marbres des fidèles deviennent le plus nombreux.

La présence du nom triple sur ces marbres constitue donc un signe d'antiquité d'autant plus important, que les dates sont plus rares dans les premières inscriptions chrétiennes.

* C. Valerius Flaccus est encore nommé dans Cicéron. (*Pro Quint.* VIII, 28.) En jetant les yeux sur les inscriptions de la Gaule, je trouve quelques individus dont les ancêtres lui devaient peut-être leur nom. Tels sont : C. VALERIVS DIDYMIO (Dumont, *Inscriptions d'Arles*, n° 121); C. VALERIVS INACHVS (*ibid.* n° 173).

J'y ajouterai les deux suivants : G. VAL. PHILOCRATES (*ibid.* n° 107); G. VAL. DIDIMVS (*ibid.* n° 120), malgré la différence d'orthographe du *prænomen*, CAIVS s'écrivant tantôt par un C, tantôt par un G, ainsi que le cardinal Noris l'établit par des preuves nombreuses. (*Cenotaph. Pisan.* p. 475.)

58.

De Boissieu, p. 547; — voir mes planches, n° 37.

PROCVLA · CL · FEMINA
FAMVLA · DEI ·
A · TERRA · AD MARTYRES

Cette belle formule d'un monument du IV[e] siècle, conservé dans la chapelle souterraine de Saint-Irénée, me paraît indiquer que l'âme de la chrétienne a quitté la terre pour rejoindre au ciel les saints confesseurs. Telle n'est pas l'opinion de M. De Boissieu, qui voit ici la mention d'un ensevelissement à côté des martyrs. Bien que, dans un titulus de Rome, la forme AT IPPOLITY, semblable à celle de l'inscription de PROCVLA, annonce qu'une tombe a été préparée auprès de celle de saint Hippolyte[1], et qu'à Lyon même AD SANCTOS ait une signification analogue[2], je ne peux partager l'avis du savant épigraphiste. S'il s'agissait d'une mention relative au lieu de la sépulture, les mots IN TERRA seraient assurément plus appropriés que ceux de A TERRA. L'idée chrétienne dont je crois reconnaître ici l'expression figure sur d'autres tombes avec une légère variante[3].

59.

Spon, *Recherche*, p. 49; — Malvasia, *Marmora Felsinea*, p. 213; — Fleetwood, p. 473, n° 2; — Pellicia, *Politia*, t. II, p. 241; — Montfalcon, *Hist. de Lyon*, 1359, 1; — De Boissieu, p. 597.

✝ HOC TVMOLO

[1] Marchi, *Archit.* p. 150.

[2] Dissertation n° 41.

[3] APVT DEVM, Bosio, p. 105; CVM SANCTIS, Mar. *Arv.* 636 B; INTER SANCTOS, Bold. p. 58; ΜΕΤΑ ΤΩΝ ΑΓΙΩΝ, March. *Archit.* p. 104; ΜΕΤΑ ΔΙΚΕΩΝ, Bold. p. 420, etc., etc. Voir ma Dissertation n° 541.

IACET BONOM
MEMORIOM
RAPSO CVI
VIXIT ANN
XXXV

Ce titulus me permet de constater l'existence d'une forme de mot non signalée jusqu'à présent. L'apposition BONAE MEMORIAE, si commune dans l'épigraphie chrétienne, devient ici une locution adjective dont les deux termes s'accordent d'une même manière avec le sujet RAPSO, non pour le cas, mais pour le genre.

Sur d'autres inscriptions, le mot BONAE reste invariable et MEMORIAE devient un adjectif qui suit le genre du sujet.

Ainsi nous verrons à Vienne, BONEMEMORIVS FLVRINVS; BONBMEMORIA LIVERIA; à Arles, BENENENORIVS VITALIS; à Vaison, BONAEMEMORIVS AMICVS; à Coudes, BONEMEMORIVS IOHANNIS; à Truillas, BONEMEMORIOS. . . . . ; à Toulouse, BONEMEMORIA MASILIA; et nous lisons à Lyon même, BONEMEMORIVS CESARIVS, BONEMEMORIO FELOCALVS, BONEMEMORIVS VRSVS, et sur d'autres monuments de notre sol, postérieurs à l'époque dont je m'occupe, BENEMEMORIVS SVLINVS, BONEMEMORIVS ARRICHO[1].

L'inscription de RAPSO n'existe plus. Spon l'a vue à la place de Saint-Just, encastrée dans le mur de face d'une maison.

60.

Artaud, 2e *Notice*, p. 32; — Millin, *Voyage*, t. I, p. 512; — *Mém. de la Soc. arch. du midi*, t. II, p. 180; — De Caumont, *Cours d'ant. mon.* VIe partie, p. 238 et pl. 94 bis; — *Bull. mon.* t. IX, p. 65; — *Abécédaire d'archéol.* p. 51; — Montfalcon, *Hist. de Lyon*, 1358, 7; — *Dictionn. d'épigr.* t. I, p. 780; — De

[1] *Mém. de la Société arch. du midi de la France*, t. IV, p. 266. Orelli a constaté l'existence d'une forme adjective analogue, SEVIVVS, SEVIVA, se déclinant et s'accordant avec le sujet. (4851, cf. Grut. 410, 8; Bold. 57; Perret, *Cat.* t. V, pl. 75, etc.)

Boissieu, p. 580; — L'abbé Cochet, *Normandie souterraine*, p. 345; — Comarmond, p. 131; — voir mes planches, n° 34.

IN HoC TVMoLo
REQVIISCIT BoNAE
MEMoRIAE RoMANVS
PRESBITER QVI VIXIT
IN PACE ANNIS LXIII
oBIIT NoNVM K FEB
RARIAS

Sous l'inscription, deux paons et le vase.

Le paon, symbole d'apothéose chez les païens, représentait pour les fidèles l'idée de la résurrection[1]. Cet emblème, qui se voit dans les peintures des Catacombes[2], n'est pas fréquent sur les monuments chrétiens. Je ne l'ai encore rencontré, en Gaule, que sur le tombeau de saint Léonien, restitué d'après le plan antique par Louis XI, encore dauphin[3], sur un titulus d'Amiens[4], et dans les fresques d'une crypte dont je parlerai plus loin[5]. Le paon est encore figuré sur quelques inscriptions de l'Italie[6], et sur une pierre d'époque basse, trouvée à Athènes et conservée au musée de Narbonne[7].

On remarquera ici la forme particulière de la lettre Q, dont la partie ronde est entièrement détachée, et de l'L, L; cette dernière forme se retrouve sur un autre titulus de Lyon[8], daté du consulat d'Avienus, et qui paraît contemporain de celui-ci.

[1] *Acad. des inscr.* 2e série, t. XIII, p. 208. Cavedoni, *Ragguagl. de' monum.* p. 37.

[2] Bottari, t. I, 52, II, 121, III, 146.

[3] Chorier, *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne*, éd. in-8°, p. 286. Saint Léonien était contemporain de saint Avit. Son sarcophage est placé aujourd'hui à l'entrée de l'église cathédrale.

[4] Voir ma Dissertation n° 326.

[5] Dissertation n° 336 A.

[6] Fabr. IV, 466; Passion. *Iscr. ant.* p. 117, n° 38; Mar. *Arv.* p. 35; Gazzera, *App. all' iscr. crist. del Piem.* p. 8, etc.

[7] Tournal, *Descr. du musée de Narbonne*, n° 457.

[8] Voir la planche de ma Dissertation n° 67; Gruter, 43, 4; 130, 7, et Furlanetto, *Museo di Este*, p. 163, 164.

La disposition des paons et du vase montre que cette pierre était posée à plat sur la tombe ou dans son intérieur.

61.

Artaud, 2[e] *Notice*, p. 19; — Montfalcon, *Hist. de Lyon*, t. II, p. 1357, n° 2; — De Boissieu, p. 578; — Comarmond, p. 97; — voir mes planches, n° 38.

HIC CVIV.. IN HOC
CONDVN.......MBRA SEPVLCHRO
SARAGA.......VS EST NOMINE QVI C
VM OM.........
ET APVT O.....O VIXIT A.....
VT NOMIN.....VOCABOL.....
VITAE MER..IIS COMMENDAREI...
QVI VIXIT ANNOS XL OBIIT
IIII NONAS DECEMBRIS
POST CONSOLATO IMPOR
TVNO VV C CLE

Cette épitaphe mutilée a été trouvée à Saint-Just, en 1816, dans une tombe de pierre d'un travail grossier.

On reconnaît un essai de versification dans le début :

HIC CVIV[S] IN HOC CONDVN[TVR ME]MBRA SEPVLCHRO[1]

[1] D'après le système prosodique des poëtes de la décadence, le vers ne contient qu'une seule faute de quantité, CVIVS IN, la dernière syllabe de ce mot devenant, à volonté, longue devant HOC. Chez eux, en effet, la lettre H est parfois considérée comme une consonne ferme, devant laquelle les brèves terminées par une consonne deviennent longues. (Voir Fortun. IV, v, x, xiv, etc. Juvencus, I, 336, et la note d'Arevalo.) L'H peut de même se refuser à l'élision. (Fortun. IV, ix, xvii, etc.; Barthius, *Adversaria*, p. 1057; cf. Burmann, *Anthol.* t. II, p. 296.) Bede explique ainsi cette règle (*De arte metrica*, éd. Colon. t. I, p. 35 A) : « Quæcumque ergo verba in *m* terminantur,

Il est assez difficile de trouver un sens dans les lignes qui suivent : on y voit le commencement d'un nom propre SARAGA[1]..... *dict*VS EST. La formule mutilée VT NOMIN*is* VoCABOL*o* VITAE MER*i*TIS COMMENDARET*ur?*..., paraît indiquer que les vertus du défunt étaient telles que devait le faire attendre le nom qu'il portait[2]. Le chrétien de Lyon est mort le IV des nones de décembre, l'année qui a suivi le consulat d'Importunus, c'est-à-dire en 510.

Le monument, conservé au musée de Saint-Pierre, est couvert d'une gravure compliquée, dont les principaux motifs sont la colombe et le vase.

62.

Journal de Trévoux, 1731, p. 1612; — Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 91; — Muratori, 375, 2; — Clinton, *Fasti Romani*, t. II, p. 196; — De Boissieu, p. 542.

OPTATO ET PAVLINO CON
SVLIBVS KAL
FEBRARIS DEPOS
SELENTIOSES

Si j'en excepte l'écriteau qui, dans le grand martyre de l'an 177[3], fut porté, dans l'amphithéâtre de Lyon, devant le chrétien Attale, et sur lequel on lisait en lettres latines :

«nisi positione cujuscumque consonantis defendantur, synalepha irrumpente syllabam ultimam aut perdunt aut minuunt, excepto cum ab *h* litera sequens sermo inchoaverit; tunc et enim in arbitrio poetarum est, utrum hæc, instar fortiorum consonantium, synalepham arceat, an pro modo suæ fragilitatis nihil valeat, etc.» On trouve dans Virgile, *Egl.* VI, 53, un exemple de l'H faisant position; cf. Velius Longus, p. 2217 et seq., éd. Putsch.

[1] Ce nom est difficile à compléter. Le savant M. Renan incline à y reconnaître une forme orientale.

[2] C'est ainsi qu'on lit sur d'autres épitaphes : PRESBYTER HIC SITVS EST MERITIS ET NOMINE CLARVS; QVI MERITIS TITVLVM NOMINIS AEQVIPARAS. (Paul. Nol. *Epist.* XXXII, ad Severum. Cf. Bosio, p. 151; Bonada, *Anthol.* XI, 29, et ma Dissertation n° 12).

[3] Euseb. *Hist. eccl.* V, I.

HIC EST ATTALVS CHRISTIANVS

ce monument, malheureusement perdu, est le plus antique de tous les tituli à date certaine relatifs aux chrétiens de la Gaule. Il est contemporain de Constantin le Grand et remonte au 1er février 334[1]. Le second en ancienneté, celui de QVIETA d'Autun, lui est postérieur de quarante-quatre ans.

Le marbre de Lyon nous montre que, sur notre sol, comme dans les catacombes romaines, la simplicité, la brièveté des épitaphes chrétiennes, est un signe d'antiquité.

On remarquera la forme grecque du génitif SELENTIOSES[2], nom que je n'ai rencontré dans aucun des grands recueils d'épigraphie.

D'après le *Journal de Trévoux*, dont j'ai suivi la leçon, l'inscription de SILENTIOSA a été trouvée avec quelques autres sur la montagne de Saint-Irénée; les caractères en étaient, dit ce recueil, « mal formés « et peu compassés. »

---

[1] Cette date paraît celle de l'inhumation de SILENTIOSA. Sur les inscriptions, comme dans les auteurs, il faut distinguer la mention de la mort de celle de la DEPOS[ITIO], que nous voyons ici, et qui est, en effet, l'inhumation. (Voir ma Dissertation n° 415.)

[2] On trouve de même dans le P. Lupi (*Epit. Sev. Mart.* p. 131), le génitif RESTITVTES, du nom latin RESTITVTA; dans Bosio, TVRTVRES, AGRICOLES (p. 408); sur des marques de figulins, AEMILIAES SEVERAES, TITIANAES RVFINAES (Fabr. c. VII, nos I, II, 8); sur une pierre gravée, ANTHYSAES MEMORIA (Panofka, *Gemmen mit Inschriften*, taf. I, 8 et p. 10); sur une inscription relevée par Kellermann, EVPORIAES (Jahn, *Specim. epigr.* p. 27 et 62; cf. Osann. *Sylloge*, p. 443, etc., etc.) Bien que cette forme du génitif se trouve particulièrement dans les noms propres, on en rencontre pourtant quelques exemples dans les substantifs; c'est ainsi que j'ai vu PARTIS DIMIDIAES (Orelli, 4376), SIRICES BIDVES (Perret, *Cat.* t. V, pl. 33, n° 2), COMPARI MEES (Passion. *Iscr. ant.* 113, 11), sur une touchante inscription de Pesaro, qui m'est communiquée par mon savant ami M. Noël Des Vergers, IANVARIVS VIBIE ADI | VTRICI CONIVGI DVLCISS | IME FECI QVE VIXIT ANN | IS · XVIII DIEBVS · X · HEC | FVIT EIVS SENECTVS VI · | TES, et sur un autre titulus, que le P. Marchi m'a permis de copier au collége romain, D · M | EROTIS ALVMNO | DVLCISSIMO ET PAMMVSO | GYMNICO VALENTINES | FILIES MEES, etc.

63.

Artaud, 1[re] *Notice*, p. 82; — 2[e] *Notice*, p. 26; — De Caumont, *Cours d'ant. mon.* VI[e] partie, p. 238; *Bull. mon.* t. IX, p. 66; — De Boissieu, p. 567; — Comarmond, p. 110; — voir mes planches, n° 30.

IN HOC TVMVLO REQVIIS
CET BONAE MEMORIAE
SIQVANA QVAE VIXIT
ANNOS XXX OBIIT IN
PACE XS KAL IVNIAS
ABIENO V CONS

Le nom de SIQVANA rentre, selon toute probabilité, dans la classe si nombreuse des ethniques. Toutefois, la grande quantité de noms de fleuves adoptés par les Romains ne permet pas d'affirmer que celui de la chrétienne de Lyon ne soit pas emprunté au nom antique de notre Seine.

En renvoyant à Fabretti, qui a traité de cette dernière sorte d'appellations[1], je me contenterai de rapporter ici une célèbre inscription de Naples, citée par Mommsen[2] :

D M | POMPONIS | CRESCENTI | RHENO.DANVVIO | NEPOTIBVS | ET . EVPHRATE . PATRI | EORVM. FILIO . HOMINI | SIMPLICISSIMO . POMP | RHENVS PATER . FECIT, etc[3].

[1] Fabretti, V, XXXIII.

[2] *I. R. N.* 333.

[3] Pour l'antiquité païenne, ces appellations paraissent rentrer dans la catégorie des noms dérivés de ceux des divinités. Ils rappellent, en effet, le culte des fleuves, culte dont les preuves existent dans l'épigraphie (Orelli, 469, FLVM.RHENO; 1651, I.O.M.ET DANVVIO), et dans les nombreux ex-voto trouvés aux sources des grands cours d'eau, et notamment à celles de la Seine. (H. Baudot, *Rapport sur les découvertes archéologiques faites aux sources de la Seine*, 1845, in-4°.)

J'indiquerai encore, parmi les chrétiens, RODANVS[1], NILVS[2], IORDANIS[3].

Le signe ϛ (VI) où M. Artaud[4], adoptant l'opinion de Reinesius[5], a vu le chiffre V, n'est autre que l'ἐπίσημον βαῦ, dont la valeur a été si ingénieusement démontrée par Maffei[6] et le docteur Labus[7].

Il serait difficile de déterminer la date de cette inscription, le nom d'Avienus figurant trois fois dans les Fastes, en 450, 501 et 502; l'embarras est d'autant plus grand, qu'il est impossible de procéder ici par exclusion en s'appuyant sur cette donnée, que le dernier Avienus étant Avienus Junior, cette mention doit exister sur les monuments de l'an 502. En effet, une inscription qui, d'après le chiffre de l'indiction et la date DIE III KA APRILIS, appartient nécessairement à ce consul, porte simplement AVIENO VC[8], comme celle que nous avons sous les yeux.

L'épitaphe de SIQVANA a été trouvée dans le quartier Saint-Just.

64.

De Boissieu, p. 594; — voir mes planches, n° 39.

SOFRONIAE DILECTISSIMAE
CONIVGI FL·VRSICINVS MA
RITVS CVM QVO VIXIT ANNIS
V·MENS VII·DIES·IIII·POSVIT
IN XPO QVIESCENTI IN PACE





[1] A. Mai, *Coll. vat.* t. V, 401, 8.
[2] Murat. 1972, 8.
[3] Murat. 1972, 10.
[4] 2e *Notice,* p. 26.
[5] XX, 11, p. 900.
[6] *Mus. Veron.* 180, 4.
[7] *Monument. di santo Ambr.* p. 22. Cf. *Codex Theodosianus,* édition Ritter, t. I, p. CCXII.
[8] Murat. 415, 6.

Ce marbre a été trouvé, en 1841, sur un sarcophage de pierre, dans la propriété de M. de Chazournes, à Choulans. Sa bonne exécution et la régularité de l'orthographe et de la formule le font remonter au IVe siècle.

Je rencontre ici, pour la première fois, en Gaule, le symbole de l'agneau, si fréquent sur nos bas-reliefs chrétiens[1].

Par une disposition dont nous retrouverons un exemple à Trèves[2], la face gravée de l'inscription était tournée vers l'intérieur du sarcophage[3].

65.

Spon, *Recherche, etc.*, p. 66 bis, manuscrite; *Miscell.* p. 314; — Georg. *De liturg. Rom. pontific.* t. II; — Baronius, *Annales, una cum crit. Pagii*, t. IX, p. 68; — Donati, *Suppl. ad Nov. Thes.* 203, 3; — Fleetwood, 483, 1; — Marini, *Pap. dipl.* p. 261 A et 340 B; — L'abbé Greppo, *Revue du Lyonnais*, XIII, p. 185; — De Boissieu, p. 582; — voir mes planches, n° 23.

IN HOC LOCO REQVIESCIT
FAMOLVS DI STEFANVS PRIMICIRIVS
SCOLAE LECTORVM SERVIET IN S ECL
LVGDVNINSI VIXIT ANNOS LXIV
OBIIT VIIII KL DECEMBRIS
DVODECIES P·C·IVSTINI
INDICTIONE XV

J'ai trouvé, pour ce titulus disparu, deux copies de la main de Spon, dans l'exemplaire de la *Recherche* dont j'ai déjà parlé[4], et dans la

[1] Voir, sur ce symbole, Munter, *Sinnbilder*, I, 81.

[2] Dissertation n° 277.

[3] Félibien voit dans cette disposition une précaution prise contre les violateurs qu'une marque extérieure aurait pu attirer. (*Hist. de l'abb. de S. Denys*, p. 547.) Cf., ci-après, ma note sur les inscriptions de la chapelle Saint-Éloi.

[4] Dissertation n° 45.

correspondance de l'abbé Nicaise[1]. Ces copies, dont je reproduis la première, m'ont servi à corriger la transcription des *Miscellanea.*

L'abbé Greppo a ingénieusement expliqué les mots IN S ECL LVGDV-NINSI, que n'avaient pas compris les autres éditeurs. M. De Boissieu, complétant la leçon du savant ecclésiastique, lit IN *Sancta* EC*c*LESIA LVGDVNINSI, restitution d'autant plus heureuse[2], que l'épithète de *sancta* est déjà donnée à l'Église de Lyon dans l'inscription de FLAVIVS FLORI*nus*, antérieure à celle qui nous occupe.

Je vois dans le mot SERVIET pour SERVIIT un prétérit se rapportant au sujet STEFANVS[3].

Les *Primiceri Scholæ clarissimæ militiæque lectorum* sont souvent nommés dans les textes[4]. On consultera avec fruit, sur cette fonction ecclésiastique et sur l'importance que présente ici sa mention pour l'histoire de l'Église de Lyon, les pages intéressantes que MM. Greppo et De Boissieu ont consacrées à l'épitaphe de STEFANVS[5].

Le mot SCHOLA, qui désigne spécialement ici la réunion des lecteurs, s'appliquait également, et d'une façon collective, à tout le personnel de l'Église; c'est dans ce sens que Grégoire de Tours écrit[6] : «.....Isque, accepto episcopatu, omnem scholam decessoris sui «abjiciens.....»

[1] T. II, p. 114. Bibl. imp. dépᵗ des mss. Suppl. fr. n° 1958. A la troisième ligne, SERVIET.

[2] Cf. Mommsen, *I. R. N.* 1299, LECTOR SANCTAE AECLESIÆ AECLANENSIS.

[3] Cette acception du mot SERVIRE se rencontre fréquemment dans les textes chrétiens; on lit sur une inscription du xᵉ siècle trouvée à Saint-Samson-sur-Rille, et que j'ai copiée à la bibliothèque d'Évreux : HIC· REQVIESCVNT CORPORA SACER | DOTIS· BENEDICTI · QVI OBIIT · VII KL MAI | ET RODVLFI · III KL AG OI (*qui*) IN HOC LOCO SERVIER, etc. Une épitaphe de Marseille (Dissertation n° 544) porte aussi IN MONASTERIO SCS CYRICI SERVIVET ANNVS QVINQVAGENTA. Le mot *servitium* figure avec le même sens dans un testament de Ravenne, daté de l'an 552, et donné par Marini (*Pap. dipl.* p. 113, col. V, lin. XI), lequel a réuni dans une note (p. 368 A. B.) de nombreuses citations établissant que *servire*, employé seul, indique toujours le service de Dieu. Cf. Spangenberg, *Tabulæ*, p. 90, Ducange, Vⁱˢ SERVITOR et TALLIA. Paul. Nol. *De S. Felice*, Poem. XV, v, 108. Luc. II, 37.

[4] Du Cange, v° *Lector.*

[5] On trouvera encore dans Marini, *Pap. dipl.* p. 295 B, une bibliographie étendue relativement à la fonction de *lector*.

[6] *Hist. Franc.* X, XXVI.

La date du monument de STEFANVS a été diversement fixée; Marini me paraît être dans le vrai en l'attribuant à l'an 551[1].

Justin le Jeune ayant été consul en 540, la XIIe année après son consulat devrait être 552; mais l'indication de la XVe indiction, dont la partie comprise entre septembre et janvier correspond à 551, montre que l'on a supputé ici suivant le *modus Victorianus*, c'est-à-dire que les douze années qui ont suivi le consulat ont été comptées à partir de l'entrée en charge.

L'épitaphe de STEFANVS a été trouvée à Saint-Irénée en 1678[2].

66.

De Boissieu, p. 578; — Comarmond, p. 189; — voir mes planches, n° 35.

IN HOC TVMVO REQVIESCIT BONE MEMO
RIAE SVSANE QVAE VIXIT ANNVS
XX PENETENTIĀ CONSECVT·ANI?
EST OBIET IN PACE SVb diAE C OC
tOBRIS P C CONS ITERVM MESALE
V C CONS

Je n'ai pas vu cette inscription récemment apportée au musée de Lyon. M. De Boissieu, dont je reproduis la copie, sauf une légère correction que M. Allmer m'indique au mot PENETENTIĀ, annonce qu'elle est gravée sur une pierre tendre et que les caractères en sont très-éteints. Les mots PC CONS ITERVM MESALE, qui la terminent, ne sont qu'une variante de la formule ITERVM POST CONSVLATVM que l'on rencontre souvent sur les marbres, et en particulier sur ceux qui portent les noms de *Lampadius* et de *Paullinus*. Le même renversement existe dans deux inscriptions datées d'*Armatus*[3] et d'*Agapitus*[4] qui, comme

[1] *Pap. dipl.* p. 261 A et 340 B.

[2] Correspondance de l'abbé Nicaise, *l. c.*

[3] P̄·C̄·ITER·ARMATI·V·C·V̄. Grut. 1051, 6. A° 478.

[4] P̄ C̄ ITERVM AGAPITI V C CONSS. A° 519. Voir ma Dissertation n° 489.

Messala, n'ont été consuls qu'une seule fois; on ne peut donc, sur l'épitaphe de SVSANA comme sur celles auxquelles je renvoie, voir autre chose que l'indication de la seconde année après le consulat de ce dernier. Cette date correspond à l'an 508.

Les noms d'origine hébraïque sont d'une excessive rareté sur les marbres des fidèles de l'Occident[1]; le plus répandu de tous est celui de la chrétienne de Lyon, SVSANNA. J'en puis citer neuf exemples[2]. On trouvera dans ce recueil deux MARTHA[3], une IACOBA dans Muratori[4]; un SAMSON dans le livre de M. Perret[5], et une REVICCA (*Rebecca*) dans les *Osservazioni* de Boldetti[6]. Si l'on peut juger d'un fait par un monument unique et bien étrange, l'inscription de BETVRIA PAVLLA, qui prend le nom de SARA en se faisant israélite[7], nous montrerait qu'à Rome l'adoption des noms hébraïques était pour ainsi dire une profession de foi. L'abstention des chrétiens, trop souvent confondus avec les Juifs, n'aurait pas besoin d'autre explication.

Il m'est difficile de me rendre compte des lettres ANI qui semblent terminer la troisième ligne; je crois, toutefois, reconnaître ici la formule PENETENTIA*m* CONSECVTA EST, formule que me semble réclamer la construction, et dont la comparaison des autres monuments chrétiens viendrait d'ailleurs expliquer et justifier la présence. Trois mots, dans les textes antiques, servent à indiquer qu'un sacrement a été

[1] Les *Acta sincera* (p. 330) et Procope de Gaza (*In Esaiam*, c. XLIV, p. 496) nous montrent plusieurs néophytes de l'Orient adoptant des noms hébraïques. Il peut, de même, y avoir eu parmi eux un nombre notable de fidèles nés israélites, et ayant, comme tant de païens convertis, conservé leur premier nom.

[2] Rein. XX, 196, 394; Fabr. IV, 120, V, 224, VIII, CIX; Gori, *Etr.* III, 358; Bold. 489, 492; Mur. 1854, 2. C'était aussi le nom de la femme de saint Priscus, évêque de Lyon. (Greg. Tur. *Hist. Franc.* IV, XXXVI.)

[3] Dissertations n° 523 et 612.

[4] 1829, 3.

[5] T. V, pl. VIII.

[6] P. 545. Je ne parle pas ici du petit nombre d'exemples connus du nom de MARIA; ce nom ayant été également en usage chez les Romains et chez les Israélites, il est parfois difficile de décider entre les deux origines. Peut-être, parmi les fidèles à noms hébraïques que je viens de citer, en est-il plus d'un originaire de l'Orient et que j'aurais pu écarter, comme tel, de ma liste, ainsi que la SOSANNA DE PROVINCIA SYRIAE (Dissertation n° 225), si, comme je l'ai montré plus haut, l'indication de la patrie n'était pas d'une grande rareté sur les épitaphes chrétiennes. (Dissertation n° 57.)

[7] Orelli, 2522.

reçu par le fidèle, ACCIPERE, PERCIPERE, CONSEQVI; ces mots, d'une valeur égale, sont employés indistinctement, et souvent d'une façon elliptique, c'est-à-dire sans que le régime soit exprimé. C'est ainsi que nous lisons sur les marbres : EVFRONIA... PERCEPIT...[1], PASCHASIVS... PERCEPIT XI KAL MAIAS[2], POSTVMIVS... GRATIA SANCTA CONSECVTVS EST[3], FORTVNIA... CONSECVTA EST[4], MAVRVS... CONSECVTVS EST[5], CRESCENTINE... QVE... ACCEPIT[6], INGENIOSAE... FIDE PERCEPIT[7], KAMPANO QVI... EX DIE ACCEPTIONES SVE...[8]. Les textes relatifs, comme me semble l'être l'inscription de Lyon, à la pénitence administrée aux mourants, présentent encore les mêmes expressions. Il me suffira de citer à ce sujet les paroles de Grégoire de Tours : «Marcus..... subito lateris dolore «detentus, caput totondit, atque pœnitentiam accipiens spiritum exha«lavit[9],» et la célèbre inscription d'Aix : ...ADIVTOR QVI POST ACCEPTAM PAENITENTIAM MIGRAVIT AD DOMINVM...[10]. L'épitaphe d'ADIVTOR est, jusqu'à présent, le seul monument épigraphique relatant la pénitence reçue *in extremis*. Si mon opinion était admise, l'inscription de SVSANA viendrait prendre place à côté d'elle et donner une nouvelle preuve de l'antiquité des saintes pratiques de la religion.

67.

Spon, *Recherche*, p. 65-66; — Malvasia, *Marm. Fels.* p. 214; — Maffei, *Gall. ant.* p. 93; — Fleetw. 495, 1; — Murat. 416, 4; — Relandus, *Fast. cons.* p. 501

[1] Voir ma Dissertation n° 5.

[2] Lupi, *Ep. Sev.* p. 18.

[3] Bold. p. 58. Je lis de même : «Qui gratiam accepit Domini nostri» dans une autre inscription de Boldetti, p. 80, portant les mots QVI CR\... Æ ACCEPIT D N, que Zaccaria interprète par «Qui crucem accepit «Domini nostri.» (*De Inscr. christ. usu,* dans le t. V du *Theol. curs.* de Migne, p. 377.

[4] Mur. 1998, 6.

[5] Passion. *Iscr. ant.* 180, 5.

[6] Mar. *Acta S. Vict.* p. 91. Marangoni n'a pas compris la valeur mystique de ce mot, qu'il prend pour un synonyme de DECESSIT. Voir son *Index,* p. 177.

[7] Mur. 1174, 6.

[8] Fabr. VIII, XXXIX.

[9] *Hist. Franc.* VI, XXVIII.

[10] Dissertation n° 623. Cf. Fleetw. 341, 2, et Du Cange, v° *Pœnitentia momentanea.*

et 673; — Ménestrier, *Hist. cons. de Lyon*, p. 204; — Artaud, 2[e] *Notice*, p. 30, n° XVII D; — *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France*, t. II, p. 195; — De Caumont, *Bull. mon.* t. IX, p. 66; *Cours d'ant. mon.* VI[e] partie, p. 238; — Montfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 1357, n° 5; — Clinton, *Fasti Romani*, t. II, p. 205; — De Boissieu, p. 567; — Comarmond, p. 124; — voir mes planches, n° 49.

IN HOC TVMVLON QV
IISCET BONAE MEMO
RIAE THALASIA QVI VI
XIIT ANNVS XI
OBIIT IN PACE SIII
KL SEPTEM
BRIS AVIEN
O C V CON[1]

A la gauche du texte, une sorte de rinceau composé de pampres, de raisins, de colombes, etc.

« Cette inscription, dit J. Spon, en parlant de Saint-Irénée, se voyait « dans le pavé de l'église basse, près du puys où furent recueillis les « os de la pluspart des martyrs[2]. »

Bien que l'usage des noms, des emblèmes marins, ait été fort répandu chez les Gentils[3], toutes les appellations[4], tous les symboles

[1] J'emprunte à Maffei cette dernière ligne, qui n'existe plus aujourd'hui; elle contient, comme on le voit, les qualifications de *clarissime* et de *consul.*

[2] *Recherche*, p. 65.

[3] Voir, sur ce point, le mémoire de M. Raoul-Rochette, *Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XIII, p. 218, etc. Une inscription funéraire latine, que rapporte le savant académicien, est terminée par l'acclamation grecque ΕΥΠΛΟΙ..., souhait d'heureuse navigation, faisant allusion à la fin de la vie. Une épitaphe grecque des environs de Rome porte la même acclamation : ΕΥΠΛΟΕΙΤΕ. (Muller, *Memorie numismatiche*, p. 55.) M. Raoul-Rochette a réuni dans son travail de nombreux documents sur les idées que les païens attachaient aux symboles marins.

[4] Outre les confesseurs, Marinus, Pelagia et les autres fidèles, qui ont illustré des noms de l'espèce, je citerai, d'après les recueils d'épigraphie chrétienne : TALASSVS, Rein. XX, 395; THALASSIAE, Spon, *Miscell.* 232; TALASSOBE, Bosio, p. 283; PELAGIA, Bosio, p. 213; PELAGIO, Bosio,

se rattachant à la navigation ont été adoptés sans réserve par les premiers fidèles. Ces emblèmes jouent, pour leur part, un rôle important dans la partie figurée de l'antiquité chrétienne. Dès les premiers âges de la foi, ce symbolisme, qui prend sa source dans le Nouveau Testament, se développe et grandit. L'Église est un vaisseau dont tout fidèle est le passager; la tempête, c'est le démon. Écoutons Tertullien[1] :

« Inter hos scopulos et sinus, inter hæc vada et freta idololatriæ « velificata spiritu Dei fides navigat, tuta si cauta, secura si attenta. « Ceterum inenatabile excussis profundum est, inextricabile impactis « naufragium est, inrespirabile devoratis hypobrychium in idololatria : « quicumque fluctus ejus offocant, omnis vortex ejus ad inferos de- « sorbet. »

Une même inspiration dicte à saint Symphorien ses réponses au juge Héraclius[2] :

« Deus noster ut novit remunerare merita, ita novit punire peccata. « Nomini suo obedientes vivificat, rebelles interficit; in cujus confes- « sione firma stabilitate duranti, tutum mihi est sempiterni regis te- « nere portum, quam mortiferum diaboli sævientis intrare naufra- « gium, » et plus bas : « Si periculosum est non quotidie ad profectum « animæ aliquid addere, quanto periculosius est a salute discedentem « in scopulis peccatorum naufragio collidi ! »

Je trouve encore dans une homélie de saint Maxime, de Turin :

« . . . . . Qui (Eusebius) gubernaculum fidei viriliter tenens, anchoram « spei tranquilla jam in statione composuit et plenam cœlestibus divi- « tiis et æternis mercibus navem optato in littore collocavit[3]. »

Au IIIe siècle, Clément d'Alexandrie, énumérant les sujets qu'il est

p. 507; PELAGIVS, Boldetti, p. 407; PELAGIAE, Murat. 1838, 7; MARINVS, Bosio, p. 564; MARINVS, voir ma Dissertation n° 273; MARINA, *Mus. Veron.* p. 208; MARITIMVS, Fabr. VIII, 5; MAPITIMA, Bold. p. 370; MARITIMA, Reines. XX, 443; NABIRA, Bold. p. 373; NAVCELIO, p. 485; NAVIGIAE, Murat. 1997, 8; NAVTICO, Bosio, p. 506; NAVICIVS, Donius, XX, 64, etc., etc.

[1] *De idolol.* c. XXV. Cf. *De baptismo,* c. XII, etc., etc.

[2] *Acta sincera,* p. 81.

[3] Hom. 78. *De S. Euseb.* Ed. Rom. 1784, col. 251. Cf. Paul. Nol. éd. de 1685. Append. p. 81, etc.

permis aux fidèles de faire graver sur leurs anneaux, cite en première ligne l'ancre, le vaisseau voguant à pleines voiles[1]. Avant lui, la Discipline du secret avait déjà fait adopter les symboles marins; les poissons, l'eau elle-même, dont Tertullien fait ressortir le rôle important dans l'Ancien Testament comme dans la vie du Christ[2], prennent une signification mystique. Une foule d'emblèmes analogues se reproduisent sur les inscriptions, sur les mosaïques, sur les lampes, sur les gemmes, sur les tessères, en même temps que se multiplient les noms propres qui les rappellent, la barque[3], l'ancre[4], signe fréquent sur les marbres des premiers fidèles, le phare[5], dans la forme que décrit Hérodien[6].

Ces symboles, si répandus en Italie, sont fort rares dans les inscriptions chrétiennes de la Gaule; la barque et le phare n'y sont jamais figurés.

Je voudrais pouvoir affirmer, sur la foi de son nom, que THAΛΑϹΙΑ était grecque d'origine sinon de naissance. Il ne faut toutefois pas se hâter de tirer des inductions absolues de la forme d'un nom propre, ainsi que nous l'apprend entre autres une inscription chrétienne datée du consulat de Fl. Dioscorus[7]. Consacrée à Remus et Arcontia, elle nous avertit, en effet, que l'on n'a pas sous les yeux la tombe d'un Romain et d'une Grecque, comme les noms pourraient le faire supposer, mais bien celle de deux jeunes Gaulois.

Relandus[8] fixe à 501, Maffei[9] à 502, la date de l'inscription de THAΛΑϹΙΑ; Muratori[10] se demande s'il faut l'attribuer à cette année ou

[1] *Pædagog.* lib. III, c. XI, p. 289, éd. Potter.

[2] *De baptismo*, c. IX.

[3] Grut. 642, 1; Bold. p. 360, 362, 372, etc.; Borgia, *De cruce Velit.* in frontisp; Murat. 1933, 1; Passionei, *Iscriz. antiche*, p. 125, n° 88; Maffei, *Mus. Veron*, Epist. dedic. p. 1; Munter, *Sinnbilder*, t. I, p. 99; Perret, *Catacombes*, T. V, pl. LIII; *Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XIII, p. 759, etc.

[4] Lupi, *Epit. Sev.* p. 136; Bold. 370; Munter, *Sinnb.* I, 28; cf. ma Diss. n° 533.

[5] Fabretti, VIII, XLII; Boldetti, p. 372; Munter, *Sinnbild.* t. I, p. 100; Perret, *Cat.* t. V, pl. 41 et 71.

[6] Lib. IV. c. II.

[7] Bosio, p. 438.

[8] *Fast. cons.* p. 673.

[9] *Gall. ant.* p. 93.

[10] 415, 6.

à l'année suivante. La place est plus large pour le doute, car les Fastes nomment encore un autre Avienus, consul en 450 avec l'empereur Valentinien.

68.

Millin, *Voyage*, t. I, p. 512; — Artaud, 2e *Notice*, p. 12; — *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France*, t. II, p. 180; — De Boissieu, p. 559; — Comarmond, p. 60; — voir mes planches, n° 36.

hic REQVIISCIT INNO
cens VRSVS QVI VIX
*it an*NVS QVATTVO
r MENSES HOCT
o obiit die VENERIS SEPTE
*mo de*CEMO KALEND
*as febru*ARIAS POSTEMIAN
*o et Zen*ONE VVCC

Par un défaut d'habileté trop commun à l'époque de la décadence, le lapicide, manquant ici d'espace, a gravé la dernière ligne de l'inscription en surcharge au-dessus de celle qui aurait dû être l'avant-dernière. J'ai restitué, comme l'exigeait le sens, POSTEMIAN° et *Zen*ONE VVCC.

Je ne connais pas d'autre inscription qui porte les noms réunis de ces deux personnages, consuls en 448.

M. De Boissieu rétablit justement ici le mot *Febru*ARIAS, en faisant observer que l'année 448 ayant commencé par un jeudi, le vendredi noté sur l'épitaphe d'VRSVS ne peut correspondre qu'au 17 des calendes de février.

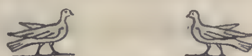
Cette pierre provient de la collection des Génovéfains; elle est conservée au musée de Lyon.

69.

Millin, *Voyage*, t. I, p. 478; — Artaud, *1re Notice*, p. 58; *2e Notice*, p. 34; — De Caumont, *Bull. mon.* t. IX, p. 66; — *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France*, t. II, p. 179; — Montfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 1358, 9; — *Dict. d'épigr.* t. I, p. 780; — De Boissieu, p. 571; — Comarmond, p. 139; — voir mes planches, n° 41.



IN HOC TVMVLO REQVIESCIT
BONE MEMORIAE VRSVS
QVI VIXIT IN PACE ANNVS
XS OBIET II NON MARCIAS
P·C·ANASTASI·ET RVFI·VV CC



En tête et au bas de l'inscription, des symboles chrétiens, colombes, vase, raisin[1], etc.

Le chiffre qui suit l'X de la quatrième ligne n'est autre qu'un renversement de l'ἐπίσημον βαῦ, dont les formes sont si variées[2].

La date consulaire P·C·ANASTASI·ET RVFI·VV CC correspond à l'an 493. Nous la retrouverons encore à Lyon.

Cette pierre, découverte dans le quartier Saint-Just, a fait partie de la collection de M. Artaud; elle est conservée au musée.

La disposition des ornements montre que, comme celle de ROMA-

[1] Voyez, sur la signification mystique de ce dernier symbole, Boldetti, *Osservaz.* p. 27, et Munter, *Sinnbilder*, t. I, page 31.

[2] Dissertation n° 34.

NVS, l'épitaphe d'VRSVS était posée à plat sur la tombe ou dans son intérieur[1].

70.

Voir mes planches, n° 40.

+ IN HOC TVMVLO RE
QVIESCIT BONEME
MORIVS VRSVS QVI VI
XIT IN PACE ANNVS XLV
OBIIT K IAN PC ABIENI IVN V CON

Je tiens de la complaisance de M. De Boissieu la communication de ce marbre découvert, en juillet dernier, dans les fondations d'une maison appartenant à M. Teste et située près de l'église de Saint-Irénée. J'ai déjà parlé de la forme adjective BONEMEMORIVS, assez fréquente en Gaule[2]. VRSVS est mort le jour des calendes de janvier, après le consulat d'Avienus le jeune, Clarissime[3], c'est-à-dire le premier janvier de l'an 503. A la différence d'autres monuments provinciaux qui relatent des noms de consuls remplacés, cette inscription d'un fidèle mort le jour même où cessaient les fonctions d'Avienus ne pouvait être datée que d'un post-consulat.

71.

Journal de Trévoux, 1731, p. 1620; — Murat. 1952, 8; — De Boissieu, p. 598; Comarmond, p. 105; — voir mes planches, n° 42.

. . . . oC TVMoLo REQVI

[1] Voir ma Dissertation n° 61.

[2] Dissertation n° 59.

[3] Le texte devrait porter VC CON.

ISCIT BONE NEMORIAE
VALENTINA QI (ou Q[1]) VXIT ANVS
OCTVGENTA QIQE ✝[2]

On remarquera ici la forme particulière donnée à la lettre V.

Ce monument est conservé au musée de Lyon; nous apprenons par le *Journal de Trévoux* qu'il a été trouvé sur la montagne de Saint-Irénée.

72.

De Boissieu, p. 563; — voir mes planches, n° 44.

HIC REQVIESCIT BONE MEMO
RIAE VASSIO CVM PACE QVI

VIXIT ANNIS XL ...
ET OBIIT VII KL IVLIAS DOM
NOS LEONE VV C CON

La formule CVM PACE, pour IN PACE, se rencontre parfois sur les tituli chrétiens[3].

Il ne me paraît pas douteux que l'empereur dont le nom se trouve ici soit Léon Ier et non Léon le Jeune, ce dernier étant distingué, sur les marbres, par l'épithète de IVNIOR[4]. C'est donc en 458, année du premier consulat de Léon, qu'est mort le chrétien VASSIO[5].

[1] Nous avons déjà vu à Lyon (planche de la Dissertation n° 60) la lettre Q formée d'une haste et d'un cercle détaché.

[2] «In hoc tumulo requiescit bonæ memo-«riæ Valentina quæ vixit annos octoginta «quinque ✝.»

[3] VERE QVIEVIT CVM PACE (Grut. 1058, 1), SALLYSTIVS CVM PACE (Bold. 481), CVM IREN (Murat. 1833, 12).

[4] DN LEONE IVNRE V.C.SS. (Gioffredo, *Storia delle Alpi maritime,* t. I, p. 418.) LEONE IVNIORE AVG PRIMVM CONSS. (Bosio, p. 251.)

[5] Par une erreur assez fréquente, le quadratarius a gravé ici VV C CON, comme si la formule eût énoncé deux consuls. Ce fait a été souvent relevé (Bimard, *Dissert.* p. 126, 12; Orelli, 1145; Labus, *Mon. di S. Ambr.* p. 27); nous en avons un exemple à Lyon même. (Voir ma Dissertation n° 61.)

On remarquera ici, à la fin du titulus, un nouveau signe abréviatif que nous avons déjà vu sur l'inscription d'Anse.

L'épitaphe de VASSIO fait partie des monuments conservés à Saint-Irénée.

73.

Artaud, 2[e] *Notice*, p. 33; — Montfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 1358, n° 8; — De Boissieu, p. 596; — Comarmond, p. 139; — voir mes planches, n° 46.

. . . .
RIE VINCENTV

S MONICVS
SVB DIE VIIII
CALENDAS
DECEMBRIS
QVI VIXIT AN
N QVADRAG[1]

Les lettres RIE, qui précèdent le nom propre, indiquent la fin de la formule BONE MEMORIE; MONICVS est écrit ici pour MONACHVS, comme MONISTIRIVM pour MONASTERIVM sur l'inscription du Ham[2].

Fabretti[3] fait observer que le nom de VINCENTIVS paraît presque exclusivement chrétien, et que l'on n'en trouve qu'un seul exemple païen dans Gruter. Bien que l'on en puisse rencontrer d'autres dans Gori[4] et dans le recueil même de Fabretti[5], on doit reconnaître que ce nom a été affectionné par les fidèles[6], comme ceux de VICTOR[7],

[1] Je complète, à l'aide de la *Notice*, le texte de ce monument, plus mutilé aujourd'hui qu'au temps de M. Artaud.

[2] Diss. n° 91; cf. Mar. *Pap. dipl.* p. 296.

[3] III, xxx.

[4] *Inscr. Etr.* t. III, præf. p. xxx.

[5] III, n° 187.

[6] Reines, XX, 421; Aringhi, lib. III. p. 344; Gori, *Etr.* III, 262; Mar. *A. S. V.* 75; Bold. p. 476, 477, etc., etc.

[7] Bosio, p. 283; Aringhi, lib. III, p. 332; Bold. p. 54, 491; Fabr. IV, 46, VIII, xcIV,

NICE[1], GAVDENTIVS, GAVDIOSVS[2], HILARIS, HILARITAS[3], et généralement tous ceux qui rappellent une idée de joie et de victoire.

Cette idée de parfaite allégresse tenait, si je ne me trompe, une large place dans la vie de la première société chrétienne; c'était la mise en pratique de la recommandation de saint Paul aux fidèles de Thessalonique : « Soyez toujours dans la joie[4]. » Cette joie éclate surtout dans les cérémonies du culte; nous lisons dans saint Jérôme : « Accenduntur luminaria, jam sole rutilante, non utique ad fugandum « tenebras, sed ad signum lætitiæ demonstrandum[5]; » et nous apprenons par Severus d'Alexandrie que, dans l'Église d'Éthiopie, les nouveaux baptisés étaient couronnés en signe de victoire[6]. Saint Grégoire de Nysse nous dit encore que, pour contrebalancer les pompes brillantes des païens, saint Grégoire le Thaumaturge avait autorisé des réjouissances aux jours des fêtes des saints martyrs, espérant que l'esprit chrétien ramènerait toutes ces joies matérielles aux justes bornes d'une allégresse spirituelle[7].

etc., etc. J'insisterai sur la signification chrétienne de ce vocable, en rappelant un fait consigné par saint Paulin de Nole. Sauvé d'une tempête par l'intervention divine, Valgius changea de nom et reçut du Seigneur, c'est-à-dire, sans doute, au baptême, celui de *Victor,* comme attestant, dit le saint évêque, la double victoire accordée par le Christ sur les éléments et sur le péché. (Paul. Nol. Ep. XLIX, *ad Macar.* § 2, cf. § 3 et 14.) La fréquence de ce nom, de celui de VINCENTIVS, ne serait donc pas, selon moi, sans quelque relation avec les nombreux passages du Nouveau Testament, qui parlent de la victoire mystique du chrétien, et en particulier avec les paroles de Jésus-Christ, qui promettent au vainqueur le royaume des cieux. (*Apoc.* II, 7, 11; III, 12, 21.)

[1] Reines. XX, 221, 222, 407; Gori, *Etr.* III, 261; Fabr. VIII, 31; Bold. p. 435, 494; Mur. 1916, 2; Greg. Tur. *Vit. Patr.* VIII, II.

[2] Murat. 1878; Gud. 370, 6; Bosio, p. 106; Aringhi, lib. III, 339; Fabr. IV, 46, X, 643; Reines. XX, 87, 88; Mommsen, *I. R. N.* 1296, etc., etc.

[3] Bosio, p. 213, 215, 407, 436; Marang. *Anf. Flav.* p. 78; Gud. 368, 2; Boldetti, p. 397, 407, 572, etc., etc.

[4] *Thess.* V, 16; cf. *Rom.* XII, 12, XIV, 17, etc., etc.

[5] *Contra Vigilantium,* éd. des Bénéd. t. V, col. 284.

[6] *De ritibus baptismi,* p. XX, XXI et 97-100. Ceci est d'accord avec le fait de changement de nom attesté, pour l'Église d'Occident, par saint Paulin de Nole. (Voir ci-dessus, p. 154, note 7.)

[7] *Opp.* éd. de Paris, 1615, t. II, p. 1006. Une inscription de basse époque, gravée à l'entrée d'une église, porte ces mots que cite Moralès (lib. XIII, c. LII) : INTROEVNTIBVS CVM PAX EXEVNTIBVS CVM LETITIA.

Si, dans l'histoire d'une société où la sévérité des pratiques religieuses, l'abnégation, le détachement des biens du monde, étaient les premières lois, le sentiment que je crois reconnaître a laissé peu de traces saisissables, au moins peut-on en constater l'existence par la complète disparition de toutes les idées de tristesse philosophique si répandues chez les païens de race italique.

J'ai déjà montré dans ce travail le chrétien placé au ciel dans un lieu de lumière, tandis que le trépas plonge le Romain dans les ténèbres; la mort se dépouillant pour les fidèles de son caractère d'éternité lugubre. J'ai fait voir les scènes de *conclamations*, la tête de mort, le squelette, disparus de leurs monuments[1].

L'idée d'allégresse en bannit encore les tortures des martyrs[2], le crucifix que remplace une croix couverte de fleurs et de pierres précieuses[3], les scènes de la Passion évitées avec un soin remarquable au milieu des reproductions si multipliées de tous les actes de la vie de Notre-Seigneur[4].

[1] Dissert. nos 4 et 44.

[2] Raoul-Rochette, *Discours sur les types imitatifs du christianisme*, p. 53. Les exceptions à cette règle sont peu nombreuses; je n'en ai encore rencontré que dans les Actes de saint Théodote et de sainte Euphémie. (*Acta sinc.* p. 480, 490, 491.)

[3] R. Roch. *Op. cit.* p. 59; Euseb. *De vit. Const.* l. III, c. IV.

[4] Dans l'antiquité chrétienne, la représentation des scènes du Nouveau Testament relatives à la vie de Notre-Seigneur s'arrêtent à la comparution devant Pilate. Telle est la règle générale; les exceptions sont faciles à compter, encore peut-on dire avec raison qu'elles viennent ici confirmer la règle. Sur un sarcophage du musée de Saint-Jean-de-Latran, dont le P. Marchi a bien voulu me communiquer un dessin, sont figurées deux scènes insolites et nouvelles, le Portement de croix et le Couronnement d'épines. Dans le premier sujet, le personnage qui porte la croix n'est pas le Christ, car sa tunique est courte; c'est Simon, et l'artiste a évité ainsi de représenter l'humiliation et la souffrance auxquelles s'est soumis le Rédempteur. Le même sentiment a inspiré la seconde scène. Un soldat pose avec respect sur la tête de Notre-Seigneur, vêtu de long et les mains libres, non pas une couronne d'épines, mais une couronne de fleurs. Dans une très-antique peinture du cimetière de Prétextat, le même sujet est figuré dans des conditions analogues. (Voir ci-après, dans les monuments de la Sénonie, ma note sur le sarcophage de saint Piat.) Une sardoine du IVe siècle, qui fait partie de ma collection, et dont on trouvera le dessin dans le *Bulletin archéologique* de l'*Athenæum français*, me paraît montrer Notre-Seigneur mort, le buste entouré de bandelettes; mais la palme placée auprès de lui,

Ces observations bien incomplètes, sans doute, suffiront à faire ressortir un point de différence capitale qui me paraît exister entre les mœurs de la société païenne et celles de l'Église primitive.

L'inscription de VINCENTIVS vient de la collection des Génovéfains.

74.

De Boissieu, p. 562; — voir mes planches, n° 45.

. . . . LIVS IMELISIANVS?
. . . . VIXIT ANNOS V
*d*IIS XLV TRANSIIT
*di*E NONAS MARTIAS
DOM N LEONE III

Ce monument fait partie de la série conservée à Saint-Irénée.

Sous l'inscription, une sorte de palme entre deux aigles volant.

La première ligne paraît contenir la fin d'un nom propre et peut-être aussi un nom ethnique.

On s'étonnera peut-être de trouver sur ce marbre la mention DIIS XLV, au lieu de la formule logique et régulière MENSEM DIES XV; c'est là cependant un fait dont on rencontre de nombreux exemples[1].

et l'inscription SALVS RESTITVTA qui l'accompagne, prouvent que, là encore, l'artiste a moins voulu retracer un objet de deuil que l'image de la rédemption et de la victoire. Une légende semblable se trouve, avec une palme, sur une pierre gravée, où Ficoroni n'avait vu qu'une mention relative à la santé recouvrée. (*Gemmæ litteratæ*, tab. III, n° 1 et p. 17.) L'intaille que je possède montre qu'il s'agit là d'une pierre chrétienne d'autant plus précieuse, que, par un motif qui m'échappe, le mot SALVS et ses analogues sont de la plus grande rareté sur les inscriptions chrétiennes des premiers siècles.

[1] ANN·V ET·D·XXXVIII, *Mus. Veron.* p. 279, n° 8; AN·II·D·LVI, p. 284, n° 6; MENSIBVS DECEM DIEBVS QVINQVAGINTA | ET VNVM, Fabretti, V, 389; cf. Boldetti, p. 398, 412, 432, 477, 478, 555, 807, etc.

Le troisième consulat de Léon Ier, noté sur ce titulus, correspond à l'an 466; une inscription de même date est rapportée par Bosio[1].

Je ne puis considérer ni comme purement ornementales, ni comme symboliques au point de vue chrétien, les aigles gravées sur cette épitaphe[2]; je ne pense pas non plus qu'elles figurent ici comme accompagnant le nom du consul empereur, bien qu'elles apparaissent sur quelques monnaies de l'époque[3], type nouveau, dit Banduri, dans la numismatique romaine.

Elles me semblent plutôt avoir été l'emblème du nom d'*Aqui*LIVS qu'aurait porté le défunt, et dont les quatre dernières lettres sont encore reconnaissables au début de l'épitaphe.

Ces sortes d'armes parlantes avaient été, comme on le sait, employées longtemps avant notre ère; les monnaies de Rhodes portent une rose, celles d'Agrigente, un crabe, allusion au nom grec de ces villes. Les Romains, du temps même de la République, se plaisaient à ces emblèmes, ainsi que l'on peut s'en assurer dans Buonarotti[4]; leurs marbres en offrent plusieurs exemples, dont Fabretti[5] a réuni les principaux.

Le goût de ces jeux d'esprit, qui rappellent les *concetti* dont j'ai déjà parlé[6], se retrouve encore à l'époque chrétienne. Dans le recueil de Boldetti, le nom de NABIRA est accompagné d'une figure de navire[7]; celui de PORCELLA, d'une laie[8]; celui de DRACONTIVS, d'un serpent[9]; un onagre est gravé sur la tombe d'ONAGER[10]; un tonneau, *dolium*,

[1] P. 151.

[2] M. Cavedoni a fait observer que, pour les chrétiens, l'aigle était un symbole de résurrection. (*Ragguaglio critico de' monumenti delle arti cristiane*, p. 37.) Je n'hésiterais pas à considérer comme telles celles de l'inscription de Lyon, s'il ne s'agissait pas ici d'une représentation dont je ne connais aucun autre exemple certain, tandis que les symboles bien caractérisés sont ordinairement répétés à l'infini sur les monuments des premiers fidèles.

[3] Eckel, *D. V. N.* t. VIII, p. 213 (Tib. Constantin); Banduri, *Num. imp.* tom. II, p. 601 (Zénon).

[4] *Vetri*, p. 74.

[5] III, XXXVII et 422 à 427.

[6] Dissertation n° 12.

[7] P. 373.

[8] P. 376.

[9] P. 386.

[10] P. 428.

sur un titulus qui porte la mention PATER DOLIENS, probablement écrit pour DOLENS[1]; à Anagni, une chèvre est figurée sur l'épitaphe d'une chrétienne nommée CAPRIOLA[2].

Peut-être l'aigle était-elle de même représentée sur l'inscription suivante[3] : AQVILINA | QVE VIXIT | ANNIS X.L.V | CESQVET | IN PACE à la droite de laquelle est figuré un oiseau volant.

Par malheur, en publiant cette épitaphe, Boldetti s'est servi, pour reproduire l'oiseau, d'un cliché qui reparaît encore aux pages 409, 432, etc., et qui, par conséquent, ne peut présenter nulle part aucune garantie d'exactitude; une copie fidèle aurait fait autorité et peut-être rendu certaine l'existence du nom d'AQVILIVS sur le marbre de Saint-Irénée.

75.

De Boissieu, p. 595; — voir mes planches, n° 48.

....ENERARIS MENTE TRIHV....
....QVE FVNDE PRECIS
....SVMMO DIGNVS HONO....

Fragment d'une inscription en distiques. En tête est figuré un rinceau avec raisin et colombes. Ce marbre est conservé dans la chapelle souterraine de Saint-Irénée.

76.

De Boissieu, p. 594; — voir mes planches, n° 47.

....LATIAE POLLENS....
....DERAS NVLLA DOC....
....NVNC PRAECIPVV....

[1] P. 370. Cf. *Mém. de l'Acad. des inscr.* 2[e] série, t. XIII, p. 242, 243.

[2] Cf. Jahn, *Specim. epigr.* p. 81, 82.

[3] Boldetti, p. 397.

....ERAT TANTAE INDO....
....SI TENERAM FIRMA....
....LE DISCENT....

En classant ici ce fragment, que la forme de ses lettres rapporte à l'époque chrétienne, je ne fais que suivre et accepter la tradition qui lui a donné place parmi les inscriptions de la crypte de Saint-Irénée.

Le marbre portait des éloges funèbres[1] en l'honneur d'un personnage dont le nom a disparu. Le dernier mot DISCENT..., bien connu dans les inscriptions[2], permet de supposer qu'il s'agissait d'un jeune homme.

77.

Artaud, 2e *Notice*, p. 31; — Montfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 1358, n° 11; — De Boissieu, p. 572; — Comarmond, p. 130; — voir mes planches, n° 55.

*Hic requiesc*IT IN PACE BONE ME
moriæ........QVI VIXIT ANNOS
........DEFVNCTVS EST
........P C ANASTASI ET RV
fi vv CCSS



On remarquera les surcharges auxquelles le graveur a eu recours pour faire tenir ses lignes dans la largeur du marbre.

[1] ERAT TANTAE INDOLIS. Ces mots rappellent un passage de Tite-Live: «Tantisper tutela muliebri (tanta indoles in Lavinia erat) res Latina et regnum avitum paternumque puero stetit.» (*H. R.* lib. I, c. III.)

[2] Buonarotti, *Vetri*, pref. p. XXIV; Fabretti, VIII, XLVII seqq.; *Collectanea antiquit. in domo Octavii Archinti*, f° III; Muratori, 940, 3; 940, 4; 968, 7; cf. Oliva, *De antiqua grammaticorum disciplina*, Œuvres diverses, p. 47.

Notre inscription est datée de l'an 493, qui a suivi immédiatement le consulat d'Anastasius et de Rufus, si toutefois le fragment perdu ne portait pas à la quatrième ligne le mot ITERVM ou quelque mention analogue.

Ce marbre fait partie du musée de Lyon.

78.

De Boissieu, p. 543; — Comarmond, p. 119; — voir mes planches, n° 43.

. . . .
. . . . EDERE NECEM
. . . . ORIS CVRA REDEMTI
. . . . FLENDANMANV?
. . . . YTHEO V C CONS

Ce fragment d'épitaphe métrique est conservé au musée Saint-Pierre; M. Comarmond nous apprend qu'il a été trouvé à Champvert, près Lyon. Bien que d'une gravure très-nette, la troisième ligne, remplie de lettres liées, est d'une leçon fort difficile, dans l'état de mutilation où se trouve le marbre.

On ne voit, dans les tables des consuls ordinaires ou *suffecti* de l'époque chrétienne, aucun nom se terminant en YTHEVS, et répondant par conséquent à celui dont nous lisons la fin sur ce fragment. M. Borghesi, qui a bien voulu me donner son avis à cet égard, pense qu'il peut s'agir ici de Flavius Arintheus, consul en 372 avec Flavius Domitius Modestus.

Je n'ai encore rencontré que deux inscriptions chrétiennes portant cette date, la première dans les *Fratelli Arvali*[1], la seconde dans le recueil de M. Perret[2].

---

[1] P. 300 A.

[2] *Catac.* t. V, pl. XXVI.

79.

Journal de Trévoux, 1731, p. 1613; — Maff. *Gall. ant.* p. 92; — Murat. 410, 5; — Corsini, *Dissert.* p. 8, à la suite des *Notæ Græcorum;* — Zaccaria, *Istituz. lapid.* p. 169; — Orelli, 1145, note 1; — De Boissieu, p. 562.

. . . .

XXV RECESSIT VII
KAL OCTOB DN N
SEVERO ET IORD
ANE VV CC

Ce fragment, daté de l'an 470, a servi de texte à une polémique engagée par Muratori, qui s'était demandé s'il ne fallait pas voir, dans le nom de SEVERVS, celui d'un empereur qualifié D*omi*N*us* N*oster*.

La discussion a établi que cette qualification, exprimée ici par les sigles DN N, avait été donnée non-seulement aux souverains, mais même aux simples particuliers devenus consuls[1].

D'après le *Journal de Trévoux,* dont j'ai suivi la copie, cette inscription, aujourd'hui disparue, a été trouvée sur la montagne de Saint-Irénée.

La leçon de Maffei présente quelques différences insignifiantes.

80.

Montfalcon, *Hist. de Lyon*, 1359, 18; — De Boissieu, p. 595; — Comarmond, p. 58; — voir mes planches, n° 51.

† HIC CONTE. . . . . . .
BRA SEPVLCR. . . .
DE VITA PERPETVA. . . . .

[1] Corsini et Zaccaria, *loc. cit.* Cf. ma Dissertation n° 202.

RADIVM SOLIS O........

VT INTER ELECTV........

ANS VI ET DIES........

A en juger par les deux premières lignes, cette inscription contenait un essai de versification; la fin d'hexamètre *mem*BRA SEPVLCR*o*, qui n'est pas douteuse, se retrouve ailleurs dans ce recueil[1]. Le reste de l'épitaphe parle de la vie éternelle et probablement du lieu de lumière où sont placés les élus, idée exprimée encore dans des inscriptions d'Autun et de Vaison[2]. La formule INTER ELECTV*s* (pour ELECT*os*) est de la plus grande rareté sur les inscriptions chrétiennes.

Ce fragment inédit vient du cabinet de M. Artaud.

81.

De Boissieu, p. 602; — Comarmond, p. 140; — voir mes planches, n° 53.

....LORIA NON MOR....

....O CONIVXQVE....

....IVGIS III...

La première ligne présente probablement le reste d'une formule laudative, telle que *cujus g*LORIA NON MOR*ietur*[3].

Quelques grains de raisin, l'indication d'une couronne, symboles chrétiens encore visibles au bas de l'inscription, en rendent l'attribution certaine.

On voit, par le mot CONIVX et les cinq lettres IVGIS, qu'il s'agissait ici de deux époux séparés par la mort.

---

[1] Dissertation n° 61.

[2] Dissertations n°s 4 et 492.

[3] NAM DVRAT TITVLI NESCIA FAMA MORI. (Rein. XX, 336.)

82.

Artaud, 2[e] *Notice*, p. 30; — Montfalcon, *Hist. de Lyon*, p. 1360, n° 20; — De Boissieu, p. 594; — Comarmond, p. 122; — voir mes planches, n° 57.

IN HOC TOMVLO R*equiescit*
BONAE MEMORIAE........
QVI VIXIT IN PACE........
DIAE IDV*s* IANVARIA*s*......
IVNIORE VV CON....

On reconnaît, à la quatrième ligne, un fragment de la formule *die* ou *pridie idus januarias*[1].

La qualification de IVNIOR accompagnant le nom de plusieurs consuls, il est impossible de déterminer à quelle année appartient ce titulus.

83.

De Boissieu, p. 602; — Comarmond, p. 112; — voir mes planches, n° 50.

....ENIGIIA......
....INDICCIO....

Fragment de très-basse époque, qui ne présente plus que le reste du mot BENIGNA et d'une date. Ce marbre, conservé au musée Saint-Pierre, a été trouvé, dit M. Comarmond, dans les fondations d'une maison de la rue des Boucheries-Saint-Georges.

---

[1] OBIIT DIAE ou DIAE PRIDIAE; on trouve cette dernière formule, avec la même orthographe, dans une inscription de Saint-Paul hors les murs. .....*deposi*TVS DIAE PRIDIAE. IDVS | IV...S. (*Inscr. Bas. S. P.* XV, 203; cf. Bosio, 153, 154; Bold. 411; Greg. Tur. éd. Ruinart, p. 1308, in fine.)

84.

De Boissieu, p. 602; — Comarmond, p. 112; — voir mes planches, n° 54.

HIC IAC........
O QVI VIX........
.VNO DIE........
NSIET........

Ce fragment présente les restes de la formule HIC IACET, d'un nom terminé en O comme ceux de VASSIO, MERCASTO, qui se trouvent dans ce recueil, une partie de l'indication de l'âge du défunt et les dernières lettres du mot *tra*NSIET pour *tra*NSIIT.

85.

Comarmond, p. 412; — voir mes planches, n° 52.

....SVB....
....IANV....

Fragment qui, par la forme de ses caractères, semble appartenir à l'époque chrétienne; j'y retrouve les restes de la formule *obiit* SVB *die... kal?* IANV*arias*. Ce débris, découvert à Lyon sur le versant de Fourvière, est conservé au musée de la ville.

86.

Comarmond, p. 111; — voir mes planches, n° 56.

Ce marbre, orné de symboles, a fait partie d'une épitaphe, ou servi, comme tant d'autres pierres non inscrites, à marquer la sépulture d'un fidèle; il est conservé au musée de Saint-Pierre.

En terminant ici l'examen des inscriptions chrétiennes de Lyon, je dois rappeler celles dont l'existence ne nous est signalée que par d'anciennes mentions. Telles sont les épitaphes que devaient porter les tombeaux de saint Just, de Syagrius[1], le premier monument d'Apollinaris[2] et ceux de la famille de saint Ennemond, ensevelie dans l'église du monastère de Saint-Pierre[3]. Je citerai encore le titulus funéraire du sarcophage de saint Hélius et la légende que Grégoire de Tours lut sur la porte de la chapelle de ce saint[4]. Nous avons enfin perdu les inscriptions métriques composées par Constantius et Secundinus, et qui, suivant l'expression de Sidoine Apollinaire, brillaient auprès de l'autel de la basilique construite par saint Patiens[5].

Artaud cite, au musée de Lyon, les débris d'un sarcophage chrétien qui porte, sur l'une de ses faces latérales, le monogramme du Christ entre l'A et l'Ω[6]. « On aperçoit, dit-il, dans le fond du tombeau, « deux trous dont nous ne garantissons pas l'antiquité. Cependant « l'abbé Lebeuf a observé le premier une particularité semblable dans « des cercueils antiques découverts aux environs d'Auxerre. » M. l'abbé Cochet signale le même fait dans les tombes antiques de la Normandie[7].

Je crois reconnaître un monument chrétien dans un fragment de bas-relief publié par M. Comarmond[8], et représentant une de ces scènes pastorales que les fidèles ont si souvent reproduites[9].

[1] Sid. Apoll. *Ep.* V, XVII. C'est par une distraction évidente que M. Philarète Chasles place ces deux monuments à Clermont. (*Études sur les premiers temps du christianisme,* p. 134, 135, 136, éd. de 1847.)

[2] Sid. Apoll. *Ep.* III, XII.

[3] Colonia, *Hist. litt.* Ire partie, p. 357, 358.

[4] *De glor. Conf.* c. LXII.

[5] *Ep.* II, X.

[6] *1re Notice*, p. 79.

[7] *Normandie souterraine,* p. 35, 36, 407.

[8] *Musée lapidaire de Lyon,* pl. VI, n° 441.

[9] Bosio, *Rom. sott.* p. 59, 91, 103, 411, etc. J'ai observé des sujets semblables à Toulouse sur une tombe antique du cimetière de Saint-Saturnin et sur un fragment encastré près de la porte latérale de la cathédrale. Un passage des Actes de sainte Perpétue vient nous expliquer comment cette représentation, qui figure de même sur les monuments païens (Millin, *Voy.* pl. LXXVI, n° 2; Visconti, *Museo Pio-Clementino,* t. IV, tav. XVI a, XVI b; Lacour, *Antiquités bordelaises,* planche III, etc.), a pu être employée par les fidèles. « Vidi spatium horti immen-

M. Failly, ancien inspecteur des douanes à Lyon, possède trois lampes chrétiennes, qu'il m'a dit avoir été trouvées à Saint-Just. La première porte le *monogramme*, la seconde le *lièvre;* la troisième présente un sujet plus rare, la *colombe* posée sur la *colonne*[1].

---

86 A.

Gruter, 831.6; — Gilb. Burnettus, *Itin. epist.* Ep. I[a]; — Spon, *Recherche*, p. 86; — Manni, *Principj della religione cristiana in Firenze*, p. 2; — Colonia, *Hist. littéraire de Lyon*, t. I, *Antiquités*, p. 264; — Zaccaria, *Stor. litt. d'Ital.* t. II, p. 378; — Fleetwood, 291.1; — Mazochi, *Epist. de dedicat. sub ascia*, p. 303; — Walch, *Marmor hisp. ant.* p. 82, et dans le *Supplem.* de Donati, p. 128 B; — Havercamp, *In not. ad Oros.* p. 122; — Maffei, *Ars crit. lap.* p. 366; — Artaud, 1[re] *Notice*, p. 55, 2[e] *Notice*, p. 17; — Orelli, 4651 (citation d'une

«sum,» dit la sainte en rapportant sa vision, «et in medio horti sedentem hominem ca-«num, in habitu pastoris, grandem, oves «mulgentem; et circumstantes candidatos «millia multa. Et levavit caput et adspexit «me, et dixit mihi : bene venisti, tegnon. «Et clamavit me et de caseo quod mulgebat «dedit mihi quasi buccellam et ego accepi «junctis manibus et manducavi : et universi «circumstantes dixerunt, amen.» (*Acta sincera,* p. 94, 95.)

[1] Si j'hésite à déterminer d'une manière exacte le sens de cette représentation, je ne puis, toutefois, m'empêcher de reconnaître que les chrétiens y attachaient une valeur symbolique. Nous retrouvons, en effet, le mot *Columna* parmi les noms du Christ qu'a réunis saint Damase. (*Carmen VI*). «Virga, «Columna, Manus, Petra, Filius, Emma-«nuelque.» Une peinture des catacombes, publiée par Bosio, p. 167, montre la *colonne* placée entre deux *colombes* qui tournent la tête pour la regarder, comme font les brebis dans les représentations du Bon Pasteur. Je citerai encore, pour mémoire, un chapiteau gravé sur une inscription des catacombes (Bosio, p. 518), et une *colonne* servant de support au *monogramme* sur un verre chrétien (Buonar. *Vetri,* p. 92). D'après le *Codex palatinus,* p. 35 (Grut. 1165, 3), une autre colonne placée ou figurée, sans nul doute, dans une église, portait l'inscription suivante : ISTA COLVMNA REFERT PRISCAM QVAE IN GVRGITE RVBRO | FAX FVIT ALMA BONIS NOX TENEBROSA MALIS *.

* Je dois faire observer ici que, par une particularité encore non signalée, trois sarcophages d'Arles, exécutés sur un même patron à des époques différentes, présentent, en avant du groupe des Israélites qui viennent de passer la Mer rouge, la colonne lumineuse, reconnaissable aux flammes qui couronnent son chapiteau. Le premier de ces monuments sert d'autel à saint Trophime; un autre figure au musée d'Arles (Chapelle 3, n° 37); j'ai vu le troisième au musée d'Aix.

note d'Hagenbuch); — Greppo, *Lettre à M. le docteur Labus sur une inscription du musée de Lyon*, Lyon, 1838, in-8°; — Kellermann, dans Jahn, *Specimen epigraphicum*, p. 85; — Zell, *Delectus*, n° 617; — De Boissieu, *Inscript. ant. de Lyon*, p. 496; — Comarmond, p. 77.

MERVLA ET CA.....
D ☩ M
ET MEMORIAE
AETERNAE
SVTIAE·ANTHIDIS
QVAE·VIXIT·ANNIS XX
M·IX·D V·QVE DVM
NIMIA·PIA·FVIT·FACTA
EST·INPIA·ET ATTIO·PRO
BATIOLO CERIALIVS CA
..LISTIO·CONIVX·ET
PATER ET SIBI
VIV... PONENDVM
CVRAVIT·ET·SVB AS
CIA DEDICAVIT

La formule mystérieuse[1] de ce titulus a fait penser à plus d'un antiquaire que SVTIA ANTHIS avait été éclairée par la foi; je dois donc donner place à un monument si souvent étudié, et dire, moins brièvement que je ne l'eusse voulu, pourquoi il me paraît devoir être classé parmi les tombes païennes.

C'est dans la singulière antithèse QVE DVM | NIMIA·PIA·FVIT·FACTA | EST·INPIA, que Manni, Colonia, Zaccaria, Burnet, Fleetwood, Walch, et, seul parmi les érudits de nos jours, le savant abbé Greppo, ont cherché à découvrir l'indication d'une

[1] Comme pour compléter l'énigme, le sculpteur a représenté en tête du cippe deux animaux couchés à côté d'un objet difficile à reconnaître. Ce singulier bas-relief, dont on ne s'est pas encore expliqué le sens, est exactement reproduit dans la copie de M. De Boissieu.

sépulture chrétienne[1]. Bien que l'accusation d'impiété ait été souvent jetée aux chrétiens par leurs persécuteurs, ainsi que l'a montré M. l'abbé Greppo dans son curieux travail, je ne puis trouver, avec le savant antiquaire, dans la seule présence du mot INPIA une raison de décider suffisante.

C'est à la fin du IIe siècle ou au commencement du IIIe qu'appartient, sans aucun doute, le monument qui nous occupe. A ce moment éclataient à Lyon les persécutions de Marc-Aurèle, de Septime-Sévère, qui virent périr saint Pothin, sainte Blandine, saint Irénée, avec un grand nombre de martyrs. Or, si le mot *impius* n'eût laissé alors aucun vague dans l'esprit des païens, si, dans le langage de l'époque, ce mot eût clairement désigné les fidèles, la formule FACTA EST INPIA aurait appris à tous qu'il s'agissait d'une femme chrétienne. Dans un temps où l'esprit d'intolérance et de délation[2] était si ardemment éveillé, ce fait seul eût appelé la violation sur la sépulture de SVTIA ANTHIS et de son jeune enfant[3]; et, qu'on le remarque bien, il ne s'agit pas ici de l'humble pierre d'un loculus caché dans les profondeurs des catacombes, mais bien d'un cippe élégant, orné de sculptures, d'un tombeau de famille[4] placé soit dans

[1] Gruter, Spon, Artaud, dans la 2e édition de sa *Notice*, Hagenbuch, Kellermann, Zell, De Boissieu, ont été d'une opinion contraire; Mazochi et Havercamp n'ont pas abordé la question. Maffei reste fidèle à son système de scepticisme, et déclare faux le monument de SVTIA ANTHIS; c'est prouver qu'il ne l'a pas vu. Fait avec plus de soin, le voyage dont il rend compte dans ses *Galliæ antiquitates* l'eût mis à l'abri de cette erreur et d'autres que je signale encore dans ce travail. (Cf. mes Dissert. nos 12 et 525.)

[2] Plin. *Epist.* X, XCVII; Eus. *Hist. eccl.* V. I; *Concilium Arelatense I,* can. XIII, dans Labbe, *Collectio maxima conciliorum,* t. I, col. 1428.

[3] Voir, entre autres, sur ces violations, Tertullien, *Apologeticus,* c. XXXVII, *Ad Scapulam,* c. III.

[4] Outre les noms de SVTIA ANTHIS, de son fils et de son mari, on voit inscrits, sur le bandeau du cippe, ceux de MERVLA ET CA...., qui me paraissent désigner d'autres personnes, des affranchis ou des esclaves peut-être, puisque ici les noms sont uniques, déposés postérieurement dans la même sépulture. (Cf. Fabretti, p. 710, n° 32.) Le nom de MERVLA se trouve dans les recueils épigraphiques (Grut. *Index nom.*) et sur une inscription de Lyon que j'ai rapportée plus haut. (Voir ma Dissertation n° 50.)

un jardin, soit sur le bord d'une voie, suivant la coutume antique, et destiné évidemment à appeler le regard. Je viens maintenant au sens que le mot INPIA me paraît présenter ici.

Si j'en excepte un titulus où la formule CRVDELIS IMPIA MATER[1] est employée comme l'est quelquefois l'expression SCELERATA[2], c'est-à-dire dans l'acception d'*infortunée*, sur tous les monuments épigraphiques qui me sont connus, les mots PIVS, IMPIVS, désignent le dévouement, le défaut de dévouement[3].

C'est dans ce sens que figurent PIVS, PIETAS, sur une inscription rapportée par Suétone[4], PIETATIS IMMOBILIS ERGA PRINCIPEM, sur une autre qu'enregistre Pline le jeune[5], PIETATEMQVE ERGA PATRONOS, et sur les marbres : EXIMIAE PIETATIS ERGA LIBEROS[6], CVIVS PIETAS LAESIT NEMINEM[7], PIA IN SVOS[8], PIISSIMVS ERGA PARENTES SVOS[9], IVLIA PAVLA ꟷ H ꟷ S ꟷ E ꟷ *h*ER*es* PRO PIETATE[10], PIA FVIT SVIS[11]. Si, dans quelques monuments officiels des païens, les mots PIVS, PIETAS, désignent la piété envers les dieux, il faut reconnaître que, le plus souvent, sur ces monuments, la signification de ces mots est tout autre, et qu'ils rappellent, soit

[1] Fabretti, III, 628; cf. n° 637.

[2] III, 631, sqq.; Rein. XII, 122; Gori, *Etr.* III, 33; Orelli, 4602; Mommsen, *I. R. N.* 7184. On trouve de même des exemples d'INFELIX pris dans le sens de coupable. (Grut. 1176, 4.)

[3] Je ne connais pas encore d'exemples de l'emploi de ces mots pour caractériser la dévotion ou l'irréligion. Cette acception est, dans la langue épigraphique du moins, si peu celle de PIVS, que, sur les inscriptions de vestales, on ajoute ou l'on substitue à PIISSIMA, qui ne contient qu'un éloge commun à tous les morts païens, l'épithète de RELIGIOSA ou RELIGIOSISSIMA (Grut. 311, 1. Mar. *Arv.* 663 A). Je ferai remarquer, à ce sujet, que les formules des inscriptions romaines consacrées à des individus n'exerçant pas de fonctions religieuses n'admettent guère dans les mentions laudatives, et c'est là un caractère de différence bien tranchée avec les inscriptions chrétiennes, les sentiments de religion qui pouvaient distinguer le défunt. (Cf. ci-dessous, Diss. n° 207.)

[4] *In Vitell.* III.

[5] *Epist.* VIII, 6.

[6] Boissard, pars III, n° 76.

[7] Mar. *Arv.* 491.

[8] Orelli, 2726.

[9] Fabretti, III, 446.

[10] Steiner, *Corp. inscr. Rheni*, n° 873.

[11] *Mus. Veron.* 263, 4.

des sentiments de famille[1], soit l'attachement à la patrie[2], soit enfin, et c'est là leur principale acception, la bienfaisance des souverains[3]. Quant aux expressions IMPIVS, IMPIETAS, on ne peut s'attendre à les rencontrer souvent dans les inscriptions funéraires, destinées avant tout à enregistrer des éloges. J'en signalerai cependant un exemple sur une sépulture païenne; là encore, il ne s'agit pas de l'impiété envers les dieux, mais de l'ingratitude d'une affranchie exclue de la sépulture de famille : EXCEPTA SECVNDINA LIBERTA IMPIA ADVERSVS PATRONVM SVVM[4].

Je me résumerai donc en disant que, dans la langue de l'épigraphie, les mots PIA et INPIA, qui ont fait considérer SVTIA ANTHIS comme chrétienne, ne désignent jamais la dévotion ou le défaut de dévotion, et que, d'ailleurs, la présence de l'ascia et de l'invocation aux mânes sur le monument de Lyon exigeraient, pour le faire sortir des classes païennes où il se range naturellement, des preuves qui rendissent le doute impossible[5].

Hagenbuch et M. De Boissieu arrivent par une autre voie à une conclusion identique.

---

86 B.

Bellièvre, *Lugdunum priscum*, édit. des biblioph. p. 92; — Spon, *Recherche*, p. 69; — Symeoni, *L'Origine e le antichità di Lione*, ms. copie de M. Brégot du Lut,

[1] Eckhel, *D. N.* t. VI, 150, 157, 522; t. VII, 306; cf. J. Capitol. *Antonin.* c. II.

[2] Eckhel, t. VI, 28.

[3] T. VI, 345, 401, 471; t. VII, 22, 26, 49, 332, 409; t. VII, 34, 99.

[4] Mar. *Arv.* p. 696, *B.*

[5] Mon observation s'étend également à une autre inscription lyonnaise (De Boissieu, p. 149 et 542), qui porte de même l'ascia, et débute par un génitif sans doute régi par une invocation de style païen autrefois gravé en tête de ce monument mutilé. Je trouve encore sur cette pierre, outre le nom triple si rare sur les tituli des fidèles, une mention de dignité peu en rapport avec les usages de l'épigraphie chrétienne. (Cf. ma Dissertation n° 57.) La différence des sépultures des deux cultes, si nettement tranchée à Rome, se serait-elle effacée à ce point dans la Gaule, que les fidèles y eussent adopté, avec la forme des tombes, et l'ascia et les formules des Gentils? L'unité constante de l'action de l'Église ne me permet pas de le croire.

p. 55; — Paradin, *Mémoires sur l'histoire de Lyon*, p. 426; — Colonia, *Hist. littér.* Ire partie, p. 103; — Menestrier, *Hist. cons.* p. 82; — *Dissertation sur la double fond. de Lyon*, p. 525; — Boldoni, *Epigraphica*, 454; — Breval, *Remarks on several parts of Europe*, t. I, p. 245; — Labbe, *Thesaur. Epit.* 510; — Campegius, *Trophæum Gallorum* et *Galliæ celticæ antiq.* in fine; — A. Golnitz, *Itinerarium*, p. 299; — De Rubys, l. I, c. XI; — Gruter, 424, 5; — Mur. 1112, 2; — Fleetw. 176, 4; — Mazochi, *De dedicat. sub ascia*, p. 29; — Fabricius, *Antiq. monum.* p. 206; — Greppo, *Lettre à M. Labus*, p. 44; — De Boissieu, p. 151 et 534; — Comarmond, p. 438.

BONAE MEMORIAE ET SPEI AETERNAE
SPIRITV QVOQVE INCOMPARABILI FE
LICIAE MINAE FEMINAE RARISSIMAE
CASTITATIS EXEMPLI ADFECTIONIS PLE
... ΠΕΝΤΑΔΙ NAE ERGA OMNES HOMINES IVLIVS PRI ΥΓΕΙΑΙΝΕ ΛΟΓΓΟΓΟΣ
MITIVS DEC C C C AVG LVG CONIVGI INCOM
PARABILI QVAE VIXIT ANN XXXIII MENS V
DIES IIII SINE VLLA QVERELLA SIBIQVE
VIVVS FECIT ET SVB ASCIA DEDICAVIT

J'ai ici le double regret d'être en désaccord avec deux hommes qui ont largement fait leurs preuves, M. l'abbé Greppo et M. De Boissieu. La formule générale de notre inscription, et, en particulier, les mots si remarquables : ADFECTIONIS PLENAE ERGA OMNES HOMINES[1], ont fait penser à ces deux érudits que FELICIA MINA était une chrétienne, épouse d'un homme demeuré attaché à l'ancien culte[2]. On ne peut certes révoquer en doute l'existence de semblables unions, contre lesquelles Tertullien[3] et saint Ambroise[4] se sont élevés avec tant d'éloquence, et l'on doit, dès lors, penser que, sous les invocations antiques, telle inscription dictée par un époux païen nous cache la sépulture d'une fidèle. Il faut toutefois, à mon avis, attribuer à une autre cause qu'à l'adop-

[1] Voyez, sur l'emploi du mot *omnes* par les chrétiens, ma Dissertation n° 17.

[2] C'était aussi l'opinion de Colonia.

[3] *Ad uxorem*, II, VIII.

[4] Édition de 1642, t. I, p. 239. Cf. *Concil. Arelat. I*, can. XI; *Concil. Eliberit.* can. XV; *Acta SS.* t. I Maii, p. 53. Les hommes n'étaient pas plus à l'abri d'un semblable reproche; cf. Cypr. *De lapsis*, VI; *Concil. Carth. III*, can. XII.

tion de la vraie foi les sentiments de charité qui animaient la compagne de PRIMITIVS.

Si rare que soit la formule qui vient rappeler ici les douces vertus de la morte, il n'est pas impossible de la retrouver sur les marbres des Gentils. C'est ainsi que les mots MATRI OMNIVM témoignent de l'esprit de charité d'une épouse païenne[1], et que le bel éloge OB ˅ EGREGIAM ˅ AD ˅ OMNES ˅ HOMINES ˅ MANSVETVDINEM se lit sur un titulus honorifique de Cimiez[2].

En présence de ce double exemple, auquel il faut ajouter l'épitaphe d'un Romain, HOMINIS ˅ BONI ˅ MISERICORDIS ˅ AMANTIS ˅ PAVPERIS[3], je ne puis voir dans l'inscription de FELICIA MINA qu'un précieux monument de la transformation subie, à leur insu même, par les âmes païennes, à compter de la captivité de saint Paul[4].

---

86 C.

Il me faut encore exclure du nombre des chrétiens de la Gaule, contrairement à l'avis de Spon et de mon savant ami M. De Boissieu,

[1] Boldetti, p. 443.

[2] Gioffredo, *Storia delle Alpi maritime*, t. I, p. 114.

[3] Egger, *Journal de l'instruction publique*, 26 février 1853. Aux nombreuses preuves des sentiments de commisération signalées chez les Gentils dans l'important travail de M. Egger, on me permettra d'ajouter qu'une inscription romaine parle de 300 vases de médicaments et d'une somme d'argent laissés par un habitant de Cære pour distribuer des secours gratuits à ses concitoyens malades et pauvres. (Orelli, n° 114.)

[4] Lamprid. *Alex. Sev.* LI; Greppo, *Mémoires relatifs à l'hist. ecclésiastique*, ch. I, X et passim. etc., etc. Pour mettre le lecteur en garde contre la confusion que pourraient faire naître dans son esprit certaines formules inusitées que présentent les inscriptions païennes, je rappellerai que les mots d'un titulus de Saint-Loup de Varennes, conservé au musée de Châlon-sur-Saône, VICTVRI QVAMDIV DEVS DEDERIT, sont signalés expressément par Tertullien (*De testimonio animæ*, c. II), et par Minucius Felix (*Octavius*, c. XVIII), comme familiers aux Gentils. Une épitaphe antique du musée de Florence présente une forme analogue : M. CVRTIVS | VICTORINVS· | ET·PLOTIA | MARCELLA | VIVENTES·FECERVNT | SI DEVS PERMISERIT | SIBI (Gori, *Inscr. Etr.* t. I, p. 20).

une famille romaine dont je transcrirai les deux inscriptions tumulaires.

NOBILIS TIB
CAESARIS AVG·
SER·AEQ·MONET
HIC ADQVIESCIT
IVLIA ADEPTA CONIVX
ET PERPETVA FILIA D·S·D[1]

IVLIA ADEPTA
HIC ADQVIESCIT
L·IVLIVS CVPITVS
MATRI ET SODALES
DE SVO ET PERPETVA
FIL[2]

M. de Boissieu a reconnu, avec son jugement ordinaire, que le prince nommé dans l'inscription de NOBILIS est le fils de Livie, et non pas Tibère-Constantin. Tout vient concourir à démontrer ce fait, et le dessin du monument reproduit par Symeoni et l'antique régularité des noms de NOBILIS, de IVLIA ADEPTA et de L. IVLIVS CVPITVS[3].

[1] Bellièvre, p. 118; Symeoni, ms. cité, p. 40; Paradin, p. 441; Gruter, 583, 8; Aicher, *Theatr. fun.* p. 2, 8; Spon, *Recherche,* p. 22; Ménestrier, *Hist. cons.* p. 98; Colonia, *Hist. litt.* Ire partie, p. 36; Golnitz, *Itinerarium,* p. 320; De Boissieu, p. 281 et 534; Comarmond, p. 441, n° 52.

[2] Gruter, 583, 8; Spon, *Recherche,* p. 231, *Miscellanea,* p. 171; Fabretti, II, 48; Ménestrier, *Hist. cons.* p. 98; De Boissieu, p. 281 et 534; Comarmond, p. 441, n° 53.

[3] Grâce à la régularité du système romain, ces trois noms viennent, à eux seuls, dire l'état des personnes qu'ils désignent. NOBILIS, esclave, comme le montre, avec son nom unique, l'abréviation SER*vus,* épouse, dans IVLIA ADEPTA, une affranchie, puisque cette dernière porte, avec son *cognomen,* le *nomen* de l'illustre famille Julia. Au jour de sa mort, NOBILIS laisse une fille, PERPETVA. A ce moment, IVLIA ADEPTA est enceinte d'un fils qui vient au monde seulement après le décès de son père, car il ne figure pas sur la première épitaphe. Bien que ce marbre

Les deux premières inscriptions chrétiennes à dates certaines qui me soient connues ne remontent qu'aux années 102 et 111[1], et il me faut passer ensuite au IIIe siècle pour leur trouver des sœurs[2]. Ce serait donc, à mon sens, un admirable prodige que d'en rencontrer deux autres à signe chrétien non arcane, et, pour ainsi dire, contemporaines du Christ. Bien que l'Épître aux Philippiens nous montre saint Paul gagnant des cœurs à la vraie foi jusque dans le palais des Césars[3], je ne puis me déclarer convaincu, et je n'ose croire qu'un semblable bonheur récompense jamais les recherches de l'épigraphie.

J'ai parlé du signe chrétien qu'aurait porté l'inscription de NOBILIS, malheureusement disparue à cette heure. Ce signe, donné par la seule copie de Symeoni, consiste dans un T à forme de croix placé à la fin du mot MONET*æ*, c'est-à-dire là où le prolongement de l'hasta du T, si commun sur les marbres romains pour réunir le T et l'I dans un seul caractère, n'aurait graphiquement aucune raison d'être. Prendre en compte sérieux sur ce point la transcription faite au XVIe siècle par le voyageur florentin, et en tirer, comme d'une chose certaine, un argument en faveur du christianisme de NOBILIS et des siens, c'est, selon moi, apporter bien hardiment peut-être un élément décisif dans la question encore vierge de l'époque à laquelle la Croix a commencé à paraître sur les monuments, et reculer plus que de raison l'âge où les signes non arcanes ont été employés par

donne à la femme le titre de CONIVX, il n'y a pas eu mariage, mais seulement *contubernium ;* Ulpien nous le dit : *Cum servis nullum connubium est.* (*Fragm.* tit. V, § 5); aussi, suivant la loi du monde, *lex naturæ,* comme parle le Digeste (lib. I, tit. V, l. 24), le fils suit la condition d'ADEPTA ; il est affranchi, et prend, avec le *cognomen* de CVPITVS, qui semble rappeler sa naissance tardive, le *prænomen* et le *nomen* du patron de sa mère, L. IVLIVS (cf. Ulp. *Fragm.* tit. V, § 8). S'il n'est pas rare de trouver sur les tituli la mention d'unions d'affranchies à esclaves, il est moins fréquent d'y lire, comme ici, le nom d'un fils, et de pouvoir constater ainsi la condition suivie par ce dernier. C'est seulement à ce titre que j'appelle l'attention du lecteur sur la question d'état que présentent les deux inscriptions de Lyon.

[1] Boldetti, p. 78, 79.

[2] Perret, *Catac.* t. V, pl. XXX ; Bold. p. 79 ; Murat. 358, 1 ; *Athenæum français*, 1854, p. 633.

[3] IV, 22.

les fidèles; je ne puis, pour ma part, attribuer cette importance au témoignage de Symeoni.

M. De Boissieu, dont les opinions valent si bien qu'on s'y arrête, et qui m'excusera en conséquence de le discuter ainsi, voit dans les mots HIC ADQVIESCIT un argument de plus en faveur de son système. Que si l'on voulait tirer de cette simple formule un élément de classification, on augmenterait la série de nos inscriptions chrétiennes de quatre monuments au moins, l'un conservé dans une note manuscrite de Spon[1], les trois autres existant encore à Vienne[2] et à Arles[3]; tous quatre portent, en effet, les mots ADQVIESCIT ou QVIESCIT[4]. Je demanderais, au même titre, le droit de cité chrétienne pour GEMINA TVLLA..... MATER SACRORVM, dont parle M. Raoul-Rochette[5], pour un certain mime du nom de HELLAS, dont la tombe a été retrouvée à Lyon[6], pour le héros du *Satyricon*, qui veut que l'on inscrive sur son sépulcre : C. POMPEIVS TRIMALCHIO MAECENATIVS HIC REQVIESCIT[7].

La présence des mots HIC ADQVIESCIT sur les monuments de la famille lyonnaise ne prouve donc rien, à mon avis, si ce n'est l'emploi fréquent de cette formule et de ses analogues[8] dans les inscriptions romaines de notre sol.

[1] IVLIA CLARA | PILAGVRI FIL. | HIC ADQVIESCIT | SECVNDVM SVOS. *Recherche*, p. 237 (exemplaire interfolié de la Bibliothèque impériale; cf. ci-dessus, Dissertation n° 45.)

[2] D. VALER | GEMINVS | HIC CVIESC. Voir, sur le nom triple, ma Dissertation n° 57, p. 133.

[3] LICINIA | SEX· F· SECVNDA HIC·ADQ... ; OTEIA·C·F·PIA | TERTVLLA·HIC | ADQVIESCIT.

[4] J'y ajouterai l'inscription suivante, que M. De Boissieu, p. 474, ne serait pas éloigné de considérer comme chrétienne : CLAVDIA | SVAVIS COLONOR | LIB·HIC ADQ.... | ANN XXIIX FLACCVS CONI | PIISSVMAE. Le style du monument qui porte ce titulus, et, en particulier, la mention de LIB*erta* (cf. ma Dissertation n° 57) ne me permettent pas d'adopter l'avis du savant lyonnais.

[5] *Mém. de l'Ac. des inscr.* t. XIII, p. 195.

[6] Spon, *Recherche*, p. 233.

[7] C. LXXI.

[8] BAEBIVS Q | L·TERTIVS FABER LIMARIVS | IN SVO HIC REQVIESCIT; VIVIT | Q. VAARIVS C·C·L | NICEPOR·PECCIO | VIVIT

L'on m'excusera de me citer moi-même en rappelant que le mot SER*vus*, inscrit sur la tombe de NOBILIS, est à lui seul un indice important de paganisme[1].

GRIGNY.

87.

HIC REQVIESCET IN PACE
VENERABILIS CONTVMELIOSVS
QVI VIXIT ANNOS XXXI D·XI
OBIIT XV K FEBRARIAS
MARCIANO VV CC

C'est dans une lettre adressée par Spon, en janvier 1678, à l'abbé Nicaise, que j'ai retrouvé cette inscription inédite, découverte à Grigny près Lyon, et aujourd'hui disparue[2].

Q. VAARIA·C·C·L | PAAPILA | HIC REQVIESCENT. A Narbonne. (Ms. de l'abbé Bousquet, t. II, p. 217, et t. III, p. 338, biblioth. d'Avignon.) Orelli, 4491, constate le fréquent usage de cette formule sur les marbres de Pise; cf. n° 2726; Cavedoni, *Marm. moden.* p. 274.

[1] Voir ma Dissertation n° 57.

[2] *Corresp. de l'abbé Nicaise,* t. II, pièce 148. Bibl. imp. dép. des mss. Suppl. français, n° 1958.

Ce recueil se compose de soixante-six lettres pleines de détails attachants et dont plus d'une mériterait certes l'honneur de la publication. Dans son beau travail sur Athènes, M. le comte de Laborde relève le savoir et la critique de Spon à la place qui leur est légitimement due[a]. La correspondance de l'abbé Nicaise nous montre en lui l'homme de bien, travaillant avec courage malgré ses souffrances, qui le préoccupent moins que la santé de ses amis[b].

Sa belle âme paraît tout entière dans une lettre écrite à l'abbé Nicaise, le 24 février 1684[c].

«Monsieur, je vous remercie des empressements que vous avez eu de la santé de «mon père que Dieu a à la fin retiré des «misères de la vie, le 21 de ce mois, à trois «heures après midy, universellement regretté «des honnestes gens, et pleuré par tous les «pauvres à qui il ne refusa jamais ses soins... «Dieu lui a conservé l'esprit fort libre jus«qu'au dernier soupir, avec une entière ré-

[a] *Athènes au XVe, XVIe et XVIIe siècle*, t. II, p. 21. — [b] *Correspondance*, t. II, passim. — [c] *Correspondance*, t. II, pièce 160.

On peut consulter, sur la qualification de VENERABILIS dans l'antiquité chrétienne, les *Papiri diplomatici* de Marini[1]. Deux consuls du nom de Marcianus figurent dans les Fastes. Il serait difficile de déterminer s'il s'agit ici du Marcianus de l'an 469 ou de celui de 472.

Je reviendrai plus loin sur le nom que porte le chrétien de Grigny[2].

«signation à sa volonté. Il nous laisse héritier de son exemple et de sa vertu, si nous voulons en profiter. Pour les biens de la fortune, à peine ma mère y trouvera-t-elle ses droits de mariage, n'ayant jamais rien mis de reste outre l'entretien de sa famille. Dieu nous face la grâce d'estre comme luy sans interest et sans ambition.»

Spon, c'est l'ami plein d'abnégation, négligeant ses travaux pour conduire à Turin, près de leur père, qu'il obligeait de sa bourse[a], les deux filles de Patin exilé[b]; surmenant ses forces pour corriger, fatigue considérable, les épreuves du glossaire grec de Du Cange[c]; c'est l'homme bienveillant qui pardonne de tout cœur à Guillet la déloyauté de sa polémique[d]; c'est le savant dévoué, entreprenant de longs et difficiles voyages pour voir, étudier et sauver les monuments; ne plaignant ni sa santé ni son modique avoir, lui qu'attendait la mort des plus pauvres; continuant ses études malgré un crachement de sang auquel il s'accoutume, dit-il[e]; publiant à ses frais, et sans espoir d'en vendre un seul exemplaire à Paris[f], la belle et coûteuse édition de ses *Miscellanea;* c'est l'écrivain désintéressé et modeste, déclinant l'honneur d'être nommé garde des antiques du roi[g]; c'est le médecin ami des pauvres[h]; c'est par-dessus tout l'homme de bien, disant: «S'il s'agit de réputation, j'aimerois mieux avoir celle de bon, d'honneste homme, que celle de sçavant et d'homme d'esprit[i].»

Lire les ouvrages de Spon, c'est connaître l'érudit qui, le premier parmi nous, sut ériger en science sérieuse l'étude des antiquités, engagée avant lui dans des voies obscures et perdues; c'est voir à l'œuvre, comme l'écrit M. le comte de Laborde, «cet esprit d'initiative que notre patrie porte au loin et en toutes choses[j];» lire ses lettres, c'est connaître l'homme, le charme de son esprit et la bonté de son cœur; c'est apprendre à l'estimer et à l'aimer.

[1] P. 112 et 180.

[2] Dissertation n° 412.

[a] P. 171. — [b] P. 120. — [c] P. 157 et 165. — [d] Guillet, qui, sous le pseudonyme de la Guilletière, avait écrit sur Athènes sans sortir de son cabinet, soutenait avoir vu les lieux et accusait Spon d'avoir publié la relation d'un voyage imaginaire. «Je suis fort obligé, écrit le savant auteur des *Miscellanea*, à la bonté de M. l'abbé Huet qui veut me procurer la paix avec M. de la Guilletière. Elle est déjà faite dans mon cœur, où je ne scay mesme s'il y a jamais eu de guerre à ce sujet : néammoins je souhaite fort qu'entre les articles de paix, il y en ait un qui nous oblige l'un et l'autre à nous critiquer aussi sévèrement qu'auparavant, si ce n'est en public, du moins en particulier.» (P. 125, 24 février 1680.) — [e] «Pour ce qui est de ma santé à laquelle vous prenés aussi part : elle est toujours la mesme. Je n'en dois pas attendre de plus forte, mais pourveu quelle soit toujours de mesme, je ne laisseray pas de travailler modérément, sans imiter l'exemple de F^re Paolo qui n'entreprenoit rien parce qu'il croyoit tous les ans de mourir.» (P. 160, cf. p. 159.) — [f] «Je n'en envoyeray pas à Paris où l'on ne se soucie pas trop de ces antiquitez.» (P. 120.) — [g] *Biographie universelle*, article SPON. — [h] P. 160. — [i] P. 158. — [j] *Athènes*, t. II, p. 21.

SECONDE LYONNAISE.

88.

De Gerville, *Notice sur quelques antiquités mérovingiennes découvertes près de Valognes*, p. 9; *Études géograph. et hist. sur le départ. de la Manche*, p. 156; — voir mes planches, n° 58.

† XVII · KL · IVLII ·
OBIIT · HERMER ·
SACERDOS ·
† VIII · KL MAI ·
OBIIT · FRVLE ·
ORA · PRO EIS · †

Cette inscription, gravée sur pierre, a été trouvée à Lieusaint, commune du département de la Manche, dont le nom antique, *Loco sancto*, nous a été conservé par des monnaies d'or mérovingiennes[1]. Je n'ai rencontré en France, sur aucun monument lapidaire antérieur au VIIIe siècle, l'abréviation du mot PRO que l'on remarque ici. J'en dirai autant du sigle T pour PER, que donne l'autel du Ham[2]. Ce sont là des faits graphiques isolés, et qui tiennent à des habitudes locales dont j'aurai à parler plus loin[3].

L'inscription de Lieusaint est encastrée dans la muraille méridionale de l'église.

[1] De Gerville, *Notice*, p. 13 et 25.
[2] Dissertation n° 91.
[3] Dissertation n° 467.

89.

De Gerville, *Notice sur quelques antiquités mérovingiennes*, p. 6 et 7; — voir mes planches, n[os] 59 et 59 A.

ƩVNNOVIRA

On conserve à la bibliothèque de Valognes le monument sur lequel est gravé ce nom. C'est un demi-cylindre en pierre calcaire, trouvé dans le cimetière de Lieusaint, en 1833, avec des débris de tuiles romaines, et près d'un sarcophage à la tête duquel ses dimensions indiquent qu'il a dû être adapté. Le nom de ƩVNNOVIRA[1] et la forme des caractères permettent de classer ce titulus à l'époque mérovingienne.

90.

L. Delisle, *Notice sur la vie et les ouvrages de M. de Gerville*, p. 24; — voir mes planches, n° 60.

ЬERTOWI
NVƩ IC R̄

Cette inscription, gravée sur ardoise, a été trouvée dans un sarcophage à Couville, près Coutances. Elle paraît devoir être lue ainsi : BERTOWINVƩ *h*IC R*equiescit.* Son caractère barbare la place à l'époque mérovingienne. Deux villages du Maine, appelés Saint-Berthevin, nous fournissent un nom analogue à celui du chrétien de Couville.

Cette inscription a passé de la collection de M. de Gerville dans celle de M. Feuardent, libraire à Cherbourg.

---

[1] Un nom analogue se trouve dans le testament de saint Remi : «Sunnoveilam «quam captivam redemi.» Pardessus, *Diplom.* t. I, p. 83.

91.

Mabillon, *Ann. Bened.* t. I, p. 538 et 697 A, d'après une lettre de l'abbé Raguet (v. la *Corresp. de Montfaucon*, t. XI, p. 203, Bibl. imp. dép[t] des mss.); — *Nouv. tr. de dipl.* t. II, pl. XXV, vi, 2, et p. 584; — *Gallia christ.* t. XI, col. 886, n° xii; — le P. Longueval, *Hist. gallicane*, t. IV, p. 80, note *a;* — Trigan, *Hist. ecclés. de Normandie*, t. I, p. 637; — A. Mai, *Coll. vat.* t. V, p. 96; — De Gerville, *Notice sur quelques antiquités mérovingiennes*, p. 14 et suiv. — Léchaudé d'Anisy, *Mém. de la soc. des ant. de Norm.* 2[e] série, t. VII, p. 217; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. I, col. 514, 515; — voir mes planches, n° 61.

Le monument que nous avons sous les yeux a été trouvé, en 1693, à l'église de Saint-Pierre du Ham, près de Valognes. C'est une table d'autel carrée, de 14 centimètres 5 millimètres d'épaisseur, et portant des inscriptions sur sa partie supérieure et sur ses faces latérales.

Les quatre lignes qui composent la première de ces légendes forment un sens indépendant, et ne présentent aucune difficulté. Nous y voyons que saint Fromond, évêque de Coutances, a fait élever un temple et un autel en l'honneur de la sainte mère de Dieu, qu'il les a dédiés le 15 août, et qu'il a institué une fête anniversaire en mémoire de cette dédicace.

✝ CONSTANTININSIS VRBIS RECTVR DOMNVS FRODOMVNDVS PONTIFEX
IN HONORE ALME MARIA GENETRICIS DNI HOC TEMPLVM HOC
QVAE ALTARE CONSTRVXSIT FIDILITER ADQVAE DIGNE DEDICAVIT MINSE
AGVSTO MEDIO ET HIC FESTVS CELEBRATVS DIES SIT ✝ ANNV SINGOLVS

La leçon des inscriptions latérales semble, au premier coup d'œil, pouvoir se prêter à des combinaisons diverses. J'ai cependant cru reconnaître que l'ordre dans lequel elles devaient être lues était simple et régulier.

Ainsi qu'on peut le voir, leurs caractères présentent des dispositions différentes. Après avoir suivi la direction horizontale, chacune des premières lignes descend verticalement à son extrémité; de même, les

secondes lignes ne sont que la continuation d'autres lignes verticales montant de la gauche vers le sommet de la pierre; près des angles, du même côté et parallèlement à ces dernières, sont encore gravés d'autres caractères descendant vers la base, qui ne se relient en rien aux parties de l'inscription présentant un sens suivi. Aucune des lignes verticales ne contient un mot complet.

Comme l'a observé M. L. Delisle, ce fait démontre que les inscriptions latérales se continuaient[1] sur quatre piliers qui portaient l'autel[2]. Ces piliers n'ont pu être retrouvés; nous avons donc perdu avec eux neuf lignes descendantes et trois lignes ascendantes, c'est-à-dire une partie très-notable de notre texte, dont il ne nous reste plus, dès lors, que des fragments interrompus.

Je crois satisfaire aux exigences du sens et de la disposition matérielle en proposant, pour la lecture de l'inscription latérale, l'ordre que je vais indiquer. Suivant d'abord, sur la première face, la ligne initiale dans sa double direction, je prends la ligne descendante de gauche, et, marquant par des points les parties perdues, j'arrive à la seconde ligne ABENS CVRAM, et je passe à la seconde face; ici, la phrase dont la syllabe GANT est un fragment me paraît, après être descendue jusqu'au bas du pilier, avoir pris la direction horizontale pour remonter ensuite jusqu'aux lettres VR, que continuent les mots PASCVA PERPETVA. Cette dernière ligne ne se prolonge pas vers le bas, et le sens indique qu'elle se relie directement à la tête de la troisième face. Je continue en suivant le même système, et je dispose ainsi les fragments de notre inscription :

1re face.

† ANNO IIIIII IAM REGNANTE THEODORICO REGE IN FRANCIA HOC
CINVBIVM CHINGXIT MVR*is*. . . . . *feli*CITER. . . . .
. . . . . ABENS CVRAM PASTVRALEM IN AMORE DNI SVARVM OVIVM

[1] Dans sa lettre à Montfaucon, l'abbé Raguet avait reconnu que l'inscription des côtés n'était pas suivie.

[2] Thiers, *Diss. sur les autels*, p. 24.

2e face.

PATRAVIT CAVLAS QVAM PVLCHERREME NEC A MORSEBV*s* LV*po*RVM
Et VORA*citate*[1] . . . . GANT . . . .
. . . . VR PASCVA PERPETVA CHORO NEXAS VIRGENALE CVM MA

3e face.

RIA ALMISSEMA IPSA VIVANT ET EXVLTENT IN ETERNA SECOLA.
DOM*inus* . . . . N . . . .
ITEM LOCVM REX CONCESSIT AD ISTVM CENVBIVM IPSI ETENEM . . . . .[2]

4^e^ face.

PRIMVS CIPIT STRVERE HIC MONISTIRIVM DEMVM PONTIFEX EREC-
TVS R . . . . SEM*per* . . . .
PLVREMVS[3] ADQVE CITERAS[4] PARD*inas*[5]? *s*EPTINARI NOMERO ✝
✝ SIC BA . . . .

[1] Cette partie de l'inscription rappelle deux vers de Fortunat sur saint Germain (*Miscell.* II, XIII) :

Sollicitus, quemquam ne devoret ira luporum,
Colligit ad caulas pastor optimus oves.

[2] ETENIM.

[3] PLVRIMOS.

[4] CETERAS.

[5] Il paraît certain qu'il s'agit ici d'une énumération de biens fonds donnés au monastère du Ham. Le mot PARDINA, que je propose de lire ici, est dérivé de *prada*, par un renversement analogue à celui que présente le mot *padules*, qui, lui aussi, figure si souvent dans les listes de biens fonds. (V. Du Cange, h. v°. et Marini, *Pap. dipl.* p. 349 B. note 43.) Je n'ignore pas que les exemples connus de *pardina* sont postérieurs au monument du Ham, et qu'ils appartiennent à l'Espagne; mais cette leçon, qui s'accorde si bien avec le sens de la phrase et l'espace qu'occupait le mot disparu, me paraît, d'ailleurs, appelée par la forme du D encore reconnaissable après la syllabe PAR. . . J'ajouterai que le monastère du Ham était entouré de plaines, fait matériel qui vient donner un degré de probabilité de plus à ma restitution. On trouvera, dans deux chartes antiques publiées par Marini, *Papiri diplom.* p. 138, n° 89, et p. 153, n° 99, et dans un grand nombre de textes du moyen âge, des énumérations de fonds semblables à celle que je crois reconnaître dans notre inscription.

Voici maintenant la traduction de notre texte :

« ✝ Le seigneur Fromond, pontife, rector de la ville de Coutances, « a, en l'honneur de la bienfaisante Marie, mère de N. S., élevé ce « temple et cet autel, et les a pieusement et dignement dédiés au « milieu du mois d'août; que cet anniversaire soit célébré tous les ans « par une fête.

« ✝ L'année sixième[1]? du règne de Thierry, roi de France, il en- « toura ce monastère de murs...... heureusement....... accom- « plissant ses fonctions de pasteur, en l'amour de N. S., il établit la « bergerie de ses ouailles avec la plus grande sollicitude. Ni les mor- « sures des loups, ni la voracité..... éternels pâturages..... unies « au chœur des vierges avec la bienfaisante Marie, puissent vivre « et jouir avec elle du bonheur céleste dans l'éternité des siècles. Le « seigneur....... De plus, le roi a concédé le terrain de ce monas- « tère; en effet...... (Fromond) a commencé le premier à élever « ce monastère; enfin nommé pontife........ toujours........ « plusieurs....... et d'autres prairies? au nombre de sept. ✝

« ✝ Ainsi.......

Les inscriptions que je viens de transcrire n'étaient pas les seules que portât l'autel du Ham. Les caractères XPE T... nous ont conservé le début d'une invocation à N. S., gravée sur la table de l'autel en même temps que le texte principal[2]. Une circonstance qu'il importe

[1] En présence d'une façon de chiffrer tout exceptionnelle, il serait difficile de ne pas éprouver quelques doutes sur la date réelle de l'inscription du Ham. De nombreux systèmes sont nés de cette singularité. Bien qu'un passage peu connu du moine Theodoricus :

Anno jam sexto decimo pie Theodorico,
Sceptra gubernante cum regina Clodohilde.

(Henschen, *De tribus Dagobertis*, p. 214; cf. *Acta SS.* t. IV. Aug. p. 795), contienne une formule analogue, on a décomposé le mot IAM pour chercher, dans ses deux dernières lettres, les signes d'une indication chronologique (Ante Martinum, *Mém. de la Soc. des ant. de Norm.* loc. cit.; Ante Millesimum, lettre de l'abbé Raguet). On a proposé de reconnaître ici la IVe, la VIe, la VIIe et même la IXe année du règne de Thierry III. J'ai cru être plus près de la vérité en voyant six unités dans les six barres nettement tracées que porte la pierre. L'autel du Ham appartiendrait ainsi à l'année 676.

[2] Un monument dédicatoire du VIIIe siècle présente un semblable début. Gori, *Inscr. Etr.* t. II, p. 422.

d'étudier a fait disparaître cette légende. On sait qu'en visitant un lieu, un monument célèbre ou vénéré, les païens y laissaient souvent la trace écrite de leur passage. Ces actes d'adoration ou de visite, ces proscynèmes, comme ils se nomment eux-mêmes, se retrouvent particulièrement en Égypte, sur les pyramides, sur le colosse de Memnon et dans les syringes de Thèbes[1]. Aux premiers siècles de l'Église, les pèlerins chrétiens, continuant l'usage antique, ont gravé sur des monuments sacrés leurs noms, et, parfois aussi, quelques lignes empreintes d'un pieux respect. La chapelle centrale du cimetière de Saint-Calliste, récemment découverte par le savant M. de Rossi, présente plus de trois cents inscriptions tracées ainsi par les visiteurs[2]. La Gaule me paraît apporter de même plus d'une preuve de l'antiquité des pèlerinages[3]. Nous verrons bientôt, à la chapelle Saint-Éloi, les proscynèmes de Germanus et de Childebert[4]; j'indiquerai encore à Montmartre des inscriptions auxquelles j'assigne une semblable origine[5]. A Minerve, un autre autel, élevé par l'évêque Rusticus, est couvert d'antiques signatures ou mentions tracées dans tous les sens à des époques très-diverses, et dues évidemment à des visiteurs[6].

L'autel du Ham me paraît avoir été l'objet des mêmes actes de vénération.

Ainsi que je viens de le dire, de toute l'inscription gravée sur le plat de cet autel, il ne reste plus aujourd'hui que quatre lettres qui touchent le rebord extérieur. Lorsqu'on examine avec soin la table de la pierre, on reconnaît qu'un grattage, de plus en plus profond à mesure qu'il arrive vers le centre, en a enlevé la surface et ruiné l'ornement en forme de croix qui occupait le milieu. Si maintenant on étudie les parties de cette table qui, en quelque sorte protégées par la moulure saillante du cadre, ont été moins vivement atteintes,

[1] Letronne, *Inscriptions de l'Égypte*, t. II, passim; Boeckh, *C. I. G.* t. III.

[2] Voir ma Dissertation n° 201.

[3] Voir ci-dessus, p. 44, et l'*Itinerarium a Burdigala Hierusalem usque*.

[4] Dissertations n°s 97 et 98.

[5] Dissertation n° 201.

[6] Dissertation n° 609.

on y retrouvera, particulièrement vers les angles, des traces visibles d'anciens caractères; au bas, *Episqoppus pr*....., écrit en minuscules au-dessous de XPE T....; et plus haut, les lettres *Egudu?*...., qui semblent le début d'un nom propre. Ces restes d'inscriptions viennent nous dire comment l'invocation à N. S. a disparu de l'autel du Ham. Suivant une antique coutume, que le marbre de Minerve ne me permet pas de révoquer en doute, de dévots pèlerins, parmi lesquels on comptait ici un évêque, sont venus s'inscrire sur la table sainte. Les signatures, plus nombreuses de jour en jour, et s'enchevêtrant dans la légende principale, ont défiguré la table de l'autel et nécessité le grattage, heureusement imparfait, dont la trace matérielle est sous nos yeux. Les débris de ces signatures, vraisemblablement antérieures à l'invasion normande[1], attestent une fois de plus l'importance de l'abbaye, en montrant la vénération dont son église a été l'objet pendant de longues années. Tout incomplet qu'il soit à cette heure, et malgré la mutilation qu'il a subie, l'autel du Ham est encore un précieux monument paléographique; les diverses formes qu'une lettre y affecte parfois dans un même mot serviront d'enseignement et de guide pour l'étude de l'écriture lapidaire à la fin du VIIe siècle[2].

LA CHAPELLE SAINT-ÉLOI.

Alfred Maury, *Athenæum français*, 7 octobre 1854, p. 937; — Ch. Lenormant, *Moniteur universel* du 7 novembre 1854; le *Correspondant*, 1854, p. 116;

[1] Liham aveit riche abéie,
E bien asise è bien garnie:
Hastainz li terres essilla,
L'aveir emprist, poiz l'aluma.
Roman de Rou, v. 390-393, t. I, p. 20.

[2] On remarquera, entre autres, sur cet autel, la forme de l'E qui termine la troisième ligne de l'inscription principale, forme rare et dont je ne connais d'exemples que sur des monuments de basse époque. (Biscari, *Iscrizione del teatro di Catana*, p. XIV; cf. la planche de ma Dissertation n° 261.) Je signalerai encore la ligature Ṭ pour PER, ligature d'une insigne rareté sur les marbres chrétiens des premiers siècles. Je ne l'ai encore rencontrée que dans la célèbre inscription de BONVSA et MENNA (Jacutius, *Christian. antiq. specimina*). Il n'est pas sans intérêt d'en constater l'existence sur un monument daté. Cf. ma Dissertation n° 88.

Découverte d'un cimetière mérovingien; — J. Grimm, *Monatsbericht der Königl. Preuss. Akademie der Wissenschaften zu Berlin*, 1854, p. 527; — Liliencron, *Gazette d'Augsbourg*, 22 décembre 1854; — Fr. Lenormant, *Mémoire sur l'inscription d'Autun*, passim; — Ch. Roach Smith, *Notes on some of the antiquities of France;* — J. Desnoyers, *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1855, p. 45.

L'Institut et le public ont déjà été entretenus d'une importante découverte, faite par le savant M. Charles Lenormant à deux cents mètres de la maison qu'il possède à la chapelle Saint-Éloi, sur la rive gauche de la Rille, entre Serquigny et Fontaine-la-Sorel. Dans la cour même de cette habitation, au pied du coteau qui domine la rivière, s'élève une chapelle du XIIe siècle, qui fut autrefois l'abside d'une église. Dédié à saint Éloi, l'édifice a donné son nom au groupe de constructions qui l'avoisine; chaque jour, de nombreux pèlerins viennent y faire leur prière, et ses murailles se couvrent des noms de pieux visiteurs.

Une découverte inattendue est venue montrer que, depuis de longs siècles, ce lieu avait toujours été, pour les chrétiens, l'objet d'une vénération particulière. Sur le même bord de la Rille, un paysan, voulant adosser une petite construction à la colline, découvrit une tête d'Hercule, qui fut apportée à M. Lenormant; aidé de son fils, le savant académicien trouva bientôt, dans les débris de la fouille, les restes d'une belle colonne romaine en pierre, ornée de feuilles d'eau, et six fragments d'une inscription d'exécution très-barbare, fragments qui, rapprochés, donnèrent les mots HERCV . . I MERCVRIO . . . ERQVINI . . . V S L . . .[1]. Près de ce lieu s'élève, comme je l'ai dit, le village de Serquigny[2], d'après le nom duquel M. Ch. Lenormant plaça dans sa restitution le nomen nouveau de Serquinius.

On retrouvait ainsi, dans ce monument votif, le Serquinius dont le village voisin aurait conservé le nom, ou, du moins, un personnage

[1] HERCV*lI* MERCVRIO *s*ERQVINI*us* V*otum* S*olvit* L*ibens merito*. (Ch. Lenormant, *Découverte*, etc. p. 64.)

[2] *Sarquigniacum*, dans une charte de 1231. (A. Le Prévost, *Dict. des anc. noms de lieu du départ. de l'Eure*, p. 252.)

de sa famille. On mit encore au jour, avec une médaille inédite de Septime-Sévère, qui venait donner une date approximative à ces débris, la base de la statue du dieu, son épaule et une portion du thorax[1], avec le fragment d'une figure de moindre grandeur. Une restitution, proposée à M. Lenormant par M. Lambert, architecte, et appuyée de plans et de dessins, plaça l'Hercule et l'inscription sur la colonne qui devint le centre d'un exhèdre terminé à ses deux bouts par une statue engaînée.

Dans les terres remuées sur le flanc de la colline, on rencontra, de plus, quelques portions lisses d'une seconde colonne en pierre et des débris d'autres bases; presque tous ces fragments sont couverts d'inscriptions chrétiennes. Ce fut alors que M. Lenormant me fit l'honneur de m'appeler, et me permit de copier sur place et de publier tout ce qui devait entrer dans mon recueil. Dès mon arrivée, on me fit voir les débris d'une longue légende, une signature royale, et l'acte de visite d'un pèlerin du nom de *Germanus;* M. François Lenormant me présenta une tuile à rebord, fabriquée suivant la tradition romaine et portant une date mérovingienne, et d'autres tuiles plus antiques, avec des noms romains; il n'y avait pas de voyage à la fouille dont on ne rapportât quelque fragment; j'y trouvai moi-même les débris d'un charmant vase de terre rouge avec les mots VIVAS IN DEO et le commencement d'une longue inscription sur marbre[2]. J'aurais pu me croire dans ma chère ville de Rome. Aussitôt après mon départ, deux ouvriers, travaillant à déblayer cette place si féconde, mirent à découvert, avec des fragments analogues à ceux qui avaient déjà paru, les fondations d'une enceinte elliptique mesurant deux mètres et demi dans sa longueur, et entourant une cavité conchoïde de même forme. Un petit passage, large de quarante centimètres et pavé de briques, s'ouvrait obliquement sur la droite de l'enceinte[3]. M. Lambert n'éprouva pas d'hésitation pour une restitution nouvelle; il vit dans

[1] Voir, sur cette statue, Ch. Lenormant, *Découverte d'un cimetière mérov.* p. 5.

[2] Dissertations n°s 155 et 139.

[3] Ces mesures ont été prises par M. Lambert.

ces débris la trace d'un baptistère élevé sur le lieu même que Serquinius avait consacré à Hercule. Au centre, et dans la cavité intérieure, il plaça une vasque baptismale, dont les fragments n[os] 62 et 65 de mes planches lui parurent avoir composé la base; il vit, dans le n° 74, une portion du couronnement de cette vasque. Relevant dans ses dessins, jusqu'à hauteur d'appui, l'enceinte environnante, il y plaça, comme margelle, les restes de la demi-colonne retrouvée où il crut reconnaître la colonne à feuilles d'eau, divisée dans sa longueur par un trait de scie, grossièrement rasée au ciseau et coupée par tronçons lors de la destruction du monument païen. M. Lenormant voulut bien m'appeler une fois encore pour étudier ces résultats, et copier un nombre considérable d'épitaphes trouvées sur le lieu même et dans les haies des prairies environnantes[1]. Examinée alors avec plus de soin, la maison de l'ouvrier, placée à vingt pas de la ruine, parut elle-même formée de matériaux antiques[2]. L'abondance de matériaux, supérieure à ceux qu'aurait pu fournir l'enceinte restituée, révélait l'existence d'un édifice important, une église sans doute, aux dépens et sur la place duquel aurait été élevée la chaumière[3].

J'ai dit que du cimetière de Saint-Éloi étaient sorties des épitaphes romaines et mérovingiennes; une bonne fortune plus grande encore était réservée à M. Lenormant. Les tuiles recueillies avaient donné de plus des inscriptions runiques, datées de la seconde race, et présentant ainsi les plus antiques échantillons des runes germaniques qui aient été trouvés jusqu'à ce jour[4].

Je vais examiner, les uns après les autres, les monuments écrits du cimetière de Saint-Éloi, mais je dois, dès à présent, dire quelques mots sur l'exécution matérielle des tituli qui vont passer sous nos yeux.

A chaque fois qu'on étudie une localité nouvelle, on voit changer d'une manière complète le caractère des monuments. Ce fait, si re-

[1] Il serait à désirer qu'on pratiquât, dans ces prairies, des fouilles qui me paraissent devoir être fécondes.

[2] Voir ma Dissertation n° 104.

[3] Voir ci-dessous p. 196, 197.

[4] Cf. sur l'alphabet de ces runes, Ch. Lenormant, *Découverte d'un cimetière mérovingien*, p. 19 et 71.

marquable pour l'architecture, ne l'est pas moins en ce qui touche les inscriptions [1]. Chaque lieu présente, avec des formules et une paléographie spéciales, un système particulier d'ornementation ou de gravure. A Saint-Éloi, où la pierre n'est pas commune, où le marbre ne pouvait s'apporter qu'à grands frais, les épitaphes s'écrivaient sur des tuiles romaines, formées de l'argile du pays même [2]. Ainsi que semble le démontrer un titulus qui porte encore des traces visibles de peinture [3], l'ouvrier passait sur la tegula une teinte blanche dans laquelle il traçait à la pointe [4] les caractères de l'inscription, qu'il rehaussait ensuite au pinceau [5]. Telles que nous les retrouvons aujourd'hui,

[1] Voir ma Dissertation n° 467.

[2] On trouve, en Gaule et en Italie, des épitaphes gravées de même, après la cuisson, sur des tuiles romaines, dont quelques-unes portent encore le cachet du figulin. (Voir ma Dissertation n° 345; Bosio, p. 283; Bold. 436, 479; A Mai, *Coll. vat.* V, 377, 8, 411, 5); un titulus du cimetière de Priscilla est tracé au charbon sur la même matière. (Mai, 377, 6.) Dans sa Chronique de Saint-Pierre-le-Vif, Clarius mentionne une épitaphe d'époque basse, écrite sur une tuile «in quodam lidorio.» (D'Achéry, *Spicileg.* t. II, p. 476.) M. J. Desnoyers possède une *tegula* romaine qui porte une inscription du XIe siècle. Au Pezeau (Cher), M. de Vogué a trouvé, dans sa propriété, un certain nombre de corps ayant sous les reins, ou sous la tête, des tuiles romaines présentant des traces de caractères. Faite avant celle de la chapelle Saint-Éloi, cette découverte n'a malheureusement pas attiré l'attention, et les objets sortis de la fouille n'ont pas été conservés. Sous ces tombes, qui ont donné des monnaies des fils de Constantin, on a reconnu des ruines d'habitations romaines.

[3] Voir la planche de ma Dissertation n° 128.

[4] La réglure faite à la pointe sèche sur un si grand nombre de marbres montre que ce procédé de tracé était généralement en usage. On en trouvera une preuve plus complète encore dans la planche de ma Dissertation n° 612.

[5] Ce travail est visible dans le fragment d'inscription murale n° 161. La tuile n° 149, qui porte deux épitaphes superposées, montre aussi qu'avant d'exécuter la seconde, on avait dû faire disparaître, sous une couche de couleur, le premier titulus.

Il est encore un point que je dois signaler, et qui a aussi son importance pour bien faire comprendre l'état réel des originaux à ceux qui ne les auront pas vus et étudiés par eux-mêmes. C'est sur des tuiles cuites et achevées que sont gravées les inscriptions de Saint-Éloi. Dans ces produits, comme dans les autres ouvrages d'argile (Brongniart, *Traité des arts céramiques*, t. I, passim), nous pouvons suivre la dégénérescence croissante de l'art mécanique. Lorsqu'elle porte un nom romain, la *tegula* du cimetière est presque toujours unie, bien préparée, d'une pâte longue et d'une belle couleur rouge; lorsque, au contraire, nous y trouvons un nom mérovingien, elle devient aigre, cassante, tirant sur le jaune et comme

les tuiles, noyées dans l'humidité du terrain, ont perdu, pour la plupart, tout vestige de couleur, et ne présentent plus que le tracé primitif.

Ces épitaphes, fragiles[1] et d'ailleurs trop petites pour appeler le regard, devaient, à mon avis et suivant un usage assez répandu d'ailleurs, être placées à l'intérieur de la sépulture[2].

Les monuments de la chapelle Saint-Éloi se divisent en quatre classes : 1° légende acclamatoire; 2° actes de visite des pèlerins; 3° inscriptions funéraires; 4° vases et fragments divers à inscriptions ou à signes chrétiens.

§ Ier.

LÉGENDE ACCLAMATOIRE.

92 À 96.

Voir mes planches, nos 67, 70, 72, 66 et 69.

D'après la restitution de M. Lambert, les débris de colonne qui portent cette légende auraient servi de margelle au petit mur qui entourait l'espace elliptique dont j'ai déjà parlé. Cet espace mesure intérieurement, et sur sa plus grande largeur, 1 m. 80 cent. Outre la difficulté évidente de faire des fragments d'une colonne le couronnement d'une enceinte d'une courbe aussi rapide, je trouve dans la légende même des raisons de douter de cette restitution. Je vois en effet sur ces débris :

écaillée à la cuisson. Aussi les tuiles de quelques épitaphes, apparemment neuves lorsqu'elles ont été employées, présentent-elles des cavités assez profondes, dont l'inscription a dû suivre tous les plis.

[1] Voir, sur les inscriptions peintes, ma Dissertation n° 207.

[2] Je puis citer, parmi les monuments de la Gaule, des épitaphes ainsi placées. Voir mes Dissertations nos 61, 64, 69, 207, 239, 277, 321, 361, 464; cf. Boldetti, p. 639; D. Martene, *De antiq. monach. ritibus*, p. 822; Eginhard, *Historia translationis*, c. 1, § 8.

 [1]  

☧ESPI........SVS........OR...ONE...

où, d'après la comparaison des textes chrétiens, je crois pouvoir lire, avec quelque certitude pour les premiers mots : ☧E (*Christe*) SPI*ritum* SVS*cipe defunctorum et* OR*ati*ONE*m nostram*[2].

Quant à la formule FIAT PA*x*, qui faisait partie de la même légende, on peut y voir soit le commencement d'une acclamation relative aux fidèles morts, soit le reste des mots FIAT PA*x introeuntibus*, qu'on retrouve sur une inscription de l'Espagne[3].

Si ma leçon est admise, ces fragments proviendraient non d'un

[1] On remarquera, en se reportant à mes planches (n° 67) que, dans ce monogramme, l'A et l'ω sont reliés à la traverse par une petite ligne représentant la chaînette qui servait à suspendre ces caractères aux branches des croix stationnaires. (Bosio, *R. S.* p. 131 ; voir ma Dissertation n° 457.) Autant qu'on en peut juger dans l'état de dégradation de la pierre, l'extrémité droite de la traverse aurait été terminée par un S, lettre finale du nom de N. S. Cette particularité ne serait pas sans exemples dans les monogrammes du Christ. (Cf. Torremuzza, *Sicil. inscr.* p. 257, n° 8.) Une pierre gravée, chargée de symboles chrétiens, que j'ai vue dans la collection de M. Hamilton, porte un chiffre analogue :



[2] «Et lapidabant Stephanum invocantem «et dicentem : Domine Jesu, suscipe spiri«tum meum.» (*Act.* VII, 58).

GAVDENTIA
SVSCIPEATVR
IN PACE.



(Fabretti, p. 571, n° XLIX.)

QVEM DOMINVS SVSCEPIT IN PACE.
(Gazzera, *Iscr. del Piem.* p. 35.)

«Tum sacro-sanctus Christi martyr Dio«nysius : Domine Deus omnipotens, Fili, «inquit, unigenite et Sancte Spiritus..., sus«cipe servorum in pace animas, quoniam «propter te morte afficimur.» Surius, 9 oct. t. V, p. 715 ; voir, pour les analogues *accipere* et *recipere*, Fabr. p. 391, n° 254 ; Bosio, 105 ; Bold. 341, 398, 402.

[3] ✝ INTROEVNTIBVS CVM PAX EXEVNTIBVS CVM LETITIA AMEN FIAT FIAT. (Marini, dans la *Coll. vat.* d'A. Mai, t. V, p. 88, n° 1.)

Saint Paulin de Nole avait fait inscrire sur la porte de la basilique de Saint-Félix :

PAX TIBI SIT QVICVMQVE DEI PENETRALIA CHRISTI | PECTORE PACIFICO CANDIDVS INGREDERIS. (*Epist.* XXXII ad Severum.)

baptistère, mais d'une enceinte du cimetière dont j'examinerai bientôt les monuments. Les actes de visite qui suivent paraissent avoir été inscrits sur la même margelle.

§ II.

ACTES DE VISITE DES PÈLERINS.

97.

Voir mes planches, n° 68.

Les débris du couronnement nous donnent ici le monogramme cruciforme *Childebertus rex,* où le savant M. Lenormant reconnaît celui de Childebert Ier. En constatant ici l'existence du plus ancien monogramme mérovingien dont l'original nous soit connu [1], je dois rappeler que des monuments antiques présentent de semblables groupes. Je citerai, sur les marbres, les chiffres d'*Irene* [2], de *Petrus* [3], d'*Aurelia* [4], et celui de l'épitaphe de *Valentina* [5]; sur la cassette d'argent de M. le duc de Blacas, les monogrammes de *Pelegrina* et de *Turcius* [6]; sur un diptyque, celui d'*Areobindus* [7], etc. Parmi les nombreuses signatures que j'aurai à étudier plus loin, l'autel de Minerve présente un monogramme [8].

---

[1] Ch. Lenormant, *Découverte d'un cimet. mérov.* p. 33.

[2] Fabr. p. 584, cf. p. 585.

[3] Mur. 1923, 1.

[4] Perret, *Catac.* t. V, pl. XLIX, n° 23.

[5] Bold. p. 361, cf. Bosio, p. 108.

[6] Visconti, *Lettera intorno ad un antica supelletile d'argento,* tav. XIIII, pag. 10 et 12. Le savant Visconti lit dans le chiffre de la femme le nom de *Projecta.* J'y trouve plutôt les éléments de celui de *Pelegrina,* qui figure en toutes lettres sur un vase de la même cassette, tav. XV.

[7] Gori, *Thes. Diptych.* t. I, tab. VIII. Les chartes, et surtout les médailles, donnent des exemples nombreux de chiffres monogrammatiques. Cf. Du Cange, v° *Monogramma,*

[8] Voir ma Dissertation n° 609.

98.

Voir mes planches, n° 71.

Le second proscynème[1] appartient à un personnage du nom de *Germanus,* dans lequel M. Lenormant reconnaît saint Germain de Paris. Voici ce qu'écrit à ce sujet le savant académicien :

« Le mémorial de saint Germain est en quatre lignes, d'un caractère « cursif, remarquablement ferme, et élégant pour l'époque, qui tient à « la fois de l'écriture employée sur les tablettes par les Romains du haut « empire, et de celle dont les plus anciennes chartes sur papyrus offrent « le modèle. On lit : *Germanus . . . fui anno* ϚM *regnante Childeberto.* — « *Moi, Germain, je suis venu ici l'an 46 du règne de Childebert.* La date « est en grec, comme il convenait à un homme élevé dans les écoles « d'Autun, où toute tradition des études helléniques n'était pas encore « effacée. L'an 46 de Childebert, 557 de notre ère, répond à l'époque « où saint Germain, élevé sur le siége episcopal de Paris, ne quittait « plus le souverain qui l'avait adopté, et exerçait, sur les derniers jours « du fils de Clotilde, une influence salutaire. Si, comme il paraît cer- « tain, nous avons sous les yeux un *specimen* authentique de l'écriture « de saint Germain, nul doute qu'il n'ait aussi gravé le nom du prince « qu'il accompagnait[2]. »

Quelque séduisant que m'ait paru cet ingénieux système, j'ai dû me souvenir que, si le Ϛ est fréquent sur les inscriptions chrétiennes latines, on n'y rencontre jamais de nombre composé de plusieurs chiffres grecs[3], et j'ai pris la liberté de soumettre, sur ce point, mes doutes à M. Ch. Lenormant.

[1] Le fragment sur lequel il est gravé est le seul dont un bord ait été conservé; ce bord est coupé à angle droit. Il est donc difficile d'admettre, avec M. Lambert, que ces demi-cylindres aient pu servir de couronnement à une enceinte elliptique de court diamètre. (Cf. ci-dessus, p. 188.)

[2] M. Lenormant rappelle autre part les voyages faits par saint Germain à Épone, à Mantes et à Tassilly près Falaise.

[3] J'ai vainement cherché, dans l'épigraphie païenne et dans les chartes, des exemples de cette façon de chiffrer. Voir, toutefois, à ce sujet, l'intéressant mémoire de M. Fr. Lenormant sur l'inscription d'Autun, p. 23, et le *graffito* de Pompéi auquel il renvoie.

Mon observation aurait pour résultat de modifier la transcription de la date, où je vois, non pas l'*année 46ᵉ*, mais seulement l'*année 6ᵉ* du règne de Childebert, ce qui rendrait moins probable l'attribution à saint Germain du proscynème de la chapelle Saint-Éloi. Maintenant, le caractère où le savant M. Lenormant voit la moitié d'un M grec, et qui est si parfaitement semblable aux R de cette inscription et de la précédente, est-il ou n'est-il pas la première lettre du mot *r*EGNANTE [1] : c'est une question que l'état de la pierre ne me permet pas de décider, et que j'abandonne à de plus habiles.

Ce curieux acte de visite me paraît devoir être lu ainsi :

GERMANVS *hic* FVI [2] ANNO S? *r*EGNANTE CHI*lde*BERTO

J'ai signalé, dans ma note sur l'autel du Ham, les autres proscynèmes chrétiens qui me paraissent avoir existé en Gaule [3].

99, 100, 101, 95.

Voir mes planches, nᵒˢ 63, 64, 62 et 66.

Les noms de LAETV*s* et de SEXTVS, gravés sur le travers de la colonne, me semblent avoir été également tracés par des visiteurs. J'en dirai autant de ceux de *Klodoald*, écrit en runes sur le fragment nº 95, du Franc *Herman*, qui a signé en mêmes caractères sous la moulure d'un couronnement.

---

[1] Il est, en effet, difficile de savoir si la cassure que l'on remarque au commencement des deux dernières lignes existait ou non lorsque l'inscription a été tracée. On trouvera, dans ce recueil même, quelques monuments où les défauts de la pierre ont forcé les graveurs à diviser les mots. (Voir les planches de mes Dissertations nᵒˢ 80, 423 et 449. Cf. Le Bas, *Inscr. de la grotte de la Vipère,* p. 12; De Boissieu, p. 484, etc.)

[2] Voir, sur la formule HIC FVI, et, par contraction, FVI, les *Inscriptions de l'Égypte* de M. Letronne, t. II, p. 159, et les *Inscriptions gravées sur les murs de Pompéi,* du P. Garrucci, pl. XIX, nº 7.

[3] Voir ma Dissertation nº 91.

§ III.

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES.

---

101 A, 102, 103, 104.

Voir mes planches, nos 73, 65, 75, 79.

Les bases de colonnes qui portent les noms mutilés de FIRMV*s*, FRVM*entius*[1] et VINCEN*tius*[2], accusent l'existence d'un monument de l'époque chrétienne. Ainsi que la chaumière dont j'ai parlé plus haut[3], la chapelle Saint-Éloi a sans doute été élevée aux dépens de cet édifice, car, indépendamment des tuiles romaines employées dans la maçonnerie, M. F. Lenormant y a remarqué une colombe sculptée sur pierre et d'un travail antique, placée au hasard dans le mur extérieur de l'abside. Les trois tituli que je viens de transcrire nous aideront à déterminer la nature et la destination de la construction primitive.

Les bases de colonnes à inscriptions que nous a léguées l'antiquité chrétienne portent l'indication de sépultures faites dans les églises. Pour citer ici les premiers exemples qui se présentent à ma mémoire, je rappellerai que Bosio donne le dessin d'un monument semblable portant, avec la date de l'an 435, l'épitaphe d'un diacre du nom de FELIX[4], et qu'à Saint-Pierre de Rome, sur le cordon d'une autre base provenant de la basilique primitive et placée aujourd'hui sous la colonne de gauche de la chapelle Saint-Jérôme, se lisent ces mots, que j'y ai copiés moi-même : . . . OSAE ET VITALIS ☧, et qui marquaient la place où deux fidèles avaient voulu être inhumés[5]. D'autres colonnes servent également de point de repère à des sépultures dans les tituli suivants :

[1] Ou FRV*minius*, comme dans le testament de saint Remi. (Pardessus, *Diplom.* t. I, p. 82.)

[2] Voir, sur ce nom, ma Dissertation n° 73.

[3] P. 189.

[4] P. 106.

[5] Torrigio lit : ☧ VENERIOSA ET VITALIS ☧ en faisant à la fois une restitution

AD SANCTUM PETRUM APOSTOLUM ANTE REGIA
IN PORTICU COLUMNA SECUNDA QUOMODO INTRAMUS
SINISTRA PARTE VIRORUM
LUCILLUS ET IANUARIA HONESTA FEMINA

   [1]

HIC IACET NOMINE MATRONA C·F IN PACE
..........................INCONTRA
COLUMNA VII........[2]

D'après ces monuments, j'incline à penser que les bases de Saint-Éloi portent des noms de défunts ensevelis dans une église. Ceux de FIRM*us*, FRU*mentius* et VINCEN*tius*, sont tous tronqués vers la fin; rien ne nous montre donc qu'ils ne fussent pas au génitif[3] ou suivis des mots IN PACE, circonstances qui viendraient lever tous les doutes.

Quant au nom de BAUDULFU*s*, que j'ai copié dans la chaumière, sur une pierre retaillée et employée dans le montant de droite de la cheminée, est-ce un débris de titulus funéraire, est-ce un nom de visiteur? c'est ce dont je ne saurais juger. La surface plane qui porte l'inscription montre toutefois qu'il faut chercher hors de l'enceinte courbe reconnue par M. Lambert le lieu où cette pierre était placée.

Je passe maintenant aux épitaphes sur tuiles, dont le cimetière de Saint-Éloi paraît devoir fournir encore un si grand nombre lorsque des fouilles régulières y pourront être pratiquées.

---

et une correction fautives. (*Grotte vaticane*, p. 440.) Le marbre portait : *Locus* (exprimé ou sous-entendu) *Veneri?*OSAE ET VITALIS ☧.

[1] Bosio, p. 107.

[2] Bosio, p. 150. Voir encore Marini, *Iscr. Alb.* p. 195. Doni, XX, 84, et Murat. 1970, 2, donnent d'autres inscriptions contenant des indications du lieu occupé par les sépultures dans les églises. (Cf. ma Dissertation n° 492.)

[3] Bosio, p. 275, 403, etc. Les marbres des catacombes présentent souvent aussi, d'ailleurs, le nom du défunt, employé seul et au nominatif. (Bosio, p. 275; Bold. 483, 485, etc.)

105.

Voir mes planches, n° 77.

BARBARA
IN PACE

106.

Voir mes planches, n° 78.

CLEMENs?

107.

Voir mes planches, n° 80.

COLVM*ba*
DVLCISSIMA
IN PA*ce*

108.

Voir mes planches, n° 82.

EVGE*nius* ou EVGE*nia*

---

108 A.

Voir mes planches, n° 81.

EN IPIN...
EYTYXI...

Cette épitaphe est le seul monument grec qu'ait encore fourni la

fouille; elle porte la formule chrétienne ЄN ЄIPHNH, défigurée par l'iotacisme, et probablement un nom propre[1].

109.

Voir mes planches, n° 74.

REG........
FORT........
IN PA........

On retrouve ici les mots REG*nante*... FORT*unatus?*... IN PA*ce*. L'inscription débutait donc par une date royale analogue à celles que nous verrons plus loin.

110.

Voir mes planches, n° 84.

GA..............
SVB·CL..........
SERVAT..........
SPIRITVS A.......

Fragment d'un distique formant épitaphe. La syllabe GA... paraît avoir fait partie du nom du défunt. Les trois dernières lignes peuvent se restituer ainsi :

GA.........SVB·CL*ave sepulchri*[2]
SERVAT*ur corpus* SPIRITVS A*stra colit*[3]

---

[1] Voir Pape, *Worterbuch der Griechischen Eigennamen*, p. 137. Peut-être ne s'agit-il ici que d'une acclamation qui se lit sur d'autres inscriptions funéraires. Grut. 841, 4; Mur. 1389, 9; De Boissieu, 515, 69?; Muller, *Memorie numismatiche*, p. 55.

[2] J'ai copié, au musée de Nevers, ce fragment d'une inscription du x[e] siècle :
....BRISABISTA ✝
....B CLAVE SEPVLCHR..
....VSTINET HORA.

[3] Fortunat, *Misc.* IV, v, ou *Astra tenet*,

111.

Voir mes planches, n° 76.

GENTIA....
ANNOR....
IN PA....

GENTIA*nus*[1] ou GENTIA*na*[2] ANNOR*um* IN PA*ce*

112.

Voir mes planches, n° 83.

INGE....
AN....

Nom d'INGE*nuus* ou d'INGE*nua*, avec la même formule.

113.

Voir mes planches, n° 85.

IVSTV....
IN PA....

IVSTV*s* IN PA*ce*

IV, viii. Cette opposition est très-commune. Fortun. IV, xii; IV, xiv; Fabretti, p. 237; Sirm. *in notis ad Sid. Apoll.* p. 80; Roulliard, *Parthénie*, IIe partie, p. 8; Burmann, *Anthol.* t. II, p. 151; Gruter, 1175. 1.

[1] Mar. *Arv.* 362.

[2] *Coll. vat.* t. V, p. 435, n° 5; Boldetti, 379.

114.

Voir mes planches, n° 86.

LAVR. . . .
IN PA. . . .

LAVR*entius?* IN PA*ce*

115.

Voir mes planches, n° 87.

LIBE. . . .
IN P. . . .

LIBE*rius?* IN P*ace*

116.

Voir mes planches, n° 88.

NIC. . . .

Commencement d'un nom dérivé de Ν*ίκη*[1].

117.

Voir mes planches, n° 89.

OPT. . .
IN. . .

OPT*atus* ou OPT*ata* IN *pace*

---

[1] Cf. ci-dessus, Dissertation n° 73.

118.

Voir mes planches, n° 90.

PR. . . .
IN. . .

PR. . . . . IN *pace*

119.

Voir mes planches, n° 96.

RVSTIC. . . . .
IN PA. . . .



120.

Voir mes planches, n° 91.

SVR. . . .
FAM. . . . .
DE. . . .

SVR[1]. . . FAM*ulus* ou FAM*ula* DE*i*. . . J'ai déjà parlé de la formule

[1] Nom difficile à compléter. Je trouve, dans le seul recueil de Muratori : *Sura, Surdinus, Surenus, Surica, Surilla, Surinus, Surtia, Surus, Surinia, Surula.* (Index nominum, p. 1848 et 1888), sans compter les noms de *Syrus, Syringis,* qui s'écrivent aussi par un V sur les marbres, etc., etc. Le savant M. Lenormant a rappelé qu'un saint nommé *Suro* était vénéré dans le pays. (*Découverte*, etc., p. 67.)

FAMVLVS DEI, de son emploi chez les chrétiens, et de sa signification réelle[1] aux premiers siècles de l'Église.

121.

Voir mes planches, n° 92.

TEVDVL.....
ANORO XXI
IN PACE

THEODVL*us* ou THEODVL*a*[2]? ANNORVM[3] XXI IN PACE. Cette inscription est, jusqu'à présent, la seule de tout le cimetière qui présente une orthographe barbare.

122.

Voir mes planches, n° 100.

THEOD...

Nom de même racine.

123.

Voir mes planches, n° 95.

CORPVS IN H.......
TVTI SERVATV.......
QVEM M..TRI.......
MOR........

Fragment d'épitaphe métrique; on peut y lire :

[1] Dissertation n° 57, p. 123, n. 6.

[2] Mur. 397, 1.

[3] Écrit de même ANORO : Lupi, *Epit. Sev.* p. 13; Bold. 433; Perret, *Cat.* t. V, pl. XXVI.

CORPVS IN H*oc tumulo* TVTI[1] SERVATV*r amati?*
QVEM M*a*TRI *rapuit* MOR*s inimica*[2] *piæ*[3].

124, 125.

Voir mes planches, n°s 98 et 93.

Deux monuments de la chapelle Saint-Éloi portent un même nom géographique. Le premier, qui vient nous apprendre pourquoi tant de vénération s'attachait au lieu de la découverte, présente un intérêt tout particulier, et dont le savant M. Lenormant a été frappé tout d'abord. C'est un fragment d'inscription métrique où l'on retrouve les mots suivants :

HIC VBI TAV*rinus*
VIRGARVM VE*rbere cæsus*
EST GISACI. . . . .
C*a*MPOSQ. . R. . . . .
HIC VBI LICINI. . . .
. . *e*RAT. . . . .
. . . VNERE. . . . .

Quelque difficile qu'il soit de reconstruire entièrement le sens de ce titulus mutilé, nous retrouvons ici, par un fait que je crois unique, les noms et les circonstances relatés dans les Actes, jusqu'à présent suspects, de saint Taurin, apôtre d'Évreux. On lit en effet dans ces Actes que le saint évêque, appelé par un magistrat païen du nom de Licinius *in Gysaico villa*, y fut interrogé et frappé de verges[4].

[1] Mur. 1015, 8; 1088, 7. Le nom de TVTVS se lit sur plusieurs des objets d'argent trouvés dans le même arrondissement. A. Le Prévost, *Mém. sur les vases de Berthouville*, dans les *Mém. de la Soc. des ant. de Norm.* 1re série, t. VII, p. 100.

[2] Fortun. IV, II. SVB PEDIBVS IVSTI MORS INIMICA IACES.

[3] Bold. p. 361. A. CONSTANTIVS PIVS POSVIT.

[4] Bolland. t. II Aug. p. 641. M. Ch. Lenormant vient de donner, avec des notes

M. Auguste Le Prévost, s'appuyant sur une tradition encore vivace, avait placé ce lieu à Gisai-la-Coudre, village de l'arrondissement de Bernay[1]. Or l'inscription de Saint-Éloi paraît condamner ce système en faisant du lieu même des nouvelles découvertes celui où a souffert le saint apôtre. C'est ce que M. Lenormant n'a pas manqué de faire ressortir.

Si la position de la *villa Gysaicus* des Actes semble se trouver ainsi nettement déterminée, il n'en serait pas de même, à mon avis, du *Gisacus Aulercorum.* J'en vois la preuve dans un autre fragment sorti du fécond cimetière de Saint-Éloi :

VIRIODV.......,
SYRVS E*t*........
EX VICO GIS*aco*
AVLERC*orum*
IN *pace*

et dont la formule EX VICO GIS*aco* AVLERC*orum*[2] montre que le défunt était d'une localité étrangère à celle où il a reçu la sépulture; il me suffira, pour établir ce fait, de réunir ici quelques inscriptions de même teneur, en indiquant le lieu où elles ont été trouvées.

Rome. Grut. 539, 7 : EX PROVINCIA GERMANIA INFERIORE; 545, 9 : EX PANNONIA.INFERIORE; 558, 9 : EX PROVINCIA GERMANIA INFERIORE. Spon, *Miscell.* p. 188 : EX GERMANIA SVPERIORE; *ibid.* : EX HISPANIA CITERIORE. Nicolai, *Basil. S. Pauli,* p. 126 : EX PROVINCIA LVSITANIA. Copiée à Saint-Paul hors les murs : EX VICO RAVV*ne?*IO (voir ma Dissert. nº 225). Orelli, 4842 : EX PROVINCIA BELGICA.

intéressantes et étendues, une nouvelle édition de la Vie de saint Taurin, *Découverte,* etc., p. 22 et suiv.

[1] *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie,* 1re série, t. IV, IIe partie, p. 304.

[2] Une inscription sur bronze trouvée au Vieil-Évreux parle d'un GISACI CIVIS.

Catane. Mur. 2023, 5 : EX CIVITATE FOROIVLIENSIVM.

Antibes. Torremuzza, *Sicil. et obj. ins. inscr.* p. 57 : EX PROVINCIA SICILIAE.

Marseille. N° 51 du musée : EX·HISPAN BAET.

Tarragone. Grut. 324, 10 : EX GENTE CANTABRO... EX GENTE VACCAEOR; 324, 12 : EX·CAESARAVG·KARENSI; 354, 4 : EX·GENTE·CANTABRORVM; 382, 9 : EX CONVEN CAESAR·ERCAVIC; 542, 9 : EX PROVINCIA BAETICA ALICENSI.

Carlisle. Grut. 1007, 3 : EX PANNON INFERIORE.

Castel. Steiner, *Cod. inscr. Rom. Rh.* n° 469 : EX·PROVINCIA·PONTO·BITHYNIA.

Mainhard. *Op. cit.* n° 14 : EX MVNICIPIO MAGAB... EX MVNICIPIO SALVIO.

Thorda. Neigebaur, *Dacien*, p. 206, n° 48 : EX MOESIA SVPERIORE[1].

La forme grecque ΑΠΟ, qui correspond exactement au latin EX, nous donne un résultat identique; c'est ainsi que nous trouvons : à Rome, ΑΠΟ ΚΩΜΗϹ ΛΑΤ...ΟΡΩΝ ΑΠΑΜЄων[2], ΑΠΟ ΚΩΜΗϹ ΚΟΒΡΟЄΟϹ[3]; ΑΠΟ ΚΩΒΡΗΘЄΩ[4]; ΑΠΟ ЄΓΥΠΤΟΥ ΚΩΜΗϹ ΜЄΓΑΛΗϹ[5]; ΣΥΡΙΗΣ ΑΠΟ ΓΑΙΗΣ[6]; à Messine, ΑΠΟ ΡΩΜΗϹ[7]; à Milan, ΑΠΟ. Κ. ΦЄΙΝΑΚΩΝ[8]; à Trèves, ΑΠΟ ΚΩΜΗϹ ΑΔΔΑΝΩΝ[9]; ΑΠΟ ΚΩ ΑΔΔΑΝΩΝ[10]; à Arles, ΑΠΟ ΚΩ ЄΠΙΚΙΟΥ[11].

Je borne ici une série de preuves qu'il serait facile d'étendre davantage, et j'ajoute que, lorsque le défunt est né dans le lieu où il a reçu la sépulture, les formules sont entièrement différentes; on trouve

[1] Nous lisons de même, dans Térence, *Eun.* act. I, vers. 165. *Ex Æthiopia ancillula,* et dans Cicéron, *De N. D.* I, 21. *Epicures e Græcia.*

[2] Copiée à Saint-Paul hors les murs.

[3] Cors. *Not. gr.* p. 37.

[4] Nicol. *Bas. S. P.* p. 150.

[5] Bold. 355.

[6] Jacobs, *Anthol.* t. II, p. 813, n° 172, Boeckh, 6277.

[7] *Sicil. et obj. ins. inscr.* p. 192.

[8] Labus, *Mon. di S. Ambr.* p. 20.

[9] Voir ma Dissertation n° 248.

[10] Dissertation n° 267.

[11] Dissertation n° 521. Cf. sur l'adjectif ἄπιος dérivé d'ἀπὸ, le scholiaste de Venise.

alors les mots NATVS IN VRBE ROMA[1], HIC NATVS[2], ΧΩΡΙΟΥ ΤΟΥΤΟΥ[3].

De cela, je crois pouvoir conclure que le *villa Gysaicus* des Actes de saint Taurin et le *Gisacus Aulercorum* du titulus en prose forment deux localités parfaitement distinctes. Le génitif GISACI de l'inscription métrique ne pourrait donc être rapporté au lieu même de la découverte qu'à la condition d'avoir été accompagné du mot *villa*, assez difficile à replacer dans le vers. La formule EX indiquant, comme le montrent les marbres, une localité éloignée, l'attribution faite par M. Le Prévost du nom de *Gisacus Aulercorum* à Gisai-la-Coudre me paraît ainsi devoir être maintenue jusqu'à démonstration contraire.

Le savant M. Ch. Lenormant pense que le mot SYRVS, de l'inscription en prose, contient une mention de profession, celle de porteur de litière. Si je puis me permettre d'opposer ici mes modestes observations à sa longue expérience, je rappellerai que, dans les épitaphes chrétiennes, la mention d'une condition servile est d'une excessive rareté[4], et que, d'ailleurs, le mot SYRVS n'y est jamais employé que comme ethnique[5]. Pour moi, le titulus contient une double indication de patrie : celle de SYRVS appliquée à VIRIODV*rus*, probablement originaire de la Galatie, à en juger par son nom gaulois[6], et celle d'EX VICO GIS*aco* AVLER*corum* appartenant à un autre chrétien dont le nom se trouvait après le mot ET, sur la partie brisée de l'inscription[7].

Iliad. A, 270, et le *Lexicon Homericum* de Dammius, t. I, p. 178.

[1] Bold. 404.

[2] Grut. 561, 2. Voir aussi ma Dissertation n° 461.

[3] Doni, XX, 38.

[4] Voir ma Dissertation n° 57.

[5] Voir ma Dissertation n° 225.

[6] On trouve, dans les auteurs et sur les marbres, un grand nombre de noms galates à forme gauloise. Je citerai, entre autres, dans Plutarque : Synorix, Deiotarus, Chiomara, Ortiagon (Γυναικ. ἀρετ. c. XX, XXI, XXIII); dans Tite-Live, Colombomar et Gaulotus (XXXVIII, 19); dans Cicéron, Brogitar (*De Arusp. resp.* § 13), etc. Les inscriptions de la Galatie nous donnent encore les noms de Bocchus, Albiorix, Atéporix, Brogorix, etc. (Boeckh, n°s 4027, 4039, 4118). On sait que, dans cette contrée, les noms de tribus avaient également retenu la forme gauloise. (Cf. Le Bas, *Commentaire sur Tite-Live*, p. 836.)

[7] Voir, sur la rareté de la mention de la patrie dans les inscriptions chrétiennes, ma Dissertation n° 57.

Le dieu Gisacus, dont Gisai-la-Coudre et une autre localité de l'Eure ont conservé le nom, figure sur une inscription du Vieil-Évreux[1] et sur une tablette de bronze trouvée à Amiens[2].

126.

Voir mes planches, n° 97.

VR. . . .

Commencement du nom d'VR*sus* ou de l'un de ses dérivés.

127.

Voir mes planches, n° 99.

DIE. . . .
REG. . . .
DEBE. . . .

Fragment d'une inscription qui portait les mots DIE. . . REG*nante Chil*DEBE*rto*. Il s'agit ici, sans doute, de Childebert Ier, roi de Paris en 511, et sous la domination duquel était placée la Normandie.

128.

Voir mes planches, n° 94.

✝ REGN. . . .

[1] . . .G. DEO GISACO
. . .VRICIVS AGRI
. . . .LA DE SVO PO
SVIT

[2] GESACO.AVG
SATVRNINVS
SECCI.FIL
V.S.L.M

Catal. du musée d'Amiens, n° 153.

CHLO. . . .

ANNO X. . . .

✝ REGNante CHLO. . . . . ANNO X. . . A en juger par la forme des caractères que terminent des *apices*, cette inscription serait postérieure à la précédente. Le roi dont le nom figure ici semble être Clotaire II, qui, en 613, régna sur toute la France. Un marbre daté du règne de Théodoric présente un même début[1]. Cette tuile a conservé l'enduit blanc qui servait à faire ressortir le titulus[2].

129.

Voir mes planches, n° 101.

. . . . . ANV. . . . .

. . . . . ACE. . . . .

Restes d'un nom propre et de la formule *in p*ACE.

130.

Voir mes planches, n° 116.

IN ΠΑ. . . .

ΠΑΡ. . . .

ΙΧΘ. . . . .

ΒΑ. . . . .

Ce fragment de tuile romaine a été trouvé dans une sépulture attenante au monument principal. Suivant un usage dont les tombes chrétiennes de la Gaule fournissent quelques exemples, il paraît avoir été placé sous la tête du cadavre[3]. La même fouille a donné deux anneaux

[1] Grut. 1082, 14; *Coll. vat.* t. V, p. 93, n° 2.

[2] Voir ci-dessus, p. 190.

[3] Cf. ma Dissertation n° 321.

d'or[1], un miroir d'argent, un anneau de bronze et un grand bronze très-fruste appartenant au haut empire.

Autant qu'on en peut juger, ce titulus aurait été mélangé de grec et de latin[2]; son début aurait porté la formule IN ΠΑΚЄ[3], et l'on retrouverait en même temps, à la troisième ligne, les premières lettres du mot ΙΧΘΥC[4]. Le B de la quatrième ligne affecte la forme anguleuse particulière à la paléographie locale.

131.

Voir mes planches, n° 103.

AN.....

132, 133, 134, 135, 136.

Voir mes planches, n[os] 108, 102, 111, 106, 107.

Quatre fragments portant la syllabe IN; un cinquième portant un N.

137.

Voir mes planches, n° 109.

HIC IN PA
...ESCIT

---

[1] L'un de ces anneaux a été acquis par M. Lenormant, le second par une commission de la Société libre de l'Eure, récemment venue sur les lieux. On trouve, dans une *positio* du Digeste (XXXIV, II, 40), ce curieux passage relatif aux bijoux ensevelis avec les corps : «Mulier.... testamento ita scripserat: «Funerari me arbitrio viri mei volo et inferri mihi, quæcumque sepulturæ meæ «causa feram ex ornamentis, lineas duas ex «margaritis et viriolas ex smaragdis.» Cf. Vettori, *Diss. glyptogr.* c. VI.

[2] Cf. Lupi, *Ep. Sev.* p. 19; Fabr. V, 253, VIII, CVI.

[3] Cf. Bold. p. 400.

[4] Voir mes Dissertations n[os] 4 et 261.

138.

Voir mes planches, n° 105.

....CIT....

139.

Voir mes planches, n° 114.

BENEM.....
MINVS....
VIRTVTE....

J'ai trouvé moi-même ce fragment d'une inscription trop légèrement tracée sur marbre pour ne pas avoir été rehaussée en couleur[1]. Le texte devait être assez étendu, puisque sa restitution la plus restreinte donne nécessairement :

BENEM*erenti N.... qui vixit annis plus*
MINVS, etc.

Si mes relevés sont exacts, le mot *virtus* ne figure pas parmi les éloges sur les monuments des fidèles[2]. Dans les textes chrétiens, *virtus* et *virtutes* prennent souvent le sens de miracles[3] et de reliques[4].

On voit au bas du titulus un objet grossièrement tracé, qui semble être la queue d'un poisson ou d'une colombe.

---

[1] L'épitaphe de *Severa,* illustrée par le beau travail du P. Lupi, nous donne un exemple de ces inscriptions peintes sur marbre. Cf. ma Dissertation n° 207.

[2] Employé au singulier sur les tituli païens, ce mot désigne le courage militaire. Cf. Mur. 807, 2; 869, 4; Donati, 189, 5, etc.

[3] *Acta,* XIX, 11, etc. Cf. Gregor. Turon. p. 1181; Du Cange, v° *Virtus.*

[4] Du Cange, v° *Virtutes.*

140.

Voir mes planches, n° 104.

IOC. . . .

Petit fragment d'une autre inscription sur marbre.

INSCRIPTIONS RUNIQUES.

Si merveilleuse qu'elle ait pu paraître d'abord, la découverte des runes de la chapelle Saint-Éloi était cependant un fait annoncé à l'avance par les monuments paléographiques antérieurement recueillis dans le nord de la Gaule. Au siècle dernier, le P. Daire publiait, dans l'*Histoire d'Amiens*[1], une épitaphe latine du VI[e] siècle, où, sans parler des lettres communes aux deux alphabets, l'ᚠ, l'ᛚ et l'ᛊ, d'une forme absolument étrangère à la majuscule romaine, procèdent évidemment de l'écriture runique. Le même ᚠ, le même ᛚ et le ᚦ également runique se retrouvent à Mayence sur deux pierres chrétiennes du musée[2]. Dans son *Histoire de Mayence*[3], Joseph Fuchs donne encore la copie figurée d'une inscription latine d'Ebersheim, dont le ᚦ, l'ᚠ et l'ᛚ accusent une même origine. Certes, rien ne pouvait mieux que la persistance des vieux caractères germaniques sur des tituli de langue et d'écriture latine, faire pressentir l'heureuse découverte qui viendrait

[1] T. II, p. 264; cf. la planche de ma Dissertation n° 325.

[2] Voir les planches de mes Dissertations n°s 339 et 340.

[3] *Alte Gesch. von Mainz*, II[e] partie, p. 163. En se reportant à ces inscriptions qu'il aurait pu connaître, M. Liliencron se fût épargné d'émettre, dans la *Gazette d'Augsbourg* (22 déc. 1854, p. 5690) des doutes sur l'authenticité de monuments pour lesquels le nom de M. Lenormant est la première et la meilleure des garanties. Ce n'est pas d'aujourd'hui que date le scepticisme en matière d'archéologie. Longtemps avant M. Liliencron, Muratori avait signalé comme suspect le titulus de Cécilia Métella (1799, 2). Maffei avait fait de même pour d'autres marbres d'une égale valeur (V. ci-dessus, p. 170, n. 3).

mettre au jour une série d'inscriptions runiques. Le cimetière de la chapelle Saint-Éloi n'a fait que réaliser cette attente.

Pour la première fois, l'antiquaire peut étudier les formules funéraires des compagnons de Clovis, soldats terribles et rapides, qui, régénérés par le baptême, catholiques et purs de toute hérésie, avaient, comme parle la Loi salique, placé leur royaume sous la garde du Christ[1]. Nous voici bien loin de Rome, et, plus encore que par la distance, séparés de la cité chrétienne par la diversité des mœurs. L'expression de la foi reste la même, et, dans le fond de la Normandie, nous pourrions nous croire aux catacombes. Cette brièveté, cette sobriété de formule, qui forment le caractère dominant des premiers marbres chrétiens, nous les retrouvons sur les tombes de la chapelle Saint-Éloi. Un nom, les mots Iᛚ : FRIÞ, *en paix,* rarement une date, voilà toute l'épitaphe du nouveau conquérant.

Deux Français seulement, Oberlin[2] et M. Du Méril[3], ont écrit quelques mots sur les runes. Dans une matière à laquelle je suis absolument étranger, je n'ai qu'à laisser parler nos savants confrères d'outre-Rhin, et je me bornerai à transcrire, d'après les leçons de M. Ch. Lenormant, les neuf inscriptions ou fragments qu'a, jusqu'à présent, fournis la découverte.

141.

Voir mes planches, n° 115.

ᚹRᛁᛉ.....

[1] Pardessus, *Loi salique,* p. 344, 345. Le prologue de la célèbre loi se termine par ces éloquentes paroles, qui témoignent de la foi ardente des Francs : « Hæc est enim gens « quæ fortis dum esset et valida Romanorum « jugum durissimum de suis cervicibus ex- « cusserunt pugnandum, atque post agnitio- « nem baptismi sanctorum martyrum corpora « quæ Romani igne cremaverant, vel ferro « truncaverant, vel bestiis lacerandum pro- « jecerant, Franci super eas aurum et lapides « prætiosos bornaverunt. »

[2] *Museum Schœpflini,* p. 155.

[3] *Essai sur l'origine des runes.*

Krem... Commencement d'un nom propre. En tête, une croix dont on retrouve l'extrémité gauche.

142.

Voir mes planches, n° 117.

ᚴᛦᚢᛏᚴᚼᛁᛚᚦ :
ᛁᛚ : ᚦ....

Kroutkhild : in : d... Tuile de très-mauvaise fabrication, portant le nom que Grégoire de Tours transcrit *Chrotechildis* [1]. Les lettres *in : d...* paraissent avoir fait partie de la formule *in dem Friede* [2], contenant l'article sous-entendu dans l'IN PACE DOMINI des inscriptions chrétiennes [3].

143.

Voir mes planches, n° 122.

GAVD....
ᚴᚢᚦ.....

Fragment très-mutilé. M. Ch. Lenormant retrouve, sous le nom de *Gaudentius* ou *Gaudomarus*, que paraît avoir porté cette épitaphe, la transcription de ce même nom en caractères runiques.

144.

Voir mes planches, n° 110.

HERMA....

[1] *H. Fr.* IV, 1.

[2] Ch. Lenormant, *Découverte*, etc. p. 76.

[3] Oderici, *Sylloge*, p. 264. Buon. *Vetri*, p. 166, etc.

ET SIGEB....
...RᛏᛅIᛗ...

Inscription bilingue; les caractères runiques donnent, comme les lettres latines, *He*RMAN E*t*....

145.

Voir mes planches, n° 112.

Iᚦᚠᚹᛘᛅ : ᚺIᛅ : ᛯᛅᚠᛅ[ᚺ??]
IᛅFRIᚦ :
ᚠᚹᛅᚢIᚠ : ᚠᛯᚦᚢᚦᚠᚹᚢIᚠ :
ᚠᚹᛅᚺᚢᚦ :

Ingomir sen Hagens | *in Friede* | *Konoung Chloudoouig* | *consoul;* « Ingo-« mir, fils de Hagen, en paix. Régnant Cloudowig, consul. »

Nous lisons dans Grégoire de Tours : « Igitur Chlodovechus ab « Anastasio imperatore codicillos de consulatu accepit et in basilica « beati Martini tunica blatea indutus est et chlamyde, imponens vertici « diadema. Tunc ascenso equite, aurum argentumque in itinere illo, « quod inter portam atrii basilicæ beati Martini et ecclesiam civitatis est, « præsentibus populis manu propria spargens, voluntate benignissima « erogavit, et ab ea die tanquam consul aut Augustus est vocitatus[1]. » Le défaut d'inscription de Clovis dans les Fastes a fait élever, sur l'interprétation de ce passage, quelques doutes auxquels les écrivains se sont associés dans une mesure différente[2]. Notre titulus vient montrer que, parmi les Francs, Clovis était salué du nom de consul, comme le dit Grégoire de Tours. On sait que, sur les marbres, Justin et Jus-

[1] *H. Fr.* II, XXXVIII. Cf. l'abbé Dubos, *Établ. de la monarch. franç.* t. II, p. 222, 223, éd. de 1742.

[2] Eccard, *Leges Francorum salicæ et Ripuariorum*, p. 3; Gibbon, *Decline and Fall*, ch. XXXVIII, année 510; Grég. de Tours, traduction de MM. Guadet et Taranne, t. I, p. 249, etc.

tinien reçoivent à la fois, comme ici Clovis, le titre de souverain et celui de consul[1].

146.

Voir mes planches, nº 113.

....ᚹᚨᚢᚨᚹ : ᚹᚼᛁᚨ.....

...*onoung : Chil*..., « ...Régnant Childebert..... »

147.

Voir mes planches, nº 120.

ᛗᚨᛏᚹ....
ᛁᚨ : F.......

Nantk... in : f... « Nantechilde en paix. »

148.

Voir mes planches, nº 121.

ᛋᛁᚹᚹBᚼRᛏ : ᛋ......

Sigobert : s... « Sigobert fils de... »

149.

Voir mes planches, nº 118.

SIGEFRIDVS IN....
ᛋᛁᚹᚹFRIᚦ : I...

[1] Bold. 86; Mur. 429, 3; 430, 2; 2004, 1; Fabr. X, 463.

Épitaphe bilingue, portant en lettres runiques *Sigofrid i*[*n friede*], transcription de SIGEFRIDVS IN [PACE]. Le nom de FESTVS est gravé en surcharge[1].

§ IV.

VASES ET FRAGMENTS DIVERS À INSCRIPTIONS OU À SIGNES CHRÉTIENS.

Au milieu des débris d'inscriptions sortis de la fouille ou épars dans les champs d'alentour, on a encore découvert des fragments de vases évidemment placés autrefois dans les tombes[2], et qui présentent, comme les tuiles, des noms de fidèles défunts. Celui qui porte le n° 154 a été trouvé à fleur de terre avec des ossements humains, l'épitaphe n° 111 et un petit bronze de Constantin.

150.

Voir mes planches, n° 126.

LAVR....

151.

Voir mes planches, n° 127.

LEO.....

[1] Cf. ci-dessus, p. 190, note 5.

[2] Ces fragments proviennent, pour la plupart, de vases trop volumineux pour avoir été déposés entiers dans les sépultures. Il me paraît donc s'agir ici de débris de poteries ayant reçu des inscriptions. Voir, sur l'antiquité de cet usage, Corn. Nep. *Cim.* III; Plut. *Aristid.;* Boeckh, n° 4863 B et suiv., et les nombreuses prières coptes écrites sur des *ὄστρακα*.

152.

Voir mes planches, n° 128.

VRSE.....

153.

Voir mes planches, n° 123.



.....VS IN P....

Fragments de noms propres; le dernier était suivi de la formule IN Pace et accompagné du poisson symbolique[1].

154.

Voir mes planches, n° 119.

....VS ☧ ET SPIR.....

Reste d'une légende dans laquelle l'âme du défunt semble avoir été recommandée à la sainte Trinité[2].

155.

Voir mes planches, n°s 130 et 131.

VIVAS IN DEO

Ces mots, d'un usage si fréquent chez les fidèles, sont gravés à la

[1] Voir ma Dissertation n° 261.

[2] Je trouve, sur d'autres inscriptions : CERVONIA SILVANA REFRIGERA CVM SPIRITA SANCTA. Bold. p. 87. VICTORIA SPIRITA VESTRA DEVS REFRIGERET. Boldetti, 417. KALEMERE DEVS REFRIGERET SPIRITVM TVVM. Lupi, *Ep. Sev.* tab. XVII.

pointe sur les débris d'un beau vase de terre rouge vernissée, qui, par sa fabrication, remonte à l'époque païenne. La conservation de cette pièce et son emploi par les chrétiens montrent le prix que les Romains attachaient à ces charmants produits. Au revers sont tracées des croix. La légende me paraît appartenir à la fin du IVe siècle.

Le musée du Louvre possède deux fragments analogues trouvés en Cilicie, et portant de même des inscriptions gravées à la pointe[1].

156.

Voir mes planches, n° 125.

. . . . ZES . . . .

Fragment de poterie qui semble avoir porté l'acclamation sépulcrale *ze*ZES[2].

157.

Voir mes planches, n° 132.

Croix pattée.

158.

Voir mes planches, n° 129.

Réunion de la palme, du monogramme et d'une autre figure difficile à déterminer exactement.

---

[1] On lit sur ces débris :

. . . ΜΝΗCΘΗ ΓΑ. . . . .
. . . Ν ΦΙΛΕΤΑΙΡΩ. . . .

[2] Boldetti, 417, ΒΙΚΤΩΡΙΑ ΖΗCΗC ΕΝ ΘΕΩ; 418, RESTVTA IN PACE ΙΕΓΕΓ. Le mot ZEZES se rencontre également sur des coupes de verre antiques (Buon. *Vetri*, passim), mais notre fragment me paraît trop grand pour avoir appartenu à un vase à boire.

159.

Voir mes planches, n° 124.

Fond d'un vase lagène, portant le monogramme cruciforme.

160.

Voir mes planches, n° 133.

VR | SV | S | ☧

Ce nom, la palme et le monogramme, sont gravés sur les quatre faces d'un de ces poids de romaine en terre cuite dont les exemplaires sont si communs en Italie[1]. Le nom d'VRSVS ne me paraît pas désigner ici le possesseur, mais bien le magistrat vérificateur.

Cette apposition d'un nom destiné à certifier l'exactitude d'un poids ou d'une mesure est un fait assez ordinaire[2].

La Novelle de Majorien *De Curialibus* parle ainsi des contrefaçons frauduleuses des anciennes marques, et de l'adoption de nouvelles : « Illis quoque fraudibus obviandum est, quas in varietate ponderum « exactorum calliditas facere consuevit : qui vetustis caliginibus abuten- « tes, Faustinæ aliorumque nominum nescientibus faciant mentionem. « Quibus penitus amotis atque in perpetuum hac lege damnatis, a præ- « toriana sede ad singulas non solum provincias, sed etiam civitates « pondera examinata mittantur. » Aux noms déjà signalés sur les monuments de l'espèce, j'ajouterai l'inscription

EPICHVRO

[1] On a trouvé des poids de même matière et de même forme près de la Fontaine, à Nîmes. Caylus, t. V, pl. XCVIII, n° 5, et p. 276, 277. Gori, *Inscr. etr.* III, p. XLVI, tab. II, a reproduit deux poids de romaine en bronze. — [2] Grut. p. 221. Spon, *Miscell.* p. 303. Gori, *Inscr. etr.* l. 262, 263. Oberlin, *Mus. Schœpfl.* tab. XIII, etc., etc.

d'une jolie tête de bronze, disposée pour servir de poids de romaine; ce nom est gravé sur le plomb introduit comme appoint à l'intérieur du cou[1]. Je signalerai encore celui du Corrector SEPTIMIVS THEODOLVS, inscrit sur un vase à signes chrétiens que je considère comme une mesure[2].

161.

Voir mes planches, n° 134.

Fragment d'une inscription murale, exécutée en couleur; le contour de la lettre est tracé à la pointe. Je ne sache pas qu'on ait rencontré d'autres spécimens de ces légendes peintes, si souvent employées dans l'ornementation des basiliques aux premiers siècles de l'Église[3]. Ce débris, une jolie rosace de stuc et une portion de revêtement en brèche d'Afrique, viennent attester une fois de plus qu'un édifice important s'élevait autrefois sur le lieu de la découverte.

ÉVREUX.

162.

Voir mes planches, n° 135.

. . . .
. . . . . . NINO . . . . . .
. . . . . . LII·ET SP . . .
. . . .

C'est en renouvelant, il y a quelques années, le pavage de l'église

[1] J'ai vu ce petit monument à Paris, chez un marchand d'antiquités du quai Voltaire.

[2] Voir ma Dissertation n° 351.

[3] Voir ma Dissertation n° 8, mes Inscriptions de Tours, de Primulliacum, etc.

de Saint-Taurin d'Évreux, que l'on a découvert ce fragment d'une inscription chrétienne de dimensions monumentales. M. de Chassan, qui a bien voulu me donner quelques détails à ce sujet, pense que l'incurie des ouvriers aura fait employer, dans le dallage, les autres débris de ce titulus. On retrouve ici, avec une légère variante, la formule que nous a conservée une inscription de Rome : [*In*] *nomine Dei Patris omnipotentis et Domi*NI NO*stri Jesu* ☧ *fi*LII ET SP*iritus sancti*[1].

Par son caractère irrégulier et chargé d'*apices*, aussi bien que par sa formule, ce fragment paraît appartenir au ve ou au vi^e^ siècle. La comparaison des monuments analogues montre qu'il a dû faire partie d'une inscription dédicatoire.

163.

Bonnin, *Atlas du Vieil-Évreux*, pl. XLII, fig. 7, 8 et 9; — Ch. Lenormant, *Découverte d'un cimetière mérovingien*, p. 77 à 81; — voir mes pl. n° 136.

Dans son important travail sur les inscriptions de la chapelle Saint-Éloi, M. Charles Lenormant rattache à l'histoire de la mission de saint Taurin un fragment de colonne à feuilles d'eau, oublié dans un coin du Jardin des plantes, à Évreux. D'après un dessin exécuté par M. Muret, il y a plus de quinze ans déjà, alors que ce monument n'avait pas encore trop souffert, les trois monogrammes sculptés sur ses faces auraient reposé, le premier sur une main, le second sur un objet peu reconnaissable, mais qui figurerait assez bien un serpent enroulé, le troisième sur une tête humaine à oreilles bestiales. De ces trois objets, le dernier présente seul, à cette heure, une sorte d'apparence saisissable. Interprétant les trois chiffres par Ἁγία Μαρία, Ἁγία Μαρία Παρθένος, et Ἁγία Μαρία Γενέτειρα, le savant académicien reconnaît, dans le fragment d'Évreux, une colonne du temple de

[1] Bosio, p. 148. Dans cette inscription, le Saint-Esprit est nommé *Sanctus Paracletus*.

Diane, purifié et consacré à la Vierge par saint Taurin vers l'an 242, colonne dans l'épaisseur de laquelle le saint évêque aurait fait alors champlever les monogrammes de la Mère de N. S., avec la main de Dieu, la tête du démon vaincu, et peut-être aussi un serpent symbolisant encore une fois le mauvais esprit. Reprenant les Actes de saint Taurin, vivifiés par sa première découverte, M. Ch. Lenormant y montre un fait dont les deux derniers sujets lui paraissent la figuration : le démon hideux s'échappant, à la voix du saint, de la statue de la déesse.

Quelque ingénieux que soit le système qui vient ranimer un obscur débris et le rattacher à l'histoire de nos origines chrétiennes, je dois mettre sous les yeux du lecteur certaines raisons de douter dont j'ai peine à me défendre. Les imbrications en feuilles d'eau, dans lesquelles le savant M. Ch. Lenormant voit un signe de construction païenne, se sont conservées longtemps après la chute du vieux culte; elles se retrouvent fréquemment, en Gaule, sur toutes les parties de sarcophages chrétiens qui ne présentent ni sujets ni symboles. Il me paraît donc difficile de tirer de ce seul ornement la preuve de l'emploi de la colonne dans un temple païen. Si les monogrammes de saint Sergius et saint Bacchus, à Constantinople, ceux d'Euphrasius à Parenzo, de Néon à Saint-Vital de Ravenne, ceux des pilastres apportés, suivant la tradition, d'une basilique de Tyr, et placés, à cette heure, près de Saint-Marc, à Venise, viennent, au milieu de tant d'autres, mettre hors de doute l'usage de ces chiffres dans les monuments religieux des premiers siècles, il n'est pas moins certain que des constructions privées en offrent également des exemples. C'est ainsi qu'une colonne antique, la seule à monogramme que je connaisse, autrefois élevée, comme nous l'apprend son inscription, dans un fonds appartenant à une femme chrétienne, porte, avec le chrisme et les mots :

VINEAE | IRENIANAE

le chiffre de la propriétaire, Irène[1].

[1] Fabretti, VIII, 183. Cf. Marini, dans Mai, *Coll. vat.* t. V, p. 353, n° 4.

L'âge auquel il faut attribuer cette colonne, chrétienne selon toute apparence, le lieu où elle a pu trouver place, demeurent pour moi deux points douteux que je soumets au lecteur en le renvoyant aux ingénieux développements qui donnent à la conjecture de M. Lenormant une forme si vive et si séduisante.

TROISIÈME LYONNAISE.

BLOIS.

164.

Revue archéologique, VIe année, Ire partie, p. 350; — voir mes planches, n° 137.

✝ RACHETHRAMNVS

Ce nom est inscrit sur le chaton d'une bague d'or, autour d'une tête de style barbare. Trouvé à Blois, dans les sables de la Loire, ce bijou, d'époque mérovingienne, fait partie des collections de la Bibliothèque impériale.

TOURS.

165.

Fortunat, *Miscell.* l. I, c. v.

On sait, par Grégoire de Tours [1], par Paulin de Périgueux [2], avec quelle dévotion les fidèles visitaient les lieux qu'avait habités saint Martin de Tours, comment on venait y chercher la guérison de ses maux, et comment, le matin de Pâques, le peuple se portait en foule à la *cella* du saint. Nous avons conservé les inscriptions qui appelaient le regard du pèlerin et lui disaient la sainteté du lieu. La première de ces légendes est due à Fortunat, qui l'a écrite à la demande de Grégoire de Tours; elle était sans doute tracée sur la porte de la *cella*, puisque, comme les marbres antiques placés au bord des

[1] *De mirac. S. Mart.* lib I, c. II, et lib. II, c. XLV.

[2] *De vita S. Mart.* lib. VI, vers. 350 et sqq.

routes, elle invite le passant à s'arrêter[1]. Les miracles que relate cette pièce sont trop présents au souvenir de tous pour que j'aie à les rappeler ici.

In cellulam sancti Martini, ubi pauperem vestivit, rogante Gregorio episcopo.

QVI CELERARE PARAS ITER HVC DEFLECTE VIATOR
HIC LOCVS ORANTEM CAVTIVS IRE DOCET
EXSVL ENIM IN TERRIS COELI INCOLA SAEPE SOLEBAT
CLAVSVS MARTINVS HINC APERIRE POLOS
AEDE SVB HAC HABITANS EREMI SECRETA TENEBAT
PER MEDIOS POPVLOS ANACHORETA POTENS
HIC SE NVDATO TVNICA VESTIVIT EGENVM
DVM TEGIT ALGENTEM PLVS CALET IPSE FIDE
TVM VILI TVNICA VESTITVR ET IPSE SACERDOS
PROCESSITQVE INOPI TEGMINE SVMMVS HONOR
QVI TAMEN ALTARIS SACRA DVM MYSTERIA TRACTAT
SIGNANDO CALICEM SIGNA BEATA DEDIT

[1] Voir ci-dessus, Dissertation n° 26; Mai, *Coll. Vat.* t. V, p. 84, 4; Grut. 1175, 9; Torrigio, *Grotte Vaticane*, p. 404; *Sicil. et objac. ins. inscr.* p. 152, n° 4; Orelli, 4836; Le Bas, *Inscr. de la grotte de la Vipère*, p. 5; Egger, *Journal de l'Instr. publ.* 26 février 1853, etc. Cette pièce n'ayant jamais été présentée comme une inscription par les éditeurs de Fortunat, je dois insister encore pour montrer qu'elle présente tous les caractères des compositions épigraphiques. Outre le point important que je viens d'indiquer, je ferai observer que l'invocation de l'avant-dernier distique, où l'auteur se recommande aux prières du saint, se retrouve dans un des tituli placés près de la tombe de saint Martin (Dissertation n° 180), dans des épitaphes composées par Fortunat (IV, 7, 27), par Paul Diacre (Mabill. *Ann. Ben.* t. I, p. 257), sur le marbre de FLORENTIVS d'Arles (Dissertation n° 512), sur celui du jeune ΔΙΟΝΥϹΙΟϹ (Marchi, *Archit.* p. 104), et sur l'inscription damasienne de sainte Agnès. (Mai, *Coll. Vat.* t. V, p. 33, 2). J'ajouterai que ce petit poëme a été écrit sur la demande de Grégoire de Tours, comme l'ont été, pour d'autres saints lieux, des inscriptions métriques de Sidoine Apollinaire (*Ep.* II, 10), de Paulin de Périgueux (*Epist. ad Perpet.*), de Paulin de Nole (*Ep. XXXII, ad Sev.*), etc.

NAMQVE VIRI SACRO DE VERTICE FLAMMA REFVLSIT
IGNIS ET INNOCVI SVRGIT AD ASTRA GLOBVS
AC BREVIBVS MANICIS FIERET NE INIVRIA DEXTRAE
TEXERVNT GEMMAE QVAE CARO NVDA FVIT
BRACHIA NOBILIVM LAPIDVM FVLGORE CORVSCANT
INQVE LOCO TVNICAE PVLCHRA SMARAGDVS ERAT
QVAM BENE MERCATVR QVI DVM VESTIVIT EGENVM
TEGMINE PRO TVNICAE BRACHIA GEMMA TEGIT
TV QVOQVE QVI COELIS HABITAS MARTINE PRECATOR
PRO FORTVNATO FER PIA VERBA DEO
IMPERIIS PARERE TVIS PIE CHARE SACERDOS
QVANTVM POSSE VALET PLVS MIHI VELLE PLACET

Eckard, *Codices manuscripti Quedlinburgenses*, p. 71, 72; — Hieron. De Prato, notes du t. I de Sulpice Sévère, p. 389; — Marini, dans la *Collectio Vaticana* d'A. Mai, t. V, p. 138, 139; — Miller et Aubenas, *Revue de bibliographie analytique*, t. VI, p. 973, 974; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. II, col. 1125.

Les quatre pièces suivantes, jointes aux légendes de la basilique de Saint-Martin de Tours par d'anciens manuscrits contenant les ouvrages relatifs à la vie du saint apôtre de la Gaule, complètent les inscriptions de la *cella*.

Reprenant le texte donné par De Prato dans son édition de Sulpice Sévère, Marini l'a rectifié à l'aide d'un nouveau document[1]. Sa leçon, la dernière publiée, m'a servi de point de départ. Je me suis efforcé de l'améliorer en étudiant, à la Bibliothèque impériale, six *codices*[2]

[1] Cf. A. Mai, *Coll. Vat.* t. V, p. 143, note 1.

[2] Ce sont les mss. latins n[os] 3788, 5325, 5580, 5583, 5584, le ms. n° 1812 du suppl. latin, le n° 285 S. Germ., le n° 481 S. Victor, et l'extrait tiré d'un manuscrit de Ph. Loyauté (*Vitæ et Acta sanctorum,* t. IX, fol. 232 et 233, au même département de la Bibliothèque impériale). M. André Salmon, qui connaît si bien tout ce qui se rattache à l'histoire de la Touraine, a vu, dans la collection de M. Grill, d'Angers, un autre manus-

et une copie autographe, où D. Martene a inséré des variantes d'après ses propres collations[1]. A l'exception du n° 3788, qui date du XIIe siècle, et du manuscrit de Saint-Germain n° 285, qui remonte aux premières années du XIIIe, ces textes appartiennent au IXe ou X^e. Par malheur, ils procèdent tous d'un original défectueux, dont ils reproduisent invariablement les fautes[2]. Bien que notablement amendée, la copie que je publie à mon tour est loin d'être irréprochable. Quelque manuscrit d'une autre famille viendra, je l'espère, nous aider à reconstituer enfin une leçon pure et complète.

166.

Incipiunt versus in foribus primæ cellæ Sci Martini episcopi ac confes[3].

VENIMVS EN ISTHVC HIC NEMO PERSONAT EHEV
VENIMVS EN ISTHVC ET CRVCIS ARMA SILENT
VERE BELLATOR DOMINI DORMIT SONAT EHEV[4]
BELLATOR DOMINI DESIDERANDVS HOMO
INTREMVS TAMEN ET FLETV PRECIBVSQVE PRECEMVR
SANCTORVM DOMINVM MARTINIQVE DEVM

crit du xe siècle, où se trouvent également les vers de la cella et de la basilique. Ce manuscrit, qui m'est inconnu, a, depuis, passé à Nantes, dans une collection particulière.

[1] *Hist. de l'abb. de Marmoutiers.* Part. II, t. Ier, 9e pièce. Résid. de S. Germ., paquet 96, n° 5. D. Martene cite, entre autres, deux mss. de Colbert, que je crois reconnaître dans ceux dont Antelmi donne les numéros (*De ætate S. Martini,* p. 10).

[2] C'est ainsi qu'on y lit invariablement, à la pièce n° 96 de mon recueil, QVALIA O ISTHIC, au lieu de QVALIA SINT ISTHIC; à la 99e, VACCILLARE, au lieu de TITVBARE; à la 103e, EAT QVISQUE SOLO, au lieu de QVISQVE SOLO; à la 108e, MARTINI CORPVS HIC CONDITVM TOTIS, au lieu de MARTINI CORPVS TOTIS, etc. J'ajouterai que, dans tous ces mss., la pièce n° 99 est uniformément incomplète. Les textes collationnés par Eckard et D. Martene contenaient les mêmes erreurs. Le ms. de Saint-Germain n° 285, fait par un copiste moins inintelligent, est seul un peu plus pur que les autres.

[3] Mss. de Paris.

[4] S. Germ. n° 285 : VERE BELLATOR IAM DORMIT IN IPSO.

STERNAMVRQVE LOCO QVEM SANCTVS FLENDO RIGABAT
AVXILIVM[1] NOBIS SPIRITVS EIVS ERIT
BELLATOR DORMIT SED TV NOS PROTEGE XPE
QVI NON DORMITAS PROTEGE[2] ISRAELEM

167.

Item in cella alia[3].

HIC INHABITAVIT DOMINI VESTIGIA LAMBENS
HIC INHABITAVIT VIR CRVCIS ARMA GERENS
HIC INHABITAVIT SANCTVS PVRVSQVE SACERDOS
HIC INHABITAVIT CORPORE CORDE PROBVS
HIC INHABITAVIT SCVTVM CVI SANCTA FIDES EST
VMBO CRVCIS VERBO SPLENDIDVS ATQVE MICANS
HIC INHABITAVIT FELIX EREMITA SVB ANTRO
HIC INHABITAVIT QVEM PARADISVS HABET

168.

Item in cellula interiore[4].

SANCTE DEVS MISERERE LOCI QVEM SEMPER AMASTI
DILIGE MVLTIPLICA PROTEGE SEMPER AMA
QVANDO COMPLETO[5] PASTOREM TEMPORE NOSTRVM
AD LOCA MIGRASTI LVCIDA SANCTA BONA
NOS QVOQVE VALLATV ALARVM SANCTE TVARVM

[1] S. Germ. n° 285 : AVXILIO.
[2] Ibid. PROTEGIS.
[3] Mss. de Paris.
[4] Mss. de Paris.
[5] S. Germ. 285, S. Victor, 481, etc., et Eckard : COMPLETO QVONIAM.

PROTEGE CONSERVA DILIGE SEMPER AMA
SVPPLICITER PETIMVS DONES TRIBVASQVE BENIGNVS
VT NOSMET SANCTVS AC SIMVL ILLE IVVET

169.

Item illic super locum ejus lecti[1].

QVALIA SINT ISTHIC BELLANTIS TELA FREQVENTER
VIDIMVS ABSENTEM CVM FVIT ESSE VIRVM
CARBONES ATROS CINERES[2] HORRENTIA QVAEQVE
PVLVERIS VT NEBVLAS SQVALIDA CVNCTA NIMIS
CILICIVM SVBTER CAPITI LAPIS ET CINIS ALTVS
EXESIS MEMBRIS HIC VIDEBARE TORVS
SEDVLA[3] NAMQVE FVIT REQVIES IN NOCTE SILENTE
PRO SCAMNO AVT CATHEDRA HIC[4] HAEC QVOQVE SELLA DIE

La basilique de Saint-Martin de Tours est célèbre entre tous les édifices sacrés de la Gaule. On sait l'histoire des premiers âges de ce vénérable monument. Saint Brice fit d'abord élever, sur le lieu de la sépulture de saint Martin, un petit temple[5], que saint Perpétue remplaça par une grande basilique[6]. Un incendie ayant dévasté cet édifice, Euphronius, dix-huitième évêque de Tours, pourvut à son rétablissement[7].

[1] Mss. de Paris et Eckard.

[2] Ibid.

[3] Eckard, SELLVLA.

[4] HIC ne se trouve pas dans nos mss. Il y a lieu, suivant moi, de le supprimer, puisque, dans le système prosodique des bas temps, l'A de CATHEDRA peut ne pas s'élider avec l'H de HAEC. Cf. ma Diss. n° 61.

[5] *H. Fr.* l. II, c. XIV, p. 68; cf. p. 529 et 1008.

[6] P. 68 et 530.

[7] X, XXXI, p. 536.

Quelques lambeaux de descriptions nous ont conservé le souvenir des magnificences de la basilique. Un passage de l'*Historia Francorum* en donne les dimensions, en énumère les fenêtres, les portes et les colonnes[1]. Nous trouvons dans le *Sermo de combustione sanctæ basilicæ*[2], composé par Odon, abbé de Cluny, de brillants détails sur les marbres et les mosaïques qui ornaient le temple, ainsi que la mention de son toit de lames d'étain, dû à la piété de Clotaire Ier[3]. Les manuscrits que je viens de citer[4] reproduisent les vers inscrits autrefois dans la basilique de Tours[5].

170.

Eckard, *Codices manuscripti Quedlinburgenses*, p. 72; — Sulpice Sévère, éd. de De Prato, t. I, p. 388; — Mousnyer, *S. Martini Turon. eccles. histor.* p. 5; — Marini, dans la *Collectio Vaticana* d'A. Mai, t. V, p. 139; — Miller et Aubenas, *Revue de bibliographie analytique*, t. VI, p. 974; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. II, col. 1126.

Incipiunt versus basilicæ.
Item primi in turre a parte orientis[6].

[1] P. 68. Cette description est assez complète pour que M. Albert Lenoir ait pu, sans autre guide, restituer avec son talent habituel le plan de la basilique. Voir, dans la traduction de Grégoire de Tours publiée par la Société de l'Histoire de France, le dessin donné par ce savant architecte, et les notes que M. Ch. Lenormant a jointes à cette restitution. T. I, p. 377.

[2] *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 146.

[3] Gr. Tur. *H. Fr.* IV, xx; X, xxxi, § 18; *Epitom.* c. liv.

[4] P. 227, note 2.

[5] On trouvera, dans la *Coll. Vatic.* d'A. Mai, p. 105 et 127, des inscriptions analogues, tirées des églises de Rome et de Nola. Ces dernières sont empruntées à une lettre de saint Paulin, qui nous a également conservé les légendes murales d'une église de la Gaule. (Voir ma Dissertation n° 594.) Mai enregistre encore d'autres inscriptions tirées de vieux temples chrétiens, inscriptions à côté desquelles je rappellerai, entre tant d'autres, celle que signale saint Ambroise dans la partie d'une église réservée aux vierges (*De virginis lapsu*, c. vi, édit. de Paris, t. III, p. 452), et les nombreux tituli que R. Glaber fut appelé à restituer dans le temple de Saint-Germain d'Auxerre. (Glabri Rodulfi, *Hist. sui temporis*, lib. V, c. i, Duchesne, *Script.* t. IV, p. 52.) Cf. Greg. Tur. *De glor. confess.* c. lxii, ma Dissertation n° 54, etc.

[6] Mss. de Paris.

INGREDIENS[1] TEMPLVM REFER[2] AD SVBLIMIA VVLTVM
EXCELSOS ADITVS SVSPICIT ALTA FIDES
ESTO HVMILIS SENSV SED SPE SECTARE[3] VOCANTEM
MARTINVS RESERAT QVAS VENERARE FORES
HAEC TVTA EST TVRRIS TREPIDIS OBIECTA SVPERBIS
ELATA[4] EXCLVDENS MITIA CORDA TEGENS
CELSIOR ILLA TAMEN QVAE COELI VEXIT AD ARCEM
MARTINVM ASTRIGERIS[5] AMBITIOSA VIIS[6]
VNDE VOCAT POPVLOS[7] QVI PRAEVIVS AD BONA XPI[8]
SIDEREVM INGRESSVS SANCTIFICAVIT ITER

Le premier hexamètre de cette pièce et celui qui sert de début à la suivante ont été gravés, au XIe siècle, sur l'archivolte de la porte septentrionale de l'église de Mozac, près Riom[9].

INGREDIENS TEMPLVM REFER AD SVBLIMIA VVLTVM
INTRATVRI AVLAM VENERANSQ LIMINA XPI[10]

Cet emprunt de deux vers isolés qui, ainsi réunis, ne présentent aucun sens, montre du moins la célébrité qu'avaient encore, au XIe siècle, les légendes de la basilique de Tours[11].

---

[1] Nous possédons un certain nombre de légendes inscrites à l'entrée de lieux vénérables, et invitant, comme cette pièce et la suivante, les fidèles au recueillement et à la prière. (*Inscr. Bas. S. Pauli,* p. 2; Placentinius, *Epitome græcæ paleographiæ,* p. 31; Nicolai, *Bas. S. P.* n° 343; De Boissieu, *Inscr. de Lyon,* p. 542, n° 1, etc.)

[2] Mss. de Paris et Eckard. Marini, FERTO.

[3] Mss. de Paris, Eckard et De Prato.

[4] Copie de D. Martene et Eckard.

[5] Mss. de Paris et De Prato.

[6] Mss. de Paris.

[7] Mss. de Paris et Eckard.

[8] Mss. de Paris.

[9] Mérimée, *Voyage en Auvergne,* p. 369.

[10] Cette copie a été prise sur place par M. François Lenormant; une autre copie, que M. Faure, curé de Mozac, a bien voulu m'adresser, porte au second vers le mot VENERANDO. Le texte original donne VENERANTES, que MM. Faure et Lenormant m'ont affirmé n'avoir pu exister sur cette partie très-mutilée de l'inscription de Mozac.

[11] Cf. sur ces emprunts, mes Dissertations n°s 198 et 208.

171.

Eckard, p. 72; — Sulp. Sévère, éd. de De Prato, t. I, p. 388; — Mousnyer, p. 6; — Mai, p. 140; — Miller, *loc. cit.* — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. II, col. 1126.

A parte alia[1].

INTRATVRI AVLAM VENERANTES LIMINA XPI
PELLITE MVNDANAS TOTO DE PECTORE CVRAS
ET DESIDERIIS ANIMVM VACVATE PROFANIS
VOTORVM COMPOS REMEAT QVI IVSTA PRECATVR

172.

Eckard, *loc. cit.* — Sulp. Sév. *éd. cit.* t. I, p. 388; — Mousnyer, p. 6; — Mai, p. 140; — Miller, *loc. cit.* — *Diction. d'épigr.* t. II, col. 1126.

QVISQVIS TEMPLA DEI PETITVRVS MENTE SERENA
INGREDERIS VENIAM CVLPIS DEPOSCERE SERIS
NON ANIMO DEBES NON TITVBARE FIDE
QVAE PETIS IMPETRAS SI PVRO PECTORE POSCAS
FIDES VT IPSE AIT[2] SIC TVA SALVS ERIT[3]

J'ai séparé ces vers de la pièce précédente, parce qu'ils ont une autre forme prosodique. A cette raison, qu'a déjà donnée De Prato[4], vient pour moi s'en joindre une autre, c'est que le premier vers con-

[1] Mss. de Paris, *Item alii.*

[2] Si notre texte n'est pas altéré, l'auteur a probablement, au mépris de toutes les règles de la quantité, scandé ainsi : «Fīdĕs «ŭt īpsĕ ăīt.» La négligence de l'élision existe de même dans les pièces n°s 166, 168 et 184. On en trouve d'autres exemples sur les marbres. (Gruter, 1169, 1; Bosio, 400; Reines. XX, 200; Bonada, X, 18; Burmann, *Anthol.* II, 29.)

[3] J'ai déjà appelé l'attention du lecteur sur l'affectation de consonnance léonine que l'on voit dans ce dernier distique. (Diss. n° 2.)

[4] *Op. cit.* t. I, p. 393.

tient une formule de début tout épigraphique[1]. Cette inscription commence, dans tous les manuscrits, par deux hexamètres[2].

Grégoire de Tours écrit, en parlant de saint Martin de Bragues : « Versiculos qui sunt super ostium a parte meridiana de basilica Sancti « Martini ipse composuit[3]. » De Prato[4] pense que si, contrairement à son avis, les vers de saint Martin de Bragues font partie de la collection que les manuscrits nous ont conservée, on doit les reconnaître dans l'avant-dernière pièce : QVINQVE BEATORVM, etc.[5]. J'attribuerais plutôt à ce Père le fragment qu'on vient de lire, et qui, à en juger par son début, devait être inscrit au-dessus d'une des entrées de l'église, *super ostium*, comme le dit Grégoire de Tours.

Sirmond a publié des vers composés par saint Martin de Bragues pour une basilique construite en Espagne en l'honneur de saint Martin de Tours[6].

173.

Eckard, p. 73; — Sulp. Sév. *éd. cit.* ibid. — Mousnyer, p. 7; — Mai, p. 140; — Miller, p. 975; — *Dictionnaire d'épigraphie*, col. 1126.

In introitu a parte occidentis.
Super ostium historia picta viduæ[7].

DISCAT EVANGELICO XPM SERMONE FATERI
QVISQVE VENIT SVMMO VOTA REFERRE DEO
QVAMVIS CORDE TREMENS SVPPLEX GENV CERNVVS ORE[8]

[1] Mur. 1864, 6; 1907, 6; *Inscr. Bas. S. Paul.* 6; Grut. 1164, 13; 1169, 11; Mai, *Coll. Vat.* t. V, p. 84, 2; 88, 3; 343, 1, etc.

[2] Cf. ma Dissertation n° 242.

[3] *H. Fr.* V, XXXVIII.

[4] T. I, p. 394 et 395.

[5] Voir ma Dissertation n° 182.

[6] Opp. t. II, p. 907, 908, éd. de Paris.

[7] Mss. de Paris et Eckard.

[8] Mai, *loc. cit.* ORET. Les mss. de Paris et celui d'Eckard donnent ORE, qui continue mieux la forme de la phrase. On lit, dans Prudence, *Cathemerin.* VII, 43 :

Nam flendo pernox, irrigatum pulverem
Humi madentis pressit ore cernuo.

SI CESSENT[1] OPERAE NEMPE FIDES VACVA EST
LEGE SVB HAC PARITER LOCVPLES PAVPERQVE TENETVR
CVI CENSVS DESIT MENTE PROBAVIT[2] OPVS
NEC QVEMQVAM EXCVSAT[3] TENVIS ATQVE ARTA FACVLTAS
AFFECTV CONSTAT GLORIA NON PRETIO
QVI TRIBVIT QVAECVMQVE OPVS EST IS PLVRIMA CONFERT
PARVA LICET DEDERIT MAXIMA QVAEQVE CAPIT
INTER OPVM CVMVLOS SCIMVS VEL DONA POTENTVM
PRAELATAM VIDVAE PAVPERIS ESSE FIDEM
MERCANTEM NVMMIS COELORVM REGNA DVOBVS
SVBLIMEM VEXIT IVSTVS IN ASTRA PATER
NON QVAE MVLTA DEDIT SED QVAE SIBI NVLLA RELIQVIT
LAVDARI MERVIT IVDICIS ORE DEI

Le titre que nos manuscrits et celui d'Eckard m'ont donné pour cette pièce a le double avantage de la faire mieux comprendre et de nous fournir un détail nouveau sur l'ornementation de la basilique[4]. Le sujet de cette peinture ne figure pas parmi les représentations chrétiennes des premiers siècles.

174.

Eckard, p. 74; — Sulp. Sév. *éd. cit.* t. I, p. 389; — Mai, p. 140; Miller, *loc. cit.* — *Dictionnaire d'épigraphie*, col. 1126.

A parte Ligeris super ostium.

DISCIPVLIS PRAECIPIENTE DNO IN MARI NAVIGANTIBVS

[1] Mss. de Paris.
[2] *Ibid.* et Eckard.
[3] *Ibid.* Eckard et De Prato.
[4] On trouvera, dans Grégoire de Tours, une mention des peintures qui ornaient ce saint lieu. *H. Fr.* VII, XXII, p. 347.

VENTIS FLANTIBVS FLVCTIBVS EXCITATIS DOMINVS SVPER MARE
PEDIBVS AMBVLAT[1]
ET SANCTO PETRO MERGENTI MANVM PORRIGIT ET IPSVM[2] DE PERICVLO LIBERAT[3]

Le titre donné par nos manuscrits pour la pièce précédente montre que cette légende a également été inscrite sous une peinture. Une pierre gravée célèbre[4] et une fresque récemment trouvée dans les catacombes[5] portent ce rare sujet.

175.

Eckard, p. 74; — Sulp. Sév. *éd. cit.* ibid. — Mai, p. 140; — Miller, *loc. cit.* — *Dictionnaire d'épigraphie*, col. 1126.

Item[6].

SANCTISSIMA XPI ECCLESIA QVAE EST MATER OMNIVM ECCLESIARVM
QVAM FVNDAVERANT APOSTOLI IN QVA DESCENDIT SPIRITVS SANCTVS SVPER APOSTOLOS
IN SPECIE IGNIS LINGVARVM IN EA POSITVS EST THRONVS IACOBI
APOSTOLI ET COLVMNA IN QVA VERBERATVS EST XPS

Pour montrer que cette inscription était de même l'*argumentum* d'une peinture, je n'ai ici qu'à citer De Prato : « Debuit nimirum picta « hoc loco repræsentari basilica Hierosolomytana. Ibidem sane thronus « Jacobi apostoli, primi ejus urbis episcopi, servabatur teste Eusebio « *Hist. eccl.* lib. VII, cap. XIX. Tum de columna hæc habet Hieronymus « Ep. CVIII, n° 9. *Ostendebatur illi* (num *illic?*) *columna, ecclesiæ porti-*

[1] Mss. de Paris et Eckard.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] Mamachi, *Origin.* t. I, p. 261.

[5] *Annali delle scienze religiose,* 1853, p. 287.

[6] Cet intitulé manque dans nos manuscrits.

« *cum sustinens, infecta cruore Domini, ad quam vinctus dicitur flagellatus.* « *Monstrabatur locus ubi super centum viginti credentium animas Spiritus* « *sanctus descendisset*[1]. »

La ville sainte est souvent représentée dans les mosaïques des églises de l'Italie[2]; on la voit aussi sur un verre publié par Buonarotti[3], mais toujours placée en regard de Bethléem et figurée à l'extérieur. Le sujet décrit par notre inscription me paraît donc devoir être enregistré comme nouveau.

176.

Paullinus Petrocorii, *cura et studio Daunii*, p. 127, cf. p. 233; — Sulp. Sév. *éd. cit.* t. I, p. 393, et trad. Panckouke, t. II, p. 210; — Sirmond, *Not. ad. Sid. Apoll.* p. 49; — *Bibl. PP.* t. VI, p. 323; — Eckard, p. 74; — Mousnyer, p. 5; A. Mai, p. 141; — Miller, *loc. cit.* — *Dictionnaire d'épigraphie*, col. 1127.

QVISQVE SOLO ADCLINIS MERSISTI IN PVLVERE VVLTVM
HVMIDAQVE ILLISAE[4] PRESSISTI LVMINA TERRAE
ATTOLLENS OCVLOS TREPIDO MIRACVLA VISV[5]
CONCIPE ET EXIMIO CAVSSAM COMMITTE PATRONO
NVLLA POTEST TANTAS COMPLECTI PAGINA VIRES
QVAMQVAM IPSA[6] HIS TITVLIS COEMENTA ET SAXA NOTENTVR
TERRENVM NON CLAVDIT OPVS QVOD REGIA COELI

[1] Sulp. Sév. éd. citée, t. I, p. 393. Dans la suite de sa note, De Prato rapproche encore de notre texte un passage de Théodoret où Jérusalem est nommée, comme ici, la mère de toutes les Églises.

[2] Ciampini, *Vet. mon.* t. I, pl. XLVII, XLIX; t. II, pl. XVI, XXVIII, XXX, XXXVII, XLVII, LI, LII; t. III, pl. XIII. Cf. t. I, p. 189; Mai, *Coll. Vat.* t. V, p. 123; Bottari, t. I, p. 85, 86.

[3] *Vetri*, tav. VI, fig. 1. Cf. p. 47.

[4] INLISA. Mss. cités. Voir la note de De Prato, t. I, p. 395.

[5] Mss. de Paris et Eckard.

[6] IPSA manque dans les mss. 5325, 5380, Saint-Germain 285 et dans Eckard; ce mot n'est pas utile pour la régularité du vers; dans le système prosodique de la décadence, l'H peut compter pour une consonne ferme, et se refuser ainsi à l'élision. Cf. ma Dissertation n° 61.

SVSCIPIT ET RVTILIS INSCRIBVNT SIDERA GEMMIS
MARTINI SI QVAERIS OPEM TRANS ASTRA RESVRGENS
SCANDE[1] POLVM ANGELICVM SCRVTATVS IN AETHERA COETVM
ILLIC CONIVNCTVM DOMINO PERQVIRE PATRONVM
SECTANTEM AETERNI SEMPER VESTIGIA REGIS
SI DVBITAS INGESTA OCVLIS MIRACVLA CERNE
QVEIS FAMVLI MERITVM VERVS SALVATOR HONORAT
ACCEDIS RELIQVOS[2] INTER TOT MILLIA TESTES
DVM NARRANDA VIDES SOLLERS ET VISA RETEXIS
IN SANCTIS QVIDQVID SIGNAVIT PAGINA LIBRIS
INSTAVRANTE DEO QVO SANCTI MVNERE GAVDENT
COECVS CLAVDVS INOPS FVRIOSVS ET ANXIVS AEGER
DEBILIS OPPRESSVS CAPTIVVS MOESTVS EGENVS
OMNIS APOSTOLICIS GAVDET CVRATIO SIGNIS
QVI FLENS ADFVERIT LAETVS REDIT OMNIA CEDVNT
NVBILA QVOD MERITVM TVRBAT MEDICINA SERENAT
EXPETE PRAESIDIVM NON FRVSTRA HAEC LIMINA PVLSAS
IN CVNCTVM PERGIT PIETAS TAM PRODIGA MVNDVM

Cette pièce est due à Paulin de Périgueux. Composée sur la demande de Perpetuus, elle fut envoyée au saint évêque avec une lettre qui nous a été conservée, et qui en explique la destination. Dans tous les manuscrits, ce petit poëme est réuni à la description précédente, et ne porte aucun titre spécial. On pense que, comme cette légende, il était inscrit du côté de la Loire; le treizième vers et les suivants montrent que la basilique était décorée de peintures ou de mosaïques représentant les miracles opérés par saint Martin; le seizième et le dix-septième font allusion aux écrits où ont été consignés ces miracles.

[1] TANGE. Mss. cités, D. Martene, Eckard et De Prato.

[2] Manuscrit 5580, Eckard et D. Martene.

Paulin termine en exhortant le fidèle à attendre le secours de saint Martin.

Les tituli suivants appartiennent à la tombe de saint Martin et à l'abside dans laquelle cette tombe était placée. L'une et l'autre sont mentionnées à différentes époques. Nous voyons d'abord dans Grégoire de Tours que le marbre dont saint Perpétue fit recouvrir le sépulcre avait été donné par Euphronius, évêque d'Autun[1]. Un écrit, faussement attribué à Herbern[2], contient une description étendue de l'abside[3]; nous apprenons enfin par Audoenus, que, sur les ordres de Dagobert, saint Éloi enrichit d'or et de pierres précieuses le tombeau de saint Martin[4].

177.

Eckard, p. 75; — Mousnyer, p. 6; — Gervaise, *Vie de saint Martin*, p. 282; — Sulp. Sév. *éd. cit.* t. I, p. 389; — A. Mai, p. 141; — Miller, *vol. cit.* p. 976; *Dictionnaire d'épigraphie*, col. 1127.

Item super arcum absidis altaris[5].

QVAM METVENDVS EST LOCVS ISTE VERE TEMPLVM
DEI EST ET PORTA COELI[6]

---

[1] *H. Fr.* II, xv. Cf. Till. *Hist. eccl.* XVI, cxxxv.

[2] *Hist. litt. de la Fr.* t. VI, p. xxii et xxiii.

[3] Ce passage a été reproduit, avec quelques variantes, par Baluze, *Miscell.* t. VII, p. 169, 8°, D'Achery, *Spicil.* t. III, p. 243, f° et Ruinart, dans ses notes sur le ch. xiv du liv. II de l'*Hist. Francor.*

[4] D'Achery, *Spicil.* t. II, p. 87.

[5] *Item super arcum absidæ in altare.* Mss. de Paris.

[6] Ce sont les paroles de Jacob, après le songe qui lui avait fait voir l'échelle céleste. (*Gen.* xxviii, 17.) Cf. *Vita S. Genovefæ virginis*, c. xix, édit. de l'abbé Saint-Yves. p. lxii.

178.

Eckard, Mousnyer, Gervaise, A. Mai, Miller et *Dictionnaire d'épigraphie*, *ibid.* — Sulp. Sév. p. 390.

Item circa tumulum ab uno latere.

HIC CONDITVS EST SANCTAE MEMORIAE MARTINVS EPISCOPVS
CVIVS ANIMA IN MANV DEI EST SED HIC TOTVS EST
PRAESENS MANIFESTVS OMNI GRATIA VIRTVTVM[1]

179.

Eckard, Mousnyer, Gervaise, Sulp. Sév., A. Mai, Miller et *Dictionnaire d'épigraphie*, *ibid.*

Item in alio latere.

CERTAMEN BONVM CERTAVIT CVRSVM CONSVM̄AVIT
FIDEM SERVAVIT DE CETERO REPOSITA EST ILLI CORONA
IVSTITIAE QVAM REDDET ILLI D̄N̄V̄S̄ IN ILLA DIE IVSTVS IVDEX[2]

180.

Gervaise, p. 283 Eckard, Sulp. Sév., Miller et *Dictionnaire d'épigraphie*, *ibid.* — A. Mai, p. 142.

Item desuper.

CONFESSOR MERITIS MARTYR CRVCE APOSTOLVS ACTV
MARTINVS COELO PRAEMINET HIC TVMVLO
SIT MEMOR ET MISERAE PVRGANS PECCAMINA VITAE
OCCVLTET MERITIS CRIMINA NOSTRA SVIS

---

[1] Cf. ma Dissertation n° 139.

[2] Cf. ma Dissertation n° 295.

181.

ard, p. 75; — *Acta eruditorum* (Lipsiæ), 1724,
thelmi, *De ætate S. Martini*, p. 49; — *Gallia*
usnyer, p. 4 et 7; — Gervaise, p. 282; —
— Sulp. Sév. *éd. cit.* t. I, p. 187 et 390, et
229; — *Acta SS.* t. I, april. p. 748; — Mai,
christlichen Kunst-Geschichte und Liturgik, t. II,
r, lo — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. II, col. 1129.

n in abside.

S VENERABILE TERRIS
TEMPORA VIVIT HONOR
PLEBEIO MACHINA CVLTV ·
QVAE CONFESSORI NON ERAT AEQVA SVO
NEC DESISTEBAT CIVES ONERARE PVDORE
GLORIA MAGNA VIRI GRATIA PARVA LOCI
ANTISTES SED QVI NVMERATVR SEXTVS AB IPSO
LONGAM PERPETVVS SVSTVLIT INVIDIAM
INTERNVM REMOVENS MODICI PENETRALE SACELLI
AMPLAQVE TECTA LEVANS EXTERIORE DOMO
CREVERVNTQVE SIMVL VALIDO TRIBVENTE PATRONO
IN SPATIIS AEDES CONDITOR IN MERITIS
QVAE SALOMONIACO POTIS EST CONFLIGERE TEMPLO
SEPTIMA QVAE MVNDO FABRICA MIRA FVIT
NAM GEMMIS AVRO ARGENTO SI SPLENDVIT ILLVD
ISTVD TRANSGREDITVR CVNCTA METALLA FIDE
LIVOR ABI MORDAX ABSOLVANTVRQVE PRIORES
NIL NOVET AVT ADDAT GARRVLA POSTERITAS
DVMQVE VENIT XPS POPVLOS QVI SVSCITET OMNES
PERPETVO DVRENT CVLMINA PERPETVI

DEPOSITIO S MARTINI III IDVS NOVEMBRIS PAVSAVIT IN PACE DNI[1]
NOCTE MEDIA

Les vers que je viens de transcrire sont dus à Sidoine Apollinaire, qui les composa, sur la demande de saint Perpetuus, pour être inscrits dans la nouvelle basilique, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même dans la xviii[e] lettre de son IV[e] livre. Il me paraît difficile de ne pas voir une allusion à cette pièce dans le passage suivant de l'écrit attribué à Herbern : « Absida... erat fusilis ex auro et argento, quod dicitur « electrum, spissitudine duorum digitorum, auctoremque operis beatum « Perpetuum designarat suffragio litterarum et versuum[2]. »

Une ligne de prose qui termine l'inscription, suivant l'usage adopté pour les épitaphes métriques, donne la date de la *Depositio* de saint Martin[3]. Je reviendrai plus loin sur le mot PAVSAVIT, que contient cette légende[4].

182.

Eckard, p. 76; — Sulp. Sév. *éd. cit.* t. I, p. 391; — Mai, p. 142; — Miller, p. 977; — *Dictionnaire d'épigraphie*, col. 1128.

QVINQVE BEATORVM RETINET DOMVS ISTA CORONAS

[1] Mss. de Paris, Eckard, De Prato et collation de Martene. Le P. De Prato, p. 396, pense qu'il faut lire ici IN PACE D*omi*NI*ca* NOCTE MEDIA, et rapproche le texte ainsi modifié du passage où Grégoire de Tours dit que saint Martin mourut *media nocte quæ dominica habebatur* (*H. Fr.* I, xliii). Il ajoute, pour donner de la force à cette opinion, que la formule IN PACE D*omi*NI ne se trouve pas dans les inscriptions chrétiennes. C'est là une erreur, ainsi que l'on peut s'en assurer dans le recueils d'Oderici (*Syll.* p. 264), de Buonarotti (*Vetri*, p. 166), etc. Quant à la correction de la leçon DNI, donnée par tous les manuscrits, une seule observation suffira pour en démontrer l'inadmissibilité; c'est que, sur les marbres, jamais les noms des jours ne figurent avec la forme ablative sans être précédés du mot DIE, qui manquerait ici à côté de D*omi*NI*ca*. (Voir ma Dissertation n° 248.)

[2] D'Achery, *Spicil.* t. III, p. 243; Baluze, *Miscell.* t. VII, p. 169.

[3] Cf. sur l'époque de la mort du saint, Dubos, *Établiss. de la mon. fr.* liv. VI, ch. ix.

[4] Dissertation n° 230.

QVORVM SI TITVLVM RELEGAS ET NOMINA NOSCAS[1]
IN COELIS QVAE SCRIPTA MANENT SEMPERQVE MANEBVNT
HIC OVAT EX VTERO SANCTVS BAPTISTA IOHANNES
HIC FELIX VICTORQVE PII GERVASIVS ALMVS
PROTASIVSQVE SACER[2] SVNT HIC PER SAECVLA TESTES
QVI VERAM DOCVERE FIDEM CRVCE SANGVINE MORTE
IVNCTI QVINQVE SIMVL DIGITI DE CORPORE XPI
EFFICIVNT CELSAM MAGNO CERTAMINE PALMAM
PERPETVIS DIGNISQVE DEO QVAM FLORIBVS ORNANT

Les divers titres que cette pièce porte dans les copies sont tellement altérés, qu'il semble difficile d'en tenter la restitution. Je lis dans le manuscrit 1012 du supplément latin : *It in memoria scli rememor;* dans les n°s 5325, 5580, 5583, 5584, et dans le texte de Loyauté : *It incp in memoria securi rem* ou *re;* dans une variante consignée par D. Martene, d'après un manuscrit de Colbert, et dans le n° 285 de Saint-Germain : *Item incipit memoria securi Remigii.* Il y a évidemment ici une erreur de copiste, qu'il est plus facile de reconnaître que de rectifier[3]. Marini inscrit en tête de ces vers : *In memoria secus ramum.* De Prato ne donne pas de titre et ne dit pas en avoir trouvé[4]. Il consacre une note étendue aux saints dont notre inscription mentionne les reliques[5]. Le début de cette légende rappelle celui d'une pièce de Fortunat[6].

183.

Eckard, p. 76; — Sulp. Sév. *éd. cit.* t. I, p. 391; — Antelmi, p. 50; — Mai, p. 142; — Miller, *loc. cit.* — *Dict. d'épigr.* col. 1128.

SI TIBI SANCTA FIDES SI XPO DEDITA MENS EST

[1] Mss. de Paris et Eckard.
[2] *Ibid.* et De Prato.
[3] Voir ma Dissertation n° 183.
[4] *Op. cit.* p. 396.
[5] Voir ma Diss. n° 203, p. 283, n. 2.
[6] Voir ci-après, n. 196.

PONTIFICIS SACRI MERITORVM ET[1] MOLE PERENNIS
HIC STVDIOSE POTES MARTINI DISCERE LECTOR
ORTVM MILITIAM NATALES GESTA PARENTES
DOCTRINAM MORES PRAECONIA BELLA TRIVMPHOS
SVPPLICIA PATRIAM DISCRIMINA DICTA LABORES
PRAEMIA VIRTVTES AEVVM PRAECONIA LAVDES

Un seul manuscrit sépare ces vers de ceux qu'on vient de lire[2], et les fait précéder d'un titre spécial : *Titulus libri vitæ sci Martini episcopi.* Cet important *argumentum* viendrait donner à la pièce un caractère tout spécial et l'écarter purement et simplement de la collection, car elle deviendrait dès lors, au lieu d'une inscription de la basilique, le titre du célèbre *Liber vitæ* de saint Martin, dont Grégoire de Tours parle à trois reprises différentes, et qui fut miraculeusement préservé des flammes[3]. L'apostrophe LECTOR, que l'on remarquera au troisième vers, et le sens même du morceau, me paraissent donner de la force à cette opinion[4].

Avant même de connaître le manuscrit de Saint-Germain, j'avais déjà classé séparément la pièce qu'on vient de lire, et je dois mettre sous les yeux du lecteur le motif qui m'avait fait agir ainsi. Tous les manuscrits que j'avais consultés, ceux dont s'étaient servis De Prato et D. Martene, donnent, en tête du premier de ces vers, et dans son texte même, le nom EVSEBII[5], évidemment en surcroît, et dont la suppression satisfait à la fois et le sens et la prosodie. La présence de ce nom propre ne pouvait guère, selon moi, s'expliquer que par l'insertion fautive, dans le texte, d'une note mise autrefois en marge à l'endroit même où les vers changent de sens[6]; j'inclinais dès lors à

[1] ET manque dans quelques mss. de Paris.

[2] S. Germ. n° 285.

[3] *De miracul. S. Martini,* III, XLII. Cf. *De glor. conf.* XX; *Epist. in IV lib. de virtut. S. Mart.*

[4] On verra par l'article suivant que la petite collection de textes conservée dans les manuscrits ne contient pas uniquement des inscriptions.

[5] Marini enregistre la même leçon, à l'exception du mot SI, que son ms. retranche. (Mai, *l. c.*)

[6] J'ai dit plus haut que les textes de la

voir, dans cette annotation, le nom de l'auteur d'une légende distincte, peut-être celui du prêtre Eusèbe, auquel est adressée la lettre *Contra æmulos virtutum B. Martini.* Mon explication, maintenant mieux appuyée, viendrait éclairer en même temps l'intitulé de la pièce précédente *item incipit in memoria Securi Remigii*, qui donnerait, également au génitif, le nom d'un auteur inconnu[1], mentionné autrefois en marge, comme EVSEBII[2], et soudé ici, par l'inintelligence des copistes, à la fin du titre même[3]. Il nous resterait alors, pour ce titre, les mots *item incipit in memoria*, argumentum régulier de l'inscription d'un lieu consacré par des reliques[4].

Sauf l'acclamation finale, qui me paraît avoir été ajoutée par un copiste, les lignes suivantes appartiennent à Grégoire de Tours[5]. Je ne puis voir des inscriptions dans ces deux phrases évidemment empruntées à l'historien pour clore la série des légendes de la basilique[6]. On lit dans Grégoire de Tours[7] et dans Evagrius[8] des descriptions analogues.

« Basilica S. Martini abest a civitate passus quingentos fere et quin« quaginta. Habet in longum pedes CLX, in latum pedes LX : habet in « altum usque ad cameram pedes XLV; fenestras in altario XXXII; co-

Biblioth. imp. donnaient tous, au premier vers de la pièce de Sidoine Apollinaire : *Martini corpus hic conditum totis venerabile terris,* mots dans lesquels on ne peut méconnaître l'insertion d'une note marginale. Cf. sur ces insertions, Ritschel, Philologus, *Zeitschrift,* etc., von Schneidewin, 1846, p. 300 et suiv.

[1] Au lieu de *securi* le ms. 1012 du suppl. latin donne *scli,* qui n'est peut-être que l'abréviation du mot *sancti.* S'agirait-il de saint Remi de Reims? Cf. ma Dissertation n° 206.

[2] Le nom de l'auteur de l'une des inscriptions gravées sur le colosse de Memnon est de même énoncé au génitif. Welcker, *Sylloge epigrammatum,* p. 249.

[3] Le manuscrit de Loyauté donne le nom de Sidoine Apollinaire en tête de la pièce due à ce saint évêque.

[4] Du Cange, v° *Memoria.*

[5] *H. Fr.* II, XIV.

[6] Dans le mss. publié par Eckard, ces descriptions ne font pas partie de la série des légendes murales; elles en sont séparées par cinq petites pièces relatives à saint Martin.

[7] II, XVI.

[8] *H. Eccl.* IV, XXX.

« lumnas XLI[1]. In toto ædificio fenestras LXXII, columnas CXX, ostia VIII, « tria in altariis, quinque in capso. »

Item solemnitates basilicæ S. Martini.

« III. idus novembris depositionem S. Martini esse noveris .XI. die « mensis missam celebrabis .IV. nonas julias ordinationem episcopatus, « translationem corporis dedicationem basilicæ esse cognosces. Quarta « die ipsius mensis missam devotissime celebrabis. Hoc si feceris, et in « præsenti sæculo et in futuro patrocinia illius promerebis. Lege ut « credas, crede ut vivas in æternum. »

Nous rencontrerons encore le nom vénéré de saint Martin dans les différentes pièces épigraphiques composées pour nos églises par Fortunat et par saint Paulin de Nole, et sur une épitaphe de Briord[2]; le saint évêque de Tours est aussi désigné, par ce distique d'un marbre de Vienne, comme ayant donné le baptême à la chrétienne FOEDVLA[3] :

MARTINI QVONDAM PROCERIS SVB DEXTERA TINTA
CRIMINA DEPOSVIT FONTE RENATA DEI

184.

D'Achery, *Spicileg.* t. III, p. 304; — Mousnyer, *S. Martini Turon. eccles. histor.* p. 9; — Greg. Tur. éd. Ruinart, p. 1320; — Sulp. Sév. traduction Panckoucke, t. II, p. 226.

CVLMINA SVBLIMI TOLLVNT QVAE VERTICE CRISTAS
EXIMIVS MERITIS PERPETVVS DEDERAT
DOMNO[4] MARTINO CVIVS SVB MARMORE PAVSANT
OSSA VENERATVR QVAE PIA PLEBS PRECIBVS
HEREDEM SCRIPSIT CHRISTVM ATQVE AVREA MVLTA

[1] Mss. cités.
[2] Dissertation n° 380.
[3] Dissertation n° 412.
[4] Cf. Mendoza, *Concil. Illib.* p. 336 E.

SACRANDO DOMINI VASA CRVORE DEDIT
TRANSMISIT COELO QVAE PLVRIMA CESSIT EGENIS
FECIT ET ANTE SVAS SCANDERE DIVITIAS
CLARVS AVIS ATAVISQVE POTENS FVIT ATQVE SENATOR
CLARIOR AT SVA DVM PAVPERIBVS TRIBVIT
SED NEQVE MARTINO SOLI TAM GRANDE SEPVLCHRVM
CONSTRVXIT TVMVLVM FECIT ET ESSE SVVM
ET LICET ANTE PEDES MARTINI CONTVMVLETVR
IN COELO SIMILI GAVDET VTERQVE LOCO
RESPICE DE SVPERIS SVPER HOC BONE PASTOR OVILI
PERPETVVSQVE TVAM PERPETVA PATRIAM

Cette épitaphe résume tout ce que nous savons sur saint Perpetuus. Elle rappelle qu'il était de race illustre[1]; qu'il construisit la basilique de Saint-Martin de Tours, aux pieds duquel son corps fut enseveli; qu'il légua aux églises des vases sacrés et laissa son bien aux pauvres, comme nous l'apprend son admirable testament[2]. La pièce se termine par un jeu de mots qui porte le cachet du temps, et que Sidoine Apollinaire lui-même n'avait pas dédaigné[3]. Tels qu'ils nous ont été transmis, le quatrième et le cinquième vers sont faux.

185.

Fortunat, *Miscell.* X, VI; — Loebel, *Gregor von Tours und seine Zeit*, p. 14, n. 1.

Les éditeurs de Fortunat, Brower et Luchi, rapprochent avec raison, de la pièce suivante, ce passage de Grégoire de Tours, évidemment relatif à la même église[4] : «Nonus decimus Gregorius ego indignus «ecclesiam urbis Turonicæ, in qua beatus Martinus et ceteri sacer-

[1] Cf. ma Dissertation n° 217.
[2] D'Achery, *Spicil.* t. III, p. 303.
[3] Voir ci-dessus n° 181.
[4] *H. Fr.* l. X, c. XXXI, p. 536.

« dotes Domini ad pontificatus officium consecrati sunt, ab incendio « dissolutam diruptamque nactus sum, quam reædificatam in ampliori « altiorique fastigio septimo decimo ordinationis meæ anno dedicavi. » Ils ajoutent toutefois que ces deux textes se rapportent à la célèbre basilique de Saint-Martin. C'est là une erreur contre laquelle la phrase même de Grégoire de Tours aurait dû les mettre en garde. Cette basilique n'a été construite qu'après la mort du saint et sur le lieu de sa sépulture[1], tandis que Grégoire de Tours parle ici de l'église où l'épiscopat a été conféré à l'apôtre de la Gaule. En second lieu, le pieux historien constate par deux fois que la basilique existait encore de son temps[2]; il ne peut donc y avoir rien de commun entre cet édifice et celui qu'il a dû relever de ses ruines. L'erreur de Brower et de Luchi résulte de la confusion des mots *basilica* et *ecclesia*, mots entre lesquels Grégoire de Tours avait eu soin de distinguer en appliquant le premier à la basilique, le second à l'église cathédrale de Tours[3]. Le titre de la pièce de Fortunat, *Ad ecclesiam turonicam*, étant conforme à cette distinction, et relatant, comme l'Histoire des Francs, la reconstruction de l'édifice, le temple mentionné dans les deux textes ne peut être que l'église cathédrale.

Il me sera peut-être moins facile de démontrer que les vers de Fortunat présentent les caractères d'une inscription murale; je vais toutefois m'efforcer de l'établir.

Un petit poëme du même auteur, que j'ai également enregistré comme une composition épigraphique, a pour titre : *In cellulam sancti Martini, ubi pauperem vestivit, rogante Gregorio episcopo*[4]. Cet argumentum nous montre que Grégoire de Tours avait, comme Sulpice Sévère, comme saint Perpétue[5], fait composer des vers pour orner, suivant

[1] L. II, c. XIV, p. 68.

[2] « . . . Basilicam quæ usque hodie permanet. » *Ibid.* « Sed quia præsens est, conticere exinde melius putavimus. » *De mirac. S. Mart.* l. I, c. VI, p. 1008.

[3] Cette distinction se remarque surtout dans le paragraphe *De vigiliis* du ch. XXXI, l. X, de l'*Hist. Francor.*

[4] Dissertation n° 165. Cf. le 9ᵉ vers de mon inscription n° 186.

[5] Voir mes Dissertations nᵒˢ 181 et 594; cf. n° 54 et Sid. Apoll. *Ep.* II, x.

la coutume de son époque, les lieux consacrés au culte. La comparaison des légendes exécutées en mosaïques ou gravées dans les vieux temples chrétiens de l'Italie me porte à penser que la pièce de Fortunat a été écrite dans les mêmes conditions et pour satisfaire à une semblable demande; plus d'une présente en effet un début analogue à celui de la composition du saint évêque; je n'en veux citer, pour exemples, que les suivantes :

† ISTA DOMVS PRIDEM FVERAT CONFRACTA RVINIS
NVNC RVTILAT IVGITER VARIIS DECORATA METALLIS [1]
VIRGINIS IN VARIIS RADIAT DOMVS ALTA FIGVRIS [2]
† HAEC DOMVS AMPLA MICAT VARIIS FABRICATA METALLIS [3]
PVLCHRA PATRIS SPLENDET BAPTISTAE MENSA IOHANNIS [4]
INCLYTA PRAEFVLGENT SANCTORVM LIMINA TEMPLI [5]
EMICAT AVLA PIA E VARIIS DECORATA METALLIS [6]
AVLA DEI CLARIS RADIAT SPECIOSA METALLIS [7]
EMICAT ALMA FORIS RVTILOQVE DECORE VENVSTA [8]
ARCA METALLORVM GEMMIS QVE CVMPTA CORVSCAT

On remarquera encore, dans le courant de la pièce de Fortunat, les vers HAEC DANTI IN TERRIS CVLMINA REDDE POLIS et FVNDAMENTA IGITVR REPARANS HAEC PRISCA SACERDOS, où le mot HAEC paraît indiquer qu'il s'agit d'un édifice placé sous les yeux du lecteur. Les deux distiques de la fin contiennent la description du lieu, comme l'inscription de l'église de Saint-Patiens [9] et comme tant d'autres tituli de basiliques. Réuni comme il l'est, dans les œuvres de Fortunat, à

[1] Panvin. *De sept. urbis eccles.* p. 235.
[2] Mai, *Coll. Vat.* t. V, p. 93, 3.
[3] *Id.* 121, 3.
[4] Grut. 1165, 1.
[5] Mai, 137, 1.
[6] Ciampini, *Vet. Mon.* t. II, tav. XLVII.
[7] Grut. 1164, 14. Voir encore mes Diss. nos 54, 342 et 641. Ces débuts témoignent de la profusion de métaux et de couleurs éclatantes introduite, à cette époque, dans l'ornementation des églises. Cf. Procope, *De ædificiis*, l. I, passim; Paul le Silentiaire, *Descriptio S. Sophiæ;* Odo, *De comb. eccles. S. Mart.* dans la *Bibl. Cluniac.* p. 146.
[8] Mai, *Coll. Vat.* t. V, p. 75, 3 et 463.
[9] Dissertation n° 54.

sept autres petites pièces descriptives, où l'on ne peut méconnaître des légendes de peintures, ce poëme me paraît présenter tous les caractères d'une composition épigraphique, bien longue, je le reconnais, mais toutefois d'une moindre étendue que l'épitaphe de Csarine[1].

Dans le doute où peuvent laisser les considérations diverses que je viens de mettre sous les yeux du lecteur, je me borne à noter ici les premiers et les derniers vers de la pièce, qui, peut-être, n'était de même transcrite qu'en partie sur les murs du saint lieu.

Ad ecclesiam Toronicam quæ per episcopum Gregorium renovata est.

EMICAT ALTITHRONI CVLTV VENERABILE TEMPLVM
  EGREGIVM MERITIS NOBILIS ARCIS APEX
QVO PROPRIA TVNICA DVM OPERIT MARTINVS EGENTEM
  GESTORVM SERIE FVLGIDA SIGNA DEDIT

. . . .

. . . .

FVNDAMENTA IGITVR REPARANS HAEC PRISCA SACERDOS
  EXTVLIT EGREGIVS QVAM NITVERE PRIVS
NVNC PLACET AVLA DECENS PATVLIS OCVLATA FENESTRIS
  QVO NOCTIS TENEBRIS CLAVDITVR ARCE DIES
LVCIDIVS FABRICAM PICTVRAE POMPA PERORNAT
  DVCTAQVE QVAE FVCIS VIVERE MEMBRA PVTES

Brower et Luchi ont reconnu que les sept pièces suivantes avaient été inscrites sous des peintures murales exécutées par ordre de Grégoire de Tours[2]; mais ils continuent leur première erreur en plaçant dans la basilique de Saint-Martin des tableaux, qui, ainsi que je viens

[1] Dissertation n° 2. On trouvera encore, dans le t. V de la *Collectio Vaticana,* p. 209 et suiv., des inscriptions très-étendues.

[2] Voir le 9e vers de la première pièce, et Gr. Tur. *H. Fr.* l. X, c. XXXI, n° 19, p. 537. On sait qu'à l'époque mérovingienne, les

de le montrer, ornaient certainement l'église cathédrale. Mosaïques ou peintures, ces représentations saintes retraçaient aux yeux des fidèles les plus célèbres miracles opérés par saint Martin.

On remarquera, à la fin de la première pièce, la forme tout épigraphique dans laquelle le poëte intercède pour lui-même[1], et, au début de la troisième, l'apostrophe que présentent si souvent les inscriptions antiques[2].

186.

Fortunat, *Miscell.* lib. X, c. vi.

PANNONIAE REGIO MISIT TIBI GALLIA FRVCTVM
GIGNENS COELESTEM TERRA MALIGNA DAPEM
MARTINVM INLVSTREM MERITIS QVI MVNERE DIVO
CVLMEN IN AETHERA SEDE SENATOR HABET
QVI LEPRAE MACVLAS MEDICATA PER OSCVLA PVRGAT
CVRAT ET INFECTVM PVRA SALIVA VIRVM
AD FLVVIVM DOMINI CVI NON FVIT ISTE LABORE
QVOD IORDANIS HABET SANCTVS AB ORE DEDIT
QVI SACER IPSE INIBI TE PASTOR AGENTE GREGORI
FORTVNATO ADIMAT TOT MACVLOSA REO

peintures et les mosaïques tenaient une large place dans l'ornementation des églises. (Voir Greg. Tur. *H. Fr.* VII, xxii; *De glor. mart.* I, lxv, et surtout le fait touchant relatif à la femme de l'évêque Namatius. *H. Fr.* II, xvii; *Acta SS. O. Ben.* t. I, p. 254; cf. ma Diss. n° 208, etc.) Un passage peu connu des œuvres de saint Paulin de Nole explique comment, dans ces temps d'ignorance, il importait de frapper par de saints tableaux les regards grossiers de la foule illettrée. (*De S. Felice Natal.* IX, v. 542 à 551, éd. de 1685, *Poem.* p. 156; cf. p. 155 et *Epist.* p. 199, 205, 206.)

C'est à l'aide de ces peintures et de leurs légendes que nous voyons, dans Grégoire de Tours, un pauvre esclave chrétien apprendre à lire et à écrire. (*Vitæ Patrum*, XII, iii.)

[1] Voir mes Dissertations n°s 165 et 512.

[2] Dissertations n°s 26 et 165. Cf. Mai. *Coll. Vat.* t. V, p. 88, 4; 108, 3; 113, 1; Bosio, 47, etc.

187.

DVM CHLAMYDEM MARTINVS INOPS DIVISIT EGENO
CHRISTVS EA MEMORAT SE BENE VESTE TEGI
DIVES PAVPERTAS DOMINVM QVAE TEGIT AMICTV
CVI DEVS OCCVRRIT QVI DEDIT ASTRA FABER

188.

NOSCERE QVI MAVIS MARTINI GESTA BEATI
HIC POTERIS BREVITER DISCERE MIRA VIRI
DENIQVE CVM TVNICAM SACER IPSE DEDISSET EGENTI
AC SIBI PARS TVNICAE REDDITA PARVA FORET
QVOD NON TEXERVNT MANICAE PER BRACHIA CVRTAE
VISA TEGI GEMMIS EST MANVS ILLA VIRI
O NIMIVM FELIX CVI CONTIGIT IN VICE LANAE
NOBILIVM LAPIDVM LVMINE MEMBRA TEGI
VT CVM ADHVC CINERE ASPERSVS FORET ATQVE FAVILLIS
ARTIFICE ANGELICO GEMMEVS IRET HOMO

189.

QVID DEVS IN FAMVLIS OPERETVR OPIMVS AMATOR
MARTINI GESTIS MAGNA PROBARE POTES
DVCERE QVI MERVIT DE MORTE CADAVERA VITAE
RETTVLIT ATQVE DIEM REPPVLIT VNDE NECEM

190.

DVM CADERET MARTINVM ARBOR PRESSVRA BEATVM
MOX FACIT IPSE CRVCEM PINVS ABACTA REDIT
QVIS NON VIRTVTI DIVINAE COMMODET AVREM
DVM TRABE CONVERSA DANT QVOQVE LIGNA FVGAM

191.

IDOLA DVM CVPERET MARTINVS STERNERE FVLTA
CONTERIT HAEC COELIS MAGNA COLVMNA RVENS
AVXILIVM AD IVSTI DIGNANDO MILITAT AETHER
QVANTA FIDES CVIVS CVRRIT AD ARMA POLVS

192.

FORTE COLEBATVR DVM QVIS PRO MARTYRE LATRO
MARTINI ADVENTV SE PROBAT ESSE REVM
VIRTVTIS MERITO FIDEI RADIANTE CORVSCO
NEC TACET EXTINCTI NEC LATET VMBRA REI

193.

Fortunat, *Miscell.* II, XVIII.

TVRBINE SVB MVNDI CVM PERSEQVERENTVR INIQVI
CHRISTICOLASQVE DARET SAEVA PROCELLA NECI
FRIGORE DEPVLSO SVCCENDENS CORDA PEREGIT
RVPIBVS IN GELIDIS FERVIDA BELLA FIDES

QVO PIE MAVRICII DVCTOR LEGIONIS OPIMAE
TRAXISTI FORTES SVBDERE COLLA VIROS
QVOS POSITIS GLADIIS ARMARENT DOGMATA PAVLI
NOMINE PRO CHRISTI DVLCIVS ESSE MORI
PECTORE BELLIGERO POTERANT QVI VINCERE FERRO
INVITANT IVGVLIS VVLNERA CHARA SVIS
HORTANTES SE CLADE SVA SIC IRE SVB ASTRA
ALTER IN ALTERIVS CAEDE NATAVIT HEROS
ADIVVIT RAPIDAS RHODANI FONS SANGVINIS VNDAS
TINXIT ET ALPINAS IRA CRVENTA NIVES
TALI FINE POLOS FELIX EXERCITVS INTRANS
IVNCTVS APOSTOLICIS PLAVDIT HONORE CHORIS
CINGITVR ANGELICO SVPER ASTRA BEATA SENATV
MORS FVIT VNDE PRIVS LVX FOVET INDE VIROS
ECCE TRIVMPHANTVM DVCTOR FORTISSIME TECVM
QVATVOR HIC PROCERVM PIGNORA SANCTA IACENT
SVB LVTEO TVMVLO LATITAT COELESTE TALENTVM
DIVITIASQVE DEI VILIS ARENA TEGIT
QVI FACIVNT SANCTVM PARADISI CRESCERE CENSVM
HAEREDES DOMINI LVCE PERENNE DATI
SIDEREO CHORVS ISTE THRONO CVM CARNE LOCANDVS
CVM VENIET IVDEX ARBITER ORBIS ERIT
SIC PIA TVRBA SIMVL FESTINANS CERNERE CHRISTVM
VT COELOS PETERET DE NECE FECIT ITER
FORTVNATVS ENIM PER FVLGIDA DONA TONANTIS
NE TENEBRIS CRVCIER QVAESO FERATIS OPEM

Grégoire de Tours nous apprend en quelques mots l'histoire de ces reliques. Retrouvées par lui dans le trésor de la basilique de Saint-Martin, elles furent réintégrées dans la cathédrale, où elles avaient

été anciennement placées[1]. C'est à l'occasion de cette translation que notre légende me paraît avoir été composée par Fortunat, comme la cinquième du Ier livre[2], à la demande du saint évêque, et pour être peinte ou gravée à côté des reliques des martyrs d'Agaunum[3]. Dans plusieurs poésies épigraphiques, le poëte se recommande, comme ici, aux prières des saints qu'il vient de chanter[4].

On remarquera, dans cette pièce, l'allusion au grand martyre de Lyon[5], les mots HAEREDES DOMINI[6], la mention du lieu de lumière[7] et de la vue du Seigneur qui attendent les élus[8].

194.

Fortunat, *Miscell.* l. II, c. III; — Mousnyer, *S. Mart. Turon. eccl. hist.* p. 24; — Gretzer, *Opp. omnia de sancta Cruce*, p. 2459; — *Bibl. vet. PP.* ed. Lugd. t. XIV, p. 204; — Baron. *Ann.* t. X, p. 257; — Du Cange, *Gloss.* et Forcellini, *Lexic.* v° BLATTEA; — *S. Paulin. Nolan. opera*, éd. de 1685, *Append.* p. 91; — Barthius, *Adversaria*, p. 1058; — Augusti, *Beiträge zur christlichen Kunst-Geschichte und Liturgik*, t. II, p. 138.

VIRTVS CELSA CRVCIS TOTVM RECTE OCCVPAT ORBEM
HAEC QVONIAM MVNDI PERDITA CVNCTA REFERT
QVODQVE FERVS SERPENS INFECIT FELLE VENENI
CHRISTI SANGVIS IN HAC DVLCE LIQVORE LAVAT
QVAEQVE LVPI FVERANT RAPTORIS PRAEDA FEROCIS
IN CRVCE RESTITVIT VIRGINIS AGNVS OVES
TENSVS IN HIS RAMIS CVM PLANTIS BRACHIA PENDENS
ECCLESIAM STABILIT PENDVLVS IPSE CRVCE

[1] *H. Fr.* X, XXXI, § 19.
[2] Voir ma Dissertation n° 165.
[3] Voy. sur ces saints martyrs, Diss. n° 354.
[4] Voir ci-dessus, p. 226 et 251.
[5] Euseb. *Hist. eccl.* V, I.
[6] Cf. ci-dessus, p. 131, note 6.
[7] Voir ma Dissertation n° 4.
[8] Je lis de même sur une antique inscription : VIVIT ET ASPECTV FRVITVR BENE CONSCIA $\overline{XPI}$. (Grut. 1171, 5.)

HOC PIVS IN LIGNO REPARANS DEPERDITA PRIDEM
QVOD VETITI LIGNI POMA TVLERE BONI
ADDITA QVIN ETIAM VIRTVTVM FLAMMA CORVSCAT
DONA QVOD OBSEQVIIS CRVX PARAT IPSA SVIS
DENIQVE SANCTA CRVCI HAEC TEMPLA GREGORIVS OFFERT
DVM PALLAS COPERIT SIGNA GERENDO CRVCIS
DONA REPENTE DEDIT DIVINA POTENTIA CHRISTVS
MOX FVIT ET VOTI CAVSA SECVTA PII
PALLIA NAM MERVIT SVNT QVAE CRVCE TEXILE PVLCHRA
OBSEQVISQVE SVIS CRVX HABET ALMA CRVCES
SERICA QVAE NIVEIS SVNT AGNATA EST BLATTEA TELIS
ET TEXTIS CRVCIBVS MAGNIFICATVR OPVS
SIC CITO PONTIFICI DEDIT HAEC DEVOTA VOLVNTAS
ATQVE DICATA CRVCI CONDITA VELA PLACENT
VNDE SALVTIFERO SIGNO TIBI CLARE SACERDOS
HOC CVI COMPLACVIT REDDERE MAGNA VALET

Ces distiques me paraissent avoir été composés, comme la cinquième pièce du I[er] livre [1], sur la demande de Grégoire de Tours, et pour être inscrits dans un oratoire que mentionne l'historien [2]. La formule du treizième vers DENIQVE SANCTA CRVCI HAEC TEMPLA GREGORIVS OFFERT se rencontre à chaque instant dans les inscriptions d'églises [3]; un titulus chrétien, gravé sur bronze, que j'ai copié à Rome chez un marchand d'antiquités, débute par les mots :

*quo*D GENS CARNVNTVM M*ensi*S SVBLIMIBVS OFFERT
*n*ON AVRO AVT GEMMIS etc.

Autant que l'obscurité de ce petit poëme me permet d'en juger,

[1] Voir ma Dissertation n° 165.

[2] *De glor. mart.* l. I, c. XV, p. 740; cf. la note de Ruinart sur l'*Hist. Fr.* lib. IX, c. XL.

[3] Ennodius, ed. Sirm. p. 602; Grut. 1163, 3 et 8; Mabill. *Ann. Ben.* t. II, p. 236, etc.

il s'agirait ici d'une *palla* blanche brodée de croix de soie pourpre, et offerte à la sainte Croix, lors de la dédicace de l'oratorium, par la *devota voluntas* de quelque fidèle, à la suite d'un vœu miraculeusement exaucé[1]. L'allusion au crucifiement est d'autant plus remarquable dans cette légende et dans la première du III[e] livre de Fortunat, qu'alors, comme on le sait, les représentations réelles des derniers moments de N. S. étaient d'une excessive rareté[2].

La pièce a pour titre, dans les manuscrits : *In honorem sanctæ crucis et oratorii domus ecclesiæ apud Turonos.*

ARTANNE.

195.

Fortunat, *Miscell.* X, v.

Dans ses notes sur Grégoire de Tours[3], Ruinart corrige le titre des deux pièces suivantes : *De oratorio Artanensi,* pour lire *De oratorio Arthonensi,* et les rapporte au vicus *Arthona,* près Riom, que mentionne par deux fois l'historien[4]. Luchi, dans son édition de Fortunat, se range à l'avis du savant bénédictin[5]. L'habile collecteur des chroniques de la Touraine, M. André Salmon, pense que ces vers sont relatifs à Artanne, près Tours, qui fit toujours partie du domaine des archevêques. L'identité de nom et le passage de l'*Historia Francorum :* « In multis vero locis infra Turonicum terminum et ecclesias et oratoria « dedicavi[6], » qui s'accorde si bien avec l'avant-dernier vers du premier morceau QVAE SACER ANTISTES NOVA TECTA GREGORIVS EFFERT, m'engagent également à accepter cette opinion. Je n'hésite donc pas à ajouter ces deux pièces à celles que Fortunat me paraît avoir com-

[1] Cf. Thiers, *Autels,* p. 162 et suiv.

[2] I, *Cor.* 1, 23; Ém. David, *Hist. de la peinture,* p. 62, note 1. Cf. l'abbé Decorde, *La Croix,* p. 29, 30, et ma Diss. n° 207.

[3] P. 897.

[4] P. 897 et 1166.

[5] T. I, p. 345.

[6] P. 537.

posées, sur la demande du père de notre histoire[1]. La première, à en juger par son début, était placée à l'extérieur, la seconde à l'intérieur de l'oratorium d'Artanne.

QVISQVIS AD HAEC PROPERAS VENERANDI LIMINA TEMPLI
DONA PRECATVRVS QVAE DAT AMORE DEVS
HAEC IN HONORE SACRI GABRIELIS CVNCTA CORVSCANT
QVI PIA IVSSA DEI RITE MINISTER AGIT
ZACHARIAE VENIENS QVI NVNTIA DETVLIT ASTRIS
ELISABETH DATVS EST QVANDO PROPHETA POTENS
QVIQVE REDEMPTOREM E COELO REGEM OMNIPOTENTEM
POST AIT VT TERRIS VENTRE MARIA DARET
QVAE SACER ANTISTES NOVA TECTA GREGORIVS EFFERT
VT SIBI COELESTES RESTITVANTVR OPES

196.

Fortunat, *Miscell.* X, XI; — Bolland. t. III, april. p. 111; — Férusssac, *Bullet. des sc. hist.* t. XVIII, p. 410; — Péricaud, *Notice sur Saint-Nizier*, p. 16.

MAGNA BEATORVM RETINET HAEC TERRA TALENTA
DIVINIS OPIBVS DIVES HABETVR HVMVS
PARS DEXTRA ANGELICO GABRIELIS HONORE CORVSCAT
GAVDIA QVI MVNDO DETVLIT ORE SACRO
QVANDO AETERNALEM CONCEPIT VIRGO SALVTEM
DONA REDEMPTORIS NVNTIVS ISTE FERENS
LAEVA EST PARTE LAPIS TVMVLI QVEM CORPORE CHRISTVS
PRESSIT MORTE BREVI VICTOR EVNDO PATRI
HIC QVOQVE RELLIQVIIS MICAT ILLE GEORGIVS ALMIS
QVI PROBVS IGNE REDIT NEC PICE MERSVS OBIT

[1] Voir ma Dissertation n° 165.

SVNT ETIAM COSMAS DAMIANVS ET IPSE SALVBRES
NON FERRO ARTIFICES SED MEDICANTE FIDE
EST IVLIANVS ITEM GLADIO IVGVLATVS AMICO
PLEBS QVEM ARVERNA COLENS ARMA SALVTIS HABET
MARTINVSQVE SACER RETINET QVEM GALLICVS ORBIS
CVIVS CHRISTVM OPERIT DIMIDIATA CHLAMYS
SE TVNICA SPOLIANS NVDVM QVI VESTIT EGENVM
VNDE DATAE TIBI SVNT ALBA TOPAZVS ONYX
QVAE MERVERE ALIQVI HOC IN CORPORE CERNERE SANCTI
GEMMARVMQVE SONVS QVOD PATEFECIT OPVS
ADDITVR HIC MERITIS CVM NOMINE VICTOR OPIMIS
MVNERE MARTYRII QVI TENET ALTA POLI
HIC VETERIS VIRTVTE VIRI NOVA PALMA NICETII
VRBEM LVGDVNVM QVI FOVET ORE SINV
HORVM PASTOR OPEM CORDE ORE GREGORIVS ORAT
VIVAT VT ALTITHRONO VIR SINE FINE DEO

NANTES.

197.

Fortunat, *Miscell.* IV, 1; — Lecointe, *Ann. Eccl. fr.* t. I, p. 382; — *Gallia christ.* t. III, p. 760; — l'abbé Travers, *Histoire civile, politique et religieuse de la ville de Nantes*, t. I, p. 68.

QVAMVIS CVNCTA AVIDO RAPIANTVR AB ORBE VOLATV
ATTAMEN EXTENDIT VITA BEATA DIEM
NEC DAMNVM DE FINE CAPIT CVI GLORIA VIVIT
AETERNVMQVE LOCVM MISSVS AD ASTRA TENET
HOC IGITVR TVMVLO REQVIESCIT EVEMERVS ALMO
PER QVEM PONTIFICVM SVRGIT OPIMVS HONOR

STEMMATA DEDVCTVM FVLGENS AB ORIGINE CVLMEN
ET MERITIS PRISCOS CRESCERE FECIT AVOS
EMICVIT POPVLIS GEMINVM MEMORABILE DONVM
INDE GRADV IVDEX HINC PIETATE PATER
DVLCIS IN ELOQVIO PLACIDVS MODERAMINE SACRO
IN CVIVS SENSV PERDIDIT IRA LOCVM
ALTERIVS MOTVS PATIENTI PECTORE VICIT
VT LEVITAS LAESIT HOC GRAVITATE TVLIT
SI QVIS AB EXTERNIS PROPERAVIT SEDIBVS HOSPES
MOX APVD HVNC PROPRIOS SENSIT HABERE LARES
HIC HABITARE VOLENS PATRIIS RVDIS EXVL AB ORIS
OBLITVS VETERVM HVIVS AMORE PATREM
GAVDENS ARRISIT PROBAT IS SE CERNERE FLENTEM
ALTERIVS LACRYMAS MOX FACIT ESSE SVAS
PARTITVS CVM VENTRE VICES PIETATE MAGISTRA
VNDE TVLIT LVCTVS MOX IBI VOTA DEDIT
PAVPERIBVS DIVES CENSVM TRANSFVDIT EGENIS
ANTE BONVS TRIBVIT QVAM PETERETVR OPEM
SEMINA IACTAVIT CENTENO PINGVIA FRVCTV
CVI MODO DE REDITV MESSIS ADVLTA PLACET
VNICA CVRA FVIT CVNCTOS VT VISERET AEGROS
IPSE QVIBVS MEDICVS VIXIT ET IPSE CIBVS
EXTVLIT ECCLESIAE CVLMEN QVOD REDDIDIT VNVM
VENIT AD HAEREDEM QVI CVMVLARET OPVS
FELIX ILLE ABIIT FELICEM IN SEDE RELIQVIT
HAEREDIS MERITIS VIVIT IN ORBE PATER

Evemerus fut évêque de Nantes vers 515; comme nous le voyons, à la fin de son épitaphe, il bâtit une nouvelle église, que consacra son successeur. Je ne saurais dire s'il faut prendre à la lettre le mot

MEDICVS du vingt-neuvième vers, et si le pieux évêque de Nantes possédait en effet des connaissances en médecine; deux inscriptions, qui nous montrent un lévite et un prêtre habiles dans l'art de guérir, sembleraient de nature à donner crédit à cette interprétation[1].

La pièce suivante, également due à Fortunat, me paraît avoir été inscrite dans l'église que construisit saint Evemerus.

198.

Fortunat, *Miscell.* III, VII; — *Gall. christ.* III, 762; — Baron. *Annal.* t. X, p. 324; — Du Cange, *Gloss.* v° *Trichorus;* — l'abbé Travers, *Histoire civile, politique et religieuse de la ville de Nantes*, t. I, p. 76.

SIDEREI MONTES SPECIOSA CACVMINA SION
A LIBANO GEMINI FLORE COMANTE CEDRI
COELORVM PORTAE LATI DVO LVMINA MVNDI
ORE TONAT PAVLVS FVLGVRAT ARCE PETRVS
INTER APOSTOLICAS RADIANTI LVCE CORONAS
DOCTIOR HIC MONITV CELSIOR ILLE GRADV
PER HVNC CORDA VIRVM RESERANTVR ET ASTRA PER ILLVM
QVOS DOCET ISTE STYLO SVSCIPIT ILLE POLO
PANDIT ITER COELI HIC DOGMATE CLAVIBVS ALTER
EST VIA CVI PAVLVS IANVA FIDA PETRVS
HIC PETRA FIRMA MANENS ILLE ARCHITECTVS HABETVR
SVRGIT IN HIS TEMPLVM QVO PLACET ARA DEO
VNO FONTE PARES MEDICATA FLVENTA RIGANTES
RESTINGVVNT AVIDAM DVLCE LIQVORE SITIM
FORTIA BELLA GERENS QVISQVIS CVPIT ASTRA TENERE
REX DEDIT HOS PROCERES MILITIS ESSE DVCES

[1] Gruter, 1173, 3; Wiseman, *Fabiola*, p. 337; cf. Cancellieri, *S. Medico*, p. 71 et passim.

GALLIA PLAVDE LIBENS MITTIT TIBI ROMA SALVTEM
FVLGOR APOSTOLICVS VISITAT ALLOBROGAS
A FACIE HOSTILI DVO PROPVGNACVLA PRAESVNT
QVOS FIDEI TVRRES VRBS CAPVT ORBIS HABET
HI RADIANT OCVLI PRETIOSO IN CORPORE CHRISTI
LVMINE QVI PROPRIO CAETERA MEMBRA REGVNT
MVNERE FELICIS COELI CAPE GALLIA FRVGES
PONTIFICISQVE TVI VOTA BEATA COLE
CVIVS CASTVS AMOR DEDIT HANC IN HONORE SVPERNO
ECCLESIAE NVPTAE DOTE PERENNE DOMVM
VERTICE SVBLIMI PATET AVLAE FORMA TRIFORMIS
NOMINE APOSTOLICO SANCTIFICATA DEO
QVANTVM INTER SANCTOS MERITVM SVPEREMINET ILLIS
CELSIVS HAEC TANTVM CVLMINA CVLMEN HABENT
IN MEDIVM TVRRITVS APEX SVPER ARDVA TENDIT
QVADRATVMQVE LEVANS CRISTA ROTVNDAT OPVS
ALTIVS VT STVPEAS ARCE ASCENDENTE PER ARCVS
INSTAR MONTIS AGENS AEDIS ACVMEN HABET
ILLIC EXPOSITOS FVCIS ANIMANTIBVS ARTVS
VIVERE PICTVRAS ARTE REFLANTE PVTES
SOL VAGVS VT DEDERIT PER STANNEA TECTA COLOREM
LACTEA LVX RESILIT CVM RVBOR INDE FERIT
IRE REDIRE VIDES RADIO CRISPANTE FIGVRAS
ATQVE LACVNAR AGIT QVOD MARIS VNDA SOLE
FVLGOREM ASTRORVM MEDITANTVR TECTA METALLO
ET SPLENDORE SVO CVLMINA SIDVS HABENT
LVNA CORONATO QVOTIES RADIAVERIT ORTV
ALTER AB AEDE SACRA SVRGIT AD ASTRA IVBAR
SI NOCTE INSPICIAT HANC PRAETEREVNDO VIATOR

ET TERRAM STELLAS CREDET HABERE SVAS
TOTA CAPIT RADIOS PATVLIS OCVLATA FENESTRIS
ET QVOD MIRERIS HIC FORIS INTVS HABES
TEMPORE QVO REDEVNT TENEBRAE MIHI DICERE FAS SIT
MVNDVS HABET NOCTEM DETINET AVLA DIEM
DEXTERA PARS TEMPLI MERITIS PRAEFVLGET HILARI
COMPARE MARTINO CONSOCIANTE GRADVM.
GALLIA SIC PROPRIOS DVM FVNDIT VBIQVE PATRONOS
QVOS HIC TERRA TEGIT LVMINA MVNDVS HABET
ALTERA FERREOLI PARS EST QVI VVLNERE FERRI
MVNERE MARTYRII GEMMA SVPERBA NITET
OPTVLIT HAEC FELIX VT SIT MAGIS IPSE SACERDOS
CHRISTE TVVM TEMPLVM QVI TIBI TEMPLA DEDIT

Luchi, dont j'ai suivi la leçon, fait observer, dans les notes de son édition de Fortunat, que la partie descriptive de la pièce rappelle les vers composés par Sidoine Apollinaire pour l'église de Saint-Patiens[1]. Le poëte mentionne ici la toiture d'étain[2] de la basilique à triple abside[3], ses ornements et les brillantes lumières qui la faisaient resplendir la nuit[4].

L'évêque Félix, qui consacra ce temple, comme nous l'apprend le dernier distique, mourut en 583 ou 584.

Cent ans plus tard, Ina, roi de Wessex, fit graver sur une église une légende[5] dont la première partie est empruntée au morceau qu'on vient de lire, et la fin à une autre pièce épigraphique de Fortunat[6]. Ce fait[7] et la ressemblance de notre petit poëme avec le titulus de

[1] Voir ma Dissertation n° 54.

[2] Vers 37. Voir ci-dessous, Dissertation n° 208.

[3] Vers 27.

[4] Vers 45. Voir, sur le luminaire des édifices sacrés, la savante Dissertation de l'abbé Greppo : *De l'usage des lampes et des cierges dans les premiers siècles de l'Église*, et Augusti, *Handbuch der christlichen Archæologie*, t. III, p. 549.

[5] Cambden, *Britannia*, p. 165. Bolland. t. II, januar. p. 906.

[6] L. II, c. xiv.

[7] Voir ma Dissertation n° 208.

la basilique de Saint-Patiens suffisent à démontrer qu'il s'agit ici d'une inscription murale.

Luchi a inséré dans son texte de nombreuses variantes auxquelles je renverrai le lecteur.

En enregistrant une inscription découverte à Nantes : D ❦ M | LVCELLIAE FENOCHE | AE MALLONI | PACI AET❦I❦N❦I, Orelli propose de lire dans les sigles de la dernière ligne : *In nomine Jesu*[1]. Il s'agit plutôt ici de la formule PACI AETERNAE, que l'on retrouve sur d'autres monuments romains de la Gaule[2]. Cette formule et l'invocation aux dieux mânes me paraissent devoir faire ranger le marbre de Nantes parmi les épitaphes païennes.

C'est par erreur que le *Dictionnaire d'épigraphie* de la collection Migne indique à Saint-Brieuc deux inscriptions chrétiennes antiques[3]. Ces inscriptions appartiennent à Brescia, où elles ont été placées dans le pavé de mosaïque des églises de Saint-Pierre et de Sainte-Marie[4].

---

198 A.

Hucher, *Bulletin monumental*, t. XX, p. 370; — l'abbé Cochet, *Normandie souterraine*, 2e édition, p. 270; — voir mes planches, n° 138.

La fibule que je reproduis ici d'après le *Bulletin monumental*, et dont l'original m'est inconnu, paraît avoir été trouvée dans un des cimetières du Maine. Ce bijou, évidemment mérovingien, porte une inscription monogrammatique, où M. Hucher propose de lire XRSTO,

[1] N° 4459.

[2] Dumont, *Inscr. ant. d'Arles*, p. XI, n° 86, et XII, n° 88.

[3] T. II, col. 806, 807.

[4] O. Rossi, *Le memorie Bresciane*, p. 236 et 312.

abrégé de XRIſTOſ. Sans discuter l'admissibilité de cette interprétation, je dois faire observer que, d'après la coutume de l'époque, il est plus naturel de chercher dans le chiffre de la fibule le nom de son possesseur.

La croix figurée avec l'inscription ne laisse aucun doute sur l'origine chrétienne de ce petit monument.

QUATRIÈME LYONNAISE, OU SÉNONIE.

JOUARRE.

199.

Voyage littéraire de deux religieux bénédictins, Ire partie, t. II, p. 74; — D. Toussaint Duplessis, *Histoire de l'Église de Meaux*, t. I, p. 665-666; — Mabillon, *Acta SS. Ord. S. Bened.* t. II, p. 488, et *Annales Ord. S. Benedicti*, t. I, p. 456; — *Gallia christiana*, t. VIII, p. 1709, 1710; — Baronius, *Annales*, t. XII, p. 19; — J. B. Genèr, *Theologia dogmatico-scholastica*, t. IV, p. 127, et t. V, p. 424; — Bourquelot, *Pèlerinage à Jouarre*, p. 27; — De Caumont, *Bulletin monumental*, t. IX, p. 182, 186; *Cours d'ant. monum.* VIe partie, p. 247 et pl. n° 90; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. I, col. 592; — voir mes planches, n° 140.

✝ HOC · MEMBRA · POST · VLTIMA · TEGVNTVR · FATA SEPVLCHRO BEATAE
THEODLECHELDIS · INTEMERATAE · VIRGINIS · GENERE · NOBILIS · MERETIS ·
FVLGENS · STRENVA · MORIBVS · FLAGRAV[I]T IN DOGMAT........

CENVBII · HVIVS · MATER · SACRATAS · DO · VIR........
TES · OLEVM · CVM LAMPADIBVS · PRVDENTE........
[L]IAS OCCVRIRE XPM · HAEC DEMV EXVLTAT · PARAD...

Vers l'an 634[1], Adon, frère de Dadon, fonda un monastère d'hommes et de femmes dans les bois de Jouarre. Sainte Thelchilde, Theodlechilde ou Theodechilde[2], cousine, à ce que l'on croit, du fondateur, et sœur de saint Agilbert, en fut la première abbesse. Elle mourut

[1] *Annal. O. S. Ben.* t. I, p. 364. Cf. Touss. Duplessis, *Op. cit.* t. I, p. 34-35.

[2] La transcription des noms de l'époque mérovingienne varie parfois dans une même pièce. Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 227-228. T. II, p. 9-10. Voir aussi Diss. n° 218.

vers 680. Le titulus que je viens de transcrire est gravé sur les deux faces de son beau sarcophage conservé dans la crypte mérovingienne du cimetière de Jouarre, avec d'autres tombes qu'une tradition respectable attribue à de saints personnages du même temps[1]. La première face est demeurée presque entière, mais la ligne inférieure, à demi masquée par l'application maladroite de l'asphalte sur lequel repose le monument, a notablement souffert. La pierre qui porte la deuxième partie de l'épitaphe a été sciée vers son extrémité, et a perdu ainsi 37 centimètres sur sa longueur. Son inscription est demeurée pure de toute retouche, bien que Toussaint Du Plessis affirme qu'on l'ait restituée et altérée au XVII[e] siècle[2].

Les dégradations de la face antérieure ne m'ont pas permis de reconnaître le mot qui suit DOGMAT[E] à la fin de la troisième ligne ruinée depuis longtemps à cet endroit, comme le montrent les hésitations des premiers éditeurs. Du Plessis dit qu'on doit y lire FAMAE et que les deux dernières lettres de ce mot sont distinctes. L'examen du monument ne m'a pas semblé justifier cette leçon.

La restitution de la seconde face ne présente pas de difficultés; je suivrai, pour les deux premières lignes, celle qui a été proposée depuis longtemps : CENVBII. HVIVS. MATER. SACRATAS. DeO. VIR*gines sumen*TES. OLEVM. CVM LAMPADIBVS. PRVDENTE*s invitat*. Le milieu de la dernière ligne, a je ne sais pourquoi, été pour tous une source d'erreurs. On y lit clairement *sponso fil*IAS[3] OCCVRRIRE XPM[4] HAEC DEMV*m* EXVLTAT. PARAD*isi in gloria*. L'épithète *strenuus* se retrouve dans les lettres de Sidoine Apollinaire[5], dans Grégoire de Tours[6] et dans les chartes[7]; elle est appliquée à un magistrat sur une inscription antique de la Sicile[8]. Une épitaphe de religieuse, conservée à Aoste,

[1] Dans son *Historia Eccl. Parisiensis*, t. I, p. 206, Dubois parle d'une inscription gravée sur une lame de plomb, trouvée au même lieu et paraissant attester la présence des reliques de saint Agilbert.

[2] T. I, p. 665.

[3] Ce mot seul semble douteux.

[4] Pour CHRISTVM.

[5] II, x.

[6] *Hist. Fr.* V, VIII; cf. X, I.

[7] Mar. *Pap. dipl.* p. 257, note 2.

[8] Paruta, *Sicilia numismatica*, p. 549.

fait allusion, comme celle de Jouarre, à la parabole des vierges sages[1], que je n'ai pas vue mentionnée sur d'autres marbres. Le mot *Paradisus* figure rarement sur les inscriptions chrétiennes en prose.

SAINT-DENIS.

200.

Ven. Fortunat, *Miscell.* IX, v; — Baronius, *Annal.* t. X, p. 382; — Lecointe, *Annal. Eccl. Franc.* t. II, p. 210; — Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*, p. 549; — Dubois, *Hist. Eccl. Paris.* t. I, p. 116; — Mabillon, *De re dipl.* suppl. p. 53; — Labbe, *Thesaur. epitaph.* p. 580.

DVLCE CAPVT POPVLI DAGOBERCTHE PERENNIS AMORE
AVXILIVM PATRIAE SPES PVERILIS OBIS
GERMINE REGALI NASCENS GENEROSVS ET INFANS
OSTENSVS TERRIS MOX QVOQVE RAPTE POLIS
BELLIGERI VENIENS CHLODOVECHI GENTE POTENTI
EGREGIO PROAVI GERMINE HONORE PARI
REGIBVS ANTIQVIS RESPONDENS NOBILIS INFANS
CHILPERICIQVE PATRIS VEL FREDEGVNDE GENVS
TE VENERANDA TAMEN MOX ABLVIT VNDA LAVACRI
HINC LICET ARREPTVM LVX TENET ALTA THRONO
VIVIS HONORE ERGO ET CVM IVDEX VENERIT ORBIS
SVRRECTVRVS ERIS FVLGIDVS ORE NITENS

Grégoire de Tours consacre quelques lignes au jeune Dagobert, fils de Chilpéric II et de Frédégonde, mort à Braine, dans le Soissonnais, en l'an 580. On retrouve dans l'historien, comme au neuvième vers de cette épitaphe, la mention du baptême administré *in extremis* à l'enfant, suivant la coutume de l'époque[2] : « Igitur in his

[1] Voir ma Dissertation n° 391. Bosio, p. 461, croit retrouver, dans une peinture de la catacombe de sainte Agnès, une représentation des vierges sages. Cf. Aringhi, t. II, p. 305; Perret, *Cat.* t. II, pl. XLII.

[2] Dissertation n° 354.

« diebus Chilpericus rex graviter ægrotare cœpit. Quo convalescente, « filius ejus junior, necdum aqua et spiritu sancto renatus, ægrotare « cœpit. Quem in extremis videntes, baptismo abluerunt[1]. » Ainsi que nous l'apprend encore Grégoire de Tours, le jeune Dagobert fut enseveli dans la basilique de Saint-Denis[2]. C'est la première inhumation de prince dont il soit fait mention dans ce lieu[3]. Peu de jours après[4], Chilpéric et Frédégonde perdirent leur autre fils, Chlodobert, dont nous retrouverons la tombe à Soissons[5]. Fortunat, qui écrivit les épitaphes de ces deux enfants, adressa encore au roi et à la reine deux pièces de vers dans lesquelles il s'efforce d'adoucir leur douleur[6]. Grégoire de Tours nous peint à plusieurs reprises le désespoir des parents, et place dans la bouche de Frédégonde, irritée par la vue de Leudaste, ces amères paroles, qui montrent en même temps et la mère désolée et la reine vindicative : « Et quia non exstat de filiis qui criminis « mei causas inquirat, tibi eas Jesu Domine inquirendas committo[7]. »

L'épitaphe du jeune Dagobert est acrostiche; la première lettre de chacun des douze vers qui la composent donne le nom de l'enfant écrit DAGOBERCTHVS, où nous retrouvons, bien qu'en désordre, les éléments de la forme germanique Dagobercht, *celui qui est célèbre par l'épée*[8]. J'ai restitué DAGOBERCTHE au premier vers, d'après l'acrostiche qui nous a conservé l'orthographe de Fortunat, trop habile dans ce genre de poésie[9], pour avoir involontairement déplacé une lettre du nom[10].

---

[1] *H. Fr.* V, xxxv.

[2] « Quem cum maximo mœrore deducen-« tes a villa Brennaco Parisius, ad basilicam « sancti Dionysii sepelire mandaverunt. » (*Ibid.*) Launoi a voulu établir qu'il s'agissait ici de Saint-Denis-du-Pas. Jaillot montre par des exemples qu'ici *Parisius* indique plutôt les environs de Paris que la ville même. (*Recherches sur la ville de Paris, quartier de la Cité*, p. 121.)

[3] Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. III, p. 178; Félibien, *loc. cit.* Une donation de l'an 627 mentionne l'ensevelissement fait à Saint-Denis d'une bienfaitrice de l'abbaye. (Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 227.)

[4] Greg. Tur. V, xxxv et li.

[5] Voir, ci-après, n° 333.

[6] *Miscell.* IX, ii-iii.

[7] *H. Fr.* VI, xxxii; cf. V, xl.

[8] L. Delâtre, *La langue française dans ses rapports avec le sanscrit*, t. I, p. 215.

[9] *Miscell.* II, iv, v, vi et V, vii. Cf. ma Dissertation n° 8.

[10] Cf. ci-dessous, p. 294, note 7.

On voit à l'abbaye de Saint-Denis un sarcophage chrétien, décoré de colonnes et de strigiles, dont le milieu est occupé par le vase symbolique surmonté d'une croix et accompagné d'un double pied de vigne. Ce monument, dont le style est celui des sarcophages du sud-ouest de la Gaule, me paraît appartenir à l'époque mérovingienne. Il porte une inscription ajoutée à une basse époque[1].

MONTMARTRE.

201.

Du Breul, *Le théâtre des antiquitez de Paris*, p. 866; — Étienne Binet, *Vie de saint Denys*, p. 294; — D. Marrier, *Monasterii regalis S. Martini de Campis historia*, p. 321 et 324; — l'abbé Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, t. III, p. 115; — Chéronnet, *Histoire de Montmartre*, p. 185[2].

Parmi les auteurs anciens qui ont parlé du martyre de saint Denys et de ses compagnons, Hilduin, qui écrivait au IXe siècle, a le premier désigné Montmartre comme le lieu de ce martyre[3]. Bien qu'une charte du roi Robert vienne attester le même fait[4], bien que deux églises du titre de saint Denis, existant sur la colline dès le temps de Louis le-Gros[5], montrent clairement l'accord de la tradition avec les textes,

[1] Il est figuré dans le *Musée des monuments français* d'Alex. Lenoir, t. I, pl. XIV, n° 35. Cf. p. 89, édit. de 1801.

[2] Je signalerai encore au lecteur un travail qu'il m'a été impossible de me procurer, et qui, d'après son titre, présenterait peut-être ici quelque intérêt. L'abbé Lebeuf le cite ainsi : «Le P. Léon, in-8°, 1661, *Octave* «*de saint Denys*.» Giraud de Saint-Fargeau l'enregistre avec cette indication : «Le P. «Léon de Saint-Jean, *Antiquités de l'abbaye* «*de Montmartre*, imprimé avec la *Vie de* «*saint Denys*, in-8°, 1661.»

[3] «Quorum memoranda et gloriosissima «passio e regione urbis Parisiorum in colle, «qui antea Mons Mercurii, quoniam inibi «idolum ipsius principaliter colebatur a Gal-«lis, nunc vero Mons Martyrum vocatur, «Sanctorum Domini gratia, qui ibidem «triumphale martyrium perpetrarunt, cele-«brata est VII idus octobris, etc.» *Passio sanctissimi Dionysii*, cap. XXXVI. Dans Surius, 9 oct. t. V, p. 740.

[4] «Nec non etiam usque ad Montem Mar-«tyrum, ubi ipse præcellentissimus Domini «testis agonem suum feliciter explevit.» D. Bouquet, t. X, p. 593; circa ann. 1008.

[5] Dubois, *Hist. Eccl. Par.* t. I, p. 18.

quelques écrivains modernes, contestant l'autorité d'Hilduin, ont cherché ailleurs qu'à Montmartre le lieu de la passion de saint Denis[1].

Pour moi, habitué par l'étude à compter sérieusement avec les traditions, je mettrai sous les yeux du lecteur un fait ancien et méconnu, qui me paraît contenir l'indication antique et précise du lieu où l'apôtre des Gaules a souffert pour la foi, et la preuve de la vénération attachée à ce lieu dès les premiers âges de l'Église.

Élevée, comme le montre un tableau de 1410, sur le versant de Montmartre[2], la chapelle du Saint-Martyre est nommée, dès la fin du XIe siècle, dans la donation qu'en firent alors des laïques à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs[3]. Les dispositions de cet acte montrent que le *Sanctum Martyrium*, dont tout vient attester d'ailleurs l'antiquité, était encore, à cette époque, visité par de nombreux fidèles, qui y apportaient leurs offrandes[4].

La chapelle de Montmartre fut, en 1611, le théâtre d'une découverte constatée par procès-verbal et souvent mentionnée par les écrivains, mais demeurée sans explication jusqu'à ce jour. C'est sur cette découverte que j'appellerai l'attention du lecteur, en m'efforçant de montrer, par les faits qu'elle me semble révéler, qu'Hilduin a réellement constaté, dans son écrit, l'existence d'une tradition antique et non interrompue.

[1] Voir le résumé des opinions diverses émises sur ce point, dans la *Vie de Ste Geneviève*, par M. l'abbé Saintyves, p. 257-263.

[2] Ce tableau, qui fait partie du musée du Louvre, a été plusieurs fois reproduit par la gravure. (Dom Bouillart, *Hist. de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, pl. IX; De Clarac, *Description historique du Louvre et des Tuileries*, pl. VIII, A; Albert Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, 21e livraison, pl. VIII de la *Monographie de Saint-Germain-des-Prés.*) Il représente une Descente de croix; le corps de Notre-Seigneur est reçu dans les bras du donateur, abbé de Saint-Germain-des-Prés; l'abbaye, le Louvre et Montmartre servent de fond au sujet.

[3] «Quoniam parva ecclesia, quæ in colle «Montis Martyrum est, et a vulgo appel«latur Sanctum Martyrium, erat olim laïco«rum hominum, etc.» D. Marrier, *S. Martini de Campis historia*, p. 319, a° 1096. Voir, sur les églises appartenant à des particuliers, l'abbé Clouet, *Hist. eccl. de la prov. de Trèves*, t. II, p. 523, etc.

[4] «Domnus autem Ursus assensu senio«rum et rogatu laïcorum concessit oblatio«nem totam quæ afferretur in eam, etc.» D. Marrier, *ibid.*

« L'an mil six cent onze, dit le procès-verbal rapporté par Du « Breul[1], le 13e jour de juillet....., mesdames les religieuses de « Montmartre .....voulans faire agrandir et accroistre leur chapelle « du martyre de Monsieur Sainct-Denys et ses compagnons, vulgaire- « ment dicte la chapelle des Saincts-Martyrs..... les massons travail- « lant aux fondemens des murs nécessaires pour faire le dict accrois- « sement, auroient trouvé au delà du bout et chef de la dicte chapelle, « qui regarde du coté du levant une voulte sous laquelle il y a des « degrez pour descendre soubs terre en une cave..... En laquelle « voulte..... nous serions descendu..... et aurions trouvé que « c'étoit une descente droitte, laquelle a cinq pieds un quart de largeur. « Par laquelle serions descendu trente sept degrez[2] faicts de vieille « massonerie de plastre, gastées et escornées : le dessus de laquelle « descente est voulté. Et au bas de laquelle descente aurions trouvé « une cave ou caverne prise dans un roc de plastre tant par le haut « que par les costés et circuit d'icelle. Laquelle..... a de longueur « depuis l'entrée jusques au bout qui est en tirant vers la closture des « dictes religieuses, trente-deux pieds. L'entrée de laquelle a huict « pieds de largeur; et en un endroit, distant de la dicte descente de « neuf pieds, elle a de largeur seize pieds, et le surplus d'icelle va en « estressissant, en sorte qu'au bout, vers la closture des dictes reli- « gieuses, elle n'a que sept pieds de largeur. Dans laquelle cave, du « costé de l'orient, il y a une pierre de plastre bicornue, qui a quatre « pieds de long et deux pieds et demy de large, prise par son milieu, « ayant six poulses d'espoisseur, au dessus de laquelle au milieu il y a « une croix gravée avec un sizeau, qui a six poulses en quarré de lon- « gueur et demy poulse de largeur. Icelle pierre est élevée sur deux « pierres de chacun costé, de moillon de pierre dure, de trois pieds « de hault, appuyée contre la roche de plastre, en forme de table ou

[1] *Le théâtre des antiquitez de Paris*, p. 865.

[2] « Quod vero hic XXXVII tantum gradus « commemorentur, cum revera L. sint, ex « ruderum illos tum operientium massa et « acervo postmodum ablato, scriptum sic « fuisse credendum est. » D. Marrier, *S. Martini de Campis historia*, p. 324.

« autel[1] : et est distant de la dicte montée de cinq pieds. Vers le bout « de laquelle cave, à la main droicte de l'entrée, il y a dans la dicte « roche de pierre une croix, imprimée avec un poinsson ou cousteau, « ou autre ferrement; et y sont ensuite ces lettres MAR. Il y a appa- « rence d'autres qui suivoient : mais on ne les peut discerner. Au même « costé un peu distant de la susdicte croix, au bout de la dicte cave, « en entrant, à la distance de vingt-quatre pieds, dès l'entrée s'est « trouvé ce mot escrit de pierre noire sur le roc, CLEMIN, et au costé « du dict mot y auroit eu quelque forme de lettres imprimées dans la « pierre avec la pointe d'un cousteau ou autre ferrement où il y a « DIO, avec autres lettres suivantes qui ne se peuvent distinguer. La « hauteur de la cave en son entrée est de six pieds jusques à neuf « pieds en tirant de la dicte entrée vers le bout de la dicte cave. Et le « surplus jusques au bout est rempli de terre et de gravois, etc. »

La nouvelle de la découverte attira en ce lieu un nombre considérable de visiteurs, parmi lesquels figurent la reine Marie de Médicis et plusieurs dames de qualité[2]. Nous avons encore une preuve de la sensation produite par cet événement, dans une jolie gravure au burin donnant une vue de Montmartre et de la crypte, gravure que Nicolas de la Matthonière fit immédiatement exécuter par Jean de Halbeeck, et qui, imprimée sur une feuille volante, avec une courte notice, fut répandue dans le public[3].

[1] Voir, sur ces autels de forme primitive, Thiers, *Diss. sur les autels*, ch. III.

[2] Sauval, *Hist. et rech. sur les antiq. de Paris*, t. I, p. 352. Si l'affluence des fidèles produisit de nombreuses offrandes pour la reconstruction du saint édifice, elle amena en même temps, au dire de D. Marrier, la destruction des inscriptions murales, dont le procès-verbal avait constaté l'existence. (*Monasterii Sancti Martini de Campis historia*, p. 321.)

[3] *Représentation d'une chappelle souterraine qui s'est trouvée à Montmartre près Paris, le mardy, 12e jour de juillet 1611, comme on faisoit les fondemens pour agrandir la chapelle des Martyrs.* Paris, 1611, in-folio. Cette pièce se trouve à la Bibliothèque impériale, dép. des estampes, *Histoire de France par estampes*, t. XV, année 1611. Elle est citée par le P. Lelong, *Bibl. hist. de la France*, n° 14,900, et dans le catalogue de l'œuvre de Halbeeck, par Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexicon*, t. V, p. 514. D. Marrier l'a reproduite avec quelques différences de détail. (*Sancti Martini de Campis historia*, p. 325.)

Au premier coup d'œil jeté sur l'estampe, la pensée se reporte involontairement aux chapelles souterraines des catacombes. A Montmartre, de même qu'à Rome, la crypte est creusée dans le sol même; au-dessus d'elle, comme sur les cimetières romains, s'élève un *martyrium*[1]; auprès de la pierre qui sert d'autel, figure, dit la notice de la Matthonière, « une forme de fenestre pour mettre les burettes, » c'est-à-dire une de ces petites niches que l'on remarque dans les oratoires des catacombes, et qui servaient à déposer les vases sacrés[2].

Un dernier point de ressemblance résulte, pour moi, de la présence d'inscriptions tracées sur les parois. En cherchant au cimetière de Saint-Calixte les sanctuaires importants dont il soupçonnait l'existence, M. le ch. de Rossi a retrouvé, dans une vigne récemment acquise par le Saint-Père, et sous deux anciennes basiliques chrétiennes, une chapelle souterraine, d'une dimension inusitée et d'une riche ornementation, qui avait servi de lieu de sépulture à un grand nombre de papes et de martyrs du IIIe siècle.

« Outre les épitaphes des chrétiens enterrés sous ces voûtes, écrit à « ce sujet mon savant ami M. Noël Des Vergers[3], plus de trois cents « inscriptions, tracées à la pointe du style ou au charbon sur l'enduit « qui recouvre les murailles, témoignent de la piété des dévots visi- « teurs à l'époque où la crypte était encore accessible, et de leur vé- « nération pour cette sainte chapelle. » Il est difficile de ne pas rapprocher de ces anciens actes de visite « les mots escrits de pierre noire « sur le roc, ou imprimés dans la pierre avec la pointe d'un poinsson « ou cousteau ou autre ferrement, » relatés par le procès-verbal de 1611[4]. La ressemblance frappante des lieux, l'identité des procédés

[1] « Eodem tempore Constantinus Augus- « tus fecit basilicam beato Laurentio martyri, « via Tiburtina in agrum Veranum supra « arenariam cryptæ, et usque ad corpus B. « Laurentii mart. in qua fecit gradum ascen- « sionis et descensionis. » Anast. Bibl. *In S. Sylvestro*. Les exemples de ce fait sont nombreux; cf. Greg. Tur. *Hist. Franc.* X, XXXI; *De glor. Mart.* l. I, c. LI; Colonia, *Hist. litt. de Lyon,* Ire partie, p. 168; Selvagi, *Ant. christ.* III, XII; l'abbé Cochet, *Norm. souterr.* p. 57; Perret, *Cat.* t. II, pl. LVI.

[2] Cf. Thiers, *Dissertations sur les autels,* ch. XXV.

[3] *Athenæum français,* 1854, p. 663.

[4] Les proscynèmes païens de l'Égypte,

graphiques me paraissent indiquer qu'à Montmartre, comme à Rome, des pèlerins ont laissé les marques de leur passage[1].

Dans le très-petit nombre des proscynèmes de Saint-Calixte qui ont été publiés jusqu'à ce jour, je remarque six formules acclamatoires s'adressant aux saints martyrs : ЄΛΑΦIN ЄIC MNЄIAN ЄXЄTЄ — ΔIONYCIN ЄIC MNЄIAN ЄXЄTЄ — IN MENTE HABETE[2] — OTIA PETITE..... PRO PARENTE *et* FRATRIBVS EIVS..... *ut* VIVANT CVM BONO — PET*ite* VT VERECVNDVS CVM SVIS BENE NAVIGET, et enfin cette invocation nominative à saint Sixte enseveli dans le même cimetière, SVSTE SANCTE SANCTE SVSTE[3].

Si nous examinons à cette heure les fragments d'inscriptions que nous a transmis le procès-verbal, nous y reconnaîtrons sans peine de semblables acclamations. Dans les conditions constatées, les syllabes ✝ MAR..... — DIO..... — semblent indiquer les mots ✝ MAR*tyres*[4]..... — DIO*nysie*....., débuts de prières adressées aux saints de la crypte; quant au nom presque entier de CLEMIN*s*[5], j'y vois, en le comparant aux actes de visite de saint Sixte, soit le nom d'un pèlerin, soit celui d'un des martyrs inconnus qui ont souffert au même lieu[6]. La croix tracée isolément, dont parle encore le procès-verbal, me paraît figurer, suivant l'usage antique, comme signe de la présence d'un visiteur illettré[7].

dont parle M. Letronne, sont également gravés à la pointe ou simplement écrits à l'encre rouge. *La statue vocale de Memnon*, p. 242. Voir, sur ces monuments, le tome II des *Inscriptions de l'Égypte*, et, sur les inscriptions tracées au charbon, Plaut. *Merc.* II, 402; Bold. p. 437. Cf. ma Dissertation n° 207.

[1] Voir, sur les proscynèmes chrétiens, mes Dissertations n[os] 91 et 609.

[2] Je lis de même sur un marbre des catacombes : HIRENE | VXORE SVE | SCLEPIODOTVS | MENTE HABERE. (Bold. 478.)

[3] *Civiltà cattolica.* Luglio, 1854, p. 125-126. Nous avons déjà vu à Lyon, sur l'épitaphe de l'évêque Viventiolus, une preuve de l'antiquité de l'invocation des saints. (Dissertation n° 22.)

[4] Si l'on en juge par les inscriptions chrétiennes qui nous sont parvenues, la croix gravée en tête de cet acte de visite indiquerait une époque voisine du VI[e] siècle.

[5] Je retrouve cette orthographe, commune d'ailleurs à l'époque mérovingienne, dans une inscription de Lyon, datée de l'an 552. (Dissert. n° 47.)

[6] Lebeuf, *Vol. cité*, p. 104-106.

[7] «Propria manu pro ignorantia littera-

J'ai dit, au commencement de cette note, que la découverte de 1611 avait mis au jour un monument des premiers temps chrétiens. S'il est difficile d'apprécier aujourd'hui, à l'aide des documents qui nous sont parvenus, ce que la vue des lieux mêmes et la paléographie des inscriptions auraient permis de décider, au moins sommes-nous autorisé à nous appuyer ici sur les ressources de la comparaison et de la philologie. D'après le savant M. de Rossi, les proscynèmes du cimetière de Saint-Calixte, qui me paraissent présenter avec les nôtres des points si frappants de ressemblance, ont été tracés au IIIe et au IVe siècle[1]. Sans même assigner aux inscriptions de Montmartre une origine aussi reculée, on trouve dans l'histoire des monuments religieux la preuve certaine de l'antériorité de la crypte sur la chapelle, élevée, suivant l'usage des premiers chrétiens, par suite de l'affluence toujours croissante des visiteurs. Or l'antiquité de cette chapelle, mentionnée, dès la fin du XIe siècle, comme un lieu ancien et vénéré, recevant de nombreuses offrandes, est mise hors de doute par son nom même de *Sanctum Martyrium*, nom qui, dans les écrits des saints Pères, désigne les basiliques primitives[2], qui n'existe plus dans la langue de Fortunat et de Grégoire de Tours, appliqué aux constructions nouvelles, et qu'un texte du IXe siècle relate comme une appellation hors d'usage[3].

Si mon opinion est partagée, on verra, dans la crypte de Montmartre, un sanctuaire creusé aux premiers siècles, sur la place, alors sans doute bien connue, où saint Denis et ses compagnons avaient souffert pour la foi; dans les inscriptions murales, les actes de visite

«rum signum venerabilem scæ crucis feci.» (Marini, *Pap. dipl.* p. 145; VIe siècle. Cf. p. 271); «.....et propter ignorantiam litte«rarum signum sanctæ crucis feci.» (Mab. *De re dipl.* p. 564, a° 874, cf. p. 170 et Murat. *Script. rer. Ital.* t. IV, p. 288, 289.)

[1] *Civiltà cattolica.* Luglio, 1854, p. 125.

[2] Tertull. *De præscript.* c. XLVI; Hieron. *Opp.* t. IV, part. II, col. 85. *Vita S. Hilarion.* n° 31; Euseb. *Vita Const.* III, XXXV; IV, XXXII, XLVI; *Cod. Theod.* IX, XVII, 7, etc.; Augusti, *Handbuch der christl. Arch.* I, p. 336 et 375. Voir, sur ce nom, ma Dissertation n° 37.

[3] «Martyria vocabantur ecclesiæ quæ in «honore aliquorum martyrum fiebant.» (W. Strabon, *De rebus ecclesiast.* VI. *Bibl. Max. PP.* t. XV, p. 184, c., ed. Lugd.)

des pèlerins qui y sont venus prier[1]; dans le *Sanctum Martyrium*, un antique édifice s'élevant, selon la coutume, sur le lieu sanctifié par le martyre[2]. Les proscynèmes attesteront une fois de plus l'usage de l'invocation des saints dans l'église primitive, et l'ensemble de ces faits, évidemment antérieurs aux écrits des hagiographes, montrera par quelle tradition non interrompue le souvenir de l'apôtre des Gaules est arrivé jusqu'à nous.

PARIS.

202.

L'abbé Lebeuf, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXV, p. 151, et *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. I, p. 203; — *Mém. présent. à l'Acad. des inscr. Antiq. de la Fr.* t. I, p. 35; — voir mes planches, n° 141.

DOMINE CONIVGI DVL
CISSIME BAR·BARE TITV
LVM POSVI QVI VIXIT
ANNOS XXIII ET M V
ET DIES XXVIII PAX
TECVM PERMAN
ET
VITALIS·CONIVX POSV
I T

[1] Cf. ci-dessus, p. 44 et 185.

[2] Avec l'église bâtie sur la tombe de saint Cyprien, une autre s'était également élevée à la place où le martyr avait souffert. «Denique, sicut nostis, quicumque Carthaginem nostis, in eodem loco mensa Deo «constructa est; et tamen mensa dicitur «Cypriani, non quia ibi est unquam Cyprianus epulatus, sed quia ibi est immolatus.» (S. Augustin, *Serm.* CCCX. Cf. *Serm.* CCCXIII, éd. des Bénéd. t. V, col. 871 et 878.) «....Duas «egregias et amplas (ecclesias) sancti martyris Cypriani, unam ubi sanguinem fudit, «aliam ubi ejus sepultum est corpus.» (Victor Vitensis, *Persec. Vandal.* l. I, c. V. Cf. D. Guéranger, *Ste Cécile*, p. 157, 158.)

L'inscription de BARBARA, placée aujourd'hui dans un vestibule de la Bibliothèque impériale, a été trouvée, en 1753, dans le faubourg Saint-Marceau, derrière l'église paroissiale de Saint-Martin du cloître Saint-Marcel, avec soixante-quatre sarcophages de pierre sans épitaphes. On avait rencontré un cimetière chrétien antique, car Sauval nous apprend que des découvertes semblables avaient été faites antérieurement dans le voisinage du même lieu.

« . . . . . Corrozet, auteur et libraire tout ensemble du siècle passé, « témoigne encore, dit cet écrivain, que, de son vivant, en pavant une « rue devant Saint-Victor, on découvrit des coffres faits de briques, « de ciment et de petites pierres, où il y avait de la cendre. De nos « jours, cinq ou six autres ont été découverts dans Scipion, hôpital « du faubourg Saint-Marceau . . . . Il y a quelque « vingt ans qu'au marché aux chevaux du faubourg Saint-Victor on « en trouva aussi quantité avec des inscriptions grecques que je n'ai « pu recouvrer, etc[1]. »

« Le lieu dont parle Sauval, dit à son tour l'abbé Lebeuf[2], ne devait « faire qu'un seul et même cimetière avec l'emplacement du jardin où « ont été nouvellement trouvés les soixante-quatre cercueils dont nous « parlons, puisqu'il n'y a de ce jardin au marché aux chevaux que « 100 ou 150 pas; il est donc même probable que ce cimetière chré- « tien s'étendait aussi vers le septentrion jusqu'à la rivière de Bièvre, « puisqu'en bâtissant l'hôpital de Scipion on y a déterré plusieurs « autres anciens cercueils[3]. Quant aux inscriptions grecques dont parle

[1] *Hist. et recherches des antiquités de Paris,* t. II, p. 335, 336, in-folio, 1724. Corrozet signale une découverte analogue faite au grand Châtelet. (*Antiq. de Paris,* p. 6, verso.)

[2] *Mém. de l'Acad. des inscriptions,* Ire série, t. XXV, p. 152, et *Antiq. de la France,* t. I, p. 18 et suiv. Cf. l'*Athenæum français,* 1855, p. 403.

[3] Ces antiques sépultures occupaient tout le plateau de la montagne Sainte-Geneviève et ses versants de l'est et du midi. (Cf. sur cette situation l'abbé Cochet, *Norm. souterr.* p. 161, 162; Isid. Hisp. *Orig.* XV, xi, 4.) C'est dans cette dernière direction qu'était situé le lieu dit le *Fief des Tumbes.* (Voir, dans la *Statistique monumentale de Paris* de M. Albert Lenoir, le plan archéologique de Paris, feuille xiv, et le plan de M. Jolois, *Acad. des inscriptions, Antiq. de la France,* t. I, pl. Ire.) On sait que plusieurs localités doivent, comme le *Fief des Tumbes,* leur nom aux sépultures antiques. (Cf. Le Pré-

« Sauval, il paraît, dit-il encore, qu'elles n'avaient de grec que le « monogramme avec les deux lettres A et ω[1]. »

Le nom de BARBARA, illustré par une martyre, est rare sur les tombes chrétiennes; je ne l'y ai rencontré qu'une fois encore[2].

La qualification *dominus*, que nous voyons employée au féminin sur notre inscription, est d'un usage fréquent dans les textes antiques[3].

Appliqué d'abord aux divinités de l'Olympe[4], ce mot a, comme quelques autres expressions du vocabulaire païen, passé dans le langage des fidèles, pour devenir le titre de Notre-Seigneur et des saints[5].

vost, *Dictionnaire des anciens noms de lieu du département de l'Eure*, v° Sarcophagi; Schayes, *Bulletin de l'Acad. des sciences de Belgique*, t. XXI, p. 118; l'abbé Cochet, *Normandie souterraine*, p. 316.)

[1] Ces inscriptions ne nous sont pas parvenues.

[2] Gudius, 366, 1; cf. ma Dissertation n° 236, et Mar. *Arv.* p. 133.

[3] Je laisse de côté le mot *domina*, employé dans le sens d'*amica*, et qui correspond au *κυρία* grec, si fréquent dans les acclamations des pierres gravées: ΚΥΡΙΑ ΚΑΛΗ, Gori, *Gemm. ant. auct.* n° 28; ΚΙΡΙΑ ΚΑΛΗ, *Inscriptions camées antiques du cabinet Van-Hoorn*; ΚΥΡΙΑ ΧΑΙΡΕ, Montf. *Ant. expl. suppl.* t. III, pl. LXV, etc.

[4] DOMINAE ISIDI, Marang. *Cose gentilesche*, p. 177; DOMINIS AESCVLAPIO ET HYGIAE, Orelli, n° 4918; ΤΗ ΚΥΡΙΑ ΑΡΤΕΜΙΔΙ, Gruter, 1066, 13; DOMINO SOLI et formules analogues, Spanheim, *Les Césars* de Julien, preuves, p. 54; cf. Mar. *Arv.* p. 25 B.

[5] IN DM XP, Bold. p. 462; IN BASILICA DOMNI FELICIS, Bosio, p. 117; ANTE DOMNA EMERITA, Marchi, *Arch.* p. 150; cf. Mabill. *De re dipl.* p. 94 B, 95 B. C'est encore sous ce titre qu'est désignée sainte Sotéris dans une inscription de Rome, précieux monument de l'antiquité du culte des martyrs, que je m'estime heureux de pouvoir citer ici: HIC EST POSITVS BITALIS PISTOR MA | GHICES RG XII OVI BICSIT AN | NVS PL MINVS N XLV DEP | SITVS IN PACI NATALE D | OMNES SITIRETIS TERT | IVM IDVS FEBB CONSVL | TVM FL VINCENTIV VC | CONSS. Je laisserai de côté, pour y revenir plus loin (Dissertation n° 423), tout le début de cette inscription, et je ne m'occuperai ici que de l'importante mention d'un ensevelissement fait le 3 du mois de février, jour du martyre de S. Sotéris*, sous le consulat de Fl. Vincentius, qui reçut les faisceaux en 401. Outre le prix immense que nous devons attacher à voir, à une époque aussi antique, la fête d'une sainte employée comme date (cf. ma Dissertation n° 380), nous trouvons dans cette épitaphe la solution de la question si controversée du jour précis du martyre de sainte Sotéris. (Cf. *Martyrol.*

* Le même nom, si singulièrement orthographié dans cette inscription, a subi, sur un marbre du Vatican, un premier degré d'altération : SVTIRIDI | BENEMEREN | TI NVTRITO | RIS EIEEVS | FECERVM | IN PACE.

On sait de combien de travaux a été l'objet la qualification de *dominus* donnée aux empereurs[1]; je me bornerai à rappeler sommairement que, repoussée comme dégradante pour les Romains[2] par Auguste, par Tibère et par Alexandre Sévère, si mal obéi en cela, à en juger par les inscriptions[3], elle a, pour ainsi dire, été usurpée par Néron, Caligula et Domitien; qu'elle figure sur un marbre à côté des noms de Vespasien et de Titus[4], sur une marque de figulin avec celui d'Hadrien[5]; que plusieurs inscriptions donnent à Caracalla ce titre[6], qui, refusé pour la dernière fois par Julien l'Apostat[7], fut ensuite adopté par tous les empereurs[8].

Dans la vie privée, les simples citoyens l'employaient entre eux, dès le Ier siècle, comme formule banale de salutation, ainsi que l'on peut s'en assurer dans Sénèque[9]. Les actes des saintes Félicité et Perpétue, martyrisées en 202 ou 203, nous montrent cette dernière appelée *domina* par son père, qui la conjure de sauver sa vie en reniant sa foi; mais le récit même de la sainte prouve que c'était là un fait inaccoutumé[10].

Rom. p. 73-74; *Sacram. Gelas.* in *Liturg. Rom.* Murat. t. I, col. 640; Ruinart, *Acta sincera*, p. 380.) L'inscription de VITALIS, la plus antique pièce de l'histoire de la martyre, me semble, par son âge même, devoir faire foi. Le nom de sainte Sotéris paraît avoir été mentionné dans un relevé des saintes huiles envoyées par saint Grégoire le Grand à la reine Théodelinde. (*Acta sincera*, p. 620; cf. Marini, *Pap. dipl.* p. 208.)

[1] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XXVI, p. 528; Eckel, *D. N. V.* t. VIII, p. 364; Corsini, *Notæ græc.* Dissert. I, p. IX; Mar. *Arv.* 508, 688, 689; voir surtout la curieuse Dissertation de Cancellieri, *Lettera sopra l'origine delle parole Dominus e Domnus e del titolo di Don.* Roma, 1808, in-8°.

[2] En même temps que le titre des dieux, c'était, en effet, dès le temps de la république, celui que les esclaves donnaient à leurs maîtres.

[3] Mar. *Arv.* p. 688.

[4] Mar. *Arv.* p. 113.

[5] Oderici, *De num. Orcitric.* p. 73.

[6] Orelli, 924, 941; Bourquelot, *Inscr. de Nice, Cimiez, etc.*, nos 16 et 17.

[7] *Misopogon*, Juliani *Opp.* t. II, p. 66.

[8] Les premiers monuments officiels où on le trouve sont les médailles d'Aurélien et de Carus. (Eckel, *D. N. V.* t. VIII, p. 365.) Cette qualification est jointe, plus tard, aux noms des simples particuliers devenus consuls. (Bold. p. 82-83; cf. ma Diss. n° 79.)

[9] *Epist.* III.

[10] «Hæc dicebat pater pro sua pietate basians mihi manus; et se ad pedes meos jactans non filiam sed dominam me vocabat.» (*Acta sincera*, p. 95.)

Lorsque l'on a passé les premiers siècles, cette qualification, qui s'était d'abord échangée entre époux et de frère à sœur[1], prend tellement place dans le langage habituel, que nous la trouvons sur la tombe de très-jeunes enfants, inscrite, comme simple expression de tendresse, par leurs parents chrétiens ou païens :

DOMINO FILIO........QVI VIX·AN·VI;
☧ DOMINO FILIO........QVI VIXIT ANNIS VI;
DOMINE FILIAE........QVE VIXIT·ANN·III[2];
DOMINO FILIO........VIXIT ANNO·NO·III[3];
DOMINA........FILIA QVI BIXIT AN·II[4].

Le prétérit POSVIT, que nous voyons sur le titulus de BARBARA, affecte parfois dans les auteurs la forme *posivit*[5]; cette forme se retrouve encore sur quelques marbres[6], parmi lesquels je citerai une inscription latine empruntée à Villoison, où M. Osann[7] propose de lire TITVLVM POLIVIT DE SVO.

L'épitaphe de BARBARA me paraît appartenir à la fin du Ve siècle.

---

[1] Lupi, *Epit. Sev.* p. 133; Marang. *Acta S. Victorini,* p. 100; Boldetti, p. 252, 433; Fabretti, p. 582; Murat. 1903, 1; *Acta sincèra*, p. 94.

[2] Fabretti, VIII, 167, 168, 169.

[3] Boldetti, p. 383 et 396.

[4] Bold. p. 418. Cf. Salv. *Ep. IV,* éd. de 1684, p. 200 : «Advolvor vestris, o parentes carissimi, pedibus, illa ego vestra Palladia, vestra gracula, vestra domnina; «cum qua his tot vocabulis quondam indulgentissima pietate lusistis; quæ vobis per «varia nomina nunc fui mater, nunc avicula «nunc domina, etc.» On remarquera qu'à une époque où le mot *dominus* n'était plus qu'une formule banale, le début d'un décret de saint Grégoire le Grand semble distinguer pourtant l'empereur Maurice Tibère de son fils Théodose, qui n'était qu'associé à la couronne, sans aucune des prérogatives impériales (*Chron. pasch.* édit. de Bonn, t. I, p. 691), en donnant au premier seul le titre de *Dominus*. «Temporibus piissimi ac serenissimi Domini Mauricii Tiberii, et Theo«dosii Augustorum, ejusdem Domini Imperii «Mauricii anno tertio decimo, indictione ter«tia decima, quinto die mensis Julii.» (Gregor. M. *Opp.* t. II, p. 1288, édit. des Bénédictins.)

[5] Forcellini, v° PONO.

[6] Grut. 150, 6; Lupi, *Epit. Sev.* p. 163.

[7] *Sylloge inscript.* p. 408.

203.

Greg. Turon. *De gloria confess.* c. cv; — Bolland. *Acta SS.* t. III, aug. p. 729; — D. Martene, *De antiq. Eccles. ritib.* éd. de Rouen, t. III, p. 577; — Cl. Chastelain, *Martyrologe universel*, p. 770, 771; — Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire civile et ecclésiastique de Paris*, t. I, p. 300; — Launoy, *Opp.* t. II, p. 587, et dans Sauval, *Hist. des antiq. de Paris*, t. I, p. 257.

Grégoire de Tours nous a conservé l'épitaphe d'une sainte religieuse ensevelie dans le faubourg de Paris : « Tumulus erat in vico Parisiorum, écrit-il, haud procul a loco in quo senior, ut aiunt, ecclesia « nuncupatur, nullo opertus tegmine; ibique in lapide habebatur « scriptum :

HIC REQVIESCIT CRESCENTIA SACRATA DEO PVELLA

« Sed nulla ætas recolere poterat quale ei fuerat meritum vel quid « egisset in sæculo. » La suite du récit nous apprend qu'une guérison miraculeuse vint révéler la sainteté de cette sépulture, sur laquelle un monétaire de Paris éleva plus tard un oratoire.

La position exacte de ce dernier point a toujours semblé difficile à déterminer. Launoy, de l'opinion duquel on ne doit guère tenir compte, voit dans le mot *senior* l'indication de la cathédrale, et, pour rester dans le *vicus*, fait de Saint-Marcel la cathédrale de Paris[1]. L'abbé Lebeuf place la sépulture de la sainte dans le lieu du bourg le plus voisin de Notre-Dame et Saint-Étienne qui s'élevait, au temps de Grégoire de Tours, sur la partie méridionale de l'île[2]; la tombe de sainte Crescence se serait trouvée, suivant lui, vers l'extrémité orientale de la rue de la Bucherie, et, par cela même, à une légère distance de Notre-Dame, conformément au récit de l'historien[3]. Toussaint

[1] *Opp.* t. II, p. 587; Adr. de Valois, *Disceptat. de Basil. defensio*, p. 415.

[2] Les détails de l'arrestation de Leudaste, racontés par Grégoire de Tours, éclairent nettement ce point de la topographie du Paris antique. (*H. Fr.* VI, xxxii.)

[3] *Diss. sur l'hist. eccl. et civ. de Paris*, t. I, p. 297.

Duplessis revient sur la question et se demande, avec raison, si l'on peut considérer comme voisin d'une église un lieu qui en est séparé par un fleuve. Peut-être, ajoute-t-il, le mot *senior* n'emporte-t-il pas ici l'idée de *principale*, et ne s'agissait-il pour Grégoire de Tours que d'une *antique* église de Paris. Le savant bénédictin rappelle que, d'après une tradition dont le degré d'ancienneté n'est pas connu, les chanoines de l'église Saint-Marcel plaçaient, au commencement du XVIIIe siècle, le tombeau de sainte Crescence vers la partie méridionale de leur église, et conclut dans le sens de cette opinion [1].

La question est donc entièrement portée sur le terrain de la philologie, et sa solution dépend uniquement de l'interprétation du mot *senior*. On a eu tort, selon moi, de prendre ce mot isolément et de le séparer du membre de phrase où l'a placé Grégoire de Tours. Si l'on doit voir ici l'indication d'une église principale, il s'agit évidemment, d'après notre texte, de l'église principale du *vicus* et non de la cathédrale de Paris. Mais le sens attaché à cette expression par l'historien n'est pas même aussi étroit, et, pour lui, le mot *senior* ne paraît indiquer qu'un ancien édifice, puisqu'il admet autre part plusieurs *ecclesiæ seniores* dans une même ville : « De quorum (Gervasii et Protasii) reliquiis maxime « Turonica urbs seniores ecclesias continet illustratas [2]. » Je ne pense donc pas que l'on puisse reconnaître dans cette *ecclesia* un autre temple que celui des saints apôtres édifié par Clovis, notre premier roi chrétien, et la reine Clotilde [3]. La tombe de CRESCENTIA se serait ainsi trouvée dans le rayon où les fouilles ont constaté l'existence des sépultures chrétiennes de la ville antique, c'est-à-dire sur la montagne Sainte-Geneviève ou sur ses versants de l'est ou du sud [4].

---

[1] *Annales de Paris*, p. 54, 55.

[2] Ruinart, qui s'étonne de cette expression, croit ici à quelque erreur de copiste, mais il avoue qu'aucun manuscrit ne lui a fourni de correction. Nos inscriptions nous permettent de maintenir ce texte, puisqu'elles constatent la présence des reliques de saint Gervais et saint Protais dans la basilique de Saint-Martin, qui n'est pas la cathédrale de Tours. (V. mes Diss. nos 182 et 185.)

[3] *H. Fr.* II, XLIII, IV, I.

[4] Voir ma Dissertation n° 202.

204.

Alex. Lenoir, *Musée des monuments français*, éd. de 1801, t. II, p. 10, et pl. LVIII; *Description des monuments de sculpture, etc.*, p. 81; — Albert Lenoir, *Statistique monumentale de Paris* (*Monographie de Saint-Germain-des-Prés*, 1re planche); — voir mes planches, n° 143.

..........TVMVLVS EROTRVDI....
......LEVTHARDZ·PRORRIA GEN....
......NNIZ·VIXIT·TRIBVZ ET Q*uadraginta?*
TERREA POZT·LINQVENZ CAEL*estia regna petivit?*
TRANSITVS EROTRVDIS·CELE*bratur*.....

Cette inscription, d'un beau caractère, mais d'une très-basse époque, a été trouvée à Saint-Germain-des-Prés par M. Alexandre Lenoir, vers la fin du siècle dernier. Elle est aujourd'hui déposée à l'abbaye de Saint-Denis.

Les nombreuses mutilations qu'elle a subies en rendent l'intelligence difficile. Les mots TERREA POZT·LINQVENZ CAEL..... indiquent un commencement d'hexamètre. J'ai cru pouvoir en restituer la fin, CAE-L*estia regna petivit,* d'après les exemples suivants :

IN TVMVLO MORS SAEVA IACE CAELESTIA REGNA[1]
CORPVS HABET TELLVS ANIMAM CAELESTIA REGNA[2]
INNOCENS SVBITO AD CAELESTIA REGNA TRANSIVIT[3]
....CORPVS
TERRENVM LIQVIT CAELICA REGNA PETENS[4]
CERTA FIDES IVSTIS COELESTIA REGNA PATERE[5]
HOSPITIVM PAVLAE EST CAELESTIA REGNA TENENTIS[6]

[1] *Giorn. de' letterati*, 1756, 1757. Roma. p. 116.
[2] Sidon. Apollin. édition Sirmond, note, p. 80.
[3] Voir ma Dissertation n° 353.
[4] Voir ma Dissertation n° 221.
[5] Grut. 1165, 6.
[6] Hieron. *Opp.* t. IV, p. 689.

La dernière ligne contenait l'indication du jour où l'Église célébrait la commémoration du défunt[1].

Les inscriptions chrétiennes fournissent des exemples de la substitution du Z à l'S[2] et de l'R au P, que l'on remarquera ici dans le mot PRORRIA, probablement écrit pour PROPRIA[3].

La forme affectée ici par la lettre Q se retrouve sur des marbres d'époques très-diverses. Le plus ancien qui me soit connu est donné par Fabretti[4]. Je la signalerai encore sur des tituli datés des années 464[5], 496[6] et 978[7].

205.

Aimoin, *De gestis Francorum*, éd. de J. Du Breul, p. 90; — J. Rabel, *Antiquitez de Paris*, IIe partie, p. 17; — Duchesne, *Script.* t. I, p. 916; — Bolland. *Act. SS.* t. IV, maii, p. 787; — D. Bouillard, *Histoire de Saint-Germain-des-Prés*, p. 9; — Baron. *Annal.* t. X, p. 350; — Fortunat, éd. Brower, notes, p. 208; éd. Luchi, t. I, p. 307; — *Acta SS. Ord. Bened.* t. I, p. 245; — D. Bouquet, *Recueil des hist. des Gaules*, t. II, p. 538; — G. Dubois, *Hist. Eccl. Paris.* t. I, p. 98; — Bulæus, *Hist. universitatis Parisiensis*, t. I, p. 86; — Labbe, *Thes. epit.* p. 96; — Lecointe, *Ann. Eccl. Franc.* t. II, p. 162.

ECCLESIAE SPECVLVM PATRIAE VIGOR ARA REORVM
ET PATER ET MEDICVS PASTOR AMORQVE GREGIS
GERMANVS VIRTVTE FIDE CORDE ORE BEATVS
CARNE TENET TVMVLVM MENTIS HONORE POLVM
VIR CVI DVRA NIHIL NOCVERVNT FATA SEPVLCHRI
VIVIT ENIM NAM MORS QVEM TVLIT IPSA TIMET

[1] CVIVS AB HOC MVNDO TRANSITVS XIII KAL MAR CELEBRATVR. (Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 59; cf. ma Dissertation n° 41.)

[2] Bold. 429, ZINNVM; 431, ZVLIZ; Doni, XX, 9, ZOMNO; voy. Diss. n° 207, OZZA.

[3] Cf. ma Dissertation n° 277.

[4] P. 569, n° 139; cf. De Rossi, ΙΧΘΥC, p. 31, n° 48.

[5] Voir ma Dissertation n° 503.

[6] Zaccaria, *Exc. litt.* p. 207; cf. p. 208.

[7] *Mus. Veron.* p. 182.

CREVIT ADHVC POTIVS IVSTVS POST FVNERA NAM QVI
FICTILE VAS FVERAT GEMMA SVPERBA MICAT
HVIVS[1] OPEM AC MERITVM MVTIS DATA VERBA LOQVVNTVR
REDDITVS ET COECIS PRAEDICAT ORE DIES
HVNC VIR APOSTOLICVS RAPIENS DE CARNE TROPHAEVM
IVRE TRIVMPHALI CONSIDET ARCE THRONI

D'après une mention insérée dans le texte d'Aimoin qu'a publié Jacques Du Breul, cette inscription aurait été composée par Chilpéric pour la tombe élevée à saint Germain, évêque de Paris, dans l'église Sainte-Croix et Saint-Vincent[2]. Bien que nous sachions par Grégoire de Tours[3] et par Fortunat[4] que le fils de Clotaire s'est livré à des essais de poésie, le passage que je viens de rapporter a été suspecté d'interpolation, attendu que le texte donné par Duchesne ne contient ni cette épitaphe ni la mention relative à son auteur[5]. A raison du mauvais témoignage rendu par Grégoire de Tours du talent poétique du roi, Mabillon pense que l'inscription de saint Germain doit avoir été corrigée par Aimoin. Brower et Luchi attribuent la pièce à Fortunat[6]. Je dois, quant à moi, reconnaître que ce petit poëme présente une grande analogie avec les compositions épigraphiques du saint évêque de Poitiers, et qu'on y retrouve les idées qu'il aimait le plus à reproduire[7]. L'expression VIR APOSTOLICVS est fréquente dans les

[1] *Al.* NVNC.

[2] Aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés.

[3] *H. Fr.* V, XLV : «Scripsit alios libros «idem rex versibus, quasi Sedulium secutus; «sed versiculi illi nulli penitus metricæ con«veniunt rationi.» VI, XLVI. «Confecitque «duos libros, quasi Sedulium meditatus, «quorum versiculi debiles nullis pedibus «subsistere possunt, in quibus, dum non «intelligebat, pro longis syllabas breves po«suit, et pro brevibus longas statuebat.» (Voir les notes de Ruinart, pages 258 et 972.)

[4] L. IX, c. I :

Admirande mihi nimium rex, cujus opime
Prælia robur agit, carmina lima polit.

[5] T. III, p. 54.

[6] On sait que Fortunat a écrit la vie de saint Germain, et que le nom du saint évêque figure dans ses vers. (Lib. II, c. XIII.)

[7] Rapprocher du quatrième vers les pièces de Fortunat : Lib. IV, c. V, vers. 6; c. VIII, v. 6; c. XII, v. 8; c. XIV, v. 6; et, du sixième, les pièces lib. IV, c. II, v. 2; c. V, v. 4. Cette idée de la mort vaincue par le juste est

textes du VII[e] siècle[1]. Quel que soit d'ailleurs son auteur, l'épitaphe de saint Germain me paraît présenter un caractère sérieux d'antiquité.

206.

C'est avec beaucoup moins de confiance que j'enregistre l'inscription suivante, insérée, comme celle qui précède, dans l'édition d'Aimoin donnée par Du Breul[2], et qui manque de même dans le texte de Duchesne[3].

DIVES OPVM VIRTVTE POTENS CLARVSQVE TRIVMPHO
CONDIDIT HANC AEDEM REX CHLODOVEVS ET IDEM
PATRICIVS MAGNO SVBLIMIS FVLSIT HONORE
PLENVS AMORE DEI CONTEMSIT CREDERE MILLE
NVMINA QVAE VARIIS HORRENT PORTENTA FIGVRIS
MOX PVRGATVS AQVIS ET CHRISTI FONTE RENATVS
FRAGRANTEM GESSIT INFVSO CHRISMATE CRINEM
EXEMPLVMQVE DEDIT SEQVITVR QVOD PLVRIMA TVRBA
GENTILIS POPVLI SPRETO QVAE ERRORE SVORVM
AVCTOREM[4] EST CVLTVRA DEVM VERVMQVE PARENTEM
HIS FELIX MERITIS SVPERAVIT GESTA PRIORVM
SEMPER CONSILIO CASTRIS BELLISQVE TREMENDVS
HORTATV DVX IPSE BONVS AC PECTORE FORTIS
CONSTRVCTAS ACIES FIRMAVIT IN AGMINE PRIMVS

D'après la mention qui l'accompagne, cette épitaphe aurait été

fréquente, d'ailleurs, dans les inscriptions métriques. (Grut. 1175, 1. LOETI NIL IVRA NOCEBVNT; 1176, 2. NIL TIBI MORS NOCVIT; cf. 1165, 9; 1167, 5, 7; 1171, 5, et mes Dissertations n[os] 44 et 73.)

[1] Du Cange, v[o] Apostolicus.

[2] P. 35; elle se trouve aussi dans l'édition d'Aimoin, Paris, 1514, f[o] XIII, r[o]. Du Breul, p. 67, et la même édition, f[o] XXIII, v[o], donnent encore une prétendue épitaphe de Childebert, qui manque aussi dans l'édition de Duchesne.

[3] *Script.* t. III, p. 24.

[4] *Al.* Ductorem.

composée par saint Rémi pour la tombe de Clovis, enseveli, comme on sait, dans la basilique qu'il avait construite[1].

207.

Hadr. Valesii, *Rerum Francicarum, etc.*, lib. XI, t. II, p. 188; — Mabillon, *Annales ordin. Benedict.* t. I, p. 388; — D. Bouillard, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, p. 11; — *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, p. 601; — Grégoire de Tours, éd. Ruinart, p. 1379; — Dubois, *Hist. Eccles. Paris.* t. I, p. 122; — Mabillon, *Rei dipl. suppl.* p. 13; — *Ouvrages posth. de Mabillon*, t. II, p. 53; — Cl. Saugrain, *Les curiositez de Paris*, p. 283; — D. Martin, *Religion des Gaulois*, t. II, p. 74; — J. G. Eckart, *Commentarii de rebus Franciæ orientalis, etc.*, t. I, p. 117; — Oberlin, *Museum Schœpflini*, p. 148; — Sidoine Apollinaire, dans les *Œuvres de Bill. de Sauvigny*, t. VI, p. 233; — Clouet, *Hist. eccl. de la prov. de Trèves*, I, p. 819; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. II, col. 138 et 898; — voir mes planches, n° 142.

TEMPORE NVLLO VOLO HINC TOLLANTVR OZZA HILPERICI
PRECOR EGO ILPERICVS NO AVFERANTVR HINC OZZA MEA

« L'an 1643, dit le *Nouveau traité de diplomatique*, on découvrit, « dans le préau du cloître de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, un « tombeau de pierre avec ces deux inscriptions[2]. La première était « gravée sur le côté extérieur de la pierre qui couvroit le tombeau; la « seconde, peinte en vermillon, fut trouvée au dedans du cercueil. « On croit que ce Hilpéric étoit quelque personne de qualité, et peut-

[1] Gr. Tur. *Hist. Franc.* II, XLIII; IV, I. Cette inscription si suspecte a été souvent reproduite; voir J. Rabel, *les Antiq. et singul. de Paris*, II[e] partie, p. 17 v°; H. de Valois, *Rer. Franc.* t. I, p. 315; Marlot, *Metrop. Rem. hist.* t. I, p. 174; Baron. *Ann.* t. IX, p. 146; Lecointe, *Ann. Eccl. Franc.* t. I, p. 291; D. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. II, p. 538; D. Bouillard, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, p. 6; Chifflet, *De Ampulla Remensi*, p. 17; *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 66, 67.

[2] Billardon de Sauvigny est le seul qui donne un dessin de ce monument; il suffit de jeter un coup d'œil sur sa prétendue copie pour s'assurer qu'elle est de tous points inexacte, sinon de pure invention.

« être même un prince de la maison royale de la première race, qui « avoit sa sépulture dans cette abbaye. »

A l'exception de Valois, qui voit dans ce monument la tombe du roi Chilpéric, tous les auteurs que j'ai cités en tête de ce travail ont reconnu avec les deux bénédictins qu'HILPERICVS n'était, selon toute apparence, qu'un personnage considérable, inhumé, comme tel, à Saint-Germain-des-Prés.

Deux motifs me portent à considérer cette double inscription comme postérieure au VIIIe siècle ; la forme de son caractère chargé de ligatures, et la présence d'un crucifix dans la tombe[1]. Je n'ai, toutefois, pas voulu écarter de mon travail un monument important et célèbre, qui appartient évidemment d'ailleurs à l'époque mérovingienne.

Les formules protectrices des sépultures, dont nous trouvons ici un exemple[2], sont d'origine antique.

Elles peuvent se diviser en deux classes principales : les simples prières, les injonctions avec menaces.

Voici quelques exemples païens de ces formules :

Formules de prières.

ROGO TE MI VIATOR NOLI MI NOCERE (Grut. 995, 4); QVISQVIS . ES . PARCE . MANIB ET . . . . . . ERE NOLI (Grut. 1035, 11); NE OSSVARIA VELIS VIOLARE (Gori, *Inscr. Etr.* t. III, p. 136); FODERE NOLI NE SACRILEGIVM COMMITTAS (Morcelli, *Op. ep.* t. I, p. 169); NEMO VOS INQVIETET (Reines. XII, 60); PETIMVS . NE . QVIS . NOS INQVIETET (Gruter, 754, 16); PARCE TVMVLVM NARCISSI (Marini, *Iscr. Alb.* p. 82); NE TANGITO O MORTALIS REVERERE MANES DEOS (Fabretti, p. 21); HOMO VIOLARE NOLI (*Annali lett. d'Italia*, t. I, part. II, p. 207).

[1] D. Bouillard et Ruinart, *loc. cit.* Voir ma Dissertation n° 194.

[2] Nous en avons déjà rencontré un à Albigny (Diss. n° 13) ; nous en retrouverons un autre à Sens. (Diss. n° 216). Je citerai encore sur notre sol, deux marbres, d'une époque plus basse, qui présentent des formules analogues. (Gelenius, *De admir. magnit.*

Formules de menaces.

...AD IFEROS NON RECIPIATVR (Spon, *Miscell.* p. 23); ILLI.DEOS.IRATOS.QVOS.OMNIS.COLVNT... (Gruter, 826, 7); QVI HANC ARAM SVST.MAN.IRAT.H. (Grut. 922, 3); QVI.VIOLAVERIT|SIVE.IMMVTAVERIT|DEOS. SENTIAT.IRATOS (Jahn, *Spec. ep.* p. 28 et 68); QVISQVIS EI LAESIT AVT NOCVIT SEVERAE INMERENTI DOMINE SOL TIBI COMMENDO TV INDICES EIVS MORTEM (Ficoroni, *la Bolla d'Oro*, p. 38)[1].

La même division peut s'établir parmi les inscriptions chrétiennes; seulement, comme, pour les fidèles, la crainte du châtiment éternel est un frein puissant, les formules qui en menacent les coupables sont beaucoup plus nombreuses que celles qui ne contiennent qu'une simple prière. On se rappelle involontairement, en remarquant le fait contraire chez les païens, les vers de Juvénal sur le discrédit où étaient tombés les dieux :

Esse aliquos manes et subterranea regna
Et contum et stygio ranas in gurgite nigras,
Atque una transire vadum tot millia cymba,
Nec pueri credunt, nisi qui nondum ære lavantur[2].

Formules de prières.

PRECOR EGO ILPERICVS, etc.; CONIVRO VOS PER TREMENDVM DIEM IVDICII VT HANC SEPVLTVRAM NVLLI VIOLENT (Reines. XX, 435); *Coloniæ*, p. 277; *Mém. de la soc. archéol. du midi de la France*, t. IV, p. 268.)

[1] J'écarte à dessein de cette liste l'inscription si connue de QVISQVIS HOC SVSTVLERIT AVT LAESERIT VLTIMVS SVORVM MORIATVR. Ce marbre, d'un caractère qui paraît peu déterminé, est donné à la fois par Orelli comme terminal (4332) et comme sépulcral (4790).

[2] *Sat.* II, 149-152. C'était, on l'avouera, une société étrange que celle qui laissait charbonner sur les murs :

Quisquis amat veniat, Veneri volo frangere costas
Fustibus, et lumbos debilitare Deai, etc.

(Garrucci, *Inscriptions des murs de Pompéi*, pl. v, n° 4.)

Les irrévérences de Lucien envers l'Olympe devaient trouver les esprits largement et dès longtemps préparés. Cf. ci-dessus, p. 170, note 3.

PETO A BOBIS FRATRES. BONI. PER VNVM. DEVM. NE. QVIS VII. TITE. LO. MO..... POS. MO..... (Vue au musée du collége romain; cf. Brunati, *Mus. Kirch. inscr.* p. 108).

Formules de menaces.

SI QVIS HVNC SEPVLCHRVM VIOLAVERIT PARTEM HABEAT CVM IVDA TRADITOREM (Gori, *Inscr. Etr.* t. III, p. 105)[1]; ....HABEAT PARTEM CVM GEZI (Murat. 1899, 7); ....HABEANT PARTĒ CVM IVDA (Donius, XX, 27); CVM IVDA GEMITVS EXPERIETVR INOPS (Donius, XX, 55); ABEAT INQVISITIONEM ANTE TRIBVNAL DEI (Gruter, 1062, 1); ANTE TRIBVNAL D̄N̄I N̄R̄I (Murat. 1968, 4); ANTE TRIBVNAL AETERNI IVDICIS (Murat. 429, 2); SET EII NATEMA (Gazzera, *Iscr. crist. del Piemonte*, p. 55); IRAM D̄I INCVR. ET ANATHEMAT SE (Gazzera, p. 47); HABEAT ANATHEMA AD CCCXVIII PAT (Murat. 1955, 1)[2]; .....ED ABEAT ANATEMA A IVDA SI QVIS ALTERVM

[1] On lit, dans un testament de l'an 906, une menace semblable contre ceux qui tenteraient de s'opposer à la volonté du défunt : «Si quis contra hunc meum testamentum «reluctare voluerit, habeat partem cum Juda «traditore Dn̄i n̄ri Jesu Xp̄ti. (Mar. *Pap. dipl.* 263 A; cf. p. 120 et 285; Greg. Tur. éd. Ruinart, p. 1314.) Mabillon a consacré un chapitre aux imprécations de cette nature qui figurent dans les diplômes. (*De re dipl.* p. 96.) On en inscrivait au moyen âge sur les pages des manuscrits, pour dévouer au châtiment éternel ceux qui oseraient les voler, malgré les peines prononcées par l'Église. (Wasserschleben, *Bussordnungen*, p. 639, cf. p. 690.)

J'ajouterai aux formules déjà connues deux mentions inédites d'un grand intérêt. La première est placée sur la reliure d'un évangéliaire, offrande de saint Agobard, évêque de Lyon, mort en 840. M. Ch. Lenormant, qui a bien voulu me la communiquer, l'a relevée dans la collection de M. Mottelett. LIBER EVANGELIORV̄ OBLATVS | AD ALTARE SC̄I STEPHANI | EX VOTO AGOBARDI EP̄I | SIT. VTENTI. GRATIA | LARGITORI VENIA | FRAVDANTI | ANATHEMA |

La seconde est inscrite en tête d'un manuscrit de Petrus Comestor, appartenant à la belle collection de M. Ambroise-Firmin Didot : «In nomine Patris et Filii et Spiritus «sancti. Amen. Anno ab Incarnatione Do«mini millesimo ducentesimo vicesimo nono «Petrus monachorum omnium minimus ob«tulit istum libru̅ beatissimo Martiri Quin«tino. Si quis eum abstulerit ī die judicii «ante conspectum Dn̄i nostri Iehsu Xpisti «ipsu̅ scissimum Martirem contra se accu«satore̅ sentiat.»

[2] C'est-à-dire les Pères du concile de Nicée. La même imprécation se retrouve dans

OMINE SVPER ME POSVERI ANATHEMA ABEAS DA TRICENTI DECE[M ET O]CTO PATRIARCHE QVI CHANONCS ESPOSVERVN ET DA SCA XPI PVATVOR EVGVAN[G]EIIA (Perret, *Cat.* t. V, pl. IX, n° 16, et Jacutius, *Bonusæ et Mennæ titulus,* p. 53 et suiv.); ANATHEMA SIT. A. D. CCCLXXI (*Mus. Ver.* 359)[1]; ... SITES INCVRRAT IN TIPO SAFFIRE ET... AE[2] QVI EVM LOCVM SINE PARENTIS APERVERIT (Lupi, *Ep. Sev.* p. 24); QVI A HOC HOSSA REMOVIT ANATEMA SIT (Dissert. n° 13); AN ΔE ΘΕΛΗCΗC ΦΟΩC ΜΟΙ ΔΙΞΕ CΟΙ ΤΟ ΦΩC Ο ΘΕ ΧΟΛΙΟΝ ΔΩCΗ (*Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XIII, p. 228).

On remarquera encore dans l'antiquité païenne, comme chez les premiers chrétiens, un moyen tout humain de faire respecter le repos de la tombe; je veux parler des amendes imposées à ceux qui détruiraient ou dégraderaient les sépultures[3], malgré la surveillance spéciale dont ces monuments étaient l'objet[4].

les invectives de saint Hilaire de Poitiers contre Constance : «Anathema tibi trecenti «decem et octo, convenientes apud Nicæam «episcopi sunt» (Pithæus, *Codex canonum,* p. 20), dans une charte que cite Mabillon (*De re dipl.* p. 98), dans une bulle de l'an 998 (Fumagalli, *Istit. diplom.* t. I, p. 420); cf. Jacutius, *Bonnusæ et Mennæ titulus,* p. 53 et suiv. Des anathèmes analogues sont prononcés contre les hérétiques dans les conciles. (Ferrarius, *De veterum acclamationibus,* p. 260, 277 et suiv. 280.) Grégoire de Tours (*Hist. Franc.* lib. X, p. 537) conjure, au nom de la résurrection du Christ et de la terreur du feu éternel, les évêques qui lui succéderont de ne point détruire son livre, de ne le corriger, augmenter, abréger ou altérer en quoi que ce soit.

[1] Ce chiffre montre que l'incertitude sur le nombre des Pères qui ont assisté au concile de Nicée existe sur les inscriptions comme dans les auteurs. M. Ch. Lenormant a, dans un important travail sur les fragments coptes de ce concile, démontré que cette incertitude n'était qu'apparente, et que le chiffre 318 est le seul réel. (*Fragments coptes du concile de Nicée,* p. 7, 8, 9.)

[2] SAFFIRE ET *Anani*AE. Le nom de ce dernier figure dans une imprécation d'une bulle de Grégoire IV, datée de 998 : «Ut sit «anathema horrendum a CCC decem et octo «patribus et ex consensu fraudis Judæ Ana«niæque adæquetur flammis, etc.» (Fumagalli, *Istit. diplom.* I, 420.) Judas, Julien l'apostat, Néron et d'autres maudits, sont nommés ensemble dans une formule d'excommunication : «Damnentur cum Juda tra«ditore et Juliano apostata, etc.» (Martene, *De antiq. Eccl. ritib.* t. III, p. 440, 441.)

[3] Voir, sur ces amendes, Marini, *Iscr. Alban.* p. 73-77; voir aussi le *Cod. Theod.* IX, XVII, 1 et 4; le *Museum Veronense,* 364, 1; Orelli, 4393, 4432; Fabretti, I, 309; II, 175, 190, 253, etc., etc.

[4] Fabr. p. 392 L; Orelli, 4366, 4367, 4368, 4369; Petron. *Satyric.* LXXI.

Ces peines n'étaient sans doute pas purement comminatoires, car, le plus souvent, les épitaphes indiquent spécialement l'*arca* au profit de laquelle les amendes devaient être réalisées[1]; il résulterait de ces mentions qu'il devait être tenu un répertoire des tituli[2]; autrement, la défense écrite *Pœnæ nomine* disparaissant avec le monument, le fait même du sacrilége en eût assuré l'impunité[3].

Un mot sur les légendes rehaussées de couleurs ou simplement écrites au pinceau, comme paraît l'avoir été l'épitaphe d'HILPERICVS.

Gori en fait remonter l'usage à des temps reculés, en rapportant, parmi les inscriptions antiques de Florence, un petit monument de terre cuite, sur lequel sont tracés en couleur des caractères étrusques[4]. Parfois, les tituli étaient simplement peints ou charbonnés[5]; les plus élégants s'exécutaient en lettres d'or[6] ou d'émail[7]. Quelque fragiles que pussent être les inscriptions exécutées de la sorte, un certain nombre de ces monuments, placés par la prévoyance ou le hasard dans des conditions particulières, ont été retrouvés en Égypte et en Italie[8]. Je

[1] Cette mention existait probablement sur un fragment d'inscription que j'ai vu dans le pavé de S. Maria in Trastevere : ....XV KAL IVLIAS ...LVM VIOLAVIT IN*ferat?*... Cf. Murat. 381, 2, etc.

[2] Je trouve dans les *Papiri diplomatici* de Marini (p. 142), et dans ses *Fratelli arvali* (p. 330), une donation gravée sur marbre, et une inscription funéraire renvoyant toutes deux à des actes écrits.

[3] On connaît l'usage adopté par les Grecs de déposer en lieu sûr des reproductions de leurs tituli. Voir Boeckh, vol. II, p. 752, n° 3266; 759, n° 3281; 760, n° 3282; 794, n° 3401; 840, n° 3509; 843, n° 3515; 844, n° 3516.

[4] *Inscr. Etrur.* t. I, p. 275.

[5] Voir ma Diss. n° 201; Marang. *Acta S. Vict.* p. 134; Orelli, 4909; Zell, *Delectus inscript.* 1810-1816. Cf. Mazochi, *Tab. Heracl.* p. 309, 310; Euseb. *Hist. eccl.* V, I, etc.

[6] Bosio, p. 507, col. 1; Mai, *Coll. vat.* 419, 7; Pellicia, *Polit.* t. II, p. 112, etc.

[7] Les lettres d'une inscription de porphyre encastrée dans le vestibule de la salle de lecture, à la Bibliothèque impériale, sont rehaussées d'émail; il en est de même des hiéroglyphes gravés sur le sarcophage de Ramsès III, qui fait partie du musée du Louvre.

[8] Jahn (*Specim. ep.* p. 102) cite une inscription dont une partie seulement est gravée; d'après une note contenue dans le même ouvrage (p. 54), le V et le Θ, qui, sur les monuments antiques, servaient à distinguer les noms des morts de ceux des vivants, sont quelquefois simplement tracés en couleur. Marini rapporte une épitaphe où il en est ainsi pour le mot VIVIT. (*Arv.* p. 609 B.)

renverrai, sur ce sujet, au célèbre travail du P. Lupi[1], à la dissertation de M. Letronne sur la statue de Memnon[2], et je rappellerai que les précieux ὄστρακα de l'Égypte sont simplement écrits à l'encre sur des fragments de poteries[3].

Quelquefois, au lieu de remplacer le travail du graveur, la couleur ou l'or en devenaient le complément et aidaient à rendre les caractères plus distincts. Il est même probable que la plupart des inscriptions antiques, où toute trace de coloration a disparu par le fait du temps, étaient rehaussées de minium, si nous en jugeons par ces paroles de Pline : « Minium in voluminibus quoque scriptura usurpatur, « clarioresque litteras vel in auro, vel in marmore etiam in sepulcris « facit[4]. » Plusieurs monuments chrétiens de l'espèce, protégés par les lieux mêmes où ils étaient déposés, ont été retrouvés dans les profondeurs des catacombes[5].

L'inscription d'HILPERICVS paraît être la plus antique des épitaphes peintes qui aient été trouvées en Gaule.

J'ai donné plus haut des exemples antiques du Z remplaçant l'S, comme dans le mot OZZA de ce titulus[6].

Un distique de Fortunat constate la signification du nom d'HILPERICVS[7].

On s'explique parfaitement que ces sortes de mentions pussent s'inscrire de caractères moins ineffaçables que le reste du titulus.

[1] *Epitaphium Severæ martyris*, p. 38.

[2] P. 242. Voir aussi *Recherches pour servir à l'hist. de l'Égypte*, p. 134.

[3] Boeckh, n°s 4863 B et suiv. Deux lampes chrétiennes des catacombes, que le R. P. Marchi a bien voulu me permettre de dessiner, portent des inscriptions à l'encre (Brunati, *Mus. Kirch.* n° 234); je me bornerai à signaler ici ces monuments dont il lui appartient de donner des copies figurées. Cf. ci-dessus, p. 95 et 190.

[4] *H. N.* XXXIII, c. XL, n° 5.

[5] Lupi, *loc. cit.*; Marangoni, *Cose gent.* p. 463; Buonarotti, *Vetri*, p. 164; Mai, *Coll. vat.* t. V, p. 420, 8; 421, 6. Sur un monument païen du musée de Mayence, les caractères présentent encore quelques traces de minium. (Klein, *Grabstein des Blussus.*) Il en est de même d'une inscription récemment découverte à Serezin (Isère). (*Moniteur universel* du 16 décembre 1853.) Voir encore Legouz de Gerland, *Diss. sur l'orig. de la ville de Dijon*, p. 84, note, etc.

[6] Dissertation n° 204.

[7] Chilperice potens, si interpres barbarus exstet
Adjutor fortis, hoc quoque nomen habes.
(Lib. I, c. I.)

208.

Fortunat, *Miscell.* l. II, c. XI, éd. de Brower, c. XIV, éd. de Luchi; — Bolland. *Acta SS.* t. II, mart. p. 38, 39; — *Acta SS. ord. Ben.* t. I, p. 254, 255; — Duchesne, *Hist. Franc. script.* t. I, p. 465; — Baron. *Annal.* t. X, p. 204; — Du Breul, *Le théâtre des antiq. de Paris*, p. 5; — Lecointe, *Ann. Eccl. Franc.* t. I, p. 707; — Hadr. de Valois, *Disceptatio de basilicis*, p. 8; *Disceptationis de basil. defensio*, p. 42, 43; — Bulæus, *Hist. universitatis Parisiensis*, t. I, p. 88; — Launoi, *Opp.* t. II, p. 593, et dans Sauval, *Hist. et rech. des ant. de Paris*, t. I, p. 265; — Savaron, *Notæ ad Sid. Apoll. Epist.* p. 285; — Dubois, *Hist. Eccl. Paris.* t. I, p. 83; — Malingre, *Les antiq. de la ville de Paris*, p. 4; — Jaillot, *Recherches sur la ville de Paris*, quartier de la Cité, p. 133; — De Fleury, *Histoire de sainte Radegonde*, 1re édition, p. 208; — Dusommerard, *Arts au moyen âge*, t. II, p. 298, 299.

SI SALOMONIACI MEMORETVR MACHINA TEMPLI
ARTE LICET PAR SIT PVLCHRIOR ISTA FIDE
NAM QVAECVMQVE ILLIC VETERIS VELAMINE LEGIS
CLAVSA FVERE PRIVS HIC RESERATA PATENT
FLORVIT ILLA QVIDEM VARIO INTERTEXTA METALLO
CLARIVS[1] HIC CHRISTI SANGVINE TINCTA NITET[2]
ILLAM AVRVM LAPIDES ORNARVNT CEDRINA LIGNA
HVIC VENERABILIOR DE CRVCE FVLGET HONOR
CONSTITIT ILLA VETVS RVITVRO STRVCTA TALENTO
HAEC PRETIO MVNDI STAT SOLIDATA DOMVS
SPLENDIDA MARMOREIS ATTOLLITVR AVLA COLVMNIS
ET QVIA PVRA MANET GRATIA MAIOR INEST
PRIMA CAPIT RADIOS VITREIS OCVLATA FENESTRIS
ARTIFICISQVE MANV CLAVSIT IN ARCE DIEM
CVRSIBVS AVRORAE VAGA LVX LAQVEARIA COMPLET
ATQVE SVIS RADIIS ET SINE SOLE MICAT

[1] Texte de Gislemar (*Acta SS. O. B.* p. 255), CLARVIT.

[2] Texte de Gislemar (*Acta SS. O. B.*), NITENS

HAEC PIVS[1] EGREGIO REX CHILDEBERTVS AMORE
DONA SVO POPVLO NON MORITVRA DEDIT
TOTVS IN AFFECTVS DIVINI CVLTVS ADHAERENS[2]
ECCLESIAE IVGES[3] AMPLIFICAVIT OPES
MELCHISEDECH NOSTER MERITO REX ATQVE SACERDOS
COMPLEVIT LAICVS RELIGIONIS OPVS
PVBLICA IVRA REGENS ET CELSA PALATIA SERVANS
VNICA PONTIFICVM GLORIA NORMA FVIT
HINC ABIENS ILLIC MERITORVM VIVIT HONORE
HIC QVOQVE GESTORVM LAVDE PERENNIS ERIT

Il me suffit de comparer cette pièce avec celles que nous avons déjà vues à Tours et à Nantes, et avec la légende toute descriptive de la basilique de Saint-Patiens[4], pour me persuader qu'elle fut inscrite, vers l'an 580, sur les murs d'une église de Paris. Méconnues jusqu'à cette heure par les nombreux écrivains qui l'ont cité, la nature et la destination de ce petit poëme me paraissent ressortir encore d'un fait matériel que je mettrai sous les yeux du lecteur. Nous avons vu, par un monument encore debout, qu'au moyen âge on empruntait à des basiliques célèbres leurs légendes pour en orner d'autres églises[5], et nous retrouvons en Angleterre, sur les murs d'un temple chrétien construit au VII[e] siècle par Ina, roi de Wessex, les dix derniers vers de la pièce que je viens de transcrire[6].

[1] Texte de Gislemar et ms. du Vatican cité par Luchi.

[2] Gislemar, AFFECTVM, INHAERENS.

[3] Gislemar, VILES.

[4] Dissertation n° 54.

[5] Dissertation n° 170.

[6] Cambden, *Britannia*, p. 165. On a vu plus haut, Dissertation n° 198, que la première partie de cette pièce est copiée sur une légende écrite par Fortunat pour l'église de Nantes. Parfois, les inscriptions métriques sont ainsi composées de fragments empruntés à d'autres tituli. (Cf. Burmann, *Anthol.* t. II, p. 233; Marini, *Arv.* p. 493, 494, et mes Dissertations n°s 242 et 492.)

J'ai dit, p. 24, que trois petits poëmes figurés, dus à Fortunat, me semblaient être des compositions épigraphiques. D'après les exemples que je rapporte, l'insertion de la pièce VI[e] du livre II dans une inscription de

Contrairement à l'important témoignage de Gislemar, moine de Saint-Germain-des-Prés, qui écrivit au IXe siècle, Valois[1], Malingre[2], D'Achéry[3], Du Breul[4], Jaillot[5], Lebeuf[6], Gilbert[7], Emeric David[8], et tout récemment encore M. de Guilhermie[9], ont vu dans les vers de Fortunat une description de la cathédrale de Paris. L'autorité peu concluante, il faut le reconnaître, sur laquelle s'est basée cette opinion, réside tout entière dans le titre *De ecclesia Parisiaca* donné par les manuscrits[10].

C'est pour l'église de son abbaye, appelée d'abord Sainte-Croix et Saint-Vincent, que Gislemar revendique la pièce qu'il transcrit sans la faire d'ailleurs précéder d'aucun titre[11]. Il suffit, comme l'a fait observer l'abbé de Vertot, de comparer son texte avec notre petit poëme, pour être frappé de l'analogie qui existe entre les deux descriptions[12]. On en jugera. Après quelques mots sur l'expédition dirigée par Childebert contre Amalaric, Gislemar ajoute : « Quem ut præli« bavimus, rex christianissimus opprimens bellico jure, recepta sorore,

Calbulus (Burmann, *Anthol.* t. II, p. 623) permettrait de voir, pour ce curieux distique, un commencement de preuve à l'appui de mon opinion.

[1] *Disceptatio de basilicis*, p. 8. *Disceptationis de basilicis defensio*, p. 42-43.

[2] *Les antiq. de la ville de Paris*, p. 4.

[3] *Acta SS. O. Bened.* t. I, p. 254.

[4] *Le théâtre des antiq. de Paris*, p. 5.

[5] *Recherches sur la ville de Paris*, quartier de la Cité, p. 133.

[6] *Hist. de la ville et de tout le dioc. de Paris*, t. I, p. 5. D. Bouillard accepte également cette opinion en ne rapportant pas la pièce de Fortunat dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*. Toussaint Duplessis, *Annales de Paris*, p. 56, évite de se prononcer sur la question. Launoi, qui cherche toujours à se singulariser, dit qu'il s'agit ici de Saint-Denys dans la ville. (*Opp.* II, 593.)

[7] *Descr. de l'égl. métrop. de Paris*, p. 12.

[8] *Hist. de la peinture*, p. 52.

[9] *Itinéraire archéologique de Paris*, p. 21, *Description de Notre-Dame de Paris*, p. 1.

[10] Un passage de Sidoine Apollinaire, relatif à une inscription qu'il a composée, nous apprend que ces sortes de pièces étaient recueillies par le bibliopole et réunies aux œuvres de l'auteur. (Lib. II, epist. VIII.) C'est plutôt, sans doute, au libraire qu'à l'auteur que l'on doit attribuer l'intitulé de notre légende, qui, par le fait même de la destination que je crois lui reconnaître, n'était susceptible d'en recevoir aucun.

[11] *Vita S. Doctrovei.* (*Acta SS. Ord. Bened.* t. I, p. 254, 255.)

[12] *Mém. de l'Acad. des inscr.* t. III, p. 245, 246. Cette opinion est également celle des éditeurs de Fortunat, Brower et Luchi, de Baronius, de Dulaure, *Histoire de Paris*, t. I, p. 202, éd. de 1839, et de M. de Fleury; voir aussi Dusommerard, t. III, p. 298.

« ex Toletana urbe, qua isdem Amalricus sedem habebat, asportavit « crucem auream pretiosissimis gemmis redimitam, necnon ex opere « Salomonis, ut fertur; triginta calices, quindecim patenas, viginti « quoque evangeliorum capsas : quæ omnia, ut vere princeps Christo « omnino devotus, maluit distribuere potius quam retinere ad pro- « prios usus. Gratia igitur vivificæ crucis ecclesiam sanctissimi mar- « tyris[1], ubi ipsam cum aliis pretiosissimis ornamentis delegavit, in « modum crucis ædificare disposuit[2]. Cujus basilicæ opus mirificum « describere nobis videtur superfluum, qualiter scilicet distincta fenes- « tris, quibus pretiosissimis marmorum fulta columnis, quove modo « crispante camera, compta auratis laqueariis, nec non parietes ut « Christi decebat aulam, quo decore nitebant pictura aurei coloris, « strato inferius pulchro emblemate pavimenti. Tectum vero ipsius « basilicæ coopertum adprime deaurato cupro ære, repercussum solis « jubare, sic flammigero rutilabat fulgore, quatenus intuentium aciem « reverberaret nimia claritudine. Unde præ nimio decore non immerito « olim ipsa domus per metaphoram *Inaurati Germani aula* vocabatur « vulgi ore[3]. Sed ne quis incredulus existat nostræ assertioni, profe- « ramus in medium quid de hac domo disertissimus vir Fortunatus « in suis opusculis ediderit, ait enim :

« *Si Salomoniaci memoretur machina templi*
« *Arte licet par sit,* etc. »

S'il faut ajouter encore au témoignage d'un religieux qui s'est fait l'écho de la tradition de son abbaye, et à la critique duquel les Béné-

[1] Saint Vincent, premier patron de la basilique.

[2] Cf. Gregor. Turon. *Historia Francorum,* IV, xx.

[3] Parfois les toitures étaient ainsi ornées de métaux. (Fortunat, I, xii; Paul. Diac. *De gestis Langob.* VI, lviii; Flodoard, *Hist. Rem.* III, v; Alb. Lenoir, *Archit. monast.* t. I, p. 151.) On a retrouvé à Vienne, en France, des fragments de tuiles de bronze doré et d'un métal semblable à celui des miroirs antiques, provenant d'un temple élevé dans cette ville, et que mentionne une inscription romaine. (Chorier, *Antiquités de Vienne,* p. 186.) Ces fragments font partie de la collection de M. Girard.

dictins ont rendu toute justice[1], je citerai l'autorité de Fortunat[2], celles de Gislemar, d'un diplôme de Childebert[3] et du martyrologe d'Usuard[4], établissant qu'au VIe siècle la basilique de Saint-Vincent était en même temps dédiée à la Sainte-Croix[5]. Si l'on oppose que le nom de saint Vincent ne figure pas dans ce petit poëme, je rappellerai que, dans chaque basilique, les inscriptions étaient alors en grand nombre, ainsi que l'on peut s'en assurer dans ce recueil même[6]; sans doute d'autres vers, peints ou exécutés en mosaïques sur les parois du saint lieu[7], célébraient l'illustre martyr.

D'après ce qui précède, je n'hésite pas à penser que les œuvres du saint évêque de Poitiers nous ont conservé une légende murale de l'antique église de Sainte-Croix et Saint-Vincent, église que Fortunat mentionne encore dans ces distiques sur Childebert[8] :

Hinc iter eius erat cum limina sancta petebat
Quæ modo pro meritis incolit ille magis;
Antea nam vicibus loca sacra petebat amatus
Nunc tamen assidue templa beata tenet[9].

Les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* enregistrent, comme appartenant au VIe ou au VIIe siècle, un monument étrange que je n'ai

[1] *Hist. litt. de la France,* t. V, p. 396-398.

[2] *Vita S. Germ.* c. XLII.

[3] Pardessus, *Diplomata,* t. I, p. 117.

[4] 23 décembre, éd. de 1714, p. 760.

[5] On voit dans le poëme d'Abbon (l. II, v. 301-310), l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés miraculeusement préservée de l'incendie par une sainte croix qui n'était autre, peut-être, que le trophée de Childebert.

[6] Dissert. n°s 170 à 193 et 594. Voir encore saint Paulin de Nole, édit. de 1685, p. 206 à 210, ep. XXXII, *Ad Severum.*

[7] La basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul, fondée vers 508 par Clovis, sur la montagne Sainte-Geneviève, était revêtue de mosaïques au dedans et au dehors. (*Magistri Stephani tornacensis epistolæ,* ep. CXLVI, p. 218. Paris, 1619, in-8°.)

[8] *De hortis Ultrogotonis reginæ,* VI, VIII. Cf. sur la situation de ces jardins, le travail de M. Jollois, *Antiq. de la France,* t. I, p. III. *Mém. de l'Acad. des inscriptions.*

[9] Childebert fut enseveli dans cette basilique. (Gr. Tur. *H. Fr.* IV, XX; Usuard et Gislemar, *loc. cit.*)

pu retrouver[1]. C'est une dalle longue de cinq pieds, découverte en 1724 sur une tombe de pierre au parvis Saint-Sulpice, et portant une épitaphe où l'on peut lire dans une sorte de caractère conventionnel :

✝ HIC IACET INCLVSVS TETOPI DE STIRPE CREATVS
HERLVNVS QVMDAM VOCATVS NOMINE [QIDAM?]

Ce monument a sans doute existé, bien que la copie publiée par le *Mercure de France*[2] semble plutôt faite pour inspirer le doute que pour commander la confiance; je ne le crois pas toutefois de nature à prendre place parmi nos premières inscriptions chrétiennes.

SAINT-CLOUD.

209.

Bonfons, *Antiquités de Paris*, p. 30; — Du Breul, *Le théâtre des antiq. de Paris*, p. 871; — *Vie de saint Cloud*, p. 63; — *Acta SS.* t. III, sept. p. 98; — Piganiol de la Force, *Descr. de Paris*, t. VIII, p. 272; — Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris*, t. VIII, p. 32; — Mss. de Marini, à la Vaticane, p. 345, 2 : «Ex codice «Doniano, p. 41. Descripsit J. Franciscus a Balneo, nunt. in Gallia. In schedis «Barberinis est : CLODOBALDVS — PERSPICVO — SCEPTRVM.» (Note communiquée par M. De Rossi); — Labbe, *Thes. ep.* p. 578; — *Dictionnaire d'épigraphie*, t. II, col. 807.

✝ ARTVB[3] : HVNC TVMVLVM CHLODOALDVS CONSECRAT ALMIS
EDITVS EX REGVM STEMMATE PERSPICVO
QVI VETITVS REGNI SEPTRVM RETINERE CADVCI
BASILICAM STVDVIT HANC FABRICARE DEO
AECLESIAEQVE DEDIT MATRICIS IVRE TENENDAM
VRBIS PONTEFICI LVQVE FORET PARISI[4]

[1] T. II, p. 639. L'abbé Lebeuf y voit une épitaphe «du VIIIe siècle au plus tard.» (*Hist. de la ville et du dioc. de Paris*, t. I, IIe partie, p. 446.)

[2] Mai 1724, p. 893, avec une note de Dom Nicolas Toustain.

[3] Les autres copies donnent ARTVBVS.

[4] Bonfons : VRBIS PONTEFIC. . . . T

Après avoir raconté la mort des deux fils de Clodomir, Grégoire de Tours nous apprend que les meurtriers ne purent s'emparer du troisième. « Tertium vero Chlodovaldum comprendere non potuerunt, « quia per auxilium virorum fortium liberatus est. Is, postposito regno « terreno, ad Dominum transiit, et sibi propria manu capillos incidens, « clericus factus est; bonisque operibus insistens, presbyter ab hoc « mundo migravit. Hi quoque regnum Cholodomeris inter se æqua « lance diviserunt[1]. »

C'est à *Novigentum*[2], aujourd'hui appelé de son nom Saint-Cloud, que se retira le jeune prince dont l'épitaphe est sous nos yeux. Quelques détails transmis par Du Breul et Lebeuf sur ce monument conservé encore, au temps de ce dernier, dans une crypte de l'ancienne église, nous apprennent que la tombe, faite de marbre noir, reposait sur « quatre colonnes de porphyre, » qu'elle était longue de sept pieds, et que les C de l'inscription étaient de forme carrée. Les copies qui nous sont parvenues présentent des variantes nombreuses. J'ai suivi la leçon de l'abbé Lebeuf. On peut consulter, sur l'expression AECLESIAE MATRICIS, les *Institutiones* de Selvagi[3]. Ce titre est donné de même à la cathédrale de Paris dans un diplôme de Childebert Ier[4]. J'ai dit plus haut quelques mots du système prosodique qui a permis ici au versificateur de faire une longue de la dernière syllabe de STVDVIT[5].

VICQ.

210.

Ch. Lenormant, *Revue numismatique*, 1853, p. 306, note 1; — Romieu, *Bulletin*

QVE FORET PARISII; Du Breul et Marini : VRBIS PONTEFICII QVAE FORET PARISIIS; *Acta SS.* : VRBIS PONTEFICI QVIQVE FORET PARISI.

[1] *H. Fr.* III, XVIII.

[2] Aimoin, *De gest. Franc.* lib. II, c. XII,

[3] T. III, lib. II, cap. I, § 5; cf. Gregor. Turon. *De miraculis sancti Martini*, III, XIV; Mabill. *De re diplomatica*, page 596 E, n° CXLIII, etc.

[4] Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 115.

[5] Voir ma Dissertation n° 61.

du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, t. II, p. 230; — voir mes planches, n° 145.

. . . .

TISIM NOMIN . .
ADELFIVM ANNOR

Ce fragment d'inscription, gravé sur le couvercle d'un sarcophage, a été découvert, en 1853, par M. Moutié, dans le cimetière de Vicq, arrondissement de Rambouillet[1]. La forme des caractères le reporte à l'époque chrétienne. On y retrouve les mots : . . . . .*pien*TISIM*um* NOMIN*e* ADELFIVM ANNOR*um*. . . . .

SAINT-PIAT.

210 A.

La commune de Saint-Piat, près Maintenon, possède un beau sarcophage des premiers temps chrétiens. Ce précieux monument, de beau marbre blanc, comme ceux d'Arles et de l'Italie, sert aujourd'hui de fonts baptismaux. C'était l'autel de l'ancienne église[2], ainsi que M. le curé de Saint-Piat en a acquis la certitude en retrouvant, à l'extrémité de l'abside de cette dernière, un massif de maçonnerie, qui présentait exactement sur toutes ses faces les dimensions du sarcophage[3]. Divisée par des colonnettes en sept arcades, la face princi-

[1] Voir, sur les objets antiques trouvés dans les tombes de cette localité, le *Bulletin du comité*, loc. cit. et l'abbé Cochet, *Norm. souterr.* p. 329, 373, 387 et 407.

[2] L'église de Saint-Piat est bâtie sur le lieu même qu'occupait l'ancienne église; l'enceinte de cette dernière, large seulement de vingt-huit pieds, est entièrement comprise dans le nouvel édifice, comme l'ont montré des fouilles opérées en 1846. L'autel s'élevait à la place qu'occupe aujourd'hui le lutrin du chœur; il était adossé au mur de l'abside.

[3] Sa longueur est de 2 mètres, sa hauteur de 57 centimètres, les petits côtés, ornés d'imbrications, présentent une face de 75 centimètres. La place qu'il occupe aujourd'hui ne permet pas de le défendre contre

pale donne, en très-haut relief, dans celles qui occupent les extrémités, les figures des douze apôtres, dont plusieurs tiennent en main le *volumen*. Au milieu est une représentation symbolique de la résurrection de Notre-Seigneur.

J'ai dit plus haut que les artistes chrétiens ne reproduisaient aucune scène de la vie de Jésus-Christ postérieure à la comparution devant Pilate, et que, si quelque exception pouvait être signalée à cette règle, le sujet s'enveloppait alors d'une forme mystique, pour dérober aux yeux des fidèles tout ce qui pouvait rappeler les souffrances du Sauveur[1]. Ici encore, mon observation se confirme; la représentation réelle disparaît sous le symbole; on n'y retrouve ni la tombe, ni le Christ à demi nu, les pieds, les mains, le côté percés par les clous et la lance, ainsi que l'art moderne nous l'a si souvent retracé. Sur le sarcophage de Saint-Piat, qui, malgré ses nombreuses mutilations, peut être aisément restitué par la pensée, deux soldats, plus petits que les apôtres, suivant le type ordinaire de l'antiquité, sont appuyés sur leurs boucliers; au milieu d'eux s'élevait la croix, surmontée d'une couronne à lemnisques flottants qui existent encore, et dans laquelle était inscrit le monogramme cruciforme ⳨[2].

Autant que l'on peut en juger à cette heure, deux colombes auraient été posées sur la partie inférieure de la couronne[3].

les dégradations; il serait à désirer qu'on transportât ce monument dans le chœur même de l'église.

[1] Dissertation n° 73. Cf. le *Bulletin archéologique*, 1856, p. 10, n° 20.

[2] Les quatre points d'attache de ce monogramme sont encore visibles sur le marbre. Si j'en excepte la substitution du monogramme cruciforme au chrisme, l'ensemble de cette représentation donne la figure exacte de la croix d'or gemmée que fit exécuter Constantin. (Euseb. *De vit. Const.* l. I, c. xxv, cf. ma Dissertation n° 457.)

[3] On remarquera, sur le sarcophage de Saint-Piat, que l'extrémité des longs cimiers de plumes qui ornaient les casques des soldats se prolongeaient jusque sur les colonnes, où leur trace existe encore; au-dessus de ces cimiers, se trouvent, à droite et à gauche, deux tenons qui supportaient des objets assez difficiles à déterminer; j'ai toutefois reconnu, sur la colonne de gauche, que l'un de ces objets se terminait comme une queue d'oiseau, ce dont on peut s'assurer en en comparant le travail avec celui des cimiers de plumes. J'ajouterai que, sur des sarcophages représentant un sujet analogue, deux colombes sont placées sur les traverses de la

Figurée sur les tombes, cette représentation me semble le symbole de la résurrection promise aux fidèles[1].

L'origine du sarcophage de Saint-Piat est inconnue; entièrement semblable à ceux d'Arles et de Marseille, il paraît avoir été tiré de la Provence pour servir à la sépulture de quelque chrétien puissant ou illustre par sa sainteté.

Il n'existe dans le nord de la Gaule qu'un très-petit nombre de ces belles tombes de marbre à figures.

CHARTRES.

211.

Bolland. t. IV, oct. p. 279 B; — *Gallia christiana*, t. VIII, p. 1097; — Bulteau, *Description de la cathédrale de Chartres*, p. 276; — De Lépinois, *Hist. de Chartres*, t. I, p. 22, note 1; — Doublet de Boisthibault, *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, IIe série, *Antiquités de la France*, t. III, p. 474-476; — voir mes planches, n° 139.

HIC REQVIISCIT CHALETRICVS EPS CVIVS DVLCIS MEMORIA
....NONAS OCTOBRIS VITAM TRANSPORTAVIT IN CAELIs

Cette inscription est gravée sur le couvercle d'une tombe de pierre retrouvée, le 15 avril 1703, sous le principal autel de l'église de Saint-

croix. (Bosio, p. 79; Lalauzière, *Histoire d'Arles*, pl. xxv, n° 3; Henry, *Antiq. du départ. des Basses-Alpes*, pl. II, n° 3.)

J'ai encore trouvé la résurrection de Notre-Seigneur sur un bas-relief qui sert de frontispice au tome V des *Catacombes* de M. Perret, sur deux sarcophages de la crypte de saint Maximin, sur une tombe de marbre qui a existé à Nîmes, et dont Ménard nous a conservé une copie imparfaite (*Antiq. de Nîmes*, t. VII, p. 491), sur une autre, découverte à Manosque (Henry, *Antiq. du dép. des Basses-Alpes*, pl. II, n° 3 et p. 141), et sur un sarcophage de Soissons (Le P. Sp. Poupart, *Dissertation sur deux tombeaux qui se voyent dans l'église Notre-Dame de Soissons*, p. 16). Dans ces diverses représentations, l'artiste chrétien a toujours suivi la disposition que je viens de décrire.

[1] Cf. ma Dissertation n° 286.

Nicolas[1], primitivement dédiée à saint Sergius et à saint Bacchus[2]. A côté de ce sarcophage, on en avait d'abord découvert deux autres, contenant l'un des ossements d'enfants, le second, les restes d'un homme et d'une femme[3].

Comme nous l'apprend une lettre de l'abbé Estienne à Mabillon, les trois tombeaux avaient la tête placée sous l'autel même[4] et le pied

[1] Le sarcophage de saint Calétric avait déjà été découvert une première fois à une époque dont la date n'est pas connue. Ce fait résulte pour moi des mots *Carnoti, inventio sancti Caletrici ipsius civitatis episcopi,* ajoutés au texte d'Usuard (*nonis octobris*) dans l'édition donnée en 1568 par Molanus, et d'un passage où Pintard, dans son *Histoire chronologique de la ville de Chartres,* p. 98, 100 (ms. Bibl. de l'Arsenal, histoire, n° 269, in-folio), dit qu'en 1581 on trouva, dans une châsse du trésor de Notre-Dame de Chartres, des reliques de saint Calétric. Le même fait est encore confirmé par Roulliard (*Parthénie,* Ire partie, p. 205 verso, 206 recto), qui fixe toutefois à 1587 l'année de l'ouverture de la châsse.

[2] La première église, aujourd'hui détruite comme l'est aussi celle de Saint-Nicolas, et dont M. Lejeune a bien voulu me communiquer le plan et la coupe*, paraît remonter à une haute antiquité. La tradition l'attribue au IVe siècle. (*Extrait de l'histoire manuscrite de Chartres par Souchet, augmentée de faits historiques jusqu'en 1773,* ms. de M. l'abbé Vilbert, secrétaire de l'évêché de Chartres.) Il existe encore à Constantinople une antique église placée de même sous l'invocation de saint Sergius et de saint Bacchus. Voir Du Cange, *Constantinopolis christiana,* l. IV, p. 135, 136; Albert Lenoir, *Architecture monastique,* t. I, p. 257 et 321.

[3] Ce dernier, occupant la place du milieu, a été attribué, lors de son invention, aux fondateurs de l'église. Cette opinion peut se soutenir. (Cf. Greg. Nazianz. *Carmen* XVII, dans Muratori, *Anecdota græca,* p. 17 :

Εἷς δόμος, ἀλλ' ὑπένερθε τάφος, καθύπερθε δὲ σηκός.

Τύμβος δειμάμενοις, σηκὸς ἀεθλοφόροις.)

On a également pensé que les enfants pouvaient être les leurs. (Archives du département d'Eure-et-Loir, fonds du chapitre; note manuscrite envoyée à D. Robert Samuel par M. Renaud, chanoine de Notre-Dame de Chartres, le 10 septembre 1711.) D'après cette même pièce et une lettre de l'abbé Estienne, du 4 mai 1703, ces deux tombes portaient des traces d'incendie; la dernière était recouverte de larges tuiles romaines.

[4] Mabillon voit ici une preuve nouvelle de l'antique usage d'orienter les sépultures, et renvoie, sur ce point, à sa célèbre dissertation *De cultu Sanctorum ignotorum,* p. 99 de l'édition de 1705. (Archives du département d'Eure-et-Loir, fonds du chapitre, lettre manuscrite du 23 novembre 1703.) Ajoutons que la place donnée aux trois

* Sur ces croquis, malheureusement bien imparfaits, M. Paul Durand, qui réunit à son beau talent de dessinateur des connaissances si précises en archéologie, n'hésite pas à reconnaître l'indication d'absides en cul de four.

tourné vers l'abside[1]. Deux autres notes adressées par l'abbé Estienne au P. Esterlin et à Mabillon, dans la correspondance duquel je les ai retrouvées, contiennent quelques détails curieux pour l'étude des sépultures mérovingiennes.

A la tête du sarcophage sont champlevées trois croix pattées encore très-visibles, dont je donne la figure. « Le dessus de ces croix, dit la « première lettre, estoit orné de plaques d'yvoire ou d'os gravées en « croix, faites au compas, accompagnées de petites bendes de pareilles « matières gravées diversement. Le tout appliqué sur une couche de « mortier fin qui scelloit la tombe avec le tombeau[2]. » Ces incrustations ont complétement disparu.

A peu près vide d'ossements[3], le sarcophage du saint évêque présentait « deux grands carreaux antiques de terre rouge cuite qui es« toient posés debout ou de champ, formant un angle au haut du « tombeau pour contenir la tête[4]. »

Les trois sépulcres contenaient, avec les restes humains, « beau« coup d'os de sangliers, de beuf, de vau, de poulets et d'autres « animaux qui se consumment dans les cuisines[5]. » Ce mélange, que l'abbé Estienne attribue à un acte peu religieux remontant à la pre-

tombeaux s'explique par le désir de mettre les corps sous la protection des saints dont les reliques consacraient l'autel. (Boldetti, *Osservazioni*, lib. I, cap. VIII, et lib. III, cap. VIII.) Voir, sur les sépultures près des restes des saints, mes Dissertations n[os] 293, 354 et 492.

[1] Lettre manuscrite du 8 novemb. 1703. (Archives du département d'Eure-et-Loir.) Ils reposaient sur un pavé de terre cuite. (Ms. de M. Vilbert.)

[2] *Correspondance de Mabillon*, t. I, p. 375. (Au dép. des mss. de la Bibliothèque impériale, lettre du 4 mars 1703.) Le fait est encore attesté par une lettre de l'abbé d'Estampes à M. Chastelain, chanoine de Notre-Dame-de-Paris, lettre dont M. Lejeune me communique un extrait. Un assez bon dessin de la partie décrite accompagne ce document.

[3] Voir ci-dessus, p. 305, note 1.

[4] On connaît plusieurs sépultures antiques entièrement formées de tuiles ainsi disposées. (V. Schœpflin, *Alsatia illustrata*, trad. de Ravenez, t. III, p. 37; *Die Ausgrabungen von Salona*, par le docteur Carrara, taf. III.) Une lettre adressée à Montfaucon par M. Decoutures, le 6 décembre 1724, nous apprend qu'un tombeau semblable a été trouvé à Barsac. (*Correspondance de Montfaucon*, t. V, p. 131. Bibl. imp. dép. des mss.)

[5] *Correspondance de Mabillon*, t. V, p. 218, lettre du 30 septembre 1703.

mière découverte, n'est qu'une preuve nouvelle d'un usage fort répandu à l'époque mérovingienne[1].

Le sarcophage de saint Calétric fut, en 1703, l'objet de la vénération de tous; les fidèles y accouraient en foule et en détachaient de petits fragments qu'ils emportaient comme de précieuses reliques[2].

Ainsi qu'on le verra dans ma copie, le mot OCTOBRIS est une surcharge sous laquelle on lit encore nettement SEPTEMBRIS. Une partie de la légende, enlevée au ciseau, au commencement de la seconde ligne, aurait porté le mot PRIDIE, si l'on en juge par l'antique calendrier de l'église, où la fête de saint Calétric est indiquée le 4 septembre, c'est-à-dire la veille des nones de ce mois. M. Lejeune, qui a bien voulu me faire connaître son sentiment à ce sujet, fait remonter la correction à l'époque où la fête du saint, célébrée d'abord le 4 septembre, *pridie nonas septembris,* ainsi que le montre un antique calendrier, fut fixée aux nones d'octobre, jour de l'invention du corps.

Les Bollandistes placent vers l'an 573 la mort de saint Calétric.

J'ai copié l'inscription du saint évêque dans une crypte de Notre-Dame de Chartres, où le vénérable monument gît oublié et brisé.

212.

Fortunat, *Miscell.* l. IV, c. VII; — Baronius, *Annales*, t. X, p. 192; — *Gall. christ.* t. VIII, p. 1097; — *Bibl. vet. PP.* éd. de Lyon, t. XIV, p. 222; — Le Cointe, *Ann. Eccl. Fr.* t. I, p. 820, t. II, p. 91.

ILLACRYMANT OCVLI QVATIVNTVR VISCERA FLETV
NEC TREMVLI DIGITI SCRIBERE DVRA VALENT

[1] Troyon, *Description des tombeaux de Bel-Air,* p. 14; l'abbé Cochet, *Normandie souterr.* p. 153, 328, 375 et passim, etc. Cf. *Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XIII, p. 678-680.

[2] Ce détail, consigné dans le manuscrit de M. Vilbert, est attesté par la disparition totale des angles de la pierre qui porte l'inscription. Grégoire de Tours témoigne d'un fait analogue. (*De gloria confess.* LXIV et LXXIV; cf. le *Voyage littéraire de deux Bénédictins,* Ire partie, p. 162.)

DVMMODO QVAE VOLVI VIVO DABO VERBA SEPVLTO
CARMINE VEL DVLCI COGOR AMARA LOQVI
DIGNE TVIS MERITIS CALACTERICE[1] SACERDOS
TARDE NOTE MIHI QVAM CITO CARE FVGIS
TV PATRIAM REPETIS TV NOSQVE IN ORBE[2] RELINQVIS
TE TENET AVLA NITENS NOS TENEBROSA DIES
ECCE SVB HOC TVMVLO[3] PIETATIS MEMBRA QVIESCVNT
DVLCIOR ET MELLE[4] LINGVA SEPVLTA IACET
FORMA VENVSTA DECENS ANIMVS SINE FINE BENIGNVS
VOX SVAVIS LEGEM PRAEMEDITATA DEI
SPES CLERI TVTOR VIDVARVM PANIS EGENTVM
CVRA PROPINQVORVM PROMPTVS AD OMNE BONVM
ORGANA PSALTERII CECINIT MODVLAMINE DVLCI
ET TETIGIT TARDI PLECTRA BEATA DEI
CAVTERE ELOQVII BENE PVRGANS VVLNERA MORBI
QVO PASCENTE FVIT FIDA MEDELA GREGI
SEX QVI LVSTRA GERENS OCTO BONVS[5] INSVPER ANNOS
EREPTVS TERRAE IVSTVS AD ASTRA REDIS
AD PARADISIACAS EPVLAS TE CIVE REDVCTO
VNDE GEMIT MVNDVS GAVDET HONORE POLVS
ET QVIA NON DVBITO QVANTA EST TIBI GLORIA LAVDVM

[1] L'inscription du sarcophage porte *Chaletricus;* voir, sur l'inconstance de l'orthographe des noms à l'époque mérovingienne, ma Dissertation n° 199.

[2] Édition de Venise.

[3] On lit SVB HOC TITVLO dans les corrections marginales d'un précieux exemplaire de la première édition de Fortunat (Calari, 1574), qui fait partie de la belle collection de M. Ambr. Firmin Didot. Les corrections et additions de ce volume, toutes de la main d'André Schott, ont été empruntées, comme l'annonce une note qui se trouve sur le titre, à un antique manuscrit sur parchemin de la bibliothèque d'Abraham Ortelius, manuscrit demeuré inconnu, comme je m'en suis assuré, aux éditeurs de Fortunat.

[4] *Ibid.*

[5] OCTONOS, *ibid.*

NEC DEBES FLERI TALIS AMICE DEI
HAEC QVI SANCTE PATER PRO MAGNIS PARVA SVSVRRO
PRO FORTVNATO QVAESO PRECARE TVO

J'ai expliqué plus haut comment les *Epitaphia* composés par Fortunat me semblaient devoir être divisés en deux classes, les inscriptions tumulaires et les éloges funèbres[1]. Le cinquième distique de la pièce que je viens de transcrire ne permet pas de douter qu'il ne s'agisse ici d'un titulus réel, et lui marque sa place dans mon recueil.

Il se présente toutefois, sur ce point, une difficulté contre laquelle je dois prémunir le lecteur. On peut s'étonner, en effet, de rencontrer, pour un seul personnage, deux épitaphes, l'une retrouvée sur sa tombe, l'autre seulement conservée dans un antique recueil, et l'on serait tenté de considérer la dernière comme une simple composition laudative. Il n'en est cependant pas ainsi, et la difficulté que je signale n'est qu'apparente; il suffira, pour l'écarter, d'un simple coup d'œil sur les monuments des catacombes. Afin d'honorer les illustres martyrs qui y avaient reçu la sépulture, le pape saint Damase écrivit, au IVe siècle, des inscriptions en vers qu'il fit exécuter et appliquer sur un grand nombre de leurs tombes, tout en respectant le titulus primitif. Les belles découvertes de M. le chevalier de Rossi sont venues apporter la preuve de ce dernier fait. En 1853, cet habile antiquaire trouva, dans le cimetière de Saint-Calixte, la tombe du pape saint Corneille, avec ce titulus :

CORNELII MARTYRIS
EP

et au-dessus, encore en place, les fragments de l'inscription composée par saint Damase pour le martyr, inscription bien reconnaissable par la forme toute spéciale des caractères constamment employés pour l'exécution des inscriptions damasiennes[2]. Au cimetière de SS. Nérée

[1] Voir p. 4 et 5.

[2] On trouvera le type de ce caractère dans l'inscription de sainte Agnès. (Perret, *Catac.* t. V, pl. XXXIX, n° 131.)

et Achillée, M. de Rossi, qui avait bien voulu me servir de guide, m'a fait voir, dans les entaillements aujourd'hui vides d'une peinture murale, les places très-probables de l'épitaphe primitive et de la table de marbre ajoutée plus tard par le saint pontife. L'existence d'une double inscription sur ces tombes vient montrer comment la sépulture de saint Calétric a pu être indiquée à la fois et par le titulus en prose de son sarcophage et par la pièce de Fortunat, peinte[1] ou gravée sans doute sur le mur de la chapelle où ce sarcophage a été retrouvé[2].

On remarquera ici, au septième et au vingt-unième vers de l'épitaphe, une idée toute chrétienne que j'ai déjà signalée à l'attention du lecteur, celle de la patrie céleste dans laquelle est rappelé le défunt[3].

213.

Voir mes planches, n° 146.

MNAGIIICIRI
AMINCRI

Le sarcophage placé sous le milieu de l'autel et attribué aux fondateurs de l'église était couvert, d'après une lettre de l'abbé Estienne[4], « d'une tombe en bahu de trois pièces cassées; » sur l'une de ces pièces se lisait un fragment d'inscription dont la lettre contenait

[1] Voir ma Dissertation n° 8.

[2] C'est ainsi qu'à Reims le titulus métrique d'Attolus et de ses enfants se lisait dans la basilique de Saint-Julien, à une grande hauteur au-dessus des sarcophages, placés derrière l'autel, comme celui de saint Calétric : « Sepultusque cum filio et filia post altare « in ecclesia beati Juliani martyris, hunc se- « pulturæ declaratur habere titulum templi « pinnaculo innotatum. » (Frodoard, *Hist. Eccl. Rem.* lib. I, c. XXIII.) C'est encore ainsi que l'épitaphe en vers de Charles le Chauve a été inscrite, un an après l'ensevelissement de ce prince, sur la muraille voisine de la tombe. (De Lateyssonnière, *Recherches historiques sur le département de l'Ain,* t. I, p. 211.)

[3] Voir mes Dissertations n°s 3 et 57.

[4] Lettre du 4 may 1703. (*Corresp. de Mabillon,* t. I, p. 375. Bibl. imp. dép. des mss.)

une copie. A défaut de ce document aujourd'hui disparu, j'ai retrouvé, aux archives de la préfecture d'Eure-et-Loir[1], le dessin original, que je reproduis exactement. Écaillée par le feu qui avait endommagé le sarcophage, l'épitaphe ne présentait plus que quelques caractères sans suite. Peut-être la dernière ligne portait-elle les mots *anim*AM IN CRIS*to*.

214.

Voir mes planches, n° 147.

ITENIM IN PACE

On conserve aux mêmes archives un second dessin dont l'abbé Estienne avait également joint copie à sa lettre, et qui reproduit « un « morceau de tombe faite en bahu comme les précédentes, qui a aussi « souffert le feu et qu'on a trouvé dans les fondemens du rond-point « de cette église, assez prest des trois tombeaux cy-dessus. Ces lettres, « ajoute l'abbé Estienne, paroissent à nos curieux plus anciennes que « celles des autres tombeaux[2]. »

Contrairement à cette opinion, fondée sans doute sur la bonne exécution du caractère, le fragment que j'ai sous les yeux me semble appartenir à l'époque mérovingienne.

215.

Voir mes planches, n° 144.

J'ai copié à la préfecture d'Eure-et-Loir la pièce suivante, conservée dans les archives du fonds du chapitre de Notre-Dame de

[1] Fonds du chapitre. Le dessin porte ces mots : « Sur un morceau de la tombe du « grand tombeau où il y avoit deux corps. »

[2] *Corresp. de Mabillon*, t. I, p. 376. Le dessin des archives porte en note : « Sur un « morceau de la tombe en bahu d'un pied « d'épais et qui a souffert le feu; on ne sçait « d'où il est sorty ni à qui il a servi. »

Chartres. C'est une authentique, en cursive mérovingienne, trouvée dans une châsse de la cathédrale[1], et attestant la présence d'un débris du vêtement de saint Monulfus, évêque d'Utrecht. Bien qu'il ne s'agisse pas ici, à proprement parler, d'un monument épigraphique, je crois devoir donner cette légende comme un reste inédit, précieux par son âge, son caractère et sa rareté.

✝ *Hyc sunt pignora de coberturio*[2] *Domno*
Monulfo Trejectensi Epo

Saint Monulfus vivait au VIe siècle; il est nommé par Grégoire de Tours[3].

SENS.

216.

Inscriptiones antiquæ templorum et ædium sacrarum urbis Senonensis, collectæ anno Dni 1567 (Biblioth. imp. dép^t^ des mss. *Collection de Champagne*, t. XLIII, fol. 111); — Duchesne, *Hist. Franc. script.* t. I, p. 529; — D. Bouquet, *Rec. des hist. des*

[1] On lit au dos de cette pièce : «Cecy «doit estre remis en la dernière châsse et qui «est seule la plus élevée du rond-point de «l'église aux deux bouts de laquelle il y a «des faces de Notre-Seigneur, et le mettre «dans un grand parchemin qui sert d'enve-«loppe à plusieurs petits pacquets de reli-«ques, la pluspart deliez, dont il a été tiré «ce parchemin, et un affranchissement d'un «nommé Robert, vers 1100.»

[2] Pour *de copertorio.* Je dois à mon savant ami Léopold Delisle la leçon de ces deux mots, qui n'avaient pu être déchiffrés jusqu'à présent. Voyez, sur le mot *copertorium* ou *coopertorium,* Du Cange et un curieux passage du testament de saint Aredius, à la fin du Grégoire de Tours de Ruinart, pages 1313 et 1314.

Dans ses *Dissertations relatives à l'histoire du culte des reliques* (Lyon, 1842, in-8°, p. 24, 25), l'abbé Greppo a montré, par des textes antiques, qu'il était d'usage, chez les premiers fidèles, de recueillir avec respect tous les objets qui avaient été à l'usage des saints et des martyrs, et en particulier les pièces de leurs vêtements. Cet usage s'est perpétué. Voir Marini, *Pap. dipl.* p. 380 B, et les inventaires du XIIe au XVe siècle. On se rappelle les miracles faits par le manteau d'Élie (Reg. IV, II, 14), les vêtements du Christ (Matth. IX, 20; XIV, 36) et ceux de saint Paul. (*Acta,* XIX, 12.)

[3] *De glor. conf.* c. LXXII; cf. les Bollandistes, t. IV, jul. p. 152.

Gaules, t. II, p. 538; — *Acta SS.* jun. t. V, p. 371 et 373; — D. Mathoud, *De vera Senonum origine christiana*, p. 107, et *Catalogus episc. Senon.* p. 84; — Clarius, *Chronic. S. Petri vivi*, dans d'Achéry, *Spicileg.* t. II, p. 470; — *Opuscula Odoramni monachi*, dans A. Mai, *Spicil. Roman.* t. IX, p. 63; — Labbe, *Thes. epit.* p. 626; — Fortunat, éd. Migne, p. 596.

HVNC REGINA LOCVM MONACHIS CONSTRVXIT AB IMO
THEVCHILDIS REBVS NOBILITANDO SVIS
CVIVS NVNC LICET HOC CORPVS CLAVDATVR IN ANTRO
SPIRITVS ASTRIGERO VIVIT IN AXE[1] DEI
IMPLORANS RECTIS PASTORIBVS EVGE BEATVM
DET RAPIENTIBVS HINC HEV MALA DIGNA DEVS

Sens ne fournit à mon recueil que deux inscriptions chrétiennes, toutes deux écrites par Fortunat, et relatives à Théodéchilde, fille de Théodoric[2]. La petite pièce que je viens de transcrire était une légende autrefois placée dans l'antique église du monastère de Saint-Pierre-le-Vif, à la gauche de l'autel principal, et rappelant le nom de la fondatrice[3].

On remarquera au dernier vers une imprécation dirigée contre ceux qui oseraient enlever de la crypte où il reposait le corps de la sainte princesse[4]. Dans son catalogue des évêques de Sens, D. Mathoud nous apprend qu'au xe siècle la lecture de cette inscription rappela au bien l'évêque Archembaldus. Adonné à de détestables passions, le prélat parcourait un jour l'église du monastère qu'il avait rempli de soldats et de gens armés. Un chanoine pieux et savant sut attirer les yeux de l'évêque sur la pierre où était gravée la légende. « Tu le

[1] Pour ARCE. Cf. Theodulfus, *Opp.* éd. Sirmond, t. II, p. 855, et ma Diss. n° 333.

[2] Voir les notes de Luchi sur la pièce suivante, éd. de Fortunat, t. I, p. 145; Pagi, dans les *Annales* de Baronius, t. X, p. 298-300.

[3] C'est à tort, selon moi, que Clarius, les Bollandistes et le collecteur anonyme dont j'ai cité le manuscrit, voient dans cette pièce une épitaphe.

La pierre dont ils donnent la copie ne peut, d'après la forme de son caractère, être considérée comme le titulus primitif; il s'agit sans doute d'un monument restitué vers le xie siècle. (Cf. ma Dissertation n° 574.)

[4] Voir ma Dissertation n° 207.

« vois, lui dit-il, ce n'est pas pour des chiens et des vautours, ce n'est « pas pour des femmes sans pudeur qu'a été élevé ce monastère. Théo-« déchilde l'a destiné aux religieux assidus à chanter les louanges du « Seigneur, et tu en as fait un repaire de brigands[1]. »

217.

Fortunat, *Miscell.* IV, xxv; — Baron. et Pagi, ad annum 572, *Annal.* t. X, p. 298, 299; — *Acta SS.* jun. t. V, p. 369; — D. Bouquet, t. II, p. 497 et 538; — D. Mathoud, *De vera Senon. orig. christ.* p. 67; — Le Cointe, *Ann. Eccl. Franc.* t. II, p. 47; — *Ann. Bened.* I, 48; — Odoramnus, *Opuscula*, dans Mai, *Spicil. Rom.* t. IX, p. 62; — Labbe, *Thes. epit.* p. 625.

QVAMVIS AETATIS SENIO IAM FLECTERET ANNOS
MVLTORVMQVE TAMEN SPES CITO RAPTA FVIT
SI PRECIBVS POSSENT NATVRAE DEBITA FLECTI
PLEBS AGERET LACRYMIS HANC SVPERESSE SIBI
GAVDIA TANTA INOPVM TVMVLO SVNT CLAVSA SVB VNO
VOTAQVE QVOT POPVLIS ABSTVLIT VNA DIES
INCLYTA NOBILITAS GENITALI LVCE CORVSCANS
HIC PROPERANTE DIE THEODECHILDA IACET
CVI FRATER GENITOR CONIVNX AVVS ATQVE PRIORES
CVLMINE SVCCIDVO REGIVS ORDO FVIT
ORPHANVS EXVL EGENS VIDVAE NVDIQVE IACENTES
MATREM ESCAM TEGMEN HIC SEPELISSE DOLENT
VNICA RES PLACVIT TVMVLO MERCEDIS OPIMAE
ANTEA CVNCTA DEDIT QVAM PETERETVR OPEM
OCCVLTANS SVA DONA SVIS NE FORTE VETARENT
SED QVAE CLAVSA DEDIT IVDICE TESTE DOCET
TEMPLORVM DOMINI CVLTRIX PIA MVNERA PRAEBENS

[1] *Catal. episc. Sen.* p. 83, 84. Cf. D'Achéry, *Spicil.* loc. cit.

HOC PROPRIVM REPVTANS QVIDQVID HABEBAT INOPS
VNA MORI SORS EST ET TERRAE REDDERE TERRAM
FELIX CVI MERITIS STAT SINE FINE DIES
ACTIBVS HIC INSTANS TERRENA IN LVCE REDACTA
TER QVINO LVSTRO VIXIT IN ORBE DECVS

Il y a certes loin de l'énumération d'illustres aïeux, introduite ici par Fortunat, à l'humble simplicité que j'ai signalée comme un trait distinctif du titulus chrétien antique[1]. C'est, comme je l'ai dit, à la forme métrique qu'il faut attribuer ces mentions, si peu conformes à l'esprit des fidèles, que saint Paulin s'excuse longuement de parler de la noblesse d'une chrétienne qui n'est plus[2]. On peut consulter, sur la famille de Théodéchilde, la note que Luchi a consacrée à cette pièce.

Nous retrouvons ici quelques-unes de ces redites qui abondent dans les poésies du saint évêque de Poitiers[3].

ORLÉANS.

Ce n'est pas sans hésitation que je classe à Orléans les quatre sépultures suivantes, appartenant à des personnages de la famille de Gontran ou de sa cour.

Peut-être les tombes d'Austréchilde et de ses enfants se trouvaient-elles à Châlon, dans l'église Saint-Marcel[4], où fut déposé le corps du

[1] P. 130, 131.

[2] *Epist.* XXIX, *ad Sever.* éd. de 1685, p. 182, 183. Je dois toutefois signaler aussi, sur les épitaphes en prose, certaines qualifications honorifiques mal conformes aux sentiments d'humilité dont témoigne la plus grande partie des marbres chrétiens. (Cf. mes inscript. n[os] 1, 50, 58, 511, etc.) Dans un mouvement plein d'éloquence, Lactance parle ainsi de l'inanité de ces titres périssables : «Nemo denique *Egregius* nisi qui «bonus et innocens fuerit; nemo *Clarissimus* «nisi qui opera misericordiæ largiter fecerit; «nemo *Perfectissimus* nisi qui omnes gradus «virtutis impleverit.» (*Instit. div.* l. IV, c. XIV.)

[3] Cf. ma Dissertation n° 31.

[4] Cette église avait été bâtie par Gontran. Greg. Tur. *Epitom.* c. LXXVII; Fredegarius, *Chronicum*, c. 1, dans le Grég. de Tours de Ruinart, p. 595.

saint roi[1]. A défaut de données certaines je me suis décidé pour la ville capitale des États de Gontran[2].

218.

Duchesne, *Hist. Franc. script.* t. I, p. 517; — D. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. II, p. 536; — Le Cointe, *Ann. Eccl.* t. II, p. 210; — Labbe, *Thes. epit.* p. 566.

CONDITVR HIC REGVM GENETRIX ET REGIA CONIVX
PRAECELLENS LVMEN PATRIAE LVX ORBIS ET AVLAE
AVSTREGILDE POTENS REGIS DECVS GLORIA MVNDI
PRINCIPIS INVICTI QVAE MAGNVM AVFERRE FVROREM
SVEVERAT ET PVLSIS ABSOLVERE CORDA PERICLIS
IN QVA MAGNORVM PRAECESSIT CVLMEN HONORVM
OMNIPOTENTIS AMOR CVIVS DVM SEDVLA IVSSIS
PARET ET AETERNI SEQVITVR PRAECEPTA MAGISTRI
AD COELOS PRAEMISIT OPES DEXTRISQVE ROGANTVM
TERRENVM STATVIT TRANSFERRE AD SIDERA REGNVM
SED TANTIS PROVECTA BONIS SVNT TEMPORA VITAE
IN SPACIO BREVIATA SVO CVI PVLCHRIOR AETAS
TER DENOS TRIBVENS GEMINOS SVPERADDIDIT ANNOS
MAGNA SED ANGVSTO DEDVCENS SAECVLA CVRSV

[1] Fredeg. *Chronic.* c. XIV, p. 601. Une pierre du XII[e] siècle, conservée dans cette église, porte l'inscription suivante, qui garde le souvenir de Gontran :

H : ALTARE : CON
SECRATV̄ EST : IN HO
NORE : S̄C̄ŌR̄V̄. IOHIS
B̄B̄ · MARTIN : NICHO
LAI : TAVRIN : LVPI
SILVESTRI : AGRI
COLE : ĒP̄C̄ŌR̄V̄ : BE
NEDICTI . AB̄B̄IS : ET
S̄ . GVNDRADI . REGIS
RELIQIE . S̄ LVPI



[2] *H. Fr.* IV, XXII; *Epitom.* c. LV.

Austréchilde, surnommée Bobila[1], est mentionnée plusieurs fois par Grégoire de Tours, qui ne professe pas pour la douceur de cette princesse l'admiration dont témoignent le quatrième et le cinquième vers de l'épitaphe. Servante de Marcatrude, première femme de Gontran, elle devint, dit-il, reine à son tour, après que celle-ci eut été répudiée[2], et exerça sur l'esprit du roi une pernicieuse influence[3]. Frappée par une épidémie, elle mourut en arrachant à son époux la promesse de faire périr les médecins qui l'avaient assistée[4]. La cinquième année du règne de Childebert II et la deuxième du consulat de Tibère Constantin sont indiquées par le pieux historien[5] et par Marius, comme date de la mort d'Austréchilde[6].

Cette inscription est empruntée, comme les trois suivantes, à un manuscrit de la bibliothèque d'Alex. Pétau.

Bien que les *Epitaphia* de Fortunat soient, le plus souvent, écrits en distiques, je ne serais pas éloigné d'attribuer à ce poëte la pièce qu'on vient de lire. C'est de l'étude des nombreuses inscriptions composées par lui pour les personnages les plus illustres de son temps, que résulte pour moi cette opinion. J'ai montré plus haut que Fortunat aimait à se répéter, et j'ai enregistré les principales redites que j'avais relevées dans ses œuvres[7]. Parmi les formules qui lui sont le plus familières, je citerai la suivante, à laquelle il revient dans quatre épitaphes différentes pour célébrer la charité des défunts :

MISERE AD CAELOS QVAS SEQVERENTVR OPES[8]
MITTERET VT CAELIS QVAS SEQVERETVR OPES[9]
PRAEMISIT CVNCTAS QVAS SEQVERETVR OPES[10]

[1] *H. Fr.* IV, xxv; *Epitom.* c. lvi; cf. Greg. Tur. édit. de la Société de l'hist. de France, t. II, p. 68, n° 4, et la chronique de Marius.

[2] *H. Fr.* V, xvii, xxi; *Epitom.* c. lvi.

[3] *Epitom.* c. lxxvii; *H. Fr.* V, xvii.

[4] *Historia Francorum*, V, xxxvi; *Epitom.* lxxxii; Marii *Chronic.;* Duchesne, *Script.* t. I, p. 216; Aimoin, *De gestis Francorum*, l. III, c. xxxii.

[5] *Epitom.* c. lxxxii.

[6] Cf. Le Cointe, t. II, p. 210.

[7] Dissertation n° 31.

[8] IV, v.

[9] IV, xvi.

[10] IV, xxiii.

MISISTI AD COELOS QVAS SEQVERERIS OPES[1]

L'hémistiche AD CAELOS PRAEMISIT OPES, par lequel débute le neuvième vers de l'inscription d'Austréchilde, contient une reproduction de cette formule, abrégée cette fois, peut-être même aux dépens de la clarté du sens, et comme par une main qui l'aurait souvent écrite[2]. Si le rapprochement que je viens d'indiquer paraissait de nature à faire admettre, sous toute réserve, l'épitaphe d'Austréchilde dans les œuvres de Fortunat, on devrait peut-être attribuer encore à notre poëte les tituli des deux fils de cette reine, Clodomir et Clotaire, pièces qui présentent la plus grande analogie avec les compositions épigraphiques du saint évêque de Poitiers[3].

219-220.

Les deux inscriptions suivantes appartiennent aux fils de Gontran et d'Austréchilde, enlevés par une courte maladie, et dont la perte plongea le roi dans une profonde douleur[4]. La seconde de ces épitaphes rappelle que le défunt était petit-fils de Clotaire Ier, dont il portait le nom. Marius, dans sa chronique, place à la fin de l'an 576 la mort des deux jeunes princes[5].

[1] IV, XXVII.

[2] Je n'ignore pas que des vers entiers ont parfois été empruntés à Fortunat par des faiseurs d'inscriptions (cf. ses *Misc.* IV, XI, Ciampini, *Vetera monim.* t. II, p. 57, et ci-dessous, mes Dissert. n°s 198 et 208); mais, ici, la sorte d'ellipse que je signale me paraît plutôt déceler une répétition de l'auteur qu'une imitation étrangère.

[3] Il faudrait peut-être alors, et bien que les vers de Fortunat soient loin d'être irréprochables sur ce point, attribuer à des erreurs de copistes certaines fautes de prosodie qui déparent ces pièces.

[4] *Historia Francorum,* l. V, c. XVII, XVIII; cf. c. XXI, le fait relatif à l'évêque Sagittarius; *Epitom.* c. LXXVII.

[5] «*Anno XI. cons. Iustini jun. aug. ind. X.* «Eo anno mortui sunt regii atque egregii «adolescentes CHLOTACARIVS et CHLO«DOMERIS, filii Gunthegramni regis.» Duchesne, *Script.* t. I, p. 216.

Duchesne, *Hist. Franc. script.* t. I, p. 518; — D. Bouquet, *Rec. des hist. des Gaules*, t. II, p. 536; — Le Cointe, *Ann. Eccl. Franc.* t. II, p. 170; — Labbe, *Thes. epit.* p. 576 et 577.

OLIM QVAE PROPRIIS LAETATA EST GALLIA REGNIS
INQVE NOVOS LVCTVS GAVDIA PRISCA RAPIT
CONVENIVNT LAMENTA TIBI EST ET CAVSA DOLORIS
GLORIA QVI POTVIT NOMINIS ESSE TVI
CLODOMERES ENIM EXCELLENS REGIA PROLES
MIGRAVIT REGNVM RAPTVS AD AETHEREVM
QVI TENDAS ANNOS ANIMIS DVM VINCITVR AETAS
TEMPORA PRAECVRRENS COEPERAT ESSE PVER
CVIVS PRAECIPVIS CRESCENS INFANTIA REBVS
IPSAQVE IAM VERBIS MVRMVRA MIXTA DABAT
VERBAQVE MAIOREM NECDVM MONSTRANTIA SENSVM
CERTABAT MAGNIS PARVVLVS INGENIIS
LACTEA MELLIFLVIS REFEREBAT PECTORA DICTIS
ERVMPENS TENERO CORDIS AB ORE RIGOR
HVNC RAPVIT MOX SAEVA DIES CVM QVARTA TVMESCENS
DENSARET GELIDAS HORRIDA BRVMA NIVES

IVNGITVR HIC TVMVLO FRATRIS GERMANVS ET ALMO
DVLCIA CONSOCIANS TRADIDIT OSSA LOCO
VT COELO REDDENS ANIMAM SIC MEMBRA SEPVLCRO
FLOTHARIVS MAGNI NOMINE DICTVS AVI
ABSTVLIT HVNC DECIMVS MVNDANIS CVRSIBVS ANNVS
FESTIVVS CELSIS ADDERE LVCRA POLIS
FRANCICA SIC PATRIVM SENSERVNT REGNA DOLOREM
QVI QVOQVE CVM POPVLIS PERCVLIT ET PROCERES

CONCVSSIT ET SCEPTRA SIMVL PATRISQVE TRIBVNAL
QVAMVIS IMMOTVS PRINCIPIS ESSET HONOR
HEV NVLLAE VIRES POTERVNT NON VLLA POTESTAS
VITARE MORSVM MORS INIMICA TVVM
NVNC QVIA REGIS AMOR NESCIT DEPONERE LVCTVS
VINCIT ET INVICTVM SORS MISERANDA VIRVM

221.

Duchesne, *Hist. Franc. script.* t. I, p. 516; — D. Bouquet, *Rec. des hist. des Gaules*, t. II, p. 535; — Loebel, *Gregor von Tours und seine Zeit.* p. 169, n. 4.

QVISQVIS LVCIFERO SORTITVR MVNERE SECLVM
OCCASV POTIVS PRODITVR ILLE SVO
CVNCTAQVE MVNDANO CVRRENTIA TEMPORE GESTA
VEL BONA VEL PROBRA OMNIA MORTE CADVNT
PHOEBVS NEMPE NITENS MERITO PRODVCITVR ORTV
SI PRONVS CLARO CLAVSERIT ORBE DIEM
CONSVLIBVS ATAVIS POLLENS[1] HIC SILVIA CORPVS
TERRENVM LIQVIT COELICA REGNA PETENS
INSIGNIS GEMINO VITAE QVAE SIDERE FVLSIT
CVLMINIBVS SECLO RELIGIONE DEO
NATORVM SPLENDORE POTENS SVBFVLTA VIGORE
GAVDEBAT PARTV SE REPARASSE PATRES
VNDE SACERDOTII CLARO DOTATVS HONORE
ET CELSVM MERVIT CERNERE PATRICIVM
TER QVINVM RAPIDA VERGEBANT TEMPORA LVSTRVM
ET SVPER ADIECTVS TERTIVS ANNVS ERAT

[1] Cf. ma Dissertation n° 217.

MARTIVS AVRATI REDIMITVS SYDERE VERIS
NONO SOLE MICANS PRAEMIA TANTA TVLIT
HAEC SVPREMA DIES COELESTI IN LIMINE PRIMA
QVAM RAPVIT SECLO HANC DEDIT IPSA POLO
PIGNORA DESISTANT LACRIMIS PLANCTVQVE GRAVARI
NON PLACEAT GEMERE QVOD CELEBRARE DECET

Il m'a été impossible de retrouver aucune donnée sur le lieu où fut ensevelie *Sylvia*, mère du Patrice Celsus, qui commanda les armées de Gontran[1]. C'est pour réunir les monuments épigraphiques relatifs à la Bourgogne, que j'enregistre ici cette épitaphe, empruntée par Duchesne à un manuscrit d'Alex. Pétau.

J'ai déjà appelé l'attention du lecteur sur la pensée toute chrétienne qui termine la pièce[2].

Les *Acta sanctorum* rapportent qu'à l'intercession de saint Séverin, Clovis fut guéri d'une longue maladie[3]. Un texte, daté de la fin du XIIe siècle, semble indiquer qu'une inscription, autrefois placée à Château-Landon, rappelait ce fait miraculeux[4].

---

[1] Greg. Tur. *H. Fr.* IV, XXIV, XXX, XLII; *Epitom.* LV, LXII.

[2] Dissertation n° 44.

[3] Bolland. t. II, febr. p. 549.

[4] «.....Quod Clodoveus, rex Francorum, «per Severinum, prædictæ abbatem ecclesiæ, «a divina sit infirmitate liberatus, testis est «titulus ejus apud Castrum-Landonis, ubi «in vita ejus hoc legitur.» *Recueil des historiens des Gaules*, t. XVI, p. 19.

PREMIÈRE BELGIQUE.

TRÈVES.

222.

Hüpsch, *Epigrammatographie*, 49, 13; — Steiner, *Cod. inscr. R. Rh.* n° 844; *Inscr. Danub. et Rheni*, 1797; *Sammlung altchristlicher Inschriften*, p. 22.

HIC · IACET · AELIA · HERENIA ·
QVAE · VIXIT · ANNIS · PLVS ·
MINVS · XXI · PAVLA · MATER ·
TET · FACIT ·

D'après Hüpsch, dont l'autorité est suspecte[1], cette inscription, aujourd'hui disparue, aurait été trouvée à Trèves, dans le cimetière des Saints-Évangélistes.

223.

Gesta Treverorum, c. XVIII, dans Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, t. VIII, p. 151; Apianus, *Inscriptiones sacrosanctæ vetustatis*, p. 486; — Smetius, *Inscr. ant.* fol. CXLIII, 5; — Ortelius, *Itinerarium*, p. 60; — Wiltheim, *Luciliburgensia*, p. 143, et pl. LXX; — Baron. *Ann.* t. VII, p. 194; — Grut. 1151, 8; — Guther. *De officiis domus Augustæ*, lib. II, c. XIX, p. 387; — Hontheim, *Prodromus hist. Trevirens. diplomaticæ*, p. 188; — Brower, *Annales Trevirenses*, t. I, p. 283; — Glandorp, *Onomast.* v° AELIUS, 15; — Ursat. *De not. Rom.* p. 405; — Murat. 401, 1; — Lazi, *Commemor. rerum Græc.* 211, 544; — Barthius, *Adversaria*, p. 2429; — Donati, *Suppl.* p. 192, 1; — Hagenbuch, *Epist. epigr.*

[1] Orelli, t. I, p. 41.

p. 325 et 332; — *Cod. Theod.* éd. Ritter, t. I, p. CLXXXVI; — Fleetw. 378, 6; — Zaccaria, *Istituzione lapidaria*, p. 170; — Faes, *Notæ ad Gregor. Gyraldum de sepult.* 714; — Reland. *Fast. cons.* p. 584; — Gentilius, *De patriciorum origine*, 245; — Silvestris, *Opusc. scientif.* t. IV, p. 141; — Hüpsch, *Epigrammatographie*, 50, 19; — Runken, *Diss. de Galla Placidia*, p. 193; — Orelli, 1141; — Steiner, *Cod. inscr. Rheni*, n° 849; *Cod. inscr. Roman. Danubii et Rheni*, n° 1754; *Sammlung altchristlicher Inschriften im Rheingebiete*, p. 2; — Schmitt, *Die Kirche des H. Paulus*, p. 430; — voir mes planches, n° 148.

H·IACET·ELIVS·CONSTANCIVS
VIR CONSVLARIS·COMES·ET
MAGISTER VTRIVSQVE
MILICIE·ATQ·PATRICIVS·ET
SECVNDO CONSVL ORDINARIVS

Cette épitaphe, dont le caractère annonce un monument restitué[1], a existé à Saint-Paulin de Trèves jusqu'en 1673[2]. Les *Gesta Treverorum*, premier texte qui signale l'existence du titulus, confondent à tort le *Comes* Constantius avec l'empereur Constance Chlore. Un marbre de Saint-Jean-de-Latran présente des titres analogues à ceux qui figurent ici[3].

J'ai reproduit, dans mes planches, la copie donnée par Wiltheim.

224.

J. H. Wyttenbach, *Neue Beiträge zur antiken, heidnischen und christlichen Epigraphik*, p. 20; — Lersch, *Centralmuseum*, III, 69; — Steiner, *Codex inscriptionum Danubii et Rheni*, n° 1773; *Sammlung altchristlicher Inschriften*, p. 13; — voir mes planches, n° 149.

HIC QVIESCIT IN PACE

[1] Cf. ma Dissertation n° 574.
[2] Honth. p. 188.
[3] Mai, *Collectio Vaticana*, t. V, p. 82. 1, et p. 463. Cf. Hagenbuch, *Epistolæ epigraphicæ*, p. 298, et Burmann, *Anthol.* t. I, p. 613.

AGRICIVS QVI VIXIT AN VIII
ET MES II CVI FEBRARIVS PA
TER ET CALVOLA MATER
TETOLVM POSVIT

Marbre découvert à Saint-Mathias de Trèves, au delà des restes de l'ancien mur romain; il est conservé à la bibliothèque de la ville.

On trouve fréquemment, chez les anciens, des noms propres empruntés, comme celui de FEBRARIVS, aux appellations des mois; outre les IANVARIVS, dont le nombre est considérable, je citerai plusieurs APRILIS[1], un MAIVS[2], un SEPTEMBER[3], deux OCTOBER[4], un DECEMBER[5], une DECEMBRINA[6], trois PARAMVTHIVS[7], etc. J'ajouterai à cette liste un certain KALENDIVS[8], dont le nom paraît dérivé d'une source analogue.

225.

Wyttenbach, *Beiträge*, p. 9; — Lersch, *Centralmuseum*, fasc. III, n° 53; — Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 433[9]; — voir mes planches, n° 150.

ΕΝΘΑΔΕ ΚΙΤΑΙ ΑΖΙ
ΖΟϹ ΑΓΡΙΠΠΑ ϹΥΡΟϹ
ΚⲰ ΚΑΠΠΡΟΖΑΒΑΔΑΙⲰΝ
ΟΡⲰΝ ΑΠΑΜΕⲰΝ

[1] Bold. 409, 420. *Mus. Ver.* 288, 6. Mar. *Arv.* 506.

[2] Marchi, *Archit.* p. 91.

[3] *Mus. Ver.* 361, 9.

[4] Mar. *Acta S. Vict.* p. 92. Greg. Tur. *Gl. mart.* XLIX.

[5] Marangoni, *Delle cose gentilesche, etc.* p. 467.

[6] Bold. 389.

[7] Mur. 1552, 13. Mar. *Arv.* 567. Mai, *Coll. Vat.* V. 368, 1.

[8] Bold. 490.

[9] Je suis heureux d'ajouter à cette bibliographie une intéressante note manuscrite que m'adresse mon jeune et savant ami, M. François Lenormant, si bien préparé, par le grand travail qu'il termine en ce moment sur de nouveaux fragments d'Hiéroclès, à aborder une question géographique. «La lecture de cette inscription ne présente pas de difficulté. ΚⲰ est l'abréviation «du mot κώμης employé souvent dans les

Cette inscription a été trouvée, vers 1825, à Saint-Mathias, au delà des débris de l'enceinte romaine. Suivant une coutume particu-

« épitaphes d'individus originaires de l'Orient, pour indiquer le lieu de leur naissance : ΑΠΟ ΚΩΜΗC ΑΔΔΑΝΩΝ (Grut. 1052, 6; cf. Brower, *Ann. Trev.* I, LXIII); ΑΠΟ Κ ΦΕΙΝΑΚΩΝ (Labus, *Monum. crist. in Milano,* n° 4); Κ ΑΔΔΑΝΩΝ ΤΗC CΥΡΙΑC (Kopp, *Pal. crit.* III, 657).

« Le nom Ἄζιζος appartient aux langues sémitiques. C'est la racine עזז, *fortis fuit,* que nous retrouvons en hébreu, en chaldaïque, en syriaque et en arabe. Dans Esdras, x, 27, le nom עֲזִיזָא, qui répond exactement au Κρατερὸς des Grecs, est porté par un Juif, et, dans le passage correspondant, les Septante le transcrivent Ὀζιζά.

« Mais toute l'importance de ce monument est dans la désignation géographique de la patrie d'Azizus Agrippa, CΥΡΟC ΚΩμης ΚΑΠΡΟΖΑΒΑΔΑΙΩΝ ΟΡΩΝ ΑΠΑΜΕΩΝ. Quelle est cette κώμη Καπροζαβαδαίων? Quels sont ces ὅρων ou ὁρῶν Ἀπαμέων, que ne mentionne aucun géographe ancien? C'est ce que nous allons examiner.

« Parmi les affluents du Tigre il en est un, connu des modernes sous le nom de *Petit Zab,* que les Grecs avaient appelé Κάπρος, nom qu'il porte dans Ptolémée, Polybe (V, LI) et Strabon (XVI, init.). Comme beaucoup d'autres rivières, celle-ci avait deux noms, l'un indigène, appartenant à la langue chaldaïque et dont se servaient les habitants du pays; l'autre étranger, imposé par les Grecs; et c'est le nom indigène qui s'est conservé sur les lieux jusqu'à nos jours. Cedrenus donne déjà à cette rivière le nom de Zabâs (t. I, p. 730, 15, édit. Bonn); Ammien Marcellin l'appelle tantôt *Adiabas* (XVIII, xx) pour la distinguer du *Grand Zab,* qu'il nomme *Diabas* (x, cf. Henr. Vales. ad Ammianum, *loc. cit.*; Cellarius, t. II, p. 656), tantôt Anzabas : *Transitis fluminibus Anzaba et Tigrida* (XVIII, XIV). *Postquam reges, Nineve, Adiabenae ingenti civitate, transmissa, in medio pontis Anzabæ hostiis caesis, extisque prosperantibus, transiere laetissimi* (id. XVII). La forme *Adiabas* doit être, au reste, antérieure à Ammien Marcellin, car c'est de là qu'est venu le nom d'Adiabène, que les géographes anciens appliquent à la région où coulaient le Lycus et le Caprus, le Diabas et l'Adiabas.

« Il me semble difficile de ne pas reconnaître dans le nom des *Caprozabadéens,* les deux noms hellénique et national de ce fleuve, Caprus et Zabas, combinés. Les noms géographiques formés ainsi par la combinaison hybride de l'appellation d'un lieu dans la langue du pays, et de celle que les conquérants, soit Grecs, soit Latins, lui avaient imposée, ne sont pas sans exemples. Pour n'en citer qu'un seul, nous rappellerons que la ville de *Vintimiglia,* en Italie, dont le nom gaulois était *Intemelium* (Tacite, *Hist.* II, XIII), et que les Romains avaient appelée *Albium* (*Albium Intemelium,* Plin. III, V; Varro, *R. R.* III, IX; Ἄλβιον Ἰντεμέλιον, Strabo, IV), est désignée dans l'itinéraire d'Antonin sous le nom d'*Albintemilium* (ou *Albintimilium.* — Tab. Peutinger, *Albentimillium*), et par Ptolémée sous celui d'Ἀλβιντιμίνιουμ. Ces deux noms, le second sous une forme plus corrompue, réunissent en un seul mot les appellations gauloise et latine de cette ville.

« De tout cela, il me semble résulter que

tière à la localité, le marbre était encastré dans le couvercle d'un sarcophage de pierre.

«la *κώμη* Καπροζαβαδαίων, dont Azizus «Agrippa tirait son origine, était située sur «les bords du Petit Zab ou Caprus; mais «dans quelle partie du cours de cette ri«vière? C'est ce que nous saurons, en re«cherchant quels peuvent être ces *ὀρῶν* ou «*ὅρων* Ἀπαμέων dans lesquels se trouvait «compris le bourg des Caprozabadéens.

«Le sens des mots ΟΡѠΝ ΑΠΑΜЄѠΝ «est assez embarrassant, car on ne sait si on «doit écrire *ὀρῶν* ou *ὅρων*, et traduire en «conséquence le mot par *montagnes* ou par «*frontières*. Les deux mots, qui font de même «au génitif pluriel ΟΡѠΝ, ne diffèrent que «par l'esprit. L'étude de la configuration «du terrain nous permettra seule d'en «établir le sens, quand nous aurons pu re«connaître quelle est l'Apamée dont il est ici «question.

«Parmi les nombreuses *Apamées* que les «géographes anciens nomment dans les pays «asiatiques, nous n'en voyons qu'une seule «qui puisse ici convenir; c'est *Apamée* de la «*Mésène*, ville située dans une île du Tigre, «sur les frontières de la Babylonie (Plin. VI, «XXVII; Amm. Marcell. XXIII, XX; Ptolém.), «mais dont la position n'est pas encore exac«tement déterminée. Entre la Mésène et «l'embouchure du Petit Zab, le terrain ne «présente pas de montagnes, comme on «peut s'en convaincre en jetant les yeux sur «les meilleures cartes. Nous devons donc tra«duire les mots *ὅρων* Ἀπαμέων par les *fron«tières* et non par les *montagnes*. La situation «d'Apamée, sur les limites de l'Assyrie et «de la Babylonie, explique qu'on ait désigné «le territoire qui dépendait de cette ville «par un mot analogue à la *Mark* des Alle«mands et à la *Marche* des Français.

«La *κώμη* Καπροζαβαδαίων, située à la «fois dans la *Marche d'Apamée* et sur les «bords du Caprus, devait donc se trouver «à peu de distance de l'embouchure de cette «rivière dans le Tigre.

«Le Grand Zab ou Lycus, fleuve de la «même région que le Caprus, avait aussi «donné son nom à un bourg situé proba«blement vers son embouchure dans le Ti«gre, le bourg de Λυκοποταμεία, dont «l'évêque est cité dans une des notices ecclé«siastiques que Goar a jointes à son édition «de Codinus. (P. 397.)

«L'épitaphe d'Azizus Agrippa nous four«nit ainsi, non-seulement le nom d'une ré«gion de la Mésopotamie jusqu'ici inconnue, «mais encore celui d'un des bourgs de cette «région, et, ce qui manquait dans l'autre «inscription, où les *ὅροι* Ἀπαμέων étaient «mentionnés, le moyen de fixer jusqu'où ce «district s'étendait vers le nord.

«Je sais bien qu'on peut m'opposer l'épi«thète de CΥΡΟC donnée à Azizus par cette «inscription, épithète qui avait fait croire «à M. Lersch que l'Apamée capitale des «*ὅροι* Ἀπαμέων était Apamée de Syrie. «Mais *Σύρος* chez les Grecs, et *Syrus* chez «les Latins, avaient un sens bien plus étendu «que celui de *Syrien* chez les modernes. «Sans parler de l'usage qui s'était établi à «Rome de désigner par le nom de *Syri* les «porteurs de litière, et généralement tous «les esclaves originaires de l'Asie, la res«semblance du mot de *Syrie* avec celui «d'*Assyrie* avait fait naître une confusion «dont on rencontre la trace dans les auteurs «les plus anciens. Aussi, dans Arrien, la Mé«sopotamie est-elle appelée à chaque instant «(III, VIII, VI; III, XI, IV; V, XXV, IV; VII, IX,

Les monnaies contenues dans la tombe appartiennent à divers empereurs, depuis Constantin le Grand jusqu'à Théodose Ier; le plus grand nombre porte les noms de Valentinien Ier et de Valens.

Bien que l'épitaphe n'offre aucune formule, aucun signe qui en puisse rendre l'attribution certaine, Wyttenbach et Lersch n'ont pas hésité à y reconnaître un monument chrétien; la présence des monnaies dont je viens de parler, la forme des caractères et le lieu de la découverte, ont sans doute motivé cette opinion. Plusieurs tituli des premiers fidèles n'étant pas mieux caractérisés dans leur texte que ne l'est le marbre d'AZIZOC[1], je n'ai pas cru devoir écarter ce dernier de ma collection.

Les inscriptions grecques de Trèves, dont un si petit nombre nous est parvenu, étaient sans doute assez nombreuses au xve et au xvie siècle, si l'on en juge par ces vers de Conrad Celtes :

O quanta vestris mœnibus inclytis
Oblitterata est gloria principum,
Viri Treverenses, Mosellæ
Qui gelidum bibitis liquorem.

. . . .

Idola divum vidimus inclyta
Inscripta saxis sub titulis suis,
In plateis heu nullo honore
Marmoreis recubare saxis.

Sepulchra græcis vidi epitaphiis
Inscripta, busta et stare sub hortulis,
Et manibus sacrata functis
Vena suprema reperta in agro est[2].

«viii) ἡ μέση τῶν ποταμῶν Συρία. Hérodote «(VII, lxiii) dit, en parlant des Assyriens qui «servaient dans l'armée de Xerxès : Οὗτοι «δὲ ὑπὸ μὲν Ἑλλήνων ἐκαλέοντο Σύριοι, «ὑπο δὲ τῶν βαρβάρων Ἀσσύριοι ἐκλήθησαν. «Ces exemples suffisent, je crois, pour «prouver que l'épithète de Σύρος peut parfaitement s'appliquer à un homme originaire de l'Assyrie, et ne suffit pas pour «infirmer les résultats auxquels le reste de «l'inscription nous a fait parvenir.»

[1] Voir mes Dissertations nos 257, 504 et 517.

[2] *Libri Odarum*, III, xxvi, f° 79, r°.

Le vocable AZIZOC, dont M. François Lenormant nous a dit l'origine, était un des surnoms de Mars en Mésopotamie[1]. Il figure comme *cognomen* sur une inscription latine[2]. Le mot CYPOC, qui l'accompagne ici, est très-fréquent dans les textes antiques. La plupart des individus qu'il désigne sont des négociants ou des soldats[3].

Il ne faudrait pas, toutefois, chercher dans la Syrie proprement dite la patrie de tous ceux auxquels est appliqué cet ethnique. De nombreuses provinces, autrefois réunies sous une même dénomination, recevaient encore, à une basse époque, le nom antique de Syrie[4].

C'est ainsi que je lis sur les inscriptions : IN SYRIA GENITVS IN ASIA TRALLIS[5]; ORIVD GAZA SYR[6]; K.AΔΔANωN THC CYPIAC[7]; NAT.SIRVS APAMENVS[8]; NATVS IN SYRIA NISIBYN[9]; SYRO NATION ARABO[10]; CYPOC ACKAΛωNEITHC ΠΑΛΑΙCΤΕΙΝΗ[11]; ANTIΣTPATHΓON CYPIAC ΠΑ-

[1] Orelli, 4986. Cf. Movers, *Die Phönizier*, t. I, p. 367, 657.

[2] Grut. 288, 1. Ce nom se trouve encore sur un marbre mutilé que j'ai copié à Saint-Paul-hors-les-Murs, et qui se termine par les mots : DD NN FL VALENTINIANO AVG IIII ET..... AZIZVS DEPOSITVS EST DIE VIII.IDV.....

[3] Mar. *Pap. dipl.* p. 146, 307 B; Greg. Tur. VII, XXXI, X, XXVI; Grut. 518, 9; Gori, *Etr.* I, 397, III, 64; Fabretti, p. 365, n° 113; Hagenb. *Ep. epigr.* p. 467; Mur. 788, 5, 1099, 6; Mommsen, *I. R. N.* 1454, 2714, 2764, 3102, 3190, 3246, etc.

[4] Voir, sur cette appellation, Cellarius, *Notitia orbis antiqui*, t. II, p. 336, 614; Imp. Julian. II, *Orat.* IV, p. 150; Schmieder, ad Arrian. *Expedit. Alexand.* II, V, p. 90; Strabon, XVI, p. 736; Scylax, p. 33; Apoll. Rhod. *Argon.* II, 964; Dion. *Perieg.* 772 et 1178 et ibi Eustath.; *Schol. ad Apoll. Rhod. Argon.* II, 964; Schleusner, *Novum Lexicon in nov. Testament.* v° ΣΥΡΙΑ; Lamprid. *Alex. Sev.* c. I et XLIV. L'individu désigné comme ΣΥΡος dans l'inscription suivante :

ΘΕΑΝ·ΜΑΓΑΡΣΙΔΑ
ΤΙ.ΙΟΥΛΙΟΣ ΣΥΡ
ΑΝΕΘΗΚΕΝ

(*C. I. G.* 5875 B.)

était peut-être un Cilicien, car Minerve, qui est figurée sur le monument, avait un temple à Magarsus, en Cilicie.

[5] Brow. *Ann. Trev.* t. I, p. 53.

[6] Malvasia, *Marm. Fels.* p. 263.

[7] Hagenb. *In præf. ad* t. III Gorii, *Etr.* p. XXXVI.

[8] Mur. 1025, 6.

[9] Grut. 32, 6.

[10] Mommsen, *I. R. N.* 2766.

[11] Mar. *Arv.* 477.

ΛΑΙCΤЄΙΝΗC[1]; exemples auxquels on peut peut-être joindre l'inscription de VIRIODV[RVS] SYRVS, trouvée à la chapelle Saint-Éloi[2], et qui semble appartenir à un personnage originaire de la Galatie.

Quant à la Syrie proprement dite, nous la voyons désignée par la formule officielle de *provincia Syriæ*, sur un marbre chrétien de Saint-Paul hors les murs, mal transcrit par Margarini[3] et Nicolai[4], et sur lequel on lit clairement ....SOSANNA DE *pr*OVINCIA SYRIA*e* EX VICO RAVV*ne*IO[5]. Rapprochée d'autres textes épigraphiques latins et grecs[6], la formule EX VICO, que donne cette épitaphe, rend indubitable la leçon ΚΩΜΗC dans l'abréviation ΚΩ du titulus d'ΑΖΙΖΟC ΑΓΡΙΠΑ.

M. François Lenormant avance, avec raison, que le mot ΟΡΩΝ[7] ne doit pas être traduit ici par *montagnes*. Plusieurs textes antiques viennent démontrer l'exactitude de cette opinion. Je rappellerai, en première ligne, un certain nombre de passages du Nouveau Testament, où le mot ὅρια est employé, comme ici, par extension, dans le sens de *contrées*[8].

[1] Mur. 332, 1; cf. Tertull. *Apol.* v; Eckhel, *D. N.* t. IV, p. 312.

[2] Dissertation n° 125.

[3] *Inscr. Bas. S. P.* p. 24, n° 335.

[4] *Della Basilica di S. Paolo,* p. 130, n° 171.

[5] La lettre qui précédait l'I du mot RAVV*ne*IO, et dont il reste une barre transversale supérieure, ne pouvait être par conséquent qu'un E, un F ou un T. Ce *Vicus* me paraît être le Ραφαναῖα indiqué en Syrie par Ptolémée et Josèphe, *Bell. Jud.* VII, XIII. Cf. Reland. *Palæst.* éd. 1716, p. 715 et 234; Cellarius, t. II, p. 357; Bischoff, *Wörterbuch der alten Geographie,* h. v°.

[6] DE VICO, Cardinali, *Dipl. imp.* p. 179, n°s 292 et 293; ΚΩΜΗC, Hagenb. *Epist. epigr.* p. 361 sqq.; Mur. 1086, 2; *Inscr. Bas. S. P.* p. 62, 11; Franz, *Elem. epigr. gr.* p. 367. Cf. ci-dessous, n° 248, etc.

[7] Les mots ΟΡΩΝ ΑΠΑΜΕΩΝ se trouvent encore sur un fragment inexactement publié jusqu'à cette heure, que j'ai copié à Saint-Paul-hors-les-Murs :

....
.....ΑΠΟ ΚΩΜΗC ΛΑΤ...
.....ΟΡΩΝ ΑΠΑΜЄ*ων*....
*ζήσ*ΑC ΔЄ ЄΤΩΝ.......
*ἀνε*ΠΑΥCЄΤΟ ΜΗΝ*ι*.....
*Ἀρτεμι*CΙΟΥ Δ̄ ΥΠΑΤΙΑ
Βάσσου καὶ? ΑΝΤΙΟΧΟ*υ*.....

[8] Cf. Schleusner, *Lexicon in Nov. Testam.* v° ΟΡΙΟΝ. Le latin *fines,* qui correspond à ὅρια, est souvent, de même que notre mot *bords,* pris dans une acception semblable. (*Concordantia Bibliorum* et Forcellini, v° FINIS.)

Il a cette signification dans le passage suivant des Actes de saint Nicéphore :

« Οἱ Αὔγουσῖοι ἡμῶν καὶ κύριοι ταύτης τῆς χώρας καὶ τῶν ὁρίων « ρωμαίων Οὐαλεριανὸς καὶ Γάλλος[1]. . . . »

Je trouve enfin, dans les Actes de SS. Tryphon et Respicius, martyrs de Phrygie, une formule latine identique à celle de notre inscription :

« Sancti de Apameæ finibus de Sansoro vico[2]. »

Les Actes des Apôtres donnent, joint à son interprétation, le nom de Zab[3], qui, en araméen (Zabate), signifie *δόρκας* ou *κάπρος*[4]; l'ethnique ΚΑΠΡΟΖΑΒΑΔΑΙⲰΝ présente, en un seul mot, la même réunion.

226.

Quednow, *Beschreibung der Alterthümer in Trier*, t. II, p. 176; — *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, 1844, p. 330; — De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, part. VI, pl. XCIV *bis; Abécédaire d'archéologie*, p. 49; *Bulletin monumental*, t. IX, p. 60; *Définition de quelques termes d'architecture*, p. 101; — Steiner, *Inscr. Danub. et Rheni*, n° 1776; *Altchristl. Inschr.* p. 14; — voir mes planches, n° 152.

HIC AMANT
IAE IN PACE

[1] *Acta sinc.* p. 241.

[2] *Acta sincera*, p. 162. Il s'agit là, sans nul doute, de l'Apamée de Bithynie, ainsi que l'a fait observer Ruinart (p. 161). La ville où les saints ont été martyrisés est la Nicée de la même province; son nom, écrit *Nicæam* dans les mêmes actes (p. 163), me semble y figurer aussi dans cette phrase du début, sans doute altérée par le copiste : «In civitatem Meetem,» où je crois reconnaître la forme accusative *Nicetem*, forme dont Lupi et Gruter ont rassemblé de nombreux exemples. (*Epit. Sev.* p. 157; *Inscript.* Index, p. xc.) On peut consulter, sur l'Apamée de la Mésène, le livre posthume de M. J. Saint-Martin, publié par M. Lajard, *Rech. sur l'hist. et la géogr. de la Mésène et de la Characène.*

[3] IX, XXXVI. «Tabitha quæ interpretata di«citur Dorcas.» Cf. Renan, *Hist. gén. des langues sémitiques*, p. 278, n. 2. Xénophon, II, v, 1, nomme le Zab *Ζάπας*.

[4] Cf. Hesychius, v° *Κάπρα*.

HOSPITA C
ARO IACET

« Ici repose en paix l'enveloppe passagère d'Amantia. »

S'il est parfois superflu de démontrer à quel degré le développement des idées chrétiennes a dû influer sur la rédaction des inscriptions des fidèles, il n'est pas sans quelque utilité de faire remarquer comment les vérités de l'Évangile se sont imposées aux païens eux-mêmes[1]. On me permettra donc de comparer les mots HOSPITA CARO, que porte l'inscription de Trèves, aux écrits d'un moraliste qui, demeuré païen selon toute apparence[2], n'en a pas moins eu, avec saint Paul, des relations dont témoignent saint Augustin[3] et saint Jérôme[4], et dont la preuve éclate d'ailleurs, à chaque instant, dans ses ouvrages.

Avant d'interroger les écrits de Sénèque, je dois établir la préexistence, comme terme chrétien, du mot CARO, si souvent employé dans l'Évangile par opposition à *spiritus*.

Il me suffira de citer ces maximes du Christ : « Spiritus promptus « est, caro autem infirma[5]; Spiritus carnem et ossa non habet[6]; Quod « natum est ex carne caro est[7]; Spiritus est qui vivificat, caro non « prodest quidquam[8]. »

Écoutons maintenant le philosophe païen :

« Hæc quæ vides ossa circumvoluta nervis, et obductam cutem, « vultumque et ministras manus et cetera quibus involuti sumus, vin-

[1] Cf. ci-dessus, p. 173.

[2] Ainsi que l'a fort bien remarqué M. l'abbé Greppo, les mots du traité *De anima*, XX : « Seneca sæpe noster, » témoignent assez que Tertullien ne considérait pas Sénèque comme chrétien. (*Trois mémoires relatifs à l'hist. eccl. des premiers siècles*, p. 109, 1840, in-8°. Cf. Amédée Fleury, *saint Paul et Sénèque*, t. I, p. 23.)

[3] Epist. CLIII, ad *Macedonium*. éd. des Bénéd. t. II, col. 529 E.

[4] *De viris illustr.* XII. (Dans Fabricius. *Bibliotheca ecclesiastica*, page 66. 1728, in-folio.)

[5] Matth. XXVI, 41.

[6] Luc. XXIV, 39.

[7] Johann. III, 6.

[8] Johann. III, 64.

« cula animorum tenebræque sunt. Obruitur his animus, offuscatur, « inficitur...... Omne illi cum hac carne gravi certamen est[1]. »

« In hoc obnoxio domicilio animus liber habitat. Nunquam me caro « ista compellet ad metum[2]. »

« Non est summa felicitatis nostræ in carne ponenda[3]. »

Quant à l'idée renfermée dans le mot HOSPITA, nous la retrouvons tout entière et, pour ainsi dire, en termes identiques, dans cet autre passage des *Lettres à Lucilius* :

« ...... Nec domum esse hoc corpus, sed hospitium et quidem « breve hospitium[4]. »

La formule du marbre de Trèves est dictée par l'aspiration vers la patrie céleste, idée toute chrétienne sur laquelle j'ai déjà appelé l'attention du lecteur[5].

L'inscription d'AMANTIA est conservée au musée de la *Porta Nigra*.

227.

De Florencourt, *Altchristliche Grabschriften von dem Friedhofe zu St Matthias bei Trier*, p. 12, n° XIII (extrait du *Jahrbücher von Alterthumsfr. im Rheinl.* 1848); — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1768; *Altchristl. Inschr.* p. 10; — voir mes planches, n° 151.

AMPELIO....
IN PACE....

[1] *Consolatio ad Marciam*, c. XXIV.

[2] Ep. LXV.

[3] Ep. LXXIV.

[4] Ep. CXX. Cette pensée, si souvent exprimée de nos jours, est plusieurs fois reproduite par les épitaphes de Fortunat, et dans les termes mêmes où nous la lisons sur le titulus de Trèves.

Quamvis longa dies brevis hic atque hospita lux est.
(*Miscell.* lib. IV, XIII.)

.... de carcere carnis euntes.
(Lib. IV, XIV.)

Cf. Hieron. *Epit. Paulæ*, t. IV, col. 670, et Paul. Nol. édit. de 1685, *Poem.* XXXII, p. 175 :

Ne terrena diu contagia mixtus iniquis,
Duceret in fragili corporis hospitio.

[5] Cf. mes Dissertations n°s 3, 44 et 57.

SIT Q VIXI....
ANNOS X....
DIES XXV....
SICLVDO....
SINOI......

Cette inscription mutilée a été trouvée à Saint-Mathias de Trèves; elle est déposée au musée de la *Porta Nigra.* M. de Florencourt propose de lire dans les deux dernières lignes le mot DVLCISSIMO tracé en lettres rétrogrades. Je serais plutôt tenté d'y voir une série de noms barbares à désinences en O, tels que ceux qui terminent une inscription de Worms[1].

Si l'on peut avoir quelque confiance dans les copies que renferme l'œuvre posthume de Wiltheim, les inscriptions rétrogrades auraient toutefois été très-nombreuses à Trèves[2]; par malheur, les monuments cités dans ce livre ayant disparu, il est devenu impossible de s'assurer de l'exactitude des transcriptions de son auteur. Tout ce que je puis affirmer, c'est que, parmi les nombreuses épitaphes de toute cette partie de la Gaule, je n'en ai trouvé aucune pour laquelle l'écriture rétrograde ait été employée.

Je signalerai ce fait sur deux inscriptions chrétiennes de l'Italie, la première entièrement gravée *inverso ordine*[3], la deuxième écrite en caractères directs, à l'exception du mot FECIT, qui est tracé de droite à gauche[4].

Je ne connais pas, sur les marbres chrétiens, d'autres exemples de cette insignifiante singularité.

---

[1] Voir ma Dissertation n° 14. Cette désinence se retrouve sur d'autres marbres du bassin du Rhin.

[2] *Luciliburgensia,* n°s 58, 59, 60, 95, 115, 116, 125, 131, 141, 161, 165, 202, 236, 237, 334, 345.

[3] Lupi, p. 151.

[4] Perret, *Cat.* t. V, pl. LXIV, n° 5.

228.

Hüpsch, *Epigrammatographie*, 49, 12; — Steiner, *Codex inscr. Rom. Rh.* n° 843; *Inscr. Dan. et Rh.* 1796; *Altchrist. Inschrift.* p. 21.

HIC·IACET·ANNIVS·CATO·QVI·
VIXIT·AN·XXXI·MENS·IV·TET·
ANNIA·MATER·

Cette inscription provient du cimetière des Saints-Évangélistes; elle n'existe plus aujourd'hui. La copie que nous avons sous les yeux paraît incomplète; le mot TET*olum* pour TITVLVM appelait celui de POSVIT qui manque ici. La formule HIC IACET semble indiquer qu'il s'agit d'un chrétien[1].

229.

Voir mes planches, n° 156.

SIMIS INFAN
TIMAE·ET·ANTO
TRIBVS·QVI H
ESCVNT FID
E LVCIFERE
M PO
O

J'ai copié cette épitaphe au musée de la Porta Nigra. Elle vient du cimetière de Saint-Mathias. J'y lis : *dulcis*SIMIS INFAN*tibus*.....

[1] On trouve toutefois sur les marbres des Gentils quelques rares exemples de cette formule, si fréquente sur les inscriptions chrétiennes. (Hüpsch, *Op. cit.* 50, 15; Dumont, *Inscr. d'Arles,* p. 17 et 18; Bold. 547; Burmann, *Anthol.* II, 129, 226; Mar. *Iscr. Alb.* 110; Fea, *Framm. di Fasti,* p. L.) Ce début ne se rencontre pas une seule fois dans la partie païenne de l'immense *Index* de Séguier.

*Mari?*TIMAE[1] et ANTO*nio*[2]*?*..... *fra*TRIBVS. QVI H*ic in pace qui*ESCVNT FID*eles*..... E LVCIFERE..... *titulu*M PO*suerunt?*......

230.

Ph. Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus bei Trier*, p. 438; cf. l'*erratum*, p. 484.

HIC IACET IN PACE APRONIVS PRINCIPALES
QVI VIXIT PLVS M MINVS N ANNVS
XL. TITVLVM POSVIT CONIVX EIVS
AVENTINA CVM FILIIS SVIS PAVSAT
VI CAL. NOVEMBRIS

M. Schmitt, curé de Saint-Paulin, a publié le premier cette inscription, retrouvée par lui dans les papiers du professeur Görtz. Le monument, aujourd'hui disparu, provenait de fouilles exécutées à Trèves, en 1674, pendant l'occupation française; il avait huit pieds de largeur et de hauteur.

Si la seconde ligne ne contient aucune erreur de copie, l'M qui précède le mot MINVS est inutile; l'N qui le suit est l'abréviation de NVMERO, souvent gravé *in extenso* sur les marbres[3].

La formule PAVSAT VI CAL. NOVEMBRIS, que l'on remarquera sur ce titulus, montre comment des expressions antiques, négligées comme surannées par les écrivains romains de la haute époque, se sont néanmoins perpétuées dans la langue vulgaire et ont fini par conquérir le droit d'existence. En effet, tandis que le mot *pausa* appartenant à l'antiquité latine[4], était proscrit dans les œuvres d'un ordre élevé,

[1] Cf. ma Dissertation n° 67.

[2] Le mot FRATRIBVS, qui suit, montre que ANTO.... est le commencement d'un nom masculin. On sait que, chez les Romains, l'expression *fratres* désignait les frères et sœurs. (Morc. *Opp.* II, 110; Fabr. II, 277; De Rossi, Iscrizione di Nicomaco Flaviano, *Annali dell' Instituto di corrispondenza archeologica*, t. XXI, page 304, note 1.)

[3] Bold. p. 480; Hagenbuch, *Epist. epigr.* p. 495. Cf. ma Dissertation n° 583.

[4] Egger, *Latini sermonis reliquiæ*, p. 150; Forcellini, h. v°.

le langage familier, populaire, continuait à l'employer, le gravait sur les inscriptions[1], les seuls de ses monuments écrits qui nous soient parvenus, et le conservait, avec la nombreuse famille des dérivés de *παύω*, à la latinité du moyen âge[2] qui devait nous le transmettre à son tour. Il en est de même de *fruniscor*, exclus du style noble après l'époque républicaine[3], maintenu à Rome même, pendant l'Empire, sur les inscriptions seules[4], et reparaissant enfin dans les chartes[5]; du déponent *ajutor*, que donne Pacuvius[6], qui se retrouve plus tard, toujours avec la suppression du D, sur des marbres de différentes époques[7], dans le second des serments de 842[8], au XIIIe siècle dans notre propre langue[9], et prend enfin place dans l'italien[10].

On remarque encore, particulièrement sur les inscriptions chrétiennes, quelques formes de mots, quelques façons d'écrire insolites, que l'on serait tenté, à première vue, de prendre pour des fautes, mais qui ne me paraissent être en réalité que des preuves de la persistance de la prononciation ou de l'orthographe antiques[11].

Ainsi, la suppression de l'M final dans les mots SAMNIO CEPIT SVBIGIT OMNE LVCANA[12], OPTVMO FVISSE VIRO[13], EXTRA VRBEM ROMA[14], DONV DANVNT[15], des premiers monuments de

[1] Voir mes Diss. n°s 21, 184, 265, 273, 289, 398, 511; Mur. 1888, 5; Bold. 399; Grut. 1050, 9; Orelli, 4432; Burmann, *Anthol.* II, 173.

[2] Du Cange, v° PAVSA; Grut. 1164, 11.

[3] A. Gell. 17, 2; Festus, h. v°.

[4] Orelli, 4768; Bold. 215; Mur. 1570, 11; Grut. 1049, 6; Rein. XII, 122. Toutes ces inscriptions ont été trouvées à Rome; c'est donc à tort que Muratori (*Antiq. Ital. med. ævi*, t. II, col. 1090) dit que cette expression a été conservée par la langue des provinces. Orelli (n° 4602) me paraît être trop sévère en donnant comme douteux le dernier des textes auxquels je renvoie.

[5] Du Cange, v° FRVNISCAT.

[6] Ap. *Non.* 2, 41.

[7] Jahn, *Spec. ep.* p. 29, n° 13 et p. 77. Voir ma Dissertation n° 583 A.

[8] Villemain, *Litt. au moyen âge*, in-18, t. I, p. 66.

[9] Martene, t. I, *Anecd.* col. 1084.

[10] Dans ses cours si remplis d'intérêt, M. Hase signale, chez les Grecs, des exemples du même fait. (Egger, *Journal général de l'instruction publique*, 1835, p. 430.)

[11] Voir ma Dissertation n° 336 A.

[12] Egger, *Reliq.* p. 100.

[13] P. 250.

[14] P. 111.

[15] Egger, *Journal général de l'instruction publique*, 13 avril 1853, p. 217 B.

la langue latine, se remarque également sur les inscriptions du ve, du vi^e et du viie siècle après Jésus-Christ[1].

J'en dirai autant de l'ſ[2] et du T[3] retranchés à la fin des mots sur les marbres chrétiens, comme dans les textes d'une haute antiquité.

Les vieilles formes VIRTVTEI, QVEI[4] pour *virtuti*, *qui*, persistent sur les tituli de l'époque impériale[5], et reparaissent même sur des épitaphes de fidèles[6].

Les préfixes E, I, que nous remarquons devant les consonnes simples, IMARITATA[7], IFILIA[8], IMIRAE[9], IREDDERE[10], IVENERIAE, EMORIT[11], semblent être aussi de tradition antique[12].

Il en est de même de l'ancienne orthographe XS au lieu de X, EXSTRAD[13], SAXSVM[14], de la substitution de l'O à l'V, OINO, DVONORO, OPTVMO, VIRO[15], de la suppression d'un I médial, ARDA, SOLDVM, OINVERSI[16], de la communauté de désinence

[1] DEMV, Diss. n° 266; TABVLA, Bold. p. 407; TRISOMV, MECV, ISTEFANV, Reines. XX, 43, 44, 124; DOMV, Murat. 1936, 9, etc. Cf. Quintil. I, xi, 8 et XI, iii, 33. Rasche, *Lexicon rei numariæ,* t. V, p. 20; Eckhel, *D. N. V.* I, 127; Riccio, *Monete delle famiglie di Roma,* p. 7 et 175; Garrucci, *Inscript. des murs de Pompéi,* p. 34.

[2] Cic. *Orat.* c. xlviii; CORNELIO, première et deuxième inscription des Scipions, Egger, *Reliq.* p. 100 et 104. Rasche, *Lexicon,* t. VII, p. 408; Riccio, *Monete,* p. 121, 154 et 192; Garrucci, *loc. cit.* Cf., pour les monuments chrétiens, Boldetti, p. 430, 482, 486, 491, 514, etc.

La suppression de l'M et de l'S final, employée, pour obtenir des brèves, sur quelques inscriptions métriques de l'époque impériale, atteste également la persistance de la prononciation antique. (Gruter, 624, 1; 917, 4; 1148, 17; Fabretti, I, 130; Jahn, *Spec. epigr.* p. 107.)

[3] *Mus. Veron.* p. 470, n° 5, DEDE; n° 6 DEDRON; n° 7, DEDA; Garrucci, *loc. cit.* Cf., pour les épitaphes chrétiennes, Bold. p. 81; Rein. XX, 82 et 339; Bosio, 215; Passion. *Iscr. ant.* 63, 17; mon inscription n° 286, etc.

[4] Egger, *Reliq.* p. 100.

[5] *Op. cit.* passim, et *Journal général de l'instruction publique,* 26 février 1853, p. 116 B.

[6] EIDVM OCTOBS, *Inscr. Bas. S. P.* XIX, 260 a° 406; IPSEIVS, Perret, *Catac.* t. V, pl. xxv.

[7] Lupi, p. 170.

[8] Murat. 1939, 3.

[9] Pass. *Iscr. ant.* p. 118, n° 47.

[10] *Mus. Veron.* p. 174 B.

[11] Bold. p. 410.

[12] ENOS pour NOS, Mar. *Arv.* p. 603; *esum* pour *sum,* Varron, IX, c.

[13] Egger, *Reliquiæ,* p. 128.

[14] *Id.* p. 134; cf. Eckhel, *D. N.* t. V, p. 123.

[15] Egger, *Reliquiæ,* p. 104; cf. Quintil. I, iv; Furlanetto, *Appendix,* v° *Vivo.*

[16] Egger, *Reliquiæ,* p. 305, 249, 128.

entre les ablatifs et les datifs[1], formes qui se retrouvent sur des marbres d'époque relativement récente[2].

L'emploi fait par Plaute du féminin *paupera*, et la présence du mot *puerus* dans des textes d'époque primitive[3], peuvent également permettre de voir un archaïsme plutôt qu'un barbarisme dans le génitif PAVPERORVM d'une épitaphe chrétienne[4].

Une inscription de Lyon[5] nous montre, au v[e] siècle, l'antique formule A I D CALENDAS AVG, *ante primum diem calendas Augustas*[6].

En m'arrêtant ici dans ces indications toutes sommaires, je citerai, comme une dernière preuve de la persistance du vieux langage, la présence, sur un marbre de l'an 396, du nom de mois QVINCTILIS[7], officiellement remplacé, quatre siècles auparavant, par celui de *Julius*[8].

---

230 A.

Lersch, *Centralmuseum*, fasc. III, n° 56; — De Caumont, *Bulletin monumental*, t. IX, p. 63; *Cours d'antiq. monum.* partie VI[e], pl. XCIV *bis;* — Roach Smith,

[1] Hase, *Journal des Savants*, 1855, p. 640. L'ablatif IN PACI se trouve avec d'autres archaïsmes sur des monuments de fidèles : PAVSAT IN PACI, IN PACI QVI IN VNV DEV CREDEDIT. (Bold. p. 436 et 456; cf. p. 413; voir ci-dessus, p. 279, et mon inscription n° 419.) Plusieurs marbres chrétiens présentent de même à la fois quelques-unes des formes antiques dont je viens de donner la liste (QVORO SVN NOMINAE MASIME CATIBATICV ISECVN-[D]V MARTVRE DOMIINV CASTVLV ISCALA... March. *Archit.* p. 120; QVEM BIBVM FRVNISCI NON POTVERVN, Bold. 215, cf. p. 428, etc.).

[2] *Mus. Ver.* 261, EXSIVT; Fabr. VIII, 23, VEXSE, etc.; cf. Jahn, *Spec. epigr.* p. 94, 95; Bold. p. 428, MESORO, etc. Voir mes inscr. n[os] 121, ANORO, 313, TITVLO POSVERVNT; Rein. XX, 87, DOMNI; Bosio, p. 391, CALDA moins recherché que *Calida* (Quint. I, VI), et qui a persisté. (V. Du Cange.)

[3] Serv. *ad Æn.* XII, 519; Burmann, *Anthol.* II, 569; Priscian. lib. VI, c. VIII; cf. Mar. *Arvali*, p. 799.

[4] Fea, *Framm. de' fasti*, p. 90.

[5] Dissertation n° 41. Cette formule existe également sur deux marbres chrétiens de Rome. (Boldetti, p. 400 et 402.)

[6] Hagenb. *Ep. epigr.* II[e] partie, p. 30; Lupi, *Epit. Sev.* p. 88; Mazochi, *Amphit. Campan.* p. 166 et suiv.; Marini, *Arv.* I, 275; Forcellini, v° ANTE, 3[e] col.; Orelli, 594, 619 et 4702.

[7] Gazzera, *Iscr. del Piem.* p. 21.

[8] Suet. *Cæs.* 76; Macr. *Sat.* I, 12.

Collectanea antiqua, t. II, p. 103; — Steiner, *Cod. inscr. Dan. et Rh.* n° 1793; *Altchristl. Inschr.* p. 20; — voir mes planches, n° 154.

HIC IACET·IN PACE·INFAS·
DVL·CIS·SI·MA FI·LI·A ARABLI
...QVE VIXIT ...NNOS VII ET·

 A ☧ ω 

........T·DIES·X·TI·TV·
........·OSIDONIVS
........TER EN PACE

Cette inscription, conservée au musée de la Porta Nigra, doit être lue ainsi : HIC IACET IN PACE INFA*n*S DVLCISSIMA FILIA ARABLI... QVE VIXIT *a*NNOS VII ET *menses*...*e*T DIES X TITV*lum posuit* POSIDONIVS *pa?*TER IN PACE.

Je vois dans ARABLI... non pas le génitif d'ARABLVS régi par FILIA[1], comme l'a proposé M. Lersch[2], et, d'après lui, M. Roach Smith, mais un nom féminin, grec comme celui de POSIDONIVS[3], et dont la dernière lettre se trouvait dans la partie mutilée du commencement de la troisième ligne.

231.

Brower, *Ann. Trev.* t. I, p. 60; — Hontheim, *Prodrom.* p. 198; — Muratori, 1945, 8; — Wiltheim, *Luciliburg.* fig. 52 et p. 141; — Steiner, *Codex inscr. Rom. Rheni*, n° 832; *Altchristl. Inschr.* p. 27; — Roach Smith, *Coll. ant.* t. II, p. 102.

HIC QVIESCET ARCADIOLA
QVE·VIXIT·ANN·DI·MEN·XXXIIII
SVI VRSVLVS ET
MAVRVS·ET·HETLEA

[1] Voir, sur la rareté de la mention de la filiation dans les inscr. chrétiennes, Diss. n° 57.

[2] *Loc. cit.* et p. 125, ligne 27.

[3] *Inscr. Bas. S. P.* n° 27.

TETVLVM POSVE
RVNT IN PACE

Cette inscription, trouvée à Saint-Maximin[1], a disparu[2]. J'ai suivi la copie de Brower et de Wiltheim, qui transcrivent au début HIC QVIESCET; celle de Hontheim porte HIC IACET.

Wiltheim propose de lire à la seconde ligne QVE VIXIT ANN*um* DI*es* MEN*us* (pour *minus*) XXXIIII; cette leçon peut se justifier[3].

232.

De Florencourt, *Altchristliche Grabschriften von dem Friedhofe zu St Matthias bei Trier*, p. 16, n. 1; — Steiner, *Altchristl. Inschr.* p. 11.

........ARECIVS QVI
........DI·XII·FLOREN
........X TITVLVM
........N·PACE

Je n'ai pu voir cette inscription; M. de Florencourt nous apprend qu'elle a été trouvée, avec d'autres fragments d'épitaphes et quelques sarcophages de pierre, dans les dernières fouilles entreprises pour la res-

[1] « Il n'est resté de toute l'ancienne église « de Saint-Maximin, écrivent D. Martenne « et Durand, que la crypte qui est sous le « grand autel. On y voit les tombeaux de « saint Maximin, de saint Agrice et de saint « Nicet, archevêque de Trèves, et, assez pro- « che de là, trois tombeaux anciens qu'on « croit être de trois martyrs. » (*Voy. litt. de deux Bénéd.* t. II, p. 284.)

[2] On remarquera, en parcourant cette partie de mon travail, qu'à l'exception de l'épitaphe d'*Ursatius*, transportée à Mannheim, et d'un fragment de celle d'*Ingenua*, toutes les inscriptions citées par Wiltheim n'existent plus aujourd'hui. Cette disparition est attribuée à un acte de vandalisme; après la mort de Wiltheim, tous les monuments antiques réunis par lui et par sa famille auraient été employés dans des fondations de bâtiments. (*Lucilib.* p. VI.)

[3] Voir ma Dissertation n° 249; cf. Orelli, 4773; Marangoni, *Acta S. Vict.* p. 130, 146; Perret, *Catac.* t. V, pl. XXXII, n° 81 *ter;* De Rossi, ΙΧΘΥC, p. 31, n° 62.

tauration de l'église de Saint-Maximin. Elle porte le monogramme et une colombe tenant le rameau d'olivier dans son bec. M. de Florencourt restitue ainsi le titulus dont ce fragment faisait partie : *Hic jacet* ARECIVS QVI *vix. an...* DI.XII.FLOREN*tina conju*X TITVLVM *posuit i*N.PACE.

233.

Trierisches Wochen Blättgen, 15[ten] Heumonat, 1781; — Hüpsch, 50, 16; — Steiner, *Cod. inscr. Rh.* n° 848; *Altchristl. Inschr.* p. I; — Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 385.

AVFIDIVS PRESBITER
Q·V·ANN PLVS MINVS·L
HIC IN PACE QVIES
CVI AVGVRINA SOR·
ET AVGVRINVS DIACON
FILIVS ET PRO CARITATE
TITVLVM FIERI IVSSERVNT

Monument disparu; d'après le journal auquel je l'emprunte, il avait été trouvé dans un jardin situé au delà du pont de la Moselle. C'était une dalle de marbre blanc mesurant trois pieds de haut sur deux pieds de large; l'inscription était ornée de colombes et de raisins.

Le cognomen tout païen AVGVRINVS rappelait, dans quelques anciennes familles romaines, qu'un de leurs membres avait exercé l'*Augurat*[1]. Plusieurs marbres portent, comme celui de Trèves, des noms de prêtres mariés, suivant l'usage des premiers temps chrétiens[2].

---

[1] Eckhel, *D. V. N.* t. V, p. 254, 255; Forcellini, v° AVGVRINVS.

[2] Voir ma Dissertation n° 617.

234.

Victor Simon, *Notice sur Metz et ses environs*, pl. n° 7 (extr. des *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1851-1852); — voir mes planches, n° 157.

AVSPICIVS
FECET ANNOS
XXII ET MESIS
III

Ainsi que les épitaphes de LVPANTIA et de MARTIOLA[1], ce titulus est conservé à Metz, dans la collection de M. Daubrée, doyen de la Faculté des sciences de Strasbourg. On ne sait dans quel cimetière de Trèves ces trois monuments ont été découverts. Celui que je viens de transcrire n'a de remarquable que la réunion de l'F à l'E, et du C à l'E dans les deux premiers caractères de la seconde ligne.

235.

De Florencourt, *Altchr. Grabschr.* p. 11, n° 172; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1762; *Altchristl. Inschr.* p. 8; — voir mes planches, n° 159.

HIC IACIT IN PACE BAN
CIO QVI VIXIT AN II ET ME
II ET DI VIII FAVENTIA MATER
TETOLVM POSVIT

Marbre trouvé à Saint-Mathias et conservé au musée de la Porta Nigra. L'inscription est chargée d'abréviations et de ligatures.

---

[1] Dissertations n°s 270 et 275.

236.

Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 435; — voir mes planches, n° 155.

Hic IACET BARBARIO
*q*VI VIXIT MENSIS
VIII ET DIES XXIV IN PACE

Ce titulus appartient à M. le docteur Ladner, de Trèves, qui a bien voulu me permettre d'en prendre copie.

237.

Hontheim, *Prodromus*, p. 207; — Steiner, *Inscr. rom. Rh.* n° 839; *Inscr. Danubii et Rheni*, n° 1798; *Altchristl. Inschr.* p. 22.

HIC·IACET·BONOSVS·QVI·VIXIT·
AN. . . . . MENSES·VI·DIES·XIII·TI
TVLVM·POSVIT. . . . .
IN PACE

Cette inscription a été découverte à Saint-Maximin; elle n'existe plus aujourd'hui. Le nom de BONOSVS était répandu chez les païens comme chez les chrétiens, aux IVe, Ve et VIe siècles[1]. Nous le retrouverons à Narbonne.

---

[1] Cf. sur la signification et sur la forme de ce nom, la note jointe par Saumaise à la vie de Bonosus par Vopisque, ch. XIV. (*Historiæ Augustæ Scriptores*, éd. de 1671, t. II, p. 762, 763.) Nous avons vu à Lyon un vocable de même formation. (Diss. n° 52.)

238.

Quednow, *Beschreibung der Alterthumer in Trier*, t. II, p. 176; — voir mes planches, n° 158.

CESAR......
VILIXA......

Fragment conservé au musée de la Porta Nigra. On retrouve, sous la seconde ligne, un rameau et l'extrémité des ailes et de la queue d'une colombe.

239-239 A.

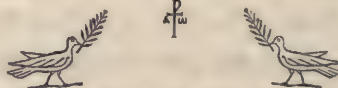
Wyttenbach, *Beiträge*, p. 23; — Lersch, *Centralmuseum*, III, 70, 75 et 76; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n°s 1784, 1785 et 1789; *Altchristl. Inschr.* p. 17 et 19; — voir mes planches, n° 153.

............*q*VI VI*xit*
ANNOS PLVS MINVS XLIↃↃ...



...........POSVIT TITV
LVM HIC IN PACE REQVIESCIT

HIC IA*ce*T I*n pa*CE CONCORDIA
QVAE VIXIT ANNOS PL M LXV
CONCORDIVS ET CONCORDIALIS
FILII DVLCISSIMI TITVLVM
POSVE RVNT



Si les épitaphes des fidèles sont assez fréquemment gravées au revers de tituli païens, il est, au contraire, assez rare de voir, comme ici, un marbre portant sur chaque face une inscription chrétienne consacrée à des personnages différents.

Je ne connaissais encore que sept exemples de ce fait[1].

[1] Lupi, *Ep. Sev.* p. 103 et 174; Perret, *Catacombes*, t. V, pl. LXI, n° 3; voir mes insriptions n°s 306, 325-325 A, 329-329 A, 431 et 479-480.

On remarquera encore ici qu'avant de graver la seconde épitaphe, le *quadratarius* a enlevé au ciseau, sur la première, le nom du mort et celui de la personne qui lui avait rendu les derniers devoirs.

L'épitaphe de CONCORDIA témoigne de l'usage, assez répandu au temps de l'Empire, de donner aux membres d'une famille des noms dérivés d'un même vocable[1].

Cette inscription, découverte à Saint-Mathias, est conservée à la bibliothèque de Trèves. On a trouvé, dans le sarcophage, des monnaies de Constant, fils de Constantin, et deux boucles d'oreilles.

Les transcriptions de Lersch et de Wyttenbach laissent beaucoup à désirer.

240.

Hüpsch, 50, 14; — Steiner, *Inscr. Rom. Rheni*, n° 845; *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1795; *Altchristl. Inschr.* p. 21.

HIC · IACET · CORNELIA ·
QVAE · VIXIT · ANN · XXII ·
SALVIA · MATER · ET ·
SEVERVS · PATER · TETVLVM
POSVERVNT ·

Cette épitaphe, que Steiner emprunte au recueil de Hüpsch, n'existe plus aujourd'hui; elle provient du cimetière des Saints-Évangélistes. Le début HIC IACET, dont j'ai déjà parlé[2], permet de l'attribuer à des fidèles.

---

[1] .....GARGILIVS EXS | VPERATVS MIL. COH | VIIII . PRE . ET FILI EIVS... | EXSVPERANTIANVS..... | ET EXSVPER..... | (Donati, 272, 5); D.M. | M RESTIONIV | S. RESTITVTVS . ET . M. | RESTITVTIVS . AVRORIA | ET . RESTITVTIA . AVRO | ..IVI . SIBI . FECER. (Lersch, *Centralmus.* III, 19.) Il en était de même dans la famille de Constantin.

[2] Dissertation n° 228.

241.

Lersch, *Centralmuseum*, fasc. III, p. 37; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1792; *Altchristl. Inschr.* p. 20; — voir mes planches, n° 161.

COVOB. . . . *hic quiescit?*
IN PACE Q*ui vixit a*
NNVS·XXX. . . *conjux?*
ET FILIA DOLE*ntes*[1] *ti*
TVLVM PO*suerunt*
ET FILIVS. . . . .
ITAL. . . . .

Fragment conservé à la Porta Nigra.

La forme affectée par la lettre L aux deux dernières lignes du titulus se retrouve fréquemment sur les inscriptions de Trèves.

242.

Brower, *Annales Trevirenses*, t. I, p. 297; — *Acta SS.* t. IV maii, p. 331; — *Gallia christiana*, t. XIII, p. 378 et 543; — Marini, dans la *Collect. Vatic.* t. V, p. 79, n° 4; — *Gesta Trevirorum*, cap. XXIII, dans les *Monum. german. histor.* de Pertz, *Scriptores*, t. VIII, p. 158, n. 16.

QVAM BENE CONCORDES DIVINA POTENTIA IVNGIT
MEMBRA SACERDOTVM QVAE ORNAT LOCVS ISTE DVORVM
EVCHARIVM LOQVITVR VALERIVMQVE SIMVL[2]

[1] Mar. *Acta S. Vict.* p. 115, 125, 131; Bold. 370, 273, etc.

[2] On trouve, comme ici, dans les inscriptions grecques et latines, des mélanges irréguliers d'hexamètres et de pentamètres. Voir Maffei, *Galliæ antiquitates*, p. 167, 168; Grut. 1061, 8; 1167, 9; 1169, 7; 1170, 12; Burmann, *Antholog.* II, p. 136, 137, 210, 224; cf. mes Dissertations n° 23 et 172.

SEDEM VICTVRIS GAVDENS COMPONERE MEMBRIS
FRATRIBVS HOC SANCTIS PONENS ALTARE CYRILLVS
CORPORIS HOSPITIVM SANCTVS METATOR ADORNAT

Ces vers, dont Brower nous a conservé la copie, ont été inscrits dans l'oratorium de Saint-Euchaire, où saint Cyrille se préparait une sépulture à côté de restes vénérés[1].

Le présent ADORNAT montre que la pièce est contemporaine de la restauration exécutée alors par les ordres du pieux évêque[2].

Cette petite légende constate un fait important pour l'histoire de l'église locale, à savoir qu'au temps de saint Cyrille, c'est-à-dire avant l'année 458, les restes de saint Maternus, mort et inhumé à Cologne, n'avaient pas encore été transportés à Trèves. Si l'on ne peut douter que le corps du saint apôtre n'ait été définitivement placé dans le même oratorium à côté de saint Euchaire et de saint Valerius, rien ne paraît moins certain que l'époque de la première translation. Le texte le plus ancien qui témoigne de la réunion des reliques m'est indiqué par le savant M. Holzer; il est tiré d'une homélie[3] de Theodoricus, moine de Saint-Euchaire de Trèves, mort en 996, qui écrit, à propos de saint Mathias : « Cuius sacratissima ossa tempore Constantini magni cesaris « eiusdem principis mater beatissima imperatrix Elena. Trevirice urbis « indigena. per patriarchum anthiocenum Agricium de Iudea sue patrie « destinavit, et iuxta corpora Eucharii. Valerii. et Materni collocavit. » La seconde mention, tirée de l'histoire de saint Gérard de Clairvaux, appartient au XII[e] siècle : « Bonæ memoriæ Gerardus abbas Claræ-« vallis, qui nostris temporibus fuit, cum tempore quodam, visitandi « gratia pergeret ad claustrum et apud religiosos fratres S. Mathiæ[4]

[1] Cf. ma Diss. n° 293, et Grut. 1172, 11.

[2] *Gesta Trev.* c. XXIII. Il est à peine utile de faire remarquer que ce mot ou ses analogues figurent également au présent dans les pièces de saint Damase (c. XIV, XV, XVIII, XXXII) et de saint Théodulfe (Sirmond, *Opp.* t. II, p. 779), qui ont écrit des vers pour des monuments exécutés sous leurs yeux. Voir encore mes Dissert. n[os] 195 et 196.

[3] Cette homélie se trouve dans un manuscrit sur parchemin du XI[e] ou, au plus tard, du XII[e] siècle, conservé à la bibliothèque du grand séminaire, à Trèves.

[4] C'est le nom actuel de l'ancienne basi-

«hospitaretur, eadem nocte, dictis matutinis, ecclesiæ cryptam solus «intravit et ad sepulchra sanctorum Eucharii, Valerii atque Materni, «qui Trevirorum primi erant episcopi, et nostrarum regionum apos«toli, devote satis oravit, etc[1].»

Si nous interrogeons des monuments d'une date plus ancienne, il est à remarquer que les premiers calendaires, imprimés[2] ou inédits[3], appartenant aux églises de Trèves et de Coblenz, ne mentionnent pas le jour du décès de saint Maternus, tandis que cette indication figure dans les vieux diptyques de Cologne. Notre inscription, qui appartient à la seconde moitié du ve siècle, et dans laquelle saint Maternus n'est pas nommé, concourt à montrer que, contrairement à l'opinion de Brower[4] et à une affirmation sans base des *Gesta Trevirorum*[5], le corps du troisième évêque de Trèves est demeuré pendant de longues années à Cologne, et qu'au temps de saint Cyrille la translation n'avait pas encore eu lieu.

J'ai déjà eu l'occasion de faire observer, à propos d'une épitaphe de Fortunat, que les poëtes chrétiens connaissaient mal la quantité des noms tirés du grec[6]; c'est par erreur que l'on a fait ici une brève de la première syllabe du nom CYRILLVS.

lique de Saint-Euchaire, dans le cimetière de laquelle se trouvait encore, à la fin du siècle dernier, l'oratoire où Brower paraît avoir copié notre inscription.

Grégoire de Tours constate, dans le passage suivant, la situation de l'église primitive : «Ad unam enim portam Eucharius «sacerdos observat, ad aliam Maximinus ex«cubat, in medio versatur Nicetias.» (*Vitæ Patrum*, c. xvii, 4.) En 1127, par suite de l'invention du corps de saint Mathias, l'église changea de vocable et prit le nom qu'elle porte aujourd'hui. (*Breviarium Trevirense*, pars autumnalis.)

[1] *Cæsarii Heisterbacensis historia memorabilium*, p. 629.

[2] Voir Hontheim, *Hist. Trev.* t. IV, p. 373 à 407.

[3] Il faut compter, parmi ces derniers, celui de Notre-Dame de Trèves, qui paraît avoir reçu des inscriptions jusque vers l'an 750, et celui de Saint-Castor de Coblentz, église fondée en 836 par Louis le Débonnaire. Ces deux vénérables monuments font partie de la bibliothèque de M. Holzer.

[4] *Ann. Trev.* t. I, p. 297 A.

[5] Cap. xvi. M. Waitz a démontré que la compilation des *Gesta*, dans sa forme actuelle, ne remonte qu'au commencement du xie siècle. (*Monum. German.* Scriptores, t. VIII, p. 111 et sqq.)

[6] Voir ma Dissertation n° 2.

Les vers 4 et 6 de notre inscription se retrouvent, avec de légères variantes, dans un titulus de Reims qui paraît appartenir au IVe siècle[1].

243.

Brower, *Annales Trevirenses*, t. I, p. 59; — Muratori, 1856, 9; — Goebel, *De sepulcr. relig.* 49; — Hontheim, *Prodr.* p. 203; — Wiltheim, *Lucilib.* p. 144 et pl. n° 74; — Steiner, *Inscr. R. Rh.* n° 836; *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1804; *Altchr. Inschr.* p. 24; — Roach Smith, *Coll. ant.* t. II, p. 102; — Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 437.

HIC·QVIESCET·DAR
DANIVS·QVI·VIXIT·
AN·XXXV· APRONI
VS·FRATER·TITVLVM
POSVIT·IN PACE·

Cette épitaphe a été trouvée à Saint-Paulin; elle n'existe plus aujourd'hui.

244.

Quednow, *Beschr. der Alterth. zu Trier*, p. 176; — Steiner, *Inscr. Rom. Rh.* n° 841; *Inscr. Rh. et Dan.* n° 1783; *Altchristl. Inschr.* p. 17; — De Caumont, *Cours d'antiq. monum.* VIe partie, pl. XCIV bis; *Bulletin monumental*, t. IX, p. 61; *Abécédaire d'archéologie*, p. 50; — Lersch, *Centralmuseum*, III, 61; — Rettberg, *Kirchengesch. Deutschl.* t. I, p. 175; — voir mes planches, n° 162.

HIC IN PACE QVIESCI
DIGNISSIMA FIDELES
OVA VIXIE[2] AN·I M·VIII D V

[1] Voir ma Dissertation n° 335.

[2] *Quæ vixit.*

DIGNANTIVS ET MEROPIA



PATRIS TITVLVM
POSVERVNT

Je n'ai pas à m'étendre ici sur le sens bien connu du mot FIDELES pour *fidelis*, qui, dans les textes antiques, désigne le chrétien baptisé[1]. C'est ainsi que saint Augustin a pu écrire sans pléonasme : « Ponti-« tianus . . . . . christianus quippe et fidelis erat[2]. »

Suivant un usage assez répandu, le nom de DIGNISSIMA était emprunté à celui de son père[3].

Il n'est pas rare de rencontrer, particulièrement dans l'antiquité chrétienne, des appellations désignant, comme ici, une qualité morale. Telles sont celles de DIGNA[4], DIGNITAS[5], DECENTIVS[6], DECENTIA[7], BENIGNVS[8], BENIGNA[9], CASTVS[10], CASTA[11], CASTVLA[12], HIDONITAS[13], GRATA[14], AMEMPTVS[15], etc.

Quant à la forme superlative DIGNISSIMA, les tituli chrétiens en offrent de nombreux exemples. J'emprunte les suivants au seul recueil

[1] Gori, *Inscr. Etr.* III, 324; Oderici, *Sylloge*, p. 266, etc.

[2] *Confess.* VIII, VI. Cf. *Cod. Theod.* lib. XVI, tit. VII, l. 2, De Apostatis, éd. Ritter, t. VI, p. 226.

[3] Fabretti, I, 17; III, 328-333; Rein. VII, 11; MATRIS DE NOMINE DIXIT PLOTIA PATRIS PRAENOMINE AEMILIA, Neigebaur, *Dacien*, p. 149, n° 181; MVRRA PATRIS PRIMAM REFERENS E NOMINE PARTEM, cf. ci-dessus, p. 98; Marini, *Arvali*, p. 239 B. On voit souvent aussi les fils portant des noms dérivés de celui de leur mère. Cannegieter, *De nominum ratione*, p. 10, 180 et 203; Vermiglioli, *Iscr. Perug.* 2e édition, pages 446, 551 et 555.

[4] Bold. p. 492; cf. p. 443.

[5] Reines. XX, 172; Bold. p. 410.

[6] Bold. p. 345; Murat. 1953, 1.

[7] Bold. p. 488.

[8] Bold. p. 489.

[9] Bold. p. 490 et 82.

[10] Bold. p. 390, 475.

[11] Murat. 1050, 1.

[12] Donius, XX, 91.

[13] Oderici, *Sylloge*, p. 349. Cf. Jahn, *Spec. epigr.* p. 97-98.

[14] A. Mai, *Collect. Vatic.* t. V, p. 435, 3; ce nom est encore inscrit sur une petite pâte de verre qui fait partie de ma collection.

[15] Passionei, *Iscr. ant.* 56, 6.

de Boldetti : VITALISSIMVS[1], ACCEPTISSIMA[2], VERISSIMVS, BERISSIMVS, VIRISSIMVS[3], FILICISSIMVS[4], etc.

L'épitaphe de DIGNISSIMA a été trouvée à Saint-Maximin, en 1818; je l'ai copiée au musée de la Porta Nigra.

245.

Brower, I, 62; — Wiltheim, p. 145 et pl. n° 76; — Hontheim, *Prodr.* p. 207; — Steiner, *Inscr. Rom. Rh.* n° 838; *Inscr. Rh. et Dan.* n° 1803; *Altchr. Inschr.* p. 23; — Roach Smith, *Coll. ant.* t. II, p. 103.

DOXATES · HIC · SEPVLTVS
IACET · QVI · VIXIT · PLVS · MINVS
ANNIS · XXV · IN · PACE



Inscription disparue; elle avait été découverte dans l'antique cimetière de Saint-Mathias.

246.

Wiltheim, p. 140 et pl. n° 48; — Honth. *Prodr.* p. 198; — Brower, t. I, p. 40 et 60; — Muratori, 1938, 9; — Goebel, *De sepulcrorum religione*, p. 49; — Steiner, *Inscr. R. Rh.* n° 830; *Inscr. Rh. et Dan.* n° 1808; *Altchr. Inschr.* p. 25; — Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 175; — Roach Smith, *Coll. ant.* t. II, p. 103.

SEDATVS · ET · PAVLINA ·
PATRES · DVLCISSIMAE · FILIAE
DVNAMIOLAE · TITVLVM · POSV

[1] Bold. p. 342.

[2] P. 379.

[3] P. 397, 486, 431; ce nom fut donné à Marc-Aurèle pour rappeler les nobles qualités qu'il montra dès son enfance. (Eckhel, *D. N. V.* t. VII, p. 69.)

[4] Bold. p. 401.

ERVNT · QVAE · VIXIT ·
ANNOS · TRES · ET · MENSES · QVINQVE
ET · DIES · VIGINTI ·



Ce marbre, aujourd'hui disparu, a été trouvé à Saint-Maximin, vers le commencement du XVIIe siècle; il était encastré dans une dalle de pierre[1].

247.

Wyttenbach, *Beiträge*, p. 23; — Lersch, *Centralmuseum*, fasc. III, n° 72; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1787; *Altchr. Inschr.* p. 18, — voir mes planches, n° 160.

HIC · IACET · IN PACE · ESCVRILIO
QVI · VIXIT · ANNO · ET ME · X ·
ET DIES · XVII · MATER ET · PATR ·
TITVLVM · PVSVERVNT ·

Ce marbre, découvert à Saint-Mathias, est conservé à la bibliothèque de Trèves. Dans le sarcophage auquel il appartenait, se trouvaient une monnaie de Magnus Maximus et un style à écrire. On remarquera quelques différences entre ma copie et celles de Wyttenbach et de Lersch, notamment en ce qui touche le nom d'ESCVRILIO[2]. Faite au vu de leurs leçons et du monument original, ma transcription ne me semble pas douteuse.

[1] Brower, t. I, p. 40. Cf. mes planches, n°s 178 et 188.

[2] On remarquera, sur les marbres chrétiens de la contrée, un certain nombre de noms présentant cette désinence. Cf. Labus, *Mon. di S. Ambrogio*, p. 37, etc.

Le monogramme donne l'R latin à la place du P grec[1].

Cette confusion me donne lieu de croire que le véritable nom du chrétien était celui de *Scupilio*[2], défiguré par une semblable substitution et par une addition fréquente devant les consonnes initiales *Sc*, *Sp*, ou *St*[3].

248.

Apianus, *Inscr. Sacrosanctæ vetust.* p. 485; — Ortelius, *Itin.* p. 60; — Gruter, 1052, 6; — Wilthemius, p. 144 et pl. n° 71; — Bouche, *Chorogr. de Provence*, 568; — Fleetwood, p. 396, 3; — *Art de vérifier les dates*, p. 358, note 6; — Scalig. *De em. temp.* p. 516 (éd. de 1629); — Lami, *De erud. apost.* p. 1063; — Sirmond, *Notæ ad Sid. Apoll.* l. V, ep. IX, p. 58; — Hagenbuch, *Epist. epigr.* p. 327; — Relandus, *Fasti consul.* p. 563; — *Cod. Theod.* éd. Ritter, t. I, p. CLXXII et CLXXXIV; — Brower, *Ann. Trev.* t. I, p. 63; — Baron. *Annales, cum notis Pagii*, t. VI, p. 556; — Pagi, *Dissertatio hypatica*, p. 173; — Th. S. Baier, *Opuscula*, p. 407; — Corsini, *Notæ Græcorum*, p. 1 et 36; — H. Noris, *Annus et epochæ Syro-Macedonum*, p. 317; — Saxi, *Ponteficium arelatense*, p. 27; — Maffei, *Græcorum siglæ*, p. 57; — Placentinus, *De siglis veterum Græcorum*, p. 105; — Banduri, *Num. imp.* t. II, p. 550; — Lersch, *Centralmuseum*, fasc. III, p. 29; — Roach Smith, *Coll. ant.* II, 104; — Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 432, 433.

ЄΝ·ΘΑ·ΚЄΙΤЄ·ЄΙCЄΒΙΑ·ЄΝ·ЄΙΡ
ΙΝΙ·ΟΥCΑ·ΙЄΡΟΟΚΜΗΤΙ·ΑΠΩ·Κ
ΩΜΗC·ΑΔΔΑΝΩΝ·ΖΗCΑC
ΜΙΚΡΟ·ΠΡΟC ЄΤΩΝ·ΙЄ ΥΠΑΤ
ΙΑ·ΟΝΩΡΙΟΥ·Ο Η·ΚΑΙ·ΚΩCΤΙΟΝΤΙ
ΝΟΥ·ΤΟ·Α·ΜΗΝΙ ΠΑΝΗΜΟΥ·
ΙΒ·ΗΜЄΡΑ ΚΙ·Β ЄΝ·ЄΙΡЄΝΗ[4]

Parmi les restitutions tentées sur ce texte, dont l'original a depuis

[1] Voir ma Diss. n° 277, p. 384, note 2.

[2] Voir ma Dissertation n° 379.

[3] Reinesius, XX, 328; Fabretti, p. 571; Bosio, p. 215; Buonarotti, *Vetri*, p. 112; Marini, *Pap. dipl.* p. 298 A, etc.

[4] Leçon de Wiltheim.

longtemps disparu, la plus satisfaisante est, sans contredit, celle qu'a proposée Scaliger; je ne puis que l'accepter comme point de départ pour mes propres essais. Voici cette restitution :

ЄΝΘΑΔЄ ΚЄΙΤΑΙ ЄΥCЄΒΙΑ ЄΝ ЄΙ | ΡΗΝΗ ΟΥCΑ[1] ΙЄΡΟΚѠΜΗΤΙC ΑΠΟ | ΚѠΜΗC ΑΔΔΑΝѠΝ ΖΗCΑCΑ ΜΙ | ΚΡΟΝ ΠΡΟC ЄΤѠΝ ΙЄ[2] ΥΠΑΤЄΙΑ | ΟΝѠΡΙΟΥ ΤΟ Η̄·ΚΑΙ·ΚѠΝCΤΑΝ | ΤΙΝΟΥ ΤΟ Ᾱ·ΜΗΝΙ ΠΑΝЄΜΟΥ | ΙΒ̄ ΗΜЄΡΑ ΚῙ·Β̄·ЄΝ ЄΙΡΗΝΗ |

Le mot ΙЄΡΟΚѠΜΗΤΙ, transcrit d'une manière à peu près uniforme dans les copies d'Apianus, d'Ortelius et de Wiltheim, les seules qui aient été prises sur l'original, est demeuré inexpliqué. Deux marbres chrétiens, qui portent l'expression ΚΑΛΟΚΥΜΗΤΟC, *bene-quiescens*[3], sembleraient permettre de lire ici ΙЄΡΟΚΟΙΜΗΤΗ, *sancte-quiescens*, allusion au saint lieu où la tombe a été découverte[4].

On remarquera ici le nom du tyran Constantin[5], collègue d'Honorius au VIIIe consulat de ce dernier[6].

L'opinion de Scaliger, qui fixe à l'an 409 la date de notre inscription, a été généralement admise[7].

Le titulus d'ЄΥCЄΒΙΑ contient une seconde indication chronologique non comprise, selon moi, par ses nombreux éditeurs. Après la date du mois et le mot ΗΜЄΡΑ on trouve, dans la copie d'Ortelius et dans

[1] Ce mot parasite se retrouve dans une inscription de Boldetti, p. 391.

[2] Cf. *Inscr. Bas. S. P.* LXIII, n° 36, cf. n° 39. Peut-être faut-il voir la même mention dans les mots suivants d'une inscription de Trèves : (Diss. n° 267.) ΝΚΡΟΠΛΟΥ-CΕΤΗΚ̄Β̄ où Corsini (*Notæ Græc.* p. 8) lit, selon moi avec raison, ΜΙΚΡΟΝ ΠΡΟC ΕΤΗ Κ̄Β̄.

[3] Labus, *Mon. di S. Ambrogio*, p. 20.

[4] « Treuiris hoc repertum est in eccl. « S. Paulini post altare. » Apianus, *l. c.;* cf. ci-dessus, page 2, l. 1, page 105, l. 3, et mes Dissertations n°s 293, 354 et 492.

[5] C'est par une erreur matérielle que Scaliger et Muratori (p. 399) donnent au chiffre grec Η la valeur de 7. La date est exprimée avec la même formule sur une inscription du *Corpus* de Bœckh, n° 1305.

[6] On peut consulter, sur ce personnage, Zosime, lib. V et VI; Sozom. 9, 11 et 12; P. Oros. VII, XL; Sirmond et Saxi, *loc. cit.* etc. Voir, sur les consulats des tyrans, Labus, *Mon. di S. Ambr.* p. 9.

[7] Muratori, p. 399, classe ce monument à l'an 407.

celle de Wiltheim, les trois lettres KIB, dont l'interprétation a paru difficile. Scaliger propose de lire KIται Βεϐαίως, leçon impossible à justifier par des analogues. Maffei n'est guère plus heureux en écrivant : « Forte scriptum fuerat ΓΥΝΑΙΚΙΒ, conjugi bene merenti in pace. »

Séparé du chiffre IB par le nom du mois de panémus, le mot ΗΜΕΡΑ ne doit pas, comme on l'a cru, se rapporter à ce chiffre[1], mais bien à un nom de jour; c'est ainsi que nous lisons sur six marbres grecs chrétiens :

Ζ ΚΑΛΑΝΔΩΝ ΜΑΡΤΙΩΝ ΗΜΕΡΑ ΣΕΛΗΝΗΣ[2]
ΤΗ ΠΡΟ Δ ΚΑΛ........ ΤΕΜΒΡΙΩΝ ΗΜΕΡΑ ΔΙΟΣ[3]
ΑΠΟ ΚΑ Θ ΗΜΕΡΑ ΔΙΟΣ
ΗΜΕΡΑ ΚΥΡΙΑΚΗ.... ΠΡΟ ΠΡΩΤΗΣ ΚΑΛΑΝΔΩΝ ΜΑΙΩΝ
ΠΡ .Ι. ❦ ΚΑΛΑΝΔΩ ΣΕΠΤ.... ΗΜΕΡΑ ΗΛΙΟΥ[4]
ΜΗΝΙ ΠΕΡΙΤΙΟΥ ΕΧΤΗ ΚΑΙ ΤΗ ΕΒΔΩΜΗ ΕΤΑΦΗ ΗΜΕΡΑ ΠΑΡΑΣΚΕΥ[5]

Autorisé par ces exemples et certain, d'ailleurs, que les trois lettres

[1] On a lu ici : μηνὶ πανήμου, ΙΒ ἡμέρᾳ, *mense panemi, duodecima die.*

[2] Muratori, 1819, 6.

[3] Lupi, *Epit. Sev.* p. 102.

[4] Torremuzza, *Sicil. et obj. ins. inscr.* p. 263, n° 23, p. 265, n° 29 et p. 278, n° 85.

[5] Voir ma Dissertation n° 415. Je lis de même, dans les inscriptions latines : ΝΩΝΕΙΣ ❦ ΝΟΒΕΝ · ΒΡΕΙ · ΒΟΥΣ ΔΕΙ · Ε ΒΕ·ΝΕ·ΡΕΣ (Lupi, *Epit. Sev.* tav. I); DEPVS D..... DIE VENERIS (p. 101); DEPOSTA PRIDIE IDVS FREB DES SOLES (*ibid.*); XIII KAL IANVARIAS.DIE SOLIS (p. 102); DEPOSITVS.NONV.KA... DIE SATVR (Bosio, p. 105); DEP.IIII. K.IVL DIE.MERC (Gruter, 1050, 5); III.NONAS...... DIES VENERIS (*Inscr. Bas. S. P.* p. XIII, n° 180); VI KAL ❦ IVLIAS DIE DOMINICA (Guasco, *Mus. capitol.* t. III, p. 153); DEPOSITVS.V. IDVS.IVLIAS.DIE.IOVIS (Fabr. IV, 485); PRID NOV APRIL N DIE IOBIS (Fabr. VIII, LXX); XV.KAL.APR.D.LVN (Bold. p. 398); VIII.IDVS.MADIAS DIE.SATVRNIS (*Mus. Ver.* 252); D.III.KAL. IVLIAS *die Jo*VIS (Labus, *Mon. di S. Ambr.* p. 6); VIIII KAL FEBRVARIAS..... DIAE SABBATO (Mar. *Pap. dipl.* p. 268 B); *Die* VENERIS SEPTE*mo de*CEMO KALEN*das febru*ARIAS (voir ma Dissertation n° 68); XVIII.CAL.NOVEMBRIS DIE LVNAE (voir ma Dissertation n° 496); DEFVNCTVS.EST.DIBVS IVNIS DIE SATVRNI; VIII KAL IVNIAS DII IOVIS (vues au musée du collége romain); DIE MERCVR X KAL DECEMBR, KAL OCTOBRIS DIE BENER, Perret, *Catac.* t. V, pl. XLV et XLVI; cf. encore Marini, *Giornale de' letterati di Pisa*, t. VI, p. 3 et suiv.

KIB ne présentent qu'une abréviation, puisqu'elles sont surmontées d'une barre transversale, je proposerai d'y voir les initiales du nom grec du dimanche, et je lirai HΜΕΡΑ ΚΙΡΙΑΚΗ (pour ΚΥΡΙΑΚΗ), en substituant au B, tracé selon moi par erreur, le P grec, qu'il a été si facile de confondre avec lui[1].

Reste maintenant à savoir si, dans le calendrier syro-macédonien suivi en Cilicie, le 12 de panémus de l'an 409 correspondait ou non à un dimanche.

Je ne trouve, sur les tables dressées par M. Hermann[2], aucune indication relative au calendrier cilicien, mais j'y vois qu'en Lycie, c'est-à-dire dans le pays le plus voisin de la patrie d'Eusébia, le mois de panémus correspondait exactement au mois de septembre[3]. Or le calendrier C de l'*Art de vérifier les dates* montre que le 12 septembre de l'an 409 était un dimanche, et vient ainsi confirmer ma leçon HΜΕΡΑ ΚΥΡΙΑΚΗ.

Il résulte donc de notre inscription qu'au commencement du ve siècle le calendrier syro-macédonien était en usage en Cilicie, et qu'aux noms près les mois de ce calendrier n'étaient autres que ceux du calendrier romain. C'est là un point de chronologie que l'épitaphe d'Eusébia me paraît fixer d'une manière certaine.

Voici maintenant la traduction que je propose :

« Ici repose en paix (dans une sainte sépulture?) Eusébia, du bourg « des Adaniens[4], ayant vécu un peu au delà de quinze années. Elle est « morte sous le huitième consulat d'Honorius et sous le premier de « Constantin, le 12 du mois de panémus, le jour du Seigneur, en « paix. »

De tous les monuments chrétiens de la contrée, l'inscription d'Eusébia est le seul qui porte une indication chronologique; c'est là le fait d'une

[1] Le mot κυρία est écrit KIPIA sur une pierre gravée. *Inscriptions camées antiques du cabinet Van Hoorn.* J'ai lu, par contre, sur une sardoine, ΠΥΣΤΥΣ ΑΥΔΥΟΣ pour πίστις ἀΐδιος.

[2] *Griechische Monatskunde,* p. 101 et 129.

[3] Voir, sur cette concordance, Ideler, *Handbuch der mathematischen und technischen Chronologie,* t. I, p. 430, 431; Biot, *Mém. de l'Acad. des. sc.* t. XXII, p. 357; H. Martin, *le Calendrier chaldéo-macédonien,* p. 13.

[4] Cf. Noris, *Ann. Syr. Mac.* p. 317.

habitude locale dont on ne pourra s'étonner, si l'on songe que, dans tout le midi de la Gaule, les mentions de consuls abondent sur les épitaphes, et qu'il en est de même dans le bassin du Rhin pour une grande partie des tituli païens et pour les nombreuses lois rendues à Trèves même par les empereurs[1]. Il semblerait que, dans la Première Belgique et dans les deux Germanies, l'habitude de dater les monuments funéraires ait été particulière aux gentils.

Pour juger de l'époque à laquelle appartient, dans la contrée, le plus grand nombre des épitaphes des fidèles, il faut donc interroger les dates des marbres païens et voir à quelle époque ces derniers ont commencé à disparaître[2].

Dès le début du IVe siècle, que devait illustrer le triomphe de l'Église, les monuments des gentils deviennent très-rares; voici le relevé des derniers qui me soient connus :

Année 303, à Landerburg, ...AVRELIO Ē AVRELIO AVGG.VIII.Ē.VII.COS[3];

Année 355, à Zülpich, ...DECENTIO.CAE ...ET.PAVL. COSS[4];

Année 440, à Neuhausen, ...PLACIDIO.VALENTINIAN. Ē.ANATOL.COSS[5].

Aucune de ces inscriptions n'appartient à un grand centre; on doit donc juger que le christianisme avait, dès le commencement du IVe siècle, fait d'immenses progrès dans le nord de la Gaule, si l'on considère surtout que, pour le IIIe siècle seulement, les recueils locaux de Lehne et de Steiner donnent environ soixante-dix monuments païens datés[6].

---

[1] Hontheim, *Prodr.* p. 154 et suiv.

[2] Cf. aussi, sur l'âge de la plupart des inscriptions chrétiennes du Rhin, ma Dissertation n° 277.

[3] Lehne, *Alterthumer des Donnersbergs*, n° 133.

[4] Steiner, *Cod. I. R.-Rh.* n° 905.

[5] Lehne, *Op. cit.* n° 301.

[6] Quelques inexactitudes de renvois dans le deuxième *Index* du *Codex inscr. rom. Rheni* de M. Steiner m'ont empêché de donner un relevé exact.

249.

Brower, *Ann. Trev.* t. I, p. 40 et 60; — Hontheim, *Prodrom.* p. 197; — Muratori, 1938, 9; — Wilthemius, p. 139 et fig. 47; — Steiner, *Inscr. R. Rh.* n° 829; *Inscr. Danubii et Rheni*, n° 1807; *Altchristl. Inschr.* p. 25; — Roach Smith, *Coll. ant.* t. II, p. 103; — Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 175.

HIC · IACET · EVSEBIVS
QVI · VIXIT · ANNVM
VNVM · ET · MENSES · SEX
MENVS · DIES · V · TITVLVM
POSVIT · DVLCISSIMO ·
FILIO · SVO · VITAXI
MATER



Ce marbre, aujourd'hui disparu, a été trouvé à Saint-Maximin; il était encastré dans une dalle de pierre[1]. La formule peu fréquente MENSES · SEX MENVS · DIES · V, nous explique les sigles M · VI · D · MS, *menses sex diem minus*, que l'on remarquera dans une inscription de Rome[2].

Wiltheim, dont j'ai reproduit la copie, et Hontheim lisent, aux deux dernières lignes, VITAXI MATER, qu'ils interprètent par VITA CHRISTI MATER, en citant à l'appui de leur leçon les noms composés *Deusdedit*, *Quodvultdeus* et *Deogratias*. Ces sortes d'appellations bien connues[3], qui expriment toutes un sentiment de respect ou de recon-

[1] Brower, t. I, p. 40.

[2] Perret, *Catac.* t. V, pl. XV.

[3] ADEODATVS, Fabr. IV, 138; Bold. 545; Marchi, *Archit.* p. 26, etc., etc.; DEVDATA, Mur. 1860, 3; DEVSDET, Bold. 268; HABETDEVS, Fabretti, X, 626; QVODVVLTDEVS, Rein. XX, 411; Fabr. VIII, 165, 166; Baron. *Ann.* ad ann. 459, etc., etc.; SERVVSDEI, Bold. 437; Mur. 1941, 1; Pith. *Cod. canon.* p. 250, 258; CVMQVODEVS, S. Greg. Magn. *Epist.* 35, lib. VII; DEOGRATIAS, *Inscr. Bas. S. P.* p. XXVI, n° 360; Morcelli, *Africa christiana*, t. III, p. 164.

naissance pour la divinité, ne présentent aucune analogie de composition avec le nom de *Vita Christi*, dont rien ne me paraît justifier l'existence.

La copie de Brower porte VITA☧ au lieu de VITAXI.

250.

Schneider, *Jahrbücher des Vereins Alterthumsfr. im Rheinl.* 1848, fasc. XII, p. 68, n° 165; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1761; *Altchr. Inschr.* p. 8; — Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 435.

HIC IACET EXSOPERANTI
A QVI VIXIT ANN IIII MEN IIII
DIES XV TITVLVM POSVIT
ALBINVS ET TIRINTINA
PATRE IN PACE

Ce petit marbre, dont je n'ai pu voir l'original, appartient à M. le docteur Schneider. On y remarquera le mot PATREs pour PARENTES[1], mot d'un usage fréquent sur les inscriptions du Rhin. L'épitaphe d'*Exsuperantia* a été trouvée dans l'antique cimetière de Saint-Paulin.

251.

Wiltheim, *Luciliburgensia*, p. 143; — Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 444.

FEDVLA

[1] Cf. Gruter, p. 656, 2; 704, 1; 707, 5; Muratori, 1874, 8; De Boissieu, *Inscr. de Lyon*, p. 513, n° LXIV; Burmann, *Anthol.* t. II, p. 193.

Dans une fouille exécutée près de Saint-Paulin, on a découvert un sarcophage formé de tuiles[1], avec une pierre portant le nom de FEDVLA.

Cette sépulture me paraît appartenir à une femme chrétienne[2].

252.

Lersch, *Centralmuseum*, fasc. III, n° 60; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1756; *Altchristl. Inschr.* p. 4; — voir mes planches, n° 164



FL·GABSO·P..
TECTOR·DOMES
TIC.... X·TRIBV
nis. *hi*C QVIES
cit. *u*RSV*s?*
tit. *pos? in p*ACE

M. Lersch restitue ainsi le début de ce titulus : FL. GABSO. P*ro*TECTOR. DOMESTIC*us e*X. TRIBV*no*. Le défunt aurait donc, à son avis, été incorporé dans les *protectores domestici* après avoir exercé les fonctions de tribun.

C'est là un point difficile à admettre.

Les renseignements qui nous sont parvenus sur l'organisation de l'armée romaine après Constantin nous montrent, en effet, des per-

[1] On trouva de même, en 1583, près de Saint-Paulin, des tombes formées de tuiles romaines marquées aux noms de CONCORDIVS et d'EVENTALIVS; Brower considère à tort comme des indications de sépulture ces noms imprimés dans la pâte avant la mise au four, ainsi qu'il l'explique lui-même. « Nonnulli (tituli) cum impressis « et igne duratis, non autem excisis insculp- « tisque notis romana scriptura legebantur. » *Annal. Trevir.* t. I, p. 40.

[2] Voir ma Dissertation n° 412.

sonnages historiques, Valentinus[1], Gratien[2], Constance[3] et Daia[4], d'abord *protectores*, puis promus au grade de tribun. Le même ordre dans les fonctions est indiqué par le code Justinien[5].

Je ne trouve, quant à moi, sur les inscriptions, aucune formule dont la restitution puisse à la fois, et satisfaire le sens et remplir exactement le vide présenté par le marbre. M. le comte Borghesi, qui a bien voulu me donner son avis, hésite de même à proposer un complément à la troisième ligne.

On peut consulter, entre autres, sur les *protectores*, les importants travaux de Godefroid[6].

J'ai signalé plus haut la rareté des marbres chrétiens relatant des services militaires[7].

L'épitaphe de FL. GABSO est déposée au musée de la Porta Nigra.

---

[1] «Ex primicerio protectorum tribunus.» Amm. Marc. XVIII, III.

[2] «Post dignitatem protectoris atque tri«buni, comes præfuit rei castrensi per «Africam.» XXX, VII.

[3] «Constantius protector primum, exin «tribunus, postea præses Dalmatiarum fuit.» *Excerpta de gestis Constantini*, § I.

[4] «Statim scutarius, continuo protector, «mox tribunus.» Lact. *De mort. persec.* XIX.

[5] «Primicerius quidem domesticorum et «protectorum utriusque scholæ post adep«tum tribunatum .... Spectabili dignitate «perfruatur.» XII, XVII, 2.

[6] *Cod. Theod.* édit. Ritter, t. II, p. 130. Des forces considérables se trouvaient réunies sur le Rhin et à Trèves où les empereurs avaient fixé leur résidence, au IVe siècle, pour tenir les barbares en échec. On ne s'étonnera donc pas du nombre d'inscriptions militaires que l'on rencontrera dans ces contrées. Un titulus païen de Cologne nous a conservé le nom d'un autre PROTECTOR. (Overbeck, *Katalog des Königl. rheinischen Museums;* p. 14, n° 17; Bonn, in-8°, 1851.) J'en compte six parmi les fidèles dont les marbres nous sont parvenus : FL. AVRELIVS, FL. FLORI..., FL. GABSO, FL. MEMORIVS, FARETER et ALBINVS. (Voir ma Dissertation n° 41, p. 8.) De même que FL. GABSO, un nombre considérable de personnages de l'époque chrétienne ont porté le nom de *Flavius*. Voir, sur la cause probable de la multiplication de ce nom, un passage de Treb. Pollion (*in Claud.* III), et les controverses dont il a été l'objet; (Casaub. *in Claud.;* Du Cange, *De inf. ævi num.* c. 36, éd. Didot, c. 44; Cannegiet. *in Avian.* p. 262 à 266, et de *Nom. Rat.* p. 8; Mar. *Arv.* Ind. gen. v° *Figliazione*, p. 528 et 609, note 35.)

[7] Dissertation n° 41.

253.

Lersch, *Centralmuseum*, fasc. III, n° 71, p. 46; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1788; *Altchr. Inschr.* p. 18; — Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 439.

N·PACE VE
IT AN I ET ME
ORENTINAI
OSVIT DP
✝ SEPTE

Ce fragment, que je n'ai pu voir, a été trouvé à Saint-Paulin; il appartenait à M. Lersch, qui en donne la restitution suivante : *Hic quiescit i*N PACE VE*nantia quæ vix*IT AN*num* I ET ME*nses* .... *Fl*OREN-TINA *titulum p*OSVIT D*e*P*osita est*..... SEPTE*mbres*.

254.

Lersch, *Centralmus.* III, 73; — Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 436; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1786; *Altchr. Inschr.* p. 18; — voir mes planches, n° 169.

HIC Q...........
A Q VIXIT.......
FLORENTINV......
..VLVM PO......



Marbre découvert à Saint-Paulin; je l'ai vu chez le curé de cette église, M. Schmitt, qui a bien voulu me permettre d'en prendre copie. C'est le titulus funéraire d'une femme; on peut le restituer ainsi : HIC

Quiescit in pace.... A *Quæ* VIXIT.... FLORENTIN*us pater? tit*VLVM PO*suit*.

255.

Apianus, 487; — Smetius, 143, 6; — Gruter, 1053, 3; — Goebel, *De sepulcrorum et sepultorum religione*, p. 49; — Faes, *Notæ in Gyrald. de sepultura*, p. 714 (in *Op*. Gyraldi, 1699 f°); — Muratori, 1878, 1; — Fleetwood, 408, 4; — Barth, *Adversaria*, 2429; — Brower, t. I, p. 59; — Hontheim, *Prodr*. p. 198; — Wiltheim, p. 141 et pl. n° 53; — Steiner, *Inscr. R. Rh.* 831; *Altchristl. Inschr.* p. 27; — Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 175.

HIC IACET GALLA
QVE VIXIT AN·X·DIES·XXX·
TITVLVM POSVERVNT·
MARTYRIVS ET SIL
VIA IN PACE

Cette inscription, si souvent reproduite, n'existe plus aujourd'hui; elle était gravée sur un marbre blanc sorti du cimetière de Saint-Maximin. Le nom de MARTYRIVS, porté par le père de GALLA, est fréquent dans l'antiquité chrétienne[1]. La signification de ce vocable ne paraîtra pas douteuse, si l'on se reporte au passage suivant des actes d'un saint lecteur, mort pour la foi, en 397 : « Lector quoque « Martyrius..... jam nominis pignore commendante, eum religiosæ « professionis exordia post militiam temporalem catechumenus induit[2]. »

---

[1] Lupi, p. 32 et 181; Torremuzza, *Sicil. et obj. ins.* XVII, 44, 45; Fabr. VIII, 169; Buon. *Vetri*, 146; Mur. 1878, 1; 1910, 3, 4, 5, 6, 1911, 1, 2; Bold. 392, 429; Oderici, *Dissert.* p. 339; Marini, *Pap. dipl.* n° LXXXVIII, et p. 290 B, etc.; *Martyrol. rom.* 23 janv. 29 maii, 25 oct.

[2] *Acta sinc.* p. 609, éd. de 1713.

256.

Trierisches Wochenblatt, 1779, n° 8; — Hüpsch, *Epigr.* 59, 14; — Steiner, *Inscr. R. Rh.* n° 846; *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1794; *Altchr. Inschr.* p. 21; — Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 441.

HIC·QVIESCIT·IN·PA
CE·GAVDENTIOLVS·
QVI·VIXIT·AN·VII·ET
MEN·VI·ET·DIES·XVI·TE
TVLVM·POSVERVNT·
GAVDENTIVS·
ET·SERIOLA·
PATER·ET·MATER·

D'après le *Journal de Trèves*, cette épitaphe, aujourd'hui disparue, a été trouvée en 1779 près de Saint-Paulin.

J'ai déjà appelé l'attention du lecteur sur le nom chrétien GAVDENTIVS et sur ses analogues[1].

257.

Acta academica Palatina, t. III, p. 42; — Gräff, *Das grossherzogliche Antiquarium in Manheim*, n° 49; — Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 176; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1790; *Altchr. Inschr.* p. 19; — Kopp, *Palæogr. crit.* t. I, p. 105; — voir mes planches, n° 166.

HIC CONDITVS GENESIVS QVI VIXIT ANNIS XLV
IN MATRIMONII CONIVCTIONE FVIT ANNIS XVII
QVI LICET INMATVRO OBITV DISTITVTVS
TAMEN SVPERSTITIBVS OMNIBVS FILIS SVIS

[1] Dissertation n° 73.

ADQVE VXORE DEFECIT TITVLVM CVM AETERNETATE
VINCTVRVM CONIVX SEMPER AMANTISSIMA SVI
ADQVE OBSEQVENTISSIMA DIDICAVIT

« Ici est enseveli GENESIVS[1], qui a vécu quarante-cinq ans et passé « vingt-sept années dans les liens du mariage; quoique trop jeune « pour la tombe, il a été enlevé à ses enfants[2] et à sa femme, qui, « toujours pénétrée d'amour et de respect, lui a consacré ce titulus « qui ne périra pas. »

La formule DEDICAVIT, si commune dans l'épigraphie païenne[3], est tout au moins d'une insigne rareté sur les épitaphes chrétiennes en prose[4]. Peut-être se trouvait-elle dans les mots DED PRIDIE NONAS IANVARIAS[5], où Mazzochi[6] voit une erreur de copie, et propose, avec raison selon moi, de lire DEP, abréviation de DEPOSITA. Il faudrait aller chercher un second exemple de ce mot dans les sigles douteux d'un titulus chrétien aujourd'hui perdu[7], que rapporte Vermiglioli[8]. On remarquera que l'inscription de GENESIVS, pour ainsi dire romaine par l'emploi de la formule DEDICATVS, ne présente d'ailleurs d'autre signe de christianisme que les symboles du vase et des colombes[9].

Ce marbre et celui d'VRSATIVS[10], tous deux placés aujourd'hui dans le musée de Manheim, sortent des cimetières de Trèves.

---

[1] Le nom de Genesius a été illustré par un martyr d'Arles. Voir S. Paul. Nol. *Opp.* t. I, p. 322 et t. II, p. 86, éd. de 1685.

[2] Tacit. *Ann.* II, XXXVIII, 3; Isid. *Orig.* IX, VI, *Stemmata stirpis humanæ;* cf. mes Dissertations n[os] 459 et 621.

[3] Burman, *Anthol.* t. II, p. 194, etc.

[4] Je laisse de côté, comme toujours, les monuments en vers ou contenant des lambeaux métriques; ces légendes, parmi lesquelles je citerai trois tituli appartenant à notre sol (Dissertations n[os] 54, 438 et 601), procèdent presque toujours de la forme païenne. (Cf. ma Dissertation n° 492, et ci-dessus, p. 131, n. 1 et p. 315.)

[5] Gruter, 1051, 2.

[6] *De dedic. sub ascia,* p. 143.

[7] De Rossi, ΙΧΘΥϹ, p. 29, n° 4.

[8] *Iscr. Perug.* 1[re] édit. p. 434; 2[e] édit. p. 575. Je citerai encore pour mémoire, les sigles DDD, d'une interprétation très-douteuse, qui se lisent sur deux marbres chrétiens. (Voir Boldetti, p. 381, et ma Dissertation n° 359.)

[9] Cf. ma Dissertation n° 517.

[10] Dissertation n° 292.

258, 259.

Je réunis ici deux épitaphes qui paraissent donner le nom de la même vierge chrétienne. C'est au savant M. de Rossi que je dois la connaissance de ces monuments. Ils sont compris dans une série d'inscriptions antiques transcrites sur la dernière page d'un exemplaire de Gruter, conservé à la Vaticane, et devenu historique pour avoir appartenu à J. Scaliger, à G. Vossius, et enfin à G. Marini. Une note de Vossius, placée en tête du volume, nous apprend que cette page est de la main de Scaliger. On ne connaît pas le *codex* auquel ont été empruntées quelques-unes des inscriptions qui la composent, et notamment celles que je vais transcrire. Il devait remonter à un âge assez ancien, si l'on en juge par la mention *ex ueteri* ou *ex uetusta membrana*, dont Scaliger a fait précéder ses transcriptions, et par le mot *memoria*, qui, dans ce manuscrit, désignait les monuments[1].

Je copie :

Ex membrana uetusta Treuiris.

HIC · REQVIESCIT · IN · DOMINO · PVELLA · DI
HILARITAS · NOMINE · QVAE · OMNIB · DIEB ·
VITAE · SVAE · DM · COLVIT · ET · OMNI · ACTV ·
SALVATORIS · DNI · PRAECEPTA · SERVAVIT ·
VIXIT · AVT · ANNOS · P · M · L ·
LEA · DEVOTAS · DO[2] · PVELLA · VINCVLO · CARITATIS ·
ET · STVDIO · RELIGIONIS · TITVLVM · POSVIT ·

Ex eadem membrana uetusta Treuiris.

HIC · REQVIESCIT · IN · PACE · PVELLA · SANCTIMONIALIS ·

[1] En tête de deux de ces inscriptions on lit : « Ex ueteri membrana. Rauennæ in memoria. « Ex eadem membrana. Treuiris in memoria. »

[2] DEVOTAnS . DeO. Cf. Forcell. v° *Devoto*.

NOMINE · LEA · QVAE · VIXIT · ANNOS · XXII · ET ·
DIES · XII · TITVLVM · POSVERVNT · PRO · DILECTIONE ·
PATRIS · LITORIVS · ET · SANCTA ·

Si la formule inusitée VINCVLO CARITATIS ET STVDIO RELIGIONIS pouvait inspirer quelque doute sur ces inscriptions, on trouverait dans leur texte même des preuves certaines de leur authenticité et même de leur provenance. On remarquera d'abord ici la distinction connue entre la PVELLA DeI, c'est-à-dire la vierge qui a prononcé ses vœux, et celle qui n'est encore que DEVOTAnS DeO[1]. D'autres monuments de la Gaule sont venus nous fournir des analogues de la formule OMNIB. DIEB. VITAE SVAE; c'est ainsi que nous lisons sur deux marbres païens d'Arles OMNI TEMPORE VITAE SVAE[2], et sur une tombe chrétienne de Narbonne : IN DIEBVS VITAE SVAE[3]. Bien que rare, le mot parasite AVTem n'est pas non plus sans exemples dans l'épigraphie[4]. On remarquera encore ici l'observation régulière de la différence entre l'expression *Deus* appliquée à Dieu le père, et celle de *Dominus*, qui désigne Notre-Seigneur[5].

Quant au fait de provenance, il est prouvé par l'emploi de TITVLVM POSVIT, de la préposition PRO, du mot CARITAS, et enfin de l'expression PATRIS pour *Parentes*, formes particulières aux inscriptions du bassin du Rhin[6].

A côté d'HILARITAS et de LEA, Trèves compte encore, aux premiers siècles, d'autres vierges du Seigneur. Une scène touchante, que saint Augustin place dans cette ville, nous fait voir deux saintes filles renonçant à épouser leurs fiancés pour consacrer leur virginité à Dieu[7].

---

[1] Gazzera, *Iscr. del Piem.* p. 86, etc.

[2] Dumont, *Recueil de toutes les inscriptions d'Arles*, n[os] 86 et 89.

[3] Voir mon inscription n° 615.

[4] Passion. *Iscr. ant.* VIII, 19; Bold. 377; Muratori, 396, 5; Reinesius, XX, 203.

[5] Cf. ci-dessus, p. 24.

[6] Voir ma Dissertation n° 467.

[7] *Confess.* lib. VIII, c. VI; cf. Brower, t. I, p. 264, 265.

260.

A la suite des épitaphes que je viens de transcrire, figurent quatre inscriptions inédites dont la dernière seule est chrétienne.

Ex eadem membrana.

C. CAESIO . C. F. PAP. IVSTO . C. CAESIVS . PAP. IVSTVS
IIIIVIR. AP. Q. A. FILIO. PIISSIMO
ET. VETTIA. STE. PRISCA. PRIVIGNO
OPTIMO. L. D. D. D

Ex eadem membrana.

AREA. SEPVLTVRAE. IN. FRONTE. XX
IN. AGR. P. XL. H. M. H. N. S.

Ex eadem.

GLITIA. M. FILIA. FLACCI. VXOR. SIBI. ET
VIRO. SVO. FACIENDVM. CVRAVIT.
FVNVS. ET. LOCVS. PVBLIC.

Ex eadem.

DN · PLACIDVS · VALENTINIANVS · PIVS
FELIX · AVG · DEDICAVIT · AEDES · SCI · AC
BEATISSIMI · MARTYRIS · LAVRENTIS

Aucune indication de lieu ne se trouve en tête de ces monuments; je pouvais donc croire qu'ils appartenaient à Trèves, comme les deux tituli qui les précèdent. Le savant M. Holzer, que j'ai consulté à ce sujet, m'a appris qu'auprès du Palais Romain[1], il a existé, jusqu'en 1802,

[1] Voir, sur cet édifice, Freher, *Originum Palatinarum commentarius*, p. 10-11.

un temple chrétien, placé sous l'invocation de saint Laurent, qui comptait parmi les plus antiques et prenait rang avant toutes les autres églises paroissiales de la ville. On ne possédait, d'ailleurs, aucun renseignement certain sur l'époque de la fondation de cet édifice, mentionné pour la première fois au VIIIe siècle, dans les *Gesta Trevirorum* sous le nom d'*Ecclesia ad Palacium*[1]. Quelque vagues que pussent être ces premières données, M. Holzer inclinait déjà à reconnaître dans notre titulus l'inscription dédicatoire de ce saint lieu, lorsqu'une fouille récente est venue montrer que l'église de Saint-Laurent était de construction romaine. En restaurant le vieux palais qui l'avoisine, on a découvert, au niveau même du sol de cet édifice, la mosaïque qui formait le pavé primitif de l'église et sur la droite de laquelle existaient encore les fondations de deux colonnes. L'origine antique du saint lieu se trouve donc, à cette heure, démontrée, et rien ne semble plus s'opposer à ce que l'inscription transcrite par Scaliger soit définitivement admise comme le titulus de Saint-Laurent.

Valentinien III, qui n'habita pas Trèves[2], ne figurerait que nominativement sur cette légende.

Si mon opinion était admise, les trois monuments païens qui précèdent seraient restitués à la même ville comme rapportés parmi des marbres qui lui appartiennent.

261.

Lersch, *Centralmuseum*, fasc. III, p. 55; — Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlandes*, t. I, p. 176; — De Florencourt, *Jahrbucher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, 1844, p. 331; — De Caumont, *Bull. monum.* t. X, p. 487; — Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 368; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1755; *Altchristl. Inschr.* p. 3; — D. Pitra, *Spicil. Solesm.* t. III, p. 578, n° 108; — voir mes planches, n° 163.

† HIC REQVIES DATA HLODERICI MEMBRA SEPVLCRVM

[1] Pertz, *Monum. german. historica*, Scriptores, t. VIII, p. 162.

[2] Voir le *Code Théodosien*, édit. Ritter, t. VI, 2e partie, p. 133. Cf. ci-après, p. 383.

QVI CARVS[1] IN NOMERO VICARII NOMINE SVM*p*SIT
FVIT IN PVPVLO GRATVS ET IN SVO GENERE PR*i*MVS
CVI VXOR NOBILIS PRO AMORE TETOLVM FIE*ri* IVSSIT
QVI VIXIT·IN SAECVLO ANNVS·PLVS MENVS....I
CVI DEPOSICIO FVIT IN SAECVLO VII KAL *Aug*VSTAS

Ainsi que l'atteste un double passage de Grégoire de Tours, les *vicarii*, placés, à l'époque mérovingienne, sous les ordres des *comites*, étaient chargés de l'administration de la justice[2] et de la perception des impôts[3]. Il y avait alors, comme nous l'apprennent les mots de notre inscription, IN SVO GENERE PRIMVS, différents grades dans cette fonction.

Dans un important mémoire consacré à l'examen de l'IXΘYC chrétien[4], M. de Rossi montre que, gravé sur les premiers marbres des fidèles, ce symbole disparaît, à Rome, vers la fin du IV[e] siècle[5]; son existence, ajoute-t-il, ne s'est guère prolongée au delà dans les provinces[6]. L'époque généralement basse à laquelle appartiennent les monuments provinciaux devait y rendre peu fréquent l'emploi d'un signe abandonné dès les premiers âges de l'Église; aussi ne trouvons-nous, en Gaule, qu'un très-petit nombre d'épitaphes présentant, soit le mot IXΘYC, soit la figure du poisson. A côté de l'exemple qui est sous nos yeux, je ne puis citer que le célèbre monument d'Autun[7], quatre débris récemment trouvés à la chapelle Saint-Éloi[8] et un titulus de Saint-Romain-en-Gal[9].

[1] CARVS.

[2] *H. Fr.* X, v.

[3] VII, XXIII; cf. Du Cange, v° *Vicarius*.

[4] *De christianis monumentis* IXΘYN *exhibentibus*. Extrait du *Spicilegium Solesmense*, t. III.

[5] P. 9.

[6] P. 13.

[7] Dissertation n° 4.

[8] N[os] 130, 139, 153; le quatrième fragment, découvert après l'impression de mon travail, figurera dans un appendice.

[9] Dissertation n° 398. Aux pierres gravées dont M. de Rossi a soigneusement relevé la liste, on doit joindre trois intailles de ma collection, publiées dans le *Bulletin*

Le marbre de Trèves me paraît appartenir à la fin du VIe siècle ou au commencement du VIIe; il reporterait, selon moi, l'usage de l'IXΘYC, dans nos contrées, un peu au delà de l'époque indiquée par le savant M. de Rossi comme dernière limite de l'existence de ce symbole sur les épitaphes étrangères au sol romain.

Le procédé d'exécution employé ici est peu ordinaire; les barres transversales des E, des F et des H, ainsi que les extrémités des S, ne sont indiquées que par des points légèrement creusés au trépan, comme pour attendre la ligne non tracée qui devait les réunir à l'hasta des caractères. Un travail analogue se remarque sur deux inscriptions de mon recueil[1], sur les tables de bronze d'Héraclée et sur un grand nombre de pierres gravées et de médailles.

L'épitaphe de *Hlodericus* est conservée à la Porta Nigra.

262.

Wyttenbach, *Beiträge*, p. 20; — Lersch, *Centralmus.* fasc. III, p. 40; — Steiner, *Altchr. Inschr.* p. 16; — voir mes planches, n° 170.

HIC REQIESCET IN PACE
HONORIA QVI VIXIT A

archéologique de l'Athenæum français (1856, p. 9 et pl. 1), et un jaspe rouge du musée de Berlin. (Toelken, *Gemmensammlung*, p. 456, n° 129.)

Je citerai encore comme appartenant à la Gaule, le célèbre anneau de Metz et une bague d'or trouvée à Montbazin. (Voir mes Dissertations n°s 321 A et 608 A.)

On me permettra de signaler aussi une cornaline de la collection de M. Charles Forget, et portant une tête de Christ exécutée, à une très-basse époque, au revers d'un poisson de travail antique, avec l'intention évidente de réunir la représentation réelle au symbole secret des premiers siècles.



Comme on le voit, l'extrémité du poisson avait été enlevée par une fracture de la pierre, qu'on a dû retailler, pour lui rendre une forme régulière, avant d'y graver le second sujet. Ce soin pris pour un objet mutilé et sans valeur vénale me semble attester qu'il ne s'agit pas ici d'une réunion fortuite.

[1] Voir les planches de mes Dissertations n°s 344 et 382.

NNVS III ET MENSES IIII
PARENTIS TETOLVM
POSVERVNT IN PACE

Épitaphe trouvée à Saint-Mathias et déposée à la bibliothèque de Trèves.

263.

Hontheim, *Prodrom.* p. 201; — Wiltheim, p. 143 et fig. 69; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1802; *Altchr. Inschr.* p. 23.

HIC·IACET·IA
NVARIA·QVAE·
VIXIT·AN·PL·
M·L·TITVLVM·
POSVIT VALERI
VS CONPARI
SVAE·IN·PACE·
☧

Ce marbre blanc, sorti du cimetière de Saint-Paulin, n'a pu être retrouvé. Wiltheim, qui l'enregistre dans son grand ouvrage, le rapporte encore dans son livre manuscrit des *Origines de Saint-Maximin.* Le mot *compar,* pris dans le sens de *conjux,* se rencontre rarement sur les inscriptions des païens[1]; il est d'un usage très-fréquent dans l'épigraphie chrétienne[2].

---

[1] Fabr. IV, 42; Grut. 760, 5; 793, 9.

[2] Lupi, p. 133; *Mus. Ver.* p. 271, 278; Bold. p. 253, 361, 461, 582; Rein. XX, 60; Fabr. VIII, n°s 62 et LXIII, etc.

264.

Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 440; — voir mes planches, n° 168.

HIC PVIESCIT ILEQ
VS IN PACE IEIELE [1]



J'ai copié chez M. Schmitt, curé de Saint-Paulin, cette épitaphe trouvée dans le cimetière de son église. Elle est inscrite sur une large moulure de marbre qui avait dû faire partie d'un revêtement[2]. On remarquera que les lettres Q et D sont rétrogrades; ce dernier caractère est souvent gravé ainsi par les lapicides[3].

265.

Wilthemius, fig. 49 et p. 140, *Ex schedis Pauli Botbachii, cœnobitæ Maximiani;* — Brower, t. I, p. 53; — Hontheim, *Prodr.* p. 189; — D. Martin, *Religion des Gaulois*, t. I, p. 40; — Lami, *De erud. apost.* p. 254; — Muratori, 1888, 2; — Du Cange, v° CVRSOR; — Zaccaria, *Dissertazioni, d'istoria ecclesiastica*, t. II, p. 328, éd. de Rome, 1840; — Steiner, *Inscr. R. Rh.* n° 840; *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1758; *Altchr. Inschr.* p. 6; — Lersch, *Centralmus.* III, n° 68; — Roach Smith, *Coll. ant.* t. II, p. 103; — Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 175; — Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 436; — voir mes planches, n° 171.

HIC PAVSAT IN PACE INGENVA
CHRISTIANA FIDELIS [4] VRSACIVS
CVRSOR DOMINICVS PIENTISSE

[1] HIC QVIESCIT ILEDVS IN PACE FIDELIS ou FIDELI?

[2] Voir, sur l'emploi des fragments antiques par les graveurs chrétiens, ma Dissertation n° 355.

[3] Mommsen, *Das Edict Diocletians*, p. 46; de Clarac, *Inscriptions d'Afrique*, n° 57; Muratori, 1846, 7, etc. Cf. Perret, *Catac.* t. V, pl. LXIV, n° 5, et ma Dissertation n° 323.

[4] Voir, sur ces mots, le passage de saint Augustin cité plus haut, Dissertation n° 244.

T.OCTAVM DECEM KALENDAS FE
BARPIAS·QVI VIXIT ANOS XXVIII·
TITVLVM POSVIT DVLCESI
ME SVE ☧ MATRVNAE[1]
 IN CHRISTO 

Il ne reste plus de cette inscription, trouvée à Saint-Maximin, qu'un fragment déposé à la bibliothèque de Trèves. J'ai suivi ici la leçon de Brower, plus conforme au marbre que ne l'est celle de Wiltheim.

On peut consulter, sur les *cursores dominici*, nommés dans l'épitaphe, les notes consacrées par Marini à deux chartes antiques où figurent les noms de « Reparatus V. C. præpositus cursorum dominicorum[2], » et de : « Plato filio dominicus cursor[3]. » A côté des courriers de l'empereur, nous en trouvons d'autres employés au service des particuliers[4]. Un marbre rapporté par Zaccaria peut donner une idée de la rapidité de ces porteurs de dépêches : AVRELIO EVTICI | ANO INFELICISSIMO | EXCVRSORE PRAV | ATO[5] QVI CONFICIT | SVB DIE MILLIA XCIV, etc[6].

L'inscription d'INGENVA me paraît appartenir à la fin du IVe siècle, époque à laquelle les empereurs cessèrent de résider à Trèves[7].

---

[1] Pour *conjugi*. Cf. Du Cange, v° MATRONA; Salvien, *De gubern.* VII, IV; Isid. Hisp. IX, v, 8; VII, 13. Voir encore sur le mot *Matrona*, Labus, *Mon. di S. Ambr.* p. 10.

[2] *Pap. dipl.* p. 176. Voir aussi Wilthemius, *loc. cit.* et Zaccaria, *Dissert. d'ist. eccl.* t. II, p. 328, édit. de Rome, 1840.

[3] *Pap. dipl.* p. 200; cf. Casaub. *in Æl. Ver.*; Salm. *in Al. Sev.*

[4] Marini, *Pap. dipl.* p. 172, 205, 335.

[5] Pour PRIVATO. Il y a souvent échange entre l'A et l'I. Perret, *Catac.* t. V, pl. XXVIII, n° 64, MIRAE CISTITATIS; Grut. 526, 6 et 752, 5, PROVITVS et PROBIT..TVS pour *Probatus*. (Cf. ci-dessus, p. 82.) Voir encore Reines. XX, 331 et ma Diss. n° 73, p. 154. Nous trouvons d'autres exemples de cet échange dans les mots *incipio, sinciput,* dérivés de *capio* et de *caput*, etc.

[6] *Marm. Salon.* p. 19; Brower, *Ann. Trev.* t. I, p. 53, enregistre une autre inscription relative à un CVRSOR, trouvée à Trèves en 1522. Je ne suis pas sans quelques doutes sur l'authenticité de ce monument.

[7] Cf. mes Dissertations n°s 260 et 277, p. 369 et 383.

266.

Trierisches Wochenblatt, n° 8, année 1780; — Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 441.

IVLIA SIB ✝
I ET VIRO S
VO IN PAC·
A Ω

Cette inscription, découverte à Trèves dans les fondations d'une maison, n'existe plus aujourd'hui.

267.

Ortelius, *Itin. Gall. Belg.* p. 60; — Gruter, 1050, 11; — Fleetwood, 375, 4; — Th. S. Baier, *Opuscula*, p. 407; — Brower, t. I, p. 63; — Wiltheim, p. 144 et fig. 72; — Corsini, *Notæ græcorum*, p. 8; — Lersch, *Centralmus.* fasc. III, p. 30; — Roach Smith, *Coll. ant.* t. II, p. 104; — Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 434; — voir mes planches, n° 167.

ЄΝΘΑΔЄ ΚΙΤЄ ЄΝ ΗΡ
ΗΝЄ ΚΑCCΙΑΝΟC Α Ρ J
ΒЄΔCΙΜΙΟΥ ΑΠΟ ΓΩ
ΛΛΔΑΝΩΝ ΖΗCΑ
ΑC ΝΚΡΟ ΠΛΟΥC ЄΤΙΙ ΚΒ
⳩

Cette copie, que j'emprunte à Ortelius, est la seule qui nous ait été conservée. A l'exception des caractères qui terminent la deuxième ligne, la lecture du titulus ne présente aucune difficulté. Je crois pouvoir le transcrire ainsi :

ЄΝΘΑΔЄ ΚЄΙΤΑΙ ЄΝ ЄΙΡΗΝΗ ΚΑϹϹΙΑΝΟϹ........ ΒЄΔϹΙΜΙΟΥ?
ΑΠΟ ΚШ[ΜΗϹ] ΑΔΑΝШΝ ΖΗϹΑϹ........

Pour la cinquième ligne, j'adopterai sans réserve la leçon de Corsini, ΜΙΚΡΟΝ ΠΡΟϹ.ΕΤΗ.ΚΒ, leçon que justifient deux exemples, dont l'un se trouve sur un marbre de Trèves[1]. Quant au groupe qui termine la deuxième ligne, et que Wiltheim et Brower expliquent arbitrairement par le mot Ἀρχιερεύς, j'y vois le monogramme ☧, ou mal compris par Ortelius, dont je reproduis la copie, ou incomplet dans l'original[2]. On sait que, sur les épitaphes chrétiennes, le monogramme et la croix sont souvent ainsi placés à la fin d'une ligne ou dans le corps même de l'inscription[3].

Je traduis donc : « Ici repose en paix Cassianus ☧, fils de[4] Bedsi-« mius?[5], du bourg d'Adana, qui vécut un peu au delà de vingt-deux « ans. »

Un habitant d'Adana, portant également le nom de ΚΑϹϹΙΑΝΟϹ, est mentionné sur une épitaphe découverte à Rome[6].

Le marbre de Trèves a été trouvé à Saint-Paulin.

268.

Hüpsch, 49, 11; — Steiner, *Inscr. R. Rh.* n° 842; *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1799; *Altchr. Inschr.* p. 22.

LICINIVS · QVI · VIXIT · ANNIS ·
XXVIII · HIC · IN · PACE · QVIESCIT ·

[1] Voir ma Diss. n° 248, et Mur. 1049, 4.

[2] Je lis de même dans Boldetti, p. 436 : LOCVS AMNDITALES A ☧.

[3] Cf. mes Diss. n°s 13, 266 et 281; Bosio, p. 409; Bold. p. 275, 342, 343, 345 et 436; Marini, *Pap. dipl.* 351 A; Letronne, *Croix ansée*, p. 23; Marchi, *Archit.* p. 150, etc.

[4] Voir, sur la mention de la filiation dans les épitaphes chrétiennes, ma Dissertation n° 57, p. 125.

[5] M. Renan incline à reconnaître ici le nom phénicien *Belsimius*, autre forme de *Balsamus*. (Voir ci-dessus, p. 76.)

[6] Holst. *Not. in Steph. de Urb.* p. 7.

D'après Hüpsch, que je cite toujours avec défiance, ce marbre aurait été découvert dans le cimetière des Saints-Évangélistes. Je n'en ai trouvé aucune trace.

269.

* Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 444; — voir mes planches, n° 172.

. . . . CET . . . .
. . . . SAVDES QVI
VIX AN III ET DI XIII
CVI LOPOLVS
PATER TITOLO[1]
POSVIT IN PACE



Cette inscription, sortie du cimetière antique de Saint-Paulin, appartient à une collection particulière; elle doit être lue ainsi : HIC IACET. . . . . SAVDES QVI VIXIT ANNOS III ET DIES XIII CVI LVPVLVS PATER TITVLVM POSVIT IN PACE.

270.

Victor Simon, *Notice sur Metz et ses environs*, pl. n° 7 (Extr. des *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1851-1852); — voir mes planches, n° 174.

HIC REQVIESCET INFANS
DVLCISSIMA LVPANTIA IN PA
CE FIDELIS QVI VIXIT ANNOS
III MENSIS V D XVIII TRIVIRI
n?VS PATER PRO CARITA

[1] Voir, sur cette forme vulgaire, ma Dissertation n° 230, p. 337 et 338.

*t*EM FILIAE SVAE TITVLV
*m p*OSV IT

Ainsi que les monuments d'AVSPICIVS et de MARTIOLA[1], cette inscription fait partie de la collection de M. Daubrée; découverte à Trèves, elle porte avec elle son certificat d'origine dans l'emploi des formules PRO CARITATEM, TITVLVM POSVIT, si fréquentes sur les marbres de cette ville[2].

Le nom de TRIVIRI*n*VS reproduit un ethnique de forme rare[3]. Je l'ai retrouvé sur une bague d'argent qui ne semble pas antérieure au xvi[e] siècle, et autour du chaton[4] de laquelle est écrit : PETRI . TREVERINI . ARTOCOPI[5].



271.

Trierisches Wochenblatt, n° 8, année 1780; — Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 441.

HIC IACET MAGNI

[1] N[os] 234 et 275.

[2] Voir mes Dissertations n[os] 295 et 467.

[3] Les formes ordinaires sont *Treverus* et *Treverensis*.

[4] Sur la cornaline païenne qu'enchâsse cet anneau, est gravée une figure où M. De Witte incline à reconnaître le *Bonus Eventus* ou un Triptolème. On sait qu'au moyen âge les pierres antiques ont souvent été encastrées dans les bagues, comme dans les sceaux et les pièces d'orfévrerie. (Roach Smith. *Collectanea antiqua,* 1855, p. 65, «Medieval «seals set with ancient gems;» De Rossi, ΙΧΘΥC, p. 12; De Jubainville, *Essai sur les sceaux des comtes de Champagne,* 1856, pl. III, n[os] 1, 2, 6, 4; *Collection des pierres antiques dont la châsse des S. trois rois Mages est enrichie, dans l'église métropolitaine à Cologne,* par J.-P.-N.-M.-V. Bonn, 1781.

[5] [Sceau de] «Pierre pannetier, de Trè«ves.» Cf. Du Cange, v[is] *Artocopus* et *Panaterius.*

OLA QVE VIXIT AN
XI MAVRA MATER TITV
LVM POSVIT
† † †

Cette inscription, découverte à Trèves, au même lieu que celle de IVLIA[1], n'existe plus aujourd'hui.

272.

Voir mes planches, n° 179.

MARCEL.....



NA PATRIS.....
RVNT INN.....

Fragment sans intérêt trouvé à Saint-Mathias et conservé à la Porta Nigra. J'y lis MARCEL*lus et Valenti?*NA PATRES *titulum fece*RVNT INN*ocentissim*.....

273.

De Florencourt, *Altchristl. Grabschr. von St. Matthias*, p. 12; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1765; *Altchr. Inschr.* p. 9; — voir mes planches, n° 175.

HIC PAVSAT[2] MA
RINVS[3] FIDELIS
QVI VIXIT·A·N P·L·M
....TITVLVM POSV

[1] N° 266.

[2] Cf. ma Dissertation n° 230.

[3] Voir, sur les noms de l'espèce, ma Dissertation n° 67.

....ONNITA FILIO
IN PACE

Cette inscription, sortie du cimetière de Saint-Mathias, est conservée à la Porta Nigra.

Le nom de NONNITA se retrouve sur un autre marbre de Trèves [1].

274.

De Florencourt, *Altchristliche Grabschriften von dem Friedhofe zu St-Matthias bei Trier*, p. 8; — Steininger, *Geschichte der Trevirer unter der Herrschaft der Römer*, p. 282; — Steiner, *Altchr. Inschr.* p. 11; — voir mes planches, n° 178.

HIC QVIESCIT IN PACE
MARTINA DVLCISSIMA
PVELLA QVE VIXIT AN
XVI ET ME I PATRIS TITV
LVM POSVERVNT

Ce monument a été trouvé à Saint-Mathias avec onze autres marbres compris dans ce recueil; une inscription romaine, sortie des mêmes fouilles [2], est venue montrer une fois de plus que les antiques cimetières de Trèves avaient servi aux païens avant d'être affectés à des sépultures chrétiennes [3].

Le titulus de MARTINA, gravé sur une tablette de marbre, est encastré dans une épaisse dalle de pierre, suivant la coutume du pays [4];

[1] N° 278.

[2] De Florencourt, p. 8, n° IV.

[3] Wiltheim, *Luciliburgensia*, lib. IV, c. VI; Steininger, *Geschichte der Trevirer*, etc., p. 282, 283.

[4] De Florencourt, p. 13, 14.

il était posé sur la pente d'un couvercle de tombe fait en forme de toit à rebord. Entre les deux colombes figure un olivier.

275.

Victor Simon, *Notice sur Metz et ses environs*, pl. n° 5 (Extrait des *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1851-1852); — voir mes planches, n° 177.

IHC IN *pa*CE·RE·QVI·E*s*
CIT·MAR·TI·OL·A·FI·DE·LIS·
IN PA·CE· ☧ SAM·BA·TIVS
VR·SVS·FILIVS SOVS TI·TV*lum posuit*

Cette inscription, trouvée à Trèves, fait partie de la collection de M. Daubrée. Le mot FIDELIS indique que MARTIOLA avait reçu le baptême[1]. On remarquera ici le mot SOVS pour SVVS, et l'abus de la ponctuation, singularité dont on connaît d'autres exemples[2].

276.

De Florencourt, *Altchrist. Grabschr. zu St Matthias*, p. 11; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1763; *Altchr. Inschr.* p. 9; — voir mes planches, n° 173.

MARVS IC QVIISCET IN
PACE QVI VIXIT AN·IIII ME III
DIE XV PATRIS PIENTISSI
MI TITVLVM PO*su*
ER VN*t*

Marbre sorti des fouilles de Saint-Mathias et conservé au musée de la Porta Nigra.

[1] Voir ma Dissertation n° 244.

[2] Lupi, *Epit.* p. 67; Gori, *Inscr. Etr.* t. III, p. 262; Aringhi, lib. IV. p. 119; Fabretti, c. v, n° xxvi.

Sous la légende, un arbre desséché[1] est gravé entre les deux colombes.

Le nom de MARVS a été porté par l'un des premiers évêques de Trèves.

277.

Steininger, *Geschichte der Trevirer unter der Herrschaft der Römer*, p. 282; — De Florencourt, *Altchristliche Grabschriften von dem Friedhofe zu St Matthias bei Trier*, p. 5; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1757; *Altchr. Inschr.* p. 5; — voir mes planches, n° 182.

IACET HIC MAVRA CON
IVX BONIFATI A VESTE
SACRA QVAE RREC
ECESS ✝ IT IN RAC
E[2] ET TVI SECVM AN
NOS XX

« Ici repose MAVRA, épouse de *Bonifatius*, gardien de la pourpre « impériale, qui (nous) a précédés en paix et à vécu vingt années[3]. »

Il ne peut y avoir doute sur la nature de la fonction de *Bonifatius*. Les mots *sacrum cubiculum*, *sacra purpura*, *sacrum stabulum*, *sacrum vestiarium*, *sacræ largitiones*, si fréquents dans les codes et dans les écrits de la décadence, y désignent toujours, comme on sait, tout ce qui touche à la maison ou à la personne du souverain[4]. Un *notarius sacri vestiarii* est nommé dans un acte de vente daté de l'an 540. La

[1] Cf. ma Dissertation n° 286.

[2] PRECESSIT IN PACE.

[3] Je lis ici : ET TVL*it* SECVM ANNOS XX. Voir, sur cette formule, Fabretti, p. 324 et 325; Petrone, *Satyric.* c. XLIII, les notes de Burmann sur ce passage, son *Anthologia*, t. II, p. 115, et mes inscriptions nos 299 et 337 A.

[4] Déjà, aux premiers temps de l'empire, nous voyons l'expression de *sacræ occupationes* appliquée par la flatterie aux actes de Tibère. (Suet. *In Tib.* XXVII; Tacit. *Ann.* II, LXXXVII.) Les mots DOMVS DIVINA, qui désignent la famille impériale, figurent sur les marbres dès l'année 170. (Lehne, *Alterthumer*, n° 49.)

note consacrée par Marini à cet office me dispense de tout développement sur la dignité dont *Bonifatius* était revêtu[1].

C'est à la fin du IVe siècle que les empereurs cessèrent de résider à Trèves[2] et de couvrir par leur présence le Rhin, ce boulevard des provinces, comme le disent les médailles de Posthume[3]. L'inscription de MAVRA, épouse d'un fonctionnaire de la maison impériale, est donc, selon toute apparence, antérieure au départ des souverains.

Ainsi classé, ce monument, dont il m'eût été précieux de pouvoir mieux déterminer la date, vient témoigner une fois de plus de l'antiquité de nos traditions catholiques.

Parmi les saintes pratiques dont l'origine remonte aux temps de l'Église primitive, figure, comme on le sait, la coutume d'offrir pour les morts le sacrifice eucharistique[4]. L'oraison qui appelle la bénédiction du Seigneur sur les chrétiens qui ne sont plus se lit pour la première fois au *Sacramentarium* dans lequel saint Grégoire le Grand, élu pape en 590, réunit les textes liturgiques consacrés par un antique usage[5]. Les inscriptions, qui attestent tant de fois l'usage d'invo-

[1] *Pap. dipl.* p. 339; cf. Böcking, *Notitia,* Occid. p. 333, 337; *Mus. Kirch. inscr.* p. 108; *Cod. Theod.* éd. Ritter, t. I, p. CLXII; Mur. 1842, 2. Un fragment d'épitaphe, que j'ai copié à Saint-Paul-hors-les-Murs, porte ces mots :

....ANASTASO BEN...........
....N RACE DEPOSITVS IIII IDVS...
....MILITANS BESTEARV DOMINIC...

Sur des inscriptions païennes appartenant à des affranchis impériaux, se trouvent les mentions A PVRPVR*a* (Gori, *Monum. libert.* p. 136), A VESTE REGIA (*Epigrammata antiquæ urbis,* fol. LXIII, r°), qui correspondent à notre A VESTE SACRA. La formule A VESTE IMP PRIVATA (Spon. *Miscell.* p. 222; Gruter, 577, 9) me paraît désigner les habits que portait l'empereur en dehors des représentations officielles. On voit, en effet, dans Jules Capitolin, qu'Antonin le Pieux recevait ses amis : «Cum privatis vestibus et domestica gerens.» (*Anton.* c. VII; cf. Suet. *Vitell.* VIII; Cic. *De finib.* II, XXIV; Canina, *Via Appia,* t. I, p. 219, n° 4, etc.)

[2] *Cod. Theod.* édit. Ritter, t. VI, *Topographia,* p. 133; Honth. *Prodr.* p. 47.

[3] SALVS PROVINCIARVM, Eckhel, *D. N. V.* t. VII, p. 445.

[4] Tertull. *De monog.* c. X; *De cor. milit.* c. III, etc.; cf. Bona, *Liturg.* lib. I, c. XV, n° 4; S. Greg. Magni *Opp.* édit. des Bénéd. t. III, Pars Ia col. 289, n° 70.

[5] Muratori, *Liturg. rom.* t. II, p. 4. Un manuscrit du *Sacramentarium Gelasianum* donne aussi un passage de cette prière (cf. Bunsen, *Hippolytus,* t. IV, p. 503) qui

quer Dieu pour les défunts[1], nous montrent cette prière déjà fixée dans sa forme deux siècles avant l'avénement du saint pontife.

On l'a déjà remarqué, les mots QVAE RRECESSIT IN RACE, gravés sans doute par la main d'un Grec[2], pour QVAE PRECESSIT IN PACE, sont empruntés au Canon de la messe : « Memento etiam, Domine, « famulorum famularumque tuarum, qui nos præcesserunt cum signo « fidei et dormiunt in somno pacis. »

Six épitaphes, dont trois portent avec elles leur date, reproduisent la même formule[3]. Ces trois dernières sont antérieures à l'avénement de saint Grégoire. Nous venons de voir comment le titulus de MARTINA se classait parmi les monuments du IVe siècle; un autre, retrouvé en Afrique, et publié par M. Prévost, appartient à l'an 403; le troisième remonte plus haut encore, il est daté de 384[4].

manque dans le texte de Muratori. (*Lit.* t. I, p. 62.) Peut-être faut-il voir aussi une trace antique de la Mémoire des morts dans ces paroles de la *Liturgia S. Basilii :* « O Do« mine quietem illis tribue quorum præcessit « dormitio. » (Renaudot, *Lit. orient.* t. I, p. 7.)

[1] Lupi, *Epit. Sev.* p. 34, 137 et 167; Bold. p. 87 et 418; Marang. *Cose gent.* p. 463; cf. ci-dessus, Dissert. n° 4.

[2] Ce fait résulte pour moi de la confusion faite ici entre l'R et le P latin, qui n'est autre pour la forme, que le P grec. La même erreur se reproduit souvent sur les marbres. (Cf. mes Inscriptions n°s 10, PPECESSIT, pour *precessit;* 204, PRORRIA pour *propria;* 247, ESCVRILIO pour *Scupilio?* 261, CAPVS pour *carus;* 291, CAPITATE pour *caritate;* 355, RRECESSIT pour *precessit;* 404 et ci-dessus, p. 383, note 1, IN RACE pour *in pace.*) La main d'un Hellène est encore bien reconnaissable, à mon sens, dans les mots KABA MATIR pour *kara mater* (n° 294), PATRIS MEH pour *patris mei* (Bosio, p. 107, etc.) On possède un certain nombre d'inscriptions latines écrites en caractères grecs. (Bold. 400, 406, 408, 430, 475; Marini, *Pap. dipl.* p. 253 A, etc.)

[3] Voir mes Dissertations n° 10, IN PACE PPECESSIT; n° 328, QVI IN PACE PRECESIT; Gudius, n° 365, 7, QVAE NOS PRAECESSERVNT IN SOMNO PACIS; Perret, *Catac.* t. V, pl. LXXVII, PRAECESSIT AD PACEM; *Revue arch.* 15 janvier 1848, M. Prévost, *Lettre à M. Hase,* PRECESSIT NOS IN PACE. Peut-être faut-il ajouter à cette série une inscription de Cologne, n° 355, sur laquelle il paraît avoir été gravé comme sur celle de MAVRA, et par une même erreur du lapicide, CVM PACE RRECESSIT.

[4] A côté de ces emprunts directs au *Memento* des morts, je remarque dans des textes chrétiens non liturgiques d'autres expressions procédant de la même pensée. C'est ainsi qu'on lit, sur un marbre, PRAEMISERVNT..... FILIVM SVVM (Mar. *Pap. dipl.* p. 327); sur une légende de la Basilique de Tours : QVI PRAEVIVS AD BONA XPI. (Voir mon inscription n° 170.) Je

C'est aussi à la Mémoire des morts que semblent empruntés les mots IN SOMNO PACIS, inscrits sur les sépultures dès le commencement du ve siècle[1].

Retrouvée à la fois en Gaule, en Afrique et sur divers points de l'Italie, cette double trace de la formule liturgique me paraît témoigner de l'existence d'un texte de prière unique et arrêté, adopté dans tout le monde chrétien dès les premiers siècles de l'Église.

Bien qu'il soit hasardeux de chercher dans les vocables des inductions relatives à la patrie, on pourrait penser que MAVRA était née en Afrique. Cette conjecture semble autorisée ici par le nom de la chrétienne et par celui de *Bonifatius*, nom d'un usage fort répandu, comme l'a fait observer M. Léon Renier, dans cette partie de l'empire romain[2].

M. Steininger nous apprend que la face gravée de la pierre était tournée vers l'intérieur du sarcophage. Ce monument, dont les dimensions peu ordinaires témoignent du rang élevé qu'occupait l'époux de MAVRA, est sorti du cimetière de Saint-Mathias. On le conserve au musée de la Porta Nigra.

278.

De Florencourt, *Altchristl. Grabschr. zu St Matthias*, p. 11; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1764; *Altchr. Inschr.* p. 9; — voir mes planches, n° 176.

HIC NONNITA *requies*

trouve encore, dans la lettre *Ad Aurelium*, attribuée à Sulpice Sévère, les mots : «Præmisi quidem patronum,» et dans Tertullien (*De patientia*, IX) : «Non est lugendus «qui antecedit, sed plane desiderandus.» Des expressions analogues, trois fois répétées par Sénèque («Non reliquit ille nos sed «antecessit,» *Ad Polyb.* XXVIII; «Illos..... «præmisimus consecuturi,» *Ad Marc.* XIX; «Quem putas periisse præmissus est,» Ep. XCIX, *Ad Lucil.*), sembleraient permettre d'attribuer à saint Paul, dont le commerce exerça sur les écrits du philosophe païen une si remarquable influence, la pensée chrétienne formulée dans la Mémoire des morts. (Cf. ci-dessus, p. 92 et 331.)

[1] Bosio, p. 105; Gudius, 365, 7; Gazzera, *Iscr. del Piem.* p. 83, 86, 88.

[2] *Revue archéol.* XIe année, p. 446; *Inscr. de la salle du Zodiaque*, p. 3; *Mélanges d'épigraphie*, p. 280; Morcelli, *Africa christiana*, t. I, p. 378, etc.

CET IN·PACE QVE *vixit*
ANNOS. . . . .

Ce fragment, découvert à Saint-Mathias, est déposé au musée de la Porta Nigra.

279.

Wyttenbach, *Beiträge*, p. 20; — Lersch, *Centralmus.* fasc. III, p. 41; — Steiner, *Altchr. Inschr.* p. 16; — voir mes planches, n° 181.

HIC QVIESCET·NVNECHIVS IN PA
CE QVI VIXIT ANNOS P̄L̄·M̄Ē·LXXX
FLORENTINA FILIA CARISSIMA
TITVLVM POSVIT

Inscription trouvée à Saint-Mathias et conservée à la bibliothèque de Trèves.

280.

Wiltheim, *Lucil.* p. 141 et planches n° 57; — Steiner, *Altchr. Inschr.* p. 28.

. . . .EST PAVLA
. . . .RITO·IN·PACE
. . . .IN·XXII·H·VII·
. . . .RITO·II
. . . .RITATE·PATER
. . . .MARITVS·
. . . .IT

Ce fragment de marbre blanc, découvert à Saint-Mathias, n'existe plus aujourd'hui.

On peut restituer en partie l'inscription à laquelle il appartenait : *Defuncta* EST PAVLA[1] . . . . RITO IN PACE *quæ vixit an*Nos*?* XXII. Horas*?* VII *et fecit cum ma*RITO *an?* . . . . *pro ca*RITATE[2] PATER. . . . *et* . . . MARITVS *titulum posuerun*T ?

281.

Wiltheim, p. 142 et pl. n° 67; — Bimard, dans Muratori, 1923, 5; — Mamachi, *Orig. christ.* t. III, p. 21; — D. Martene et Durand, *Voy. litt.* t. II, p. 284; — Georgi, *De monogr. Chr.* p. 20; — Bianchini, *Dem. hist. eccl.* tab. I, sect. 1, n° 48; — Zacharia, *De veterum christianarum inscriptionum usu*, p. 23; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1800; *Altchr. Inschr.* p. 22.

HIC IACET PERPETVVS·
IN·CRISTO·DEO·SVO ☧
BENEME ☧ RITVS
QVI·VI XIT·ANNOS·
XXV·LECONTIA·
MATER·TITVLVM·
POSVIT·IN PACE

Cette inscription, sortie du cimetière de Saint-Maximin, a disparu.

On remarquera dans le nom de LECONTIA, donné par les copies de Bimard et de Wiltheim, une aspiration semblable à celle qui a fait *pucella* de *puella*.

---

[1] Ce début se rencontre souvent dans les inscriptions chrétiennes. (Bosio, 563; Bold. 402, 410; Torremuz. *Sicil. insc.* XVII, 20.)

[2] C'est une formule particulière à la contrée. (Voir mes Dissertations n° 295 et 467.)

282.

Wyttenbach, *Beiträge*, p. 22; — Lersch, *Centralmus.* fasc. III, p. 42; — Steiner, *Altchr. Inschr.* p. 15; — voir mes planches, n° 183.

HIC QVIESCIT IN PACE
PIOLVS QVI VIXIT AN V
ET ME II ET DI XII NIGRINVS
PATER ET RVRICIOLA
MATER TETOLVN[1] POSVE
R. V . . . . . . NT

Inscription trouvée à Saint-Mathias et conservée à la bibliothèque de Trèves. D'après Lersch, des monnaies du IVe siècle ont été découvertes au même lieu.

283.

Lersch, *Centralmus.* fasc. III, 59; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1791; *Altchr. Inschr.* p. 20; — voir mes planches, n° 165.

. . . . . *ex c*OMITE HI*c in pace*
*requiesci*T QVI VIX*it annos*
*quadragin ?*TA MENSE*s*
A   ω
*Pr*INCIPIA CO*njux et*. . . .
*tit*VLVM INNO*centissimo*[2]
*pos*VERVN*t*

[1] On trouve sur les marbres d'autres exemples de la substitution de l'N à l'M. (Lupi, *Epit. Sev.* p. 126, CVN QVEN; Fabretti, VI, II. CON.PARAVERVM, VIII, 142, CVN QVO; Murat. 396, 5, MENSEN.)

[2] Cf. Dumont, *Inscr. d'Arles,* III, 21; Doni, 173, 50; Boldetti, p. 54, 416, 808, etc.

La restitution *ex c*OMITE, proposée par M. Lersch, me paraît autorisée par la mention faite, sur d'autres marbres de Trèves, de fonctionnaires appartenant à un ordre élevé[1].

Les suppléments que j'indique remplissent bien imparfaitement les vides d'une légende sans doute assez étendue[2].

284.

Lersch, *Centralmus.* III, 57; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1775; *Altchr. Inschr.* p. 14; — voir mes planches, n° 184.

...HIC REQ........
...RVSTIC.........
...ACE FED........
...VIXSIT A.......
...X MESIS I......
...VII POSVIT......
...NTIOLA........
...A NEPT.........

Ce fragment, conservé à la Porta Nigra, provient du cimetière antique de Saint-Paulin.

On peut restituer ainsi l'inscription auquel il a appartenu : HIC REQ*uiescit* RVSTIC*us? in p*ACE FED*elis qui* VIXSIT A*nnos*....... X MESIS I..... *dies* VII POSVIT *titulum*..... *Gaude?* NTIOLA..... A NEPT*is*.

---

[1] Voir ci-dessus, p. 382.

[2] La position de l'ω, qui, placé en regard de l'A, devait occuper à peu près le milieu de la partie droite du titulus, montre que nous ne possédons qu'une faible partie de ce monument.

285.

Wilthemius, p. 144 et pl. n° 77; — Hontheim, *Prodrom.* p. 202; — Steiner, *Inscr. R. Rh.* n° 835; *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1806; *Altchr. Inscr.* p. 24.

TITVLVM POSVIT·GERO
NIVS·CARISSIME COIV
GI·SANCTVLE·QVI·VIXIT
AN XXV·ME·IIII·DI·XXVII·QI
ESCE[1]·IN PACE

D'après Wilthemius, dont je reproduis la copie, l'inscription de GERONIVS a été trouvée à Saint-Paulin; la leçon d'Hontheim présente quelques légères différences. Ce petit monument a disparu.

286.

Müller, *Trier'schen Kronik*, 1824, p. 172; — Lersch, *Centralmus.* III, p. 42; — Roach Smith, *Coll. ant.* t. II, p. 103; — Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 435; — Steiner, *Altchr. Inschr.* p. 15; — voir mes planches, n° 180.

HIC SARRACINA QVIESCIT IN PA
CE QVAIXIT ANNOS PL M XXX
IIII FILII TITV LVM PO
SVERVN

« Hic Sarracina quiescit in pace quæ vixit annos plus minus XXXIII. « Filii titulum posuerunt. »

[1] QVIESCIT. On trouve dans Velius Longus, *De orthographia,* p. 2218, 2219, la justification de cette suppression de l'V, qui se reproduit sur d'autres monuments épigraphiques. Voir Bosio, p. 303; Gazzera, *Iscr. del Piem.* p. 35; mon inscription n° 354, etc. Voir, pour l'ablation du T final, ma Dissertation n° 230.

Le vocable ꟅARRACINA, bien connu comme désignation ethnique[1], me paraît figurer ici pour la première fois comme nom propre.

J'ai déjà soumis au lecteur quelques observations sur la suppression du T final, dont le mot POꟅVERVN nous offre ici un nouvel exemple[2].

Sous l'inscription sont tracées trois arcades à plein cintre; une rosace occupe le milieu; l'arcade de droite contient un arbre verdoyant et plein de vigueur, celle de gauche, un arbre flétri et presque entièrement dépouillé de son feuillage. En examinant un titulus de Trèves qui offre une représentation semblable[3], M. de Florencourt y voit une allégorie relative à l'imperfection de l'existence terrestre et à l'avenir plus heureux et plus parfait qui nous attend. Il cite à ce propos une inscription où figure un néophyte recevant le baptême, et placé entre un arbre fleuri et un arbre desséché[4], opposition qui, dans ce dernier cas, me semble plutôt symboliser la régénération par le baptême.

Sur les monuments de Trèves, je vois, dans le double sujet qui nous occupe, la mort terrestre et la régénération promise[5]. C'est ainsi que, sur une lampe chrétienne[6], sont représentés, en regard, le soleil, la colombe sur l'arche, Jonas rejeté par le monstre, c'est-à-dire la lumière, la régénération et la vie; la nuit, le cyprès et Jonas endormi sous le lierre, images du sommeil et de la mort[7].

[1] Ptolem.; Plin. VI, xxviii; Amm. XIV, iv, etc.

[2] Dissertation n° 230.

[3] *Altchristl. Grabschr.* etc., p. 10; voir mes planches, n° 190. Un fragment d'inscription, trouvé à Saint-Paulin de Trèves, porte encore un arbre desséché. (Voir mes planches, n° 200; cf. Bertoli, *Le antichità d'Aquileja*, p. 335, 336, et Murat. 1941, 5.) Des arbres sont de même placés en regard sur des marbres chrétiens donnés par Boldetti, p. 362, 364. Malheureusement, cet antiquaire s'est servi, pour les reproduire, d'un cliché banal qui ne donne aucune idée des figures tracées sur les originaux.

[4] Münter, *Sinnbilder*, II, 108, Taf. XII, fig. 86; cf. Murat. 1888, 5.

[5] Cf. ci-dessus, p. 304.

[6] Bartoli, *Luc. ant.* III, xii.

[7] Cette opposition symbolique de l'arbre vert et de l'arbre mort existe également sur les monuments païens; M. de Witte a bien voulu m'en donner la preuve en m'adressant une curieuse note, que je suis heureux de pouvoir insérer ici. «L'arbre couvert de son «feuillage, opposé à l'arbre mort ou dé«pouillé de feuilles, se trouve sur quelques «monuments grecs antérieurs à l'ère chré«tienne. On peut citer un vase peint, publié «par M. Curtius. (*Heracles der Satyr und*

L'épitaphe de SARRACINA, trouvée à Saint-Paulin, est conservée à la bibliothèque de Trèves.

287.

Wilth. p. 141, n° 51; — Brower, t. I, p. 60; — Honth. *Prodrom.* p. 199 et 204; — Mur. 1945, 8; — Steiner, *Inscr. Rom. Rh.* n° 833; *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1810; *Altchr. Inschr.* p. 26.

SV. . . .NINVS·HIC IACET V
ICSET·ANNVS·III·ET·MENSES
II·TITVLVM·POSVE
RVNT·MOCDO. . . . . .IMA
. . . . ☧ . . . .
. . . .

Cette inscription, découverte à Saint-Maximin, n'existe plus aujourd'hui; le nom mutilé par lequel elle débute a été diversement transcrit[1]. J'ai reproduit la copie de Brower.

«*Dreifussraüber,* Berlin, 1852.) Sur ce vase, «on voit d'un côté Hercule sous la forme «d'un satyre, qui enlève le trépied; Apol«lon, armé de l'arc et de la massue, pour«suit le ravisseur; devant Hercule est le «laurier verdoyant qui indique la localité, «Delphes. Au revers de cette composition, «on voit Persée, armé de la harpé et accom«pagné de la chouette de Minerve, tenant «une couronne d'olivier; le héros présente «la tête de Méduse à un satyre qui va être «transformé en pierre; entre Persée et le sa«tyre est un arbre dépouillé de ses feuilles. «Le trépied et le laurier verdoyant indiquent «la saison d'été, comme le satyre pétrifié «et l'arbre dépouillé de feuilles indiquent «l'hiver.

«Sur une coupe peinte du Musée britan«nique (*Cat. Durand,* n° 298; *A catal. of «the greeck and etruscan vases in the British «Museum,* n° 819), trois bœufs marchent «devant Hercule qui porte la corne d'abon«dance; un arbre dépouillé de ses feuilles «indique la saison d'hiver.» (Cf. de Witte, *Nouvelles annales de l'Inst. arch.* t. II, p. 320.)

[1] Hontheim, p. 199. . . . . . .NINVS, p. 204, SatVRNIVS; Wiltheim, SatVrNINVS.

288.

Trierisches Wochen Blättgen, 8[ten] Heumonat, 1781; — Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 442.

ſERVATO
IN PACE

Monument disparu; il avait été trouvé dans une pièce de terre, près de l'abbaye de Mergen.

289.

De Florencourt, *Altchr. Grabschr. zu S[t] Matthias*, p. 9; — Steiner, *Altchr. Inschr.* p. 11; — voir mes planches, n° 187.

VRſA MATER PO
ſVIT TITVLVM PRO
CAPITATE HIC
FIDELIſ ſIMPLIC
IA PAVſAT·IN
PACE
VICTORINA HIC
PAVſAT QVI VIXIT
ANNOſ L

Inscription trouvée à Saint-Mathias et conservée à la Porta Nigra. Les expressions PRO CA[R]ITATE, FIDELIſ et PAVſAT, dont je dis ailleurs quelques mots[1], font tout l'intérêt de cette double épitaphe.

---

[1] Voir mes Dissertations n[os] 295, 244 et 230.

290.

De Florencourt, *Altchr. Grabschr. zu S[t] Matthias*, p. 12; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1767; *Alchr. Inschr.* p. 10; — voir mes planches, n° 185.

HIC QVIECIT *in pace*
SVCIO QVI V*ixit*
*ann*IS . . . .

Ce fragment, découvert à Saint-Mathias, est déposé à la Porta Nigra.

291.

De Florencourt, *Altchr. Grabschr. zu S[t] Matthias*, p. 10; — Steiner, *Altchr. Inschr.* p. 12; — voir mes planches, n° 190.

HIC IACET VRSA QVAE VIX
ANN·VII·ET MENS·X·VRSO
LVS ET ROMVLA PATRES
TETOLVM POSVERVNT
IN PACE N̄·DĒ EDS·AGVS


La dernière ligne de ce titulus présente des sigles peu ordinaires et d'une interprétation douteuse[1].

Au bas de l'inscription sont figurés en regard les arbres symboliques, l'un presque desséché, l'autre couvert de feuilles et de fleurs[2].

J'ai copié à la Porta Nigra ce petit monument sorti des fouilles de Saint-Mathias.

---

[1] Peut-être doit-on lire ici : N*ata* (cf. ci-dessus, p. 92, note 7) D*i*E ED*u*S A*u*GVS*tas*.

[2] Voir ma Dissertation n° 286.

292.

Ortelius et Vivianus, *Itinerarium per nonnullas Galliæ Belgicæ partes*, p. 59, in-12, 1584; — Gruter, 1061, 6; — Browerus, t. I, p. 61; — Muratori, *Nov. Thes.* 1960, 10; — Lami, *De erudit. apost.* p. 353; — Hontheim, *Prodromus*, p. 203 et 207; — Wiltheim, *Luciliburgensia*, p. 144 et pl. n° 73; — Fleetwood, p. 506, n° 2; — *Acta acad. Palat.* t. III, p. 42; — Marini, *Pap. diplom.* p. 348 A; — Steiner, *Inscr. Rom. Rheni*, n° 837; *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1760; *Altchr. Inschr.* p. 7; — Graeff, *Das grossherzogliche Antiquarium in Mannheim*, n° 50; — Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 437; — voir mes planches, n° 186.

HIC QVIESCIT
VRSATIVS VS
TIARIVS QVI VI
XIT AN LXVII CVI
EXSVPERIVS FI
LIVS TETVLVM POSV
IT





Cette inscription, autrefois placée sur un sarcophage de l'église de Saint-Paulin[1], fait aujourd'hui partie du musée de Manheim.

Parmi ceux qui l'ont publiée jusqu'à ce jour, Ortelius et Vivianus en ont seuls donné une transcription exacte.

L'office d'*Ostiarius*, qui figure sur l'épitaphe d'VRSATIVS, est souvent mentionné dans les textes antiques; c'était le plus humble degré des fonctions de l'Église[2]. L'*Ostiarius* était le gardien du saint lieu; il

[1] Honth. p. 203.

[2] Du Cange. H. V°; Cancellieri, *De secretariis*, p. 474; l'abbé Greppo, *Revue du Lyonnais*, t. XIII, p. 190. Ce mot se trouve cinq fois, orthographié comme sur le marbre de Trèves, dans les souscriptions d'un acte de vente de l'an 551. (Marini, *Pap. dipl.* p. 183.) Une double prière du *Missale Francorum* est intitulée : «Benedictio Vstearii.» (Thomasius, *Codices sacramentorum*, p. 398.)

en défendait l'entrée aux indignes, et annonçait, le jour et la nuit, les heures de la prière[1].

293.

Muller, *Trierschen Kronik*, 1824, p. 172; — Lersch, *Centralmus.* III, 54; — Steininger, *Geschichte des Trevirer unter der Hersschaft des Roemer*, p. 242; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1753; *Altchr. Inschr.* p. 2; — Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 176; — Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 366 et 434; — voir mes planches, n° 189.

VRSINIANO SVBDIACONO SVB HOC TVMVLO OSSA
QVIESCVNT · QVI MERVIT SANCTORVM SOCIARI SEPVLCRIs
QVEM NEC TARTARVS FVRENS NEC POENA SAEVA NOCEBIt
HVNC TITVLVM POSVIT LVPVLA DVLCISSIMA CONIVX
· R · V · F · D · VIXIT ANNIS · XXXIII

En examinant cette antique épitaphe, M. Steininger voit dans le mot SANCTORVM une qualification donnée à des prêtres défunts, auprès desquels le sous-diacre de Trèves aurait reçu la sépulture. Je ne puis partager cet avis. Il s'agit ici, selon moi, des illustres patrons de la ville[2], désignés par un simple nom générique, à raison de leur célébrité même, comme le sont ailleurs les saints de Lyon[3], ceux de Cologne[4], les apôtres de Sens[5] et tant d'autres confesseurs de la foi[6].

L'usage d'ensevelir près des martyrs est attesté par un grand nombre de textes; aux premiers siècles de l'Église, leurs tombes vénérées deviennent des centres de sépultures chrétiennes, pieuse coutume qu'ap-

[1] Thomasius, *loc. cit.;* S. Greg. *Opp.* ed. Bened. t. III, pars I, col. 220 et 489.

[2] *Acta SS.* oct. t. II, p. 330; t. III, p. 18.

[3] Voir ma Dissertation n° 41.

[4] Voir ma Dissertation n° 354.

[5] D'Achéry, *Spicil.* t. II, 476.

[6] Boldetti, p. 53, RETRO SANCTOS; Gruter, 1055, 6, 7; voir mes inscriptions n°s 528, 557, etc.

prouve formellement saint Augustin, en faveur du sentiment qui lui a donné naissance[1]. Un passage de saint Maxime de Turin, auquel le troisième vers de notre inscription semble avoir été emprunté, doit être cité ici en première ligne : « Et in corpore nos viventes custodiunt « (martyres) et de corpore recedentes excipiunt, hic ne peccatorum « nos labes assumat, ibi, ne inferni horror invadat. Nam ideo hoc a « majoribus provisum est ut Sanctorum ossibus nostra corpora socie-« mus, ut dum illos Tartarus metuit, nos pœna non tangat, dum illis « Christus illuminat, nobis tenebrarum caligo diffugiat[2]. » C'est ainsi qu'Avitus fut inhumé à Brioude, aux pieds de saint Julien[3], sainte Eustelle près du sarcophage de saint Eutrope[4], que le corps du jeune Celsus fut déposé auprès des saints[5], celui de sainte Paule appliqué à la crèche du Sauveur[6], et que des sépultures nombreuses se groupèrent autour des restes de l'apôtre de Toulouse[7]. Le marbre de Trèves et l'homélie de saint Maxime nous ont dit quelle protection les premiers fidèles espéraient, après leur mort, du voisinage des martyrs. Cette pieuse confiance est encore exprimée par saint Ambroise : « Habeo plane pignus meum, quod nulla mihi peregrinatio « jam possit avellere; habeo quas complectar reliquias; habeo tumu-« lum quem corpore tegam, habeo sepulcrum super quod jaceam; et « commendabiliorem Deo futurum esse me credam, quod supra sancti « corporis ossa quiescam[8]. »

C'est auprès du corps de saint Laurent que fut enseveli Satyrus,

[1] *De cura pro mortuis gerenda*, c. VII, ed. Bened. t. VI, p. 379; cf. t. I, p. 46, *Retract.* II, 64.

[2] Homilia LXXXI, in Natali sanctorum Taurinorum martyrum, Octavii, Adventicii et Solutoris. *Opp.* ed. 1784, p. 262, 263. Ailleurs, c'est la protection de Dieu lui-même qui est invoquée contre les attaques du démon : SOLVS DEVS ANIMAM TVAM DEFENDAD ALEXANDRE. (Perret, *Catac.* t. V, pl. 75.)

[3] *H. Fr.* II, XI.

[4] *Acta SS.* April. t. III, p. 735 E. Cf. Du Saussay, *Martyr. gall.* XXI maii.

[5] Paul. Nol. ed. 1685, Poëm. XXXII, v. 605.

[6] Hieron. *Opp.* ed. Bened. t. IV, p. 688.

[7] *Act. sinc.* p. 132; Bolland. t. V, maii, p. 12.

[8] *De excessu fratris sui Satyri.* (*Opp.* ed. Bened. t. II, col. 1118, § 18; voir aussi S. Augustin, *loc. cit.*; Marini, *Papiri diplomatici*, p. 99 et 131, et ma Dissertation n° 492.)

auquel saint Ambroise, son frère, consacra ces lignes, ainsi que l'épitaphe suivante :

VRANIO SATYRO SVPREMVM FRATER HONOREM
MARTYRIS AD LAEVAM DETVLIT AMBROSIVS etc.[1]

Les marbres nous montrent encore un grand nombre de sépultures placées ainsi sous la protection des martyrs. A côté des textes importants que fournissent sur ce point le *Codex Palatinus*[2] et les *Epigrammata* de style épigraphique composés par saint Grégoire de Nazianze[3], je lis, sur les monuments de Rome, des indications d'ensevelissement RETRO SANCTOS[4], ANTE DOMNA EMERITA[5], AT IPPOLITV[6]; des tituli de Cologne[7], de Tours[8], de Lyon[9], de Clermont[10], de Vienne[11], de Vaison[12], d'Arles[13], de Ratisbonne[14] et de Trèves même[15], antiques et précieux témoignages d'une communauté de confiance dans le patronage des martyrs, viennent s'ajouter à l'épitaphe d'*Ursinianus*. Taillés, aux catacombes, dans les fresques qui décorent les sépultures des saints, de nombreux *loculi* attestent encore, chez les premiers fidèles, le désir de reposer auprès de ces tombes vénérées[16]. Sous l'empire d'un sentiment semblable, nos pères avaient rempli les églises de

[1] Grut. 1167, 2.

[2] Grut. 1055, 7; 1167, 4; 1169, 7, 8; 1170, 1, 2; 1172, 11.

[3] Muratori, *Anecdota græca*, p. 44, 61 et 91.

[4] «Derrière la tombe des saints.» (Bold. p. 53 et 57.)

[5] «Devant la tombe de sainte Émerita.» (Marchi, *Archit.* p. 150.)

[6] «Près de la tombe de saint Hippolyte.» (*Ibid.*)

[7] SOCIATA *Martyribu*S. (Voir ma Dissertation n° 354.)

[8] ANTE PEDES MARTINI. (Dissertation n° 184.)

[9] POSITV EST AD SANCTOS. (Dissertation n° 41.)

[10] SANCTIS..... SOCIANDE PATRONIS. (Dissertation n° 557.)

[11] SANCTIS QVAE SOCIATA IACET. (Dissertation n° 412.)

[12] Dissertation n° 492.

[13] AD SANCTVM MARTYRE..... (Dissertation n° 528.)

[14] MART[Y]RIBVS SOCIATAE. (Hefner, *Das Rœmische Bayern*, p. 246; cf. ma Dissertation n° 354.)

[15] Voir mon Inscription n° 242.

[16] Voir, pour ces entaillements des peintures, les pl. de Bosio et celles de M. Perret.

leurs sépulcres, ou rassemblé de leur vivant les reliques qui devaient les protéger après la mort[1].

Le mot TARTARVS, qui figure au troisième vers de l'inscription de Trèves, se retrouve souvent dans les saints offices[2]. POENA, désignant le châtiment éternel, est employé par saint Paul[3], et reparaît dans ce passage du *Sacramentarium Gelasianum :* « Libera eam, Domine, de « Principibus tenebrarum et de locis pœnarum[4]. »

Le verbe *nocere* gouverne alternativement le datif et l'accusatif. Aux exemples de régime direct réunis par Forcellini, viennent se joindre la formule de notre marbre et deux passages des actes de sainte Perpétue et de saint Claude : « Non me nocebit in nomine Christi. » « Tormentis enim non me poteris nocere[5]. »

Comme tous les vocables de même nature, le nom de LVPVLA se rencontre fréquemment dans les textes chrétiens[6].

Je lis, dans les sigles de la dernière ligne, R*ecessit* V. K*alendas* D*ecembres*.

L'inscription d'*Ursinianus*, découverte à Saint-Paulin, est déposée à la bibliothèque de Trèves.

294.

Lersch, *Centralmus.* III, 67; — Steiner, *Altchr. Inschr.* p. 15; — voir mes planches, n° 193.

HIC QVIESCIT IN P
ACE VRSVIA OVI
VIX ANNOS XXI

[1] Voir ma Dissertation n° 492.

[2] Boldetti, p. 464; voir ma Dissertation n° 486.

[3] II, *Thess.* I, IX.

[4] Muratori, *Liturgia romana,* t. I, col. 750; cf. Mone, *Lateinische und grieschiche Messen,* p. 22.

[5] *Acta sinc.* éd. de 1713, p. 94 et 267.

[6] Le masculin LOPOLVS se lit sur une autre inscription de Trèves (voir n° 269).

ARTVLA FABA
MATIR TITI
VIVM TO

Des fautes sans nombre défigurent cette épitaphe, probablement exécutée par un lapicide grec[1]. J'y lis : HIC QVIESCIT IN PACE VRSVLA QVI (*quæ*) VIX*it* ANNOS XXI ARTVLA CARA MATER TITVLVM PO*suit*.

Le titulus d'VRSVLA est déposé à la bibliothèque de Trèves.

295.

Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 385; — voir mes planches, n° 188.

HIC IN PACE FIDELIS QVI
ESCIT VALENTINA QVAE
VIXSIT ANNVS XXVIIII ET MESIS V
GERMANIO VIRGINIVS
EIVS PRO CARITATEM
ET FIL........IM
POS*ueru*NT



« Ici repose en paix VALENTINA, chrétienne baptisée, qui a vécu « XXVIIII ans et V mois; GERMANIO, son époux et (ses enfants?), « .... lui ont consacré [cette sépulture], en mémoire de son « affection. »

Cette inscription, trouvée à Saint-Mathias de Trèves, se lit sur une tablette de marbre encastrée dans une pierre calcaire.

Le lapicide, qui avait commis quelque erreur en gravant le nom de GERMANIO, a enlevé la surface du marbre pour faire sa correction.

[1] Cf. ci-dessus, p. 384, note 2.

C'est ainsi que ce vocable et les premières lettres du mot VIRGINIVS sont tracés dans une cavité formant rainure, et circonscrite par la réglure des lignes.

J'ai déjà parlé de la signification de FIDELIS[1] et de la vieille forme orthographique que présente ici le prétérit VIXSIT[2].

Les expressions VIRGINIVS et *Virginia* ont été diversement expliquées[3]. Par une interprétation qui ne me semble pas définitive, le féminin désignerait, selon Furlanetto[4], la femme qui s'est mariée vierge; le masculin, l'époux de cette femme.

Le pluriel VIRGINII, appliqué à un couple chrétien[5], et les mots VIRGINIVS et VIRGINIA, réunis sur une seule inscription[6], constitueraient, dans ce cas, un pléonasme, puisque, suivant l'habile lexicographe, les deux vocables exprimant séparément la même idée, une mention double aurait été superflue pour faire comprendre que l'épouse était vierge au moment de l'union.

Fabretti[7] et Cardinali[8] voient dans *Virginia* le synonyme d'*Univira*. Le masculin *Virginius* me paraît également relatif à la monogamie, honorée chez les païens eux-mêmes et recommandée par les Pères et les conciles[9]; ce serait, à mon sens, l'équivalent de *Monogamus*, connu par les textes de Tertullien[10] et de saint Jérôme[11].

La mention PRO CARITATEM et ses analogues constituent une formule spéciale à la contrée. J'en puis citer cinq autres exemples dans les épitaphes chrétiennes de Trèves[12].

[1] Dissertation n° 244.

[2] Dissertation n° 230.

[3] Labus, *Monum. di S. Ambr.* p. 13; cf. Fabretti, IV, 437.

[4] *Appendix lexici*, v° Virginius. C'est aussi le sentiment de Forcellini, *H. V.*, de Labus, *loc. cit.*, de Reinesius, XIV, 3.

[5] ERETRIVS ET ANTONINA VIRGINII QVI SIMVL FECERVNT ANN. XX ʃ. (Murat. 398, 4.)

[6] QVOD DEBVERAT. VIRGINIVS..... MODO. VIRGINIA FECIT. (Murat. 315, 1.)

[7] P. 324.

[8] *Iscr. Velit.* p. 196.

[9] Selvagi, *Inst. chr.* II, 109, 110; V, 186, 187; Du Cange, v° *Bigamus;* Burmann, *Anthol.* II, 127; Hagenbuch, *Ep. ep.* I, 53, 54, etc.

[10] *De monogamia,* c. v et vi, éd. Rigault, p. 676, 677.

[11] *Adv. Jovin.* lib. I et Ep. XCI, édit. des Bénéd. t. IV, col. 160 et 744.

[12] PRO CARITATE, voir mon inscription n° 233; PRO CAPITATE, n° 289;

Fait unique sur les monuments de la Gaule, mais assez fréquent en Italie, deux chevaux sont gravés au bas du titulus. Des palmes accompagnent également la dernière ligne, mais la place qu'elles occupent ne me paraît pas permettre de rapprocher ici les deux symboles, que réunit une inscription des catacombes[1]. Figuré seul ou avec la palme, le cheval est, dans l'opinion du P. Lupi[2], une allusion aux textes sacrés qui comparent la vie chrétienne à une lutte, à une course du cirque, où la couronne attend le vainqueur[3]. La représentation du cheval serait donc une manifestation nouvelle des idées de joie et de victoire, dont je crois reconnaître la trace dans les monuments de l'Église primitive[4].

Le nom de l'épouse de GERMANIO se rencontre souvent parmi les chrétiens de la contrée[5]; c'est à la présence des deux premiers Valen-

.......RITATE, n° 309; PRO AMORE, n° 261; PRO AMORE, n° 313. J'en retrouve un exemple païen à Cologne (Orelli, 4739), et dix autres parmi les tituli romains de Mayence. (*Katalog des Museums der Stadt Mainz,* n°s 84, 86, 92, 94, 99 A, 99 B, 131, 133, 134, 135.) On remarquera que le mot CARITAS ne se lit, dans ces contrées, que sur les sépultures des fidèles. C'est l'*ἀγάπη* de l'Évangile.

[1] Fabretti, VIII, xv.

[2] *Dissertazioni,* t. I, p. 256. Par un rapprochement ingénieux, M. Raoul Rochette a fait remarquer que, sur deux monuments, les noms de VINCENTIVS et de VICTOR sont accompagnés des symboles du cheval et de la palme. (*Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XIII, p. 231.)*

[3] «Sic currite ut comprehendatis.» (I, *Cor.* IX, 24.) «Bonum certamen certavi, «cursum consummavi, fidem servavi. In re«liquo reposita est mihi corona justitiæ quam «reddet mihi Dominus in illa die justus ju«dex.» (II, *Tim.* IV, 7, 8.) Nous retrouvons ces derniers versets dans une légende murale de la basilique de Tours. (Cf. ci-dessus, inscription n° 179.)

[4] Voir Diss. n° 73. L'idée de la victoire sur la mort est encore énoncée dans le chapitre IX de la première épître aux Corinthiens (v. 54-57), texte que rappellent souvent les épitaphes métriques. (Cf. ci-dessus, p. 286, note 7; *Apocal.* VII, 9; Hieron. *In Ezech.* cap. XXXIX, etc.) Aux textes relatifs à l'idée de joie, il me faut ajouter le Mandatum X du *Pastor* d'Hermas. «De animi tristitia et «non contristando Spiritum Dei qui est in «nobis.» Hefele, *Patr. Apostolic. opera,* 4e édit. p. 365 à 369. Cf. S. Athanasius, *Opera,* éd. des Bénéd. t. III, p. 257, 258, *Doctr. ad Antioch.* § XI. Voir aussi, pour le nom de *Victor,* mon inscription n° 196, vers 21, et Ennodius, *Carm.* XCV: «Nomine, «proposito, meritis, certamine, Victor.»

[5] Voir mes Inscriptions n°s 296, 297, 298 et 355.

* Par un rapprochement semblable, deux pierres gravées de ma collection portent, l'une la Victoire avec les mots BIKTOPI EYTYXωC, l'autre une *Venus Victrix* et, dans le champ, la syllabe NIC, début d'un nom dérivé de *Νίκη*.

tinien que j'attribuerai cette fréquence. Il n'y a là, du reste, qu'une confirmation d'un fait constaté dans l'histoire des vocables, qu'une preuve nouvelle de l'habitude commune à tous les âges de donner aux enfants les noms des souverains[1]. Cette circonstance et la bonne exécution du titulus semblent permettre d'attribuer notre marbre, sinon au IVe siècle, du moins à une époque voisine de cette période[2].

Le datif GERMANIONI se lit sur une autre inscription chrétienne[3].

296.

De Florencourt, *Alt. Gr. zu St Matth.* p. 12; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1766; *Altchr. Inschr.* p. 10; — voir mes planches, n° 192.

HIC QVIES*cit Va*
LENTINV*s qui*
VIXSIT AN*nos*
LXLIII[4] ET ME*nses*.....
ET DIE*s*............

Musée de la Porta Nigra.

297.

Jahrbüch. des Ver. v. Alterth. im. Rheinl. 1844, p. 329; — De Caumont, *Bull. mon.* IX, n° 2, p. 64; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1774; *Altchr. Inschr.* p. 13; — voir mes planches, n° 191.

HIC REQVIESCIT
VALENTINVS QVI
VIXIT AN XXXVIII MAR

[1] De Longpérier. *Athenæum français*, 1854, p. 395, etc.

[2] Hontheim, *Prodromus*, p. 47.

[3] Marini, *Arvali*, p. 255.

[4] Pour LXIIII.

ONTIVS PATER AGRI
CIA COIVX ET FILI EI
IVS TETVLVM POS[1]

Même collection. L'épitaphe de VALENTINVS ne me paraît remarquable que par la richesse de ses ligatures.

298.

Voir mes planches, n° 194.

VALENTINVs. . . .
IN PACE. . . .
QVI VIXit. . . .
·LTALA. . . .
. . . AR. . . .

Même collection.

299.

Lersch, *Centralmus.* fasc. III, n° 63; — Steiner, *Altchr. Inschr.* p. 16; — voir mes planches, n° 195.

. . . . ORIS PAVS
. . . . dVLCISSIMO
quI TVLIT[2] ANNOS DVOS ET MENSIS

 A  W 

[1] AGRICIA CONIVX ET FILII EIVS TITVLVM POSVERVNT.

[2] Voir, sur cette formule, ma Dissertation n° 277.

DECEM ET DIES TREDECEM
TITVLVM POSuERVNT VICTOR
et FLORENTINA PATR*es pientis*
*si?*MI · CVM PACE

Cette inscription, déposée à la Porta Nigra, est gravée au revers d'une large moulure de marbre gris, provenant d'une portion de revêtement [1].

300.

Wilth. *Lucil.* p. 143 et fig. 68; — *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, II[e] partie, p. 284; — Mur. 1871, 5 et 1965, 8; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1801; *Alchr. Inschr.* p. 23.

*H*IC REQVIESCET
IN · PACE · FIDELIS · VIGVR ·

*fi*LIVS *i*PSIVS · PATRI · PI
*entissim*O · TITVLVM PRO
caritate[2] *po*SVIT

Épitaphe découverte à Saint-Maximin; j'emprunte à Wiltheim la copie de ce monument disparu.

Le nom de VIGOR, illustré par un apôtre de la Gaule, se retrouve dans toutes les parties du monde romain [3].

---

[1] Voir, sur les fragments de l'espèce, ma Dissertation n° 355.

[2] Ces mots sont de formule locale. (Cf. ci-dessus, p. 401.)

[3] Zaccaria, *Marm. Salon.* p. XII; Hefner, *Die Römische Bayern*, p. 208; Grut. 853, 12; L. Renier, *Rech. sur Lambèse*, p. 133, etc.

301.

Steininger, *Geschichte der Trevirer, unter der Herrschaft der Römer*, p. 280; — De Florencourt, *Altchr. Grabschr. von S. Matthias bei Trier*, p. 1; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1759; *Altchr. Inschr.* p. 7; — Orelli, 6687; — voir mes pl., n° 202.

HIC QVIESCIT VITALIS QVI
VIXIT ANNOS LXXV MILIT
AVIT INTER IOV*ian*OS SENIO
RES AN·XI·CONIVX KARISSIMA
TITVLVM POSVIT

Entre les deux colombes est gravé un olivier.

Créés par Dioclétien et Maximien, dont ils portaient les surnoms, les *Joviani* et les *Herculiani* ont continué d'exister sous les empereurs chrétiens[1]. On peut s'étonner de la conservation de leurs noms primitifs, surtout si l'on se reporte au passage où Lactance se demande ce que sont devenus les orgueilleux *cognomina* des deux persécuteurs : « Ubi « sunt modo magnifica illa et clara per gentes Joviorum et Herculiorum « cognomina, quæ primum a Dioclete et Maximiano insolenter assumpta « ac post modum ad successores eorum translata[2] viguerunt? Nempe « delevit eos Dominus et erasit de terra[3]. »

Parmi les huit *Joviani* ou *Herculiani* qui me sont connus, je puis citer sept chrétiens[4], Valentinien[5], Magnence, fils indigne de l'Église[6],

[1] Banduri, *Num. imp.* t. II, p. 13, n. 4; Labus, *Monum. di S. Ambrogio*, p. 37-39; Böcking, *Notitia*, Occid. p. 189 et suiv.; Orient. p. 223.

[2] Cf. Eckhel, *D. N. V.* t. VIII, p. 30; Noris, *Dissert. de nummis Diocletiani et Licinii*, p. 40, 41.

[3] *De mort. persec.* c. LII.

[4] Le huitième personnage, Heraclius, tribun des *Joviani*, est nommé par Sulpice Alexandre (Greg. Tur. *H. Fr.* II, IX), qui ne dit rien de la croyance de ce chef.

[5] Tillemont, *Hist. des emp.* t. V, p. 2 et 3.

[6] Zosime, II, XLII; cf. le *Cod. Theod.* éd. Ritter, t. VI, p. 296, et Tillemont, t. IV, p. 354.

Bonose et Maximien, martyrs[1], VITALIS, FL. MEMORIVS et DERDIO dont nous possédons les marbres funéraires[2]. Nous savons, de plus, par les actes de saint Maximilien, qu'au temps de Dioclétien et de Maximien, en l'année 295, la garde particulière des empereurs, formée des deux corps dont je viens de parler, comptait dans ses rangs un certain nombre de fidèles[3].

Je ne puis donc voir dans le maintien des noms profanes de deux légions composées en majorité de chrétiens, après le triomphe de l'Église, qu'une preuve nouvelle du mépris de nos pères pour un culte dont ils semblent avoir dédaigné d'effacer de vains restes. C'est ainsi que Tertullien avait dit, à propos des vocables empruntés à ceux des divinités païennes[4] : « Deos Nationum nominari lex prohibet, non « utique ne nomina eorum pronuntiemus. . . . . Neque enim Saturnum honoro, si quem ita vocavero suo nomine, tam non honoro « quam Marcum, si vocavero Marcum. . . . . Hoc præcepit ne deos vocemus illos[5]. »

L'inscription de VITALIS, trouvée à Saint-Mathias, était placée sous le couvercle d'un sarcophage[6]; je l'ai copiée au musée de la Porta Nigra.

302.

Wilth. *Lucil.* p. 141 et fig. 50, ex schedis Botbachianis; — Brower, t. I, p. 61; — Honth. *Prodr.* p. 201; — Mur. 1964, 1; — Eisenhart, *De auctorit. Inscr. in jure*,

[1] *Acta sincera*, p. 593.

[2] Voir mon inscription n° 511, et Labus, *Monum. di S. Ambrogio*, p. 37; DERDIO et VITALIS faisaient partie des *Joviani seniores* qui stationnaient en Occident (Böcking, *Notitia*, Occ. p. 17 et 33), tandis que les *juniores* protégeaient les provinces orientales. (*Notitia*, Or. p. 17 et 19.)

[3] *Acta sincera*, p. 301.

[4] Voir ma Dissertation n° 35.

[5] *De Idolol.* c. xx. C'est encore à ce sentiment de dédain que j'attribuerai le maintien des dénominations conservées par les jours de la semaine, et par tant de lieux qui ont fait survivre au paganisme les noms des dieux de l'Olympe ou ceux des divinités topiques. (Cf. ci-dessus, p. 29; B. de Xivrey, *Inscr. de Bourbonne-les-Bains*, p. 5, 6, 40 et suiv.; *Bull. arch. de l'Athenæum*, 1855, p. 26, etc.)

[6] Steininger, *Op. cit.* p. 281.

77; — Steiner, *Cod. inscr. roman. Rheni*, n° 834; *Inscr. Danubii et Rheni*, n° 1809; *Altchristl. Inschriften*, p. 25; — Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 175.

QVIESCIT IN PACE YPSICHIVS·QVAE
VIXIT IN SAECVLO ANNOS XXVIII·
MENSES IIII·ARCHONTVS CONIVGI
CARISSIME TITVLVM POSVIT

Marbre sorti des fouilles de Saint-Maximin et aujourd'hui disparu. Paul Botbach, moine de Saint-Maximin, dont Wiltheim reproduit comme toujours la transcription[1], a vu sur l'original le nom d'YPSICHIVS, auquel Hontheim substitue celui d'YPSICHIAS. Muratori propose de lire YPSICHIA, appellation qui lui paraît mieux convenir à une femme que le nom à forme masculine donné par les *Schedæ* de Botbach. Quelques vocables féminins terminés en VS, dont Boldetti et Marini signalent l'existence[2], permettent de maintenir ici la leçon primitive.

Le sarcophage de la chrétienne contenait encore une natte de cheveux.

303.

Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 440; — voir mes planches, n° 200.

. . . . R
. . . . POSVET



Fragment trouvé dans le cimetière de Saint-Paulin; au bas de la

[1] *Luciliburg.* p. 140. — [2] *Osservazioni,* p. 402; *Fratelli Arvali,* p. 331 A.

légende sont figurés une colombe et un arbre desséché, qui avait sans doute pour pendant un arbre couvert de feuilles[1].

J'ai copié ce débris et le suivant chez M. le curé Schmitt.

304.

Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 439; — voir mes planches, n° 199.

HIC QVIESCI*t*.......
QVAE VIX*it*........
MENSE VNO *diebus*...
TITVLVM PO*suit Valen?*
TINVS ALVM*næ*

Même provenance.

Ce fragment appartient à l'épitaphe d'une *alumna*, dont le père adoptif s'appelait *Valen*TINVS ou *Floren*TINVS, si l'on en juge par la fréquence de ces noms à Trèves.

Chez les Romains, l'*alumnus* était, à proprement dire, un enfant abandonné soit par ses parents, soit par les maîtres de ces derniers, et devenant d'ordinaire, par une coutume barbare qui a survécu au paganisme[2], l'esclave de celui qui l'avait recueilli. Ce fait résulte à la fois de la correspondance de Pline avec Trajan[3], des lois[4] et des inscriptions[5].

Il n'en était pourtant pas ainsi de tous les *alumni*.

Une loi datée de l'an 331 permet à celui qui recueille un enfant exposé de le traiter, à son gré, soit comme un fils, soit comme un

[1] Voir, ci-dessus, ma Dissertation n° 286.

[2] Salvien, Ep. II, *Ad Eucherium*, initio; Baluz. *Capit. reg. Fr.* t. II, col. 474; Selvagi, *Ant. chr.* lib. IV, c. VII, § 3, t. VI, p. 137, 139.

[3] X, 71, 72.

[4] Justin. *Instit.* I, VI, 5; *Cod. Th.* V, VI, 1, éd. Ritter, t. I, p. 487.

[5] Forcellini, v° *Alumnus;* Orelli, n° 2795 sqq.; Mar. *Arv.* p. 529.

esclave : « Sive filium, sive servum esse maluerit[1]. » C'est aux *alumni* placés dans la première de ces conditions, que paraissent se rapporter les inscriptions suivantes : ALVMNO QVEM SEMPER VICE FIL. DILEXIT[2], QVAM LOCO FILIAE DILIGO[3], TI. CLAVDIO. EVTYCHIANO ALVNO..... PARENTES PIENTISSIMI FECERVNT[4], GERVNTIO ALVMNO..... MATER FECIT[5].

Bien que plusieurs marbres témoignent de la tendresse des adoptants[6], on doit croire que le plus grand nombre des enfants abandonnés étaient réduits à la condition d'esclaves[7]; en effet, sans parler des textes de lois qui établissent ce point[8], nous voyons, au moyen âge, leur nom employé pour désigner des serviteurs[9].

Celui qui avait recueilli l'*alumnus* était appelé *pater, nonnus*[10], *educator*[11], *patronus*[12], suivant la situation qu'il avait faite à l'enfant étranger.

[1] *Cod. Theod.* loc. cit.

[2] Zaccaria, *Marm. Sal.* p. 37, n° 193.

[3] Grut. 888, 6.

[4] Fabr. 351, 39.

[5] Fabr. 351, 40; cf. Orelli, 2797.

[6] Fabretti, 351, 44; 352, 48; 353, 51, 52, 60; 354, 63; De Boissieu, *Inscr. de Lyon*, p. 506.

[7] Les *alumni* paraissent toutefois avoir été placés dans une condition spéciale, analogue à celle des nourrices, des frères de lait et des précepteurs. (Justin. *Instit.* I, VI, 5; Hieron. Ep. XCVIII, *Ad Gaudent.* édition des Bénédictins, t. IV, part. II, p. 798 : « Solent lascivi et comptuli juvenes blandimentis, affabilitate, munusculis aditum sibi « per nutrices aut alumnas quærere, etc. »)

D'autres textes témoignent encore de cette position intermédiaire :

« Osculare, quia absens labiis non vales, « saltem obsecratione pedes parentum tuo- « rum quasi ancilla, manus quasi alumna, « ora quasi filia. » (Salvien, Epist. IV, *Ad socerum et socrum.*)

Nous lisons de même sur une touchante inscription païenne :

D.M
HIC.IACET.DVLCIS
ANIMA.SAGITTIA
CVM.SVO.ALVMNO
EVENTIO.NON.SIC
MERVIT PONI.SET
ABSENTIA.FECIT
MARITI.ET.FILI

(Marini, *Iscr. Alb.* p. 110.)

[8] Voir la note 4 de la page précédente.

[9] Du Cange, v° *Alumnus;* Salv. Ep. II, *Ad Eucherium.*

[10] Marini, *Fratelli Arvali,* p. 252 B; Orelli, 4670.

[11] Fabretti, p. 330, n° 488.

[12] Fabretti, p. 203, n° 509; De Boissieu, *Inscr. de Lyon,* p. 512.

Deux épitaphes païennes nous montrent les parents naturels concourant avec les adoptants à l'ensevelissement des *alumni*[1]. Chacune de ces inscriptions semble résumer à elle seule un petit drame, puisque, d'après le texte de Pline, il doit s'agir d'enfants abandonnés que leurs parents auraient retrouvés ou reconnus. On remarquera que, sur ces deux marbres, les parents naturels sont nommés après les adoptants.

La dénomination d'*alumnus* est rarement jointe au nom du défunt dans les monuments de l'épigraphie chrétienne[2]. J'ai recherché plus haut les causes de cette rareté[3].

305.

Ph. Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus bei Trier*, p. 443; — voir mes planches, n° 196.

. . . . .IIE. . . . . .S. . . .
. . . .S QVI VIXI*t*. . . . .
. . . .*ti*TVLVM P*osuit*. . .
. . . .NA FILIA. . . . . . .

Epitaphe provenant du cimetière antique de Saint-Paulin. M. Schmitt, chez qui je l'ai copiée, lit, à la première ligne, T.TERIS. Cette partie de la légende m'a semblé très-douteuse.

---

[1] Fabretti, *Inscript.* p. 353, n° 57, et 354, n° 65.

[2] Aux seize marbres dont j'ai donné la liste (p. 126), je dois encore ajouter celui d'un jeune chrétien :

GAIVS LEONI ALVMNO
IN PACE QVI ANIS VIXIT
XV MESES DVO DIES V
(Mai, *Coll. Vat.* t. V, p. 388, n° 7.)

[3] Voir, ci-dessus, ma Dissertation n° 57.

306.

Voir mes planches, n° 203.

. . . .	. . . .
. . . . *qu*ATTVOR.	ANN . . . .
. . . . .TI QVATTV	VXOR E*t filii? ti*
or.	TVLVM *posue*
(A ☧) ω	RVN*t*

Nous rencontrons, pour la seconde fois à Trèves, un marbre ayant servi successivement à deux sépultures chrétiennes[1]. C'est sur un fragment d'un premier titulus orné de symboles qu'a été gravé le second, d'une exécution plus grossière et d'une moindre étendue.

J'ai copié ce débris à la Porta Nigra.

307.

Voir mes planches, n° 198.

. . . . REQV*iescit*. . . . .

. . . . *vixi*T CVM E*a*[2]. . . . .

. . . . *Mari*TIMA[3] *conjux*. . . . . . .

. . . . . . *mari*TO O*bsequentissimo*[4]?. . . .

(☧ A) ω

Même collection.

---

[1] Voir, ci-dessus, p. 344, mon inscription n° 239.

[2] *Mus. Ver.* 221, 4.

[3] Voir, sur les noms de l'espèce, ma Dissertation n° 67.

[4] Grut. 790, 5, 8; Boldetti, p. 381, etc.

308.

Voir mes planches, n° 197.

N ADVERSI	LATINIS SI
IDELISSIMA	VI ET MESIS
VNITÆ COMV	XIT ANNOS XXX
TVMARIMIN	VM Q? V..VI

Marbre opistographique conservé à la Porta Nigra; la deuxième inscription, d'un caractère irrégulier, paraît appartenir à l'époque chrétienne.

Le premier titulus était sans doute consacré à une épouse; on y reconnaît les mots *in* ADVERSI*s*....... *f*IDELISSIMA; les deux syllabes COMV... peuvent rappeler la formule d'une inscription rapportée par Lupi[1], TANTA ANIMOSITAS AD VTILITATEM COMMVNEM.

Le début du fragment que je crois chrétien me fait penser aux mentions épigraphiques : EDVCATVS.LITTER.GRAECIS.QVAM. ET.LATINIS[2]; QVI STVDENS LITTERAS GRAECAS NON MONSTRATAS SIBI LATINAS ADRIPVIT[3].

309.

Voir mes planches, n° 204.

.....VIXIT

....NVS QVI

[1] *Epit. Sev.* p. 175. Peut-être, car ici tout est conjecture, cette face du marbre portait-elle encore à la dernière ligne les mots *na*TVM ARIMIN*ensem* ou la date de l'an 235, *consula*TV MARIMIN*i* pour *Maximini*, par une confusion de lettres dont Marini (*Arv.* p. 266) donne des exemples. Ce rare consulat figure sur un titulus de Cassel. (Steiner, *Inscr. R. Rh.* n° 351.)

[2] Fabretti, p. 391, n° 258; cf. Oberlin, *Mus. Schœpfl.* p. 85, 86.

[3] Perret, *Catacombes*, t. V, pl. XXXIV.

....ARENTIS
....R TITVLVM
....RITATE
....TVS . .

Fragment conservé à la Porta Nigra; on y reconnaît la formule *p*ARENTIS (*parentes*) TITVLVM..... *pro ca*RITATE[1] *posuerunt.*

310.

Voir mes planches, n° 207.

......*vixit*......................
...*men*SES IIII D*ies*...............
......TRANSI*it sub die*...........
...*et As?*PASIA PATR*es titulum posuerunt*
......DOLO*r*E.....................

Même collection. Le mot TRANSI*et,* fréquemment employé sur les marbres et dans les écrits des fidèles[2], me paraît étranger à l'épigraphie païenne. Cette expression, qui figure dans le Nouveau Testament[3], avait sans doute frappé Sénèque, dans les écrits duquel elle se retrouve[4], avec tant d'autres formules empruntées au vocabulaire chrétien[5].

---

[1] Cf. ma Dissertation n° 295.

[2] Mar. *Pap. dipl.* p. 199 et 366 A. Voir, dans mon II[e] vol., les inscriptions de Coudes.

[3] «Quia venit hora ejus ut transeat ex hoc mundo ad Patrem.» (Johann. XIII, 1.)

[4] *Ep.* LXV. *Ad Lucilium,* in fine; cf. le traité *De Providentia.*

[5] Voir ci-dessus, p. 92 et 331.

311.

Voir mes planches, n° 201.

. . . . *Euch?*ARIVS
*qui vixit an*NOS LXXX
. . . . *c*ARISSIMA
titulum posuit

312.

Voir mes planches, n° 208.

. . . . MA C
*aris?*SEMA TETVLVm
posuit

Ces deux fragments déposés à la Porta Nigra, me semblent, par leur caractère et leur formule, appartenir à l'époque chrétienne.

313.

Voir mes planches, n° 210.

HIc *requiescit in pa*
CE I. . . . .
QVI V*ixit pl. m. a*N
NOS X. . . . *p*AREN
TES PRO AMORE
FILIO DVLCISSI
MO TITVLO POS
VERVNT

Je dois à l'obligeance de M. le docteur Longart, professeur au collége de Trèves, la communication de ce marbre inédit, appartenant à M. P.-L. Mohr.

314.

Wilth. p. 141 et fig. n° 58; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1812; *Altchr. Inschr.* p. 27.

. . . . . . CC	
. . . . . . NI	
. . . VI . . . E . . S	. . . . . . RI . . . . . .
. . *a*NNOS	. . . . IMO C . . . . .
. . *d*IES XVI	. . . . *i*N PACE . . . .
. . . . . PESS	. . . . I . . . .
. . . . . TITV*lum*	
. . . . I	

Une copie de ce fragment opistographique, trouvé à Saint-Maximin, nous a été conservée par Wiltheim, qui l'a reproduit en lettres rétrogrades. Cette disposition, admissible à la rigueur pour une inscription isolée, ne le semble guère pour les deux faces d'un marbre portant des légendes distinctes[1]. Le second de ces tituli est évidemment chrétien.

315.

Wilth. p. 141 et fig. n° 56; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1819.

. . . . QVI
. . . . AVI . . . .
. . . . *an*N XXXVIII

[1] Voir, ci-dessus, ma Dissertation n° 227.

. . . . CIA · CON

jux . . . . . ET . . . .

. . . .

Ce fragment, probablement chrétien, a été trouvé à Saint-Maximin; il n'existe plus aujourd'hui.

316.

Wilth. p. 141 et fig. 54; — Honth. *Prodrom.* p. 207; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1815; *Altchr. Inschr.* p. 28.

HIC . . . .

. . . .

. . . .

☧

. . . . . . DVM LOCANDVMQVE CVRAVIT

Wiltheim a copié lui-même cette épitaphe trouvée à Saint-Maximin et aujourd'hui disparue.

Je m'étonne de trouver ici la formule toute païenne *ponen*DVM LOCANDVMQVE CVRAVIT.

317.

Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 444.

. . . . TA

I PAC

TVL

Je n'ai pu voir ce fragment découvert à Saint-Paulin de Trèves postérieurement à mon voyage. On y reconnaît la trace de la formule *in* PAC*e*.

318.

Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus*, p. 444.

. . . . *qu*IESCET IN PACE . . . . . .
. . . . . . QVI V*ixit annos* . . . . .
. . . .

Fragment sorti des mêmes fouilles.

319.

De Florencourt, *Altchr. Grabschr. zu S. Matthias*, p. 15, note; — Steiner, *Altchr. Inschr.* p. 29; — voir mes planches, n° 209.

DIS[M][1] . . . .
CVIV. . . . . . .
TET . . . .

Je reproduis, d'après les dessins de MM. Schnur, un fragment de marbre qui m'avait échappé lors de mon voyage à Trèves, et qui paraît provenir d'un sarcophage chrétien.

Le début de la troisième ligne rappelle la formule, si fréquente dans la contrée, TET*olum posuit*.

L'ornement qui figure à la fin du titulus se retrouve sur d'autres monuments de l'Église primitive[2].

Ce titulus a été découvert dans l'antique cimetière de Saint-Mathias.

---

[1] Cet M semble très-douteux à MM. Schnur.

[2] *Mus. Ver.* 359, 2; Perret, *Catac.* t. V, pl. XLVII; De Rossi, IXΘYC, p. 31, n° 61; Macarius, *Hagioglypta*, p. 163, note du P. Garrucci; voir les planches de mes Dissertations n°s 466 et 616.

319 A.

Voir mes planches, n° 205.

Le petit monument dont je donne le dessin est conservé à la Porta Nigra. On y voit deux colombes placées des deux côtés du monogramme inscrit dans un cercle et formant la croix.

IGEL.

320.

Hüpsch, 51, 26; — Steiner, *Inscr. rom. Rh.* n° 796; *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1826; *Altchr. Inschr.* p. 30.

CLAVDIA·PARVA·IN·PA
CE·QVAE·VIXIT·ANNOS·
XIII·ET·DIES·XX·TET
ATHENIMIVS
EDVXIT
M·R·

Je n'ai pu retrouver cette épitaphe signalée à Igel par le recueil d'Hüpsch. Le mot EDVXIT, synonyme d'*erexit*, appartient à la haute latinité; il ne m'est pas connu dans les inscriptions chrétiennes. Les sigles M·R·, que je veux croire exactement transcrits, semblent représenter le mot M*e*R*enti* ou M*e*R*itæ;* ce serait, dans le bassin du Rhin, le premier exemple de l'emploi de cette épithète sur les marbres des fidèles[1].

---

[1] Un monument païen de Zulpich, daté de l'an 352, donne la formule PATRI BENEMERIT*o* (Orelli, 1108).

METZ.

321.

Gruter, 1050, 10; — Fleetwood, 375, 3; — Montfaucon, *Antiq. expl.* suppl. t. V, pl. XXXVII; — *Nouv. tr. de dipl.* t. II, pl. XXVIII et p. 609; — Meurisse, *Hist. de Metz*, préface, p. 11; — voir mes planches, n° 206.

HIC QVIESCIT
CASTORIVS
QVI VIXIT AN
PL·M LX



Ce monument a été trouvé à Metz. Des cinq copies qui nous en ont été conservées, deux seulement me paraissent prises sur l'original, celle de Meurisse, que j'ai suivie, et celle que Gruter tenait de Boissard[1]. L'inscription, gravée sur une tablette de beau marbre blanc, était placée sous la tête du mort[2]; le crâne était ceint d'un cercle de bronze doré.

Le nom de CASTORIVS est illustré dans la contrée par un saint prêtre, disciple de saint Maximin de Trèves[3].

---

321 A.

La cathédrale de Metz conserve, dans son trésor, un monument auquel se rattache une tradition vénérable. L'évêque saint Arnulphus, passant sur un pont de la Moselle[4], jeta sa bague dans les flots en

[1] Cette dernière porte au début HEIC QVIESCIT.

[2] Grut. *loc. cit.* Le même fait a été constaté pour une épitaphe chrétienne de la Suisse. (Dissertation n° 362; voir ci-dessus, p. 190 et 209, et l'abbé Cochet, *Norm. sout.* p. 35, 36, 43 et 432.)

[3] D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, t. I, p. 175.

[4] D. Calmet, *Ibid.* p. 378 et suiv.; Brower,

disant : « Je croirai mes péchés effacés lorsque ce bijou me sera « rendu. » Quelques années après, un serviteur du saint évêque retrouva l'anneau dans les entrailles d'un poisson. Paul Diacre, qui rapporte le fait, le tenait, dit-il, de l'empereur Charlemagne, descendant direct de saint Arnulphus[1].

Religieusement conservé, l'anneau devint l'objet d'une vénération particulière[2]. Lorsque, vers 1793, les objets consacrés au culte furent envoyés à la Monnaie, il échappa à la destruction et devint plus tard la propriété de M. l'abbé Simon, grand archidiacre de la cathédrale, qui s'empressa de le réintégrer dans le trésor[3].

Le chaton de cette bague porte un sujet symbolique. Sur une agate opaque, d'un blanc de lait, dont la couche inférieure est de quartz hyalin, est gravé un poisson, à demi engagé dans une nasse, et dont on voit encore l'extrémité inférieure[4]. Deux autres poissons, figurés à droite et à gauche, se dirigent vers l'orifice de la nasse[5].



Cette représentation, d'un travail assez grossier, mais probablement

Ann. Trev. t. I, p. 345; Bolland. t. IV, Jul. p. 423; *Acta SS. Ord. Bened.* sæc. II, p. 150. Cf. le *Gall. chr.* t. XIII, col. 692 et suiv.

[1] D. Calmet, *t. cit.* Preuves, col. 58.

[2] Voir l'*Histoire de Metz*, par des religieux bénédictins, t. I, p. 361 et suiv.

[3] Bégin, *Metz depuis dix-huit siècles*, t. II, p. 205; l'abbé Chaussier, *De l'orig. apost. de l'Égl. de Metz*, p. 57-58.

[4] Il n'est pas douteux qu'ici le poisson entre dans la nasse; le voir sortant, comme on l'a fait, c'est méconnaître le symbole que cette représentation figure, c'est oublier que la nasse a toujours nécessairement été, comme l'explique Festus (lib. XII, v° *Nassa*), un engin d'où le poisson ne peut s'échapper.

[5] Je dois à l'obligeance de M. Victor Simon, conseiller à la Cour impériale, une double empreinte de l'anneau de saint Arnulphus. Le sujet, qui ne me semble pas douteux, a cependant été décrit et représenté très-diversement. (Voir l'*Hist. de Metz* par les Bénédictins; Bégin, *loc. cit.* et le *Spicileg. Solesm.* t. III, tab. III, n° 4 et p. 578); ma description est d'accord avec celle de M. l'abbé Chaussier.

antérieur à la fin du IVe siècle, est une allusion évidente à l'initiation. A côté des paroles qui annoncent aux apôtres leur mission de pêcheurs d'hommes[1], nous voyons le Christ lui-même nommé *Rete*, filet, dans les petits poëmes où saint Damase[2], Ennodius[3] et Orientius[4] ont réuni ses nombreuses appellations.

Un vers explicatif, ajouté par Orientius[5] :

« Retia cur? Sparsas quod colligat undique gentes. »

me dispense de tout commentaire.

Plusieurs monuments chrétiens peuvent être rapprochés de l'anneau de Metz. Je citerai, entre autres, une intaille antique[6] et une peinture des catacombes[7] où figure le poisson pris à l'hameçon d'un pêcheur[8]. Une autre pierre gravée, dont je n'ai pu voir qu'une empreinte malheureusement imparfaite[9], m'a paru représenter, comme l'agate de saint Arnulphus, la nasse et les poissons symboliques.

---

321 B.

Je dois écarter de mon recueil une inscription de Solimariaca, classée, par M. de Beaulieu[10], parmi les épitaphes chrétiennes :

[1] Matth. IV, 19; Marc. I, 17; Luc. V, 10. On sait que, dans les textes antiques, le mot *piscis* désigne souvent les fidèles. (Tertull. *De baptismo*, c. I, *De resurrectione*, c. LII; cf. Clem. Alex. *Pædagogus*, III, X, in fine.)

[2] « Verbum, Homo, Rete, Lapis, Domus, « omnia Christus Jesus. » (*Carm.* VI.)

[3] « Hostia, Virgultum, Pastor, Mons, « Rete, Columba. » (*Carm.* lib. I, c. IX.)

[4] « Retia, Sol, Sponsus, Semen, Mons, « Stella, Magister. » (D. Martene, *Thes. anecd.* t. V, col. 40.)

[5] D. Martene, *t. cit.* col. 43; cf. le *Spicil. Solesm.* t. III, proleg. p. XII.

[6] Mamachi, *Orig.* t. III, p. 22, tab. II, n° 11.

[7] De Rossi, ΙΧΘΥC, tab. II, fig. IV, cf. p. 22.

[8] Voir encore Macarius, *Hagioglypta*, p. 110, et la note du P. Garrucci; cf. Matth. XIII, 47; Clem. Alex. *Pædag.* l. III, c. XI, t. I, p. 289.

[9] Perret, *Catac.* t. IV, pl. XVI, n° 24.

[10] *Archéologie de la Lorraine*, t. I, p. 221 et pl. II, n° 11.

D.O M
MEMORIA
SABATIA
ET SEV[E]RA

Les sigles D O M, *Deo optimo maximo*, où M. de Beaulieu voit un indice de christianisme, ne figurent, chez les fidèles, que sur des monuments d'époque récente[1].

Pour les païens, les mots *Deo optimo maximo*, parfois employés seuls, comme dans l'épitaphe de Solimariaca[2], semblent être l'équivalent de la formule courante IOVI OPTIMO MAXIMO, et désigner particulièrement Jupiter[3].

---

[1] L'application que l'on en fait à cette heure était si éloignée de l'esprit des premiers fidèles, que les sigles D M, explicables à la rigueur par *Deo magno*, si cette formule eût été admise dans l'Église primitive, ont été enlevés au ciseau sur un marbre des catacombes. (Bold. p. 546, cf. p. 441.) Les notes suivantes suffiront à établir le caractère essentiellement païen des formes *Deus magnus*, *Deus optimus maximus*. Voir encore ma Dissertation n° 361.

[2] Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, p. 8; Pococke, *Inscr.* 117, 6; 120, 6; Lehne, *Alterthümer des Donnersberg*, t. I, p. 103.

[3] C'était le dieu bon et grand par excellence : «Quo circa te, Capitoline, quem «propter beneficia populus romanus opti«mum, propter vim maximum nominavit.» Cic. *Pro domo sua*, LVII. «A majoribus «autem nostris optimum maximum; et qui«dem ante optimum, id est beneficentissi«mum, quam maximum.» *De nat. deor.* II, XXV; cf. Tit. Liv. XXVIII, XXXIX. Bien que, suivant Servius, *Æn.* VI, 78, 79, Jupiter soit en réalité le seul dieu grand, on trouve parfois, dans les textes et sur les monuments antiques, cette dernière qualification appliquée à d'autres divinités. Sur un monument de Toul, les initiales D.O.M. accompagnent le nom de Janus. (Muratori, 40, 4.)

DEUXIÈME BELGIQUE.

GAND.

321 C.

Usserius, *Veterum epistolarum hibernicarum sylloge*, p. 14. Paris, 1667, in-4°; — Ghesquierus, *Acta Sanctorum Belgii selecta*, t. II, p. 444 à 533, passim; t. III, p. 114 et 116; — Bolland. *Acta Sanctorum*, t. I, oct. p. 202, 205, 253; — *Ann. Bened.* t. I, p. 413; — Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, p. 6. 1855, in-4°.

QVI PATRIAE RECTOR SPES GENTIS GLORIA REGNI
MAGNORVM PRIMVS QVI MODO MAGNVS ERAS
NON QVIA MAGNVS ERAS TE GLORIA MAGNA BEATVM
SED CONTEMTA DECVS GLORIA MAGNA FACIT
PRO CHRISTO PAVPER DESPECTVS VILIS EGENSQVE
ES[1] CHRISTI FAMVLIS NVNC CAPVT ATQVE DECVS
DEFVNCTVM REVOCANS QVI MORTIS IVRA TVLISTI
MONSTRAS QVIPPE TIBI IVRA PATERE POLI
QVAM TV FVNDASTI QVAE TE TENET INCLYTE BAVO
ECCLESIAM MERITIS PROTEGE SANCTE TVIS

L'épitaphe qu'on vient de lire fut composée, vers le milieu du VIIe siècle, par saint Livinus, pour la tombe de saint Bavon, enseveli à Gand dans l'église qui porte son nom; elle se trouve dans une lettre en vers adressée à saint Florbert, et qui se termine ainsi :

« Hæc, Florberte pater, Livinus carmina mittens,
« Inscriptum lateri munus habere dedi,

[1] Texte d'Usserius, ET.

« Ut cum vastatus fiet locus ille ruina
« Carmina conservet obrutus iste lapis. »

Par son style et par la mention de la noble origine de saint Bavon [1], cette pièce présente tous les caractères des poésies épigraphiques du VIIe siècle.

J'ai reproduit ici le texte donné par Ghesquierus.

HAULCHIN.

321 D.

Schayes, *Bulletin de l'Académie de Belgique*, t. XXI, Ire partie, p. 120 et pl. II, n° 10; — L'abbé Cochet, *Normandie souterraine*, p. 252; — voir mes planches, n° 216.

Parmi les objets trouvés dans le cimetière antique de Haulchin (Hainaut), figure une bague d'argent dont je possède une double empreinte, et sur le chaton de laquelle on lit le nom :

✝ WABVETVSVS

Ce bijou, conservé au musée d'antiquités de Bruxelles, me paraît appartenir au VIIe siècle.

Sa forme rappelle celle de l'anneau de RACNETHRAMNVS [2] et d'une autre bague d'argent récemment découverte à Saint-Bohair, près Blois, par M. Léon Noël [3].

---

[1] Voir ma Dissertation n° 217, et comparer l'épitaphe de saint Bavon à celles de saint Grégoire et de saint Tetricus, ci-dessus, p. 5 et 6.

[2] Voir mon Inscription n° 164.

[3] Dans cette dernière bague est encastrée un onyx païen, représentant un personnage nu vu de face, et tenant d'une main une palme et de l'autre un objet mal déterminé. (Cf. ci-dessus, p. 378.)

AMIENS.

322.

Voir mes planches, n° 227.

IN XPO NOMINE
ADALBILDIS HIC
REQVIISCIT IN PACE
VIXIT ANNIS L
DEFVNCTA EST V
(*bi fecit*) NOVEMBRIS
. . . . DIIS XV †



J'ai dû me contenter d'un estampage de cette inscription que je n'ai pu voir. Elle a été trouvée, en 1850, dans la cour de l'évêché d'Amiens. La pierre est couverte de surcharges; à la cinquième ligne, le mot DEFVNCTVS a été corrigé et mis au féminin; à la sixième, le mot NOVEMBRIS couvre celui d'ABR[ILIº] pour *aprilis*, qui avait été gravé d'abord[1]. Le chiffre XL de la quatrième ligne me paraît annulé et remplacé par la lettre numérale L d'un corps plus gros, qui le précède.

Ma transcription de la date semblera bien arbitraire peut-être; elle est toutefois basée sur la nécessité d'employer les mots DIIS (*dies*) XV, et autorisée par l'usage fréquent, à Amiens, de la formule dont je crois reconnaître ici la trace[2].

J'ai déjà parlé de la mention *In Christi nomine* par laquelle débute l'épitaphe[3].

[1] La pierre semblerait avoir porté d'abord DEFVNCTVS EST V*bi fe*CET D (*Dies?*) ABRILIO DIIS XV.

[2] Voir, à la page suivante, ma Dissertation n° 324.

[3] Voir ma Dissertation n° 29 A.

Ce monument me paraît appartenir au VII[e] siècle.

323.

Voir mes planches, n° 217.

DWIADIVS
VICXIL IN DEO
FIDELIS ANOS...
MESIS HOCTO
O? TITVLV*m posuit*....

Nous possédons une double copie de cette épitaphe découverte à Saint-Acheul. La première, que je reproduis, se trouve dans un recueil de dessins exécutés en 1699 et intitulé : *Acheolus subterraneus seu monumentorum et inscriptionum in Abbatia S. Acheoli detectorum explanatio*[1]. La seconde copie existe dans la correspondance de Mabillon[2].

On remarque ici la forme du T gravé à rebours[3] et l'F emprunté à l'alphabet runique[4].

324.

Daire, *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 264; — voir mes planches, n° 222.

EGREBALDVS
HIC REQVIIS
CIT IN PACE VI
XIT ANNVS XXXX

[1] Ces dessins font partie d'un volume qui porte le n° 521 dans l'excellent *Catalogue des manuscrits de la ville d'Amiens*, par M. Garnier.

[2] T. V, p. 132, Bibliothèque impériale, département des manuscrits.

[3] Ce même caractère existe sur une inscription datée de l'an 486. Labus, *Mon. di S. Ambr.* tav. n° 7. Cf. ma Dissertation n° 264.

[4] Voir ci-dessus, p. 212, et ma Dissertation n° 325.

DEFVNCTVS EST
VBI FICIT NO DI XV

« Egrebaldus repose ici en paix; il a vécu XXXX ans; il est mort « lorsque novembre a atteint son XV[e] jour. »

La formule finale *ubi fecit november dies XV*, dont j'ai cru reconnaître l'existence dans l'inscription n° 322, se rencontre parfois sur les marbres et dans les textes de l'époque mérovingienne[1]; elle est particulièrement fréquente à Amiens.

Une copie de l'épitaphe d'Egrebaldus existe dans un manuscrit conservé à la bibliothèque de la ville[2]; d'après une variante de cette leçon, le chrétien aurait vécu XXXXII ans.

L'inscription était placée dans le pavé de l'église de Saint-Firmin-le-Confesseur, à la gauche du maître autel; elle n'existe plus aujourd'hui[3].

On trouve sur les marbres des exemples de la façon de chiffrer employée ici par le graveur[4].

J'ai reproduit la copie du P. Daire.

325-325 A.

Bouteroue, *Recherches curieuses des monoyes de France*, p. 378; — Le P. Dumolinet, *Journal des Savants*, 31 janv. 1684, p. 31; — *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, p. 612 et 652, pl. XXVIII et XXX; — Daire, *Hist. d'Amiens*, t. II, p. 264; — Du Cange, v[is] *Facere* et *Quod fecit;* — voir mes planches, n° 218.

✝ LEVDELINVS
HIC · REQVISCIT ·
IN · PACE · VIXIT ·

✝ VALDOLINA
HIC · REQVIIS
CIT · IN PACE ·

[1] Voir mes Inscriptions n[os] 325, 360 et 593; Du Cange, v° *Facere*; Bouteroue, *Recherches curieuses des monoyes de France*, p. 379; Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 225.

[2] *Notices historiques sur la ville d'Amiens, commencées par M. Jean Pagès et continuées par M. Achille Machart*, t. I[er], 4[e] dialogue, p. 24.

[3] *Ibid.* et Daire, t. II, p. 194.

[4] Grut. 1049, 6; Bold. p. 429; Passionei, *Iscr. ant.* 116, 28; Léon Renier, *Inscr. rom. de l'Algérie*, n° 264, etc.

ANNVS · L · DE	VIXIT · ANNVS ·
FVNTVS · EST ·	XXX · DEFVNC
VBI · FICIT · GEN	TA · EST VBI · FICI
ARIVS · DIES · XV ·	T · IVLIVS · DIES
	XXIII

L'épitaphe de LEVDELINVS offre, pour l'étude de la paléographie, un intérêt tout particulier. Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le faire observer, ce titulus présente, parmi les caractères latins, trois lettres, l'F, l'L et l'S, qui procèdent évidemment de l'écriture runique[1].

On remarquera ici la substitution du G au I dans le mot GENARIVS pour Januarius[2].

Au revers est gravée une épitaphe de même formule[3] et qui semble appartenir à la même époque; peut-être s'agissait-il d'une sépulture commune à deux époux.

Cette pierre a été trouvée en 1660, dans une tombe, près de Saint-Acheul[4]; donnée au cabinet de Sainte-Geneviève[5], elle a disparu à cette heure, comme tant d'autres monuments de cette riche collection[6].

J'ai reproduit la copie de Bouteroue.

---

[1] Voir ci-dessus, p. 212. On trouve également des lettres runiques sur les légendes des monnaies mérovingiennes et anglo-saxonnes. (Combrouse, *Mérovingiens*, pl. I, 16; pl. III, 5; pl. IV, 6, etc.; Ruding. *Annals of the coinage of Great Britain*, t. III, Eanred, n° 7, 117, etc.)

[2] Cf. Lupi, *Ep. Sev.* p. 187; Fabretti, X, 632; Mur. 1899, 7.

[3] Voir ci-dessus ma Dissertation n° 324.

[4] Les champs qui environnent l'abbaye fournissent encore de nombreux sarcophages de pierre.

[5] «Je m'oubliais, dit Du Cange dans une «lettre datée du 16 may 1671 et adressée «à Monsieur Du Mont, conseiller du Roy au «Balliage d'Amiens, je m'oubliais de vous «envoyer l'épitaphe de Saint-Acheul ou plu-«tôt qui y a été trouvée en 1660, sur une «pierre de taille d'un pied de hauteur que l'on «a eu tort d'envoyer à Paris, et les bons re-«ligieux le devront faire rendre et le conser-«ver comme un des plus beaux monuments «de l'antiquité de leur monastère estant assu-«rément de la première race de nos roys; per-«suadés-les de cella, le R. P. Du Molinet le «fera de bonne grace étant galant homme.» Suivent les deux inscriptions. (Bibl. de l'Arsenal, belles-lettres françaises, n° 372 bis.)

[6] Voir les *Lettres de Cuper*, p. 243.

326.

Daire, *Hist. d'Amiens*, t. II, p. 264; — voir mes planches, n° 214.

NONNITE

... .

CGI MNS P.



J'ai relevé trois copies de cette pierre découverte à Saint-Acheul en 1697. La première, que je reproduis, existe dans l'*Acheolus subterraneus;* la seconde, dans la correspondance de Mabillon[1]; la troisième est donnée par le P. Daire.

Ce dernier propose de lire, dans les sigles de la deuxième ligne, *ConjuGI MœreNS Posuit.*

Je ne connais pas d'autres exemples d'abréviations indiquées par des points superposés.

Deux paons sont figurés au bas de l'inscription. Nous avons déjà rencontré ce symbole[2].

327.

Voir mes planches, n° 220.

FATROIN
A QVI VIX
SIT ANNO
S XXV

Monument inédit sorti des fouilles de Saint-Acheul. Je l'ai trouvé

[1] T. V, p. 132.

[2] Voir ci-dessus, p. 136.

dans l'*Acheolus subterraneus*. Une autre transcription, conservée dans la correspondance de Mabillon[1], donne PATRO.INA au lieu de FATROINA.

328.

Daire, *Hist. d'Amiens*, t. II, p. 264; — voir mes planches, n° 215.

RIGINVS



IN PACE PRECESIT

Inscription trouvée au même lieu; l'*Acheolus subterraneus*, la correspondance de Mabillon[2] et l'ouvrage du P. Daire en ont conservé une triple copie. J'ai reproduit la première.

Une épitaphe de Trèves nous a déjà fourni la formule IN PACE PRECESSIT[3].

329-329 A.

Le P. Dumolinet, *Lettre à un curieux sur des tombeaux découverts à Saint-Acheul*, p. 3 et 4; — Thiers, *Dissertation sur le lieu où repose le corps de saint Firmin le Confès*, 2e édit. p. 133 et 151; — De Lestocq, *Justification de la translation de saint Firmin le Confesseur*, p. 232, 233; — Mabillon, *De cultu sanctorum ignotorum*, éd. de 1705, p. 96, 97; — Daire, *Hist. d'Amiens*, t. II, p. 264, pl. VIII; — Genèr, *Theologia dogmatico-scholastica*, t. VI, p. 288[4]; — voir mes planches, nos 219 et 219 A.

Le 10 janvier 1697, comme nous l'apprend un procès-verbal officiel[5], signé des religieux de Saint-Acheul, on trouva, sous le grand

[1] T. V, p. 132.

[2] *Loc. cit.*

[3] Dissertation n° 277; y lire, p. 354, notes, colon. 2, lig. 7, PRAECESSERVN, au lieu de PRAECESSERVNT. (Conf. Cittadini, *Orig. della nostra lingua*, édition de 1601, fol. 50, r°.) Je trouve la même formule dans le *Mus. Ver.* 276, 1, ligne 4.

[4] Voir encore la note bibliographique donnée par Godescard, 1er septembre, *Vie de saint Firmin le Confesseur*, t. VIII, p. 199, éd. de 1820.

[5] Thiers, *Dissert.* 2e édition, pag. 129 et suiv.

autel de leur église, six tombes recouvertes de terre et disposées dans un caveau sans voûte[1]. Trois d'entre elles ne portaient aucune inscription; on voyait sur la quatrième une figure couchée, tenant une crosse, et au-dessus de laquelle se lisait, dans une banderole, le nom de saint Firmin le Martyr[2]. Le cinquième sarcophage, attribué par quelques-uns à saint Firmin le Confesseur, présentait une légende dont j'aurai à parler plus loin. L'inscription du sixième cercueil était tournée vers l'intérieur de la tombe[3]; on y lisait les mots suivants :

HIC THORIBIVS



IN PACE QVIISCIT

La pierre qui portait ce titulus avait déjà servi à marquer une sépulture chrétienne; elle portait au revers une autre inscription recouverte par une pierre fixée avec du ciment et « si bien ajustée et « maçonnée, dit le P. Dumolinet, qu'on fut du temps sans l'apperce« voir; et ce fut un ouvrier lequel en travaillant auprès, fit sauter un « éclat, qui donna lieu à la découverte. »

† ſ· TIIANVS·
HIC REQVIISCIT

[1] Le plan des lieux est donné par Dumolinet en tête de sa *Lettre à un curieux*, et par le P. Daire, *Hist. d'Amiens*, t. II, p. 264; il se trouve également dans l'*Acheolus subterraneus*.

L'agglomération de tombes constatées sur ce point donne une preuve nouvelle du désir des chrétiens de reposer près des saintes reliques qui consacraient l'autel, et peut-être aussi de grouper leurs sarcophages autour d'une sépulture vénérée. (Voir mes Dissertations nos 293, 354 et 492.)

[2] Cette inscription a été publiée en facsimile par Dumolinet, *Lettre*, p. 24, et par le P. Daire, *loc. cit.* Le P. Dumolinet est d'accord avec Thiers, *Dissertation sur le lieu où repose le corps de saint Firmin le Confès*, 2e édit. p. 264, pour y voir la date de l'an 613. Montfaucon, cité par Daire, l'attribue à l'an 1004. Je ne puis que m'associer à l'avis du savant bénédictin. Voir, ci-dessus, ma Dissertation n° 20, p. 49 et 50.

[3] Cette pierre a été donnée au Cabinet de Sainte-Geneviève de Paris.

IN·PACE·VI·XIT·
ANNOS·X·X·X·X·...[1]
PAX·TICVM SIT

A voir la copie de ces deux épitaphes aujourd'hui disparues, je n'hésiterais pas à reconnaître, avec le savant religieux, l'antériorité de celle de THORIBIVS. L'autorité des anciens dessins paléographiques ne me paraît pas toutefois suffisante pour dominer le fait matériel rapporté par le P. Dumolinet[2].

En employant une pierre déjà écrite, les anciens ont usé de plus d'un moyen pour annuler le premier titulus; on martelait cette légende, on la recouvrait d'un enduit, ou on la retournait simplement pour que la dalle ne présentât au regard que la nouvelle épitaphe[3]. Quoi qu'en pense l'auteur de la *Lettre à un curieux*, c'est, selon moi, dans le même but qu'un masque a été appliqué sur l'inscription de F·TIANVS, tandis que l'autre légende, tournée, suivant un usage bien connu, vers l'intérieur de la sépulture[4], était ainsi soustraite à toute atteinte.

La première ligne de la plus longue épitaphe a été diversement lue. Le P. Daire propose d'y voir le nom du sénateur Faustinien enseveli près de saint Firmin le Confesseur. M. de Lestocq y reconnaît celui de *Flavius Tijanus*. Les copies qui nous sont parvenues me semblent trop imparfaites pour fournir sur ce point les éléments d'une leçon certaine.

On remarquera ici l'acclamation adressée au défunt, *Pax tecum*

[1] Voir, pour cette façon de chiffrer, Hagenbuch, *Epist. epigr.* p. 564; Marini, *Arvali*, p. 674, 675; Léon Renier, *Inscr. de l'Algérie*, n° 236, etc.

[2] La leçon de l'épitaphe masquée paraît être, d'ailleurs, fort douteuse. (Mabillon, *De Cultu Sanctorum ignotorum*, page 95.)

[3] Voir ma Dissertation n° 239; Fabretti. III, 518; Reines. p. 1026, n° 26; Lupi. *Ep. Sev.* p. 57; Marchi, *Archit.* p. 62 et 123.

[4] Voir ci-dessus, p. 142 et 191.

sit[1], et la déformation du vase crucifère placé entre les deux colombes, comme sur l'épitaphe d'ADALHILDIS[2].

La pierre de saint Acheul a été figurée par Dumolinet, Mabillon et le P. Daire; elle se trouve également dans l'*Acheolus subterraneus*. J'ai reproduit la copie de Dumolinet.

330.

Le P. Dumolinet, *Lettre à un curieux*, p. 6; — Thiers, *Dissertation sur le lieu où repose le corps de saint Firmin le Confès*, 2e éd. p. 132, 133, 151; — De Lestocq, *Dissertation sur la translation du corps de saint Firmin le Confesseur*, p. 172; — *L'ombre de M. Thiers, ou réponse à la Dissertation de M. de Lestocq*, p. 163 et passim; — De Lestocq, *Justification de la translation de saint Firmin*, chap. I; — Daire, *Histoire d'Amiens*, t. II, p. 264, pl. V; — voir mes planches, n° 232.

Je n'oserais transcrire, pour ma part, l'inscription reproduite dans les recueils dont je donne la liste. Cette épitaphe, découverte, en 1697, dans la crypte de Saint-Acheul, à côté du monument qui précède, a paru à quelques-uns contenir le nom de FIRMINVS[3]. Attribué dès lors à saint Firmin le Confesseur, troisième évêque d'Amiens, le titulus est devenu le sujet d'une longue et ardente polémique[4]. Les ossements retrouvés dans la tombe[5] furent considérés comme les reliques du saint évêque; on en conclut que la célèbre châsse de la

[1] Cf. mon Inscription n° 202; Boldetti, p. 475; Fabretti, VIII, 135; Marang. *Acta S. Vict.* p. 95; Marini, *Arvali*, p. 393, 422 et 634. Le P. Lupi, *Epit. Sev.* p. 174, 175, voit dans cette acclamation une formule empruntée à la liturgie. (Cf., sur ces emprunts, ma Dissertation n° 277.)

[2] Voir mes planches n° 227.

[3] Le P. Dumolinet y lit même, avec quelque hardiesse : «Hic Firminus Episcopus requiiscet in pace.» (*Lettre à un curieux*, p. 3.)

[4] Voir, avec les ouvrages que j'ai cités, ceux dont Godescard donne les titres. (Édit. de 1820, t. VIII, p. 199, 1er septembre.) J'ai trouvé à la bibliothèque d'Amiens, manuscrit n° 521, le mémoire inédit cité par Thiers, *Dissertation*, etc., p. 4; il est intitulé *Difficultez proposées à M. V. curé de S. Es. de C.* (Vauquet, curé de Saint-Estienne de Corbie), *sur la translation de saint Firmin le Confesseur, troisième évêque d'Amiens*, in-4° de 152 pages.

[5] Dumolinet, *Lettre à un curieux*, p. 5; De Lestocq, *Justification*, p. 20.

cathédrale était vide. « Le zèle s'échauffa, dit le P. Daire[1], et l'abbé « de Saint-Acheul fut obligé de se rétracter après avoir vu l'ouverture « de la châsse[2], et un Arrêt du 4 février 1716 le condamna à l'a« mende et aux dépens[3]. Le caveau fut fermé, et l'évêque condamna « la vie de saint Firmin écrite par Baillet[4] jusqu'à ce qu'il se fût « rétracté. »

Une autorité respectable a tranché cette question si débattue; le rôle de l'épigraphie se borne à relever les diverses copies d'un monument disparu. Le lecteur jugera par ses yeux du peu de base que pouvait fournir à la discussion une légende aussi mutilée[5].

La copie A appartient au P. Dumolinet; elle ne fut pas publiée sans hésitation et sans scrupule, car, sur un certain nombre d'exemplaires de la *Lettre à un curieux*, le fac-simile de l'inscription est corrigé au grattoir et à la plume[6]. J'indique en pointillé les caractères enlevés par le grattage.

Thiers nous donne la copie B dans la seconde édition de sa *Dissertation*[7]. Adversaire bien décidé des défenseurs de la châsse de saint

[1] T. II, p. 265, 266.

[2] Voir le procès-verbal d'ouverture, *Gallia christ.* t. X, *Instrum.* col. 359 et 360.

[3] J'ai pu consulter, aux Archives de l'Empire, la minute et l'expédition (X, 6945, *Plaidoiries*) de cet arrêt. Il est rendu entre « Mᵉ Pierre de Poussemotte de l'Estoille, « prestre, chanoine régulier de l'abbaye de « Saint-Acheul et les chanoines réguliers de « ladite abbaye . . . . . d'une part; et messire « Pierre Sabatier, conseiller du Roy en ses « conseils, évesque d'Amiens, prenant le fait « et cause de Mᵉ Maximilien Filleux, prêtre, « chanoine de l'abbaye d'Amiens et promo« teur dudit évesque, inthimé, d'autre part. » La demande, rappelée par l'arrêt, portait : « Qu'il plaise à la Cour dire . . . . . qu'il y « avoit abus dans l'ordonnance dudit sieur « évesque d'Amiens du 12 avril 1715, en « ce qu'elle porte que le caveau où sont les « tombeaux sera fermé, les ossements exhu« més et le sanctuaire restably comme aupa« ravant, et en conséquence ordonner que « l'autel, le sanctuaire, le caveau de l'église « de Saint-Acheul demeureront en l'estat « qu'ils sont, condamner aux dommages« intérêts. . . . . ledit sieur Sabatier, évesque « d'Amiens, etc. » La Cour « dit qu'il n'y a « abus, condamne les appellans en l'amende « et aux dépens, etc. »

[4] *La vie des saints*, 1ᵉʳ septembre, t. III, col. V, VI, 18, 19, éd. in-folio.

[5] Dumolinet, *Lettre*, p. 2 et 3.

[6] Il en est ainsi de mon exemplaire, de celui de M. Garnier; celui de la bibliothèque d'Amiens présente aussi quelques corrections.

[7] P. 132.

Firmin, lui aussi a éprouvé des doutes pour la lecture du titulus. Après avoir nettement, dans l'édition de Paris[1], transcrit en capitales le nom de FIRMINVS, il substitue, dans celle de Liége, à cette leçon trop affirmative, le bois que je reproduis en fac-simile.

La copie C, rapportée par M. de Lestocq, présente, pour ainsi dire, un caractère officiel. Elle a été exécutée sous les yeux de M. de Brou, évêque d'Amiens, qui la cite dans sa censure de la *Lettre à un curieux*[2].

La dernière, de grandeur d'exécution, se trouve dans l'*Acheolus subterraneus*[3]; elle a été faite par M. de Rousseville, conseiller du roi et historiographe de France[4], et paraît aussi avoir été soumise à M. de Brou[5].

Je ferai remarquer, en terminant cette note, que, d'après toutes les transcriptions qui nous sont parvenues, la lettre où l'on a vu l'F du nom de FIRMINVS est empruntée à l'alphabet runique[6].

---

330 A.

Voir mes planches, n° 240.

DEfVN*ct*(*us?*) *sub die*. . . .
K[7] M*artias?*

J'ai trouvé dans l'*Acheolus subterraneus* ce débris d'épitaphe chrétienne sorti des fouilles de Saint-Acheul.

---

[1] P. 151.

[2] Cette censure porte la date du 20 juillet 1697. Voir de Lestocq, *Dissertation sur la translation de saint Firmin le Confesseur*, p. 172.

[3] Au bas de ce fac-simile est écrit : «Copie «figurée de l'inscription cy dessus, qui est «sur un tombeau sous l'autel de l'église de «Saint-Acheul, du côté de l'épître, trouvée «conforme à l'original par moi désigné sur «le dit tombeau, le onzième du mois de «janvier mil six cent quatre-vingt-dix-sept. «De Villers de Rousseville.»

[4] Voir le procès-verbal de 1697, dans Thiers, *Dissertation*, p. 131 et 132.

[5] De Lestocq, *Justification*, etc., p. 13.

[6] Voir ci-dessus, p. 212.

[7] K*a*L*endas*.

Le P. Daire donne, dans ses planches et parmi les monuments de la même localité, copie d'une pierre à encadrement portant le monogramme du Christ[1]. Il ne dit rien du lieu où cette pierre a été découverte.

Je ne puis admettre au nombre des antiquités chrétiennes deux sarcophages de plomb trouvés au Blamont et conservés au musée d'Amiens.

Ces tombes, que le *Catalogue du musée*[2] attribue à des fidèles, ne portent ni le X initial du nom de Notre-Seigneur, ni la *Crux decussata* décrite par saint Jérôme[3] et Isidore de Séville[4], mais seulement trois groupes de bâtons croisés. Estampées en relief, des courses de chars et des têtes de Méduse alternent avec cet ornement. Le dernier sujet suffit à démontrer le caractère païen des sarcophages du Blamont.

331.

Catalogue du musée d'antiquités d'Amiens, p. 86, n° 465; — voir mes planches, n° 230.



. . . . HIC REQVIIS*cit*. . . . . . .
*qui vix*SIT ANNVS . . . .

Ce fragment, conservé au musée d'Amiens, provient d'un cimetière découvert, en 1840, sur la route de Corbie à Amiens, au lieu dit le Fort-de-Camon.

---

1 T. II, p. 264.
2 N°s 372 et 373.
3 *Comment. in Jerem.* c. XXXI.
4 *Origin.* I, III, 10.

332.

Catalogue du musée d'Amiens, p. 86, n° 466; — voir mes planches, n° 212.

TAC..........
CIT IN PACE....
XV KLS APR.....

Fragment trouvé au même lieu et appartenant à la même collection. On y reconnaît la formule .....*requies*CIT IN PACE et la date XV K*a*L*enda*S APR*iles*.

OSLY-COURTIL.

332 A.

Voir mes planches, n° 225.

EVREBEA

On rencontre souvent de vieilles tombes de pierre dans le cimetière d'Osly-Courtil, canton de Vic-sur-Aisne. Au pied de l'un de ces sarcophages, se trouvait une pierre brute portant sur une face dégrossie le nom grec *Eurybia*, défiguré par la substitution de l'E à l'Y et à l'I.

Le B et l'E de cette inscription, que j'attribue au VII[e] siècle, sont gravés en minuscules.

SOISSONS.

333.

Fortunat, *Miscell.* IX, IV; — Baronius, *Annal.* t. X, p. 382; — Lecointe, *Annal. Eccl. Fr.* t. II, p. 210; — Dubois, *Hist. Eccl. Paris.* t. I, p. 116; — Labbe, *Thesaur. epit.* p. 576; — Cl. Dormay, *Hist. de la ville de Soissons*, t. I, p. 217.

FLERE MONENT POPVLVM CRVDELIA FVNERA REGVM
CVM CAPVT ORBIS HVMO MOESTA SEPVLCHRA TEGVNT

HOC IGITVR TVMVLO RECVBANS CHLODOBERTVS HABETVR
QVI TRIA LVSTRA GERENS RAPTVS AB ORBE FVIT
DE PROAVO VENIENS CHLODOVECHO CELSA PROPAGO
CHLOTARIIQVE NEPOS CHILPERICIQVE GENVS
QVEM DE REGINA SVMPSIT FREDEGVNDE IVGALI
AVXERAT ET NASCENS FRANCICA VOTA PVER
QVEM PATRIS ET PATRIAE DVM SPES ADOLESCERET AMPLA
ACCELERANTE DIE SORS INIMICA TVLIT
SED CVI NVLLA NOCENT QVERVLI CONTAGIA MVNDI
NON FLEAT VLLVS AMOR QVEM MODO CINGIT HONOR
NAM PVER INNOCVVS VIVENS SINE CRIMINE LAPSVS
PERPETVI REGNI SE FAVET ARCE FRVI

Le jeune Chlodobert, enseveli à Soissons, dans la basilique de saint Crépin et saint Crépinien, était fils de Chilpéric II et de Frédégonde. Il mourut en 580, frappé par l'épidémie qui avait enlevé son frère[1]. Je laisse parler Grégoire de Tours : « Quo (Dagobercțho) parumper « melius agente, frater ejus senior, nomine Chlodobertus ab hoc morbo « corripitur. . . . . Chlodobertum vero componentes in feretro Suessonias ad basilicam sancti Medardi duxerunt (Chilpericus et Fredegundis), projicientesque eum ad sanctum sepulcrum[2], voverunt vota « pro eo; sed media nocte, anhelus jam et tenuis spiritum exhalavit; « quem in basilica sanctorum Crispini atque Crispiniani martyrum « sepelierunt. Magnus quoque hic planctus omni populo fuit; nam viri « lugentes, mulieresque lugubribus vestimentis indutæ, ut solet in « conjugum exsequiis fieri, ita hoc funus sunt prosecutæ[3]. »

[1] Voir ma Dissertation n° 200. J'ai, sur la foi de Ruinart (Gr. Tur. p. 162) et des derniers éditeurs de Grégoire de Tours (t. II, p. 293), traduit par *Braine* le nom du Brennacum indiqué par le pieux historien comme le lieu où mourut le frère de Childebert. Cette attribution est contestée. M. Peigné-Delacourt, qui connaît si bien le Soissonnais, pense qu'il s'agit de Brétigny. (*Recherches sur la position de Noviodunum Suessionum*, p. 45-51.)

[2] C'était une des tombes les plus vénérées. *H. Fr.* IV, XIX; Fredeg. *Chronic.* c. LIV.

[3] *H. Fr.* V, XXXV. Cf. Aimoin, l. III, c. XXXI.

J'ai déjà appelé l'attention du lecteur sur le sentiment de résignation chrétienne dont témoignent les derniers distiques[1].

Les deux fils de Chilpéric avaient reçu le baptême à la dernière heure[2].

---

333 A.

L'église Notre-Dame de Soissons a possédé deux tombes de pierre richement sculptées, que la tradition attribue à saint Voué et à saint Drausin[3].

Ces sarcophages ont été gravés dans la *Dissertation* du P. Poupart et dans les *Annales des Bénédictins*[4]. Le premier est divisé en cinq arcades, représentant des sujets historiques ou symboliques[5]; le second porte le monogramme du Christ, avec des raisins et des pampres.

Un fragment de la vie de saint Drausin nous apprend que le lieu de sa sépulture était l'objet d'une vénération toute particulière. On y

[1] Voir, ci-dessus, ma Dissertation n° 44.

[2] Fortunat, *Miscell.* l. IX, c. II, v. 115, 116; Greg. Tur. *loc. cit.* Cf. ma Dissertation n° 355.

[3] *Voyage littéraire de deux Bénédictins,* IIe partie, p. 21; le P. Poupart, *Dissertation sur deux tombeaux qui se voyent dans l'église de l'abbaye de N.-D. de Soissons,* Paris, 1710, in-12; Cl. Dormay, *Hist. de Soissons,* t. II, p. 128; l'abbé Lebeuf, *Dissert. sur l'époque de l'établissement de la religion chrétienne dans le Soissonnais,* p. 74 et suivantes; Mabillon, *Ann. Bened.* t. I, p. 622; D. Germain, *Hist. de l'abb. de N.-D. de Soissons,* p. 85 et 406; Expilly, *Dict. géogr.* t. VI, p. 835; *Mémoires manuscrits du chanoine Cabaret,* à la bibliothèque de Soissons; *Mémoires de la Société archéologique de Soissons,* t. III, IV et VI; *Notice* de l'abbé Pauquet, dans le *Journal de l'Aisne,* 5 et 12 mai 1855, etc.

[4] Le style du premier est celui des tombes du sud-est de la Gaule; ce monument me paraît appartenir au IVe siècle. Le second, d'une époque plus basse, rappelle, par son ornementation, les sarcophages du sud-ouest. Tous deux sont antérieurs à l'âge des saints de Soissons, qui vécurent au VIIe et au VIIIe siècle, mais dont les corps ont pu, suivant l'usage, être déposés dans des sarcophages antiques. Voir, ci-dessus, p. 8; Bosio, p. 157, etc.

[5] Au milieu, la résurrection représentée d'après le type constant (cf. ma Dissertation n° 210 A); à droite et à gauche de ce sujet, l'hémorrhoïsse et peut-être l'aveugle-né; aux deux extrémités, le frappement du rocher et le baptême que cette scène symbolise (Tertull. *De bapt.* IX; cf. Bottari, t. I, p. 171); on voit sur les petits côtés, Daniel, nu, debout, entre les deux lions et les trois jeunes Hébreux dans la fournaise.

venait implorer son secours dans les circonstances solennelles, et ceux qui devaient se battre en combat singulier y passaient la nuit en prières pour se retirer invincibles[1].

Le sarcophage de saint Voué a disparu; celui de saint Drausin est conservé au musée du Louvre; le couvercle de cette dernière tombe, détruit par la piété des fidèles, a été remplacé par une pièce de la même époque[2].

REIMS.

334.

Frodoard, *Hist. Eccl. Rem.* lib. I, c. XXIII; — Marlot, *Metrop. Rem. hist.* t. I, p. 206; — Baronius, *Annales*, t. X, p. 407.

HIC IGITVR NVLLVM LATEAT QVID TERRA RETENTAT
NEC SI QVIS CVPIAT DISCERE CASSVS EAT
SVBTVS ENIM TRIA CONSISTVNT MONVMENTA PETRINA
IN QVIBVS ALMORVM CORPORA CONDITA SVNT
HIC PATER EST ATOLVS NATO NATAQVE SEPVLTVS
EXPECTANTQVE DIEM NVNC DOMINI PROPERAM

[1] *Histoire de l'abbaye de N.-D. de Soissons*, p. 427. Voir encore Jean de Salisbury, *Epist.* 159 et Du Cange, *Notæ in Alexiadem*, à la suite de Cinnamus, p. 362. C'est à ce fait que paraît faire allusion un passage d'Anne Comnène (*Alex.* lib. X, éd. in-folio, p. 301), tout empreint de la chevaleresque audace de nos pères. «Je suis Français et «de noble race,» dit à l'empereur Alexis un capitaine que Du Cange croit être Robert de Paris. (*Loc. cit.* cf. Michaud, *Hist. des croisades*, livre II.) «Il est dans ma patrie «un temple antique où celui qui veut se «battre seul à seul va implorer le secours «de Dieu, attendant qu'un adversaire vienne «se mesurer avec lui. J'y suis demeuré long«temps et sans que personne ait osé se pré«senter devant moi.»

[2] *Journal de l'Aisne*, 5 mai 1855. D'après un antique usage, les fidèles en détachaient une poudre qu'ils considéraient comme un précieux remède. (Voir ci-dessus. p. 307.) Les sarcophages de saint Voué et de saint Drausin étaient élevés sur quatre pieds. (*Ann. Bened.* loc. cit.; cf. ci-dessous. p. 446.)

ILLIVS CERTE NATVS MEMORATVR ELANVS
NATA DEINDE SVA DICITVR EVFRASIA
QVI PLACVERE DEO DICTIS FACTISQVE SVPREMO
NVNC PARITER QVORVM MEMBRA TENENT LOCVLVM
IS STRVXIT BIS SENA SVIS XENODOCHIA REBVS
IVRE FOVENS PLEBES DIVITIIS INOPES
SIC PROPRIVM CENSVM COELVM TRANSVEXIT AD ALTVM
IN QVO SVSCEPIT QVOD MISERANDO DEDIT
HOC TOTVM SVB AMORE SACRI STVDIOQVE REMIGI
OB QVOD PRAERVTILVM DETINET IPSE POLVM

Parmi les contemporains de saint Remi, Frodoard cite Attolus, enseveli à Reims, dans l'église de Saint-Julien [1], avec ses deux enfants, et dont la pièce qu'on vient de lire rappelle les vertus.

Ce chrétien doit prendre place parmi les fondateurs des plus anciens hôpitaux, établissements dont le premier paraît dû à la piété de saint Zoticus [2].

L'hémistiche IVRE FOVENS PLEBES nous apprend qu'Attolus était chargé de fonctions civiles; deux inscriptions de *rectores*, que l'on trouvera dans ce recueil, présentent une formule analogue [3].

---

[1] «Sepultusque cum filio et filia post altare in ecclesia beati Juliani martyris, hunc «sepulturæ declaratur habere titulum templi «pinnaculo innotatum.» Dans l'opinion de Frodoard, cette église n'est autre que celle dont parle Grégoire de Tours : «Quidam «apud Belgicæ secundæ provinciam, id est «suburbano Rhemensis urbis, basilicam in «honore beati martyris (Juliani) studiose «construxit.» (*Libri miracul.* l. II, c. XXXII.)

[2] *Cod. Just.* lib. III, tit. III, l. 35; cf. Cavedoni, *Cenni sopra alcune iscrizioni cristiane scoperte nella già Regenza d'Algieri*, p. 31-38; Chastel, *Influence de la charité durant les premiers siècles chrétiens*, p. 263 et 337. Un *xenodochium* fut fondé à Lyon par Childebert et Ultrogothe. (Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. V, p. 394; *Concilium Aurelianense*, V, can. XV; voir, sur saint Zoticus, Du Cange, *Constantinopolis christiana*, lib. II, p. 165, lib. IV, p. 114 et 165.)

[3] Voir mes Dissertations n[os] 425 et 429.

335.

Frodoard, *Hist. Rem. Eccl.* l. I, c. vi; — Papirius Massonius, *Hist. calamitatum Galliæ*, dans Duchesne, *Script.* t. I, p. 79; — Marlot, *Metrop. Rem. eccl.* t. I, p. 97; *Hist. de Reims*, t. I, p. 530, 351; — Tristan, *Comment. histor.* t. I, p. 527; — Valois, *Not. ad Amm. Marc.* éd. Wagner, t. III, p. 238; — Du Cange, v° *Magister utriusque militiæ;* — Tillemont, *Hist. eccl.* t. V, p. 681; — *Codex Theod.* éd. Ritter, t. II, p. 272; — *Coll. Vat.* V, 116, 2; — *Dict. d'épigr.* t. II, col. 377.

FELIX MILITIAE SVMPSIT DEVOTA IOVINVS
CINGVLA VIRTVTVM CVLMEN PROVECTVS IN ALTVM
BISQVE DATVS MERITIS EQVITVM PEDITVMQVE MAGISTER
EXTVLIT AETERNVM SAECLORVM IN SAECVLA NOMEN
SED PIETATE GRAVI TANTA HAEC PRAECONIA VICIT
INSIGNESQVE TRIVMPHOS RELLIGIONE DICAVIT
VT QVEM FAMA DABAT REBVS SVPERARET HONOREM
ET VITAM FACTIS POSSET SPERARE PERENNEM
CONSCIVS HIC SANCTO MANANTIS FONTE SALVTIS
SEDEM VIVACEM MORIBVNDIS PONERE MEMBRIS
CORPORIS HOSPITIVM LAETVS METATOR ADORNAT
REDDENDOS VITAE SALVARI PROVIDET ARTVS
OMNIPOTENS CHRISTVS IVDEX VENERABILIS ATQVE
TERRIBILIS PIE LONGANIMIS SPES FIDA PRECANTVM
NOBILIS EXIMIOS FAMVLIS NON IMPVTAT ACTVS
PLVS IVSTO FIDEI AC PIETATIS PRAEMIA VINCANT

Ces vers, que Valois et Tillemont considèrent sans raison comme une épitaphe, étaient inscrits en lettres d'or[1], ainsi que nous l'apprend Frodoard, sur la façade de l'église de Saint-Agricola construite à Reims par Jovinus[2].

[1] Cf. ci-dessus, p. 293.

[2] «Hanc autem basilicam præfatus vir «Jovinus, his versibus aureo prætitulavit «decore.» (*Loc. cit.*) Cette légende ne vient

Marlot, Valois, Tristan, Savaron[1], Sirmond[2], Godefroi, ont vu dans ce personnage le consul de l'an 367, Flavius Valens Jovinus, plusieurs fois nommé par Ammien Marcellin[3], et auquel sont adressées trois lois datées de Milan et de Reims[4]. S'il en est ainsi, notre inscription, exécutée du vivant même de Jovinus, comme le montrent les présents ADORNAT, PROVIDET, du onzième et du douzième vers, serait antérieure à l'an 367, puisque le titre de consul ne figure pas parmi ceux qui y sont donnés au chrétien de Reims.

Marangoni rappelle qu'aux temps de la persécution quelques églises avaient reçu le nom de pieux citoyens, sous la protection ou dans la demeure desquels elles avaient été placées, et qu'alors les tituli privés de Gaudentius, de Pudens, d'Aquila et Priscilla, se confondaient avec ceux des basiliques de Sainte-Cécile, de Sainte-Pudentienne et de Sainte-Prisque[5]. Désignée, dans le second texte du testament de saint Remi, sous la dénomination de *basilica Joviniana tituli beati Agricolæ*, l'église de Saint-Agricola conservait ainsi de même le nom de son fondateur avec celui de son saint patron[6].

Une inscription de Trèves, écrite au ve siècle, reproduit, avec de légères variantes, le dixième et le onzième vers de notre légende[7].

Le mot HOSPITIVM, employé ici pour désigner une sépulture, appartient à la fois au vocabulaire des païens et à celui des fidèles. C'est ainsi que nous lisons, chez les premiers, OSPITIO SIBI COMPARAVIT[8], HOSPITIVM MEMBRIS FATOQVE PARA-

donc pas grossir le nombre des épitaphes où les chrétiens ont inscrit exceptionnellement la mention des services militaires. (Cf. ci-dessus, p. 85.) Ce que nous taisent la pierre tumulaire du fidèle, l'interrogatoire du martyr, pouvait s'énoncer sur le titulus qui consacrait la mémoire d'un vivant. (Cf. ci-dessus, p. 128, note 1.)

[1] *Sidon. Apoll. op.* p. 187.

[2] *Notæ ad Sid. Apoll.* p. 157.

[3] XXI, VIII, XII; XXV, VIII; XXVII, II, X; XXVIII, III.

[4] *Cod. Theod.* lib. VII, t. I, l. 7, 9, 10.

[5] *Cose gentilesche*, p. 396, 397; cf. Bosio, p. 586; Selvagi, *Antiq. chr.* t. III, p. 13.

[6] Frodoard, lib. I, cap. XVIII. On a douté avec raison de l'authenticité de cette pièce (Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 84); son insertion dans l'écrit de Frodoard permet toutefois de s'en servir comme d'un document qui existait au xe siècle.

[7] Cf. mes Dissertations n° 172, 242 et 376.

[8] Orelli, 4532.

VIT[1], etc., et, chez les chrétiens, HOSPITIVM PAVLAE EST COELESTIA REGNA TENENTIS[2]. Le mot METATOR, qui, pris ici au figuré, répond à HOSPITIVM, désigne, dans Végèce, l'officier chargé de préparer les gîtes[3].

On remarquera, dans la deuxième partie de la pièce, l'idée répétée de la victoire du juste sur la mort[4].

Les deux vers faux qui déparent ce petit poëme semblent devoir être attribués à des erreurs de copiste.

336.

Hincmar, *Vita sancti Remigii*, dans Surius, 15 janv. t. I, p. 282; — Frodoard, *Historia Remensis Ecclesiæ*, lib. I, cap. x; — Du Cange, *Gloss.* v° Calix; — Marlot, *Metropolis Remensis ecclesia*, t. I, p. 140, et *Histoire de la ville de Reims*, t. III, p. 527; — Le Cointe, *Ann. Eccl. Franc.* t. IV, p. 750; — Dought, *De calicibus eucharisticis*, p. 196; — Pauli, *De Patena argentea Forocorneliensi*, p. 44; — N. Serarius, *Notæ in Epist. S. Bonifacii*, p. 332, 333; — Marangoni, *Cose gentilesche*, p. 414; — Marini, dans la *Coll. Vaticana*, t. V, p. 197, n° 4; — Tarbé, *Trésors des égl. de Reims*, p. 69; — Augusti, *Denkwurdigkeiten aus der christlichen Archæologie*, t. XII, p. 31; *Handbuch der christlichen Archæologie*, t. III, p. 518; — *Dict. d'épigraphie*, t. II, col. 376.

HAVRIAT HINC POPVLVS VITAM DE SANGVINE SACRO
INIECTO AETERNVS QVEM FVDIT VVLNERE CHRISTVS
REMIGIVS REDDIT DOMINO SVA VOTA SACERDOS

Deux auteurs anciens, Hincmar et Frodoard, nous ont transmis ces vers composés par saint Remi et inscrits sur un calice. « Quod vas, « écrit Hincmar, usque ad nostra tempora perduravit, donec fusum, « in redemptionem datum est christianorum, ut a ministris diaboli

[1] Orelli, 4827. Voir encore Burmann, *Anthologia*, t. II, p. 279.

[2] Hieron. *Epitaphium Paulæ*, Opp. t. IV, p. 689.

[3] II, vii. Voir la note de Godefroi sur le *Cod. Theod.* lib. VII, tit. 8, l. 4, édit. de Ritter, t. II, p. 346.

[4] Voir ci-dessus, p. 402, note 4.

«Nortmannis[1] redimeret precium argentei calicis, quos de potestate «tenebrarum redemerat effusus sanguis calicis, Christi videlicet pas-«sionis[2].»

Serarius, Du Cange, Marlot, Le Cointe, Marangoni, Augusti, ont pensé que les vers de saint Remi indiquaient un *calix ministerialis*[3], c'est-à-dire un vase sacré destiné à donner la communion à un grand nombre de fidèles.

On trouvera, dans le livre de Dought[4], et dans la *Collectio Vaticana*[5], d'autres inscriptions de calices.

---

336 A.

Dans l'église de Saint-Nicaise, l'antique *basilica Joviniana*, existait autrefois un sarcophage de marbre, où, d'après la tradition, les restes de saint Nicaise et de sainte Eutropie, sa sœur, avaient été renfermés.

Je laisse parler Dom Marlot :

«Le lieu où on les mit se voit encore à présent dans la nef de «l'église, bien qu'elle ait esté réédifiée par deux fois, les anciens ayant «élevé un tombeau sur quatre colonnes de pierre[6], pour marque per-«pétuelle de leur dévotion, avec ces paroles gravées autour de la «tombe qui leur sert de soubassement :

«*Cy est le lieu et la place, où que*[7] *Monsieur saint Nicaise, jadis arche-*

[1] Voir, sur l'invasion des Normands dans le pays de Reims, Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, l. II, c. VI, éd. de 1844, p. 186-189.

[2] L'Église a fréquemment vendu ainsi les vases sacrés pour rendre la liberté aux fidèles. Cf. sur le rachat des captifs, ma Dissertation n° 543.

[3] Cf. sur le mot *ministerium*, Thiers, *Autels*, p. 192 et 201.

[4] P. 194, 198.

[5] T. V, p. 197, 198.

[6] Nous retrouvons ailleurs cette antique disposition. Voir, ci-dessus, mes Dissertations n[os] 209 et 333 A, etc.

[7] J'ai déjà parlé, p. 335 et suivantes, de certaines expressions antiques conservées par le peuple, alors que la langue littéraire les avait depuis longtemps abandonnées. Les mots *où que*, si fréquents encore dans la bouche de nos paysans, montrent que, comme le grec et le latin, le français a subi la loi commune, et que plusieurs façons de parler, fautives et barbares en apparence, ne sont

« *vesque de Reims, et Madame sainte Eutropie sa sœur, furent inhumés en* « *terre, après que furent martyrs pour la foy chrestienne.* »

« Le coffre, posé sur ces colonnes ornées de chapiteaux corinthiens, « a sept pieds de longueur et deux en largeur, et sur l'une des faces, « qui est de marbre blanc, se voit la figure du bon pasteur avec celles « de David et de Goliath, d'un prophète qui reçoit un livre présenté « par une main venant du ciel et de Job visité par ses amis[1]. »

Une planche bien imparfaite, dont le cuivre est emprunté à la *Metropolis Remensis historia*[2], vient compléter cette description, et permet de reconnaître les sujets réellement figurés sur le marbre.

A la gauche du spectateur, Moïse reçoit du ciel les tables de la loi[3]; la figure casquée qui occupe la troisième place fait penser aux scènes qui représentent l'arrestation de saint Pierre[4]; viennent ensuite l'agneau, le cerf et Notre Seigneur entre saint Pierre et saint Paul[5]. Le dernier groupe nous montre Pilate, assis sur la *sella* d'ivoire[6], et le Christ amené devant lui.

---

en définitive que des archaïsmes. (Cf. Ampère, *Histoire de la formation de la langue française*, p. 364; Génin, *Des variations du langage français depuis le XIIe siècle*, p. 10; Agnel, *Observations sur la prononciation et le langage rustique des environs de Paris*, passim.) L'expression toute vulgaire *tant plus*, pour *plus*, a de même son autorité dans quelques anciens textes; je citerai, entre autres, le début d'un beau sonnet de Du Bellay sur le charme secret de Rome :

« D'où vient cela, Mauny, que tant plus on s'efforce
« D'eschapper hors d'ici, plus le dæmon du lieu
« (Et que seroit-ce donc, si ce n'est quelque dieu)
« Nous y tient attachez par une douce force? »

(*Les Regrets*, LXXXVII, éd. de 1574, f° 362, v°.)

[1] *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, t. I, p. 603.

[2] T. I, p. 115. Les *Annales ordinis S. Benedicti* reproduisent également ce sarcophage. T. IV, p. 579.

[3] Bottari, t. I, tav. XX, etc.

[4] *Acta*, XII, 3 et 4. Bottari, t. I, tav. XXXV.

[5] Ce dernier, placé à la gauche de Notre-Seigneur (cf. Garrucci, *Hagioglypt.* p. 95, 96), est caractérisé par la croix. (Cf. *Mus. Veron.* p. 484; Millin, *Voyage*, pl. LIX, 3 et LXIV, 4.)

[6] Bottari, t. I, tav. XXXV, cf. p. 139, 5; Forcellini, v° *Curulis*, et Pitiscus, v° *Sella curulis*.

336 B.

Si rares que soient aujourd'hui sur notre sol les monuments d'art des premiers temps de l'Église, la Gaule a cependant possédé, dans des hypogées semblables à ceux de Rome, quelques-unes de ces belles peintures que nous ont gardées les catacombes. Parmi les riches fidèles dont les précieux sarcophages de marbre se retrouvent sur tant de points de la France, plus d'un sans doute, imitant ses frères d'Italie, a fait décorer de fresques symboliques le lieu consacré à la sépulture de famille. Quelque certain que ce fait puisse paraître, à une époque où les usages romains faisaient loi dans les provinces, il n'est pas moins important d'en trouver, à Reims, un témoignage, selon moi, irrécusable.

En 1738, des fouilles pratiquées sous la tour du clocher de Saint-Martin, au bord de la voie nommée, dans le testament interpolé de saint Remi, *Via Cæsarea*[1], firent découvrir une chambre souterraine, longue de quinze pieds et demi sur huit de largeur, et haute de dix pieds et demi sous clef. Une fosse, pratiquée dans le sol et contenant encore des ossements, ne laissait aucun doute sur la destination funéraire de cet hypogée. Les parois, entaillées par trois niches cintrées, étaient encore décorées de fresques présentant, avec de riches ornements, des oiseaux posés sur des vases, la figure en pied de trois personnages, un homme debout devant un autel, et un autre portant un lit sur ses épaules.

Un coup d'œil, jeté sur les deux planches qui nous ont conservé la copie de ces peintures[2], suffit à y faire reconnaître les portraits de trois fidèles[3], les colombes, le paon, le vase, Abraham s'apprêtant à sacrifier Isaac, le Paralytique emportant son grabat. Les auteurs qui

[1] Frodoard, lib. I, c. XVIII; cf. Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 84.

[2] De Pouilly, *Description d'un monument découvert dans la ville de Reims en 1738*, pl. I et II, à la fin du traité intitulé *Théorie des sentiments agréables*, 5e édition.

[3] Cf. Perret, *Catacombes*, t. I, pl. XLVII, XLVIII, XLIX, t. III, pl. VII.

ont parlé de la découverte, De Pouilly[1], Gérusez[2], Liénard[3], Jacob[4], ne se sont pas arrêtés à cette pensée; la beauté des fresques ainsi exhumées après tant de siècles leur a fait supposer qu'il s'agissait d'une sépulture païenne. Grand devint donc leur embarras pour s'expliquer comment les niches du prétendu columbarium n'avaient pas conservé les urnes cinéraires, comment, à une époque où l'on brûlait les corps, des ossements non calcinés se retrouvaient dans la fosse ouverte au fond de l'hypogée.

Je renverrai, sur ce point, aux discussions des écrivains dont je viens de rappeler les noms, et, pour ne laisser dans l'esprit du lecteur aucun doute sur le caractère chrétien du monument, j'emprunterai à la planche publiée par De Pouilly la figure bien reconnaissable du Paralytique emportant son lit sur ses épaules[5].



Déjà dégradées par les visiteurs dès l'époque de leur exhumation[6], les fresques de Reims ont été détruites, vers 1802, avec la chambre sé-

[1] *Théorie*, etc., p. 337.

[2] *Description historique et statistique de Reims*, p. 271.

[3] Même ouvrage, p. 705.

[4] *Description historique de la ville de Reims*, p. 92 et 102.

[5] *Théorie*, etc., pl. II. Voir, pour les représentations analogues, Bosio, *Rom. sott.* p. 83, 91, 97, 101, 159, 233, 293, 295; Buonarotti, *Vetri*, tav. IX, n°s 1 et 2, etc. En renvoyant à l'ouvrage de De Pouilly, je dois faire observer qu'à l'époque où ont été exécutées ses gravures, la figure d'Abraham, dégradée par le temps, avait subi une restauration maladroite qui lui avait enlevé tout caractère. (Liénard, dans Géruzez, p. 707, 708.) L'antiquité chrétienne nous a transmis plus d'un monument présentant, comme ici, le patriarche debout devant un autel où brûle le feu du sacrifice. (Bosio, p. 45, 99, 231, 285, 295; Perret, *Catac.* t. III, pl. XX, etc.) L'état de dégradation que suppose le fait même de la restauration donne lieu de penser que le sujet où manquent Isaac, la main de Dieu et peut-être aussi la victime, était sorti plus complet des mains de l'artiste.

[6] *Théorie*, etc., p. 347.

pulcrale qui les contenait[1]. Géruzez constate qu'autour de cet hypogée on avait trouvé « plus de 60 tombes à dos d'âne[2], » forme qui indique des sépultures chrétiennes[3].

BAINSON.

336 C.

Voir mes planches, n° 229.



VRSICINA VIVAT IN DEO
DEFVNCTA ANNORVM
XXV IN PACE DORMI
AM ET REQVIESCAM

Je dois à l'obligeance de M. Paul Durand la communication de cette épitaphe récemment découverte à Bainson, près Châtillon (Marne), dans une ferme appartenant à M. Simonnet. On a trouvé au même lieu des médailles du moyen âge et de l'époque romaine.

J'ai déjà signalé, dans les inscriptions, des emprunts faits aux antiques liturgies[4]. D'autres textes sacrés ont également fourni des formules à l'épigraphie chrétienne. Je crois reconnaître ici une reproduction des paroles du Psalmiste : « In pace in idipsum dormiam et « requiescam, quoniam tu, Domine, singulariter in spe constituisti « me[5]. »

[1] Géruzez, *Descript. de Reims*, p. 273, 274. « Le mausolée était tombé, dit cet au« teur, entre les mains d'un maçon qui l'a « laissé subsister dans son jardin pendant « plusieurs années, espérant en tirer parti; « mais, voyant que personne ne s'y intéres« sait, il a fini par le démolir pour en avoir « les pierres. »

[2] *Ibid.*

[3] Brower, *Ann. Trev.* t. I, p. 40; L'abbé Cochet, *Norm. sout.* p. 407.

[4] Cf. ci-dessus, p. 28, et ma Dissertation n° 277.

[5] IV, 9, 10. Une inscription publiée par Maffei, *Mus. Veron.* p. 359, 2, rappelle les derniers mots de ce texte : HIC.REQVIES-CET.IN | PACE.FEDE.CVSTITVT | VS.ILARVS, etc.

Deux versets de Job[1] : « Scio enim quod Redemptor meus vivit, et « in novissimo die de terra surrecturus sum; Et rursum circumdabor « pelle mea, et in carne mea videbo Deum meum, » reparaissent sur un grand nombre d'épitaphes[2].

Les mots d'une inscription de Saint-Paul-hors-les-Murs : . . . . .*q*VI DEDIT.ET ABSTVLIT *sit nomen D*OMINI BENEDIC*tum*[3], procèdent évidemment d'une même source[4].

Des passages de la Genèse[5], de la seconde Épître à Timothée[6], de l'Évangile de saint Jean[7], se retrouvent également dans une double légende de la basilique de Saint-Martin de Tours[8], et sur une épitaphe de Vercelli[9]. J'aurai à parler plus loin de la forme optative que présente la double acclamation du titulus d'VRSICINA[10].

L'interversion que l'on remarquera ici dans le monogramme n'est pas sans exemples sur les marbres[11].

337.

Chabouillet, *Revue archéologique*, t. VI, p. 350; — voir mes planches, n° 221.

Le cabinet des médailles possède une bague d'or, de l'époque mérovingienne, trouvée, dit-on, à Vitry-le-François, et qui porte les

[1] XIX, 25, 26.

[2] Murat. 1841, 5, 1865, 1, 1899, 1, 1955, 1; Pellicia, *Politia*, t. II, p. 113. Cette profession de foi se lit encore dans le testament de saint Perpetuus (Pardessus, *Diplomata*, p. 23, 24); elle sert de légende à un tapis mortuaire de velours noir attribué aux premières années du XVIe siècle. (Société française pour la conservation des monuments historiques, Raymond Bordeaux, *Procès-verbal des séances tenues à Évreux en septembre 1845*, p. 18.)

[3] Nicolai, *Basilica di S. Paolo*, p. 235, n° 736.

[4] « Dominus dedit, Dominus abstulit; « sicut Domino placuit ita factum est; sit « nomen Domini benedictum. » (Job. I, 21.)

[5] XXVIII, 17.

[6] IV, 7, 8.

[7] V, 25, 28; VI, 37, 40.

[8] Voir mes Inscriptions n°s 177 et 179; cf. encore S. Ambr. *De virginis lapsu*, c. VI, éd. de 1682, t. III, p. 452, et I *Cor.* VII, 34.

[9] Pellicia, *Politia*, t. II, p. 113.

[10] Voir ci-après, ma Dissertation n° 374.

[11] Boldetti, p. 352; Perret, *Catacombes*, t. V, pl. VII, n° 11, et mes planches, n° 241.

noms de BAVЬVLFVS et d'HARICVBA[1]. La réunion de ces deux vocables semble indiquer qu'il s'agit ici d'un anneau de fiançailles[2].

---

337 A.

Voir mes planches, n° 241.

BELLoSA
PORTABIT
ANNOS TRIS



Je trouve dans la collection de Dom Grenier une épitaphe copiée sur une feuille volante et donnée sans indication de lieu[3].

Les matériaux réunis par le savant religieux sont pour la plupart relatifs à l'histoire de la Picardie; j'ai donc cru pouvoir placer ici, sous toutes réserves, ce monument inédit et disparu. Nous avons déjà vu à Lyon un titulus chrétien portant le nom de BELLAVSVS[4].

La formule *portavit annos tres* me paraît nouvelle; c'est une variante du TVLIT ANNOS..... que l'on rencontre sur d'autres marbres[5].

L'Ш du monogramme est gravé à rebours et placé avant l'A[6].

---

[1] La fin du dernier nom paraît incertaine.

[2] Voir Grégoire de Tours, éd. Ruinart, p. 557 et 1252; Kirchmann, *De annulis*, p. 156; Georg. Longus, *De anulis*, p. 7; Kornmann, *De triplici annulo*, p. 30. On voit souvent, sur les pierres gravées, les bustes affrontés des deux époux, et dans le champ leurs noms ou seulement celui du mari. Il en est ainsi d'une cornaline dont je possède l'empreinte et qui porte le nom de ΓΑΙΟC inscrit entre les deux têtes.

[3] Bibliothèque impériale, dép. des mss. vol. 269, f° 176.

[4] Inscription n° 30.

[5] Voir ci-dessus p. 382, note 3.

[6] Voir ci-dessus n° 336 C.

PREMIÈRE GERMANIE.

WIESBADEN.

338.

Dorow, *Opferstätte*, I, 42, S. XXI, 5; — Zimmermann, *Wiesbaden und seine Umgebungen*, p. 157; — Steiner, *Inscr. Rom. Rheni*, n° 240; *Inscr. Dan. et Rh.* n° 692; *Altchr. Inscr.* p. 38; — Habel, *Annalen der Vereins für Nass. Alterth.* t. III, p. 199; — Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 174; — *Inscriptiones latinæ in terris Nassoviensibus*, p. 45; — voir mes planches, n° 211.

HIC QVIE
XCIT IN PA
CE EPPOQV

Cette inscription, que j'ai copiée dans le beau musée de Wiesbaden, a été découverte, en 1754, près de l'une des portes de la ville. Bien que ce lieu soit situé sur la droite du Rhin, c'est-à-dire en dehors des bornes que les cartes fixent aujourd'hui à la Première Germanie, je n'ai pas cru devoir, sur la foi d'une délimitation encore peu certaine, écarter de mon travail l'épitaphe du chrétien de Wiesbaden.

La même collection possède encore un sceau de bronze, en forme de plante de pied, sur lequel on lit :

FL PAVLINI ☧

Je ne cite que pour mémoire ce petit monument, dont l'origine est inconnue[1].

---

[1] Il a été publié par le professeur Klein, *Nassau Annal.* t. IV, p. 564, n° 506 et *Inscr. Nassov.* p. 80, n° 106.

MAYENCE.

339.

Reuter, *Audolendis eine bei der nun angelegten Begräbnisstätte am St Hilariusberge bei Mainz vorgefunden alte christl. Steininschr.* Mainz, 1803; — *Jahrbücher der Vereins von Alterthumsfreuden im Rheinlande*, t. V, p. 324, n° 105; — De Caumont, *Bulletin monumental*, t. IX, p. 250; *Abécédaire d'archéologie*, p. 51; *Cours d'antiq. monum.* partie VI, pl. xciv bis; — Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. II, Ve partie, p. 130. London, 1851, in-8°; — *Katalog des Museums der Stadt Mainz*, p. 55, n° 143; — Steiner, *Inscr. Danubii et Rheni*, n° 390; *Altchr. Inscr.* p. 35; — — voir mes planches, n° 223.

† IN HVNC TITOLO
REQVIISCIT AV
DOLENDIS QVI †
VIXIT IN PACE
ANNVS III †
FILICITER

340.

Jahrbücher der Vereins von Alterthumsfreuden im Rheinlande, t. V, p. 323, n° 104; — De Caumont, *Bulletin monumental*, t. IX, p. 251, 252; — Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. II, part. V, p. 130; — *Katalog des Museums der Stadt Mainz*, p. 55, n° 142; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1620; *Altchr. Inschr.* p. 34; — voir mes planches, n° 226.

†
IN HVNC TITOLO RE
QVIISCIT BONE MEMO
RIAE BERTISINDIS QVI
VIXXET ANVS XX RANDO

ALDVS QVI VIXXIT AN
nYS ‾ ›I . . *felic*E
TER

Sur les deux seules épitaphes chrétiennes qu'ait fournies le sol de Mayence, le mot TITVLVS est employé dans le sens de *sepulchrum*, acception dont on rencontre ailleurs quelques exemples[1].

L'acclamation qui termine la première inscription paraît aussi avoir été gravée sur la seconde[2].

Ainsi que nous l'apprennent, avec saint Jérôme[3], un grand nombre de monuments[4], les mots *feliciter, explicit,* ont servi, chez les anciens, à marquer la fin des textes. L'usage du premier et de l'EYTYXI grec dans les acclamations[5], et particulièrement leur présence sur les épitaphes[6], permettent de penser qu'il ne s'agit pas ici d'une simple formule finale, mais d'un vœu formé pour le repos du mort.

Malgré sa ressemblance avec le vocable d'une déesse dont un marbre semble attester l'existence[7], le nom d'AYDOLENDIS me paraît d'origine germanique.

Les épitaphes chrétiennes de Mayence, mélangées de lettres latines et runiques, offrent un nouvel exemple de la persistance de cette dernière écriture dans les monuments de la Gaule[8].

---

[1] Voir mon Inscription n° 451; Murat. 913, 4; Morcelli, *Opp. epigr.* t. I, p. 157. Cf. Hygin. gromat. p. 16, col. 2.

[2] Voir ma Dissertation n° 467.

[3] «Solemus, completis opusculis, ad dis-«tinctionem rei alterius sequentis, medium «interponere *explicit* aut *feliciter,* aut ali-«quid istius modi.» (*Epist.* XXVIII, n° 4.)

[4] Bosio, p. 107; Férussac, *Bulletin des sciences historiques,* t. IV, p. 10; Gazzera, *Iscr. del Piem.* p. 49, 53. Cf. Du Cange et Forcellini, v[is] *Explicit, Feliciter* et les formules finales des anciens manuscrits.

[5] Ferrarius, *De acclamationibus,* p. 75, 310, 311; Forcellini, v° *Feliciter.* L'acclamation EYTYXI, ЄYTYXωC est particulièrement fréquente sur les pierres gravées.

[6] Voir ci-dessus, p. 199, note 1; Gazzera, *Iscr. del Piem.* p. 89; *Rivista Europea,* 1846, p. 126.

[7] Marini, *Arvali,* p. 379-381.

[8] Voir ci-dessus, p. 212.

341.

Fortunat, *Miscell.* II, xvi; — Bolland. t. III, april. p. 111; t. VI, sept. p. 323.

MARTYRIS EGREGII POLLENS MICAT AVLA GEORGI
CVIVS IN HVNC MVNDVM SPARGITVR ALTVS HONOR
CARCERE CAEDE FAME VINCLIS SITE FRIGORE FLAMMIS
CONFESSVS CHRISTVM DVXIT AD ASTRA CAPVT
QVI VIRTVTE POTENS ORIENTIS IN AXE SEPVLTVS
ECCE SVB OCCIDVO CARDINE PRAEBET OPEM
ERGO MEMENTO PRECES ET REDDERE DONA[1] VIATOR[2]
OBTINET HIC MERITIS QVOD PETIT ALMA FIDES
CONDIDIT ANTISTES SIDONIVS ISTA DECENTER
PROFICIANT ANIMAE QVAE NOVA TEMPLA SVAE

342.

Fortunat, *Miscell.* l. II, c. xv; — Brower, *Annales Trevirenses*, t. I, p. 318; — Marlot, *Metrop. Remensis historia*, t. I, p. 208; — Le Cointe, *Annales eccl. Fr.* t. I, p. 711, t. II, p. 20.

ARDVA SACRATI BAPTISMATIS AVLA CORVSCAT
QVO DELICTA ADAE CHRISTVS IN AMNE LAVAT
HIC PASTORE DEO PVRIS GREX MERGITVR VNDIS
NE MACVLATA DIV VELLERA GESTET OVIS
TRAXIT ORIGO NECEM DE SEMINE SED PATER ORBIS
PVRGAVIT MEDICIS CRIMINA MORTIS AQVIS

[1] VOTA, dans un ms. du Vatican (éd. Luchi, *l. c.*), et dans les notes marginales de l'exemplaire de M. Didot. (V. ci-dess. p. 308, not. 3.)

[2] Nous avons déjà vu, sur une légende murale, une interpellation semblable. Cf. ci-dessus, p. 226.

HIC TAMEN ANTISTES SIDONIVS EXTVLIT ARCEM
QVI DOMINI CVLTVM TEMPLA NOVANDO FOVET
STRVXIT BERTHOARAE VOTO COMPLENTE SACERDOS
QVAE DECVS ECCLESIAE CORDIS AMORE PLACET
CATHOLICAE FIDEI SPLENDOR PIETATE CORVSCANS
TEMPLORVM CVLTRIX PRODIGA PAVPERIBVS
SEMINAT VNDE METAT FRVGES SPARGENDO RECONDENS
TERRENIS OPIBVS NON MORITVRA PARAT
FILIA DIGNA PATRI TE THEODEBERTE[1] REFORMANS
REXISTI PATRIAM QVI PIETATE PATRIS
ET COMITANTE FIDE REVOCASTI EX HOSTE TRIVMPHOS
SED CAPTI PRECIO MOX REDIERE TVO
ECCLESIAE FVLTOR LAVS REGNI PASTOR EGENTVM
CVRA SACERDOTVM PROMPTVS AD OMNE BONVM
CVIVS DVLCE IVGVM NVLLVS GEMVISSE FATETVR
VIVIS ADHVC MERITIS REX IN AMORE TVIS

J'ai déjà expliqué, en traitant des inscriptions de Paris, de Nantes et de Tours, pourquoi je voyais, dans certaines pièces de Fortunat, des légendes murales écrites pour orner nos basiliques. J'ai particulièrement montré qu'un grand nombre d'inscriptions d'églises présentent un début analogue à ceux des petits poëmes que je viens de transcrire[2]; je n'ai donc pas à revenir sur ce point pour des pièces qui me semblent, d'ailleurs, indiquer clairement que les édifices décrits étaient placés sous les yeux du lecteur[3].

Le nom de Sidonius, évêque de Mayence, rappelé dans les vers qui précèdent, se lit encore dans les œuvres de Fortunat[4].

Il ne paraît pas impossible de retrouver le nom de la mère de

[1] Voir plus haut, sur cette manière de scander, ma Dissertation n° 44, page 91, note 2.

[2] Voir ci-dessus, p. 249.

[3] Cf. mon Inscription n° 54.

[4] L. II, c. XVI et l. IX, c. IX.

Berthoara. Voici, en peu de mots, ce que Grégoire de Tours nous apprend des diverses unions de Théodebert; c'est un étrange tableau des mœurs mérovingiennes. Fiancé par Théodoric, son père, à Wisigarde, fille d'un roi[1], Théodebert marchait avec son armée sur Capraria, castrum voisin de Béziers; il fit annoncer que, si l'on ne se rendait pas, il brûlerait la place et réduirait les habitants en esclavage[2]. Là se trouvait une femme, romaine d'origine, nommée Deutérie ou Théothérie, dont l'époux habitait Béziers, et qui, députée vers Théodebert, lui apporta la soumission du castrum. Frappé de la beauté de cette femme, le prince en fit sa maîtresse, et plus tard, paraît-il, son épouse[3]. Deutérie avait une fille; elle craignit de trouver en elle une rivale, et, lorsque celle-ci devint adulte, elle la fit placer sur un chariot attelé de bœufs indomptés, qui la précipitèrent dans la Meuse[4].

Touché par les plaintes des Francs, qui lui reprochaient d'avoir abandonné sa fiancée, Théodebert se sépara enfin de Deutérie, dont il avait un fils en bas âge, et épousa Wisigarde. Cette princesse mourut peu de temps après[5]. Le roi prit alors une autre femme, dont le nom est resté inconnu, et qui fut probablement la mère de Berthoara[6].

Les éloges que Fortunat donne ici au roi, et sur lesquels Grégoire de Tours insiste dans l'*Historia Francorum*[7], sont singulièrement tempérés par un passage des *Vitæ Patrum*[8].

Luchi fait remarquer, à propos de la seconde inscription, que, dans les premiers temps chrétiens, il était d'usage d'élever des baptistères séparés des églises[9]. On peut consulter, sur ces édifices, une longue dissertation de Lupi complétée par Zaccaria[10].

---

[1] *H. Fr.* II, XXI; Paul. Diac. I, XXI.

[2] *H. Fr.* II, XXI.

[3] *H. Fr.* II, XXII. *Epitom.* c. XXXIX.

[4] *H. Fr.* III, XXVI. *Epitom.* XL.

[5] *H. Fr.* III, XXVII. *Epitom.* XL.

[6] Brower pense que Berthoara s'était vouée à la vie religieuse; il signale en même temps à Mayence les restes d'un antique monastère de femmes. (*Ann. Trev.* t. I, p. 318, 319). Cf. ci-dessus, p. 366, 367.

[7] III, XXV.

[8] C. XVII, § 2.

[9] Note sur la quinzième pièce du livre Ier.

[10] *Dissertazioni, lettere ed altre operette di*

343.

Huttich, *Collectanea antiqua*, f° VII; — Apianus, *Inscriptiones sacrosanctæ vetustatis*, p. 467; — Gruter, 671, 13; — Boldoni, *Epigraphica*, p. 49; — Lersch, *Centralmuseum*, fasc. III, p. 16; — Steiner, *Inscr. rom. Rh.* n° 490; *Inscr. Dan. et Rh.* n° 533.

AVR.CONSTANTINAE.SI
VE.PALLADIAE.INFAN
TI.INNOCENTISSIMAE.
QVAE.VIXIT.ANNIS.XII.
MENS.XI.

J'hésite également à admettre et à rejeter cette inscription d'un sarcophage de Mayence dont Huttich nous a transmis le dessin. Bien que la formule SIVE soit commune aux gentils et aux fidèles, l'absence de toute invocation du paganisme et la fréquence du nom d'*Aurelia* chez les chrétiens semblent autoriser à classer ce monument parmi les marbres d'attribution douteuse[1].

J'ai éprouvé la même incertitude pour une épitaphe de Trèves[2].

Ant. Lupi, t. I, Diss. I. Voir encore, dans mon IIe volume, les inscriptions de Primulliacum.

[1] Cf. ma Dissertation n° 517.

[2] «.....Occurrit Divi Matthiæ cœnobium, in cujus cœmeterio multæ sunt «cryptæ, et in eis Divorum tumuli. Ad «unius earum caput inscriptionem hanc an«tiquam excepimus:

«INFANTI DVLCISSI
«MO DEFVNCTO
«QVI VIXIT MENSES V.
«DIES XX.PATER ET
«MATER PIISS.FECER

«Ab utroque latere hujus inscriptionis ad«sculpti sunt duo genii alati*.» Ortelius, *Itinerarium Gallo-Brabanticum*, p. 195, éd. de 1667; voir aussi Brower, *Ann. Trev.* t. I, p. 54; Boldetti, p. 648 A; Gruter, 718, 4; Hontheim, *Prodr.* p. 196; Wiltheim, *Luciliburgensia*, p. 142; Steiner, *Inscr. rom. Rh.* n° 814; *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1805; Lersch, *Centralmus.* III, n° 74.

* Cf. Raoul-Rochette, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XIII, p. 709; De Witte, *Salonine*, p. 45, etc.

EBERSHEIM.

344.

Fuchs, *Alte Gesch. von Mainz*, part. II, p. 163; — Steiner, *Inscr. Rom. Rheni*, n° 310; *Inscr. Dan. et Rh.* n° 575; *Altchr. Inschr.* p. 36; — Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 174; — voir mes planches, n° 234.

LINDIS
FILIA VE
LANDV
ET THV
DELINDI
QVI VIXIT
IN PAFE A
XS[1] XII

J'emprunte à Fuchs le dessin de ce monument disparu, trouvé à Ebersheim, près Mayence.

Les caractères sont terminés par des points creusés à la bouterolle, comme sur l'inscription de HLODERICVS[2].

On remarquera encore une fois ici le mélange des lettres runiques à celles de l'alphabet latin[3], et la mention de la filiation, si rare sur les épitaphes chrétiennes[4].

Le titulus de LINDIS me paraît appartenir à la fin du VI[e] ou au commencement du VII[e] siècle.

---

[1] *Annos.*

[2] Voir, ci-dessus, ma Dissertation n° 261, p. 371.

[3] Voir, ci-dessus, pages 212, 429 et 436.

[4] Voir ma Dissertation n° 57.

WORMS.

345.

Voir mes planches, n° 235.

HIC IN PACE
QVIESCET · G
RVTILO



346.

Habel, *Annalen des Vereins für Nass. Alterth.* t. III, p. 195; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 606; *Altchr. Inschr.* p. 37; — voir mes planches, n° 238.

HIC QVIESCET IN
PACE LVDINO QVI
VIXIT ANNVS XXX
TITOLVM POSVIT
VXOR DVDA



347.

Habel, *loc. cit.*; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 607; *Altchr. Inschr.* p. 37; — voir mes planches, n° 237.

. . . Q · IN P · NM · PAVTA · AN · L
· VI · D · XV · TITV · P · PVASI

ET QVITO·ET·SICCO
·BODDI·IVIO

348.

Voir mes planches, nº 224.

HIC QVIESC
ET VNFAC
HLAS QVI
VIXIT ANN
VS V TI PO
PATER

Les inscriptions qui précèdent ont été découvertes à Worms par M. Bandel, dans sa propriété de Liebfraumilch, avec un grand nombre d'objets antiques, parmi lesquels j'ai remarqué plusieurs jolies statuettes de bronze et un cachet d'oculiste d'une forme rare [1]. A côté de la pierre de LVDINO se trouvaient encore la tête du défunt, un grand vase de bronze et des armes.

La lecture des deux premières épitaphes ne présente aucune difficulté. Il manque une seule lettre au commencement de la troisième; cette lettre était un H ou un R. Je lis : H*ic* Q*uiescit* ou R*e*Q*uiescit* IN P*ace* N*o*M*ine* PAVTA . AN*norum* LVI . D*ierum* XV . TITV*lum* P*osuerunt* PVASI . ET . QVITO . ET . SICCO . BODDI . IVIO. Ma leçon N*o*M*ine* [2] est justifiée par les débuts d'inscriptions HIC IACET NOMINE BRINGA [3], HIC

[1] C'est une sorte de petite règle portant une inscription sur chacune de ses quatre faces.

[2] MM. Habel et Steiner ont vu dans les sigles NM l'abréviation des mots N*ostra* M*ater;* cette leçon ne s'appuie sur aucun exemple.

[3] Mur. 438, 3.

IACET NOMINE MATRONA[1], HIC IACET NOMINE DECIMVS[2], NOMINE LEO[3], DEPOSITVS PVER NOMINE ANASTASIVS[4], BENEMERENTE IN PACE NOMINE PATRICV[5].

Je lis sur le quatrième titulus : HIC QVIESCET VNFACHLAS QVI VIXIT ANNVS V TI*tulum* PO*suit* PATER.

Ces monuments font partie du beau cabinet de M. Bandel, qui a bien voulu me permettre d'en prendre des copies.

349.

Voir mes planches, n° 213.

Fragment sorti des mêmes fouilles et appartenant à la même collection.

STRASBOURG.

350.

Oberlin, *Museum Schœpflini*, p. 149, 150 et tab. x, n° 51; — voir mes planches, n° 233.

Des fouilles opérées en 1767, à Strasbourg, sur la montagne de Saint-Michel[6], au lieu où avait été enseveli saint Arbogaste[7], mirent au jour divers objets antiques. Parmi ces débris, se trouvèrent, dans un sépulcre, des fragments de tuiles frappées, en creux, de l'inscription suivante :

ARBOASTIS EPS FICET

[1] Grut. 1054, 8.

[2] Puccinel. *Mem. sepol.* 45.

[3] *Coll. Vatic.* t. V, p. 387, n° 6.

[4] Mur. 2001, 3.

[5] Bold. p. 428.

[6] Oberlin, *loc. cit.* Schweighæuser, *Mém. sur les ant. rom. de Strasbourg*, p. 43.

[7] Dix-neuvième évêque de Strasbourg, mort vers l'an 679. (*Gallia christ.* t. V, p. 780-783.)

« Arbogastes episcopus fecit[1]. » C'étaient les produits d'une fabrication qui, placée d'abord sous la surveillance de l'autorité militaire[2], avait passé ensuite aux mains ecclésiastiques.

J'emprunte au livre d'Oberlin le dessin de cette tuile, dont je n'ai pu voir l'original; la bibliothèque de cette ville en possède, m'a-t-on dit, plusieurs exemplaires.

351.

Bulletin des comités historiques, t. IV, p. 37-38; — voir mes planches, n° 244.

SEPTIMIVS THEODOLVS CORRECTOR VENETIAE ET ISTRIAE EXAC



Le monument qui porte cette inscription est un petit vase de bronze de forme cylindrique, trouvé dans le Rhin, près de Benfeld, et acquis par la bibliothèque de Strasbourg. Ce vase, d'une contenance d'un litre environ, a 38 centimètres de hauteur. La forme des caractères permet de l'attribuer au IVe ou au Ve siècle.

La dignité de CORRECTOR, inscrite à côté du nom de SEPTIMIVS THEODOLVS, a donné lieu à des travaux nombreux, parmi lesquels je citerai ceux de Labus[3] et de Böcking[4]. Le titre de *Corrector Venetiæ et Istriæ* figure souvent sur les monuments épigraphiques[5].

La présence du monogramme a fait considérer le vase de Benfeld comme ayant servi à administrer le baptême. Je ne puis partager cet

[1] Nous trouvons de même LECIT pour LICET, sur une épitaphe chrétienne de Lyon; voir, ci-dessus, mon inscription n° 48.

[2] Les tuiles de l'époque romaine portent le sceau de la VIIIe légion: LEG VIII AVG. L'*Alsace illustrée*, tr. de Ravenèz, t. III, pl. VIII.

[3] *Epigrafe antica Padov.* p. 12.

[4] *Notitia Dignit.* Occid. pages 440 et 1180.

[5] Voir Orelli, n°s 1050, 2285, 3191, 3764, et, dans le supplément de M. Henzen, n° 6476.

avis. L'abréviation finale EXAC, demeurée sans explication, me paraît indiquer suffisamment la nature et l'usage de cet objet. C'était une mesure, ainsi que le prouvent d'autres monuments bien caractérisés, sur lesquels la mention EXACTA est également inscrite[1]. Nous lisons de même sur un *congius*, dont Fabretti donne la figure[2] : MENSVRAE EXACTAE IN CAPITOLIO . P . X.; sur différents poids : PONDERA EXACTA[3], EXACT . IN . C . ST[4], EXAC . IN CAPIT[5] PONDER . EXACT . IN . CAPITOL . CVR . AEDIL[6], et, sur deux balances d'Herculanum et de Pompéi : EXACTA IM CAPITO[7], EXACTA AD ARTIC CVRA AED[8].

Il n'est pas sans exemple de trouver, sur les mesures antiques, le nom du magistrat, employé comme ici au nominatif, et sans la formule ordinaire EX AVCTORITATE[9]. Un poids dont Reinesius a rapporté l'inscription présente cette particularité[10].

On ne s'étonnera pas de rencontrer le monogramme sur un objet non consacré au culte; on sait, en effet, qu'il était tracé sur des objets de toute sorte, des anneaux[11], des tuiles[12], des colliers d'esclaves[13]; la croix a de même été figurée sur des poids[14], des vases, des meubles, des vêtements[15] et jusque sur une table de jeu[16].

Je n'hésite donc pas à considérer le vase de Benfeld comme une de

[1] C'est l'expression consacrée; *in varietate ponderum exactorum*, dit la novelle de Majorien *De curialibus;* voir encore Festus, v° *Publica pondera.*

[2] X, 372.

[3] Millin, *Mag. encycl.* 1818, t. IV, p. 111.

[4] Grut. 222, 8.

[5] Spon, *Misc.* p. 303.

[6] Boeckh, *Metrol. Untersuch.* p. 181.

[7] Rosini, *Dissertationes isagogicæ*, etc., p. 55.

[8] *Ibid.* Cf. Winkelmann, *Lettres sur les découvertes d'Herculanum*, p. 55.

[9] Grut. 221, 222; Fabr. p. 526; Spon, *Misc.* p. 303; Orelli, 4335, etc.

[10] Cl. II, n° 56. Cf. Secchi, *Anticha bilibra*, p. 19, et, ci-dessus, Dissert. 160, p. 220.

[11] Ficoroni, *Gemm. litt.* passim.

[12] Fabr. VII, VI.

[13] VII, 365.

[14] Grut. 222.

[15] *Conc. Nic. II,* act. VII, Labbe, t. VII, col. 556, a° 787. — Le fait résulte encore des dispositions prises, avant l'époque de ce concile, pour empêcher que, dans ses nombreuses reproductions, l'image de la croix fût tracée sur des objets qui l'exposeraient à la profanation. (*Cod. Just.* lib. I, tit. VIII, a° 427; *Conc. in Trullo*, can. 73, a° 692; cf. Boldetti, p. 353.)

[16] Grut. 1049, 2. Cf. Saumaise, *Hist. Aug.* Not. in Vopisc.

ces mesures légales[1] dont l'avénement des empereurs chrétiens avait fait passer les étalons de la garde des temples[2] à celle des églises[3].

Je dois le dessin de ce monument et l'empreinte de son inscription à l'obligeance de M. Jung, de Strasbourg.

COLOGNE.

352.

Crombach, *S. Ursula vindicata*, p. 491 et 733; — Brower, *Annales Trevirenses*, t. I, p. 289 et 593; — Murat. 1821, 8; — Genèr, *Theologia dogmatico-scholastica*, t. IV, p. 24; — Floss, *Allgemeines Kirchenlexicon von Ansbach*, t. IV, p. 1102.

Trois inscriptions chrétiennes antiques, découvertes à Cologne,

[1] Voir la novelle de Majorien que j'ai citée plus haut, p. 220. On connaît la loi de Valentinien contre les exactions des agents du fisc : «Modios æneos vel lapideos cum sextariis atque ponderibus per mansiones singulasque civitates jussimus collocari; ut unusquisque tributarius, sub oculis constitutis rerum omnium modis, sciat quid debeat susceptoribus dare. Ita ut si quis susceptorum conditorum modjorum sextariorumque vel ponderum normam putaverit excedendam, pœnam se sciat competentem esse subiturum.» (*Cod.* X. LXX, 9.)

[2] Fabr. p. 524; Morc. *Op. ep.* t. I, p. 317; Spon, *Misc.* p. 303. J'ai le regret d'être, sur ce point, en désaccord avec l'illustre Boeckh, qui ne pense pas que les abréviations TEM, TEMP et TEMPL, gravées sur ces poids, doivent être interprétées par *templum.* (*Metrol. Untersuch.* p. 189.) Le fait du dépôt des types métriques dans les églises me paraît apporter un argument à l'opinion contraire, en indiquant une translation d'attributions, dont les premiers siècles chrétiens nous offrent plus d'un exemple.

[3] *Καὶ τὰ αὐτὰ μέτρα καὶ σταθμὰ ἐν τῇ ἁγιωτάτῃ ἑκάστης πόλεως ἐκκλησίᾳ φυλάττεσθαι.* (*Novell.* CXXXVIII, c. XV. Cf. *Cod. Just.* l. X, t. LXX, § 9.) Outre les livres spéciaux comme celui de Boeckh, on peut consulter, sur les mesures et les poids à l'époque chrétienne, le *Cod. Theodos.* lib. XII, t. VI, l. 19 et 21, et les notes de Ritter, t. IV, p. 584-586; celles de Du Cange sur Anne Comnène (*Cinnami historiæ,* éd. de Paris, p. 384); la novelle de Majorien, *De curialibus* (*Cod. Theod.* éd. Ritter, à la fin du tome VI, p. 146, cf. p. 148), et, dans les *Poëtæ minores* de l'édition Lemaire, t. IV, page 460, la note sur les vers 62 et 63 du poëme *De ponderibus et mensuris.* Voir aussi Secchi, *op. cit.,* et, ci-dessus, ma Dissertation n° 160. Nous possédons quelques inscriptions romaines relatives aux mesures et aux poids publics. (Doni, p. 86, n° 67; Fabretti, p. 529, n°s 381 et 382; Morcelli,

en 1151[1], sont mentionnées par le *Liber revelationum* de sainte Élisabeth de Schonau[2].

Je copie le récit d'Egbert :

« Rogata eram, dit la sainte, ut investigarem de titulo cujusdam « venerabilis monumenti, quod intitulatum erat hoc modo : *Hic jacet « in terris Ætherius, qui vixit annos viginti quinque fideles, in pace recessit.* « Et subscriptum erat capitalibus literis REX et erat figura R grandis « atque ita disposita ut in ea notari possint duæ literæ scilicet P et R; « erantque duæ literæ E et X in sinistro latere figuræ ejusdem; in « dextero autem latere capitale A scriptum erat. Itemque in lapide « quodam juxta invento scriptum legebatur *Demetria Regina.* Interro- « gavi igitur B. Verenam de his, simulque de infantula quadam, quæ « juxta inventa est, habens titulum *Florentina puella*, et respondit mihi « ad omnia dicens, Ætherius Rex sponsus fuit S. Ursulæ Reginæ, De- « metria vero fuit mater Ætherii, Florentina autem soror ejusdem : « et addidit ultro dicens : narrabo etiam tibi quid significat A litera, « quæ titulo Regis adscripta est. Sume tribus vicibus eandem literam « A et adjunge ei tres literas X.P.R. et habebis AXPARA quod et « nomen cujusdam Ducissæ quæ in vicino reperta est : fuit autem filia « Materteræ Ætherii, magnoque dilectionis vinculo ei adstricta : quod « significare voluit tituli scriptor, cum ita admiscuit nomen ejus nomini « regio : Hoc manifestius exprimi non oportebat, quia futurum erat, « ut per te hæc omnia manifestarentur. »

Dans le monogramme indiqué au bas de la première épitaphe, Brower a cru reconnaître le chrisme accosté de l'A et de l'Ω. A cette interprétation, Crombach[3] oppose l'explication qu'on vient de lire, et Masenius[4] a corrigé, non sans quelque scrupule, les *Annales Trevi-*

Op. ep. t. I, p. 315, n[os] 321, 322; *Bullet. dell' Instituto di corrisp. arch.* 1841, p. 170; Noël Des Vergers, *Revue de philologie,* t. I, p. 516.)

[1] Brower, *Annales Trevirenses,* t. I, p. 288 B.

[2] Egbertus, *Liber revelationum Elisabeth de sacro exercitu virginum Colonensium,* c. XI. « Revelatur ei de Rege Ætherio et quadam « Regina Demetria et Florentina puella. » (Crombach, *S. Ursula Vindicata,* p. 733, 734.)

[3] *Op. cit.* p. 734.

[4] *Ann. Trev.* t. I, p. 593, 594.

renses, pour restituer, d'après un manuscrit du *Liber revelationum*, la figure peu certaine du monogramme



qu'une autre copie du même texte reproduit d'une façon toute différente[1].

Si je partage, en ce qui touche la masse des inscriptions soumises à sainte Élisabeth[2], l'opinion de Gerlacius de Deutz, contemporain de la sainte, celle des savants pères Papebroch et Du Mesnil[3], je dois toutefois réserver les épitaphes d'AETHERIVS, de DEMETRIA et de FLORENTINA, dont l'authenticité ne me semble pas douteuse.

Le jeu de mots HIC IACET IN TERRIS AETHERIVS est particulièrement, comme on le sait, dans le goût du ve siècle[4]; la formule finale FIDELIS IN PACE RECESSIT[5], la brève contexture de l'inscription, me paraissent encore accuser la même époque.

Ces caractères d'antiquité[6] s'allient mal avec un monogramme de forme relativement récente[7], et je ne puis, en m'associant d'ailleurs aux

[1] Crombach, p. 734 B.

[2] Crombach, p. 491.

[3] *Acta SS.* t. III, jun. p. 635 B; Godescard, *Vie des saints*, édition de 1820, t. V, p. 328, notes.

[4] Voir ma Dissertation n° 12.

[5] Ainsi que le montre cette formule, Ætherius avait reçu le baptême. (Cf. ma Dissertation n° 246; Du Cange, *Gloss.* v° *Fidelis*, etc.) Une inscription célèbre nous apporte encore la preuve de ce fait : D.M. S. | FLORENTIVS FILIO SVO APRONIANO | FECIT TITVLVM BENEMERENTI Q VIXIT | ANNVM ET MENSES NOVE DIES QVIN | QVE CVM SOLDV AMATVS FVISSET A MAIORE SVA ET VIDIT | HVNC MORTI CONSTITVTVM ESSE PETIVIT DE AECLESIA VT FIDELIS | DE SECVLO RECESSISSET. (Perret, *Catac.* t. V, pl. xv, n° 9; cf. Marini, *Arvali*, p. 371.)

[6] Crombach, p. 491, signale encore sur cette épitaphe la croix et la couronne qui se retrouvent sur des marbres antiques. (Voir, pour ce dernier symbole, ma Dissertation n° 490.) Une inscription des catacombes porte le nom d'AETERIVS. (*Coll. Vat.* V, 362, 7.)

[7] La forme de l'E indique une époque voisine de la première moitié du xiiie siècle.

scrupules de Masenius[1], que revenir à l'avis de Brower et voir, dans le chiffre décrit par la sainte, le chrisme qui rappelle, avec le nom de Notre-Seigneur, l'éternité de sa puissance[2].

L'extrême laconisme des formules est d'ordinaire un caractère particulier aux épitaphes des catacombes. Les tituli de *Demetria Regina* et de *Florentina puella* ne sont donc, selon toute apparence, rapportées que par extrait dans le *Liber revelationum*[3]. La fréquence des vocables FLORENTINVS et FLORENTINA, sur les inscriptions de Trèves, me paraît de nature à établir l'authenticité du dernier de ces monuments. Les noms de REGINVS et de REGINA se lisent sur d'autres marbres[4].

353.

Lersch, *Centralmus.* I, 94 et III, 36; *Jahrb. des Ver.* I, p. 94; — Rettberg, *Kirch. Deutschl.* t. I, p. 175; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1146; *Altchr. Inschr.* p. 33; — voir mes planches, n° 239.

HIC IACIT ARTEMIA
DVLCIS APTISSIMVS INF
ANS ET VISV GRATA ET
VERBIS DVLCISSIMA
CVNCTIS QVATTVOR
IN QVINTOs AD·XPM
DETVLIT ANNOS
INNOCENS SVB
iTO AD CAELESTia
regNA[5] TRANSIVIt

On se rappelle involontairement, en lisant cette épitaphe, le pas-

[1] *Ann. Trev.* t. I, p. 593, 594.

[2] On remarquera que les termes du *Liber revelationis* constatent ici la présence du X, du P et de l'A grecs.

[3] Voir, toutefois, mon inscription n° 410.

[4] Muratori, 86, 4; 1981, 2; voir mon inscription n° 328, etc.

[5] Voir ci-dessus, p. 284.

sage de Grégoire de Tours : « Confecitque duos libros (Chilpericus), « quasi Sedulium meditatus, quorum versiculi debiles nullis pedibus « subsistere possunt, in quibus, dum non intelligebat, pro longis syl- « labas breves posuit, et pro brevibus longas statuebat[1]. »

Le masculin APTISSIMVS INFANS, à côté du nom d'ARTEMIA, n'a rien qui puisse étonner dans un monument de cette nature.

La formule approximative QVATTVOR IN QVINTOs, qui a son analogue dans notre langage familier[2], est remarquable. Je ne l'ai encore rencontrée que sur une inscription chrétienne de Rome, transportée à l'abbaye de Saint-Antoine[3].

IVSTI · ANORVM ·
SEX · IN SEPTE · PAREN
TES BENEMERENTES

Je crois encore la reconnaître dans une curieuse épitaphe récemment publiée par le savant M. Léon Renier.

. . . . DVLCIS
SIMA MATER FILIIS SALVTEM QVID STA
TIS ET RECITATIS TITVLVM MONVMENTI
MEI ♡ XLV ANNIS VOBIS VIXI IN
XLVI EXCIDI QVANDO DATVM EST[4]

354.

Lersch, *Centralmuseum*, I, 99; — *Jahrbücher des Vereins von Alterth. im Rheinlande*, I, p. 92; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1145; *Altchr. Inschr.* p. 33; — Garrucci, *Civiltà cattolica*, 1855, p. 479; — voir mes planches, n° 236.

SI QIS · DIGNATY

[1] *H. Fr.* VI, XLVI.

[2] C'est ainsi que nous disons : « Il est âgé « de quatre à cinq ans. »

[3] *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, Ire partie, p. 262.

[4] *Bull. archéol. de l'Ath. franç.* 1856, p. 31.

RESCIRE MEO. . O. . . .
RV. . V. . .MA DICOR. . .
VI VIX ANNIS
IIII·ET ME·XI
SOCI. . . A M·S

J'ai copié cette épitaphe au musée de Cologne.

M. Lersch propose la transcription suivante, que j'accepterai, sauf de légères corrections[1], pour les cinq premières lignes de notre texte :

« Si q(u)is dignatu(r) rescire me(um) no(men) Ru. . .u. . .ma « dico (vi) vix(i) annis IIII et me(nsibus) XI. Soci(ni)a m(ater) s(epe- « livit?) »

La formule finale, pour laquelle l'interprétation du savant allemand ne me paraît pas définitive[2], contient, selon moi, une mention importante pour l'histoire de l'église de Cologne, celle d'un ensevelissement près de la sépulture des saints martyrs : SOCI*at*A M*artyribu*S[3].

[1] Je substituerais DICO*r* à *dico*, et *q*VI VIX*i* ou VIX*it* à (*vi*) *vixi*.

[2] Le nom de *Socinia* m'est inconnu ; j'ai, de même, vainement cherché sur les épitaphes des fidèles, le prétérit *sepelivit*, qui me paraît étranger au vocabulaire de l'épigraphie chrétienne*. L'idée représentée par ces deux mots eût, d'ailleurs, été exprimée ici par la formule constante sur les inscriptions de la contrée, TITVLVM POSVIT. (Cf., ci-après, ma Dissertation n° 467.)

[3] Le savant P. Garrucci m'apporte ici l'appui de son approbation. (*Civiltà cattolica,* 1855, p. 479.) Le système d'abréviation qui représente un mot par sa première et sa dernière lettre est, ainsi qu'il le fait observer, fréquemment mis en usage dans les textes de l'époque chrétienne. A côté des sigles habituels du nom de Notre-Seigneur, $\overline{\text{IC}}$.$\overline{\text{XC}}$ (Du Cange, *Cpol. chr.* lib. I, p. 79 ; Fea, *Miscell.* p. 282 ; Mai, *Coll. Vat.* t. V, p. 8, n° 2, etc.), de ceux du titre de la sainte Vierge $\overline{\text{MP}}$.$\overline{\Theta\text{Y}}$ (Allegranza, *De monogrammate,* p. 82, etc.), les marbres me fournissent de nombreux exemples, dont on me permettra de citer ici les principaux. C'est ainsi que le mot *minus* est représenté (cf. ci-dessus ma Dissertation n° 249) par les lettres MS (Perret, *Catac.* t. V, pl. XXXII, n° 81 ter) ou M.S, séparées comme ici par

* J'y ai trouvé une seule fois le participe SEPVL*tus*. (Boldetti, p. 411.)

Cherchons d'abord nos preuves dans les ressources de la philologie.

Trois textes épigraphiques, dont les deux premiers appartiennent à la Gaule, m'aideront à appuyer ma conjecture.

Le marbre de FOEDVLA, femme chrétienne que baptisa saint Martin, nous donne le mot SOCIATA employé dans ce sens :

.........SANCTIS QVAE SOCIATA IACET[1]

Celui d'VRSINIANVS contient la même expression :

....QVI MERVIT SANCTORVM SOCIARI SEPVLCRI[S][2]

Nous la retrouvons encore, à Ratisbonne, avec la formule exacte de l'inscription de Cologne :

IN ☧ B M
SARMANNINE

un point (De Rossi, ΙΧΘΥC, p. 31, n° 62; voir encore, pour l'insertion du point, Marini, *Arvali*, p. 575; Fabretti, p. 391, n° 254, et Labus, *Mon. scop. in Canturio*, p. 57, N. S. pour N*obi*S); $\overline{\text{DS}}$, $\overline{\text{DI}}$, $\overline{\text{DO}}$, $\overline{\text{DM}}$ remplacent de même *Deus, Dei, Deo, Deum.* (Voir mes Inscriptions n°s 8, 258 et 622; Mommsen, *I. R. N.* 2070; Orelli, 1158, etc.) On trouve souvent encore IN PE pour IN P*ac*E (Bosio, p. 276; Boldetti, p. 489 et 492; Gruter, 1049, 1, etc.); VT pour V*ixi*T (Bold. 387); MS pour M*eu*S (Murat. 1955, 1); $\overline{\text{PI}}$ pour P*ass*I (voir ci-dessus, p. 30); SB pour S*u*B (voir mon Inscription n° 30); $\overline{\text{ΘC}}$ pour Θ*εό*C (De Clarac, *Inscr. du Louvre*, pl. LIX, n°s 857, 858, etc.); $\overline{\text{ΚЄ}}$ pour Κ*ύρι*Є. (Mai, *Coll. Vat.* t. V, p. 27, 4; 28, 1; Vettori, *De monogr. Chr.* p. 35.) Les marbres païens donnent de même FN pour F*lame*N (Orelli, 4906); GS pour G*aiu*S, LI pour L*uci*I. (Gruter, 101, 7; 386, 7; voir encore, dans Marini, *Arvali*, p. 575 et suivantes, des citations du nombre desquelles il me faut retrancher les sigles $\overline{\text{ΜΣ}}$, *μάρτυρες*, dans le sens de *témoins*, qui nous eussent fourni ici un analogue; cf. Boeckh, *C. I. G.* n° 1757.) Les manuscrits présentent, pour leur part, un grand nombre d'abréviations semblables. (Marini, *Pap. dipl.* p. 134 et 325 B; Putsch, *Grammat. veteres*, p. 1494, 1542 et 1579, etc.) Un même système a fait écrire $\overline{\text{EPS}}$ pour EP*iscopu*S (voir mon Inscr. n° 211); $\overline{\text{SPO}}$ pour SP*irit*O (Murat. 1888, 5), IDS pour ID*u*S, $\overline{\text{XPS}}$ pour *Christus* (Mommsen, *I. R. N.* 2057, 2070), FEBRS pour FEBR*uaria*S (Bold. p. 547), etc.

[1] Voir mon Inscription n° 412.

[2] Voir mon Inscription n° 293.

QVIESCENTI IN PACE
MART[Y]RIBVS SOCIATAE[1]

Je lis de même, dans saint Maxime de Turin : « Et in corpore nos « viventes custodiunt (martyres) et de corpore recedentes excipiunt, « hic ne peccatorum nos labes assumat, ibi ne inferni horror invadat. « Nam ideo hoc a majoribus provisum est *ut sanctorum ossibus nostra « corpora sociemus*, ut dum illos tartarus metuit, nos pœna non tangat, « dum illis Christus illuminat, nobis tenebrarum caligo diffugiat[2]. »

J'ai déjà dit, en traitant des inscriptions de Trèves, comment et par quel pieux sentiment les tombes des martyrs sont devenues, dès

[1] Hefner, *Das Römische Bayern*, p. 246. C'est à tort, selon moi, que l'éditeur de cette épitaphe propose d'y lire MAR*itis* TRIBVS SOCIATAE. La monogamie était trop en honneur chez les anciens, et, en particulier, parmi les fidèles (voir ci-dessus, p. 401), pour que l'épitaphe d'une femme chrétienne pût porter une semblable mention.

[2] Homilia LXXXI, in natali sanctorum Taurinorum martyrum, Octavii, Adventicii et Solutoris. (*Opp.* p. 262, 263, Romæ, 1784.)

La formule qui nous occupe existait probablement encore au début d'une inscription incomplète découverte à Cimitile : ✝ HIC LEO VIR SCS SOCIAT..... (Mommsen, *I. R. N.* n° 2082.) Un fragment de l'épitaphe du chrétien Cynegius, dont parle saint Augustin (*De cura gerenda pro mortuis*, c. 1; éd. des Bénéd. t. VI, p. 379), a été retrouvé au même lieu. On y lit que le corps a été placé dans l'église de Saint-Félix : .....NC FELICIS HABET DOMVS ALMA BEATI, et, plus bas, que Cynegius sera réuni à ce saint patron devant le tribunal de Dieu (sans doute comme il l'a été dans la tombe); là encore figure l'expression *Sociari* .....HIC SOCIABITVR ANTE TRIB[VNAL.] (Mommsen, *I. R. N.* n° 2075; cf. Marini, *Pap. dipl.* p. 244 A, et dans S. Grég. *Opp.* éd. des Bénéd. t. III, pars I[a], col. 219, l'oraison « Super oblata. »)

L'idée de la réunion dans la sépulture est souvent exprimée de même : « Ut ceteris « martyribus sepultura venerabiliter sociare« tur. » (Ado, *Martyrol.* 22 sept. cf. Bolland. *Acta SS.* t. VI, sept. p. 341 A); LVCIVS VRBANVS HVIC (*Cæciliæ*) PONTIFICES SOCIANTVR (*Coll. Vatic.* t. V, p. 46); HIC SVSANNA IACET IN PACE PATRI SOCIATA (p. 450); MANIBVS . HIS . QVIETI . PARITER . SOCIAVIMVR . VNA (Gruter, 656, 2); SPREVISTI PATRIIS CORPVS SOCIARE SEPVLCRIS (1055, 6); SEPVLCRVM DVPLEX CORPORA NVNC SOCIAT (Murat. 1928, 9); IVNGITVR HIC TVMVLO FRATRIS GERMANVS ET ALMO | DVLCIA CONSOCIANS TRADIDIT OSSA LOCO (voir mon Inscription n° 220); PARVO SOCIATVS CORPORE NATO (*Giornale de' letterati*, Roma, 1756, 1757, p. 116); cf. Burmann, *Anthol.* t. II, p. 6 et 30.

les premiers siècles, des centres de sépultures chrétiennes[1]; je me bornerai donc à examiner ici la mention SOCIatA MartyribuS, au point de vue de son importance pour l'histoire de l'église locale.

Quels étaient, à Cologne, les saints assez illustres pour que l'expression générique de *martyres* suffît à les désigner? Les anciens textes vont nous l'apprendre. Je lis au traité *De gloria martyrum* : « Est apud « Agrippinensem urbem basilica in qua dicuntur quinquaginta viri ex « illa legione sacra Thebæorum pro Christi nomine martyrium con« summasse. Et quia admirabili opere ex musivo quodam modo deau« rata resplendit, *Sanctos aureos* ipsam basilicam incolæ vocitare volue« runt[2]. » Hélinand[3] et l'auteur des *Gesta Trevirorum*[4] constatent

[1] Voir ci-dessus ma Dissertation n° 293. C'est auprès des saints martyrs que saint Damase s'était fait préparer une tombe où il n'osa faire déposer ses restes (*Collect. Vatic.* 37, 2; cf. l'*Athenæum français*, 1854, p. 662, 663); je lis dans la Chronique de saint Bénigne de Dijon : « Quapropter in « tantum sublimata fuit (ecclesia SS. Joh.), « ut . . . plurimi civitatis Lingonicæ præsules « hic sua corpora jusserint tumulari, vide« licet ob devotionem sancti martyris Beni« gni, ut quem sequebantur ordine sacerdotii « eadem qua ille humo cuperent sepeliri. » (D'Achery, *Spicil.* t. II, p. 359); dans le texte de Clarius : « Inventum est quoque in « quodam lidorio hoc scriptum : *Hic positus « est Tetulfus ante sepulcra martyrum, fabri« cator hujus ecclesiæ* » (D'Achery, *Spicil.* t. II, p. 476); dans une inscription de l'an 1007 : . . . . . IBI . REQVIESCVNT | IN . PACE . B. M . ECCLESIVS . ET | MANIFREDVS . PBRI. SEV | SAVINVS . DIACOS . QVI FVE | INVENTI . IVXTA SEPVL | CRVM . IPSIVS. SCI . ADEODA, etc. (Labus, *Mon. scop. in Canturio*, p. 61.) Un même sentiment de foi et de respect avait inspiré à Constantin le désir de reposer près des reliques des saints apôtres. (Euseb. *De vita Const.* l. IV, c. LX.) Voir encore Gratien, *Decretum*, causa XIII, quæst. 2, éd. de 1561, col. 1084, et ci-dessus, p. 81, 305, 473, etc. L'évêque Perpetuus voulut que son corps fût placé aux pieds de saint Martin de Tours. (Voir ci-dessus, p. 247.) De nos jours, Paul Émile et Célestin Sfondrate se sont choisi, comme le montre la double inscription de la basilique de Sainte-Cécile, un même lieu de sépulture auprès de l'illustre martyre.

[2] L. I, c. LXII.

[3] « Monstraturque autem usque in hodie « in loco, ubi S. Gereon trucidatus est, san« guinis ipsius spectaculum, et ipse locus « *Ad martyres*, ab incolis acceptum servat « vocabulum. » (Bolland. t. V oct. p. 38 B.)

[4] « Hoc idem capitolium postea in ho« norem Dei genitricis semperque virginis « Mariæ est dedicatum et ipse locus, ob me« moriam martirum, *Litus ad martires* nomen « accepit. » (Pertz, *Mon. Germ. hist.* Script. t. VIII, p. 150. Cf. Gelenius, *De magnit. Coloniæ*, p. 258, le passage de D'Achery rapporté dans la note 1[re] de la présente page, et ci-dessus, p. 396, le deuxième vers de mon Inscription n° 293.)

encore qu'à Cologne, le lieu appelé anciennement *Ad martyres*, par une expression semblable à celle que présente notre inscription, était celui où avaient souffert les pieux compagnons de saint Géréon, les soldats de la légion Thébéenne. Je suis donc fondé à croire que, sur un monument de la même localité, les mots SOCIatA MartyribuS désignent les mêmes martyrs.

L'histoire écrite du détachement de la sainte légion qui fut massacré à Cologne ne date que de Grégoire de Tours [1]. Notre inscription, que son caractère permet d'attribuer au ve siècle, est donc la pièce la plus ancienne qui vienne confirmer la tradition. C'est, selon moi, un nouvel et important témoignage du désir éprouvé par nos pères d'obtenir pour eux et pour les leurs une sépulture auprès de ces saints patrons, partant de la vénération dont ces derniers étaient l'objet dès les premiers siècles de l'Église [2].

J'ai eu le regret de ne pouvoir recueillir, à Cologne, aucun renseignement sur le lieu où a été trouvée une inscription qui figurerait plus dignement, à mon avis, dans le trésor de Saint-Géréon que dans le musée de la ville. La formule SOCIatA MartyribuS autorise à penser que, suivant l'usage, de nombreuses sépultures auront été agglomérées autour des saints restes [3]. Il serait donc intéressant de rechercher le lieu d'où est sortie notre inscription, pour y pratiquer des fouilles dont les résultats jetteraient, selon toute apparence, un jour nouveau sur l'histoire des martyrs de Cologne.

J'ai déjà appelé l'attention du lecteur sur l'orthographe du mot QIS pour *quis* [4].

---

[1] *De gloria martyrum, loc. cit.* Cf. Usuard, *Martyrol.* X kal. oct. et id. oct.; Regino, *Chronic.* lib. I; Hélinand, *Passio S. Gereonis et sociorum* (Bolland. *loc. cit.*); Ruinart, *Acta sincera*, édition de 1713, p. 173, etc. On peut consulter encore, sur l'histoire de la légion Thébéenne, le travail du savant curé de Saint-Paulin, M. Schmitt, *Die Kirche des H. Paulinus bei Trier*, p. 12 et suiv., 331 et suiv.

[2] Voir ci-dessus, p. 255.

[3] Voir ci-dessus, p. 474, note 1.

[4] P. 390, note 1.

355.

Lersch, *Centralmuseum*, I, 96; — Rettberg, *Kirchengesch. Deutschl.* t. I, p. 175; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1143; *Altchr. Inschr.* p. 32; — voir mes planches, n° 242.

HIC IACET PVER NOMEN
E VALENTINIANO QVI
VIXIT ANNO III ET ME
SES ET DIES XVI ET
IN ALBIS C ☧ VM PACE R
RECESSIT

« Ici repose un néophyte nommé Valentinianus, qui a vécu III ans, « VI mois[1]? et XVI jours. Il nous a précédés[2] en paix, dans les aubes « du baptême. »

Ainsi que l'a remarqué le P. Lupi, dans le langage mystique des fidèles, le mot PVER paraît avoir désigné les néophytes[3]; la mention IN ALBIS, qui l'accompagne ici, semble apporter une nouvelle preuve à l'appui de ce sentiment.

On sait qu'au temps de l'Église primitive l'on recevait le baptême avec des vêtements blancs, que les initiés conservaient durant une semaine entière[4]. Le jour de Pâques et celui de la Pentecôte étaient solennellement consacrés à ce sacrement[5]. Aussi, dans l'Église de

[1] MENSE*s* ς?

[2] RRECESSIT pour PRECESSIT? Cf., ci-dessus, ma Dissertation n° 277.

[3] *Ep. Sev.* p. 19. Le savant italien s'appuie sur les textes recueillis par Baronius et par Du Cange; il cite encore deux inscriptions où le mot PVER, qui ne paraît pas devoir être traduit par *esclave* (voir, ci-dessus, ma Dissertation n° 57), désigne des chrétiens âgés de vingt-sept et de trente-trois ans. Je rappellerai encore l'épitaphe du PVER RVFIN QVI VIXIT ANN XVIII, etc. (Bold. p. 81), et celle du PVER..... NOMINE SIMPL..CIVS (Guasco, *Mus. capit.* t. III, p. 141), dont je parlerai ci-après (p. 478, n. 8).

[4] Greg. Tur. *H. Fr.* V, XI; Paul. Nol. *Ep.* XXXII, *Ad Sever.* § 5; Euseb. *De vita Const.* IV, LXII; Du Cange, v° *Albæ*, etc.

[5] Tertull. *De baptismo*, c. XIX, etc.

Milan, l'octave de Pâques est-elle appelée « *dominica in albis depositis*[1]. « Ceterum, dit Tertullien[2], omnis dies Domini est, omnis hora, omne « tempus habile baptismo. » En effet, lorsqu'il y avait péril pour la vie, le baptême était immédiatement administré[3].

Par une coutume que réprouvait l'Église, les premiers chrétiens attendaient souvent quelque grave maladie, sinon l'heure de la mort, pour recevoir le sacrement qui lave de tous les péchés[4]. Ces *clinici* ou *grabatarii*, comme on les appelait alors[5], étaient nombreux, dit à ce sujet le docteur Labus[6], si nous en jugeons par la vivacité des réprimandes des saints Pères et par les inscriptions consacrées à des néophytes de quinze, trente-six, quarante-deux et même cinquante-cinq ans.

La formule IN ALBIS du marbre de Cologne témoigne encore du

[1] Fabretti, p. 578. Le même dimanche est encore nommé, dans les textes anciens, *dominica in albis* ou *post albas*. On appelait *dies neophytorum* les six jours compris entre le dimanche de Pâques et celui de la Quasimodo. (S. August. *Epist.* CXIX, c. XVII.) Cf. Du Cange, v[is] *Albæ* et *Sabbatum in albis*.

[2] *Loc. cit.*

[3] Voir Henry de Valois, notes sur l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe, VII, 11; *Concil. neocæs.* c. VI; Leo. I, *Epist.* XVI; Gelas. pap. *Epist.* IX; Paul. Nol. *Epist.* XVIII, *Ad Victricium*, § 3; ce fait résulte encore du passage d'un pénitentiel : « Optulisti infantem tuum « ad baptizandum nisi legitimo tempore, id « est in sabbato Paschæ et in sabbato Pente« costes, nisi infirmitatis necessitate? Si fe« cisti, X dies penit. debes i.p.e.a. » (In pane et aqua. *Corrector Burchardi*, c. CLXXIII, Wasserschl. *Die Bussordnungen*, p. 663.) Des parrains assistaient alors ceux auxquels la violence du mal enlevait l'usage de la parole. (Cyrill. Alex. *In Johann.* VI, XXVI; Fulgent. *De bapt. Æthiop.* VII.)

[4] On nommait ce baptême *baptismus ad succurrendum* (*Lib. sacram. Eccl. rom.*) Quelquefois l'Église elle-même interdisait à des catéchumènes coupables, de recevoir, avant la dernière heure, la grâce du baptême. (*Concil. Illib.* can. LXVIII; cf. can. XI.)

[5] Du Cange, v° *Clinici*; Io.-A. Bosius, *Introductio in notitiam scriptorum ecclesiasticorum*, p. 568 et suiv.; Marini, *Arvali*, p. 171; Greg. Tur. *H. Fr.* lib. V, c. XXXV, etc.

[6] *Monumenti di S. Ambrogio*, p. 11. Il paraît que cette coutume avait jeté des racines profondes, et qu'elle n'avait pas échappé aux païens, car nous voyons saint Genès touché de la grâce au moment où, comme acteur comique, il parodiait au théâtre un baptême *in extremis* parmi les principaux actes de la vie des fidèles. (*Acta sinc.* p. 270; cf. *Conc. Illib.* p. 498.) La messe *pro defuncto nuper baptizato* (Murat. *Lit. rom. vet.* II, 219) était destinée aux chrétiens qui, malgré les défenses de l'Église, avaient attendu l'heure de la mort pour recevoir le baptême.

nombre de ces baptêmes *in extremis.* C'était au bout de huit jours que se déposaient les aubes du néophyte. Tout chrétien décédé IN ALBIS, comme le jeune Valentinien, avait donc, selon toute probabilité, reçu le sacrement lorsque sa vie était menacée, puisqu'il n'avait pas survécu au delà d'une semaine.

Les marbres et le seul texte de Grégoire de Tours fournissent plusieurs exemples de cette mention :

...................PERCEPIT
XI·KAL MAIAS ET ALBAS SVAS
OCTABAS PASCAE AD SEPVLCRVM
DEPOSVIT D IIII KAL·MAI·FL·BASILIO
VC CO... [1]

PROTINVS ALBATVM VEXIT IN ARCE POLI [2]

LOTVS FONTE SACRO PRIVS ILLE RECESSIT IN ALBIS [3]

Je lis chez l'historien des Francs :

« Baptizatus autem..... Ingomerus..... in albis obiit[4].

« Autumabant autem quidam nostrorum ob candorem vestimenti « holoserici in albis eam transiisse[5].

« .....in vico Ratiatensi, Lupianus quidam in albis transiens re- « quiescit[6]. »

« .....sponsum scilicet et sponsam, qui post baptismum, in albis « positi, a sæculo discesserant[7]. »

« In Dolensi autem Biturigi termini vico beatus Lusor..... re- « quiescit qui fertur in albis migrasse a sæculo[8]. »

[1] Fabretti, p. 577.

[2] Fabretti, p. 735.

[3] Fortunat, *Miscell.* IV, XXII.

[4] Édit. Ruinart, p. 560, *Epitom.* c. XX.

[5] P. 923, *De glor. confess.* c. XXXV.

[6] P. 938, c. LIV.

[7] P. 942, c. LX.

[8] P. 973, c. XCII. On lit encore sur une inscription du X[e] siècle : INDVTVS VESTIBVS IN ALBIS SVIS PERREXIT AD DO-

La construction barbare qui fait accorder, sur le marbre de Cologne, le nom propre avec l'ablatif NOMINE, se retrouve dans une inscription de Briord[1].

Telles sont les observations principales auxquelles l'épitaphe de Valentinien me paraît donner lieu. J'examinerai maintenant ce marbre au point de vue de son exécution matérielle.

C'est sur un fragment arraché à quelque ancien édifice que l'ouvrier a gravé le titulus, sans chercher même à faire disparaître les ornements sculptés dont l'élégance accuse le ciseau d'un artiste païen.

Le Code Théodosien nous expliquera comment ce débris a pu tomber dans les mains du lapicide :

« Quoniam, écrit l'empereur à Asterius, quoniam vias, pontes[2],

MINVM. (*Hist. de l'Acad. des inscr.* t. III, p. 276.) Le mot IN VXIT, si diversement interprété dans l'épitaphe :

PVER NATVS A ω
DIVO IOVIAVO AVG. ET
VARRONIANO COSS
ORA NOCTIS . IIII
IN VXIT VIII . IDVS MADIAS
DIE SATVRNIS LVNA VIGESIMA
SIGNO... APIORNO NOM..INE SIMPL..CIVS.

(Guasco, *Mus. capit.* t. III, p. 141.)

ne me paraît autre que le prétérit du verbe *induere*, dont nous venons de voir le participe INDVTVS; j'y vois une forme elliptique et mystérieuse de la mention *induxit albas*, « il a revêtu les aubes du baptême. » Je rappellerai en même temps que ce sacrement est souvent désigné par les formules secrètes, *percipere, accipere, consequi* (voir ma Dissertation n° 412); que le mot PVER, probablement synonyme de *neophytus* (voir ci-dessus, p. 476, n. 3), figure en tête de l'inscription, et qu'enfin le participe *indutus* se remarque dans de vieux textes relatifs au baptême. (« Indutus vestibus albis. » *Acta sincera* page 270, édition de 1713; « Quoniam quicumque baptizati, Christum induti sunt. » Henschen, *De tribus Dagobertis*, p. 224.) Quant à la forme *induxit*, qui appartiendrait plutôt à *induco* qu'à *induo*, je rappellerai, avec Forcellini, qu'il y a souvent confusion entre certains temps des deux verbes.

[1] Voir mon Inscription n° 374.

[2] On a trouvé, dans les restes d'un pont antique construit sur le Rhin, près de Mayence, des fragments de sculptures provenant de monuments romains. (Klein, *Römische Inschrift.* p. 15, n° 90, extrait du *Jahrb. des Vereins Alterthumsfr. im Rheinl.* 1850.) Voir encore ma Dissertation n° 358; Murat. *Anecd. gr.* p. 265; Marini, *Arv.* p. 264, 265; Borghesi, *Burbuleio*, p. 18; Dusommerard, *Arts au moyen âge*, t. I, p. 130, t. II, p. 205; Mandet, *L'ancien Velay*, p. 160; l'abbé Cochet, *Norm. sout.* p. 308, 309.

« per quos itinera celebrantur, adque aquæductus, muros quinetiam, « juvari provisis sumptibus oportere signasti, cunctam materiam, quæ « ordinata dicitur, ex demolitione templorum, memoratis necessita- « tibus deputari censemus, quod ad perfectionem cuncta perveniant. « Dat. kal. novemb. Cæsario et Attico Coss.[1]. »

D'après une loi datée de 342[2], les temples situés hors des murs devaient être épargnés; cette disposition est rapportée, en 399, par une autre loi qui ordonne la destruction des édifices païens élevés dans les campagnes, mais sans rien prescrire pour l'emploi des débris[3].

« Si qua in agris templa sunt, sine turba ac tumultu diruantur; « his enim dejectis atque sublatis, omnis superstitionis materia con- « sumetur. Dat. III id. jul. Damasco, Theodoro, cons. »

La dernière loi, datée de 408[4], étend plus loin encore ses dispositions; elle prescrit de renverser, jusque dans les propriétés particulières, tout ce qui a été consacré au culte des faux dieux[5] :

[1] A° 397, XV, I, 36, édit. Ritter, t. V, p. 347, 348. Il ne sera pas sans quelque intérêt de rapprocher de cette loi l'inscription d'un édifice chrétien de Corfou, construit avec des matériaux provenant de la destruction des temples païens. Je suivrai la leçon du rév. R. Walsh, qui donne une vue du monument et une copie figurée de l'inscription. (*An essay on ancient coins*, etc., p. 110, in-8°, London, 1830; cf. Murat. 1889, 7.)

ΠΙCΤΙΝ ΕΧѠΝ ΒΑCΙΛΕΙΑΝ ΕΜѠΝ
ΜΕΝΕѠΝ ΣΥΝΕΘΡΙΟΝ
COI ΜΑΚΑΡ ΥΨΙΜΕΔΟΝ ΤΟΝ Δ'ΙΕ-
ΡΟΝ ΕΚΤΙCΑ ΝΗΟΝ
ΗΛΛΗΝѠΝ ΤΕΜΕΝΗ ΚΑΙ ΒѠΜΟΥC
ΕΞΑΛΑΛΑΠΑΞΑC
ΧΕΡΟΝ ΑΠΟΥΤΙΔΑΝΗC ΙΟΒΙΑΝΟC
ΕΔΝΟΝ ΑΝΑΚΤΙ

Le fait dont témoigne cette légende contraste singulièrement avec ces mots d'une inscription antique de Cimitile : . . . BARBARIVS . POMPEIAN | V . C . CONS. KAMP . CIVITA | TEM . BELLAM . . . . SILICIBVS . E . MONTIBVS | EXCISIS . NON . E . DIRVTIS | MONVMENTIS . ADVEC | TIS . CONSTERNENDAM | ORNANDAMQVE . CVRA | VIT etc. (Mommsen, *I. R. N.* n° 1946.)

[2] *Cod. Theod.* XVI, x, 3, t. VI, p. 289 et suiv.

[3] XVI, x, 16, t. VI, p. 314.

[4] XVI, x, 19, tome VI, page 321 et suiv.

[5] Cf. toutefois, pour la conservation et l'usage de quelques monuments païens, Reinesius, p. 475; De Rossi, *Nicomaco*, p. 63, etc.

« . . . . . Simulacra . . . . . suis sedibus evellantur . . . . . aræ locis « omnibus destruantur; domini (possessionum in quibus templa sunt) « destruere cogantur . . . . . Dat. XVII. kalend. decemb. Romæ, Basso « et Philippo cons. »

D'après un autre passage de ce dernier texte, les temples situés sur le domaine impérial seront seuls conservés, pour être consacrés à un autre usage.

Ainsi peut s'expliquer l'origine du beau fragment dont la copie est sous nos yeux; vers le commencement du ve siècle, époque à laquelle me semble appartenir le monument de Valentinien, une immense quantité de débris païens devaient être épars sur le sol et à la disposition du premier occupant[1].

Plusieurs inscriptions chrétiennes, gravées sur des marbres semblables, attestent, comme celle de Cologne, la destruction des temples et la dispersion de leurs ruines[2].

356.

Lersch, *Centralmuseum*, I, 98; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1142; *Altchr. Inschr.* p. 32; — voir mes planches, n° 245.

CRISTE . . .
TVAMAN . . .

[1] Cent ans après, on voit encore Théodoric écrire au comte Suna d'avoir à faire utiliser ces antiques débris. (Cassiod. *Variar.* lib. II, ep. VII.)

[2] Il en est ainsi de mes Inscr. n°s 5, 264, 282, 299 et 490; l'épitaphe suivante, que j'ai copiée au musée de Civitta-Vecchia, est gravée au revers d'un beau chapiteau de pilastre antique, orné de feuilles d'acanthe :

HIC REQVIEX
CIT MELLEVS
MAGISTER LV
DI AMICVS A
MICORVM
QVI VIXIT ANN
VS XXX DEPOSITV
S TVMVLO DIE V IDS
IVLIAS REQVIEXCIT

ANNVS XX...

Si, comme on peut le penser, le monogramme occupait le milieu de l'inscription que je viens de transcrire, la partie droite, aujourd'hui disparue, ne devait porter qu'un fort petit nombre de caractères. La difficulté de la leçon s'en augmente, et je n'ose, pour ma part, proposer de restitution. Si la sixième lettre est un Ν, le marbre semblerait avoir porté au début un nom dérivé de *χρηστὸς* ou de Χ*ριστός*[1].

On remarquera ici l'altération de l'A du monogramme; de semblables défigurations se rencontrent en Gaule, sur des épitaphes d'Amiens[2], de Cologne[3], de Revel-Tourdan[4] et sur le scellement en plomb d'un sarcophage d'Arles[5].

J'ai copié ce fragment à Saint-Géréon de Cologne.

357.

Gruter, 170, 2.

Le recueil de Gruter contient la note suivante :

« Colonia marmoris frustum advexit et in musæum suum trans« vexit Heildebergæ Freherus.

. . . .

. . . . VI . VIXIT . ANN . .
. . . QVINQVE . FIDEL . .

[1] CRISTENI, Fabr. III, 166; Reines. XX, 273 et p. 1028; Bold. 475; Oderici, *Syll.* p. 341, etc. Voir, sur cette forme du datif, Lupi, *Ep. Sev.* p. 157, et l'index de Gruter, p. XC.

[2] Voir la planche de mon Inscr. n° 328.

[3] Planche de l'Inscription n° 355.

[4] Planche de l'Inscription n° 467. Cf. ci-dessus, p. 376, 451 et 452.

[5] Planche du n° 536.

« Intersculpitur hic avis columbæ assimilis.

HVIC. TITVLV.... ....
SCOLA. ARMA........
..VM. VBII. B. S. E. DE.. »

Deux signes particuliers, la présence de la colombe et l'emploi du mot FIDEL*is*, semblent permettre de considérer comme chrétien le fragment que je viens de transcrire. Ce double caractère n'a pas échappé à Marini, qui, ainsi que M. de Rossi a bien voulu me l'apprendre, avait classé dans ses notes le marbre de Cologne parmi les épitaphes des fidèles. La vue du monument lui-même eût certes levé tous les doutes à cet égard; par malheur, il ne reste plus à Heidelberg aucune trace de ce marbre, qui a dû passer, en 1614, avec toute la collection de Freher, dans les mains de la famille, aujourd'hui éteinte, des ducs de Poméranie[1].

Bien que les inscriptions de soldats chrétiens soient d'une excessive rareté[2], et quelque réserve qu'on doive dès lors apporter à introduire un monument nouveau dans une classe pour ainsi dire exceptionnelle, je ne peux m'empêcher de citer, au moins pour mémoire, le fragment transcrit par Gruter. La quatrième et la cinquième ligne paraissent indiquer que les compagnons d'armes du défunt, SCOLA ARMA*turæ*[3], lui ont élevé un tombeau. La même mention se rencontre sur un autre marbre chrétien.

CRESCENTI BENENERENTI IN PACE........ FECERVNT CONMANIPVLI IPSIVS[4]

---

[1] *Vaterländische Blatter,* p. 191. Heidelberg, 1812. Le savant conservateur de la bibliothèque d'Heidelberg, M. Baher, à l'obligeance duquel je dois ces renseignements, a pensé que la collection entière avait pu passer à Berlin; mes recherches à ce sujet n'ont amené aucun résultat.

[2] Voir ci-dessus ma Dissertation n° 41.

[3] Mur. 801, 8; Donati, 299, 3; Veg. II, VII.

[4] Marang. *Cose gent.* p. 460.

358.

Gelenius, *De admiranda sacra et civili magnitudine Coloniæ Claudiæ Agrippinensis Augustæ*, p. 356; — Du Cange, V° NOTARE.

HOC HOC SEPVLCRVM RESPICE
QVI CARMEN ET MVSAS AMAS
ET NOSTRA COMMVNI LEGE
LACRYMANDO TITVLO NOMINA
NAM NOBIS PVERIS SIMVL
ARS VARIA PAR AETAS ERAT
EGO CONSONANTI FISTVLA
SIDONIVS ACRIS PERSTREPENS
HOC CARMEN HAEC ARA HAEC CINIS
PVERI SEPVLCRVM EST XANTHIAE
QVI MORTE ACERBA RAPTVS EST
JAM DOCTVS IN COMPENDIA
TOT LITERARVM ET NOMINVM
NOTARE CVRRENTI STYLO
QVOT LINGVA CVRRENS DICERET
JAM NEMO SVPERARE LEGENS
JAM VOCE HERILI CŒPERAT
AVREM VOCARI AD PROXIMAM
HEV MORTE PROPERA CONCIDIT
ARCANA QVI SOLVS SVI
SCITVRVS DOMINI FVIT.

Des travaux, faits en 1643 dans l'église de Sainte-Ursule de Cologne, mirent à découvert quelques cippes et épitaphes employés comme matériaux dans la construction de cet ancien édifice. Parmi ces monuments antiques, l'on trouva, avec une pierre votive païenne, l'inscription que je viens de transcrire. Du Cange, qui reproduit cette pièce, pense que le Sidonius qui se désigne lui-même, au huitième vers, comme auteur de la pièce, peut être Sidoine Apollinaire. Au point de vue purement philologique, le style de ce petit poëme ïam-

bique n'a rien qui rende impossible l'attribution proposée; mais, en examinant son expression exclusivement païenne, on se prendra à douter, ainsi que je le fais moi-même. Si, comme le suppose Du Cange, Sidoine Apollinaire en est l'auteur, ce titulus doit être celui d'un fidèle, car le saint évêque, né chrétien, n'aurait sans doute pas écrit l'épitaphe d'un gentil. Quelle qu'ait pu être sur ses vers l'influence des poëtes romains, et bien que son inscription de *Philimathia* ne contienne pas un seul mot qui décèle une sépulture chrétienne[1], j'ai peine à croire qu'il ait pu donner place aux mots ARA, CINIS, du neuvième vers, et dont le premier ne désigne jamais qu'un cippe[2], forme de tombe particulière aux gentils. La pierre votive avec laquelle l'épitaphe de Xanthias a été trouvée semblerait montrer que cette dernière provenait de quelque monument païen renversé par les fidèles, et employée, comme tant d'autres, à une construction chrétienne[3].

DRACHENFELSER TRACHIT.

359.

Lersch, *Centralmuseum*, I, 95; — Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, p. 175; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 1141; *Altchr. Inschr.* p. 31; — voir mes planches, n° 228.

HIC·IACIT·EMETER·IVS·CN
T·EX·NVMER·GENTIL·QV
·I VIXIT·ANN·QVINQVA·GI
NTA MILITAVIT P M
XXV D·D ☧ D·

[1] L. II, *Ep.* VIII; voir mon Inscr. n° 650.

[2] Fabretti, II, 253; Montfaucon, *Palæographia græca,* page 165; Burmann, *Anthologia,* tome II, p. 232, 247; Lersch, *Antiquitates Vergilianæ,* p. 160, 161, etc.

[3] Voir, ci-dessus, ma Dissertation n° 355. L'église de Sainte-Ursule est de construction antique. Gelenius, *Op. cit.* p. 333.

« Ici repose Emeterius, centurion du numerus des *Gentiles*, qui a « vécu L ans et servi environ XXV ans. »

Ce monument, trouvé sur le *Drachenfelser Trachit*, montagne située en face de Bonn, est conservé à Saint-Géréon de Cologne.

Mon interprétation diffère en un point essentiel de celle des premiers éditeurs de l'inscription ; on a vu dans EMETERIVS un chrétien commandant des guerriers païens, tandis que, selon moi, les mots *numerus Gentilium* désigneraient ici un corps de troupes qui, composé dans l'origine de soldats étrangers, avait conservé cette dénomination. En rapportant l'inscription suivante : B M | HIC IACIT | SEGETIVS | D SCOLA | GENTILIVM | QVI VIXIT | ANNVS TR . . . | NTA ET OCTO | DP SEXTO ID . . | FEBR . . .[1], Muratori a reconnu de même que le mot GENTILIVM indiquait les barbares et non les idolâtres. Son opinion est fondée sur un texte du Code Théodosien, auquel il me suffira de renvoyer[2].

Les corps de troupes désignés dans les inscriptions d'EMETERIVS et de SEGETIVS sont nommés par Ammien Marcellin[3] : « Solisque scholis « jussit esse contentum Palatinis et Protectorum, cum Scutariis et Gen« tilibus, » et dans la *Notitia*, qui mentionne, avec trois *Scholæ Gentilium*[4], une série de troupes barbares protégeant la Gaule, de la Méditerranée à l'Océan, des Pyrénées à la Germanie[5].

[1] C'est à Gori (*Etr.* III, p. 334) que j'emprunte cette leçon. Muratori, qui publie le monument (1939, 5) sur la foi d'une communication, en a donné une détestable copie.

[2] L. III, t. XIV, *De nuptiis Gentilium*. éd. Ritter, t. I, p. 348; cf. t. II, p. 399 A, t. IV, p. 188 A et 625 A.

[3] XIV, VII. Voir la note de Valois sur ce passage.

[4] Édit. Böcking, Or. p. 38, Occ. p. 42.

[5] Occid. p. 119-121. On peut consulter sur les *Scholæ Gentilium*, Gutherius, *De officiis domus augustæ*, lib. III, c. x. Il en est fait mention dans un acte que Marini attribue au VIe siècle : « . . . . . Vd scōl collē Genti« lium » (*Pap. dipl.* p. 170), et dans les martyrologes : « Bacchus primicerius scholæ « Gentilium . . . . . Sergius vero secundice« rius ejusdem scholæ. » (Molanus, *Martyr. Usuard.* non. oct. éd. de 1583, p. 142.) Je rappellerai encore ces vers de l'épitaphe de Liberius, auquel Ennodius a adressé une lettre (l. IX, XXIII) :

Ausonii populis gentiles rite cohortes
Disposuit. . . . .

(Sirm. *Not. ad Enn.* p. 46.)

Voir, sur les *Gentiles*, Böcking, *Notitia*, Occid. p. 1080 et suiv.; sur les *Milites pere-*

On rencontre souvent dans les auteurs, dans les chartes et sur les marbres, la formule EX ou DE NVMERO, qui figure sur le titulus de Cologne[1].

J'éprouve quelque embarras pour interpréter les trois sigles qui terminent l'inscription d'EMETERIVS[2].

Le nom de ce chrétien a été illustré par un martyr[3].

PLAIT.

360.

Jahrbucher der Vereins von Alterth. im Rheinland, t. VI, p. 323; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n° 973; *Altchr. Inschr.* p. 34.

✝ CONDE
TVR TOMO
LO ANSERI
CO ET DEPOSI
CIO EIVS QVO
FACT MENSI
SERIA D XIIII
....IT IN SCL
....VS XXXV

Cette inscription trouvée à Plait, près d'Andernach, appartient à un particulier; je n'ai pu ni la voir ni m'en procurer une copie satisfaisante.

grini, Mar. *Arv.* p. 434 et 474. On remarque, sur les inscriptions de soldats, beaucoup de noms barbares. (*Ib.* p. 436, 442, 443.)

[1] Marini, *Pap. dipl.* p. 297 A et passim. Dans les textes grecs, le mot *numerus* se rend par *ἀριθμός*, ou plus élégamment *κατάλογος*. (Du Cange, v° ΚΟΥΑΡΤΟΠΑΡΤΩΝ.)

[2] Cf. ci-dessus, p. 365, note 8. Lersch lit ici : *Deo DeDicatus*, mais sans citer aucun exemple à l'appui de son interprétation.

[3] Prudent. *Peristeph.*

J'y lis + CONDETVR TOMOLO ANSERICO ET DEPOSICIO EIVS QVOd FACit MENSIs SEptember Dies XIIII vixIT IN SeCulo annVS XXXV

La formule QVOd FACIT..., dont je crois reconnaître ici l'existence, se rencontre dans les anciens textes[1].

On a trouvé, en 1847, dans un faubourg de la ville de Maestricht, des tombes de pierre sur l'une desquelles sont gravés quelques caractères barbares[2]. Je ne cite que pour mémoire ce monument, qui me semble appartenir aux dernières années de la période mérovingienne.

AUGST.

361-362.

L'Alsace illustrée, par Schœpflin, traduction de L. W. Ravenèz, t. III, p. 211, 212 et pl. XIX; — Steiner, *Inscr. Dan. et Rh.* n°s 2076 et 2077; *Altchr. Inschr.* p. 38 et 39; — Mommsen, *Inscriptiones Confœderationis Helveticæ latinæ*, n°s 307 et 308, cf. p. XX; — voir mes planches, n°s 243 et 246.

Je n'ai pu voir les deux inscriptions suivantes autrefois conservées dans une collection particulière. Je me bornerai donc à reproduire, d'après les copies de M. Ravenèz, ces monuments trouvés, en 1840, près de l'antique *Castrum Rauracense*[3].

D M +
IN HOC TVMOLO
REqVIISCIT BONE

[1] Voir Du Cange, v° *Quod fecit*, et ci-dessus ma Dissertation n° 324.

[2] A. Schaepkens, *Tombeaux chrétiens*, p. 7 et pl. I. Anvers, 1850. Extrait des *Annales de l'Acad. d'archéologie de Belgique*, t. VII.

[3] Voir, pour les débris antiques trouvés dans la contrée, Jacob Kolb, *Recherches sur les antiquités d'Augst*, et Ravenèz, *loc. cit.*

*memor*IAI BAVDO
. . .LVS QVI VIXIT
pl.m. ANNVS·LV·
*e*T *ob*IIT QVINTO DE
cimo *k*L OCTO*br*IS

Je dois, en traitant de cette première épitaphe, m'arrêter à une question souvent et longuement controversée.

Quelques monuments chrétiens indubitables portent, comme celui que nous avons sous les yeux, les sigles D M ou D M S, particuliers à l'invocation païenne[1].

Bien que, dans certaines épitaphes en vers, des fidèles, entraînés par la forme poétique, aient plusieurs fois nommé les Dieux Mânes[2], bien qu'une inscription chrétienne porte *in extenso* la mention DIS MANIBVS, qu'une autre débute par les sigles de la formule Θεοῖς Καταχθονίοις[3], plusieurs antiquaires ont voulu lire D*eo* M*agno* dans les lettres D.M[4]. Cette explication ne me paraît pas admissible[5].

Quelques érudits ont accepté sans réserve l'étrangeté d'un fait qui s'imposait si opiniâtrément, et en ont recherché la cause.

Passionei[6] explique de deux manières la présence des sigles D M,

[1] D*is* M*anibus*, D*is* M*anibus* S*acrum*. Bosio, 564; Lupi, *Ep. Sev.* p. 57, tab. IX; Fabr. VIII, XXXIX et seq.; Bold. l. II, c. XI; Mur. 1952 et *passim*, etc.

[2] Fabretti, p. 112; Gruter, 1052, 10; 1058, 1; 1061, 7.

[3] Lupi, *Ep. Sev.* p. 105.

[4] De ce nombre sont Boldetti, qui consacre un chapitre entier aux monuments de cette espèce (l. II, c. XI); Fabretti (p. 564), qui édifie laborieusement son système sur une inscription que Muratori (106, 6) et Marini (*Arv.* 633 B) refusent, avec raison, de reconnaître comme chrétienne; Gori (*Inscr. etr.* t. III, p. 360), qui lit avec Muratori (2102, 3) : D*eo* M*agno* AET*erno* sur un marbre portant, comme tant d'autres monuments chrétiens, la formule D*o*M*us* AET*erna* commune aux fidèles (Lupi, *Ep. Sev.* p. 173; Bold. 806, etc.), aux Juifs (Orelli, 2522) et aux gentils. (Voir le *Cod. Theod.* éd. Ritter, t. III, p. 154, 155.)

[5] L'essence des sigles fréquemment répétés est de tenir la place de mots tellement courants et si souvent exprimés *in extenso*, que des initiales suffisent à les indiquer; or le début *Deo magno* n'existe sur aucun marbre des premiers fidèles. (Voir, ci-dessus, p. 423.)

[6] *Iscr. ant.* p. 120, n° 56.

D M S sur les tombes chrétiennes; il pense que les fidèles ont vu, dans l'adoption de la formule romaine, une façon de protéger leurs tombeaux contre les attaques des persécuteurs[1], ou qu'ils ont parfois employé des pierres préparées pour des sépultures païennes. Zaccaria[2] incline pour cette dernière opinion, qui paraît encore acceptée aujourd'hui[3].

D'autres ont été, selon moi, plus près de la vérité.

M. R. Rochette[4] croit, avec Settele, que le fait se rapporte au temps de la confusion produite par la présence des deux cultes. C'est aussi l'opinion de Morcelli[5].

Maffei ne voit là qu'une marque de l'inattention du lapicide habitué à graver l'invocation aux Dieux Mânes sur le plus grand nombre des marbres[6].

Tout en acceptant le sentiment de ces derniers archéologues, j'attribuerai surtout l'emploi des sigles païens par les fidèles à une question de disposition matérielle, au besoin de *composer* les épitaphes

[1] Je ne puis partager ce sentiment. Ceux des fidèles qui avaient l'intelligence des sigles D.M. s'empressaient de les faire disparaître, lorsqu'il leur fallait employer pour leurs sépultures des marbres déjà chargés d'une inscription païenne. (Lupi, *Ep. Sev.* p. 111, 112; cf. De Rossi, ΙΧΘΥC, p. 31, n° 58.)

[2] *Inst. lapid.* II, VII, 1 et *Marm. Salon.* p. 40.

[3] Le P. Secchi (*Annales de philosophie chrétienne*, 1842, t. V, p. 298) a soutenu cet avis. L'argument qu'il invoque avec le plus de confiance est tiré d'un marbre que j'ai cité plus haut, et qui porte les sigles Θ. K. inscrits en tête d'une légende latine; ce fait prouve, suivant lui, que les tablettes destinées à recevoir les tituli étaient préparées à l'avance. Je ne puis voir dans le mélange des deux langues une preuve convaincante en faveur de son sentiment; rien n'est, en effet, plus fréquent que de rencontrer des mots ou des caractères grecs sur des inscriptions latines. Le musée d'Aix possède une inscription chrétienne trouvée à Messine (*Sicil. et obj. insul.* cl. XVII, n° 20), qui débute par les sigles D.M.S. Cette épitaphe, d'un même caractère barbare, tracé par une main qui n'a pas dû se reprendre, n'admet pas l'explication que patronne le P. Secchi. Il en est de même d'un titulus du musée Kircher, publié en fac-simile par le P. Lupi (tab. IX, n° 2), et portant aussi en tête D.M.S.; la grossièreté des caractères et le peu de soin avec lequel ces inscriptions ont été exécutées montrent qu'il n'y aurait eu pour l'ouvrier aucune économie de temps à graver sur le marbre deux ou trois lettres à l'avance.

[4] *Mém. de l'Acad. des inscript.* t. XIII, p. 179.

[5] *Op. ep.* t. II, p. 72.

[6] *Mus. Veron.* p. 179.

d'après les traditions de métier et suivant les types anciens placés sous les yeux de tous.

C'est dans ce but, sans doute, que l'habitude s'était répandue à Florence[1], comme à Milan et à Bologne[2], d'inscrire, en tête des monuments chrétiens, les sigles insignifiants B M, B*onæ* M*emoriæ*, comme faisaient les païens pour le D*is* M*anibus*[3].

Je n'oserais d'ailleurs affirmer qu'en traçant sur les marbres les initiales de cette dernière invocation, les quadratarii de la basse époque en eussent l'intelligence exacte, si je me reporte au mauvais témoignage que Sidoine Apollinaire nous a transmis de leur savoir[4].

J'ai déjà fait remarquer qu'une règle, d'une application certaine pour l'épigraphie de Rome, trouvait des exceptions dans les monuments des provinces[5]. Il en est ici de même. Dans un relevé des marbres des catacombes, M. de Rossi range, avec raison, parmi les épitaphes antérieures au IVe siècle, celles qui portent les sigles D M[6]; la formule initiale de notre inscription, sa contexture et son caractère ne me permettent pas de la faire remonter à une aussi haute antiquité. Autant que j'en puis juger sans avoir vu l'original, cette épitaphe me paraît appartenir au Ve siècle. On remarquera ici l'orthographe archaïque du mot *memor*IAI pour *memoriæ*[7].

La seconde inscription d'Augst, gravée sur un dé de pierre, était placée dans le tombeau sous la tête du squelette, disposition dont nous avons trouvé un exemple à Metz. Elle porte les mots suivants :

[1] Gori, *Inscr. Etrur.* t. III, *passim.*

[2] Grut. cl. XXIV, *passim.*

[3] Je citerai encore les lettres D. P. placées en tête de l'inscription D. P. FLAVIAE INFANTIS DVLCISSIMAE, et que Boldetti (p. 463) interprète, à tort selon moi, par D*eo* P*otenti;* le génitif qui suit, et la comparaison des monuments, montrent suffisamment que ces sigles représentent le mot D*e*P*ositio.* (Cf. Grut. 1057; Bold. 397, 401, etc.)

[4] Lib. III, ep. XII. Une inscription chrétienne débute par les sigles M.S.D. (Bold. p. 460). Cette inversion étrange semble prouver que les graveurs des derniers temps ne comprenaient pas la valeur précise de ces initiales. On sait, d'ailleurs, de combien de fautes matérielles les lapicides ont couvert les marbres, au mépris du bon sens, de la grammaire et de la prosodie (voir ci-dessus p. 153, note 5, et ma Dissertation n° 492).

[5] Voir ci-dessus, p. 370.

[6] ΙΧΘΥC, p. 7.

[7] Egger, *Reliquiæ,* p. 52, 127, 307 et 345; cf. ci-dessus ma Diss. n° 230.

HIC REQVIISCT
RAdOARA
INCX·

Contrairement à l'avis de MM. Ravenèz et Steiner, je ne peux voir dans la dernière ligne que l'épithète INOX, pour *innox*, si fréquente sur les marbres chrétiens[1].

HOHBERG.

362 A.

Mittheilungen der Antiquarische Gesellschaft in Zürich, t. III, pl. VIII, fig. 20 et p. 48; — Mommsen, *Inscript. confed. Helvet.* p. 102; — voir mes planches, n° 247.

A Hohberg, près Soleure, on a découvert, dans une tombe, l'anneau d'argent dont je donne la copie. Le chiffre gravé sur le chaton paraît présenter les éléments du génitif VERANI[2].

On peut consulter, sur les antiquités sorties des mêmes fouilles, la note publiée par la société archéologique de Zurich.

MONGIFI, BEL-AIR, LAVIGNY, SAINT-MAUR, LA BALME.

363, 366, 367, 368 et 373.

Voir mes planches, n°s 248, 252, 253, 251 et 254.

Les cimetières antiques de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, du canton de Vaud et du nord de la Savoie, ont fourni des bijoux chrétiens damasquinés[3] d'un caractère tout particulier. Ce sont des fibules

[1] Bold. 385; Rein. XX, 146; Vermiglioli, *Iscr. Perug.* 1re éd. t. II, p. 442; voir ci-dessus, Inscription n° 38, etc.

[2] Le nom de Veranus, fréquent dans l'est de la Gaule, a été porté par plusieurs personnages ecclésiastiques du ve et du vi^e^ siècle.

[3] Je trouve, dans la *Notitia*, l'indication

portant des inscriptions ou des représentations symboliques, et dont la plupart me semblent appartenir à l'époque mérovingienne.

A Saint-Maur, près Lons-le-Saunier, on a trouvé deux agrafes, l'une avec le nom du possesseur, ONORATVS et le chrisme imparfaitement tracé[1]; l'autre réunissant, dans un même cadre, un sujet que je n'ai pu déterminer et l'image de Daniel debout et en prière entre deux lions qui lui lèchent les bras; autour est gravée une légende très-mutilée, où je lis les mots RENATVS DEACONVS VIVAT... CVM PACE?? ANNVS CEN[TVM?[2]] Daniel paraît y être à peu près nu, suivant le type traditionnel. Par une rare exception, il est vêtu[3] sur une fibule décou-

de trois ateliers de damasquinage, situés à Arles, à Reims et à Trèves. (Böcking, *Notitia*, Occid. p. 50 et 364, 365.)

[1] Ed. Clerc, *La Franche-Comté à l'époque romaine*, pl. VII et p. 65; voir mes planches n° 253.

[2] Ed. Clerc, *ibid.* voir mes pl. n° 251. Les mots IN ou CVM PACE, que je crois retrouver ici, ne s'inscrivaient pas exclusivement sur les tombes. On les remarque dans les légendes de quelques verres chrétiens : HILARIS *vivas cu*M TVIS OMNIBV FELICITER SEMPER IN PACE DEI, Bold., p. 514; CONCORDI BIBAS IN PACE DEI, Buon, *Vetri*, Tav. V, n° 1; HILARIS VIVAS CVM TVIS FELICITER SEMPER REFRIGERIS IN PACE DEI, Tav. XX, n° 2.

[3] Parmi les nombreux monuments antiques qui représentent Daniel dans la fosse aux lions, je n'en connaissais encore que cinq sur lesquels le prophète ne fût pas figuré nu. Ce sont : 1° une pierre gravée de la collection Hamilton, reproduite par M. Perret (*Catac.* t. IV, pl. XVI, n° 8); 2° un sarcophage de Ravenne, exécuté en 641 (Spreti, *De origine et amplitud. Ravennæ*, t. I, tav. VIII; Ciampini, *Vet. monim.* t. II, tav. III et p. 7); 3° un médaillon de bronze argenté, de style antique (Bottari, t. I, p. 26 et 27); 4° un bas-relief, publié par M. de la Marre et qui ne paraît pas postérieur au Ve siècle (Note sur un bas-relief trouvé à D'jemila, *Revue archéol.* du 15 juin 1849); 5° une lampe de terre, de fabrication byzantine, acquise par moi à la vente du cabinet de M. R. Rochette; sur ce monument, l'ange et Habacuc portant un pain accompagnent le sujet principal.



(Voir encore Perret, *Catac.* t. II, pl. XLII.) Les quatre premiers monuments, ainsi qu'une fibule de Lavigny dont je vais parler, et que la lettre de son inscription permet d'attri-

verte à Vuillecin, près Pontarlier[1], et sur quatre autres de Severy, Arnex, Lavigny et Mongifi[2]. Dans ces compositions et sur deux autres autres pièces de Montillier et de la Balme, le saint est représenté debout entre les lions qui lui lèchent les pieds ou les bras[3]. L'agrafe de Lavigny[4] porte l'inscription suivante : NASVALDVS NANSA ✝ VIVAT DEO VTERE FELEX[5] DANINIL[6]; celle de Mongifi[7], quelques mots d'une intelligence difficile, qui rappellent les déformations subies par les légendes romaines sur les monnaies impériales de fabrication barbare. Il en est de même d'une fibule du cimetière de la Balme, sur laquelle

buer au commencement du VI[e] siècle, montrent que, contrairement à l'opinion d'Émeric David (*Histoire de la peinture*, p. 59, 60), Daniel fut représenté vêtu, entre les lions, antérieurement au concile quinisexte. Je lis dans la *Normandie souterraine*, p. 250, qu'en Bourgogne on remarque souvent, sur les plaques de bronze, un homme placé entre deux lions avec ces mots : « *Daniel propheta.* » Je n'ai pu savoir si M. l'abbé Cochet fait ainsi allusion aux monuments que je reproduis ou à des objets qui me seraient inconnus.

[1] Ed. Clerc. *La Franche-Comté à l'époque romaine*, pl. VII.

[2] *Bracelets et agrafes antiques*, par Fred. Troyon, pl. II, n[os] 2 et 5; pl. III, n[os] 1 et 6, dans le t. II des *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*. Le même sujet est encore reproduit sur une broche de Montillier, tav. II, n° 3, et sur un fragment de même nature trouvé dans le Jura. (D. Monnier, *Ann. du Jura pour 1841*, pl. I).

[3] D. Monnier. *Ibid.* Gosse, *Notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève*, pl. II, fig. 5.

[4] Voir mes planches, n° 252. Ce petit monument est encore publié dans l'*Allgemeine Zeitschrift fur Geschichte*, t. V, p. 272, et dans le *Magasin pittoresque*, 1854, p. 276.

[5] La formule *utere felix* paraît montrer que cette fibule avait été offerte en présent. La même acclamation figure sur plusieurs objets antiques. (Visconti, *Supellet. d'arg.* tav. XV; Muratori, 391, 2; Spon, *Miscell.* p. 297, n° 11; Buonarotti, *Vetri*, p. 208; Ficoroni, *Piombi*, tav. IV, n° 2; *Gemmæ litter.* p. 54, 55; Fontanini, *Discus votivus*, p. 55; Mommsen, *Inscr. Helv.* p. 102; Cochet, *Norm. sout.* p. 83 et 388. Voir, pour l'acclamation grecque correspondante, ΧΡΩ, *utere*, Ficor. *Gemmæ litter.* p. 43, 44; Buonarotti, *Vetri*, p. 193; *Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XIII, p. 722, 2[e] série, et, dans le *Bulletin archéologique de l'Athenæum français*, 1856, p. 10, une pâte de verre de ma collection, portant les mots ΕΙΡΗΝΗ ΧΡΩ, *utere in pace?*)

[6] Probablement DANIHIL pour *Daniel*; c'est l'indication du sujet. Je retrouve dans d'autres textes ce nom orthographié *Danihel*. (*Erchamberti breviarium*, à la suite du Grég. de Tours de Ruinart, p. 1353; Pindemonti, *Sacre antiche inscrizioni*, pl. V; Pardessus, *Diplomata*, II, 45.)

[7] Voir mes pl. n° 248. Ce bijou figure aussi dans la III[e] pl. du *Congrès scientifique de la France*, Besançon, 1841.

sont figurés deux personnages en prière[1]. Pour tous ces bijoux, que je n'ai pu voir et dont la partie trouvée en Suisse appartient au musée de Lausanne, j'ai suivi les copies publiées par MM. Clerc, Gosse et Troyon.

Je mentionnerai encore, en terminant cette note, d'autres fibules, qui, bien que sans inscriptions, n'en présentent pas moins un intérêt particulier pour l'étude de l'antiquité chrétienne. Ces pièces, provenant de même du Jura, de la Suisse et de la Savoie, portent des personnages en prière[2] et un autre sujet, qui semble être l'adoration de la croix[3].

BEL-AIR.

364-365.

Fr. Troyon, *Description des tombeaux de Bel-Air, près Chéseaux sur Lausanne*, 1841, p. 4, 5, pl. I, n° 29, et II, n° 4; — voir mes planches, n°s 249 et 250.

J'emprunte aux planches de M. Troyon la figure de deux anneaux mérovingiens, sortis de l'important cimetière de Bel-Air. M. Ch. Lenormant, qui a bien voulu en examiner les monogrammes, a reconnu sur le n° 364 le nom de RAGNERIVS; sur le n° 365 celui de SIGDVNVS ou SIGVDVNVS. Une fibule[4] et une bague d'argent[5], déjà décrites dans ce travail, présentent des chiffres analogues. M. Troyon rappelle que le territoire de Chéseaux fournit des vestiges romains[6].

---

[1] Gosse, *Notice sur d'anciens cimetières*, pl. II, fig. 4. Voir mes pl. n° 254.

[2] Ed. Clerc. *Op. cit.* pl. VII. *Mittheilungen*, pl. III, n°s 4 et 5. Gosse, *Notice*, pl. II, n°s 1, 2, 3.

[3] *Mittheilungen*, pl. II, n° 1, pl. III, n°s 2 et 3. Cf. *Congrès scientifique de la France*, pl. III.

[4] Voir mes pl. n°s 138 A et 138 B.

[5] Voir mes pl. n° 247.

[6] P. 10, note 23. Cf. Cochet, *Normandie souterraine*, p. 315.

366, 367, 368.

Voir ci-dessus, p. 492 à 495.

SION.

369.

J.-J. Scheuchzer, *Itinera per Helvetiæ Alpinas regiones*, p. 489, avec une note de Cuper; — *Mercure Suisse*, avril 1746, p. 309; — De Rivaz, *Éclaircissements sur le martyre de la légion Thébéenne*, p. 116; — *Gallia chr.* t. XII, p. 731; — Haller, *Helvetien unter den Römern*, t. I, p. 277, 314; — Murith, *Médailles, inscriptions, statues et autres antiquités du Valais*, n° 39 (ms); — Hagenbuch, *Helv. litter.* t. IV, p. 514 (ms); — Schiner, *Description du département du Simplon*, p. 340; — Osann, *Syll. inscr. ant.* p. 561; — Marini, dans la *Coll. Vat.* t. V, p. 345, 1; — Orelli, *Inscr. lat. ampl. coll.* n° 250, et *Inscr. Helv.* Turici, 1844, p. 130, n° 142; — Amati, *Peregrinazione al S. Bernardo*, etc., p. 440; — Boccard, *Hist. du Valais, avant et sous l'ère chrétienne*, p. 400; — Steiner, *Sammlung und Erklärung altchristlicher Inschrift in Rheimgebiete*, p. 39; — Blavignac, *Hist. de l'archit. sacrée dans les anc. évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, p. 11; — Th. Mommsen, *Inscr. Conf. helv. lat.* n° 10; — voir mes planches, n° 231.

DEVOTIONE · VIGENS ·
AVGVSTAS · PONTIVS · AEDIS ☧
RESTITVIT · PRAETOR ·
LONGE · PRAESTANTIVS · ILLIS ·
QVAE · PRISCAE · STETERANT ·
TALIS · RESPVBLICA · QVERE ·
DN · GRATIANO · AVG · IIII · ET MER · COS ·
PONTIVS · ASCLEPIODOTVS · V P P D D ·

Ce marbre est conservé à l'hôtel de ville de Sion. M. Mommsen, qui l'a récemment publié, a été frappé de la présence du monogramme

sur un monument public de l'an 377[1], et une note de M. de Rossi, qu'il a insérée dans son texte, constate que, dans ces conditions, le titulus de Sitten présente le premier exemple connu du sigle constantinien.

Le second exemple du chrisme sur un monument public me paraît appartenir à l'an 390; je l'ai relevé sur l'inscription d'une colonne de Saint-Paul-hors-les-Murs[2].

Il est remarquable de voir, avant la fin du IVe siècle, réparer un monument chrétien auquel la légende applique l'épithète de *priscæ ædes*. Rivaz, dont je partage le sentiment, ne doute pas qu'il ne s'agisse ici d'un édifice religieux[3].

Cette restauration correspond à l'une des plus étranges époques que présente l'histoire de la chute du monde romain. A ce moment, les cultes orientaux débordent le vieux paganisme qui croule de toutes parts; c'est en effet dans les années 376 et 377 que nous trouvons, sur les marbres, le nombre le plus considérable de monuments des adorateurs de la grande Déesse et de Mithra[4].

En publiant, sous le titre d'*Epitaphium Victoriani abbatis monasterii Agaunensis*, une pièce épigraphique de Fortunat[5], Luchi fait observer, avec Mabillon[6], que la leçon du mot *Agaunensis* n'a rien de certain, et qu'on lit ailleurs : *Abbatis de monasterio Asanæ.* Il s'agit ici, ajoute le savant éditeur, non pas d'Agaunum, car le nom de Victorianus ne figure pas dans la liste des abbés de son monastère, mais probablement d'Asana en Espagne.

Dans un antique manuscrit de la Bibliothèque impériale, la pièce

[1] *Domino Nostro* GRATIANO AVG*usto* IIII. ET MER*obaude Consulibus.*

[2] Nicolai, *Della basilica di S. Paolo,* p. 10.

[3] *Éclaircissements,* loc. cit. Cf. Forcellini, V° *Augustus.*

[4] Grut. 27, 4; 28, 2; 192, 3; 1080, 4; Murat. 382, 2; 388, 1.

[5] Lib. IV, c. XI.

[6] *Ann. Bened.* t. I, p. 189; cf. *Acta SS. ord. Bened.* t. I, p. 568, et Ruinart, *Acta sincera,* éd. de 1713, p. 274. Le Cointe a également pensé qu'il ne pouvait s'agir ici d'Agaunum. (*Ann. eccl. Franc.* t. I, p. 535.)

de Fortunat est intitulée : *Epitaphium Domni Victoriani primi abbatis de monasterio Asani in Spania*[1]. En présence d'un témoignage qui confirme pleinement l'opinion de Mabillon et de Luchi, l'attribution de notre petit poëme à un personnage de la Gaule ne saurait être maintenue.

[1] S. Germ. lat. 844, in-4°, f° 50 r°. Voir, sur ce manuscrit, le travail de M. Guérard. (*Notices et extraits des mss. de la Bibl. du Roi,* t. XII.)

FIN DU PREMIER VOLUME.

1

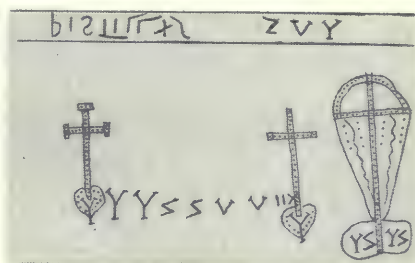


Marbre blanc. Haut. 0,51. Larg. 0,52.

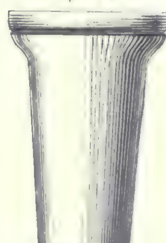
3



Tuile. Haut. 0,18. Larg. 0,13.

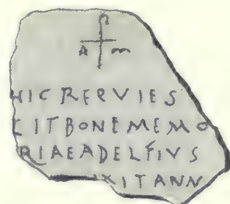


2



Vase de terre. Haut. 0,138. Larg. 0,009

4



Marbre blanc. Haut. 0,21. Larg. 0,255.

5



Marbre blanc.



6

VIVAS IN DEO

ASBOLI

7

ACEITIGRIDIUSCAS

TUSPUEREHECTORIEIIX

IAMPIRQUIBEATUSQUI

« Inscription sur pierre blanche dite pierre de Tonnerre
« haute de 2 pieds sur 21 pouces de large, dans le jardin
« du presbytère » (Ms de Beaumeni)

8

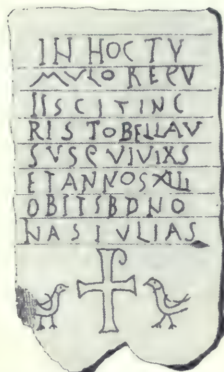
PERSIIECUIUMSINISAI

CVIICOL NACIONI

TRANSIVIIISXIPAI

MARTIN PAÇ KPPECESSII

10



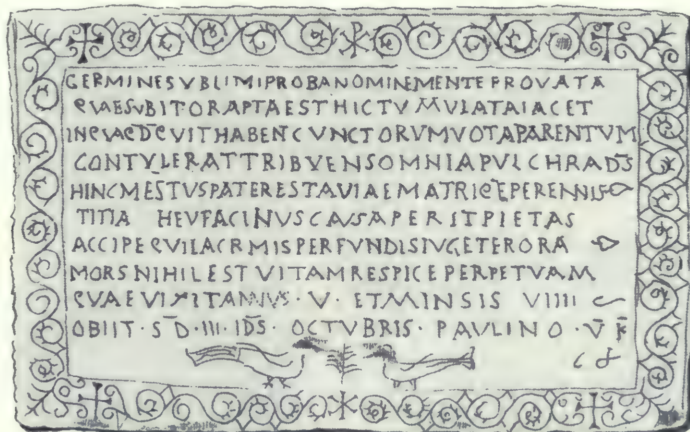
Marbre blanc Haut 0,40 Larg 0.27.

11



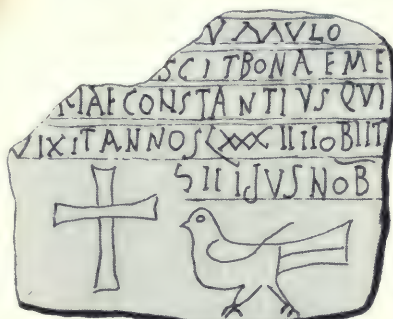
Marbre blanc. Haut. 0 185. Larg 0,18.

9



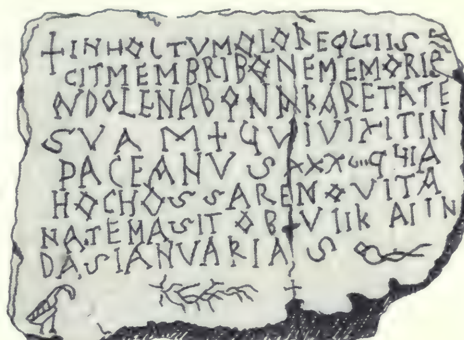
Marbre Haut 0,43 Larg 0 60.

12

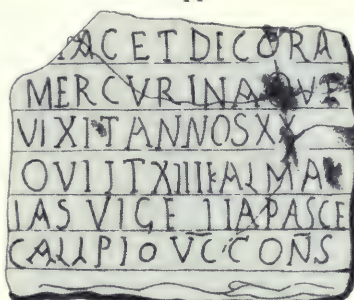


Marbre blanc. Haut. 0,39. Larg. 0,335.

13

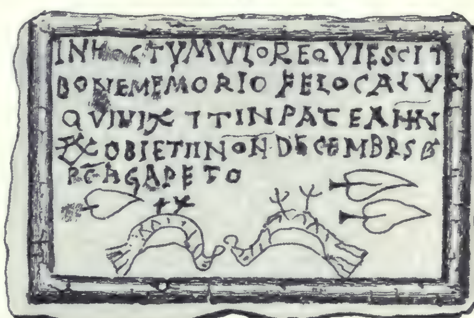


14

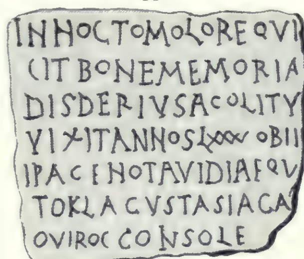


Marbre blanc Haut 0,26. Larg 0,28.

15

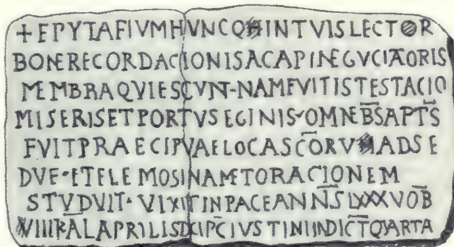


16



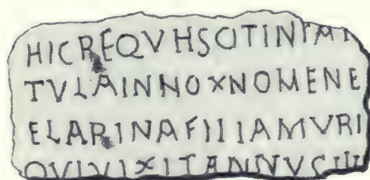
Marbre blanc Haut. 0,24. Larg 0,26

17



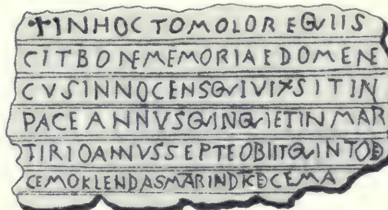
Pierre blanche Haut 0,25 Larg 0,53

18



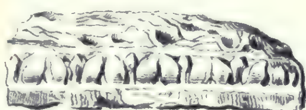
Pierre blanche. Haut 0,155 Larg 0,34

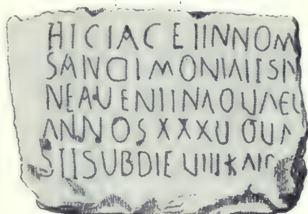
19



Haut. 0,20. Larg. 0,43.

20



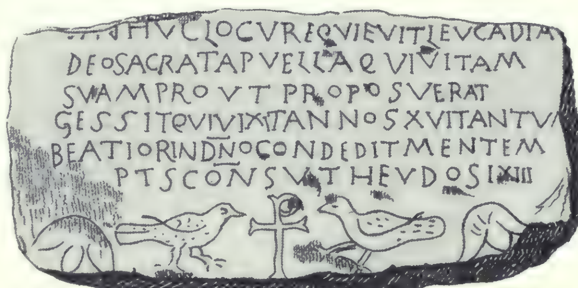


Marbre blanc.
Haut. 0,26. Larg. 0,38. Epaiss. 0,10

23

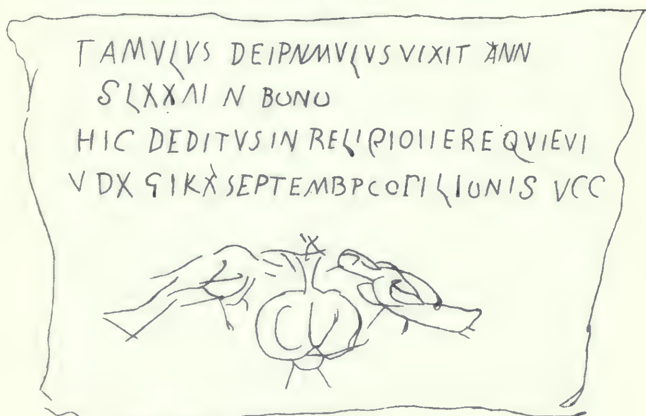
IN HOC LOCO REQVIESCIT
FAMOLVS DI STEFANVS PRIMICIRIVS
SCOLAE LECTORVM SERVIETINSECL
LVGDVNINSI VIXIT ANNOS TXIV
OBIIT VIIII KL DECEMBRIS
DVODECIES P·C· IVSTINI
INDICTIONE XV

21

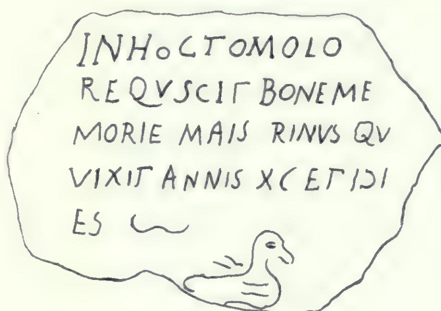


Marbre blanc.
Haut. 0,30. Larg. 0,67. Epaiss. 0,11.

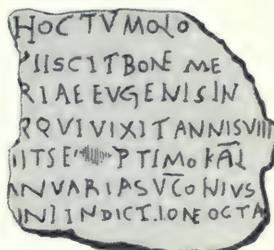
22



24

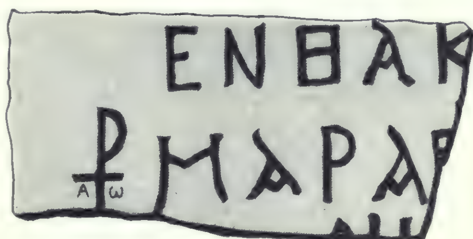


25



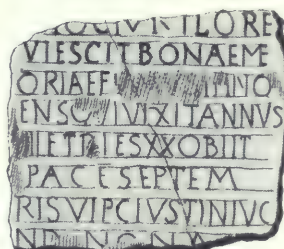
Marbre blanc. Haut 0,25 Larg 0,25

26



Marbre blanc. Haut. 0,293. Larg. 0,665

27



Pierre blanche. Haut. 0,35. Larg. 0,305

28



Marbre blanc. Haut. 0,42. Larg. 0,45

29

HICEACIT GERMANITAS FRATRIS
ADQVE SORORIS QVORVM AMABILI
TAS IVSTA MERVIT CONIVCTA QRI
SANCTAE ABITATIONI MORA
LECIT BRAE VISEORVM QVITA
FVISSE DICATVR INNOCENTIAE
MERITVM ABENT APVT DEVM
ANIMA PERPETVA VITA
FIRMATA MAXIMIVS
QVI VIXIT AN XI ET M ET D
PORCARIA VIXIT AN II ET M SI
ET DOPTAM VO BIS FILCISSIMI
VALEATIS Q INNOCENTIVM N
OMINA MEMORIAM RECENSI
TES

Marbre blanc. Haut. 0,423. Larg. 0,45.

30

IN HOC TVMVLO REQVIS
CET BONAE MEMORIAE
SICVANA QVAE VIXIT
ANNOS XXX OBIIT IN
PACE X G KAL IVNIAS
ABIENO V CONS

Marbre blanc. Haut. 0,22. Larg. 0,28.

31

HIC NONNVS EIACES
SANCTORVM Q CHORI
PERNOCTANS HYMNIST
PARVA TIBI SERVAN
SANCTORVM
QVI

Marbre blanc. Haut. 0,34. Larg. 0,42.

32

IN HOC LOCO REQVI
ESCET IN PACE BONE
MOMERNE PRELECTA
QVI VIXIT ANNVS XXXV
OVIET IN PACE
XII K SEPTEMBRIS

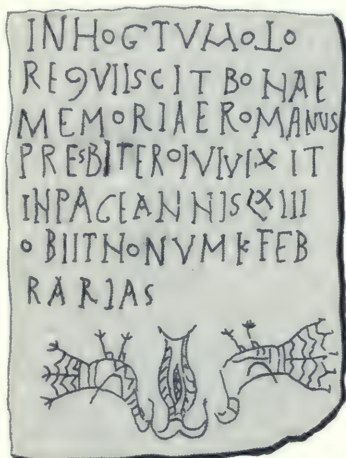
Marbre blanc. Haut. 0,29. Larg. 0,60.

33



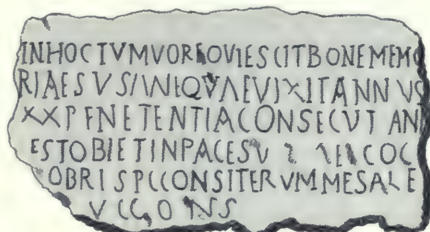
Pierre. Haut 0,80. Larg. 1m96.

34



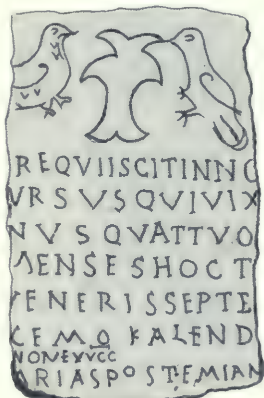
Pierre. Haut. 0,395. Larg. 0,33.

35



Pierre. Haut 0.35. Larg. 0,59.

36



Pierre. Haut. 0,35. Larg. 0,252.

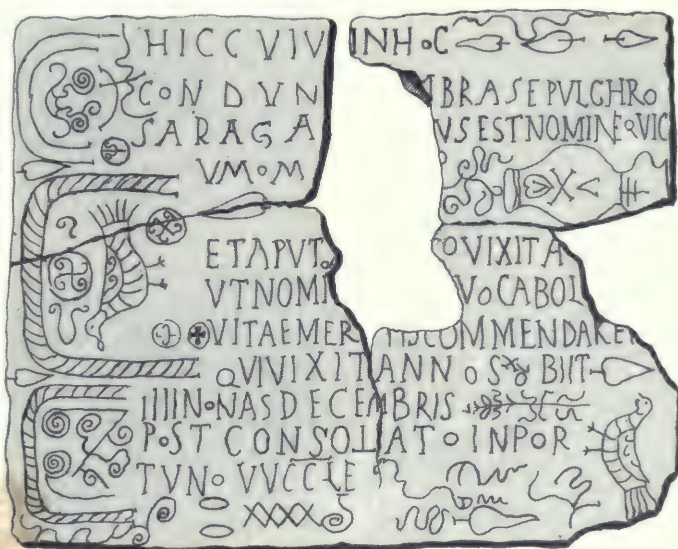
37



Marbre blanc. Haut. 0,45. Larg. 1m,20.

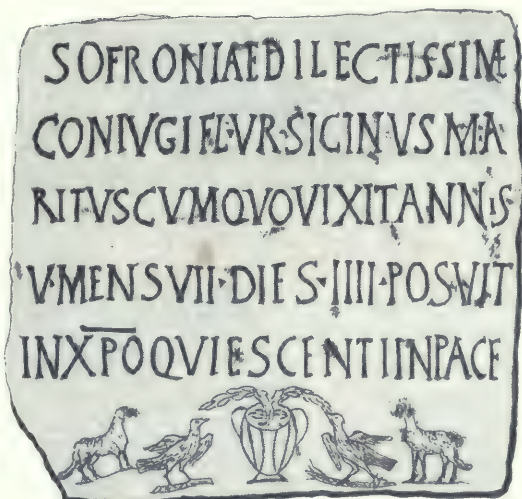
37

38



Marbre blanc. Haut. 0,435. Larg. 0,59

39



Marbre blanc. Haut. 0,59. Larg. 0,63

40

Haut. 0,20. Larg. 0,365.

41

Pierre. Haut. 0,57. Larg. 0,42.

42

Pierre. Haut. 0,20. Larg. 0,28.

43

Marbre blanc Haut 0,19 Larg. 0,21

44

Marbre blanc Haut 0,19 Larg. 0,45

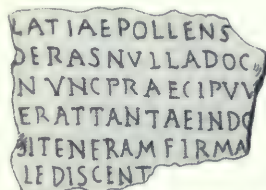
45

Marbre blanc Haut 0,21 Larg. 0,31

46

Pierre. Haut 0,37. Larg. 0,45

47



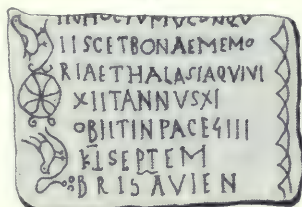
Marbre blanc Haut 0,26 Larg 0,33

48



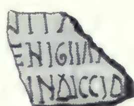
Marbre blanc Haut 0,22 Larg 0,34

49



Pierre Haut 0,22 Larg 0,40

50



Marbre blanc. Haut 0,08. Larg 0,09.

51



Pierre Haut 0,25 Larg 0,25.

52

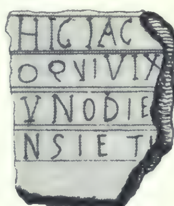
Marbre blanc. Haut 0,604. Larg 0,078

53



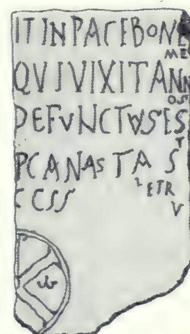
Marbre blanc. Haut 0,23 Larg 0,23.

54



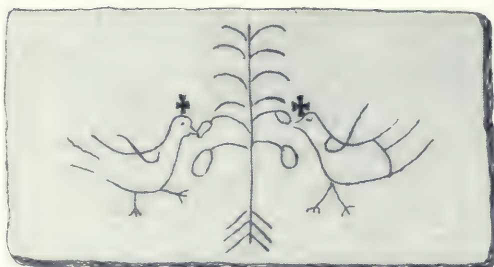
Marbre blanc Haut 0,16 Larg 0,10

55



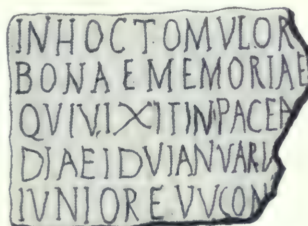
Marbre blanc veine Haut 0,41 Larg 0,20?

56



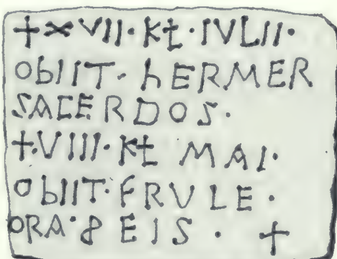
Marbre blanc. Haut 0,14. Larg 0,25.

57



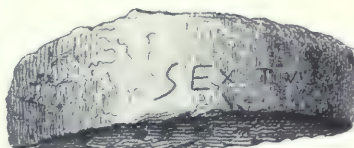
Marbre blanc. Haut 0,28 Larg 0,35

58



Pierre Haut. 0,29 Larg. 0,33

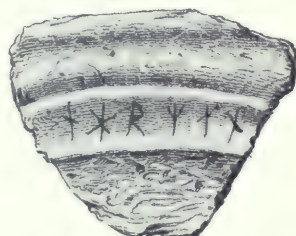
62



Pierre calcaire Haut. 0,15

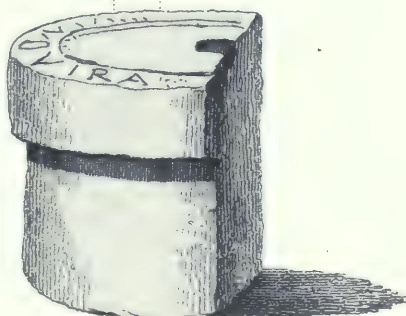


63



Pierre calcaire. Haut. 0,15

59



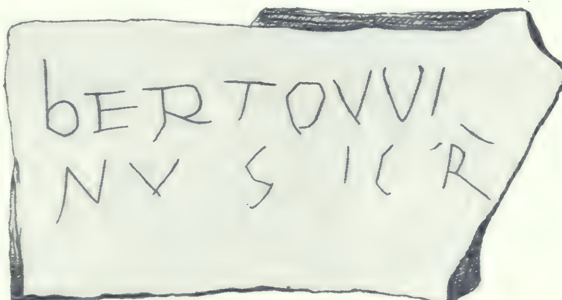
Pierre calcaire Haut. 0,52. Diamètre 0,56

64



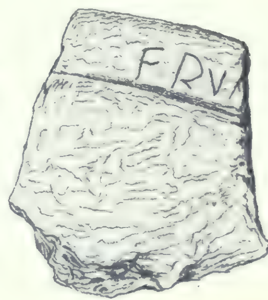
Pierre calcaire
Courbe 0,32. Haut. 0,22.

60

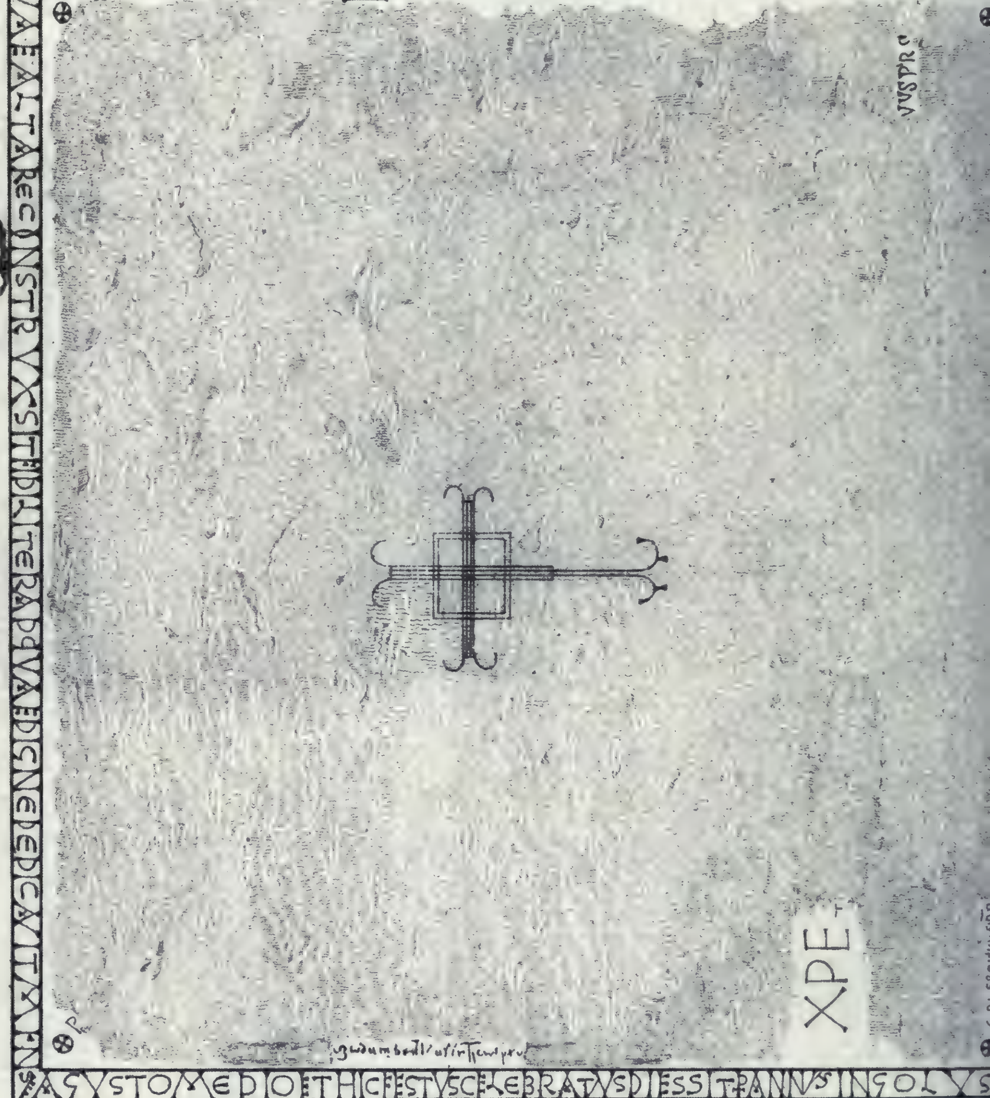


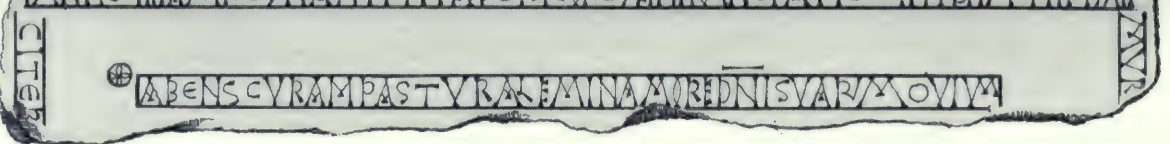
Ardoise.

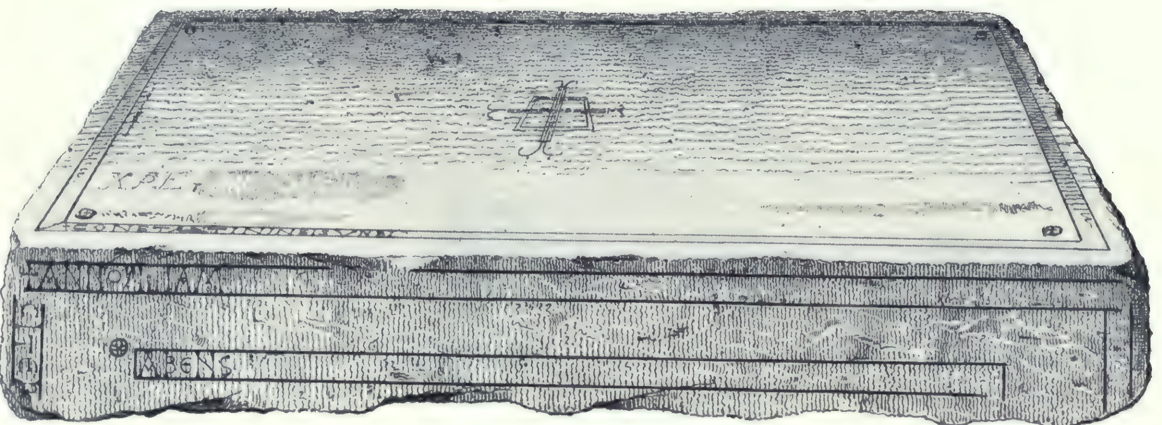
65



Pierre calcaire
Long 0,29. Larg 0,27.


XPE





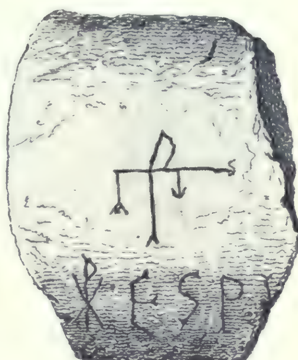
Pierre de Caen—Longueur 0,106. Largeur 0,99. Epaisseur 0,145.

66



Pierre calcaire.
Haut 0,25

67



Pierre calcaire.
Courbe, 0,63. Larg 0,27.

68



Pierre calcaire.
Courbe. 0,46. Larg 0.29.

69



Pierre calcaire.
Courbe, 0,42. Larg 0,12

70



Pierre calcaire.
Courbe, 0,28. Larg 0,10

71



Pierre calcaire.
Courbe, 0,50. Larg 0,36

72



Pierre calcaire.
Courbe, 0,30. Larg 0,12

73



Pierre calcaire.
Haut 0,18.

74



Pierre calcaire.
Courbe, 0,115. Larg. 0,19.

75



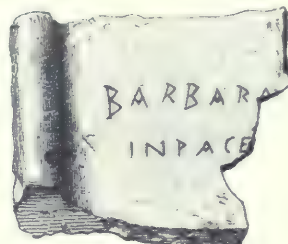
Pierre calcaire. Haut. 0, 20.

76



Tuile.
Haut. 0,15 Larg. 0,14

77



Tuile. Haut. 0,16. Larg. 0,17.

78



Tuile.
Haut. 0,14. Larg. 0,22.

79



Pierre calcaire.
Haut de la face 0,11. Larg. 0,27.

80



Tuile.
Haut. 0.12. Larg. 0,16.

81



Tuile Haut 0.12 Larg. 0.12

82



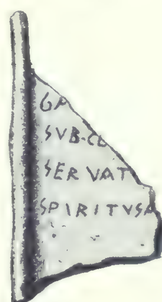
Tuile.
Haut. 0,9. Larg. 0,16.

83



Tuile. Haut. 0,12 Larg. 0,14

84



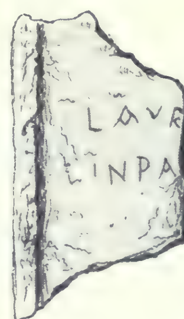
Tuile. Haut. 0,23. Larg. 0,12

85



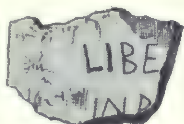
Tuile. Haut. 0,185 Larg. 0,17.

86



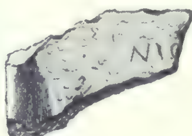
Tuile.
Haut. 0,23 Larg. 0,145.

87



Tuile Haut 0,12 Larg 0,20.

88



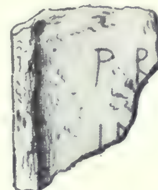
Tuile
Haut. 0,06. Larg. 0,11.

89



Tuile.
Haut. 0,11
Larg 0,850.

90



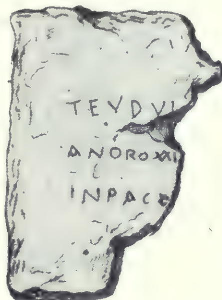
Tuile.
Haut. 0,10. Larg 0,09.

91



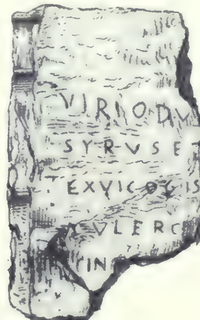
Tuile.
Haut. 0,22. Larg 0,11.

92



Tuile.
Haut. 0,23. Larg 0,17.

93



Tuile.
Haut. 0,25. Larg 0,19.

94



Tuile.
Haut 0,20. Larg 0,12

95



Tuile.
Haut. 0,13 Larg 0,20

96



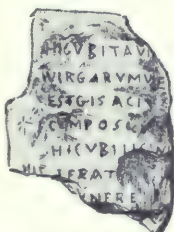
Tuile.
Haut. 0,1350. Larg 0,15.

97



Tuile.
Haut. 0,06. Larg 0,09

98



Tuile Haut 0,19 Larg 0,15

99



Tuile
Haut. 0,1050. Larg 0,05.

100



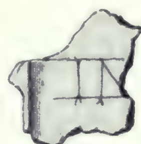
Tuile.
Haut. 0,05.
Larg 0,10.

101



Tuile.
Haut. 0,13.
Larg 0,07.

102



Tuile
Haut. 0,07. Larg. 0,08.

103



Tuile
Haut. 0,09.
Larg. 0,08.

104



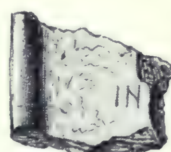
Marbre blanc.
Haut. 0,02.
Larg. 0,02.

105



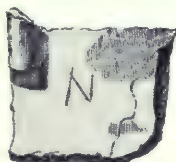
Tuile
Haut. 0,055. Larg. 0,055.

106



Tuile
Haut. 0,09. Larg. 0,12.

107



Tuile.

108



Tuile
Haut. 0,12. Larg. 0,11.

109



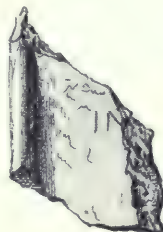
Tuile
Haut. 0,17. Larg. 0,15.

110



Tuile
Haut. 0,15. Larg. 0,11.

111



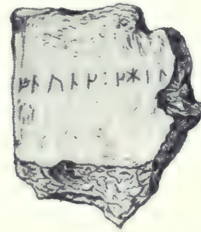
Tuile
Haut. 0,17. Larg. 0,1225.

112



Tuile. Haut. 0,16. Larg. 0,28.

113



Tuile Haut. 0,12. Larg. 0,09.

114



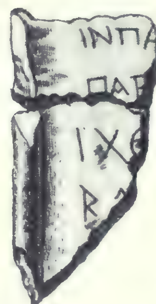
Marbre blanc saccharoïde
Haut. 0,17. Larg. 0,11. Epaiss. 0,03

115



Tuile Haut. 0,145. Larg. 0,15.

116



Tuile
Haut. 0,22.
Larg. 0,1250.

117



Tuile. Haut. 0,21. Larg. 0,29.

118



Haut 0,18 Larg 0,22

119



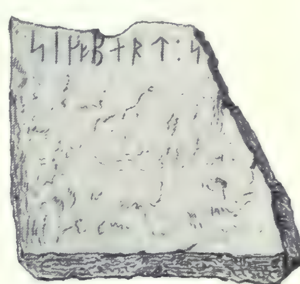
Terre cuite.
Larg 0,05. Haut. 0,065.

120



Tuile. Haut 0,20. Larg. 0.12

121



Tuile Haut 0,20 Larg 0,21

122



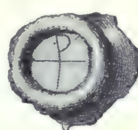
Tuile Haut. 0,11. Larg. 0,15.

123



Terre cuite.
Larg 0,06. Haut. 0,08.

124



Terre cuite.
Diamètre 0,039.

125



Terre cuite.
Haut. 0,05. Larg. 0,035.

126



Terre grise.
Larg 0,03.
Haut. 0,025.

127



Terre grise
Haut 0,03 Larg 0,035.

128



Terre grise.
Haut 0,04 Larg. 0,04

129

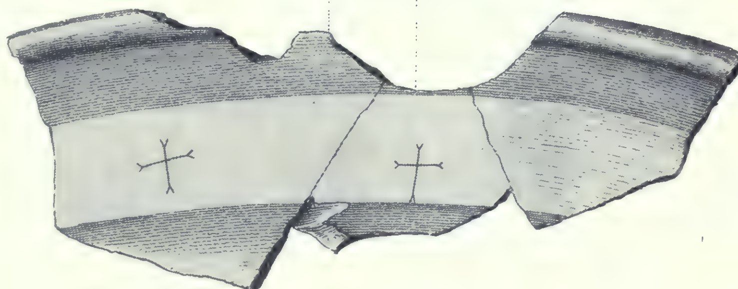


Fragment de Vase de terre grise
Haut. 0,03. Larg. 0,06.

130

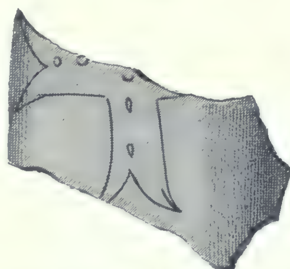


131



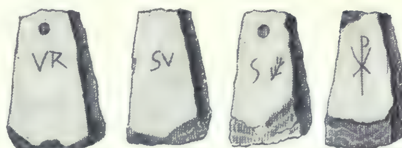
Terre rouge. Larg 0,06. Haut 0,045.

132



Fragment de Vase de terre jaune
Haut. 0,02. Larg. 0,04.

133



Terre cuite. Haut. 0,095.

134



Larg 0,04.
Haut 0,05.

135

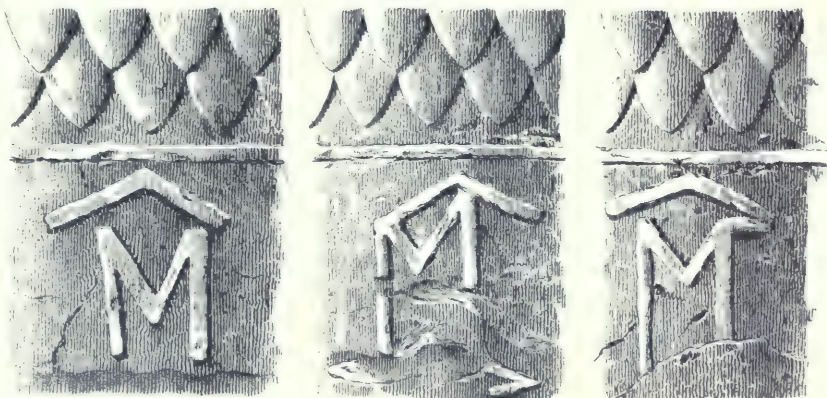


Pierre calcaire Haut 0,31 Larg 0,40

136



Pierre
Hauteur, 0,54
Diamètre, 0,27.



137

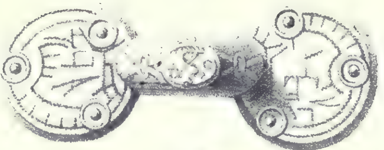


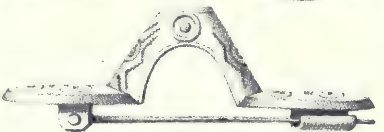
Grandeur d'exécution.

138 b.



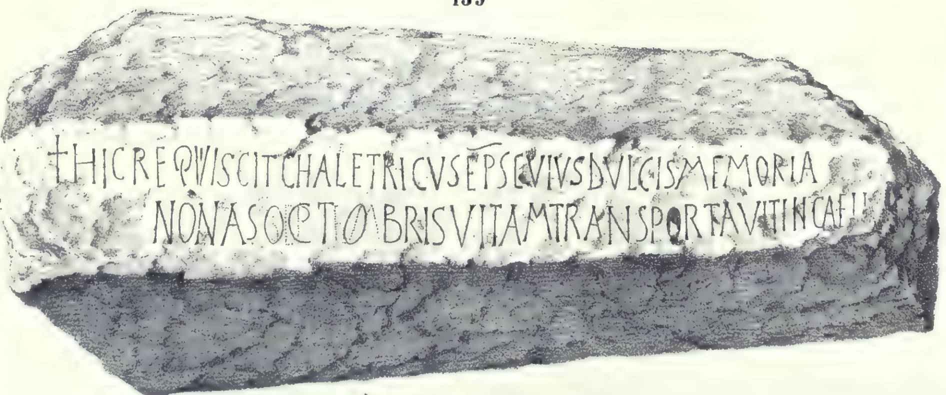
138 a.

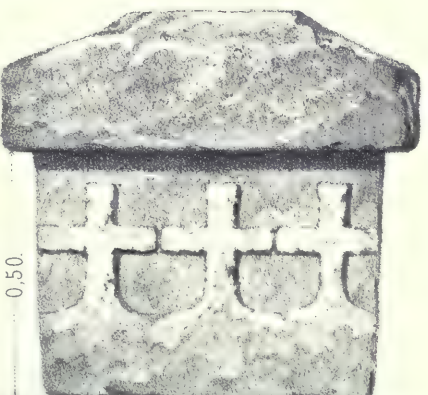




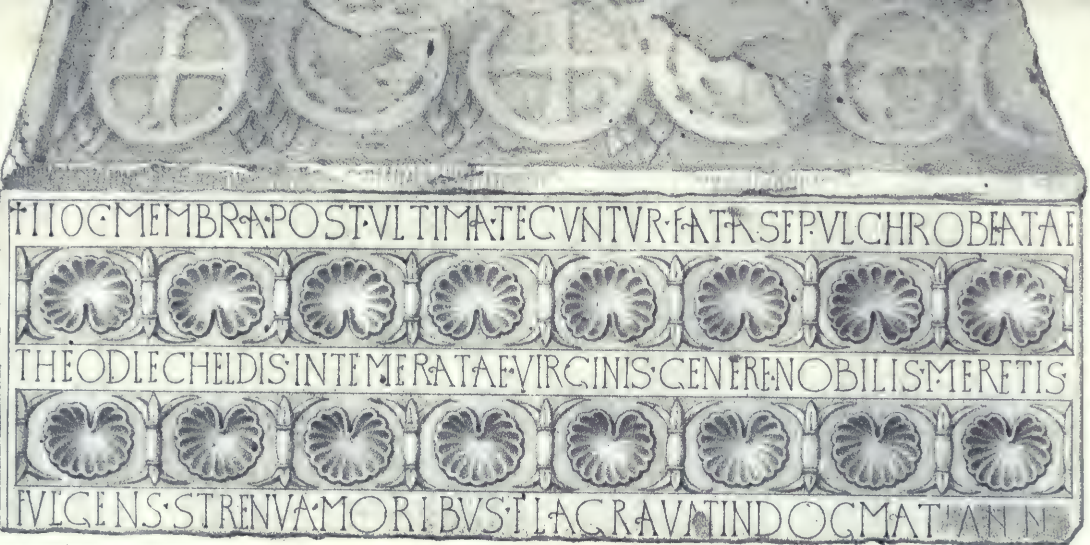
Réduction à moitié.

139





Pierre.
Long. 2m 13. Larg. à la tête, 0,80.



Haut. 0,59

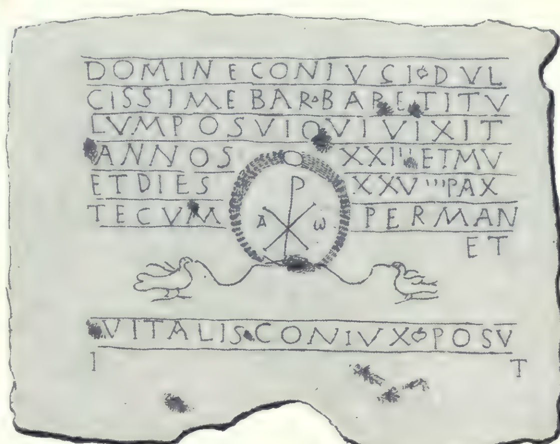
Pierre. Larg. 1m 70.



Haut. 0,59

Larg. 1m.33

141



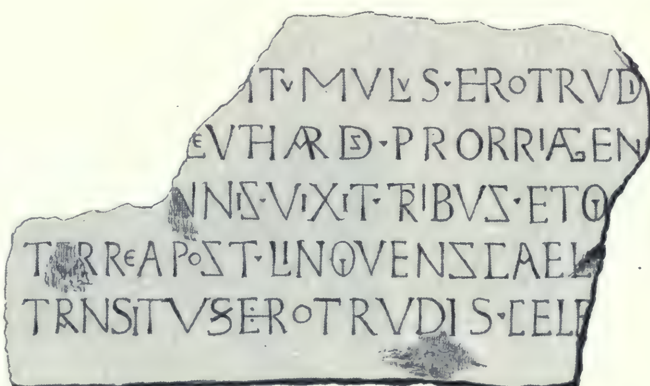
Pierre. Haut. 0,45. Larg. 0,53.

142

TEMP.RE NLL V HINC T.LLIANT R. SSA HILPERIC

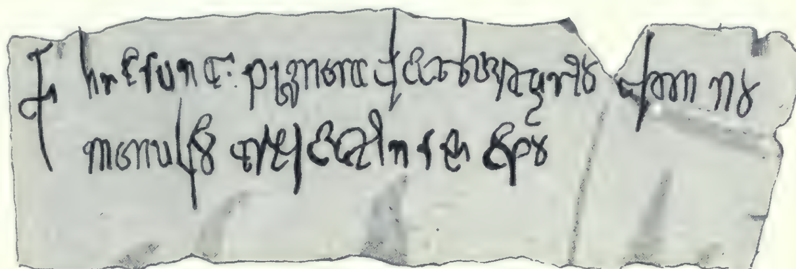
P̃EREG.ILPERICS NÕ AFERANTUR HINC OSSAMEA

143



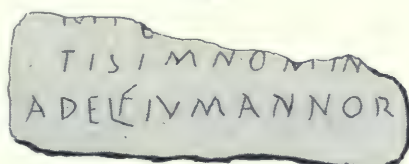
Pierre. Haut. 0,49. Larg. 0,67.

144



Parchemin. Grandeur d'exécution

145



Pierre. Haut. 0,17. Larg. 0,50.

146

MNACIIICIRI
AMINCRPO

147

ITENIMINPACE

148

H· IACE· ELIVS· C SANGVS
VRCSYLARIS. COMES. 7
MGIST. VTRIVS Q.
MILCE. AQ. PATRICIVS. 7
SE DO E SVL ORDNARIVS

149

HICQVIESCITINPACE
AGRICIVSQVIXITANVIII
ETMESIIEVIFEBRARIVSP
ERETCALVOLAMATR
ETOLVMPOSVIT

Marbre blanc. Haut. 0,09. Larg. 0,29.

150

ΕΝΘΑΔΕΚΙΤΑΙΑΖΙ
ΖΟCΑΓΡΙΠΑCΥΡΟC
ΚΚΑΠΡΟΖΑΒΑΔΑΙΩΝ
ΟΡΩΝΑΠΑΜΕΩΝ

Marbre blanc. Haut 0,28 Larg 0,38

151

AMPELIO
INPACE
SITQVIXI
ANNOSXX
DIESXXV
SICLVDO
SINOI

Marbre blanc Haut 0,41 Larg 0,27

152



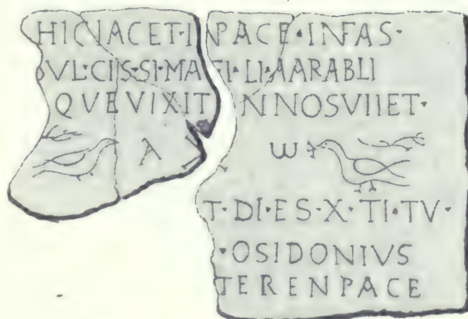
Marbre gris. Haut. 0,54. Larg. 0,93.

153



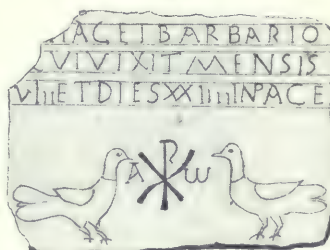
Marbre blanc Haut. 0,35. Larg. 0,47.

154



Marbre blanc Haut. 0,30. Larg. 0,[illegible]

155



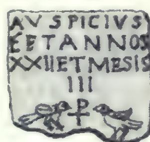
Marbre blanc Haut. 0,215 Larg. 0,3[illegible]

156



Marbre blanc. Haut. 0,37. Larg. 0,38.

157



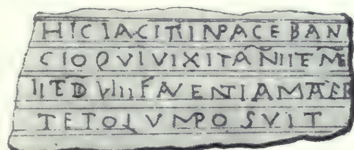
Haut. 0,22
Larg. 0,22

158



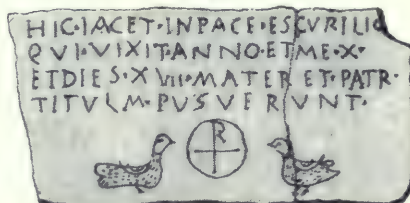
Marbre blanc.
Haut. 0,23 Larg. 0,20.

159



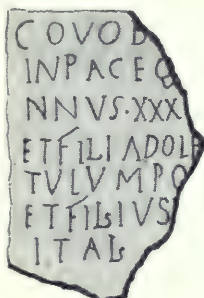
Marbre. Haut. 0,12. Larg. 0,27.

160



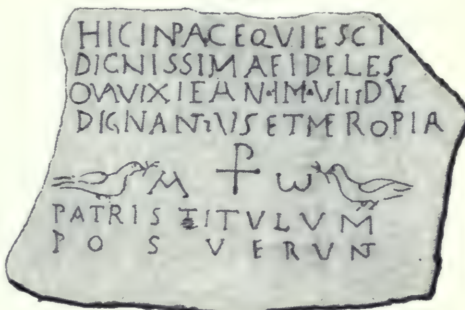
Marbre blanc. Haut. 0,20. Larg. 0,42.

161



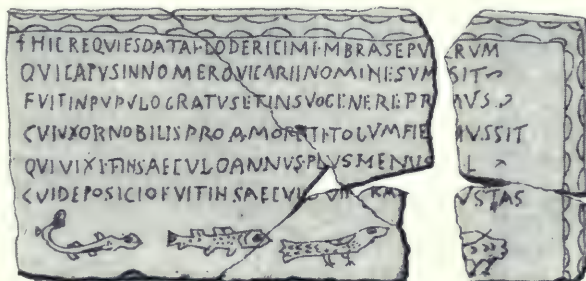
Marbre blanc.
Haut. 0,245. Larg. 0,16.

162



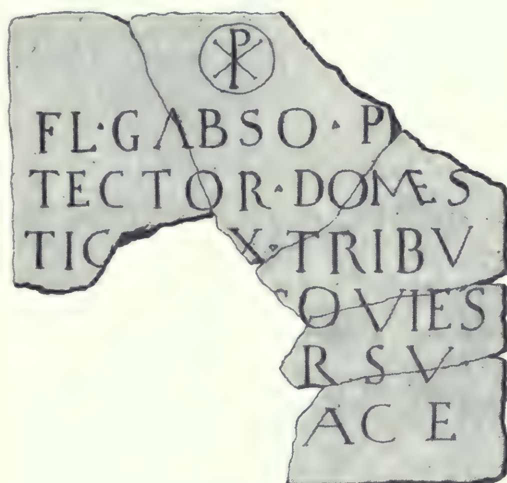
Marbre gris. Haut. 0,30 Larg. 0,32.

163



Marbre blanc. Haut. 0,22 Larg. 0,48.

164



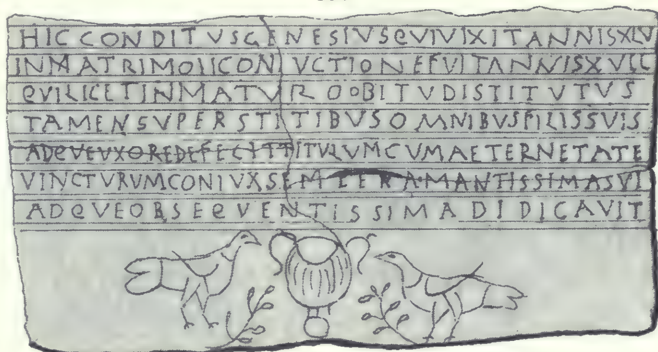
Marbre gris. Haut. 0,50. Larg. 0,59

165.



Marbre gris.
Haut. 0,35. Larg. 0,21.

166

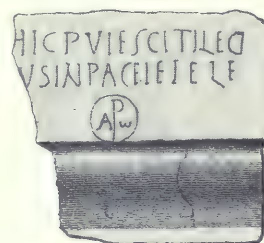


Marbre blanc. Haut. 0,305. Larg. 0,59.

167

ΕΝΘΑΔΕΚΙΤΕΕΝΗΡ
ΗΝΕΚΑССΙΑΝΟС Α
ΒΕΔСΙΜΙΟΥ ΑΠΟΙω
ΛΛ ΔΑΝΩΝ ΖΗСΑ
ΑСΝΚΡΟΠ ΛΟΥСΕΤΙΙΚΒ

168



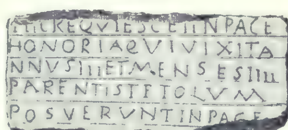
Marbre blanc.
Haut. 0,21. Larg. 0,26.

169



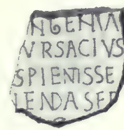
Haut 0,24. Larg 0,32

170



Marbre blanc.
Haut. 0,145. Larg 0,32.

171



Marbre blanc
Haut. 0,12. Larg 0,12

172



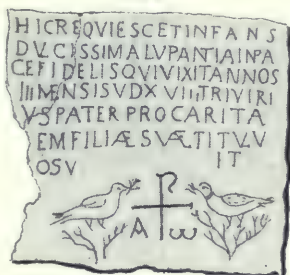
Marbre blanc.
Haut 0,12 Larg 0,13

173



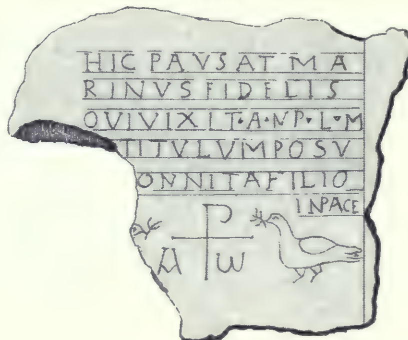
Marbre blanc.
Haut. 0,24 Larg. 0,29.

174



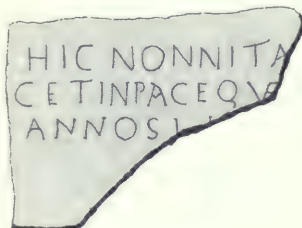
Haut 0,29 Larg 0,30

175



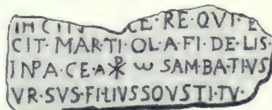
Marbre blanc.
Haut. 0,28. Larg 0,39.

176



Marbre blanc.
Haut. 0,24. Larg 0,29.

177



Haut 0,16. Larg 0,35.

178



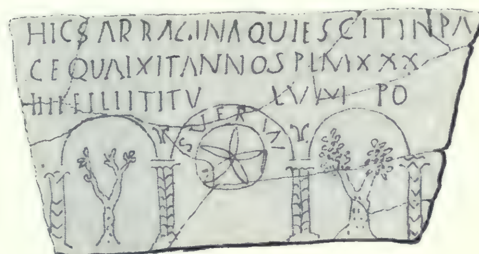
Marbre blanc encastré dans une pierre. Haut 0,60. Larg 0,68.

179



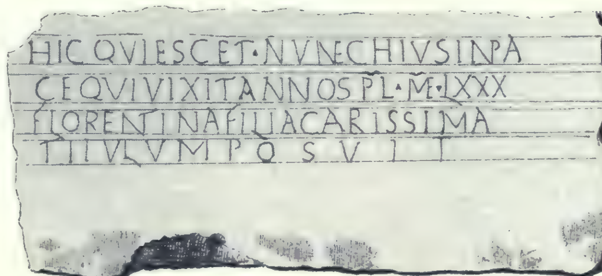
Marbre blanc.
Haut 0,19 Larg 0,18.

180



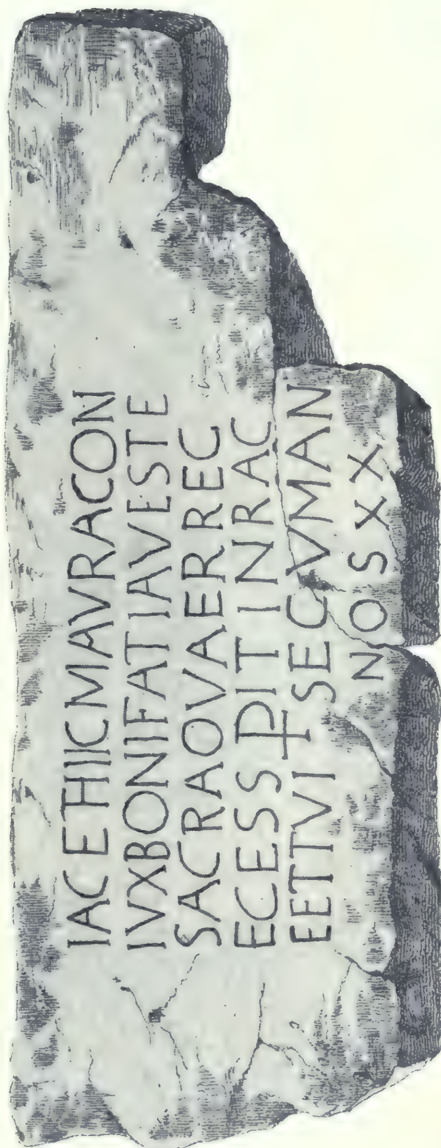
Marbre blanc. Haut 0,23 Larg 0,44.

181



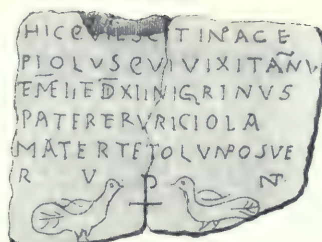
Marbre blanc Haut. 0,31. Larg 0,66.

182



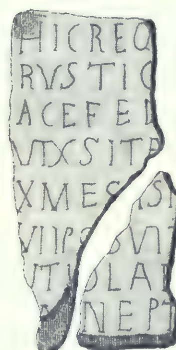
Pierre. Haut 0.54. Larg 1.[illegible]

183



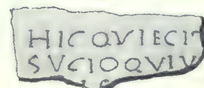
Marbre blanc
Haut 21. Larg 0.30.

184



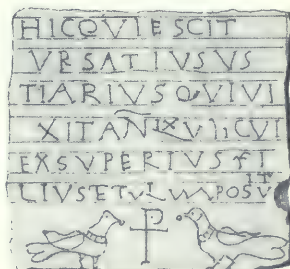
Marbre blanc.
Haut. 0,30. Larg 0,18

185



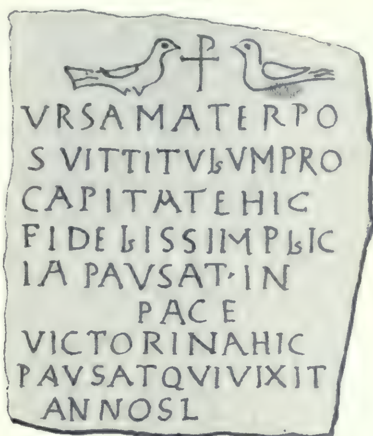
Pierre
Haut 0.08 Larg 0.18.

186



Haut 0.29. Larg 0.29.

187



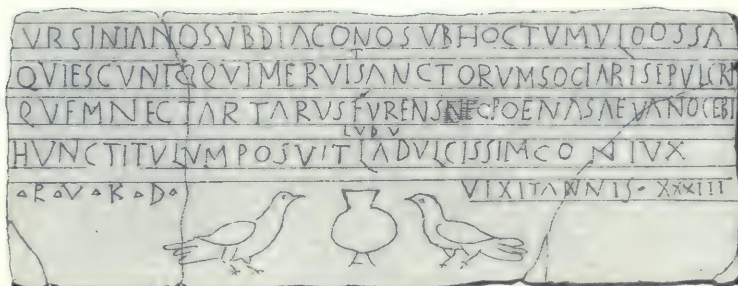
Pierre. Haut. 0,53. Larg. 0,45.

188



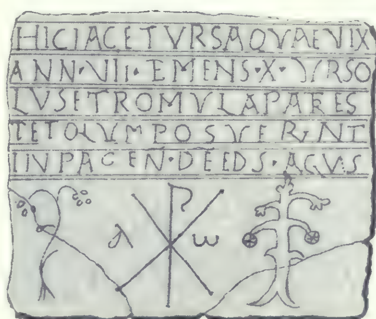
Marbre blanc encastré dans une pierre
Haut. 0,45. Larg. 0,45.

189



Marbre blanc. Haut. 0,26. Larg. 0,70.

190



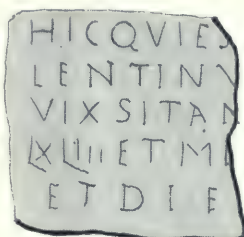
Pierre. Haut. 0,28. Larg. 0,29.

191



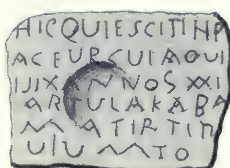
Marbre gris. Haut. 0,29. Larg. 0,29.

192



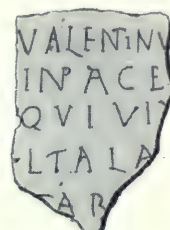
Marbre blanc.
Haut 0,25. Larg 0,24.

193



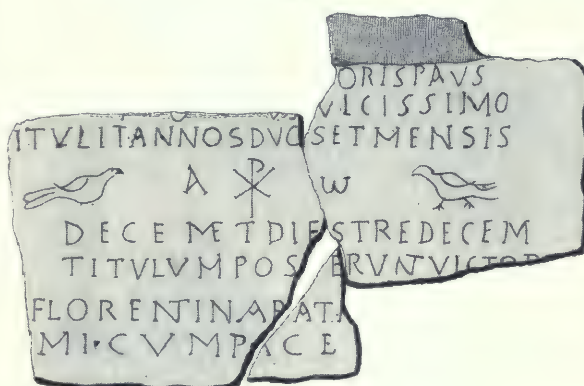
Marbre blanc
Haut. 0,18. Larg 0,22

194



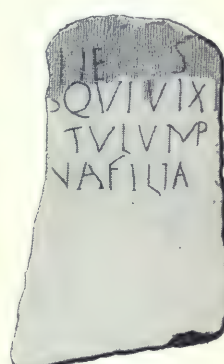
Marbre
Haut. 0,23. Larg 0,17.

195



Marbre gris Haut 0,32 Larg. 0,48

196



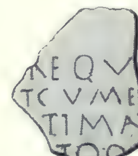
Marbre blanc.
Haut. 0,29. Larg. 0,19.

197



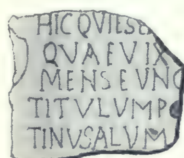
Marbre blanc Haut. 0,12 Larg 0,22

198



Marbre blanc
Haut. 0,23. Larg. 0,20

199



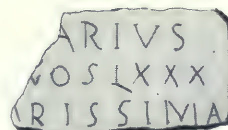
Marbre. Haut. 0,125. Larg. 0,16.

200



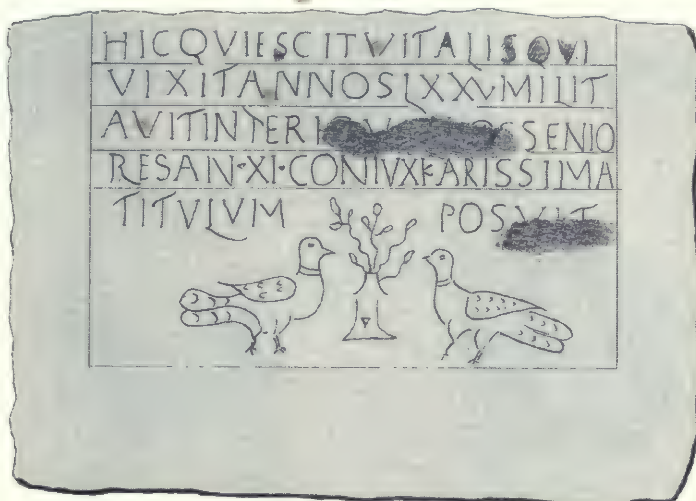
Marbre gris
Haut. 0,10 Larg 0,16

201



Marbre noir
Haut. 0,145. Larg. 0,20

202



Pierre. Haut 0,66. Larg 0,82.

203





Marbre gris. Haut. 0,20. Larg 0,18.

204



Marbre blanc
Haut 0.21. Larg 0.16.

205



206



207



Marbre blanc
Haut. 0.14 Larg. 0,16.

208



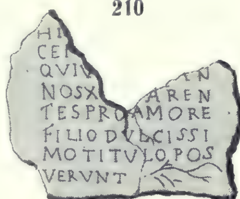
Marbre blanc. Haut. 0,095. Larg. 0,15.

209



Marbre blanc.
Haut. 0,14 Larg. 0,115

210



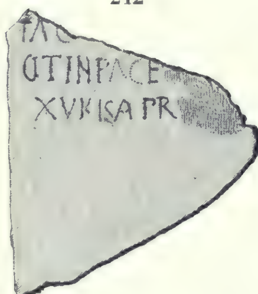
Marbre blanc. Haut. 0.30. Larg. 0.34.

211



Pierre Haut. 0.22. Larg. 0.225.

212



Pierre. Haut. 0.31. Larg. 0.31.

213



Marbre blanc.
Haut. 0,18. Larg. 0,22.

214



« Haut. 13 pouces Larg. 17 pouces. »

215

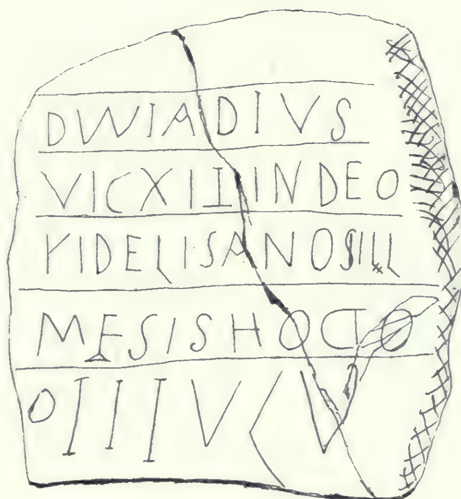


« 1 pied 7 pouces en carré. »

216



217



« 9 pouces en carré. »

218

+ LEVDENINVS.
HIC. REQVISCIT.
IN. PACE. VIXIT.
ANNVS. L. DE-
FVNTVS. EST.
VBI. FICIT. GEN
ARIVS. DIES. XV

+ VALDOLINA.
HIC. REQVIIS
CIT. IN PACE.
VIXIT. ANNVS.
XXX. DEFVNC
TA. EST VBI. FICI
T. IVLIVS. DIES
XXIII

« Pierre. Haut. 1 pied »

219



220



« 9 pouces un quart »

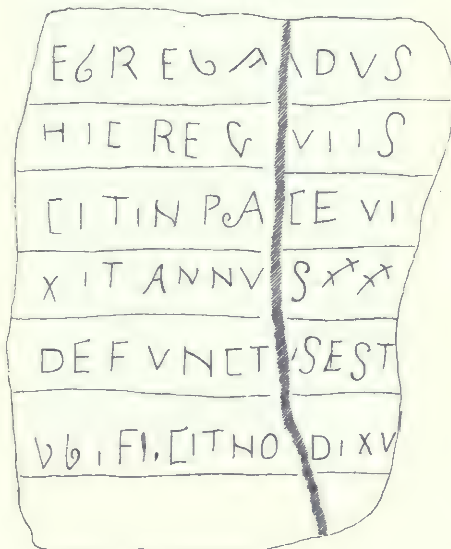


« Pierre. Long. 26 pouces Larg 13 pouces. »

221

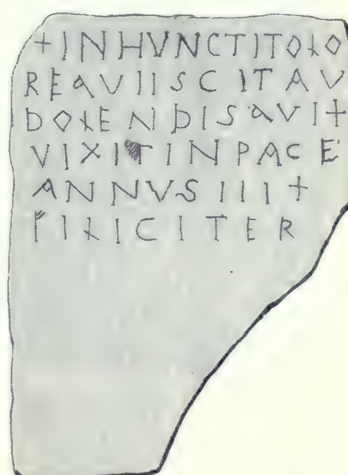


222



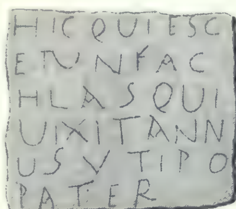
« Pierre Long 9 pouces Larg. 6 pouces »

223



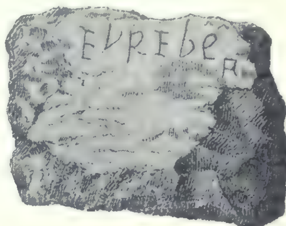
Pierre. Haut. 0,66. Larg 0,41.

224



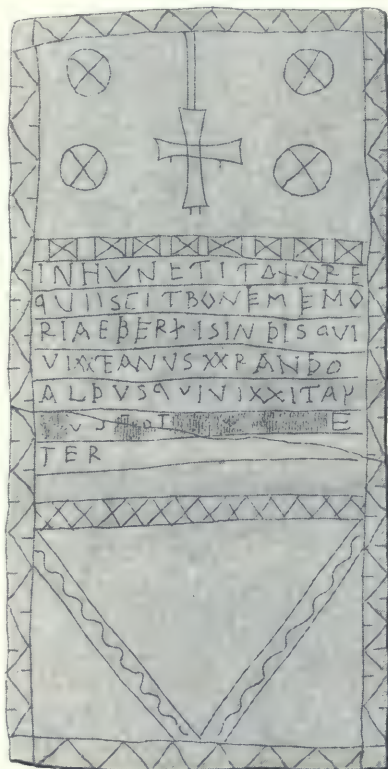
Tuile. Haut. 0,20. Larg. 0,195.

225



Pierre calcaire.
Haut. 0,15. Larg. 0,18.

226



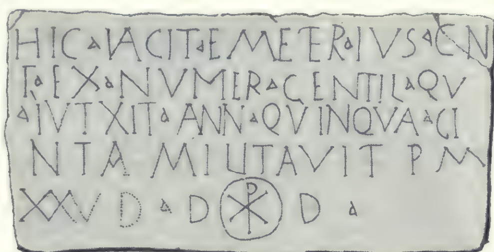
Pierre. Haut. 1,12. Larg. 0,53.

227



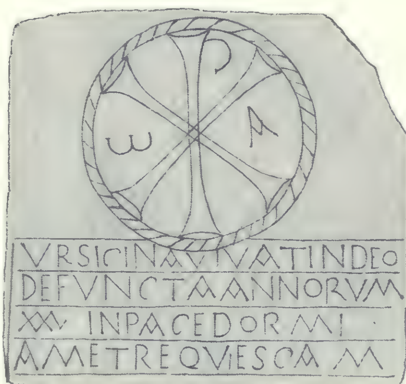
Pierre
Haut. 0,472. Larg. 0,285.

228



Pierre Haut. 0,52. Larg. 0,91

229



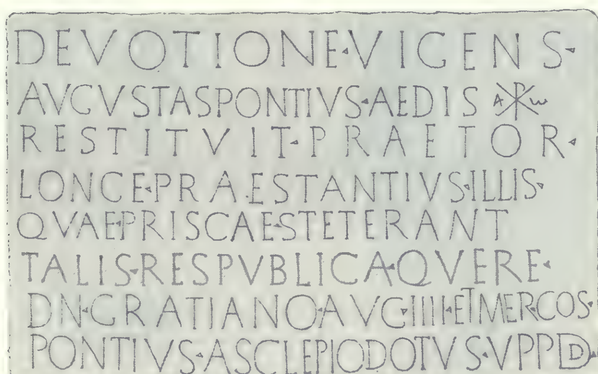
Pierre calcaire
Haut. 0,29. Larg. 0,30.

230



Pierre Haut. 0,43. Larg. 0,265

231



Marbre Haut. 0,47. Larg. 0,77

232. A.

232. B.

232. C.

232. D.

233

ARBOASTIS EPS FICET

234

235



Pierre calcaire
Haut 0.32. Larg 0.32.

236



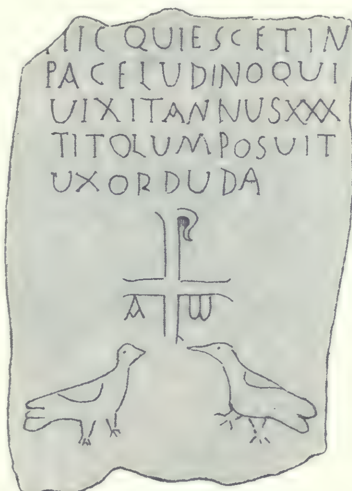
Pierre. Haut 0,48 Larg. 0,42.

237



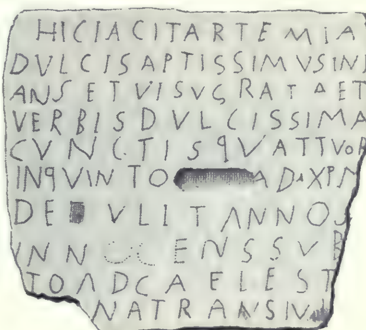
Pierre Haut 0,47 Larg. 0,47.

238



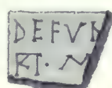
Pierre. Haut. 0,57. Larg. 0,39.

239



Pierre Haut. 0,50. Larg. 0,55

240



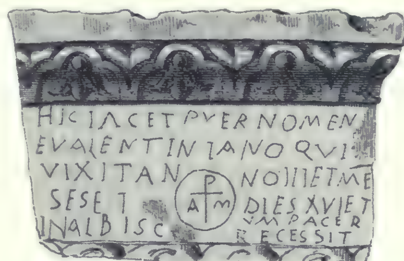
« Haut 4 pouces Larg. 5 pouces »

241

BELLOSA
PORTABIT
ANNOSTRIS

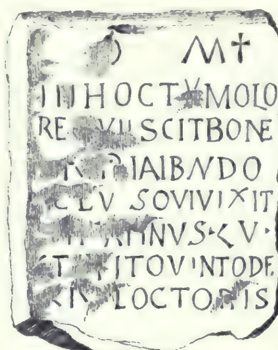


242



Marbre blanc. Haut. 0,27. Larg. 0,37.

243

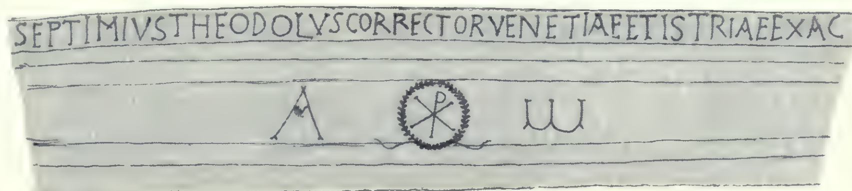


Pierre.

244



Hauteur 0.38.



245



Pierre Haut. 0,27 Larg. 0,24.

246



Pierre.

247



248



Réduction aux 2/3

249



250



251



Réduction aux 2/3.

252



Réduction aux 2/3.

253



Réduction aux 2/3

